

LORENZO **PLANZI**

SUISSE ET SAINT-SIÈGE, DE LA RUPTURE AU DIALOGUE

Une diplomatie en chantier,
du Kulturkampf à la Nonciature
de Berne (1873-1920)



**SUISSE ET SAINT-SIÈGE,
DE LA RUPTURE AU DIALOGUE**

**UNE DIPLOMATIE EN CHANTIER,
DU KULTURKAMPF À LA RÉOUVERTURE
DE LA NONCIATURE À BERNE (1873-1920)**

Cet ouvrage, dont le titre original est *Suisse et Saint-Siège, de la rupture à la « diplomatie de l'oreille »*. *L'Église catholique à la frontière de la modernité, du Kulturkampf à la réouverture de la Nonciature à Berne (1873-1920)*, a été présenté comme thèse d'habilitation en histoire de l'Église, auprès du Prof. Dr. Dr. Dr. h.c. Mariano Delgado, agréée par la Faculté de théologie de l'Université de Fribourg (Suisse), et suivie d'un colloque public le 14 mai 2024.

LORENZO PLANZI

**SUISSE ET SAINT-SIÈGE,
DE LA RUPTURE AU DIALOGUE**

**UNE DIPLOMATIE EN CHANTIER,
DU KULTURKAMPF À LA RÉOUVERTURE
DE LA NONCIATURE À BERNE (1873-1920)**

ÉDITIONS ALPHIL-PRESSES UNIVERSITAIRES SUISSES

© Éditions Alphil-Presses universitaires suisses, 2025

Rue du Tertre 10

2000 Neuchâtel

Suisse

www.aphil.ch

ISBN : 978-2-88930-725-8

ISBN PDF : 978-2-88930-726-5

ISBN epub : 978-2-88930-727-2

DOI : 10.33055/ALPHIL.00662

Les Éditions Alphil bénéficient d'un soutien structurel de l'Office fédéral de la culture pour les années 2021-2025.

Publié avec le soutien du Fonds national suisse de la recherche scientifique.

Couverture - Maquette et réalisation, Nusbaumer-graphistes sarl,
www.nusbaumer.ch

Ce livre est sous licence :



Ce texte est sous licence Creative Commons : elle vous oblige, si vous utilisez cet écrit, à en citer l'auteur, la source et l'éditeur original, sans modifications du texte ou de l'extrait et sans utilisation commerciale.

Illustration de couverture : Le nonce à Berne Pietro di Maria est reçu au Palais fédéral, en janvier 1935, à l'occasion de la réception de Nouvel An au corps diplomatique - Staatsarchiv des Kantons Bern, StABE FN Jost N 1563.

Introduction

Nouer des relations... sans relations

Dans l'histoire contemporaine de l'Église, le caractère exceptionnel de l'absence de rapports diplomatiques officiels entre la Suisse et le Saint-Siège, durant les années 1873-1920, n'est certes pas un cas unique. À cette même époque, la gouvernance globale de l'Église catholique romaine évolue en Europe, au défi d'une société en chemin vers la modernité. Entre le ^{xix}e et le ^{xx}e siècle, plusieurs nonciatures ont totalement disparu, comme celles qui existaient dans les anciens États italiens (basées à Turin, Florence, Naples et Modène), d'autres ont surgi, et d'autres encore « ont été supprimées, après de longues années d'activité, pour être rétablies après une période plus ou moins longue »¹. Il suffit de songer à la France d'après la séparation des Églises et de l'État en 1904, avec la Nonciature apostolique de Paris qui reste close jusqu'en 1921. D'autres nonciatures sont également fermées : en Espagne, entre 1838 et 1845 et encore entre 1869 et 1874, en Belgique entre 1880 et 1884, ainsi qu'au Portugal, entre 1910 et 1918. De même, le Saint-Siège n'entretient pas de relations diplomatiques officielles avec l'Italie après le *Risorgimento* de 1870, et ce, jusqu'en 1929. Il en va de même avec l'Empire allemand (qui vient d'être fondé) entre 1871 et 1920, bien que la Prusse ait repris contact avec le Pape dès 1882. Au-delà des mers, les relations diplomatiques entre Rome et les États-Unis, établies à partir de 1848, cessent en 1867, sans oublier que des rapports officieux avec la

¹ DE MARCHI Giuseppe, *Le Nunziature apostoliche dal 1800 al 1956*, Roma, Edizioni di storia e letteratura, 1957, p. xv, traduit de l'italien (trad. it.).

Grande-Bretagne, qui étaient bâtis au milieu du XIX^e siècle, s'interrompent de même à la fin du pontificat de Pie IX.

Mais cette phase critique revêt, pour la Suisse, une physionomie particulière. Celle-ci est modelée par les pratiques diplomatiques, par les aléas politiques et religieux, par les rapports entre partis et confessions, mais également par la compréhension que l'Église développe d'elle-même. En soutenant que « l'Église, c'est un monde »², Émile Poulat nous invite, quand nous travaillons sur l'histoire religieuse contemporaine, à considérer l'univers ecclésial comme un monde, avec sa grammaire d'action et son système de représentation, mais aussi comme l'observatoire d'une histoire plus globale et générale, celle de la société tout entière. En ce début de XIX^e siècle où « le religieux est devenu structurant, voire saturant parfois, de l'espace des relations internationales »³, cette thèse d'habilitation en histoire de l'Église se propose d'analyser les relations entre la Suisse et le Saint-Siège, à une époque où celles-ci sont interrompues et par la suite renouées, à travers la perception de l'Église catholique, mais également des autres acteurs religieux, politiques et sociaux.

La Nonciature de Lucerne (1586-1874) et la fin d'une époque

Entre ombre et lumière, l'attachement des catholiques suisses au Saint-Siège suscite au cours des siècles des élans et des incompréhensions. La Suisse et son histoire ne sont pas faciles à comprendre, vues depuis la Ville éternelle. Un changement de cap survient en 1586, avec l'institution de la Nonciature de Lucerne. Cette Nonciature, instituée à la suite d'une correspondance du cardinal Charles Borromée (1538-1584), existait en tant que représentation auprès des Cantons catholiques. Il est significatif qu'il s'agisse de la deuxième représentation diplomatique permanente sur le territoire suisse, après l'Ambassade de France à Soleure. Sa fondation se comprend dans le contexte de la Réforme catholique, à l'épreuve de l'émergence de la Réforme dans l'espace linguistique allemand, dans le but de conserver les catholiques dans la foi à l'Église romaine et d'y ramener les réformés. Les origines et

² POULAT Émile, *L'Église c'est un monde. L'Éclésiosphère*, Paris, Cerf, 1986.

³ MICHEL Florian, « Histoire religieuse et histoire des relations internationales à l'époque contemporaine : inclusion, subalternation, intégration ? » in : BREJON DE LAVERGNÉE Matthieu, BONAFOUX Corinne (éd.), *Autour du fait religieux. Nouvelles recherches en histoire contemporaine*, Paris, Beauchesne, 2013, p. 138.

les évolutions successives de la Nonciature à Lucerne, jusqu'à sa fermeture en 1874, ont été étudiées par Urban Fink :

« La Suisse revêtait une importance stratégique particulière pour les États pontificaux, mais aussi pour l'ensemble de la péninsule italienne. Elle risquait en effet de devenir une porte d'entrée de la nouvelle foi pour l'Italie, ce qu'il fallait absolument éviter. »⁴

Le premier nonce à Lucerne, l'évêque de Tricarico, Giovanni Battista Santonio (1529-1592), présente ses Brefs aux Cantons catholiques le 4 octobre 1586. « Le lendemain à l'issue d'une messe pontificale, célébrée par le nonce, les sept Cantons renouvelèrent leur serment de conserver et de protéger la foi catholique. La Nonciature de Suisse était définitivement fondée. »⁵ L'ouverture de la Nonciature de Lucerne représente le début d'échanges intenses entre Rome et les catholiques helvétiques, mais aussi une tentative constante de la diplomatie de l'Église de se mettre à l'écoute des Suisses et des vicissitudes de leur histoire. L'image de la Suisse chez les légats du Pape, au XVI^e et XVII^e siècle, est au centre des études de Mario Galgano, qui explore les lettres et instructions de la Nonciature lucernoise⁶. La caricature d'un peuple montagnard, composé d'hérétiques opposés à la romanité de l'Église, domine la compréhension des nonces, en grande partie d'origine italienne. Cependant, les archives attestent des nombreux échanges fructueux, entre méfiance et fascination, parmi les délégués de la papauté et la population locale au nord des Alpes. La mission principale de la Nonciature reste, à cette époque, celle de conserver les catholiques dans la foi romaine, en observant en même temps de près les réformés.

Cela ressort aussi du répertoire de la Nonciature de Lucerne, édité par Roger Ligenstorfer, qui a passé plusieurs années aux Archives apostoliques

⁴ FINK Urban, *Die Luzerner Nunziatur 1586-1873. Zur Behördengeschichte und Quellenkunde der päpstlichen Diplomatie in der Schweiz*, Luzern ; Stuttgart, Rex-Verlag, 1997, p. 24, traduit de l'allemand (trad. a.). Cf. FINK Urban, « Die Luzerner Nuntiatur im 18. und 19. Jahrhundert », in : PLANZI Lorenzo (dir.), *Les relations diplomatiques entre la Confédération et le Saint-Siège, Schweizerische Zeitschrift für Religions- und Kulturgeschichte / Revue suisse d'histoire religieuse et culturelle* 117, 2023, pp. 91-110.

⁵ BLET Pierre, *Histoire de la Représentation diplomatique de Saint-Siège des origines à l'aube du XIX^e siècle*, Città del Vaticano, Archivio Segreto Vaticano, 1990, p. 279. Cf. BIAUDET Henry, *Les nonciatures apostoliques permanentes jusqu'en 1648*, Helsinki, Suomalainen tiedeakatemia, 1910.

⁶ GALGANO Mario, *Das Bild der Schweiz bei den Papstgesandten (1586-1654). Die ständige Nuntiatur in Luzern. Mit einer Dokumentation von Instruktionen und Berichten aus dem Geheimarchiv des Vatikans*, Oldenburg, De Gruyter, 2021. Cf. GALGANO Mario, « Das Bild der Schweiz bei den Nuntien in Luzern im 16. und 17. Jahrhundert », in : PLANZI Lorenzo (éd.), *Les relations diplomatiques entre la Confédération et le Saint-Siège...*, pp. 53-74.

vaticanes, afin de classer cette imposante documentation comprenant 452 boîtes⁷. L'inventaire de ces fonds, allant jusqu'en 1874, ne peut pas tout dire sur le contenu des sources, mais la vaste gamme des thèmes témoigne que les nonces informent constamment la papauté à propos de tout ce qui concerne la vie de la Suisse et des Suisses : non seulement à propos des diocèses et couvents, mais également des enjeux de la vie politique à Berne et dans les Cantons. Le chantier de recherche portant sur ces sources est loin d'être achevé. À cette époque, les nonces italiens s'avouent désorientés en Suisse, par leur manque de connaissance de l'allemand bien sûr, mais surtout par les conditions politiques, culturelles et confessionnelles diverses par rapport à celles de leur patrie. À l'époque de la République helvétique, régime imposé par les Français entre 1798 et 1803, la Nonciature de Lucerne est brusquement fermée. Sa réouverture en 1803 marque l'accréditation du nonce auprès de la Confédération suisse sur l'entier de son territoire. En juin 1804, le nonce Fabrizio Sceberras Testaferrata (1757-1843) est solennellement reçu à Berne : « Parvenu en ville, le Nonce fut accueilli avec tous les honneurs militaires, et au milieu d'une foule très nombreuse qui se trouvait aux fenêtres, sous les arcades et dans les rues. »⁸

Si le talent et le zèle des légats restent variables, la mission que Rome leur confie n'est, jusqu'au XIX^e siècle, pas adaptée aux évolutions de l'histoire d'une Suisse en chemin vers la modernité. Au cours du XIX^e siècle, les relations entre la Suisse et le Saint-Siège se font de plus en plus compliquées, en raison des conflits croissants qui opposent le radicalisme politique et la romanité catholique, des articles de Baden à la suppression des couvents en Argovie. Quittant Lucerne, citée jugée trop libérale, la Nonciature déménage à Schwyz entre 1835 et 1843. Après le rétablissement de la Compagnie de Jésus en 1814, les jésuites sont rappelés en 1845 à Lucerne par le gouvernement cantonal, ce qui enflamme les passions et provoque des réactions violentes qui débouchent sur la guerre du *Sonderbund*. À la fin du conflit, les jésuites sont expulsés de la Confédération et même interdits par la Constitution fédérale de 1848. La même année, le nonce apostolique abandonne la Suisse, remplacé par un délégué extraordinaire et, à partir de 1850, par un simple chargé d'affaires. Durant ces années tendues, jusqu'à l'interruption brutale des rapports, les incompréhensions se multiplient. Mais le dialogue ne s'arrête pas. Comme, par exemple, en juin 1855, lorsque

⁷ LIGGENSTORFER Roger, « *Archivio della nunziatura di Lucerna* » im *Vatikanischen Geheimarchiv. Inventar*, Città del Vaticano, Collectanea Archivi Vaticani 44, 2017. Cf. LIGGENSTORFER Roger, « Das Archiv der Luzerner Nuntiatur im Apostolischen Archiv des Vatikans (1586-1874) », in : PLANZI Lorenzo (éd.), *Les relations diplomatiques entre la Confédération et le Saint-Siège...*, pp. 75-90.

⁸ Cf. Archivio Apostolico Vaticano (AAV), Arch. Nunziatura Svizzera, b. 11, fasc. 6, Documenti circa il diritto di precedenza del Nunzio apostolico in Svizzera, p. 19, traduction de l'italien (trad. it.).

le chargé d'affaires papal Giuseppe Maria Bovieri (1800-1873) informe le Conseil fédéral de la tentative d'assassinat du cardinal secrétaire d'État Giacomo Antonelli (1806-1876). De Berne, le gouvernement s'empresse de répondre par retour du courrier «qu'il partage entièrement les sentiments d'indignation [...], d'un autre côté, il éprouve une vive satisfaction de ce que le Cardinal Antonelli a échappé à cet imminent danger»⁹.

Il est étonnant que le Conseil fédéral ait joué un rôle dans l'adhésion, non immédiate, du Saint-Siège à la Convention de Genève de 1864, dédiée à l'amélioration du sort des militaires blessés dans les armées en campagne. Les archives révèlent comment, déjà durant les préparatifs, le gouvernement de Berne cherche à plusieurs reprises à impliquer le représentant du Vatican à Lucerne. «Quand je me trouvais à Berne, M. Dubs, président de la Confédération, me parla de l'institution des Comités internationaux pour soigner les blessés»¹⁰, confie le chargé d'affaires Bovieri dans une lettre au cardinal Antonelli de juin 1864. Le Saint-Siège temporise, objectant qu'«il ne s'agit que du soin matériel aux corps, sans que soit considéré le souffle vivifiant et les baumes salutaires de la religion»¹¹. Mais l'insistance suisse, ajoutée à celle de la diplomatie française, conduit en mars 1868 le gouvernement pontifical à adhérer à la Convention de 1864 : le pape Pie IX «y a été amené principalement dans le but qu'il reste pourvu plus facilement et régulièrement à l'assistance religieuse aux blessés»¹².

Mais les incompréhensions prennent toutefois le pas sur le dialogue, comme l'observe en 1869 le chargé d'affaires à Lucerne, Mgr Angelo Bianchi (1817-1897) :

«Durant ma gestion, les rapports diplomatiques avec le Conseil fédéral – pour ce qui est des rapports personnels, je ne peux que m'en louer – ont été ceux qui peuvent exister avec un gouvernement peu favorablement disposé envers le St-Siège, dans sa double représentation. À diverses reprises, j'ai donc dû lui adresser des réclamations et protestations contre les actes de gouvernements cantonaux.»¹³

⁹ Archives fédérales suisses/AFS, E2#1000/44#915*, Pöpste und Kardinäle, 1855-1893, Conseil fédéral à la Nonciature, 15.6.1855 (original en français).

¹⁰ AAV, Arch. Segreteria di Stato (Segr. Stato), Anno 1897, Rubr. 254, fasc. 1, Anno 1864-1868-1879-1889-1897, Bovieri à Antonelli, 19.6.1864 (trad. it.).

¹¹ AAV, Anno 1897, Rubr. 254, Bovieri à Antonelli, 29.3.1864 (trad. it.).

¹² AAV, Segr. Stato, Anno 1897, Rubr. 254, Minuta al Sig. Ambasciatore di Francia, 9.3.1868 (trad. it.).

¹³ Archivio Storico della Sezione per i Rapporti con gli Stati (ASRS) presso la Segreteria di Stato della Santa Sede, Archivio della Congregazione degli Affari Ecclesiastici Straordinari (AA.EE.SS.), Svizzera I, 318/170, Bianchi à Antonelli, 7.5.1868 (trad. it.).

La rupture à proprement parler survient dans le contexte du *Kulturkampf*, qui s'étend en terre helvétique, au soir du long pontificat de Pie IX, avec la déposition de l'évêque de Bâle Eugène Lachat (janvier 1873) et avec l'exil en France imposé au vicaire apostolique de Genève Gaspard Mermillod (à partir de février 1873), ainsi qu'avec la création de l'Église catholique-chrétienne. La chute de l'État pontifical en 1870 affaiblit davantage, aux yeux du Conseil fédéral, la légitimité de la Nonciature. La papauté, privée de son assise temporelle, se retrouve marginalisée au sein de l'Europe.

Dans son encyclique *Etsi multa luctuosa* du 21 novembre 1873, le pape Pie IX condamne vigoureusement les discriminations subies par l'Église dans plusieurs Cantons, qui auraient « subverti tout ordre et arraché les fondations mêmes de l'institution de l'Église du Christ, non seulement contre toute règle de justice, mais aussi contre leurs engagements publics ». Pie IX condamne les cas de Genève et de Bâle. Mais les plaintes, selon le Pape, « ont été complètement négligées [...] et même, aux outrages infligés précédemment, ils en ajoutèrent de nouveaux et de plus graves »¹⁴. Le Conseil fédéral décide, dans sa séance du 12 décembre 1873, la suppression des rapports diplomatiques avec le Saint-Siège : « face à des accusations si graves, il relève du devoir du Conseil fédéral, et son honneur le requiert, de considérer qu'une représentation diplomatique permanente du Saint-Siège en Suisse, est devenue inutile »¹⁵. En février 1874, le départ du dernier chargé d'affaires à la Nonciature de Lucerne, Mgr Giovanni Battista Agnozzi (1821-1888), marque le début d'une vacance diplomatique qui prendra fin seulement en 1920.

Le 1^{er} septembre 1920, le pape Benoît XV nomme Mgr Luigi Maglione (1877-1944) en tant que premier nonce à Berne. Son rôle est d'assurer le lien entre le Saint-Siège et les diocèses suisses, mais aussi les relations diplomatiques avec les autorités politiques. Toutefois, pour une réciprocité, il faudra attendre des temps plus récents. C'est seulement lors de sa séance du 1^{er} octobre 2021 que le Conseil fédéral a décidé d'établir dans la Ville éternelle l'Ambassade de Suisse près le Saint-Siège. Le couronnement de ce siècle de relations officielles est survenu très récemment, le 19 avril 2023, avec l'inauguration officielle, à Rome, de l'Ambassade suisse auprès le Saint-Siège. Mais l'automne 1920 reste, cependant, le tournant heureux d'une histoire complexe et controversée, souvent oubliée et jamais racontée, celle de la spectaculaire interruption des relations diplomatiques entre la Suisse et le Saint-Siège, du *Kulturkampf* jusqu'à la fin de la Première Guerre mondiale.

¹⁴ Pie IX, *Etsi multa luctuosa*, Rome, 21.11.1873 (trad. it.).

¹⁵ Dodis.ch/42009 : AFS (E 1004 1/95), Procès-verbal de la séance du Conseil fédéral du 12.12.1873, traduit de l'allemand (trad. a.).

Le Saint-Siège dès 1870, une diplomatie sans territoire

La *Breccia di Porta Pia* du 20 septembre 1870, avec la chute des États pontificaux, représente l'une des plus profondes ruptures dans l'histoire contemporaine de l'Église. Ce tournant s'inscrit, au XIX^e siècle, dans un mouvement européen hétérogène qui a conduit progressivement à une distinction entre le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel. Cette distinction passe également par le *Risorgimento* italien, qui met un terme à la domination temporelle de l'Église. Désormais, la ville de Rome est conquise et les États pontificaux sont supprimés par le mouvement d'unification de l'Italie, à la tête duquel se trouve le royaume de Piémont-Sardaigne. Privée de son territoire, l'Église de Rome se perçoit de plus en plus isolée, voyant sa souveraineté perdue. À partir de 1870, le Saint-Siège n'est désormais plus un État territorial, mais il résiste en tant qu'ensemble d'institutions qui assurent la gouvernance globale de l'Église dans le monde.

« Plus le territoire sera petit, plus le souverain sera grand »¹⁶ : cette formule est prononcée en 1859 par Napoléon III afin d'apaiser le pape Pie IX qui se trouve confronté à la perte progressive de sa souveraineté territoriale. Mais la papauté ne digère ni la formule ni la crise majeure qui touche son histoire politique, frappant d'anathème l'expression et son auteur : « Anathème à qui dira : L'abrogation de la souveraineté civile dont le Saint-Siège est en possession favoriserait très considérablement la liberté et la prospérité du Saint-Siège. »¹⁷ L'entrée des troupes piémontaises dans la Ville éternelle, en septembre 1870, marque la naissance de la Question romaine, qui perdurera jusqu'en 1929, avec les accords du Latran et la création du micro-État de la Cité du Vatican. En 1870, le Pape se proclame prisonnier, tandis que le Vatican – la Basilique Saint-Pierre et le Palais apostolique entourés des jardins – est assimilé à une citadelle assiégée. Au fil du conflit, le Saint-Siège essaie de s'appuyer sur des réseaux catholiques internationaux, parfois politisés, afin de récolter des fonds destinés à mobiliser la presse et une armée de volontaires pour défendre la papauté¹⁸. « Après 1870, les événements avaient renforcé le splendide isolement romain accentué par la vieillesse du Pape dans un climat d'hostilité à l'Église. »¹⁹ En France, l'arrivée de

¹⁶ Cf. FERRAGU Gilles, « Philosophie et diplomatie : le Saint-Siège et l'invention du concept de puissance morale », *Histoire, économie & société* 2014/2, p. 96.

¹⁷ *Syllabus* annexé à l'encyclique *Quanta cura*, 8 décembre 1864, n. LXXVI.

¹⁸ Cf. LAMBERTS Emiel (dir.), *The Black International, 1870-1878: The Holy See and Militant Catholicism in Europe*, Bruxelles ; Rome, Institut historique belge de Rome, 2002.

¹⁹ LAUNAY Marcel, *La papauté à l'aube du xx^e siècle*, Paris, Cerf, 1997, p. 14.

la Troisième République coïncide avec une montée de l'anticléricalisme. En Allemagne, le Kulturkampf lance une lutte sans précédent, tandis que l'Espagne et l'Autriche, pourtant traditionnellement catholiques, remettent en cause le rôle de l'Église dans l'État. Dans ce cadre, la diplomatie pontificale de Pie IX conserve des allures d'Ancien Régime, peinant à s'adapter à cette nouvelle donne.

La mort du dernier «Pape roi», en février 1878, met fin au temps des doléances. Le temps de la réaction semble enfin arrivé, comme l'observe l'historien Gilles Ferragu : «Faute d'une souveraineté territoriale reconnue, la reformulation de la souveraineté internationale de la papauté passe donc par une évolution, et plutôt une redéfinition de la diplomatie vaticane.»²⁰ Le statut international du Saint-Siège apparaît certes fragilisé, y compris dans ses rapports avec la Suisse. Cependant, la loi unilatérale des garanties, proclamée par la monarchie italienne en 1871, mais qui n'est pas acceptée par le Pape, confirme sur le terrain le maintien du droit de légation active et passive de la papauté, ainsi que le secret de la correspondance pour le gouvernement de l'Église universelle.

Le nouveau pape Léon XIII et ses successeurs se doivent de réagir, en réinventant au fil des jours une diplomatie sans territoire. Après avoir cherché à combattre l'histoire, le Saint-Siège semble enfin se mettre à son écoute, en suivant d'une certaine manière le conseil ironique du cardinal parisien Jean-François Paul de Gondy (1613-1679), plus connu comme cardinal de Retz, de «se faire honneur de la nécessité, qui est une des qualités des plus nécessaires à un ministre»²¹. Dès les années 1880-1890, la réorganisation de la Curie romaine s'oriente désormais non plus vers la reconquête de ses territoires perdus, mais vers la gouvernance universelle de l'Église. Le Saint-Siège n'exerce plus une souveraineté sur un territoire et une population, mais semble de plus en plus revendiquer une souveraineté spirituelle, voire morale, qui est universelle, devenant la véritable matrice de sa diplomatie²². À plusieurs reprises, le cardinal Mariano Rampolla del Tindaro (1843-1913), secrétaire d'État du pape Léon XIII, considère le Saint-Siège comme «la plus haute puissance morale du monde»²³.

²⁰ FERRAGU Gilles, «Philosophie et diplomatie...», p. 96.

²¹ CARDINAL DE RETZ, *Mémoires*, Paris, Gallimard, 2003, p. 517.

²² Cf. KOELLIKER Laurent, *La stratégie d'internationalisation de l'audience politique du Saint-Siège entre 1870 et 1921. Vers un règlement de la question romaine*, Genève, thèse de doctorat en relations internationales à l'Université de Genève, 2002.

²³ AAV, Arch. Santa Sede, 1900, b. 251, fasc. 1, Rampolla à Vaughan, 15.8.1894.

Les rapports avec les États, y compris avec la Suisse, sont gérés par la Sacrée Congrégation pour les Affaires ecclésiastiques extraordinaires, sorte de département des Affaires étrangères du Saint-Siège. Fondée en 1814, elle absorbe la Congrégation pour les Affaires de France, chargée de faire face au choc de la Révolution française. Dès la fermeture de la Nonciature de Lucerne en 1874, c'est à elle qu'échoit la régie concrète des relations avec Berne, à une époque où le rôle de l'Église est remis en cause profondément en terre helvétique. Son importance ne cesse de grandir jusqu'à la Première Guerre mondiale²⁴. Les relations politiques sont doublées de relations avec les Églises particulières au sein de la grande Église universelle. Il s'agit d'une diplomatie temporelle et spirituelle en même temps, qui essaie de se lancer à la rencontre du monde, non sans crises ni échecs, comme on le verra pour le cas suisse. Si la monarchie italienne reste perçue comme usurpatrice, il n'en va pas de même pour les autres pays européens (et du monde), avec lesquels la papauté essaie d'entrer en dialogue.

L'historiographie voit, dès 1878, l'entrée de la diplomatie vaticane dans la modernité, se débarrassant d'une grande partie de son ancien habitus mental²⁵. Pour assurer le succès de sa mission diplomatique, l'Église tempère ses émotions et essaie de se projeter dans cet autre qui est le monde²⁶. Sa nouvelle souveraineté morale et spirituelle porte le Saint-Siège à devenir désormais un médiateur reconnu et parfois apprécié entre les États. Cette pratique de la médiation est inaugurée par la diplomatie pontificale avec la résolution du conflit opposant l'Allemagne et l'Espagne autour des îles Carolines (1885) et renforcée par la *Note aux chefs des peuples belligérants* du 1^{er} août 1917. Au défi du *Risorgimento*, le Saint-Siège réinvente donc sa diplomatie à la rencontre de l'autre, avec des hauts et des bas, et « déploie son énergie pour devenir, selon de nouvelles modalités, un acteur global de premier plan et s'insérer dans les reconfigurations successives du système international »²⁷.

²⁴ Cf. REGOLI Roberto, « Congrégation pour les Affaires ecclésiastiques extraordinaires », in: DICKÈS Christophe, LEVANT Marie, FERRAGU Gilles (éd.), *Dictionnaire du Vatican et du Saint-Siège*, Paris, Bouquins, 2013, pp. 309-312. Cf. aussi PLANZI Lorenzo, « Diplomazia senza Nunzio tra Svizzera e Santa Sede, il ruolo della Sacra Congregazione degli Affari ecclesiastici straordinari negli anni 1874-1920 », *Schweizerische Zeitschrift für Religions- und Kulturgeschichte / Revue suisse d'histoire religieuse et culturelle* 112, 2018, pp. 317-333.

²⁵ Cf. TICCHI Jean-Marc, *Aux frontières de la paix. Bons offices, médiation, arbitrages du Saint-Siège (1878-1922)*, Rome, École française de Rome, 2002.

²⁶ Cf. SOFER Sasson, « The Diplomat as a Stranger », *Diplomacy & Statecraft* 8 (3), 1997, pp. 179-186.

²⁷ LEVANT Marie, PETTINAROLI Laura, SIBRE Olivier, « Le Vatican, un acteur religieux singulier dans un monde global », in: LEVANT Marie, PETTINAROLI Laura, SIBRE Olivier (éd.), *Le Vatican, acteur global au xxe siècle : le tournant des années Pie XII. Monde(s)* 22. Rennes, novembre 2022, p. 12.

Méthodologie : connexion avec l'histoire globale et priorité aux archives

Une connexion de l'histoire de l'Église avec l'histoire globale et internationale de la société est souhaitée par le pape François (1936-2025) dans sa lettre sur le renouvellement de l'étude de l'histoire de l'Église du 21 novembre 2024. Le Pape dénonce «une présence encore subsidiaire par rapport à une théologie, qui se montre alors souvent incapable d'entrer véritablement en dialogue avec la réalité vivante et existentielle des hommes et des femmes de notre temps». En ce sens, François invite les historiens de l'Église à se pencher sur l'histoire du monde : «Car l'histoire de l'Église, enseignée dans le cadre de la théologie, ne peut être déconnectée de l'histoire des sociétés.» La même lettre du 21 novembre 2024 insiste également sur l'importance des sources : «Lorsque les sources sont inconnues, manquent les outils pour les lire sans filtres idéologiques ou pré-compréhensions théoriques qui ne permettent pas une réception vivante et stimulante.»²⁸

La méthodologie de l'historien de l'Église est d'une certaine manière la même que celle dont se sert l'historien de la société et des sociétés dans le cadre d'une histoire globale et internationale. En ce sens, cette thèse se penche sur l'histoire des relations entre la Suisse et le Saint-Siège, avec une méthodologie historiographique visant à exploiter de manière critique les sources archivistiques disponibles²⁹. En même temps, tout historien de l'Église est appelé à placer les faits dans leur contexte, en tenant compte des spécificités de l'Église catholique. De plus, notre questionnement puise à la fois ses racines dans l'histoire et dans la théologie, comme on le verra plus loin, car l'histoire de l'Église est orientée par un questionnement théologique propre. Son but est de comprendre le parcours des communautés chrétiennes à travers les siècles, dans leur relation avec la mission de rendre visible le Dieu de la révélation biblique, que ce soit dans la pastorale, dans l'enseignement ou encore dans la diplomatie. Dans cette perspective, ce travail s'interroge également sur la nature théologique, voire ecclésiologique de la diplomatie de l'Église. En s'inspirant de la Constitution *Lumen gentium* du Concile Vatican II, le pape François invite dans ce sens lui aussi, dans sa lettre du 21 novembre 2024, à approfondir les liens entre l'histoire et l'ecclésiologie : «La recherche historique a une contribution

²⁸ François, *Lettre sur le renouvellement de l'étude de l'histoire de l'Église* du 21 novembre 2024.

²⁹ Cf. LAGRÉE Michel, « Histoire religieuse, histoire culturelle », in : RIOUX Jean-Pierre, SIRINELLI Jean-François (éd.), *Pour une histoire culturelle*, Paris, Seuil, 1996, pp. 387-406.

indispensable à apporter à l'élaboration d'une ecclésiologie vraiment historique et mystérique. »³⁰

Durant les années récentes, l'historiographie a tenté de réfléchir sur l'altérité d'une diplomatie « sans soldats et sans canons », d'après une expression de Staline, qui est à la fois diplomatie politique et diplomatie ecclésiale, et sur son influence morale dans les relations internationales du monde contemporain³¹. Entre le xix^e et le xx^e siècle, le Saint-Siège est devenu une puissance internationale, malgré l'absence de territoire, tout en restant un acteur spirituel. « Cette double nature explique les tensions, entre politique et religion, diplomatique et morale, animant les positions et décisions du Vatican face aux réalités géopolitiques »³², à la manière dont l'explique Nina Valbousquet. C'est pourquoi, pour analyser la diplomatie du Saint-Siège, on doit prendre en compte à la fois l'histoire ecclésiastique et sa connexion avec l'histoire globale.

L'histoire globale et connectée s'est beaucoup développée durant les deux dernières décennies. Son approche méthodologique tente un dépassement des perspectives nationale et internationale pour ouvrir à la multiplicité des acteurs et des réseaux³³. Toutefois, jusqu'à il y a une dizaine d'années, « le Vatican semble rester à la marge de cette historiographie alors que son déploiement méditerranéen, occidental et mondial depuis près de deux millénaires s'y prête absolument, et que ses archives sont d'une richesse immense »³⁴. S'il existe au monde un acteur religieux dont la dimension globale s'impose, c'est bien le Saint-Siège, et ses archives sont des archives globales, qui dévoilent une exceptionnelle richesse pour la compréhension du monde contemporain³⁵.

Les sources archivistiques inédites, vaticanes et suisses, constituent le socle de cette étude. Pour autant, il n'existe pas un unique fonds suisse spécifique dans les archives du Saint-Siège, mais une multiplicité de fonds, consultables aussi bien aux Archives apostoliques que dans les dépôts de certains offices ou congrégations romaines. Les sources disponibles sont diverses par leurs thématiques (documents diplomatiques, politiques, théologiques), leurs langues

³⁰ François, *Lettre sur le renouvellement de l'étude de l'histoire de l'Église* du 21 novembre 2024.

³¹ Cf. CHENAUX Philippe, « La diplomatie vaticane à l'époque contemporaine. Bilan des travaux et perspectives de recherches », *Mélanges de l'École française de Rome* 130/1, 2018, pp. 135-145.

³² VALBOUSQUET Nina, *Les âmes tièdes. Le Vatican face à la Shoah*, Paris, La Découverte, 2024, p. 14.

³³ BERG Maxime (dir.), *Writing the History of the Global: Challenges for the Twenty-First Century*, Oxford, Oxford University Press, 2013.

³⁴ LEVANT Marie, PETTINAROLI Laura, SIBRE Olivier, « Le Vatican... », pp. 8-9.

³⁵ Cf. MCGREEVY John T., *Catholicism. A Global History from the French Revolution to Pope Francis*, New York, W. W. Norton & Company, 2022.

(essentiellement italien, français, latin, allemand) ou encore leurs localisations. Les Archives apostoliques vaticanes, comptant 85 kilomètres de rayonnages, conservent les fonds des nonciatures, tandis que les Archives de la Secrétairerie d'État gardent le fonds de la Sacrée Congrégation pour les Affaires ecclésiastiques extraordinaires, très riche sur les rapports avec les États du monde, y compris la Suisse. Les Archives de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi permettent d'observer le rapport entre les questions doctrinales et la culture contemporaine ou encore les relations interconfessionnelles³⁶.

Face à cette diversité, la stratégie méthodologique adoptée a été d'effectuer un recours systématique aux sources vaticanes, le plus exhaustivement possible, tout en ménageant plusieurs croisements avec les sources suisses, y compris celles des Archives fédérales de Berne. Il est vrai que les archives romaines, malgré leur richesse, ne sont pas sollicitées de façon exclusive. Au contraire, le présent travail prend en compte l'apport de plusieurs autres fonds d'archives, témoignant de l'ouverture d'une historiographie globale. En nous inscrivant dans le renouvellement de l'histoire de la diplomatie pontificale, nous nous pencherons sur l'étude de ses acteurs et réseaux, des processus de décision et des champs d'action. « Les relations et les interactions entre diplomatie officielle et diplomatie secrète représentent assurément l'un des enjeux majeurs d'une histoire renouvelée de la diplomatie vaticane à l'époque contemporaine. »³⁷

Une *global history* de l'Église au défi de la modernité libérale

L'Église, c'est un monde qui, entre la fin du XIX^e et le début de XX^e siècle, devient de plus en plus global et universel : l'approche la plus indiquée, pour comprendre ses relations diplomatiques, y compris avec la Suisse, est donc celle de la *global history*.

Dans ce cadre, des impulsions précieuses nous viennent du processus de renouvellement de l'histoire diplomatique pontificale actuelle, qui prend en compte l'histoire religieuse et celle du Saint-Siège, mais également l'histoire politique et culturelle. À titre d'exemples, les travaux italophones de Diego Pinna³⁸

³⁶ Cf. PETTINAROLI Laura, « Les archives vaticanes : des ressources pour l'histoire contemporaine », *Histoire@Politique* 7, 2009.

³⁷ CHENAUX Philippe, « La diplomatie vaticane à l'époque contemporaine... », p. 142.

³⁸ PINNA Diego, *Il Gran Consiglio della Chiesa. Leone XIII e la Congregazione degli Affari ecclesiastici straordinari (1878-1887)*, Roma, Studium, 2021.

sur le pontificat de Léon XIII, de Roberto Regoli et Paolo Valvo³⁹ sur le Saint-Siège au début de la Grande Guerre ou encore de Massimo Saba⁴⁰ sur le Saint-Siège et les États-Unis, ont récemment mis l'accent sur cette nouvelle orientation. Il en va de même pour les contributions anglophones de Vincent Viaene⁴¹ et germanophones de Jörg Ernesti⁴² et d'Hubert Wolf⁴³. Ce dernier soutient, en particulier, que « la scène du pape était le monde, et pas seulement l'Église »⁴⁴. Dans l'historiographie francophone, des pistes ont été ouvertes, en termes de *global history*, par les travaux de Laurence Badel⁴⁵, Philippe Chenaux⁴⁶ et Olivier Sibire⁴⁷. Les enjeux d'une approche globale de la diplomatie pontificale montrent comment l'histoire de l'Église peut se nourrir avec profit des croisements disciplinaires avec l'histoire sociale, politique, culturelle, diplomatique. Il s'agit d'une approche historiographique capable surtout de faire dialoguer les perspectives locales et universelles :

« Le gouvernement pontifical a ses cartes, sa vision du monde, au regard de sa mémoire bimillénaire, et d'une mission religieuse et spirituelle profondément inscrite dans l'histoire politique et culturelle non seulement de l'Europe mais de l'ensemble des continents. »⁴⁸

Entre vision du monde et mission religieuse, la rupture une fois consommée, comment l'Église perçoit-elle la Suisse durant une période cruciale pour le destin de l'Europe ? Selon l'historiographie, dans la diplomatie religieuse, « les outils et les enjeux sont les mêmes que ceux de la diplomatie culturelle,

³⁹ REGOLI Roberto, VALVO Paolo, *Tra Pio x e Benedetto xv. La diplomazia pontificia in Europa e America Latina nel 1914*, Roma, Studium, 2018.

⁴⁰ SABA Massimo, *Santa Sede e Stati Uniti (1797-1942)*, Roma, Studium, 2019.

⁴¹ VIAENE Vincent, « International History, Religious History, Catholic History : Perspectives for Cross-Fertilisation (1830-1914) », *European History Quarterly* 38, 2008, pp. 578-607.

⁴² ERNESTI Jörg, *Friedensmacht. Die vatikanische Außenpolitik seit 1870*, Freiburg ; Basel ; Wien, Herder, 2022.

⁴³ WOLF Hubert, « Das Papsttum vor den Herausforderungen der Moderne », in : WEINFURTER Stefan, LEPPIN Volker, STROHM Christoph, WOLF Hubert, WIECZOREK Alfred (Hrsg.), *Die Päpste und ihr Amt zwischen Einheit und Vielfalt der Kirche. Theologische Fragen in historischer Perspektive*, Regensburg, Schnell & Steiner, 2017, pp. 229-244.

⁴⁴ WOLF Hubert, « Un papa in ombra ? Le opportunità di un network europeo di ricerca su Pio XI », in : GUASCO Alberto, PERIN Raffaella (dir.), *Pius XI : Keywords. International Conference Milan 2009*, Berlin, Lit Verlag, 2010, pp. 27-37.

⁴⁵ BADEL Laurence, *Diplomaties européennes. XIX^e-XX^e siècles*, Paris, Presses de Sciences Po, 2021.

⁴⁶ CHENAUX Philippe, « La diplomatie vaticane à l'époque contemporaine... », pp. 135-145. Cf. aussi CHENAUX Philippe, *Un'Europa vaticana ? Dal piano Marshall ai Trattati di Roma*, Roma, Studium, 2017.

⁴⁷ SIBIRE Olivier, « Pour une étude systémique de la diplomatie du Saint-Siège », in : AVON Dominique (éd.), *Faire autorité. Les religions dans le temps long et face à la modernité*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2017, pp. 183-193. Cf. aussi : LEVANT Marie, PETTINAROLI Laura, SIBIRE Olivier (éd.), *Le Vatican, acteur global au xxe siècle : le tournant des années Pie XII. Monde(s)* 22. Rennes, novembre 2022, p. 12.

⁴⁸ SIBIRE Olivier, « Pour une étude systémique de la diplomatie du Saint-Siège », p. 184.

car les religions, à travers leurs représentants, utilisent leurs représentations, leur foi, leurs croyances [...] : leur influence dans le monde, la paix, et la défense des identités. Évidemment, elles exercent aussi leur force sur les relations internationales en dehors des voies officielles et diplomatiques »⁴⁹. De quelle façon le Saint-Siège et la Suisse négocient-ils donc leurs rapports en dehors des canaux officiels ? Comment s'observent les pontifes romains et le Conseil fédéral ? Les raidissements ne manquent pas, comme on le verra, mais également les tentatives officieuses en vue d'un rapprochement. La diplomatie officieuse apparaît-elle plutôt romanisée ou bien helvétisée ? Est-ce l'Église romaine qui prend l'initiative, tissant un réseau de canaux, ou bien la vacance favorise-t-elle une réalisation suisse de rapports informels ? Comment parvient-on, finalement, à la réouverture de la Nonciature en 1920 ?

Une première réponse à ces interrogations a été donnée, grâce à un projet quadriennal (2016-2020) du Fonds national suisse (FNS), que nous avons porté à terme entre l'Université de Fribourg et l'Université pontificale du Latran à Rome⁵⁰. Un premier résultat de ce projet FNS consiste dans le livre trilingue, *Le Pape et le Conseil fédéral. De la rupture en 1873 à la réouverture de la Nonciature à Berne en 1920*⁵¹, que nous avons publié en 2020. Ces questions ont par la suite été débattues à l'occasion du colloque historique « *Suisse et Saint-Siège : une histoire dense, du Moyen-Âge à l'engagement commun pour la paix* »⁵² que nous avons organisé à l'Université de Fribourg en novembre 2021, et dont les actes sont publiés dans la *Schweizerische Zeitschrift für Religions- und Kulturgeschichte / Revue suisse d'histoire religieuse et culturelle* de l'année 2023⁵³. Le projet de ce colloque à l'occasion

⁴⁹ FRANK Robert (éd.), *Pour l'histoire des relations internationales*, Paris, PUF, 2012, p. 408.

⁵⁰ Fonds national suisse (FNS), *Advanced Postdoc.Mobility* (2016-2020) de Lorenzo Planzi, « La Suisse au regard diplomatique du Saint-Siège (1873-1920). Des rigidifications du Kulturkampf aux coopérations humanitaires de la Première Guerre mondiale, de la fermeture de la nonciature à Lucerne en 1873 à sa réouverture à Berne en 1920 », de décembre 2016 à novembre 2020, en collaboration avec la *Lehrstuhl für mittlere und neuere Kirchengeschichte* de l'Université de Fribourg (Suisse) et la Chaire d'histoire de l'Église moderne et contemporaine de l'Université pontificale du Latran (Rome).

⁵¹ PLANZI Lorenzo, *Il Papa e il Consiglio federale. Dalla rottura nel 1873 alla riapertura della Nunziatura a Berna nel 1920 / Der Papst und der Bundesrat. Vom Bruch 1873 zur Wiedereröffnung der Nuntiatur in Bern 1920 / Le Pape et le Conseil fédéral. De la rupture en 1873 à la réouverture de la Nonciature à Berne en 1920*, Locarno, Dadò, 2020.

⁵² « Suisse et Saint-Siège : une histoire dense, du Moyen-Âge à l'engagement commun pour la paix », Université de Fribourg, 8-9 novembre 2021 : Colloque du Centenaire des relations diplomatiques entre Suisse et Saint-Siège, organisé par le DFAE et l'Université de Fribourg.

⁵³ PLANZI Lorenzo (éd.), « Les relations diplomatiques entre la Confédération Suisse et le Saint-Siège », *Schweizerische Zeitschrift für Religions- und Kulturgeschichte / Revue suisse d'histoire religieuse et culturelle* 117, 2023, avec contributions de Lorenzo PLANZI, Bernard ANDENMATTEN, Peter OPITZ, Mario GALGANO, Roger LIGGENSTORFER, Urban FINK, Claude ALTERMATT, Barbara HALLENSLEBEN et Denis PELLETIER, pp. 13-182.

du centenaire de la reprise des relations diplomatiques entre la Suisse et le Saint-Siège (1920-2020), initialement programmé pour novembre 2020, mais retardé d'une année à cause de la pandémie, est né entre Rome, Berne et Fribourg, en dialogue constant entre l'Université de Fribourg, le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) et l'Ambassade de Suisse près le Saint-Siège. La manifestation scientifique, inaugurée par une célébration officielle du centenaire avec les interventions du cardinal secrétaire d'État Pietro Parolin et du conseiller fédéral Ignazio Cassis, a par la suite réuni des historiens et des théologiens qui ont exploité des sources diverses allant des Archives fédérales suisses aux Archives apostoliques vaticanes⁵⁴.

En tenant compte de tous ces apports, cette thèse d'habilitation en histoire de l'Église voudrait se pousser plus loin, en interrogeant en profondeur non seulement les relations institutionnelles entre Berne et le Vatican, mais surtout leur perception par l'Église à une époque où se dessinent les premiers contours de la modernité libérale en Europe, y compris dans les rapports entre le magistère romain et les catholiques suisses. La modernité est en lien étroit avec le champ lexical « moderne », dérivant du latin *modo* (maintenant, présent), qui joue un rôle dans le débat théologique depuis le Moyen-Âge. Durant la seconde moitié du XIX^e siècle, la plupart des pays européens, y compris la Suisse, connaissent dans cette lignée une volonté d'émancipation du religieux. « Il fallait redéfinir les rapports entre Église et État, en allant vers une réduction de l'influence de l'Église sur la société »⁵⁵. En voulant déchiffrer une modernité libérale entendue non seulement comme un état de fait, mais aussi comme projet de société⁵⁶, cette thèse s'inscrit dans des champs d'études aussi divers que l'histoire diplomatique et politique, culturelle et sociale, qui se rencontrent dans une *global history* de l'Église. Il s'agit d'une histoire de l'Église globale, dans le sens qu'elle interroge les acteurs internes et externes, l'histoire politique comme la théologie, sans oublier l'histoire internationale, parce que comme l'observe Roberto Regoli « l'histoire religieuse est une histoire internationale et doit être lue dans cette optique, y compris dans les questions de l'histoire de l'Europe »⁵⁷.

⁵⁴ PLANZI Lorenzo, « Introduction au dossier thématique : La diplomatie de l'Église à l'écoute de la Suisse », in : PLANZI Lorenzo (éd.), *Les relations diplomatiques entre la Confédération Suisse et le Saint-Siège...*, pp. 13-17.

⁵⁵ BISCHOF Franz Xaver, « Kulturkampf », *Dictionnaire historique de la Suisse*, dhs.ch.

⁵⁶ Cf. HERVIEU-LÉGER Danièle, *Vers un nouveau christianisme ? Introduction à la sociologie du christianisme occidental*, Paris, Cerf, 1987.

⁵⁷ REGOLI Roberto, « I Papi nel Risorgimento », *Archivio della Società Romana di Storia Patria*, Roma, 2013, p. 140 (trad. it.).

La diplomatie de l'Église à l'écoute de l'histoire et de la théologie ?

Une histoire de l'Église globale et connectée avec le monde prête attention à la multiplicité des acteurs et des réseaux, ainsi qu'à leurs perceptions, aux projets politiques comme aux élans culturels. Les acteurs diplomatiques sont, comme nous le verrons, d'une très grande diversité : ecclésiastiques et laïcs, cardinaux et ambassadeurs d'autres pays. Le Saint-Siège devient-il, dans ses rapports à la Suisse entre 1873 et 1920, un *global player* ? Sa diplomatie s'adresse-t-elle uniquement à l'Église qui est en Suisse ou s'ouvre-t-elle à une société tout entière en chemin vers la modernité ? La diplomatie de l'Église se met-elle à l'écoute des circonstances de l'histoire suisse ? La construction des réseaux diplomatiques, à cette époque même, n'obéit pas à des vues systématiques, selon Laurence Badel, « mais plutôt aux besoins imposés par les circonstances »⁵⁸. Entre le milieu du XIX^e siècle et les années 1920, « l'Europe, lieu d'épanouissement et de contestation accrue du Concert européen, fut aussi un champ d'expérimentation de nouvelles structures diplomatiques qui s'affirmèrent dans un contexte de consolidation des identités nationales »⁵⁹.

Quel rôle l'écoute de l'histoire joue-t-elle dans la reprise du dialogue entre Suisse et Saint-Siège, en passant par de nouveaux chemins diplomatiques ? Le rapport à l'histoire des différents pontificats semble jouer un certain rôle. « Si l'on veut identifier les piliers de l'action pontificale de Léon XIII, une première trace est donnée par les références constantes à l'histoire. »⁶⁰ La réflexion historique constitue un trait important de la personnalité intellectuelle du pape Pecci, nourrissant la formation de sa pensée dès ses études au Séminaire romain et surtout, pendant son long épiscopat à Pérouse. Ce contexte a permis au pontife de mûrir une analyse profonde sur les relations entre l'Église et la civilisation dans un contexte de changements d'époque⁶¹. Comment le Saint-Siège et la Suisse sont-ils passés de la période glaciale du Kulturkampf à une culture de l'écoute mutuelle à partir du pontificat de Léon XIII ? L'histoire est-elle vraiment, d'une certaine manière, *magistra ecclesiae* ?

Scruter les liens entre diplomatie et théologie est un autre objectif de cette étude. Dès que l'histoire se penche sur la compréhension que l'Église

⁵⁸ BADEL Laurence, *Diplomaties européennes...*, p. 131.

⁵⁹ BADEL Laurence, *Diplomaties européennes...*, p. 153.

⁶⁰ PINNA Diego, *Il Gran Consiglio della Chiesa...*, p. 41 (trad. it.).

⁶¹ Cf. BOUTRY Philippe, « Léon XIII et l'histoire », in : LEVILLAIN Philippe, TICCHI Jean-Marc (éd.), *Le pontificat de Léon XIII. Renaissance du Saint-Siège ?* Rome, École française de Rome, 2006, pp. 35-53.

a d'elle-même, y compris dans le discours diplomatique, elle s'aventure dans une analyse qui, explicitement ou implicitement, revêt un caractère théologique. Car la diplomatie de l'Église ne se réduit pas à l'art de la négociation, elle suppose également une compréhension de soi, c'est-à-dire un système de valeurs propre qui donne du sens à une mission. Dans le cas du Saint-Siège, ce système de valeurs ne peut être que de nature théologique. La théologie est-elle donc un lieu, voire une source de la diplomatie ? Quel est son rôle dans la rupture et la reconstruction des relations entre Suisse et Saint-Siège durant les années 1873-1920 ? Mariano Delgado, Hubert Wolf et d'autres théologiens plaident pour une histoire de l'Église fondamentalement théologique. L'identité scientifique de la discipline ne peut être donnée ni par la dogmatique ni par l'historiographie générale, mais peut être recherchée dans le cadre d'une épistémologie (fondamentalement) théologique cherchant à relier les perspectives intérieure et extérieure⁶². Comment donc la théologie en tant que source de la diplomatie est-elle perçue par l'Église, mais également par les autres acteurs concernés, confessionnels et diplomatiques, politiques et académiques ? La restauration du thomisme ou la crise moderniste ont-elles, par exemple, une influence sur le renouement des rapports diplomatiques entre Suisse et Saint-Siège ? En quoi la réflexion théologique de l'Église conduit-elle à la rencontre du monde ? L'écoute de l'histoire ou plutôt de la théologie, ou des deux à la fois, devient-elle décisive, sur le plan diplomatique, dans la reprise des rapports entre Suisse et Saint-Siège ?

Quatre pontificats à travers les sources vaticanes et suisses

Les sources d'une telle approche sont, inévitablement, locales et universelles, mais aussi internes et externes à l'Église. « L'histoire de l'Église devient ainsi – tout comme la théologie fondamentale – une *science des frontières* qui devrait tenir compte des perspectives internes et externes »⁶³, selon Mariano Delgado. Les sources internes à l'Église proviennent de la

⁶² Cf. DELGADO Mariano, « Auf dem Weg zu einer fundamentaltheologischen Kirchengeschichte », in : DELGADO Mariano (Hrsg.), *Was den Glauben in Bewegung bringt. Fundamentaltheologie in der Spur Jesu Christi. Festschrift für Karl H. Neufeld SJ*, Freiburg, Herder, 2004, pp. 338-350 ; WOLF Hubert, « Zwischen Theologie und Geschichte – Zur Standortbestimmung des Faches Kirchengeschichte », *Theologische Revue* 98, 2002, pp. 379-386.

⁶³ DELGADO Mariano, « Auf dem Weg zu einer fundamentaltheologischen Kirchengeschichte », p. 346 (trad. a.).

Cité du Vatican et principalement des Archives de la Secrétairerie d'État du Saint-Siège et, plus précisément, des fonds de la Sacrée Congrégation pour les Affaires ecclésiastiques extraordinaires aux Archives historiques de la Section des Rapports avec les États, dont la consultation de la documentation suisse est facilitée par un inventaire édité en 1996 par Urban Fink et Roger Liggistorfer⁶⁴. D'autres études exploratoires, de Philippe Chenaux⁶⁵ à Francis Python⁶⁶, encouragent à approfondir ces sources vaticanes.

D'autres fonds inédits ont été consultés aux Archives apostoliques vaticanes, aux Archives de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi, sans oublier les Archives diocésaines suisses et les Archives diocésaines de Paris. Les décisions de l'Église sont le résultat de consultations impliquant à la fois les instances périphériques, tels les évêques suisses, ou les hommes du Vatican, tels les cardinaux et les hauts prélats, sans oublier le Pape lui-même. À ce mécanisme s'ajoutent les pressions laïques, comme celles des gouvernements, des hommes politiques, des ambassadeurs et des informateurs locaux. Les décisions du Saint-Siège sont le résultat de nombreuses consultations et pressions et, en même temps, d'un projet pontifical qui varie d'un pape à l'autre et s'étend parfois sur une certaine période. Un autre regard nous est livré par les sources externes qui proviennent, en revanche, surtout des Archives fédérales suisses à Berne, mais également des Archives cantonales de Fribourg et de Lucerne. Les journaux de la presse suisse, en provenance des trois aires linguistiques et de différentes sensibilités politiques et culturelles, ont aussi été pris en compte. La manière dont la diplomatie de l'Église est perçue par les « autres » acteurs concernés est un facteur décisif, tout comme sa confrontation avec les autres visions du monde.

Entre le Kulturkampf et la Première Guerre mondiale, l'Église catholique a connu quatre pontificats : Pie IX (jusqu'en 1878), Léon XIII (1878-1903), Pie X (1903-1914) et enfin Benoît XV (depuis 1914). La fin du long pontificat de Pie IX semble marquée, aux yeux des contemporains, par un double enfermement : la réclusion du vieux pontife, qui se déclare prisonnier au Vatican, et l'isolement diplomatique faisant craindre un blocage sans

⁶⁴ FINK Urban, LIGGENSTORFER Roger, *Schweizer Sonderakten in Vatikan. Das Archiv der Kongregation für Ausserordentliche Kirchliche Angelegenheiten, Abteilung Schweiz 1799-1921*, Luzern ; Stuttgart, Rex-Verlag, 1996.

⁶⁵ CHENAUX Philippe, «Le catholicisme suisse entre deux âges (1880-1920)», in : BEDOUELLE Guy, WALTER François (éd.), *Histoire religieuse de la Suisse, la présence des catholiques*, Fribourg ; Paris, Éditions universitaires ; Cerf, 2000, pp. 321-337.

⁶⁶ PYTHON Francis, «La Suisse, les catholiques et le Saint-Siège aux XIX^e et XX^e siècles», *Revue d'Allemagne et des pays de langue allemande*, juillet-septembre 1994, pp. 465-478.

retour possible pour l'Église. Par contraste, l'historiographie évoque, pour l'après 1878, « les années libératrices de Léon XIII »⁶⁷, fondées sur une stratégie réconciliatrice avec la modernité. De son successeur, Pie X, est resté en revanche « son intransigeance de pensée »⁶⁸, tandis que Benoît XV devient, dans l'imaginaire collectif, le Pape de la paix pendant la Grande Guerre.

Pendant ces quatre pontificats, la rupture des relations diplomatiques officielles avec la Suisse n'a pas signifié une rupture du dialogue. Si les missives officielles deviennent rares, les missions officieuses se succèdent au fil des décennies, à partir du pontificat de Léon XIII. La diplomatie est un chantier en mouvement. Comment ces quatre papes et leurs collaborateurs relancent-ils le dialogue avec Berne ? Quels sont la nature et les modes d'action de la rupture et de la reconstruction des rapports ? Pour chacun des quatre pontificats mentionnés, nous tenterons de comprendre si et comment l'Église romaine a écouté l'histoire de la Suisse ou si elle a fait la sourde oreille. Est-ce que l'histoire devient, d'une certaine façon, un laboratoire pour le développement de la diplomatie de l'Église ? Et quel est encore le rôle de la théologie des différents pontificats dans la réparation de rapports interrompus avec Berne ? Quelles sont enfin les ruptures et les continuités ?

Entre pacification et modernisation, l'objectif de cette thèse d'habilitation est de retracer une histoire qui n'a jamais été racontée, afin d'éclairer les contours de la reprise des rapports diplomatiques entre le Saint-Siège et la Berne fédérale il y a un siècle, mais aussi entre l'Église catholique et un pays en quête de modernité. Le défi consiste à analyser des sources inédites, vaticanes et suisses, à travers une herméneutique attentive aux interrogations de la société contemporaine. À une époque où la religion est accusée d'inspirer les radicalismes, et d'attiser la discorde entre les nations, cette étude s'interroge sur le rôle de l'Église catholique au service de la diplomatie et du dialogue dans une Europe en construction entre la fin du XIX^e et le début du XX^e siècle. Le croisement d'un double regard sur les rapports entre le magistère romain et les catholiques suisses, mais surtout sur les rapports officieux entre Berne et le Vatican, constitue un observatoire privilégié de l'interaction entre religion et politique dans une Suisse et dans une Europe à la frontière avec la modernité.

⁶⁷ MICCOLI Giovanni, *Fra mito della cristianità e secolarizzazione*, Torino, Marietti, 1985, p. 93 (trad. it.).

⁶⁸ LAUNAY Marcel, *La papauté...*, p. 136.

Première partie

L'Église *rempart* de Pie IX (jusqu'en 1878), assiégée par le Kulturkampf

Au crépuscule du long pontificat de Pie IX, les relations diplomatiques entre la Suisse et le Saint-Siège subissent « un brutal coup de balai en 1873 »⁶⁹. C'est lors de la séance du 12 décembre 1873 que le Conseil fédéral décide la suppression des rapports avec le Palais apostolique. Mais comment en vient-on à franchir ce pas ? Dans le contexte du Kulturkampf, la modernisation des États européens constitue l'arrière-plan d'une violente redéfinition des relations entre l'Église, dont les institutions s'entremêlent depuis des siècles avec le pouvoir politique, et l'État, qui revendique au contraire une nette séparation. Cette confrontation entre conservatisme et libéralisme conduit, en Suisse et ailleurs, à un conflit ouvert. Mais comment pouvons-nous percevoir le Kulturkampf en terre helvétique ? De quelle manière celui-ci prépare-t-il la suppression des relations diplomatiques entre 1873-1874 ? Comment l'Église de Pie IX se rapporte-t-elle à la Suisse et à son histoire en ces années de tensions et de conflits ?

⁶⁹ AAV, Arch. Nunz. Svizzera, b. 9, fasc. 3, Maglione à Gasparri, « Missione di Mons. Luigi Maglione in Svizzera (1918-1926) », 16.7.1926 (trad. it.).

«Les dernières années de Pie IX présentent paradoxalement le double caractère d'une apothéose et d'une mélancolique liquidation»⁷⁰, à la manière dont l'écrit l'historien de l'Église Roger Aubert, spécialiste du pontificat de Pie IX. Élu pape le 16 juin 1846, Pie IX semble initialement posséder toutes les caractéristiques pour être accueilli et estimé tant par la diplomatie que par le peuple catholique, compte tenu de son parcours précédent. Giovanni Maria Mastai Ferretti (1792-1878) naît à Senigallia (Marches), dans les territoires des États pontificaux, dans une famille de la petite noblesse locale. Après les études théologiques au Collège romain (qui prendra plus tard le nom d'Université pontificale grégorienne), il est ordonné prêtre en 1819. Au lieu de poursuivre ses études, il révèle une propension pour le travail pastoral, même parmi les classes les moins favorisées de Rome, où il s'occupe de l'orphelinat de Tata Giovanna. En 1823, il participe à une mission diplomatique au Chili. Archevêque de Spoleto dès 1827 et par la suite d'Imola dès 1832, il est créé cardinal en 1840. Le jeune évêque est «apprécié pour ses qualités humaines et son caractère ouvert»⁷¹.

À la mort du pape Grégoire XVI en juin 1846, les cardinaux prônent un successeur originaire des États pontificaux mais ouvert en même temps aux idées modernes. Le cardinal Mastai est enfin élu. Son nom est chaleureusement soutenu par le philosophe et libéral père Gioacchino Ventura (1792-1861). La population de la Ville éternelle fait bon accueil au nouveau Pape, qui choisit de s'appeler Pie IX : «certains rappelaient le temps où, jeune prêtre, il se dévouait dans les quartiers populaires de la ville ; d'autres avaient été conquis par ses manières affables et sa voix chaude et musicale lors de sa première bénédiction ; d'autres enfin colportaient le bruit qu'il était de tendance libérale et cela suffisait à éveiller tous les espoirs»⁷². Mais le malentendu du pape libéral n'est pas destiné à durer longtemps, puisque Pie IX considère en réalité le libéralisme comme le pire ennemi de l'Église catholique, comme en témoigne sa première encyclique, *Qui pluribus*, datée du 9 novembre 1846. La proclamation de la République romaine en 1848, bien qu'éphémère, et la fuite du pape Mastai à Gaète aigrirent le pontife, qui avait déjà exprimé ses craintes à l'égard de la croissance de la mentalité libérale et des premiers éléments d'une culture démocratique, que le Pape percevait comme l'une des conséquences de la Révolution française.

⁷⁰ AUBERT Roger, *Le pontificat de Pie IX (1846-1878)*, Paris, Bloud & Gay, 1953, p. 497.

⁷¹ DELL'ORTO Umberto, XERES Saverio, *Manuale di storia della Chiesa 4. L'epoca contemporanea*, Brescia, Morcelliana, 2022, p. 155 (trad. it.).

⁷² AUBERT Roger, *Le pontificat de Pie IX...*, p. 13.

Le pontificat de Pie IX se caractérise par deux traits principaux. Le premier est une forte expansion missionnaire, qui porte l'Église à devenir véritablement universelle. Le pape Mastai établit 33 vicariats apostoliques, 15 préfectures et 3 délégations en Asie, en Afrique et en Océanie. Cette expansion missionnaire s'accompagne d'une piété populaire développée ainsi que d'une spiritualité sacerdotale renouvelée. La théologie reste en revanche figée pendant un pontificat plus pastoral que théologique. Le deuxième trait du pontificat de Pie IX est la forte centralisation romaine dans l'Église, accélérée par la mentalité ultramontaine croissante. Celle-ci connaît son apogée avec le Concile Vatican I de 1870, qui proclame les dogmes de la primauté pontificale et de l'infaillibilité du Pape lorsqu'il s'exprime *ex cathedra*. La biographie très récente de Pie IX écrite par Hubert Wolf, intitulée *Der Unfehlbare*, c'est-à-dire l'infaillible, souligne que le pape Mastai a créé une nouvelle Église par la mise en place du magistère ordinaire et par le Concile de 1870⁷³. À sa veille déjà, ce Concile suscite des tensions, y compris en Suisse. Le journal genevois *La Liberté* dénonce le Concile Vatican I comme prétendant « imposer à la société moderne les dogmes absurdes et les sanglants enfantillages du Moyen Âge »⁷⁴. En ce qui concerne la diplomatie, Pie IX semble étranger à ce monde qui lui est inconnu, surtout après la prise de Rome en 1870. Dans ce domaine, le Pape fait une confiance totale à son Secrétaire d'État, le cardinal Giacomo Antonelli (1806-1876), diplomate perspicace mais manquant d'envergure internationale. « Les déceptions avaient succédé aux déceptions : l'un après l'autre, les gouvernements sur lesquels on avait cru pouvoir compter s'étaient dérobés ou même devenaient ouvertement hostiles ; le monde intellectuel de son côté se détournait nettement de l'Église. »⁷⁵

Après la *Breccia de Porta Pia*, l'atmosphère devient de plus en plus lourde au Palais apostolique.

« À l'aube du mardi 20 septembre 1870, les troupes italiennes du général Raffaele Cadorna lancent une offensive sur Rome. L'artillerie tire à plein régime sur les murs de la ville entre la Porta Pia et la Porta Salaria. À neuf heures du matin, une brèche de trente mètres permet à deux colonnes d'infanterie, suivies de six bataillons de bersagliers, de pénétrer dans la ville. Les troupes pontificales ripostent au cours d'un intense affrontement, qui a surtout un caractère symbolique : avec leurs 13 000 hommes, elles ne

⁷³ C. WOLF Hubert, *Der Unfehlbare. Pius IX. und die Erfindung des Katholizismus im 19. Jahrhundert*, München, Beck, 2020.

⁷⁴ *La Liberté*, journal de Genève, 1^{er} septembre 1869, p. 1.

⁷⁵ AUBERT Roger, *Le pontificat de Pie IX...*, p. 497.

peuvent réellement s’opposer aux 70 000 Italiens. À dix heures, le drapeau blanc est hissé sur la basilique Saint-Pierre.⁷⁶»

C’est ainsi que la Rome pontificale tombe dans les mains du Royaume d’Italie et en devient désormais la capitale. Pie IX réagit avec l’encyclique *Rescriptentes ea omnia* (1^{er} novembre 1870), dans laquelle il identifie les «envahisseurs piémontais» et les «usurpateurs subalpins» comme les instruments d’une «révolution satanique». Sa position est ferme : «nous ne consentons et ne consentirons jamais à aucune conciliation qui détruise ou diminue en quoi que ce soit nos droits, et donc ceux de Dieu et du Saint-Siège.»⁷⁷ À sa mort, le 7 février 1878, Pie IX laisse une Église plus préoccupée par la vie religieuse et pastorale que par une société en marche vers la modernité libérale, qu’elle ressent comme hostile et étrangère. Une correspondance à Pie IX de l’abbé Louis-Octave Gavairon, curé de Collonge-Bellerive dans le Canton de Genève, illustre bien, déjà en novembre 1862, la bataille en cours entre l’Église et le monde en route vers la modernité : le Pape est loué comme «le très vénéré, le très patient, le très doué et très ferme Pie IX», tandis que les ennemis sont «les révolutionnaires, les anglicans, tous les hérétiques, qui annoncent avec tant d’assurance la chute du Siège apostolique». Tous les espoirs du curé genevois reposent sur «l’héroïque, ferme et persévérante défense du Saint Pape, Pie IX»⁷⁸.

Malgré les acclamations de prêtres et pèlerins enthousiastes, le Kulturkampf se révèle un champ de bataille violent qui conduit entre autres à la suppression des rapports diplomatiques avec la Suisse dès 1873 et avec la Prusse dès 1871. Cette dernière, partie du *Reich* allemand dès la même année, entretient des relations diplomatiques avec le Saint-Siège depuis 1747. La légation prussienne à Rome a joué un rôle également dans la création de l’Institut archéologique allemand en 1829. Toutefois, au lendemain de la création de l’Empire allemand en 1871, le cardinal de curie Gustav Adolf zu Hohenlohe-Schillingsfürst (1823-1896) est désigné en tant qu’ambassadeur impérial près le Vatican. Mais le pape Pie IX lui refuse l’accréditation, à cause de son attitude anti-infaillibiliste pendant le Concile Vatican en 1870. Cela provoque des tensions diplomatiques entre Berlin et le Saint-Siège, tandis que le poste d’ambassadeur impérial est supprimé en 1874. Si les représentations des États membres continuent à exister à Rome – la Légation de la Bavière reste ouverte et celle de Prusse est rouverte en 1882 – la reprise des relations diplomatiques

⁷⁶ LAMBERTS Emiel, *Les catholiques et l’État. Un tableau chronologique (1815-1965)*, Paris, DDB, 2018, p. 205.

⁷⁷ Pie IX, *Rescriptentes ea omnia*, in : *Enchiridion di tutte le encicliche*, II, p. 558-579 (trad. it.).

⁷⁸ AAV, Segr. Stato, Anno 1875, Rubr. 254, fasc. 1, L.O. Gavairon, curé de Collonge-Bellerive, à Pie IX, 15.11.1862.

officielles avec Berlin se fera seulement en 1920⁷⁹. Depuis 1870, le pape Pie IX se considère comme prisonnier dans les palais du Vatican, tandis que la papauté se perçoit davantage comme « réduite à une citadelle assiégée par des forces ennemies obscures »⁸⁰. Dans un rapport du 17 mars 1864 déjà, le chargé d'affaires de la Nonciature de Lucerne, Mgr Giovanni Battista Agnozzi rapporte au cardinal Secrétaire d'État Giacomo Antonelli, que l'évêque de Bâle, Eugène Lachat (1819-1886), serait favorable à la nomination d'un évêque auxiliaire à Genève, car celui-ci serait « un rempart contre le protestantisme »⁸¹. L'Église de Pie IX se considère, pour reprendre une expression des évêques suisses dans un rapport adressé au Saint-Siège en janvier 1878, juste à la veille de la mort du pape Mastai, comme une citadelle à l'épreuve d'une « page de l'histoire de l'Église sous la persécution »⁸², voire comme un *rempart* assiégé par une société qu'elle ressent comme étant hostile.

⁷⁹ Cf. VALENTE Massimiliano, *Diplomazia pontifica e Kulturkampf. La Santa Sede e la Prussia tra Pio IX e Bismarck (1826-1878)*, Roma, Studium, 2004.

⁸⁰ REGOLI Roberto, « I Papi nel Risorgimento », p. 160 (trad. it.).

⁸¹ ASRS, AA.EE.SS, Svizzera I, 310/167, Agnozzi à Antonelli, 17.3.1864.

⁸² ASRS, AA.EE.SS, Svizzera I, 333/180, Rapport adressé au St-Siège sur la situation de l'Église catholique en Suisse, janvier 1878, p. 1.

Chapitre 1

Le Kulturkampf, une « persécution ouverte » (1873)

Le Kulturkampf est une expression forgée en janvier 1873 par le député Rudolf Virchow (1821-1902) devant le parlement prussien, illustrant ainsi le différend surgi entre l'État de Bismarck et l'Église de Rome⁸³. Cette « lutte entre les cultures » se trouve exacerbée durant les années qui suivent 1870. Le Concile Vatican I, avec le dogme de l'infaillibilité pontificale, est regardé comme une provocation par les gouvernements libéraux qui accentuent la répression en cours de l'Église catholique romaine. En terre allemande, l'objectif déclaré du Kulturkampf est l'émancipation de l'État vis-à-vis de l'Église catholique romaine, comme le déclare le député Virchow : « Cette véritable sécularisation de l'État dans toutes ses directions, c'est ce que je salue avec joie et que je soutiendrai ouvertement de toutes mes forces. »⁸⁴ L'émergence d'un parti d'inspiration catholique, fondé en Prusse en 1870, puis étendu à l'ensemble du pays, peu nombreux mais politiquement fort, suscite une oppression farouche de la part du chancelier Otto von Bismarck (1815-1898). L'Église se retrouve au centre de cette lutte, une lutte justifiée apparemment comme un combat au nom de la culture et de la civilisation, qui conduit à la rupture des rapports diplomatiques avec le Saint-Siège ainsi

⁸³ Cf. CLARK Christopher, WOLFRAM Kaiser, « The European culture wars », in : CLARK Christopher, WOLFRAM Kaiser (dir.), *Culture wars. Secular-Catholic Conflict in Nineteenth-Century Europe*, Cambridge, Cambridge University press, 2003, p. 2.

⁸⁴ FRANZ Georg, *Kulturkampf, Staat und katholische Kirche in Mitteleuropa von der Säkularisation bis zum Abschluss des preußischen Kulturkampfes*, München, Callwey, 1955, pp. 9-10 (trad. a.).

que, à la suite des lois promulguées en mai 1873, à l'expulsion des jésuites et à l'emprisonnement de plusieurs évêques. Cette « lutte pour la culture » est généralement analysée par l'historiographie comme le combat d'une fraction protestante et libérale et ses représentants politiques – qui se disent défenseurs de la culture –, contre une autre partie de la population, catholique et conservatrice, qui est démographiquement minoritaire⁸⁵. Le terme de *Kulturkampf*, désignant donc à la fois un projet politique et idéologique, mais aussi ses faits antérieurs ainsi que la réaction qui en dérive, va s'imposer par la suite dans l'historiographie allemande, mais également internationale, y compris française et italienne.

La perspective des cultures en tension s'inscrit dans une histoire plus longue, qui est celle de l'oubli du catholicisme par la modernité. En Suisse, cette confrontation entre libéralisme et conservatisme trouve ses racines au cours des années 1830-1840 déjà, en devenant par la suite un conflit ouvert⁸⁶. La modernisation de l'État fédéral conduit à une violente modification des rapports avec l'Église catholique romaine, dont les institutions s'amalgament depuis longtemps avec le pouvoir politique dans certains Cantons. Le politicien catholique Philipp Anton von Segesser (1817-1888), de Lucerne, publie en 1875 un essai intitulé *Der Kulturkampf*, où il illustre, sous ce terme, le mouvement de lutte de l'État se déclarant porteur d'une « culture moderne » contre l'Église catholique⁸⁷. Un portrait du *Kulturkampf* suisse est illustré, un siècle plus tard, dans le volume de Peter Stadler *Der Kulturkampf in der Schweiz*, qui explore les années 1848-1888, en puisant surtout dans des archives suisses :

« De ce point de vue, la confrontation entre l'État et l'Église, considérée à l'échelle européenne, est aussi une sorte de lutte concurrentielle entre des organismes qui se sont développés de manière similaire au cours de l'histoire et qui se sont affrontés jusqu'à ce que la délimitation des intérêts soit bien rodée et reconnue. »⁸⁸

⁸⁵ Cf. MERGEL Thomas, « Ultramontanism, Liberalism, Moderation, Political Mentalities and Political Behavior of the German Catholic Bürgertum, 1848-1914 », *Central European History* 29/2, 1996, pp. 151-174.

⁸⁶ Cf. PLANZI Lorenzo, « Die Eigenossenschaft zwischen 1803 und 1848 », *Schweizerische Kirchenzeitung* 12, 2022, p. 265.

⁸⁷ SEGESSER Philip Anton von, *Studien und Glossen zur Tagesgeschichte. Der Kulturkampf*, Berne, Wyss, 1875. Cf. CONZEMIUS Victor, « Le Kulturkampf en Suisse, un cas particulier ou paradigmatique », in : BEDOUELLE Guy, WALTER François (éd.), *Histoire religieuse de la Suisse, la présence des catholiques*, Fribourg ; Paris, Éditions universitaires ; Cerf, 2000, pp. 297-320.

⁸⁸ STADLER Peter, *Der Kulturkampf in der Schweiz. Eigenossenschaft und katholische Kirche im europäischen Umkreis, 1848-1888*, Zürich, Chronos, 1996 (1984), p. 621 (trad. a.).

Comment expliquer le Kulturkampf en Suisse dans toute son ampleur ? Que dévoilent les sources vaticanes et suisses, internes et externes, sur la « lutte entre les cultures » libérale-radical et catholique-conservatrice ? Comment est-ce que le Kulturkampf prépare le terrain, d'une certaine manière, à la rupture des relations diplomatiques entre la Suisse et le Saint-Siège ? Quelle est la perception de l'Église, locale et universelle ? L'action parfois violente des gouvernements de Cantons comme Berne, Genève ou encore Argovie à l'encontre de l'Église catholique romaine amène les évêques suisses, dans un rapport d'août 1873 déjà, à parler d'une « persécution ouverte »⁸⁹.

Étincelles entre radicaux et conservateurs

Si, par le passé, l'historiographie a privilégié l'attitude consistant à prendre position pour l'un ou l'autre camp, la confrontation avec les sources internes et externes à l'Église montre comment il est possible aujourd'hui de se confronter à une réalité plus nuancée. Il est nécessaire de se mettre à l'écoute également de positions intermédiaires, ou médianes, qui souvent se sont révélées décisives dans la recherche d'un compromis, allant de certains catholiques cherchant à s'émanciper de la tutelle politique vaticane aux libéraux modérés qui travaillent à une réconciliation avec la papauté. Il est certain que les premières étincelles du conflit sont apparues durant les années 1830-1840. « En Suisse, les racines du Kulturkampf remontent aux Lumières et à la République helvétique. Mais une vraie polarisation ne se dessina que dans les années 1830, sous la Régénération, quand s'affirma le libéralisme politique et philosophique, du reste condamné par l'encyclique *Mirari vos* en 1832. »⁹⁰ Avec les articles de Baden en 1834, inspirés par le radicalisme naissant et par le clergé de tendance libérale, certains Cantons préconisent un droit de l'État à veiller sur les affaires de l'Église, en réponse au catholicisme ultramontain – d'*ultramontanus*, c'est-à-dire qui vit au-delà des montagnes, à savoir les Alpes – pour lequel les dispositions de la Curie romaine revêtent toujours davantage, durant le XIX^e siècle, une valeur légale suprême.

Le pape Grégoire XVI ne tardera pas à y répondre par une ferme condamnation, avec l'encyclique *Commissum divinitus* du 17 mai 1835. En Argovie, à la suite des troubles politico-confessionnels et même à des affrontements armés entre les troupes gouvernementales et les conservateurs, le député radical Augustin Keller (1805-1883) propose, en 1841, la suppression de tous les couvents, une mesure

⁸⁹ ASRS, AA.EE.SS, Svizzera I, 330/179, Protestation des évêques de la Suisse, 1873, p. 5.

⁹⁰ BISCHOF Franz Xaver, « Kulturkampf », *Dictionnaire historique de la Suisse*, dhs.ch.

que le Grand Conseil approuve à une large majorité, mais que la Diète fédérale rejette en la déclarant incompatible avec l'ordre constitutionnel. On aboutit ainsi, en 1843, à la réouverture de quatre des huit monastères fermés. Mais les tensions confessionnelles, loin d'être pacifiées, éclatent dans la guerre du Sonderbund en 1847. S'agit-il véritablement d'une guerre de religion entre catholiques et protestants ? Le conflit survient en réalité entre des Cantons radicaux, qui auront le dessus – certes, à majorité protestante, avec des minorités libérales catholiques, mais dont l'armée est paradoxalement conduite par le conservateur modéré Guillaume-Henri Dufour (1787-1875) – et des Cantons conservateurs, dont les troupes sont étonnamment confiées au réformé Johann-Ulrich von Salis-Soglio (1790-1874).

À la naissance de l'État fédéral en 1848, dont la Constitution proclame l'interdiction des jésuites en Suisse par son article 58, les conservateurs se mettent en ordre de bataille. Après leur rappel en Suisse dans diverses localités – de Brigue (1814) à Sion (1814) et Fribourg (1818) – les jésuites sont considérés par certains Cantons comme les auteurs d'une offensive anti-progressiste ainsi que les responsables des troubles qui ont éclaté en mai 1844 en Valais. Le retour des religieux de la Compagnie de Jésus à Lucerne, en 1845, enflamme les passions et conduit à la guerre du Sonderbund. Les tensions ne se calment pas durant les années suivantes. Face à leur exacerbation, le pape Pie IX signe, le 8 décembre 1864, l'encyclique *Quanta cura* dont le *Syllabus* ou, si l'on veut, l'annexe qui énumère la « liste des erreurs de notre temps », nie toute possibilité d'une réconciliation entre l'Église et le progrès, condamnant la laïcité de l'État et du droit, préconisée au contraire par Berne. À la frontière avec la modernité, Pie IX dénonce les dangers du libéralisme, particulièrement dans sa dimension morale, en réaffirmant le monopole de l'Église dans ce champ.

Quelles réactions l'encyclique *Quanta cura* et son *Syllabus* suscitent-ils en terre helvétique ? Celles-ci sont diverses, comme le raconte l'ambassadeur français à Berne dans une missive à Paris :

« Les protestants qui forment à Berne la majeure partie de la population, tout en blâmant cette pièce qu'ils considèrent comme digne d'un autre siècle, ne la voient cependant pas d'un mauvais œil, par là même qu'ils la croient destinée à affaiblir la Papauté. Les Catholiques semblent, dans l'intérêt même de la religion, portés à la regretter. »⁹¹

⁹¹ Archives nationales de France, Paris, CP Suisse, vol. 593, Turgot au Ministère, 7.1.1865.

La même année, en 1864, le chargé d'affaires du Saint-Siège ne donne pas suite à l'invitation des représentants de l'Autriche et de la France à transférer la Nonciature de Lucerne à Berne, puisque cela aurait signifié, du point de vue du Vatican, une reconnaissance de la nouvelle Constitution fédérale.

Tête à tête, président suisse et délégué pontifical (1872)

Mais comment le Saint-Siège perçoit-il la vie politique suisse au fil de ces années tumultueuses ? La centralisation instaurée par la Constitution fédérale de 1848 «s'accroît sans cesse, bien que lentement, par le biais des lois fédérales. L'idéal qu'envient les hommes au pouvoir est la ressemblance parfaite avec la république nord-américaine, soit la confédération des États-Unis»⁹², écrit le chargé d'affaires Mgr Angelo Bianchi au cardinal secrétaire d'État Giacomo Antonelli. Des problèmes nouveaux se révèlent être d'anciens problèmes, à en lire une autre correspondance de 1868 :

«C'est vraiment dans les deux évêchés de Bâle et de Coire que les affaires ecclésiastiques rencontrent les obstacles les plus graves, au motif qu'ils appartiennent à divers Cantons, à une distance considérable du siège épiscopal et avec des populations qui entre elles ont des différences de caractère, d'habitudes et aussi de langue.»⁹³

Au lendemain du Concile Vatican I qui en 1870 proclame les dogmes de la primauté pontificale et de l'infailibilité du Pape, les tensions s'exacerbent. Par ces dogmes, l'Église essaie de renforcer la muraille, en tant que rempart, servant de défense et protection au défi du Kulturkampf. Même si la lettre pastorale des évêques suisses de 1871, signée par l'évêque de Saint-Gall Carl Johann Greith (1807-1882), interprète l'infailibilité dans un sens souple, le Concile suscite l'hostilité d'une partie des catholiques suisses, de tendance libérale, qui se réunit dès 1871 dans l'Association suisse des catholiques libéraux. Celle-ci se fondera plus tard dans l'Église catholique-chrétienne. Dans l'intervalle, le *Risorgimento* italien a conduit, en 1870, au crépuscule de l'État pontifical, mais non à celui de la Garde suisse pontificale, qui reste sans interruption à Rome en tant que responsable de la protection de la personne du Pape et de sa résidence vaticane :

«Les troupes italiennes entraient à Rome après une brève canonnade. Pie IX, désireux d'éviter une effusion de sang, avait dit au général Kanzler : "Il est

⁹² ASRS, AA.EE.SS, Svizzera I, 318/170, Bianchi à Antonelli, 7.5.1868 (trad. it.).

⁹³ ASRS, AA.EE.SS, Svizzera I, 318/170, Agnozzi à Antonelli, 30.6.1868 (trad. it.).

de mon devoir d'ordonner que la défense consiste uniquement en une protestation constatant la violence et rien de plus, c'est-à-dire qu'on entamera des négociations pour la reddition aux premiers coups de canon." Le lendemain, les troupes pontificales furent licenciées, à l'exception de la Garde suisse. »⁹⁴

Mais la fin de l'État pontifical, quand bien même elle ne modifie pas le modèle de représentation des nonciatures, comme ambassades de l'autorité spirituelle du Pape et du gouvernement de l'Église en tant que sujet de droit international, affaiblit la Nonciature aux yeux de Berne, comme le relève entre autres le *Journal de Genève* : « Aussi longtemps que le pape a exercé, à côté de son ministère spirituel, une souveraineté temporelle, la présence d'un chargé d'affaires en Suisse était conforme à la logique des choses ; le gouvernement des États de l'Église avait des intérêts à sauvegarder, des sujets à protéger, des questions de toute nature à traiter avec celui de la Confédération suisse. » Mais dès que Pie IX se trouve désormais dépouillé de son pouvoir temporel, le quotidien libéral de Genève se demande « dans quel but entretiendrait-il encore un ambassadeur auprès du gouvernement le moins qualifié pour entrer avec lui dans de semblables discussions, un gouvernement tellement laïque ? »⁹⁵

En est bien conscient le chargé d'affaires pontifical à Lucerne, Giovanni Battista Agnozzi, qui rencontre à plusieurs reprises les conseillers fédéraux pour sonder le terrain. Dans un tête-à-tête bernois avec le président de la Confédération Emil Welti (1825-1899), le 2 décembre 1872, « je cherchai à connaître quelles étaient, le cas échéant, les dispositions du Conseil fédéral [...] sur le maintien d'une Nonciature apostolique en Suisse après le fait accompli à Rome le 20 septembre 1870 ». Réformé et libéral, Welti le rassure un peu :

« Il porta même à ma connaissance que le Conseil fédéral ne se sentait pas disposé à mettre cela sur le tapis ; d'autre part, toutefois, il était tout sauf rassurant, puisque ledit Président craignait que quelque conseiller national parmi les ultra-radicaux ne veuille raviver la discussion sur ce point. »⁹⁶

Mgr Agnozzi prie donc le président de la Confédération de mettre de l'eau sur le feu et d'user de son influence pour éviter même « la discussion d'une proposition qui troublerait profondément la conscience des catholiques et la paix entre les différentes confessions religieuses existant en Suisse »⁹⁷.

⁹⁴ CASTELLA Gaston, *La Garde fidèle du Saint-Père. Les soldats suisses au service du Vatican de 1506 à nos jours*, Paris, Aux éditions de la clé d'or, 1935, pp. 172-173.

⁹⁵ *Journal de Genève*, 14.12.1873, p. 1.

⁹⁶ AAV, Segr. Stato, anno 1875, Rubr. 254, Nunziatura di Lucerna, fasc. 4, Agnozzi à Antonelli, 2.12.1872 (trad. it.).

⁹⁷ AAV, Segr. Stato, anno 1875, Rubr. 254, Nunz. Lucerna, fasc. 4, Agnozzi à Antonelli, 2.12.1872 (trad. it.).

Un arrière-plan est dévoilé par une correspondance ultérieure avec le cardinal Antonelli, auquel Agnozzi révèle que le même président de la Confédération lui aurait remis confidentiellement, quelques jours après, un papier imprimé contenant le brouillon d'une motion que certains députés radicaux, emmenés par le Saint-Gallois Matthias Hungerbühler (1805-1884), auraient l'intention de présenter aux Chambres: «Le Conseil fédéral est invité à examiner si un Délégué du St-Siège (Nonce ou Chargé d'Affaires) peut continuer à être accrédité auprès de la Confédération.» Et Agnozzi ajoute dans sa correspondance confidentielle que «même mes collègues du Corps diplomatique, spécialement M. Ottenfels, ministre d'Autriche, et M. de Niethammer, ministre de Bavière, pourtant protestant, trouvaient la proposition assez déplaisante, et me prêtaient leurs bons offices auprès d'un grand nombre de conseillers nationaux; cependant, il me restait bien peu d'espoir»⁹⁸.

Bâle et Genève, deux évêques dans la tourmente (1873)

L'espoir de maintenir des rapports entre Berne et le Saint-Siège ne semble tenir qu'à un fil. Durant cette même période, une révision de la Constitution fédérale, promue par les radicaux, met en place des dispositions combattues par les conservateurs: de la laïcisation de l'école à l'extension de l'interdiction des jésuites pour toute activité ecclésiastique. La révision constitutionnelle est refusée le 12 mai 1872, à cause de la double opposition des catholiques conservateurs et des Romands hostiles au centralisme des radicaux germanophones. Mais, comme l'observent les évêques suisses, «les chefs du radicalisme ne se laissèrent pas déconcerter par cette défaite. Ils eurent aussitôt recours à un vieux moyen dont ils connaissaient par expérience la prodigieuse efficacité: ils soulevèrent les passions protestantes contre l'Église catholique»⁹⁹. Tandis que sont en cours des discussions pour une révision constitutionnelle ultérieure, c'est en 1873 que les tensions entre Berne et le Vatican s'exacerbent sur les deux champs de bataille du diocèse de Bâle et du Canton de Genève.

⁹⁸ AAV, Segr. Stato, anno 1875, Rubr. 254, Nunz. Lucerna, fasc. 4, Agnozzi à Antonelli, 28.12.1872 (trad. it.).

⁹⁹ ASRS, AA.EE.SS, Svizzera I, 333/180, Rapport adressé au St-Siège sur la situation de l'Église Catholique en Suisse, janvier 1878, p. 1.

Dans le premier, les Cantons radicaux décrètent la déposition de l'évêque de Bâle, Eugène Lachat, au mois de janvier, à la suite de son excommunication du curé de Starrkirch, Paulin Gschwind (1833-1914), qui combat l'infaillibilité pontificale. Une correspondance entre Mgr Agnozzi et la Congrégation du Saint-Office – comme s'appelle alors la Congrégation pour la Doctrine de la Foi – dévoile cependant que cette dernière déconseille cette excommunication. Le chargé d'affaires à la Nonciature de Lucerne écrit en novembre 1872 au cardinal Antonelli qu'«un nouveau scandale a bouleversé les fidèles de ce malheureux diocèse de Bâle [...], ce qui entraînera une longue série de conséquences regrettables». Le curé Gschwind, «déjà mauvais prêtre, puisqu'il y a deux ans il publia, quoique sans nom, une brochure intitulée *Le Pèlerin* contre le célibat du clergé», se prononce «plus ou moins ouvertement et souvent contre divers points de la discipline générale de l'Église, et surtout contre la règle de l'infaillibilité pontificale»¹⁰⁰.

Au Vatican, le cardinal secrétaire d'État ne tarde pas à transmettre le dossier à la Congrégation du Saint-Office, laquelle en janvier 1873 écrit directement à l'évêque de Bâle, Eugène Lachat : «Quelle doit donc être sa conduite à l'égard d'un ecclésiastique qui refuse d'adhérer par la foi à la définition du Concile du Vatican sur l'infaillibilité du Pontife romain?», lit-on dans la lettre conservée à l'*Archivium Sancti Officii Romani*, auprès des Archives de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi. La réponse est que l'attitude devrait être «de longanimité, de douceur et de miséricorde compatissante. Que l'évêque se rappelle que les peines infligées par l'Église, dont l'excommunication est la principale, assimilée civilement à la mort naturelle, sont par nature médicinales. Dans l'état actuel où se trouvent les âmes de ceux qui sont faibles dans la foi, capturés par les passions politiques, privés de la connaissance catholique, et qui s'appuient sur de faux principes, quel avantage y a-t-il à infliger l'excommunication? Un nouveau mépris, de nouveaux scandales, une plus grande obstination dans le mal.» D'ailleurs, l'excommunication infligée par l'évêque de Bâle au curé de Starrkirch ne serait donc pas nécessaire, d'après la Congrégation du Saint-Office, car en niant extérieurement l'assentiment aux dogmes de l'Église définis par la foi, on encourt *ipso facto*, par une conséquence obligée, dans l'excommunication que l'Église inflige aux hérétiques : «Que l'évêque s'abstienne donc d'infliger l'excommunication aux clercs et aux laïcs.»¹⁰¹ Mais la lettre romaine arrive

¹⁰⁰ Archives de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi/ACDF, Cité du Vatican, Archivium Sancti Officii Romani, Res Doctrinales, Materiae Diversae 1873, Agnozzi à Antonelli, 14.11.1872 (trad. it.)

¹⁰¹ ACDF, Archivium Sancti Officii Romani, Res Doctrinales, Materiae Diversae 1873, Suprema Congregazione del S. Ufficio à Lachat, 21.1.1873 (trad. it.).

à Soleure très probablement trop tard, car Mgr Lachat excommunie le curé Paulin Gschwind sans tarder, en janvier 1873. Les radicaux protestent alors contre «l'allure de plus en plus despotique» que prend d'après eux l'Église romaine, en demandant aux autorités cantonales de protéger la «vraie liberté ecclésiastique»¹⁰².

Les députés à la Conférence diocésaine de cinq des sept Cantons du diocèse de Bâle – Soleure, Berne, Argovie, Thurgovie et Bâle-Campagne – accusent en même temps l'évêque d'enseigner en tant que dogme la doctrine du Concile Vatican I, «lésant de la sorte les intérêts et les institutions cantonaux, mettant en danger la tranquillité publique»¹⁰³. Pour cette raison, la Conférence diocésaine décrète le 29 janvier 1873 que Mgr Lachat n'est désormais plus reconnu comme évêque de Bâle, déclarant le siège vacant et lui interdisant d'exercer toutes les fonctions épiscopales dans ces Cantons, qui sont dès lors invités à ne plus lui fournir de rentes et à saisir ses fonds. Le gouvernement soleurois est appelé à l'expulser du palais épiscopal et à dresser un inventaire des objets de l'évêché, tandis que le chapitre cathédral est appelé à nommer un administrateur provisoire du diocèse. Seuls les gouvernements des Cantons de Lucerne et Zoug restent fidèles à l'évêque de Bâle. L'épiscopat suisse envoie à son tour une lettre de soutien à Eugène Lachat, «l'encourageant à persévérer contre les pièges et la violence des hérétiques»¹⁰⁴. Entre-temps, une série de tracasseries sont exercées par ordre du gouvernement de Soleure contre l'évêque, qui est réduit à une dure réclusion dans son palais. Menacé par les autorités cantonales, Mgr Lachat est forcé de quitter sa résidence épiscopale de Soleure, se réfugiant à Lucerne. Depuis la Suisse centrale, il continue à administrer le diocèse non seulement pour les deux Cantons de Lucerne et de Zoug, qui reconnaissent toujours sa légitimité épiscopale, mais aussi pour les cinq autres. Cet exil forcé n'ébranle pas le sentiment religieux du clergé et des fidèles qui, dans leur grande majorité, restent fidèles à Mgr Lachat.

Quant à lui, l'évêque de Bâle réprouve la prétention de le destituer et de lui interdire l'exercice des fonctions épiscopales dans son diocèse. Dans une lettre adressée le 4 février 1873, depuis Lucerne, aux gouvernements de Soleure, d'Argovie, de Bâle-Campagne, de Berne et de Thurgovie, il condamne son expulsion de sa ville épiscopale «comme une violation inique du sanctuaire le plus intime de la conscience et du sentiment religieux. Quoi ! On reproche

¹⁰² AUBERT Roger, *Le pontificat de Pie IX...*, p. 395.

¹⁰³ ASRS, AA.EE.SS., Svizzera II, 581/370, Regolamento delle questioni diocesane nel Vescovato di Basilea e nel Canton Ticino, 17.10.1883, p. 25 (trad. it.).

¹⁰⁴ ASRS, AA.EE.SS., Svizzera II, 581/370, Regolamento delle questioni diocesane..., 17.10.1883, p. 27 (trad. it.).

à l'Église, à cette citadelle du droit, de violenter les consciences quand elle exige la soumission de ses membres à des vérités révélées de Dieu». Sa perception de l'Église en tant que citadelle ou rempart reflète celle romaine du pape Pie IX. L'évêque réproche en ce sens comment «ici l'État voudrait s'arroger le droit de défendre aux fidèles de recevoir la doctrine et la direction religieuse du successeur des Apôtres, d'interdire aux ecclésiastiques toute relation avec leur chef, d'empêcher l'évêque de pourvoir aux besoins du peuple catholique ! » Dans la même correspondance, il repousse les reproches des Cantons, en particulier celle «de n'avoir point les sentiments d'un citoyen suisse ni d'un républicain. Ce sont là d'odieuses insinuations, et rien de plus. Mes paroles, mes actes, mes démarches, depuis que je suis évêque comme auparavant, n'ont tendu qu'au bien et au salut de la patrie, à laquelle je suis attaché par le fond de mon cœur»¹⁰⁵.

Genève est en revanche le théâtre, en février 1873, de l'expulsion du territoire suisse, décrétée par le Conseil fédéral, de l'évêque Gaspard Mermillod (1824-1892), vicaire apostolique de Genève. Depuis la Réforme protestante, aucun évêque catholique n'a plus officié dans la Cité sur le lac Léman. Mais la promotion de Mermillod, déjà évêque auxiliaire depuis 1864, est dans l'air. Depuis Rome, le même Gaspard Mermillod adresse à la veille de Noël 1871 une supplique pour réaliser la séparation canonique de l'Église de Genève de l'évêché de Lausanne. Sa longue supplique débute par la réaffirmation de sa fidélité sans faille au dogme de l'infailibilité pontificale, en confiant ne pas pouvoir «être à Rome même incognito sans offrir à Votre Sainteté tous mes vœux des bonnes fêtes, sans exprimer tout mon filial, tout mon respectueux dévouement au Vicaire infailible de Jésus-Christ à l'Immortel Pie IX»¹⁰⁶. L'évêque auxiliaire confie n'avoir fait ce long voyage, dans les rigueurs de l'hiver, que dans le but unique de «demander un acte que je crois portera le salut du catholicisme à Genève et l'honneur du St-Siège». Après avoir prié et consulté le clergé et les laïcs, Mermillod suggère à Pie IX que le Saint-Siège a le droit diplomatique de «placer un évêque de Genève à Genève». D'après la perception de Gaspard Mermillod, cet acte n'a rien de provocateur, «et quoi qu'on fasse la persécution viendra en Suisse»¹⁰⁷.

¹⁰⁵ ASRS, AA.EE.SS., Svizzera I, 327/176-177, Lachat aux gouvernements de Soleure, d'Argovie, de Bâle-Campagne, de Berne et de Thurgovie, 4.2.1873.

¹⁰⁶ AAV, Segr. Stato, anno 1875, Rubr. 254, Nunz. Lucerna, Mermillod à Pie IX, 24.12.1871.

¹⁰⁷ AAV, Segr. Stato, anno 1875, Rubr. 254, Nunz. Lucerna, Mermillod à Pie IX, 24.12.1871.

L'allusion de Mermillod vise le projet du Conseil d'État genevois, présidé par le radical Antoine Carteret (1813-1889), d'imposer des modifications dans les formes organiques de l'Église catholique de Genève. Ce conseiller d'État anticlérical affirme dans un discours de 1871, souvent cité dans l'histoire genevoise : «Ce qu'il nous faut, c'est que l'Église s'en aille avec rien, avec le bâton et la besace.»¹⁰⁸ Les rumeurs se confirment le 22 octobre 1872, avec la publication d'un appel au peuple, de la part du gouvernement genevois, qui annonce le projet de plusieurs mesures, de l'élection des curés de la part des membres des paroisses à l'introduction d'un serment de soumission du clergé aux lois et au pouvoir civil. Depuis Lucerne, Mgr Agnozzi écrit au cardinal Antonelli, à Rome, qu'il s'agit «d'un projet de démocratisation de l'Église par la destruction de la hiérarchie, en la soustrayant à toute action du Souverain Pontife, c'est-à-dire le projet d'une Église nationale servante et esclave de l'État»¹⁰⁹. À l'épreuve de ces projets rendus publics par le gouvernement genevois, Mermillod et ses collaborateurs insistent auprès de l'Église romaine, en plaidant la création d'un diocèse ou vicariat apostolique dans la Cité de Calvin.

À Berne, le Conseil fédéral ne partage cependant pas ce projet de Mermillod. Dans une conversation confidentielle avec Mgr Giovanni Battista Agnozzi, le gouvernement fédéral met en garde le Saint-Siège en novembre 1872, disant que les conséquences d'une nomination épiscopale à Genève «seraient graves non seulement pour cette Église, mais aussi pour la Suisse entière et pour l'avenir de la Nonciature elle-même»¹¹⁰. Malgré les réticences de l'évêque diocésain Étienne Marilley, qui créent un malaise avec Agnozzi, le pape Pie IX nomme, le 16 janvier 1873, Gaspard Mermillod vicaire apostolique de Genève. Le Conseil d'État genevois, y voyant une violation de la Constitution, obtient du Conseil fédéral son expulsion de Suisse. Les gendarmes accompagnent l'évêque Mermillod, le 17 février 1873, jusqu'à la frontière avec la France. Le Saint-Siège, à son tour, voit dans cette expulsion une violation de la Constitution suisse : «à la honte de la Constitution de ce pays qui interdit l'exil pour les citoyens suisses»¹¹¹.

¹⁰⁸ Mémorial du Grand Conseil de Genève, 1871, p. 2642.

¹⁰⁹ AAV, Segr. Stato, anno 1875, Rubr. 254, Agnozzi à Antonelli, 24.10.1872 (trad. it.).

¹¹⁰ ASRS, AA.EE.SS., Svizzera II, 545/349, Nomina del Vescovo di Losanna, 2.11.1872, p. 12 (trad. it.).

¹¹¹ ASRS, AA.EE.SS., Svizzera II, 545/349, Nomina del Vescovo di Losanna, 2.11.1872, pp. 15-16 (trad. it.).

La naissance de l'Église catholique-chrétienne (1873)

A également contribué à la rupture entre la Suisse et le Saint-Siège un conflit qui conduit à la formation de l'Église catholique-chrétienne, connue aussi comme vieille-catholique, fondée en Suisse entre 1871 et 1876, en opposition avec le Concile Vatican I mais en accord avec le radicalisme politique du *Kulturkampf*. « Il faut être suisse et attentif aux institutions locales pour connaître le nom de cette Église »¹¹², comme l'observe Sarah Scholl, qui a dédié ses recherches à la création de l'Église catholique-chrétienne à Genève : « Sa dynamique, celle d'un projet catholique à dimension nationale, rejetant le Syllabus et l'infaillibilité pontificale, appartient en revanche à des processus bien connus dans toute l'Europe à la fin du XIX^e siècle. »¹¹³

À Genève est créée officiellement l'Église catholique nationale en mai 1873, après que le Conseil d'État a fait voter et approuver, en mars 1873, une loi prônant la démocratisation de l'Église catholique romaine. Cette loi fait suite à deux autres interdisant les cérémonies religieuses dans la voie publique (en 1871) et prohibant les congrégations religieuses (entre 1872 et 1873), sans compter qu'en 1872, le Canton de Genève a expulsé les ordres enseignants en remettant les affaires ecclésiastiques dans les mains des autorités civiles. La loi de 1873 prétend, sans consulter la gouvernance de l'Église catholique romaine, réorganiser ses institutions à Genève, à commencer par la nomination des curés qui sont désormais élus par l'assemblée paroissiale. Le clergé et la majorité des laïcs refusent de s'incliner devant cette loi et restent en contact avec l'évêque Mermillod, établi à la frontière française. Les autorités politiques s'emparent alors des églises, en faisant appel à des prêtres français en révolte contre le Concile de 1870. La nouvelle Église catholique-chrétienne de Genève adhère en août 1873, comme d'autres communautés suisses, à la réunion des vieux-catholiques d'Olten. Celle-ci réunit également les membres de l'Association suisse des catholiques libéraux, qui s'est formée dès 1871 en opposition au Concile Vatican I. Un portrait de cette Association est esquissé, en 1871, par le *Journal de Genève* :

« On sait que ce parti religieux, actuellement en voie de formation en Allemagne, rejette l'infaillibilité du pape et, considérant ce dogme nouveau comme équivalent à la destruction des principes sur lesquels repose

¹¹² SCHOLL Sarah, *En quête d'une modernité religieuse. La création de l'Église catholique-chrétienne de Genève au cœur du Kulturkampf (1870-1907)*, Neuchâtel, Alphil, 2015, p. 9.

¹¹³ SCHOLL Sarah, *En quête d'une modernité religieuse...*, p. 9.

l'existence de l'Église chrétienne catholique, s'affirme comme voulant continuer la tradition de cette Église.»¹¹⁴

Avec la complicité des gouvernements cantonaux, l'Église catholique-chrétienne occupe plusieurs églises catholiques romaines en Suisse, de Olten dans le Canton de Soleure à la paroisse de Olsberg en Argovie, jusqu'aux églises du Jura Bernois. Dans le Canton de Saint-Gall, les catholiques libéraux forment la majorité du camp progressiste : cependant, plusieurs d'entre eux, dont le politicien Matthias Hungerbühler, s'opposent intensément à la création de l'Église catholique-chrétienne, en restant fidèles à l'Église catholique romaine. Au Tessin, le Kulturkampf est en même temps une ultime manifestation du conflit entre conservateurs et radicaux, mais une communauté vieille-catholique ne s'y implante pas. L'ecclésiologie catholique-chrétienne, définie lors de la réunion d'Olten en 1873, ne reconnaît que « le pur principe démocratique [...] avec application du système représentatif par l'établissement d'organes synodaux chargés de veiller au maintien de l'unité, ainsi qu'à la direction et au développement des institutions de l'Église »¹¹⁵.

Le principe démocratique semble cependant s'accompagner, à Genève comme ailleurs, par des actes de violence qui visent l'Église catholique romaine. « À Genève, église de Saint-Germain prise avec violence au curé catholique. Tumulte contre l'église de Notre-Dame, mais pour l'heure celle-là est sauvée »¹¹⁶, indique un télégramme chiffré du 18 octobre 1873. Une longue lettre de Mgr Agnozzi relate au cardinal Antonelli l'occupation de l'église de Saint-Germain en octobre 1873. Sans attendre le terme décidé par les autorités de la ville, « un agent de police, nommé Coulin, accompagné par un grand nombre de personnes, prêtes à n'importe quelle forme de sacrilège, se rend à St-Germain. En faisant violence à l'Église, il prétend d'en reprendre possession au nom de la Ville »¹¹⁷. Mais les catholiques fidèles à l'Église romaine sont aussi nombreux sur place et s'y opposent fermement. Le retrait des espèces eucharistiques sacrées a d'abord été contesté par la police, « puis autorisé, et une véritable démonstration catholique a été faite par le prêtre de la paroisse et le clergé. Cela fait, la lampe du sanctuaire fut éteinte »¹¹⁸.

Au même mois d'octobre 1873, l'ancien prêtre parisien Hyacinthe Loyson (1827-1912), excommunié en 1869 déjà, est élu comme curé de Genève. Enseignant de philosophie à Avignon et de théologie à Nantes, Loyson adhère

¹¹⁴ *Journal de Genève*, 19 août 1871, p. 1.

¹¹⁵ ASRS, AA.EE.SS., Svizzera II, 545/349, Résolutions des Vieux-Catholiques à Olten, 31.8.1873.

¹¹⁶ AAV, Segr. Stato, Anno 1875, Rubr. 254, fasc. 4, Telegramma decifrato, Agnozzi à Antonelli, 18.10.1873 (trad. it.).

¹¹⁷ ASRS, AA.EE.SS., Svizzera II, 545/349, Agnozzi à Antonelli, 19.10.1873 (trad. it.).

¹¹⁸ ASRS, AA.EE.SS., Svizzera II, 545/349, Agnozzi à Antonelli, 19.10.1873 (trad. it.).

aux dominicains et dans un second temps aux carmes. Entre 1864 et 1868, le père Hyacinthe était un prédicateur en vogue à Notre-Dame de Paris. Ses idées libérales l'ont amené à la rupture avec l'Église catholique romaine. Marié avec Émilie Meriman (1833-1909) dès 1872, il est arrivé à Genève en octobre 1873. L'ancien carme est estimé, par les catholiques libéraux genevois, comme un prédicateur à la notoriété internationale. Dans une lettre à un ami, publiée dans le journal genevois *La Patrie*, Hyacinthe Loyson écrit à la veille de son départ pour Genève :

« Sans m'immiscer à aucun degré dans les questions politiques qui, par la faute du parti clérical et de Curie romaine, compliquent partout à cette heure les questions religieuses, je ne demande qu'une seule chose aux gouvernements de ce monde : la liberté de prêcher l'Évangile ; et je vais à Genève, comme j'ai été à Munich, à Cologne, à Rome, comme j'irai partout où m'appelleront les catholiques résolus à n'abdiquer la foi de leurs pères ni entre les mains de l'ultramontanisme ni entre celles de l'incrédulité. »¹¹⁹

En tant que curé de l'Église catholique-chrétienne genevoise, l'ancien carme y introduit la liturgie en langue française, remplaçant le latin en vogue dans la liturgie catholique romaine. La Nonciature de Lucerne suit de près ces nouveautés liturgiques, comme le confirme une missive envoyée par Agnozzi au cardinal Antonelli le 9 novembre 1873 : « Il est déjà connu que l'hérétique ex-P. Hyacinthe, qui célèbre la Sainte Messe de manière sacrilège, utilise la langue française dans de nombreuses parties de celle-ci. »¹²⁰ À cette lettre est jointe une brochure intitulée *Liturgie de l'Église catholique de Genève à l'usage des fidèles*, écrite par le curé Loyson lui-même. Dans l'avant-propos, le prêtre vieux-catholique observe que « la liturgie catholique n'est pas un objet d'archéologie, mais un culte vivant, et soumis par conséquent aux transformations nécessaires de la vie »¹²¹.

Les innovations introduites par le curé Hyacinthe Loyson s'agissant de la liturgie, perçue en relation directe avec l'histoire, sont appréciées, à Genève, par la petite communauté catholique-chrétienne. Mais en août 1874, le théologien parisien quitte déjà la Suisse pour des divergences doctrinales (ecclésiologiques surtout) et organisationnelles. En 1875, il publie un essai

¹¹⁹ Cf. *La Patrie*, 6.3.1873, p. 2.

¹²⁰ AAV, Segr. Stato, Anno 1897, Rubr. 254, fasc. 3, Agnozzi à Antonelli, 9.11.1873 (trad. it.).

¹²¹ LOYSON Hyacinthe, *Liturgie de l'Église catholique de Genève à l'usage des fidèles*, Paris ; Neuchâtel, Sandoz et Fischbacher ; Librairie générale J. Sandoz, 1873, p. 5.

qui dévoile son point de vue très critique sur l'ecclésiologie démocratique, voire politique du vieux-catholicisme helvétique :

«N'oublions pas d'ailleurs qu'en livrant l'Église à la politique, nous la livrerions à l'incrédulité [...]. Dans de telles conditions, une Église nationale à laquelle on appartiendrait en qualité de citoyen, et plus que tout autre, une Église démocratique, instituée et gouvernée par le suffrage universel, serait forcément une Église sans foi. Une Église, ai-je dit ? Ce nom ne conviendra jamais à un tel établissement, ni dans la langue du christianisme, ni dans celle du bon sens.»¹²²

Le curé démissionnaire de Genève semble étonnamment, à ce moment, confier dans un rapprochement avec l'Église catholique romaine :

«Oui, j'en conviens, l'Église catholique-romaine est aujourd'hui, comme le prophète, dans le ventre du monstre et dans le fond de l'abîme ; elle y demeurera trois jours et trois nuits peut-être, mais quand on la croira morte, elle en sortira vivante.»¹²³

Rentré à Paris, Hyacinthe Loyson y fonde en 1879 l'Église française gallicane.

À Genève, la basilique Notre-Dame est confisquée par le gouvernement en juin 1875, occupée dans le contexte d'une manifestation populaire anticatholique romaine, en même temps que la plupart des autres églises catholiques romaines du Canton (toutes sauf trois), qui sont livrées au culte vieux-catholique. Cette dépossession des églises, imposée par la force policière, est «un brigandage à main armée»¹²⁴ selon le prêtre genevois Louis Jeantet (1839-1911), rédacteur puis directeur du *Courrier de Genève* (1869-1909), ainsi qu'auteur en 1878 d'une *Histoire de la persécution religieuse à Genève. Essai d'un schisme par l'État*. Dans la paroisse campagnarde de Choulex comme ailleurs, la communauté catholique romaine se réinvente au fil des jours, d'après le récit de Jeantet :

«Lorsque les portes de l'église et de la cure furent effondrées, les paroissiens rassemblés conduisirent leur vénéré curé dans une petite maison du village, appartenant à la famille Dunand, dont la grange, prolongée de quelques mètres par une construction nouvelle, est devenue leur église.»¹²⁵

¹²² LOYSON Hyacinthe, *L'Église catholique en Suisse*, Genève, Cherbuliez, 1875, p. 10.

¹²³ LOYSON Hyacinthe, *L'Église catholique en Suisse...*, p. 31.

¹²⁴ JEANTET Louis, *Histoire de la persécution religieuse à Genève. Essai d'un schisme par l'État*, Paris ; Lyon, Librairie Lecoffre, 1878, p. 257.

¹²⁵ JEANTET Louis, *Histoire de la persécution religieuse à Genève...*, p. 347.

Ces églises devenues catholiques-chrétiennes, où officient les prêtres venus de l'étranger, restent cependant pour la plupart assez vides. Les registres attestent, dans le Canton, une centaine de baptêmes catholiques-chrétiens par année. En 1880, le Canton de Genève compte 51 557 citoyens catholiques, dont 6 000 seulement sont catholiques chrétiens, face à 48 359 réformés¹²⁶. Aucun prêtre du vicariat apostolique de Genève n'adhère au vieux-catholicisme. Le vicaire apostolique de Genève, Gaspard Mermillod, écrit en octobre 1873 au cardinal Joseph Guibert (1802-1886), archevêque de Paris, depuis son exil en France, pour l'informer de la présence à Genève de l'abbé Loyson et d'autres prêtres vieux-catholiques français :

« Nous avons aujourd'hui l'incomparable douleur de voir des prêtres déserteurs de leur foi et de leur patrie se faire les instruments gagés du calvinisme et des sociétés secrètes. Le Gouvernement de Berne et le Gouvernement de Genève, ainsi que leurs lâches complices, se vantent, faussement, je l'espère, que d'autres prêtres doivent venir des diocèses de France accepter en Suisse une position schismatique. Le pouvoir civil offre tous les apports d'un fort traitement. »¹²⁷

Les populations catholiques de Genève restent, pour la majorité, fidèles à l'Église romaine et à l'évêque exilé Gaspard Mermillod. L'abbé Louis Jeantet parle, dans un mémoire adressé au Saint-Siège, de la « Résistance des Catholiques aux tentatives du schisme ». Des chapelles comme celle de Choulex sont presque instantanément élevées dans chaque paroisse à côté de l'église confisquée : « Ces chapelles de la persécution abritent un culte suivi avec enthousiasme. Le schisme n'a gagné dans chaque paroisse, que quelques rares adhérents qui ont cédé à la corruption du gouvernement. »¹²⁸. Ces chapelles de la persécution sont rebaptisées, par l'évêque Gaspard Mermillod, comme des « catacombes »¹²⁹. D'après Louis Jeantet, le vieux-catholicisme n'existe pas à Genève : « Il a été créé par une loi ; mais il est resté à l'état d'utopie légale et n'a jamais pu prendre une existence réelle. »¹³⁰

¹²⁶ Cf. BAIROCH Paul, BOVEE Jean-Paul, *Annuaire statistique rétrospectif de Genève*, Genève, Université de Genève, 1986, p. 28.

¹²⁷ Archives historiques du diocèse de Paris, 4 B 1.12 Mgr Mermillod, Mermillod à Guibert, 23.10.1873.

¹²⁸ ASRS, AA.EE.SS., Svizzera II, 345/184, Mémoire relatif aux affaires de Genève, Jeantet au cardinal Nina, 18.12.1878.

¹²⁹ Cf. JEANTET Louis, *Histoire de la persécution religieuse à Genève...*, p. 351.

¹³⁰ ASRS, AA.EE.SS., Svizzera II, 345/184, Jeantet au cardinal Nina, 18.12.1878.

Malgré le soutien des autorités civiles, l'Église catholique-chrétienne ne se développe pas comme espéré par ses initiateurs. À l'arrivée des nouveaux curés vieux-catholiques, des tissus noirs sont tendus en ville et dans les villages. À Vernier, les fidèles catholiques romains placent des cailloux dans le trou de la serrure de l'église pour retarder le culte. À Carouge, le nouveau curé catholique-chrétien Victor Marchal dénonce pour sa part les injures des femmes dans la rue, mais aussi des enfants : « Quand ils me voyaient venir, ils s'assemblaient, puis se sauvaient en criant : Au loup ! Au loup ! »¹³¹. Mais le curé Marchal oublie de confesser qu'il est lui-même condamné d'une amende, par la police genevoise, pour avoir traité un catholique romain de « lâche » et de « canaille »¹³². Dans un contexte difficile pour l'Église catholique romaine, Antoine Ducimetière écrit dans un mémoire adressé, en 1875, au conseiller d'État radical Antoine Carteret : « Le Caucus genevois, concile à la baïonnette, invente un certain culte qu'il veut imposer aux catholiques. »¹³³

Églises occupées par les vieux-catholiques, de Zurich au Jura bernois

À Zurich, le Conseil d'État accorde aux vieux-catholiques l'expulsion du curé catholique romain Sebastian Reinhard et l'attribution de l'*Augustinerkirche* à partir du dimanche 29 juin 1873. Le chargé d'affaires de la Nonciature en relate au cardinal Antonelli dans un long rapport de juillet 1873 dédié à « la nouvelle des énormes violences perpétrées à Zurich contre l'église paroissiale par la secte des vieux catholiques »¹³⁴. Dans la foulée des expulsions des évêques Lachat à Bâle et Mermillod à Genève, un groupe de paroissiens sympathisant du vieux-catholicisme convoquent une assemblée, à laquelle participent également de nombreux réformés, décrétant sa protestation contre le dogme de l'infailibilité et son adhésion à l'établissement d'une Église catholique nationale. Malgré les protestations du curé Reinhard « contre la violence faite à son ministère et à son église », le Conseil d'État zurichois décide d'enlever l'*Augustinerkirche* à l'Église catholique romaine, en la destinant au culte vieux-catholique.

¹³¹ MARCHAL Victor, *Les réformateurs de Genève*, Lyon, Charles Méra, 1876, p. 23.

¹³² Cf. *Catholique national*, 10.5.1874, p. 4.

¹³³ DUCIMETIÈRE Antoine, *Deux questions à M. Carteret*, 1875.

¹³⁴ AAV, Segr. Stato, Anno 1875, Rubr. 254, fasc. 4, Agnozzi à Antonelli, Lucerne, 24.7.1873 (trad. it.).

Le matin du dimanche 29 juin 1873, le curé Sebastian Reinhard célèbre la dernière messe dans la paroisse catholique de Zurich, s'adressant aux fidèles avec ces mots :

«C'est pour la dernière fois, dit-il, que nous sommes réunis ici. Dieu seul sait où dimanche prochain nous pourrions nous rassembler pour prier ensemble [...] quoi qu'il se passe, cherchez à rester calmes, rappelez-vous les exemples que nous a laissés notre Seigneur.»¹³⁵

Le curé catholique, d'après la narration qu'en fait son vicaire à Mgr Agnozzi, «se tourna ensuite vers l'autel, prit le Saint-Sacrement, donna une dernière bénédiction aux fidèles qui sanglotaient et, au milieu d'un silence de deuil, éteignit la lampe du sanctuaire et s'en alla, se retirant avec les Saintes Espèces à la maison paroissiale»¹³⁶. Après la fin de la messe, les vieux-catholiques prennent possession du sanctuaire, accompagnés de nombreux réformés. Cependant, dans la ville du bord de la Limmat, le culte catholique romain se poursuit, sous forme privée.

Dans le diocèse de Bâle, les autorités cantonales de plusieurs Cantons ne se contentent pas de l'exil de Mgr Lachat à Lucerne, qu'elles ne reconnaissent plus comme évêque légitime, mais s'empressent de décider que les curés seront désormais élus par les paroissiens et non plus envoyés par le diocèse. «Dans aucune zone de Suisse, le Kulturkampf n'a été mené avec autant d'acharnement, dans aucune il n'a laissé de traces et de frustrations aussi profondes que dans le Jura bernois»¹³⁷ d'après Peter Stadler. Que s'est-il donc passé ? En réponse à l'exil imposé à Mgr Lachat, 68 curés catholiques du Jura ont signé une protestation par laquelle ils déclarent vouloir rester unis au Saint-Siège et à leur évêque. En réponse à cette protestation, le gouvernement radical de Berne les suspend de leurs fonctions, ainsi que leurs vicaires. De plus, un arrêté de la Cour d'appel du 15 septembre 1873 les déclare incapables de remplir à l'avenir toutes les fonctions curiales, aussi longtemps qu'ils n'auraient point retiré leurs signatures.

Le diocèse de Bâle est déclaré dissous, dans le Canton de Berne, par le décret du 6 octobre 1873, émanant du Conseil d'État, qui affirme l'obligation du gouvernement de pourvoir aux besoins de la population catholique en nommant de nouveaux curés et en établissant un culte (vieux-)catholique reconnu et financé par l'État. Par la suite, le Grand Conseil bernois fixe,

¹³⁵ AAV, Segr. Stato, Anno 1875, Rubr. 254, fasc. 4, Agnozzi à Antonelli, 24.7.1873 (trad. it.).

¹³⁶ AAV, Segr. Stato, Anno 1875, Rubr. 254, fasc. 4, Agnozzi à Antonelli, 24.7.1873 (trad. it.).

¹³⁷ STADLER Peter, *Der Kulturkampf in der Schweiz...*, p. 381 (trad. a.).

par la loi du 30 octobre 1873, l'organisation des paroisses, des conseils paroissiaux et les conditions souhaitées pour la nomination populaire des curés. Cette loi se propose, à l'art. 2, de garantir le libre exercice des cultes à toute confession religieuse, mais en même temps souhaite l'intervention des autorités de l'État «à l'égard de tous les mandements et ordonnances ecclésiastiques et de tous actes des autorités ou des membres du clergé, qui seraient contraires à l'ordre public ou aux droits de l'État et des citoyens, ou qui tendraient à troubler la paix entre les diverses confessions et communautés religieuses»¹³⁸. L'assemblée paroissiale a, d'après l'art. 11, l'attribution de «l'élection de l'ecclésiastique ou des ecclésiastiques, sous réserve de la ratification du Gouvernement»¹³⁹. Ne sont éligibles à des fonctions pastorales dans les paroisses et les établissements publics, que les ecclésiastiques qui font partie du clergé bernois, dont l'admission a lieu après un examen d'État et un préavis favorable de l'autorité cantonale :

«Pour être placé à la tête d'une cure, à l'exception des stations les plus pénibles dans les contrées montagneuses, il faut en outre posséder cette qualité depuis quatre ans, à moins que la cure n'ait été mise au concours à deux reprises.»¹⁴⁰

La loi du Grand Conseil d'octobre 1873 décide enfin «la création d'une faculté de théologie catholique»¹⁴¹, vieille-catholique en fait. Cette faculté, rattachée à l'Université de Berne, ouvre ses portes en novembre 1874. Sa mission est de donner aux jeunes théologiens «une instruction solide et surtout une éducation en rapport avec les aspirations du peuple»¹⁴².

Au cours de l'automne 1873, dans toutes les paroisses catholiques du Jura bernois, au nombre de 82, «toutes les églises, sans en excepter une seule, ont été enlevées aux catholiques et livrées aux schismatiques ou Vieux-catholiques qui sont en infime minorité», d'après une chronique adressée par Mgr Lachat au Saint-Siège : «Les catholiques de ces 82 paroisses se sont ainsi vus forcés de construire des bâtiments ou de se réfugier dans des granges pour y célébrer

¹³⁸ ASRS, AA.EE.SS. Svizzera II, 581/370, Regolamento delle questioni diocesane nel Vescovato di Basilea e nel Canton Ticino, 17.10.1883, p. 6 : Loi sur l'Organisation des Cultes dans le Canton de Berne, 30.10.1873, art. 2.

¹³⁹ ASRS, AA.EE.SS. Svizzera II, 581/370, Regolamento..., 17.10.1883, p. 9 : Loi du 30.10.1873, art. 11.

¹⁴⁰ ASRS, AA.EE.SS. Svizzera II, 581/370, Regolamento..., 17.10.1883, p. 13 : Loi du 30.10.1873, art. 25.

¹⁴¹ ASRS, AA.EE.SS. Svizzera II, 581/370, Regolamento..., 17.10.1883, p. 20 : Loi du 30.10.1873, art. 53.

¹⁴² Archives de l'évêché de l'Église catholique-chrétienne de Suisse, Berne, Procès-verbal du Synode national, 1884, p. 42.

les saints offices, souvent à côté des bêtes des écuries. »¹⁴³ Face à ces mesures répressives, aucun des 97 prêtres catholiques romains en ministère dans la contrée jurassienne n'a adhéré aux décrets étatiques, mais tous ont en revanche continué à guider les fidèles, en lien avec l'évêque de Bâle exilé à Lucerne, en se réunissant « pour prier et assister à la célébration des saints mystères soit dans la maison de particuliers, soit dans d'autres lieux cachés »¹⁴⁴. En même temps, le conseiller d'État radical Constant Bodenheimer (1836-1893) conduit des recherches assidues, surtout à l'étranger, pour trouver des ecclésiastiques, le plus souvent excommuniés, qui acceptent du gouvernement bernois la nomination et la charge de curé dans le Jura. Le 9 novembre 1873, les premiers curés vieux-catholiques sont ainsi « installés solennellement par les préfets assistés de la gendarmerie dans les paroisses rendues désolées et vides par l'expulsion violente des pasteurs légitimes »¹⁴⁵, d'après une correspondance d'Agnozzi au cardinal Antonelli, dans laquelle on lit encore que cet état de fait est porteur de nouvelles inquiétudes, de dommages incalculables et de dangers :

« D'une part, toutes les églises catholiques sont déjà fermées, ou sur le point de l'être par la force, les curés expulsés de leurs presbytères et réduits à célébrer (peut-être pour quelques jours seulement) les offices divins dans les maisons particulières, et d'autre part un gouvernement protestant, qui s'arroge la juridiction d'un évêque catholique, nomme, envoie et installe dans toutes les paroisses des prêtres indignes. Telle est aujourd'hui la liberté suisse pour l'Église et les fidèles ; il ne manque pour l'instant que des prisons, des chaînes et des places, et l'œuvre sera achevée. »¹⁴⁶

À partir de 1874, un synode réunit les vieux-catholiques, avec le soutien du gouvernement bernois, pour pourvoir à l'Organisation des paroisses catholiques romaines devenues vieille-catholiques. Dès février 1874, seuls les prêtres catholiques romains les plus âgés peuvent rester dans le Jura, les autres sont obligés par la gendarmerie à partir. La plupart des curés fidèles à Rome doivent donc vivre dans la clandestinité ou émigrer en France. Une prime de cinquante francs étant mise en jeu pour chaque prêtre arrêté, les gendarmes « y mettaient un zèle, une ardeur incroyable, une activité dévorante ; ils étaient sur toutes les routes, sur tous les chemins de traverse, dans tous les recoins de

¹⁴³ ASRS, AA.EE.SS. Svizzera II, 470/317, Elezioni popolari dei Consigli Parrocchiali e dei Parroci nel Giura Bernese, Lachat au cardinal Nina, 22.10.1878.

¹⁴⁴ ASRS, AA.EE.SS. Svizzera II, 581/370, Regolamento..., 17.10.1883, p. 29 (trad. it.).

¹⁴⁵ AAV, Segr. Stato, Anno 1875, Rubr. 254, fasc. 4, Agnozzi à Antonelli, 8.11.1873 (trad. it.).

¹⁴⁶ AAV, Segr. Stato, Anno 1875, Rubr. 254, fasc. 4, Agnozzi à Antonelli, 8.11.1873 (trad. it.).

forêts, et rien n'échappait à leurs investigations, sur la frontière et partout»¹⁴⁷. Tandis que les curés d'État vieux-catholiques – au nombre de 25 – officient dans des églises paroissiales souvent vides, le peuple continue pour la plupart à considérer les prêtres catholiques romains exilés comme les seuls curés légitimes. Après deux ans d'exil et que «le Conseil fédéral, aux termes de la Constitution que violait si ouvertement le Gouvernement de Berne, eut rouvert aux curés exilés les portes de la patrie, il fut interdit à ces ecclésiastiques, sous les peines les plus sévères, de paraître dans une Église et d'y officier. Ils furent donc forcés de se réfugier avec les fidèles dans des granges et des hangars pour y célébrer le culte catholique»¹⁴⁸, selon un rapport de l'ambassadeur autrichien à Berne, Franz von Ottenfels-Gschwind (1820-1907).

Dans le Jura bernois, la population catholique fait de la résistance, malgré la présence de troupes et de gendarmes, en organisant dans des conditions difficiles une communauté catholique fidèle à Rome. Automne après automne, les communautés catholiques romaines s'impatientent, comme l'écrit l'avocat Casimir Follétete, président du Parti conservateur catholique dans le Jura et député au Grand Conseil bernois, dans une correspondance adressée en septembre 1876 au conseiller d'État fribourgeois Louis de Weck (1823-1880) : «L'hiver est là, et il ne fait pas bon dans les granges.»¹⁴⁹ Pendant cette même année 1876, le Synode de l'Église catholique-chrétienne suisse élit un premier évêque en la personne d'Eduard Herzog (1841-1924) et compte désormais une septantaine d'ecclésiastiques et 70 000 fidèles. La situation des catholiques romains, dans le Jura et ailleurs, reste difficile pour les prêtres et les laïcs. Ces derniers, pour la plupart paysans et agriculteurs, ont fait des sacrifices pour construire des chapelles et subvenir aux frais du culte, comme le relève l'ambassadeur Ottenfels :

«Sous prétexte que leurs pauvres chapelles – le plus souvent des granges appropriées au culte – sont froides en hiver, brûlantes en été et trop étroites dans toutes les saisons, beaucoup de fidèles, surtout parmi les jeunes gens, ne fréquentent plus avec la même assiduité le service divin. Ces symptômes de lassitude annoncent que la situation est trop tendue.»¹⁵⁰

¹⁴⁷ DAUCOURT Ernest, *Scènes et récits du Kulturkampf dans le canton de Berne*, St-Maurice, Imprimerie de l'œuvre de St-Augustin, 1921, p. 132.

¹⁴⁸ AAV, Segr. Stato, Anno 1878, Rubr. 254, fasc. unico, Ottenfels au cardinal Nina, 28.9.1878.

¹⁴⁹ Archives de l'État de Fribourg, Fonds Louis de Weck, Folletête à de Weck, 19.10.1876.

¹⁵⁰ AAV, Segr. Stato, Anno 1878, Rubr. 254, fasc. unico, Ottenfels au cardinal Nina, 28.9.1878.

La messe catholique romaine à Berne, un lieu de diplomatie

Emblématique est le cas de l'église catholique romaine de Berne, Saints-Pierre-et-Paul, qui – inaugurée en 1864 – est remise en 1875 aux vieux-catholiques dans la foulée du Kulturkampf. Dans les correspondances conservées aux Archives vaticanes, on découvre comment des protestations, ignorées, sont adressées aux autorités fédérales et cantonales de la part des diplomates étrangers résidant à Berne, en particulier des ambassadeurs français, autrichien et même italien. En janvier 1875, l'ambassadeur de France à Berne, le comte Bernard d'Harcourt (1841-1914), déjà ambassadeur à Rome et à Londres, entretient de cette question, à titre purement personnel, le président de la Confédération, le radical bernois Karl Schenk (1823-1895), en protestant contre « les inconvénients d'une décision qui priverait les catholiques résidant à Berne d'une église qui leur appartient légitimement et qui se trouve être la seule où le Corps diplomatique puisse assister aux cérémonies religieuses »¹⁵¹. De plus, l'église des Saints-Pierre-et-Paul a été bâtie en grande partie au moyen de souscriptions françaises. L'ambassadeur à Berne en relate, dans une longue lettre, au ministre français des Affaires étrangères Louis Decazes (1819-1886), de laquelle nous apprenons, pendant le même entretien réservé, « la réponse embarrassée de Mr. Schenk. » Il en résulte que le gouvernement suisse « se proposerait de ne point intervenir dans cette affaire et qu'il croirait devoir laisser exclusivement la direction au conseil de la paroisse composé en majorité de partisans de la nouvelle secte. Sans discuter la valeur de cette théorie d'assez mauvais augure, il est permis d'en inférer que le Conseil Fédéral ne serait rien moins favorable au droit des Catholiques du Canton »¹⁵².

De Versailles, le ministre français des Affaires étrangères Louis Decazes en écrit aussitôt, le 30 janvier 1875, à l'ambassadeur français à Vienne, le marquis Georges d'Harcourt (1808-1883) :

« Nous n'avons pas assurément à nous immiscer dans une affaire d'ordre intérieur en Suisse, mais d'autre part, nous n'y pouvons demeurer indifférents, puisque la mesure dont il s'agit aurait pour effet de détourner de sa destination primitive un monument que de nombreuses souscriptions recueillies en France ont contribué à élever. »¹⁵³

¹⁵¹ ASRS, AA.EE.SS, Svizzera 1, 330/179, Decazes au Marquis d'Harcourt, Versailles (copie), 30.1.1875.

¹⁵² ASRS, AA.EE.SS, Svizzera 1, 330/179, Decazes au Marquis d'Harcourt, 30.1.1875.

¹⁵³ ASRS, AA.EE.SS, Svizzera 1, 330/179, Decazes au Marquis d'Harcourt, 30.1.1875.

Avant que la question prenne un caractère plus accentué, le ministre Decazes demande à l'ambassadeur français d'intéresser de la question le Cabinet de l'Empire austro-hongrois à Vienne, et d'en parler directement avec le comte Gyula Andrássy (1823-1890), ministre des Affaires étrangères de l'Empire d'Autriche-Hongrie.

À Vienne, l'ambassadeur français en parle avec le ministre Andrássy, qui est déjà informé de la question par son ambassadeur à Berne, le comte Franz von Ottenfels, en s'engageant dans cette affaire en faveur des intérêts catholiques. Mais, dans la capitale de l'empire, le marquis Georges d'Harcourt relate en même temps au nonce apostolique à Vienne, l'archevêque (et futur cardinal secrétaire d'État) Ludovico Jacobini (1832-1887) : «M. l'Ambassadeur de France m'a rendu visite mardi à la Nonciature. Il m'a fait savoir confidentiellement qu'il avait reçu des dépêches de son gouvernement sur la question de l'église catholique de Berne, que la nouvelle secte veut usurper aux catholiques»¹⁵⁴, comme le nonce écrit le 18 février 1875 au cardinal Antonelli. De cette correspondance, on apprend que les trois ambassadeurs à Berne de France, d'Autriche-Hongrie et même du Royaume d'Italie ont protesté séparément auprès du Conseil fédéral face à l'ordre imposé au curé catholique de Berne, l'abbé Étienne Peroulaz (1812-1878), de remettre la clé de son église aux professeurs de la Faculté de théologie vieille-catholique, qui vient d'être fondée dans la capitale fédérale.

Le ministre autrichien à Berne, le comte Franz von Ottenfels, «dont les sympathies sont complètement acquises à la cause de l'Église de Berne» proteste en vain auprès de plusieurs personnalités politiquement influentes. L'ambassadeur français à Berne, le comte Bernard d'Harcourt, discute de la question également avec le sénateur Luigi Amedeo Melegari (1805-1881), ambassadeur italien à Berne, dont le concours est jugé utile, car ce dernier a été anciennement secrétaire du révolutionnaire et patriote Giuseppe Mazzini (1805-1872), combattant pour la réalisation de l'Unité italienne, et «représentant d'un gouvernement non ami du Saint-Siège, qui a liberté d'action en matière religieuse», comme l'écrit le nonce Jacobini au cardinal Antonelli. Le sénateur Melegari a déclaré au ministre français que, ayant une fille catholique, il est également en relation habituelle avec le curé de la paroisse. En conséquence, il a reproduit vis-à-vis de plusieurs conseillers fédéraux «les arguments, qui militent pour la conservation, entre les mains des catholiques romains de l'église élevée à l'aide de leurs libéralités ; il a insisté sur la fâcheuse impression morale, que causerait à l'étranger la confiscation

¹⁵⁴ ASRS, AA.EE.SS, Svizzera I, 330/179, Jacobini au cardinal Antonelli, Vienne, 18.2.1875.

d'un édifice, dont la construction est presque entièrement due à des capitaux étrangers, et il n'a pas caché que la subvention accordée jusqu'à présent par l'Italie pour les frais du culte, serait immédiatement retirée, si les vieux catholiques prenaient possession de l'église »¹⁵⁵.

La messe catholique romaine à Berne, dans l'église Saint-Pierre-et-Paul, se dévoile un lieu public de diplomatie, voire une liturgie hebdomadaire qui est l'occasion de croiser les diplomates catholiques habitant la capitale fédérale. En janvier 1874, à l'occasion de l'arrivée à Berne du nouvel ambassadeur français, le journal *La Liberté* relate par exemple que le diplomate « s'est rendu avec ses deux secrétaires à l'église catholique, pour la messe de 11 heures, qu'on appelle ici la messe diplomatique », en observant comment il a parcouru les rues de la capitale à pied :

« Ceci n'est évidemment pas un événement politique ; mais on s'en est occupé dans la ville fédérale, et l'on en a causé dans les cercles et dans les salons de l'aristocratie. On loue généralement l'ambassadeur français de cette démarche sans appareil. »¹⁵⁶

Cette même messe catholique devient une véritable source de diplomatie, mobilisant non seulement en faveur de l'église catholique romaine de Berne les ambassadeurs étrangers, mais encore les ministres français et autrichien des Affaires étrangères, sans oublier le nonce apostolique à Vienne. Mais cela ne suffit pas. Le curé Peroulaz est contraint de remettre la clé de l'église aux vieux-catholiques, qui y célèbrent leur premier culte le 28 février. Le 1^{er} mars 1875, le cardinal secrétaire d'État Giacomo Antonelli, depuis Rome, écrit au nonce à Vienne, Mgr Jacobini :

« La crainte que l'Église catholique de Berne ne tombe entre les mains d'hérétiques et qu'en l'absence de tout droit elle ne doive recourir à la force et à l'arrogance s'est malheureusement concrétisée. Il est inutile de dire ici quelle amertume un tel événement a provoquée dans l'âme du Saint-Père. »¹⁵⁷

Au cardinal Antonelli, le curé catholique Étienne Peroulaz confie la patience qu'il a mise à « supporter une suite de vexations, où ils semblaient me mettre à l'épreuve, le soin apporté par mes paroissiens pour ne se permettre aucun

¹⁵⁵ ASRS, AA.EE.SS, Svizzera I, 330/179, Jacobini au cardinal Antonelli, 18.2.1875.

¹⁵⁶ *La Liberté*, 14 janvier 1874, p. 2.

¹⁵⁷ ASRS, AA.EE.SS, Svizzera I, 330/179, minute du secrétaire d'État au nonce Jacobini, Vienne, 1.3.1875 (trad. it.).

acte de provocation, tant qu'il ne nous était demandé rien de contraire à la conscience catholique, leur ont fait supposer qu'ils feraient façon de nous, et le filet de lois et de règlements ourdi avec une malice inouïe était prêt pour nous envelopper et nous jeter dans le schisme, pour ainsi dire sans en apercevoir»¹⁵⁸. Mais le curé catholique et sa communauté, même privés de leur église, restent fidèles à l'Église romaine. D'après son rapport au Saint-Siège, les fidèles fréquentant le culte vieux-catholique, peu nombreux, sont surtout d'origine réformée. Le curé Peroulaz continue à célébrer l'eucharistie dans une salle louée et, dans un deuxième temps, dans un temple réformé offrant hospitalité à la communauté catholique expulsée de son église :

«Les fidèles, qui autrefois fréquentaient les Sacrements, assistaient aux offices de la paroisse, y viennent encore tous, y apportant une piété, une dévotion que je ne leur avais jamais vue [...]. Les confessions et communions pascales sont aussi nombreuses qu'autrefois ; et toutes les facilités offertes par les schismatiques ne sont pas parvenues à détacher un seul de nos fidèles. Dieu soit béni.»¹⁵⁹

Ce portrait est confirmé par l'ambassadeur français à Berne qui, dans une lettre au ministre des Affaires étrangères, conservée à Paris, relate comment cette situation religieuse a pris, à Berne et ailleurs, un caractère propre à indisposer les étrangers :

«Les touristes ont eu, dans une foule d'endroits, le double spectacle d'une église sans fidèles et de fidèles sans église. La similitude des noms a amené souvent des méprises, et chaque voyageur qui voulait assister à une messe s'est vu obligé d'entamer avec le *cicerone* une controverse théologique.»¹⁶⁰

¹⁵⁸ ASRS, AA.EE.SS, Svizzera I, 330/179, Peroulaz au cardinal Antonelli, s.d.

¹⁵⁹ ASRS, AA.EE.SS, Svizzera I, 330/179, Peroulaz au cardinal Antonelli, s.d.

¹⁶⁰ Archives nationales de France, Paris, CP Suisse vol. 605, d'Harcourt à Decazes, 11.3.1877.

Chapitre 2

La fermeture de la Nonciature à Lucerne (1874)

La Nonciature de Lucerne «est l'œuvre de St Charles Borromée qui a tant fait pour notre patrie. La Suisse catholique, pendant ces trois derniers siècles, a pu apprécier bien des fois la sagesse et la haute importance de cette institution au point de vue des intérêts religieux de nos populations»¹⁶¹, d'après les évêques suisses en 1878. Comment arrive-t-on, cependant, à sa fermeture en février 1874 ? Dans le contexte du Kulturkampf, quels sont les pas qui conduisent à la rupture des relations diplomatiques entre Suisse et Saint-Siège en décembre 1873 ? Comment ce tournant est-il perçu à l'extérieur comme à l'intérieur de l'Église, à Berne comme à Rome ?

Durant les dernières années du pontificat de Pie IX, jusqu'à sa mort en 1878, l'impression générale est celle d'une «stagnation», selon l'expression du cardinal anglais Henry Edward Manning (1808-1892). Parmi les plus ardents défenseurs du pouvoir temporel de l'Église, cet archevêque de Westminster, né anglican et devenu catholique, constate désormais une carence d'hommes jeunes et d'avenir à Rome¹⁶². «À la mort de Pie IX l'activité diplomatique du Saint-Siège laisse beaucoup à désirer, tant en qualité qu'en quantité [...] les représentants pontificaux nommés par Pie IX et Antonelli n'étaient souvent pas à la hauteur des circonstances, ne possédaient que des informations

¹⁶¹ ASRS, AA.EE.SS, Svizzera I, 333/180, Rapport adressé au St-Siège sur la situation de l'Église Catholique en Suisse, janvier 1878, p. 25.

¹⁶² Cf. LAUNAY Marcel, *La papauté...*, p. 15.

unilatérales et agissaient en ordre dispersé. »¹⁶³ Cela est vrai également, d'après les sources, dans le cas de la Suisse. « Le Saint-Siège, privé de son assise temporelle, se trouve isolé au sein de l'Europe. »¹⁶⁴ Les tentatives romaines de suivre et d'influencer la vie politique et religieuse suisse restent, encore, sans coordination entre elles.

À la rupture des relations, le Saint-Siège a donné en décembre 1873 au nonce apostolique à Paris, l'archevêque Flavio Chigi (1810-1885), l'instruction de demander au ministre des Affaires étrangères français d'assumer la protection de la maison et des archives de la Nonciature de Lucerne. La réponse de Paris est affirmative, comme l'écrit le ministre des Affaires étrangères français à son ambassadeur à Rome :

« Mgr Chigi nous ayant demandé de prendre sous notre garde la maison et les archives de la mission apostolique en Suisse, j'ai dû en référer à M. le président de la République qui a bien voulu m'autoriser à accéder à ce désir. »¹⁶⁵

Mais, en réalité, les archives seront ensuite confiées aux moniales du Muotathal dans le Canton de Schwyz par le secrétaire de Mgr Agnozzi, dernier chargé d'affaires à la Nonciature de Lucerne jusqu'à sa fermeture en février 1874. Au lendemain de la fermeture de la Nonciature de Lucerne, les contacts continuent-ils de manière officieuse ? Est-ce le silence qui prévaut ou sont-ce les tentatives de dialogue ? Comment l'Église catholique romaine, locale et universelle, est-elle perçue, par les sources internes et externes, à la fin du long pontificat du pape Pie IX ? Comment se situe-t-elle par rapport à l'histoire suisse et européenne ?

La condamnation de Pie IX dans *Etsi multa luctuosa* (novembre 1873)

À l'épreuve de l'action violente des autorités cantonales de Berne, Genève et d'autres Cantons encore, de Zurich à Argovie, le chargé d'affaires de la Nonciature de Lucerne Giovanni Battista Agnozzi proteste, à plusieurs

¹⁶³ AUBERT Roger, « La Chiesa e la società industriale (1878-1922) », in : *Storia della Chiesa* XIII/1, Cinisello Balsamo, San Paolo, 1990, p. 148, (trad. it.).

¹⁶⁴ KOELLIKER Laurent, « Le pontificat de Léon XIII, ou les effets indus d'une grande politique », in VIAENE Vincent (éd.), *The Papacy and the New World Order. Vatican Diplomacy, Catholic Opinion and International Politics at the Time of Leo XIII*, Leuven, University Press, 2005, p. 103.

¹⁶⁵ AAV, Arch. Segr. Stato, Anno 1875, Rubr. 254, Déchiffrement, Ministre Aff. Étrangères à Ambassadeur de France, 20.12.1873.

reprises, auprès du Conseil fédéral. Le 21 novembre 1873, le pape Pie IX intervient personnellement dans le Kulturkampf, condamnant avec l'encyclique *Etsi multa luctuosa*, adressée aux évêques, les discriminations imposées à l'Église dans certains Cantons, qui auraient « subverti tout ordre et arraché les fondations mêmes de l'institution de l'Église du Christ, non seulement contre toute règle de justice, mais aussi contre leurs engagements publics ». Le pape Mastai condamne explicitement les cas de Genève et de Bâle, avec l'expulsion de l'évêque Mermillod et la déposition de l'évêque Lachat. Mais les plaintes, exposées par Mgr Agnozzi au Conseil fédéral, ont été selon le Pape « complètement négligées [...] et même, aux outrages infligés précédemment, ils en ajoutèrent de nouveaux et de plus graves ». Pie IX pointe les lois promulguées par le Conseil d'État genevois :

« Ce gouvernement s'est arrogé le droit de refaire dans ce Canton la constitution de l'Église catholique et de la ramener à la forme démocratique, soumettant l'évêque à l'autorité civile, soit pour l'exercice de la juridiction qui lui est propre et de l'administration, soit pour la délégation de son autorité ; lui interdisant de demeurer dans le Canton, réglant le nombre et les limites des paroisses, fixant la forme et les conditions de l'élection des curés et vicaires, les cas et le mode de leur révocation et suspension. »

Ces mêmes lois sont, selon Pie IX, « nulles et de nulle valeur »¹⁶⁶.

Bien plus funestes encore sont, d'après *Etsi multa luctuosa*, les faits dans les Cantons de Soleure, Berne, Argovie, Thurgovie et Bâle-Campagne. Après l'expulsion de Mgr Lachat depuis Soleure, « aucun genre d'artifices et de vexation n'a été omis pour entraîner au schisme, dans les Cantons susmentionnés, le clergé et le peuple ». Pie IX dénonce en particulier la sentence des magistrats civils de Berne, qui ont interdit aux curés du Jura bernois l'exercice de leur ministère et de leur charge :

« De là il est arrivé que tout ce territoire, qui avait constamment conservé la foi catholique et qui avait jadis été annexé à Berne sous cette condition expresse qu'il aurait l'exercice libre et respecté de sa religion, a été privé d'instructions paroissiales, des solennités du baptême, du mariage et des funérailles, malgré les plaintes et les réclamations de la multitude des fidèles réduits, par cet excès d'injustice, ou à recevoir des pasteurs schismatiques imposés par l'autorité politique, ou à demeurer forcément privés de tout secours et de tout ministère sacerdotal. »

¹⁶⁶ Pie IX, Encyclique *Etsi multa luctuosa*, Rome, 21.11.1873 (trad. it.).

Les troupes catholiques du Jura bernois et de Genève sont enfin exhortés par le Pape à opposer « la douceur de l'agneau à la férocité des loups pour défendre la foi avec énergie et persévérance »¹⁶⁷.

Depuis Lucerne, le chargé d'affaires Agnozzi exprime au cardinal Antonelli sa satisfaction pour les mots de *Etsi multa luctuosa*, en s'engageant à faire publier l'acte pontifical dans quatre journaux de la Suisse romande, dans deux autres de la Suisse alémanique et dans le *Credente cattolico* édité au Tessin :

« Je remercie très humblement et très vivement la Sainteté de Notre Seigneur et Votre Éminence pour ce qui est contenu dans ladite Lettre pontificale concernant le Vicariat apostolique de Genève et le diocèse de Bâle. Il ne fait aucun doute que cet acte pontifical fera grand bruit dans le camp du radicalisme allemand et suisse. Je me prépare donc à ce qu'on en dira à Berne ; mais personne ne pourra s'en plaindre avec raison, maintenant que la persécution contre l'Église et les catholiques a atteint le niveau d'un assassinat public. Les bons auront certainement de la consolation, du réconfort et de l'encouragement. »¹⁶⁸

À Berne, pourtant, tous ne semblent pas être hostiles au Saint-Siège. Ainsi, le Conseil national rejette, le 29 novembre 1873, une proposition visant à ne plus reconnaître la présence de la Nonciature en terre helvétique, par 69 voix contre 41, grâce au travail mené dans les coulisses par le conseiller fédéral Emil Welti. C'est seulement au début de décembre 1873 que le contenu de l'encyclique papale est diffusé en Suisse, désormais traduit du latin dans les langues nationales et diffusé par les journaux. « Les populations catholiques ont dès lors exulté et ont béni le Saint-Père pour les avoir consolées et réconfortées à une époque de persécution païenne [...] et l'ultra-radicalisme suisse en frémit jusqu'à la fureur. Je veux espérer que le bon sens, sinon la force morale et la nécessité du respect et de la justice du principe de liberté religieuse promis à l'Église et aux catholiques, parviendront à modérer la première colère », confie Agnozzi au Secrétaire d'État, ajoutant comment, dans une longue conversation du 7 décembre 1873 avec le président de la Confédération Paul Cérésole (1832-1905) – Vaudois radical – « aux observations qu'il m'a faites sur lesdits propos au point de me faire craindre que les relations diplomatiques de la Confédération avec le St-Siège pourraient courir un danger, j'ai répondu franchement que les propos cités étaient bien mérités par le gouvernement de Genève, instigateur

¹⁶⁷ Pie IX, Encyclique *Etsi multa luctuosa*, Rome, 21.11.1873 (trad. it.).

¹⁶⁸ ASRS, AA.EE.SS., Svizzera I, 330/179, Agnozzi ad Antonelli, 28.11.1873 (trad. it.).

principal de l'exil de Mgr Mermillod et auteur de tant d'autres violences»¹⁶⁹. Poursuivant dans ce sens, Mgr Agnozzi essaye d'attirer l'attention du président de la Confédération sur la difficile condition des populations catholiques de Genève et du Jura bernois et s'efforce «de l'engager à mettre fin à un état de choses intolérable et vraiment déshonorant»¹⁷⁰.

La décision du Conseil fédéral de rompre les relations (décembre 1873)

Le Conseil fédéral décide cependant, dans sa séance du 12 décembre 1873, la suppression des rapports diplomatiques avec le Saint-Siège. Que dévoile le procès-verbal de cette séance ? Le gouvernement relève que, si l'encyclique de Pie IX s'était occupée seulement de doctrine ou de discipline ecclésiastique, elle n'aurait donné à Berne aucun motif de s'en occuper, «vu qu'il a considéré et protégé la liberté de croyance en tout temps et précisément aussi à l'occasion des discussions actuelles sur la révision [constitutionnelle]»¹⁷¹. Mais *Etsi multa luctuosa*, selon la perception de la majorité du Conseil fédéral, serait allée au-delà. Au nombre des accusations portées par l'encyclique, «figurent celle d'avoir violé la foi publique (*obstante etiam data publica fide*), et celle d'avoir, par l'expulsion d'un prêtre du territoire suisse, commis un acte honteux et plein d'ignominie pour ceux qui l'ont ordonné, comme pour ceux qui l'ont exécuté (*foeda et indecora mandantibus et exequentibus*)»¹⁷².

Des réserves sont toutefois exprimées par le conseiller fédéral Josef Martin Knüsel (1813-1889), libéral, seul catholique au sein du gouvernement. À ses collègues, le Lucernois explique comment l'encyclique ne constitue pas un acte diplomatique, mais plutôt une circulaire sur la situation de l'Église. Au lieu d'aggraver les conflits, selon le conseiller fédéral Knüsel, il serait préférable d'attendre la mort de Pie IX. Mais son appel n'est pas entendu par ses collègues, qui décident de rompre les relations avec le Saint-Siège, considérant comme désormais inutile la présence de la Nonciature de Lucerne, au vu de la défiance et des incompréhensions réciproques résumées dans l'encyclique papale, «face à des accusations si graves, il relève du devoir du Conseil fédéral, et son honneur le requiert, de considérer

¹⁶⁹ ASRS, AA.EE.SS., Svizzera I, 330/179, Agnozzi ad Antonelli, 9.12.1873 (trad. it.).

¹⁷⁰ ASRS, AA.EE.SS., Svizzera I, 330/179, Agnozzi ad Antonelli, 9.12.1873 (trad. it.).

¹⁷¹ Dodis.ch/42009: AFS (E 1004 I/95), procès-verbal de la séance du Conseil fédéral, 12.12.1873 (trad. a.).

¹⁷² AAV, Segr. Stato, Anno 1875, Rubr. 254, fasc. 4, le Conseil fédéral à Agnozzi, 12.12.1873.

qu'une représentation diplomatique permanente du Saint-Siège en Suisse, est devenue inutile »¹⁷³.

Ce même 12 décembre 1873, le président de la Confédération Paul Cérésole communique la décision à Mgr Agnozzi, précisant que le Conseil fédéral a été mis au courant du texte de l'encyclique par la Légation suisse à Rome. Bien que le pouvoir temporel de la papauté n'existe plus, le gouvernement suisse aurait, pour l'heure, continué de maintenir des rapports avec le Saint-Siège, par respect pour le Pape et pour les catholiques suisses. Mais les protestations de Pie IX amènent désormais le Conseil fédéral à décider « qu'à dater de ce jour et par le fait du St-Siège, la Confédération Suisse ne peut plus reconnaître le Chargé d'affaires du Pape comme représentant diplomatique accrédité auprès d'elle »¹⁷⁴. Cependant, le gouvernement suisse exprime dans la même lettre sa « considération personnelle pour le Chargé d'affaires actuel du St-Siège à l'esprit conciliant duquel il se plait à rendre hommage »¹⁷⁵. La rupture des relations diplomatiques ne viserait donc en rien la personnalité de Mgr Agnozzi dont l'attitude personnelle aurait toujours été conciliante : ce passage de la lettre du Conseil fédéral semble contredire le reste de son contenu, ne considérant aucune conciliation possible. « Le Conseil fédéral prie Monseigneur Agnozzi de bien vouloir lui faire connaître la date à laquelle il se propose de fixer son départ. Il prendra les mesures nécessaires pour que, jusqu'à ce moment, le Chargé d'affaires du St-Siège jouisse de tous les égards qui sont dus à son caractère diplomatique. »¹⁷⁶ Le lendemain, 13 décembre 1873, la lettre du Conseil fédéral est livrée à la Nonciature de Lucerne. Un envoi télégraphique, chiffré, part immédiatement pour Rome, adressé au cardinal Antonelli : « Le Conseil fédéral, avec note du 12 ct, déclare rompues les relations diplomatiques avec le St-Siège. »¹⁷⁷

Quelles sont les réactions diplomatiques et politiques à Berne ? Le ministre prussien constate, dans une missive au Premier ministre Otto von Bismarck, une « attitude tacitement réprobatrice »¹⁷⁸ du Corps diplomatique. Une protestation unitaire des Cantons catholiques n'a de même pas lieu. Seuls les gouvernements d'Uri et d'Unterwald protestent publiquement auprès du Conseil fédéral, tandis que les exécutifs de

¹⁷³ Dodis.ch/42009: AFS (E 1004 1/95), procès-verbal de la séance du Conseil fédéral, 12.12.1873 (trad. a.).

¹⁷⁴ AAV, Segr. Stato, Anno 1875, Rubr. 254, fasc. 4, le Conseil fédéral à Agnozzi, 12.12.1873.

¹⁷⁵ AAV, Segr. Stato, Anno 1875, Rubr. 254, fasc. 4, le Conseil fédéral à Agnozzi, 12.12.1873.

¹⁷⁶ AAV, Segr. Stato, Anno 1875, Rubr. 254, fasc. 4, le Conseil fédéral à Agnozzi, 12.12.1873.

¹⁷⁷ ASRS, AA.EE.SS., Svizzera I, 330/179, dispaccio telegrafico, 13.12.1873 (trad. it.).

¹⁷⁸ Bundesarchiv Deutschland, Bonn, PA A I.A.B.m 46, 2 Bd., Roeders à Bismarck, 13.12.1873 (trad. a.).

Saint-Gall et du Tessin sont les seuls à se féliciter de la suppression des rapports diplomatiques avec le Pape. Depuis Bellinzone, le Conseil d'État tessinois décide, le 30 décembre 1873, « d'applaudir sans réserve l'acte de politique digne et de rigueur auquel le Conseil fédéral est parvenu en abolissant la nonciature papale pour protéger l'indépendance de la Confédération et des Cantons contre les exigences indues et les usurpations de la Curie romaine »¹⁷⁹.

Réactions internes et externes à l'Église

La protestation des évêques suisses est rendue publique le 4 janvier 1874 par la voix de leur président, l'évêque de Sion Pierre-Joseph de Preux (1795-1875), qui relève tout d'abord que l'encyclique de Pie IX du 21 novembre 1873 n'est pas « une note ou un document de la diplomatie mondaine », mais un message adressé par le Pape à tous les évêques du monde « sur les persécutions auxquelles l'Église catholique est en butte en ce moment dans presque tous les pays. Si l'on trouve que le jugement prononcé sur les affaires de Genève et du Jura est trop sévère, que l'on nous dise si jamais dans l'univers catholique il en a été prononcé un plus doux et plus indulgent ? ». Ce qui se passe à Genève et dans le Jura bernois, au nom de l'autorité civile, rappelle aux évêques les persécutions passées dans l'histoire de l'Église, voire une sorte de « terrorisme en matière religieuse ». À Genève comme à Berne, les gouvernements fabriquent des lois en vertu desquelles ils décident de renverser « la constitution divinement établie de l'Église, et de la remplacer par une organisation nouvelle et schismatique, d'arracher aux populations catholiques leurs pasteurs légitimes, leurs églises et le libre exercice de leur culte, de supprimer un grand nombre de paroisses, d'imposer enfin aux populations, outrées de pareils procédés, des prêtres apostats et intrus ramassés dans tous les coins du globe »¹⁸⁰. Mgr de Preux se demande, dans sa lettre de protestation, comment cela est possible, au XIX^e siècle, dans la libre Suisse, sans que le Conseil fédéral intervienne en faveur de la paix confessionnelle. La fermeture de la Nonciature est dénoncée par les évêques comme une blessure sans précédent :

« Lorsqu'on arrache d'un corps vivant un organe intermédiaire, tous les autres organes sentent avec la plus vive douleur cette plaie profonde, et c'est

¹⁷⁹ Cf. *Gazzetta Ticinese*, 8.1.1874, p. 3.

¹⁸⁰ Cf. *La Liberté*, 14.1.1874, p. 2.

ainsi que ce dernier coup a rudement frappé tous les évêques catholiques, le clergé et les fidèles de la Suisse. »¹⁸¹

Face à la décision du Conseil fédéral, la presse suisse paraît divisée. Depuis Bellinzzone, la *Gazzetta Ticinese* se limite à relater les faits : le Conseil fédéral « précise que toutes les relations diplomatiques avec le Saint-Siège sont désormais rompues et invite le représentant du Saint-Siège à annoncer la date de son départ »¹⁸². Certains journaux catholiques s'emporent violemment, à commencer par le quotidien *La Liberté* de Fribourg, qui qualifie la suppression des relations diplomatiques avec le Pape comme « un deuil pour les catholiques de la Suisse ». Le journal fribourgeois observe que le Conseil fédéral n'aurait pas pardonné à Pie IX l'encyclique *Etsi multa luctuosa* et que sa réaction ne le surprend guère. Après que le gouvernement de l'Empire allemand a mis son veto sur la même encyclique, en frappant les journaux qui l'ont publiée, « le gouvernement fédéral, pour n'être point accusé de recevoir les inspirations de Berlin, devait faire quelque chose de plus »¹⁸³. Plus modérée apparaît en même temps la réaction de la *Schweizerische Kirchenzeitung*, éditée à Lucerne, qui écrit que la décision du Conseil fédéral est certes un coup dur pour les catholiques, mais qu'on ne peut pas espérer dans le « soi-disant respect de la liberté de croyance des différentes confessions. » La fermeture de la Nonciature n'est cependant pas grave selon la feuille catholique, car « il existe de nombreux chemins qui mènent à Rome et de Rome vers les pays liés au Saint-Père par des liens indestructibles de respect et d'amour »¹⁸⁴.

Qu'en va-t-il en même temps des réactions à l'extérieur de l'Église ? À Berne, le quotidien de la capitale fédérale, *Der Bund*, salue positivement la décision du Conseil fédéral d'interrompre les rapports avec le Palais apostolique, en félicitant le gouvernement, car « nous savons comment la Nonciature a toujours été le foyer et le centre de toutes les intrigues, de toutes les entreprises malveillantes qui visaient à troubler la paix confessionnelle »¹⁸⁵. Le quotidien bernois estime même que les catholiques suisses ne perdent pas grand-chose, car « celui qui veut être et rester catholique trouvera toujours le moyen de garder la communion avec son chef ecclésiastique »¹⁸⁶. Drastique, la *Gazette de Lausanne* partage le même avis, en indiquant qu'il s'agit d'une

¹⁸¹ *La Liberté*, 14.1.1874, p. 3.

¹⁸² *Gazzetta Ticinese*, 13.12.1872, p. 3 (trad. it.).

¹⁸³ *La Liberté*, 14.12.1873, p. 1.

¹⁸⁴ *Schweizerische Kirchenzeitung*, 20.12.1873, p. 692 (trad. a.).

¹⁸⁵ *Der Bund*, 16.12.1873, p. 2 (trad. a.).

¹⁸⁶ *Der Bund*, 19.12.1873, p. 2 (trad. a.).

mesure grave mais inévitable « au point où en sont venues les choses »¹⁸⁷. Le quotidien libéral vaudois s'en prend à « la violence de style¹⁸⁸ » de l'encyclique de Pie IX, en jugeant que « le Saint-Siège s'est attiré par sa propre volonté la mesure qui a été prise à son égard, et que c'est la politique agressive qu'il a suivie vis-à-vis de la Confédération qui a obligé celle-ci à prendre une détermination très grave sans doute, mais dont il est difficile de nier la légitimité et le bien-fondé »¹⁸⁹.

Depuis la Rome protestante, le libéral *Journal de Genève* ne tarde pas à féliciter le Conseil fédéral d'une résolution depuis longtemps attendue, à son avis, et maintes fois réclamée par l'opinion publique : le journal salue la fermeture de « ce monument du moyen âge qui se nommait la nonciature », en oubliant que la Nonciature a été ouverte à l'époque moderne, en 1586. Ce qui intéresse davantage la rédaction du journal genevois c'est l'opinion des catholiques modérés, c'est-à-dire de la majorité des catholiques suisses qui « n'ont jamais séparé dans leurs cœurs le nom de religion de celui de patrie, et pour qui la patrie, ce n'est pas le Vatican, mais la vieille Suisse, avec son histoire et toutes les libertés ». Le journal estime – mais sans reporter des témoignages concrets – que la résolution prise par Berne causera à ces catholiques libéraux une émotion mêlée de quelques regrets, mais qu'ils comprendront par la suite que le Vatican est « seul responsable » en se résignant enfin « à l'absence d'un personnage qui ne jouait, à vrai dire, aucun rôle, qui ne remplissait aucune fonction et qui n'était maintenu qu'à titre de souvenir du temps passé ». Le *Journal de Genève* s'en prend, lui aussi, à la violence de langage de l'encyclique de novembre 1873, en observant qu'« il importe peu, sans doute, à la Suisse que les actes de son histoire contemporaine aient ou n'aient pas l'approbation des docteurs du Vatican ». Le quotidien libéral conteste enfin les protestations de Mgr Agnozzi contre les actes du gouvernement radical de Genève, à commencer par l'expulsion en France de l'évêque Mermillod, en se demandant « ce que faisait ce représentant de l'Église auprès d'une autorité qui ne reconnaît aucune Église et dans un pays où il n'existe pas d'Église d'État »¹⁹⁰, en oubliant cependant que c'est précisément à Genève qu'une Église catholique et nationale, catholique-chrétienne, est promue et soutenue par l'État.

¹⁸⁷ *Gazette de Lausanne*, 13.12.1873, p. 1.

¹⁸⁸ *Gazette de Lausanne*, 16.12.1873, p. 2.

¹⁸⁹ *Gazette de Lausanne*, 16.12.1873, p. 2.

¹⁹⁰ *Journal de Genève*, 14.12.1873, p. 1.

Le journal *Der Eidgenosse*, représentant les intérêts radicaux dans la Suisse centrale, essaie d'apprécier la rupture des relations du point de vue du droit public et des traditions diplomatiques. La feuille radicale de Lucerne établit tout d'abord qu'une encyclique n'a absolument rien de commun avec un acte diplomatique, car elle reste complètement en dehors des tractations et du domaine de la diplomatie. Le Pape s'adresse dans ces documents à l'universalité du monde catholique, en lui faisant part des appréhensions et des espérances de l'Église.

« Dans l'exercice de cette mission, il n'a certes de compte à rendre à personne », comme on lit dans le journal de Lucerne. Le Conseil fédéral, en se fondant sur le motif de l'encyclique *Etsi multa luctuosa* pour supprimer les rapports avec la papauté, « se meut complètement en dehors des traditions diplomatiques de l'Europe. Les autorités suisses montrent par là qu'elles ne savent point faire la distinction qu'il y a entre un acte diplomatique et un document qui ne revêt en rien ce caractère »¹⁹¹.

La *Neue Zürcher Zeitung*, en revanche, minimise l'affaire, affirmant qu'il ne s'agit pas de l'interruption des contacts avec le Saint-Siège, mais seulement de la suppression de sa représentation permanente : « Si par la suite, dans des cas isolés, des tractations diplomatiques devaient se révéler nécessaires, on peut les faire mener par des plénipotentiaires en mission spéciale. »¹⁹² Mais sur la nature de l'interruption des rapports, une lettre du président Paul Cérésole au ministre suisse à Paris Charles Édouard Lardy (1847-1923) est très claire : « Nous ne voulons plus de Nonciature, et nous ne recevons plus de Légat, ni Nonce, ni Chargé d'affaires ; il ne s'agit donc nullement ici d'un cas de rupture diplomatique temporaire comme lors d'une déclaration de guerre. »¹⁹³

Le départ de Mgr Agnozzi pour Rome (février 1874)

Depuis Lucerne, une missive de Mgr Agnozzi est envoyée au cardinal Antonelli le 13 décembre 1873, faisant suite au télégramme annonçant la rupture des relations diplomatiques décidée par le Conseil fédéral. Le chargé d'affaires de la Nonciature déclare attendre des instructions de Rome :

« Dans l'intervalle, j'attendrai de Votre Éminence la réponse que le Saint-Siège voudra donner à la note fédérale. Je prie Votre Éminence de m'indiquer

¹⁹¹ *Der Eidgenosse*, 16.12.1873, p. 2 (trad. a.).

¹⁹² *Neue Zürcher Zeitung*, 16.12.1873 (trad. a.).

¹⁹³ Dodis.ch/42014 : AFS (E 2200 Paris 1/91), Cérésole à Lardy, 28.12.1873.

les dispositions particulières qu'elle voudra bien que je prenne à ce sujet avec l'épiscopat helvétique pour le jour où je devrai quitter la Suisse.»¹⁹⁴

De son côté, le cardinal Secrétaire d'État répond à Agnozzi, le 19 décembre 1873, en confirmant les accusations exprimées par l'encyclique papale *Etsi multa luctuosa*. Le cardinal donne au chargé d'affaires quelques instructions pour rédiger sa réponse au Conseil fédéral, en lui demandant toutefois d'attendre les entrevues prévues avec les évêques suisses. En répondant à la note fédérale, Mgr Agnozzi « n'omettra pas de montrer combien sont justes les expressions de l'encyclique concernant la foi publique violée à cause de l'absence de prise en compte des obligations assumées dans les traités de Vienne et de Turin, et combien est juste le jugement du Saint-Siège », y compris à propos de l'expulsion du vicaire apostolique de Genève du territoire suisse. En ce qui concerne les facultés extraordinaires dont les évêques suisses pourraient avoir besoin après le départ de Mgr Agnozzi pour Rome, le cardinal Antonelli l'invite à les avertir de procéder de la même manière que les évêques d'Allemagne qui, sachant que les relations diplomatiques ont été supprimées dès 1871, « se rendent directement à Rome »¹⁹⁵.

Le pape Pie IX conserve encore l'espoir que le Conseil fédéral revienne, d'une manière ou d'une autre, sur la décision prise de rompre avec le Saint-Siège. Le cardinal Antonelli, dans la même correspondance envoyée à Lucerne, dévoile les contenus d'un entretien réservé avec le Pape :

« Protestant en outre contre le nouvel outrage infligé au St-Siège par le Gouvernement fédéral, avec sa décision de rompre les relations diplomatiques, [Sa Sainteté] ajoutait qu'elle nourrissait encore l'espoir que, une telle décision n'étant justifiée par aucun motif valable, le Gouvernement fédéral puisse revenir dessus, mais que dans la mesure où il persistait, quand elle recevrait vos passeports, elle ne pourra faire autrement que de céder à la force et abandonner le territoire de la Confédération. »¹⁹⁶

La réponse officielle du Saint-Siège au Conseil fédéral ne survient que le 17 janvier 1874. Mgr Agnozzi écrit au gouvernement de Berne que « le St-Père, sans parler du soussigné, n'avait pas à s'attendre que ses lettres encycliques, adressées en qualité de chef suprême de l'Église aux autorités ecclésiastiques en communion avec le St-Siège, pourraient donner lieu à

¹⁹⁴ ASRS, AA.EE.SS., Svizzera I, 330/179, Agnozzi à Antonelli, 13.12.1873 (trad. it.).

¹⁹⁵ AAV, Segr. Stato, Anno 1875, Rubr. 254, fasc. 4, Agnozzi à Antonelli, 19.12.1873 (trad. it.).

¹⁹⁶ AAV, Segr. Stato, Anno 1875, Rubr. 254, fasc. 4, Agnozzi à Antonelli, 19.12.1873 (trad. it.).

une note diplomatique de cette teneur». La lettre au Conseil fédéral revient sur la nature de l'encyclique, qui n'est point un acte diplomatique, mais une lettre aux évêques de la catholicité dénonçant et condamnant «des actes regrettables, qui violaient des engagements pris et jurés solennellement par les autorités civiles», stipulés dans les traités internationaux. Il est donc manifeste, d'après Mgr Agnozzi, «que le Saint-Père, obligé par les devoirs de sa charge apostolique, ou tout au moins en vertu de ces traités, de se plaindre et de réclamer, ne pouvait omettre de dire que la foi publique a été violée». En outre, l'exil imposé au vicaire apostolique de Genève, Mgr Mermillod, prononcé en dehors des lois fédérales ou cantonales, «ayant nécessairement donné lieu à une protestation de Sa Sainteté auprès du Conseil fédéral par l'organe du soussigné, un jugement public défavorablement motivé, partagé par les catholiques fidèles et même par un grand nombre de protestants, était déjà intervenu, et le Saint-Père n'était pas libre, ni de le contredire, ni de ne pas en relever la responsabilité»¹⁹⁷.

De ces observations il résulte, d'après le Saint-Siège, que la rupture des relations diplomatiques avec les autorités fédérales, déclarée par celles-ci, «n'est en soi fondée sur aucune raison probante ou valable», d'autant moins que l'Assemblée fédérale, dans sa séance du 27 novembre 1873, avait décidé, par 69 voix contre 41, que la Nonciature apostolique devait être maintenue dans la Confédération. Mgr Agnozzi, dans un esprit de conciliation, «tout en protestant contre une décision si inattendue et aussi pénible au St-Père que fâcheuse pour les intérêts de la Suisse, espère que le haut Conseil fédéral voudra bien, appréciant justement les actes du Saint-Siège, revenir sur sa détermination annoncée par la note du 12 décembre 1873». Le chargé d'affaires à Lucerne conclut sa missive en observant que si, au contraire, l'exécutif fédéral persistait dans sa résolution de rompre avec la papauté, «le jour où le soussigné recevra d'une manière définitive ses passeports, il se considérera comme contraint de céder à la nécessité et de quitter le territoire de la Confédération suisse»¹⁹⁸.

Mais le Conseil fédéral ne revient pas sur la décision prise. Dans sa réponse à la note du chargé d'affaires, le gouvernement de Berne lui répond le 23 janvier 1874 :

«En remerciant Mgr Agnozzi des communications qu'il a bien voulu lui faire, et en prenant acte de ces déclarations, le Conseil fédéral a l'honneur

¹⁹⁷ AAV, Segr. Stato, Anno 1875, Rubr. 254, fasc. 4, Agnozzi au Conseil fédéral, 17.1.1874.

¹⁹⁸ AAV, Segr. Stato, Anno 1875, Rubr. 254, fasc. 4, Agnozzi au Conseil fédéral, 17.1.1874.

de lui répondre qu'il n'a rien à ajouter à sa note de 12 décembre dernier, et que, par conséquent, il joint à la présente les passeports que Mgr Agnozzi a cru nécessaire de lui demander.»¹⁹⁹

Le dernier chargé d'affaires de la Nonciature de Lucerne, ouverte en 1586, ferme donc sa chancellerie en janvier 1874, en enlevant les armoires pontificales de la maison qu'il habite. C'est la fin d'une longue histoire. «Mgr Agnozzi paraît avoir beaucoup de peine à se décider à quitter Lucerne», d'après une correspondance du *Journal de Genève*, ajoutant que l'homme d'Église a demandé de rester en Suisse centrale encore quelques jours en simple particulier. «Il va sans dire que le Conseil fédéral n'y a mis aucune opposition, la décision qu'il a prise n'étant naturellement pas dirigée contre la personne du chargé d'affaires apostoliques, mais contre son caractère officiel seulement.»²⁰⁰ Et c'est le 12 février 1874 que le dernier chargé d'affaires du Saint-Siège, Giovanni Battista Agnozzi, aurait quitté la Suisse sur ces mots d'adieu: «*Vale Helvetia, cum usibus et abusibus tuis!*»²⁰¹, dénonçant les usages et les abus des Confédérés.

Le gel diplomatique et la réserve des évêques suisses

Les relations officielles entre le Conseil fédéral et le Saint-Siège restent un souvenir lointain. Malgré le gel diplomatique, Berne et le Palais apostolique continuent toutefois de s'observer. La papauté essaie de pallier la fermeture de la Nonciature en passant par d'autres canaux d'information. Or, la Curie des dernières années du pontificat de Mastai Ferretti, habitée par les souvenirs des États de l'Église, est marquée par la mort, en novembre 1876, de l'emblématique cardinal Giacomo Antonelli, omniprésent aux côtés de Pie IX depuis 1848. Son successeur en tant que secrétaire d'État est le cardinal Giovanni Simeoni (1816-1892), proche de la famille patricienne romaine Colonna et nonce en Espagne. Mais le suivi des rapports avec la Suisse est désormais confié à Mgr Wladimir Czacki (1834-1888), secrétaire de la Congrégation pour les Affaires ecclésiastiques extraordinaires depuis 1871, «qui joignait à la finesse slave la prudence et l'habileté du prélat romain»²⁰². Fondée en 1814, cette Congrégation est une sorte de ministère des Affaires

¹⁹⁹ AAV, Segr. Stato, Anno 1875, Rubr. 254, fasc. 4, le Conseil fédéral à Agnozzi, 23.1.1874.

²⁰⁰ *Journal de Genève*, 31.01.1874, p. 1.

²⁰¹ Cf. ABT Hans, *Die Schweiz und die Nuntiatur. Eine Richtigstellung*, Zürich, Orell Füssli, 1925, p. 24.

²⁰² FERRATA Dominique, *Mémoires*, Roma, Cuggiani, 1920, vol. I, p. 26.

étrangères du Vatican, à la disposition de la Secrétairerie d'État pour traiter les rapports complexes entre Église et État²⁰³. Au soir du long pontificat de Pie IX, la Secrétairerie d'État vaticane, par le canal de Mgr Czacki, demande aux évêques suisses de se charger de la médiation courante. «En raison de l'absence d'un Représentant pontifical, que les évêques y suppléent pour informer convenablement le Saint-Siège sur l'esprit qui anime et informe l'actuelle législation, spécialement en rapport avec l'Église, et sur les sentiments qu'expriment les populations à son égard, ainsi que sur les dispositions du clergé.»²⁰⁴

Les sources vaticanes révèlent comment l'Église reste, au lendemain de la fermeture de la Nonciature, sourde et imperméable à tout dialogue, même officieux, avec les autorités fédérales. L'Église de Pie IX est un rempart. Mais la tutelle vaticane se heurte généralement à une certaine réserve des évêques helvétiques, qui préfèrent traiter directement avec les autorités fédérales, sans passer par le Saint-Siège. Entre fidélité à Rome et loyauté à Berne, les évêques de Suisse hésitent, y compris à l'occasion de la nouvelle révision de la Constitution fédérale en avril 1874. Après l'échec de mai 1872, les radicaux se font les promoteurs d'une nouvelle série d'articles dits « confessionnels » : l'interdiction portée contre les jésuites est aggravée, la fondation de nouveaux couvents est confirmée, comme aussi l'interdiction d'établir de nouveaux évêchés sans l'approbation de Berne. Le clergé catholique lutte contre cette révision, en mobilisant les foules des paroissiens, comme on l'apprend entre autres d'une lettre du préfet de Romont, Joseph Grangier :

«Nous ferons notre possible pour exposer modérés, mais clairs et énergiques, les motifs qui doivent nous engager tous à nous présenter au scrutin et à déposer un vote négatif : de retour dans leurs foyers, une semaine suffira aux délégués pour être nos interprètes auprès de leurs concitoyens. Le clergé fera le reste.»²⁰⁵

Mais, au contraire du clergé paroissial, les évêques suisses évitent d'attaquer explicitement la nouvelle Constitution, approuvée à une large majorité le 19 avril 1874, malgré ses articles contre les jésuites et contre les couvents.

À partir de Rome aussi, Mgr Agnozzi, précédemment chargé d'affaires à Lucerne, continue de vouloir influencer l'épiscopat suisse. Ainsi, en 1876,

²⁰³ Cf. REGOLI Roberto : « Congrégation pour les Affaires ecclésiastiques extraordinaires », pp. 309-310.

²⁰⁴ ASRS, AA.EE.SS, Svizzera I, 333/180, Czacki aux évêques suisses, 9.1.1878 (trad. it.).

²⁰⁵ Archives de l'État de Fribourg, Fonds Louis de Weck, Grangier à de Weck, 4.4.1874.

il demande aux évêques de condamner l'ordination du premier évêque de l'Église catholique-chrétienne, Eduard Herzog. Mais la romanité de Mgr Agnozzi se heurte à la «suissitude» des évêques du pays: «Cette ingérence de Monseigneur Agnozzi dans l'accomplissement de nos devoirs épiscopaux est blessante pour nous: on dirait que pour les remplir il est nécessaire qu'il vienne nous les rappeler et nous indiquer même la manière de le faire²⁰⁶», confie l'évêque de Bâle Mgr Lachat dans une lettre à son confrère de Saint-Gall, Carl Johann Greith (1807-1892).

Au Palais apostolique, Mgr Agnozzi – qui quitte Rome en 1882 seulement, pour devenir délégué apostolique en Colombie – travaille en tandem avec le secrétaire de la Congrégation pour les Affaires ecclésiastiques extraordinaires, Wladimir Czacki, pour l'informer aussitôt des évolutions qui concernent l'extérieur comme l'intérieur de l'Église catholique en Suisse. Il en est ainsi en mai 1877, quand l'ancien chargé d'affaires à Lucerne informe Mgr Czacki de la présence à Rome de l'évêque de Lausanne et Genève Étienne Marilley (1804-1889):

«Ce prélat fera probablement une demande d'évêque coadjuteur avec succession future, et proposera aussi la personne à élever à cette dignité. Dans le cas d'une telle proposition, le soussigné aurait à présenter de nombreux faits et de sérieuses observations à ce sujet. Il est donc de mon devoir de le faire savoir à Votre Excellence.»²⁰⁷

Cependant, d'après les archives, cette demande de Marilley ne se concrétise pas. En revanche, le pape Pie IX accorde le 26 mai 1877 une audience aux pèlerins suisses à Rome, guidés par l'évêque romand. C'est à cette occasion que Mgr Marilley adresse une salutation officielle au Pape, dans laquelle il rappelle les épreuves qui ont bouleversé l'histoire récente de l'Église romaine en Suisse:

«Si nos cœurs continuent d'être cruellement affligés par la présence, dans quelques contrées de notre patrie suisse, de malheureux prêtres-apostats, étrangers pour la plupart, appelés, protégés et grassement rétribués par certains gouvernements, tandis que les pasteurs légitimes et les catholiques fidèles sont vexés de toute manière: nous avons la consolation de pouvoir

²⁰⁶ Archives diocésaines de LGF, cart. E 8, fasc. 1876-1880, Lachat à Greith, 20.8.1876.

²⁰⁷ ASRS, AA.EE.SS, Svizzera I, 331/179, Agnozzi à Czacki, Rome, 19.5.1877 (trad. it.).

donner de justes éloges au courage, à la patience du clergé et des fidèles des contrées où sévit plus ouvertement la persécution. »²⁰⁸

Ce mois de mai 1877, un rapport de l'ambassadeur autrichien à Berne, Franz von Ottenfels, à la Congrégation pour les Affaires ecclésiastiques extraordinaires relève ces mêmes difficultés qui ne semblent pas, pour le moment, s'apaiser :

« Partout où les vieux-catholiques sont appuyés par les gouvernements cantonaux ils s'emparent de temples, presbytères et capitaux appartenant aux catholiques romains. Ils s'y installent à leur aise ou bien – cela est du moins arrivé à Bienne et dans le Jura – ils vendent à des communautés protestantes les églises, dont ils n'ont que faire pour eux-mêmes. Nulle part encore ils n'ont songé à construire à leurs frais de nouvelles églises comme le font les catholiques romains à Zurich, à Genève, à Berne et en tant d'autres localités où ils ont été dépossédés de celles qui leur appartiennent. »²⁰⁹

Au défi de ces relations inquiètes, le Saint-Siège paraît impuissant. La Congrégation pour les Affaires ecclésiastiques extraordinaires essaie de se tenir informée sur la vie religieuse et politique en Suisse, mais n'entreprend pour le moment aucune action concrète en faveur des diocèses helvétiques. Roger Aubert, dans son livre sur *Le pontificat de Pie IX*, observe comment le Pape, « très maladroitement conseillé par son entourage, n'a pas réussi à adapter l'Église à la profonde évolution politique qui transforme du tout au tout l'organisation de la société civile au cours du XIX^e siècle »²¹⁰. Face aux sources, on ne peut que percevoir l'impuissance d'une Église en proie à des assauts qu'elle ne maîtrise pas. Si Mgr Czacki se limite à se tenir au courant des évolutions les plus récentes, les intromissions de Mgr Agnozzi ne sont pas tolérées par l'épiscopat suisse, comme nous l'avons déjà indiqué. C'est seulement à la veille de la mort du pape Pie IX que, grâce à la suggestion d'un laïc suisse, l'Église romaine désire se mettre davantage à l'écoute de l'histoire récente de l'Église en Suisse, pour suppléer en quelque sorte la fermeture de la Nonciature.

²⁰⁸ ASRS, AA.EE.SS, Svizzera I, 331/179, Adresse lue en présence de Sa Sainteté Pie IX par Mgr Marilley dans l'audience accordée aux catholiques de la Suisse, à Rome, 26.5.1877.

²⁰⁹ ASRS, AA.EE.SS, Svizzera I, 331/179, Ottenfels à Czacki, 31.5.1877.

²¹⁰ AUBERT Roger, *Le pontificat de Pie IX*..., p. 499.

« Une page de l'histoire de l'Église sous la persécution » (janvier 1878)

À l'occasion du pèlerinage suisse à Rome de mai 1877, Mgr Czacki reçoit confidentiellement le comte Theodor Scherer-Boccard (1816-1885), rédacteur de la *Schweizerische Kirchenzeitung* et ancien député au Grand Conseil de Soleure. Fait comte par le pape Pie IX en 1852, il se consacre totalement à la cause du catholicisme en Suisse, en tant que cofondateur et président de l'Association Pie IX. Dans sa rencontre réservée avec le secrétaire de la Congrégation pour les Affaires ecclésiastiques extraordinaires, le journaliste suisse l'entretient « sur les affaires religieuses de notre pays, spécialement sur le rétablissement de la Nonciature et la création d'une université catholique »²¹¹. À cette occasion, Mgr Czacki, dont la personnalité est faite de grande culture et d'une disposition aux contacts humains, lui demande de le tenir au courant de la situation religieuse en Suisse et de sonder le terrain à propos de la possibilité de rouvrir la Nonciature de Lucerne. En novembre 1877, le comte Scherer écrit donc à Czacki que, rentré en Suisse depuis Rome, « j'ai tâché d'attirer l'attention des supérieurs ecclésiastiques et des notabilités catholiques sur la nécessité de remédier aux inconvénients résultant de la suppression de la Nonciature. Comme j'ai eu l'honneur de le faire observer à Votre Excellence à Rome, le rétablissement officiel de la Nonciature ne paraît guère probable dans un avenir rapproché ; il faut donc viser à des expédients provisoires »²¹².

Parmi ces expédients provisoires, le comte Scherer suggère à Czacki la convocation d'une conférence des évêques suisses, qui pourrait nommer comme son président, l'évêque de Lausanne et Genève, Étienne Marilley, en tant que délégué du Saint-Siège. Cependant, la conférence des évêques ne s'est pas réunie en 1877. D'après le rédacteur de la *Schweizerische Kirchenzeitung*, il ne resterait qu'un moyen de faire avancer cette affaire :

« Le St-Siège ne pouvait-il pas adresser aux Evêques suisses la demande de lui soumettre un exposé sur les moyens et les expédients pour remédier aux inconvénients causés par l'absence d'une Nonciature apostolique en Suisse ? »²¹³

²¹¹ ASRS, AA.EE.SS, Svizzera I, 333/180, Scherer-Boccard à Czacki, 28.11.1877.

²¹² ASRS, AA.EE.SS, Svizzera I, 333/180, Scherer-Boccard à Czacki, 28.11.1877.

²¹³ ASRS, AA.EE.SS, Svizzera I, 333/180, Scherer-Boccard à Czacki, 28.11.1877.

Au Palais apostolique, la Congrégation pour les Affaires ecclésiastiques extraordinaires prend au sérieux cette proposition arrivée depuis Lucerne, en écrivant le 8 décembre 1877 à Mgr Marilley que pour être au courant de toute la situation et pouvoir porter sur elle son entière attention, « le St-Père désire ardemment que l'Épiscopat suisse revienne au plus tôt possible au louable et si utile usage de se réunir en conférence pour pourvoir aux besoins des fidèles confiés à leur juridiction »²¹⁴. Ces conférences auraient pour but, d'après le Saint-Siège, non seulement l'avantage d'une union plus grande parmi les évêques, mais aussi la possibilité de connaître au moyen de rapports envoyés à la Congrégation pour les Affaires ecclésiastiques extraordinaires, « l'avis des Pasteurs du peuple helvétique » sur la situation courante de l'Église et de la société en Suisse : « Ce serait une manière de suppléer en quelque sorte l'absence d'un Représentant du St-Siège. »²¹⁵

Les évêques suisses, invités par Mgr Marilley, prennent la demande du Saint-Siège très au sérieux. Du 14 au 17 janvier 1878, ils se retrouvent à Fribourg, sous la présidence de l'évêque de Lausanne et Genève. De cette réunion fribourgeoise naît un très détaillé *Rapport adressé au Saint-Siège sur la situation de l'Église en Suisse*, en 44 pages :

« Faire un rapport sur la situation actuelle de l'Église catholique en Suisse, c'est passer en revue toutes les tracasseries, toutes les vexations, toutes les illégalités, toutes les injustices et toutes les oppressions qu'un radicalisme intolérant, secondé par un protestantisme traîneur, a pu inventer, pour anéantir un peuple qui est, et qui veut rester catholique, et c'est écrire une page de l'histoire de l'Église sous la persécution. »²¹⁶

Ce long rapport essaie de se mettre à l'écoute de l'histoire récente de la Suisse, pour en faire part au Saint-Siège. En 1870, la Suisse compte 1 567 003 protestants et 1 085 084 catholiques, répartis entre les cinq diocèses de Coire, St-Gall, Bâle, Sion, Lausanne, sans oublier le Vicariat apostolique de Genève et le Canton du Tessin lié aux diocèses lombards de Côme et Milan. Le rapport met en évidence comment les villes les plus peuplées et les plus grands Cantons, de Berne à Zurich, sont réformés et que les catholiques se trouvent en conséquence dans des conditions inférieures : « Aussi l'histoire de la Suisse, dans ces cinquante dernières années, forme-t-elle une longue

²¹⁴ ASRS, AA.EE.SS, Svizzera I, 333/180, Czacki à Marilley, 8.12.1877.

²¹⁵ ASRS, AA.EE.SS, Svizzera I, 333/180, Czacki à Marilley, 8.12.1877.

²¹⁶ ASRS, AA.EE.SS, Svizzera I, 333/180, Rapport adressé au St-Siège sur la situation de l'Église Catholique en Suisse, janvier 1878, p. 1.

chaîne d'attentats contre les droits de l'Église et contre les intérêts du peuple catholique. »²¹⁷

L'histoire politique et religieuse de la Suisse est illustrée selon la perspective des évêques, dans ce rapport jamais rendu public, en commençant par les troubles et les luttes que, dans presque tous les États de l'Europe, font sentir leur coup en terre helvétique, et en arrivant jusqu'à la Constitution fédérale du 19 avril 1874, dont les dispositions restent « d'une souveraine importance pour connaître l'histoire de l'Église et la situation qui lui est faite en Suisse »²¹⁸. Les chefs du radicalisme, promoteurs de la révision constitutionnelle ont, d'après les évêques, concrétisé leur rêve d'une Constitution qui fasse abstraction complète des droits de l'Église catholique romaine. C'est l'action du même parti radical au pouvoir qui aurait mené à la disparition de la Nonciature :

« Le parti dominant ne reconnaît qu'un État omnipotent, qui n'a d'autres lois que sa volonté devant laquelle tout doit s'incliner, même l'Église de Jésus Christ. À côté d'une autorité qu'anime un pareil esprit, il n'y a plus de place pour un représentant du St-Siège. »²¹⁹

Pour le moment, on ne peut espérer aucun changement d'après les évêques. Parmi les attributions du chargé d'affaires de la Nonciature rentré à Rome, il en est une d'une haute importance d'après l'Église romaine et locale : celle d'informer le Pape des événements qui se rapportent aux intérêts religieux du pays. Pourrait-on remplacer l'action de la Nonciature faisant défaut, et comment ? Les évêques helvétiques, réunis à Fribourg en janvier 1878, sont tous d'avis « qu'il est dans l'intérêt de l'Église et des âmes que le St-Siège soit aussi exactement que possible tenu au courant de ce qui se passe dans notre patrie. Cela n'offre du reste aucune difficulté. Il ne nous manque ni la connaissance des événements que nous avons tous les jours sous les yeux, ni l'empressement de les faire connaître au St-Père »²²⁰.

La disponibilité des évêques suisses pour rendre compte au Saint-Siège de l'évolution de l'histoire au pays commence, dans le même rapport de janvier 1878, par un très long cahier des doléances sur l'Église catholique et le soi-disant vieux catholicisme²²¹. Les vieux catholiques évaluent le nombre de leurs adhérents à 73 000 environ, ils ont 70 prêtres et même une Faculté

²¹⁷ ASRS, AA.EE.SS, Svizzera I, 333/180, Rapport adressé au St-Siège..., p. 2.

²¹⁸ ASRS, AA.EE.SS, Svizzera I, 333/180, Rapport adressé au St-Siège..., p. 5.

²¹⁹ ASRS, AA.EE.SS, Svizzera I, 333/180, Rapport adressé au St-Siège..., p. 25.

²²⁰ ASRS, AA.EE.SS, Svizzera I, 333/180, Rapport adressé au St-Siège..., p. 26.

²²¹ ASRS, AA.EE.SS, Svizzera I, 333/180, Rapport adressé au St-Siège..., p. 27.

de théologie qui vient d'être ouverte, en 1874, à l'Université de Berne. Ils possèdent des églises (anciennement catholiques romaines) à Genève, dans le Jura bernois, à Soleure, une à Bâle-Ville, deux à Bâle-Campagne, neuf dans le Canton d'Argovie, une à Zurich et une encore dans le Canton de Neuchâtel, à La Chaux-de-Fonds. « Les catholiques y ont été dépouillés de leur église et de leur presbytère. Le traitement alloué au Curé par l'État a passé dans les mains de l'intrus. Toutefois les catholiques dignes de ce nom n'ont pas failli. Ils se sont groupés autour de leur pasteur légitime et après avoir pendant 2 ans fréquenté les cérémonies du culte dans un local particulier, ils ont eu la joie, le 16 décembre dernier, d'inaugurer une nouvelle chapelle. »²²²

Pour donner une appréciation sur le vieux-catholicisme, il est nécessaire d'après les évêques de jeter un coup d'œil sur son histoire, c'est-à-dire sur les facteurs auxquels il doit son existence : « Ces facteurs sont au nombre de trois : les prêtres apostats, les catholiques infidèles, et l'hostilité de l'État envers l'Église. »²²³ En ce qui concerne le clergé, il n'y aurait que quelques prêtres qui puissent avec raison être appelés vieux-catholiques. Ce sont ceux qui n'ont pas cru pouvoir admettre l'infailibilité du Pape et qui, en conséquence, ont déclaré ne plus appartenir à l'Église catholique romaine. Les autres, et c'est le plus grand nombre d'après le rapport envoyé à Rome en janvier 1878, sont des étrangers et surtout des Français sortis de l'Église romaine à cause de leur inconduite sous le poids de censures canoniques. Des 25 curés vieux-catholiques arrivés en 1873 dans le Jura bernois, 21 sont déjà partis cinq ans plus tard, de même que plusieurs d'entre eux ont quitté Genève, « les uns pour se soustraire à des poursuites judiciaires, les autres pour rentrer dans le sein de la véritable Église en fils repentants et soumis »²²⁴.

Qu'en est-il des laïcs vieux-catholiques ? « Depuis nombre d'années, l'incrédulité moderne a atteint de son souffle [...] les populations catholiques aussi bien que les populations protestantes. » Les évêques considèrent donc les fidèles vieux-catholiques comme les victimes de cette incrédulité apportée par la modernité libérale. La décadence du vieux catholicisme serait déjà en cours, comme en témoignent les départs de prêtres mais aussi de laïcs. Le synode vieux-catholique, composé de prêtres et de laïcs qui restent, « s'est laissé entraîner aux nouveautés les plus excentriques sur le terrain du dogme, du culte et de la discipline ». Dans sa majorité, ce synode a rejeté la nécessité de la confession auriculaire, l'indissolubilité du mariage et le célibat des

²²² ASRS, AA.EE.SS, Svizzera 1, 333/180, Rapport adressé au St-Siège..., p. 27.

²²³ ASRS, AA.EE.SS, Svizzera 1, 333/180, Rapport adressé au St-Siège..., p. 27.

²²⁴ ASRS, AA.EE.SS, Svizzera 1, 333/180, Rapport adressé au St-Siège..., p. 30.

prêtres. Les évêques sont critiques également vis-à-vis de l'abandon du latin comme langue liturgique, car les prêtres vieux-catholiques « de leur propre autorité, ont commencé à dire la messe en français ou en allemand »²²⁵. Une évolution critiquée par le rapport, mais qui anticipe d'une certaine manière l'histoire liturgique de l'Église catholique romaine.

L'hostilité de l'État, le troisième facteur, expliquant d'après les évêques l'histoire du vieux-catholicisme, est le programme du radicalisme en Suisse. La majorité protestante et radicale jouirait d'une parfaite organisation qui lui permet d'imposer ses volontés à l'État. Le parti dominant « n'a jamais considéré le vieux-catholicisme comme une œuvre de persuasion et de conscience ; ce qu'il voulait c'était le morcellement de l'Église catholique »²²⁶. Mais si les évêques s'en prennent aux radicaux et aux vieux-catholiques, ils montrent de la prudence et de la modération en relation avec le Conseil fédéral, qu'ils n'attaquent jamais explicitement dans les plus de quarante pages que compte le rapport. En ce même janvier 1878, le Conseil fédéral intervient auprès des autorités cantonales genevoises en leur faisant observer, à propos de l'occupation des églises catholiques, « qu'il nous serait bien difficile de maintenir une situation qui, si elle se prolongeait, nous mettrait dans le cas de dénier à nos concitoyens l'exercice de leurs droits constitutionnels et de paralyser nous-mêmes une loi qui non seulement a été votée par le peuple Genevois, mais qui a reçu la sanction de l'assemblée fédérale »²²⁷. C'est peut-être parce qu'ils ont confiance dans une intervention (encore timide) du Conseil fédéral que les évêques restent très prudents dans la vie publique en Suisse, en évitant d'exprimer à haute voix les considérations envoyées confidentiellement à Rome. Entre les lignes, on entrevoit que leur stratégie, typiquement suisse, est de promouvoir la liberté de culte et de conscience, pour faire valoir les droits de l'Église catholique.

Le projet d'une Université catholique et ses difficultés

Pour la première fois est soulevée par le rapport de 1878 la question d'une Université catholique en Suisse : « On sait, au premier coup d'œil jeté sur les circonstances actuelles, combien une université catholique serait désirable

²²⁵ ASRS, AA.EE.SS, Svizzera I, 333/180, Rapport adressé au St-Siège..., p. 31.

²²⁶ ASRS, AA.EE.SS, Svizzera I, 333/180, Rapport adressé au St-Siège..., p.33.

²²⁷ Cf. Mémorial du Grand Conseil de Genève, 1878, p. 479.

en Suisse.»²²⁸ La même question de la création d'une Université catholique se trouve au cœur de l'entretien romain de mai 1877 entre le secrétaire de la Congrégation pour les Affaires ecclésiastiques extraordinaires, Mgr Czacki, et le comte Scherer-Boccard. «Quant à la création d'une Université catholique, qui s'établira le plus naturellement à Fribourg, j'ai rendu compte au Président du département de l'instruction du Canton de Fribourg des bonnes dispositions, que j'ai trouvées à Rome pour seconder ce projet»²²⁹, comme l'écrit Scherer à Czacki à l'automne 1877. Pour faire avancer l'affaire, il faudrait cependant que Mgr Marilley en prenne l'initiative. «Mais Sa Grandeur y voit trop des difficultés matérielles et personnelles, et l'affaire reste donc pour le moment *in suspenso*.»²³⁰

Cela est confirmé par le rapport issu de la conférence fribourgeoise des évêques suisses en janvier 1878. D'une part, la fondation d'une Université catholique à Fribourg semble désirée par les évêques, présidés par Mgr Marilley, car la déchristianisation de l'école ne cesserait de les inquiéter. «Dans la Suisse allemande plus particulièrement, les futurs docteurs et les futurs juristes fréquentent les détestables universités de Suisse ou d'Allemagne qui les imbibent de l'esprit rationaliste et antichrétien qui les animent. Voilà pourquoi les catholiques instruits qui dans la vie publique se prononcent ouvertement en faveur de l'Église sont devenus si rares. Il est d'une pressante nécessité d'y apporter remède.»²³¹ Les regards des évêques s'arrêtent plus spécialement sur Fribourg pour la fondation d'une Université catholique. C'est là, en effet, que l'Église catholique pourrait compter avec le plus d'assurance sur le bienveillant concours des autorités. Le Conseil d'État est favorable à l'entreprise et mettrait une somme annuelle à la disposition de l'Université.

Mais, d'autre part, «on va se briser contre des difficultés insurmontables». Les évêques suisses, infectés en quelque sorte par l'impuissance de la diplomatie vaticane, semblent ne pas se rendre compte de l'urgente nécessité de répondre à l'exigence des nouvelles générations en leur offrant une formation académique catholique en Suisse. Les évêques déclarent qu'on manque pour le moment de professeurs capables, qu'il faudrait donc les former et pour les former en créer les moyens. Il est en outre à prévoir que «la direction d'une Université publique par les Évêques serait entravée et rendue

²²⁸ ASRS, AA.EE.SS, Svizzera I, 333/180, Rapport adressé au St-Siège sur la situation de l'Église Catholique en Suisse, janvier 1878, p. 10.

²²⁹ ASRS, AA.EE.SS, Svizzera I, 333/180, Scherer-Boccard à Czacki, 28.11.1877.

²³⁰ ASRS, AA.EE.SS, Svizzera I, 333/180, Scherer-Boccard à Czacki, 28.11.1877.

²³¹ ASRS, AA.EE.SS, Svizzera I, 333/180, Rapport adressé au St-Siège sur la situation de l'Église Catholique en Suisse, janvier 1878, p. 10.

impossible par voie de législation, ou par tout autre arrêté arbitraire». Mais la difficulté capitale est, selon le rapport de janvier 1878, dans le manque de moyens financiers. « Tout ce que nous pouvons faire, sans sortir des limites du possible, consisterait à envoyer des étudiants dans les universités catholiques de France, au moyen de subsides qu'on leur allouerait, puis à prendre des mesures dans le but d'élever encore le niveau des études théologiques. » Pour réaliser ce dernier projet, les évêques expriment l'intention d'agrandir le séminaire de Coire pour les étudiants suisses allemands, et celui de Fribourg pour les francophones, et de les ouvrir l'un et l'autre aux jeunes théologiens de la Suisse entière. Pour cela, les évêques pensent d'abord à former de bons professeurs. « Et ce but, nous ne l'atteindrons qu'autant qu'il nous sera possible d'envoyer dans les Séminaires de Rome des élèves bien doués. »²³²

Le silence du Conseil fédéral à la mort de Pie IX (février 1878)

Si les évêques restent prudents, la tension entre le Conseil fédéral et le Saint-Siège est en revanche perceptible à l'occasion de la mort du pape Pie IX, le 7 février 1878. Une première nouvelle parvient au président de la Confédération Karl Schenk, le même jour, de la part du ministre du Roi d'Italie à Berne, le sénateur Luigi Amedeo Melegari : « Le Pape est au plus mal, on dit même qu'il est mort aujourd'hui vers les 2 heures – Toutes les dispositions sont prises pour assurer la liberté matérielle et morale du Gouvernement provisoire de l'Église et du Conclave. »²³³

En faisant cette communication au Conseil fédéral, le sénateur Melegari confirme les déclarations que le gouvernement royal d'Italie a déjà faites à toutes les puissances sur sa ferme intention de protéger, en cas de vacance du Saint-Siège, le gouvernement de l'Église et la liberté du conclave. Aussitôt, le président de la Confédération Karl Schenk répond à l'ambassadeur italien à Berne, en le remerciant de la communication : « Le Conseil fédéral a pris en même temps bonne note des déclarations du Gouvernement Royal sur sa ferme intention de protéger, pendant la vacance du St-Siège, le Gouvernement de l'Église et la liberté du Conclave. »²³⁴

²³² ASRS, AA.EE.SS, Svizzera I, 333/180, Rapport adressé au St-Siège..., p. 11.

²³³ AFS, E2#1000/44#915*, Pápste und Kardinäle, 1855-1893, Melegari à Schenk, 7.2.1878.

²³⁴ AFS, E2#1000/44#915*, Melegari à Schenk, 8.12.1878.

Le soir de ce même jour, le 7 février 1878, parvient à Berne un télégramme de la Légation suisse en Italie : « *Rom Papst gestorben Conclave vereinigt sich unmittelbar* »²³⁵, c'est-à-dire que le Pape est mort à Rome et que le conclave va se réunir directement. Le lendemain, une correspondance détaillée est envoyée au président Schenk par le ministre suisse à Rome, le Tessinois Giovanni Battista Pioda (1808-1882) : « Le Pape Pie ix est mort hier au soir à 5 heures trois quarts. Le ministère de l'Intérieur avait prématurément annoncé qu'il était mort à deux heures et demie. Il paraît que c'était un évanoui permanent. » La missive de Pioda rappelle qu'après la mort d'un Pape, il y a ordinairement neuf jours de cérémonies funèbres, y compris l'exposition dans la basilique Saint-Pierre :

« La sépulture aura lieu dans la basilique de Ste Marie Majeure où un magnifique tombeau a été préparé par son ordre de son vivant. L'on ne sait si le transport aura lieu solennellement ou d'une manière privée, d'une église à l'autre qui sont aux deux extrémités de la ville. La ville est calme. Les magasins sont fermés et les théâtres le seront probablement aussi. L'autorité civile paraît ne vouloir prendre aucune mesure sauf celles de police. L'opinion publique est qu'après la sépulture le conclave se réunira régulièrement. »²³⁶

Avec la mort de Pie ix, le plus long pontificat dans l'histoire de l'Église – 31 ans, 7 mois et 22 jours – prend fin. Le Collège des cardinaux, avant de se réunir en conclave, envoie au Conseil fédéral, du Vatican, l'annonce officielle de la mort du Pape, mais de manière indirecte, en passant curieusement par Paris. Les relations diplomatiques entre Berne et le Saint-Siège étant interrompues, la missive en latin est remise le 13 février 1878 par le nonce apostolique à Paris Pier Francesco Meglia (1810-1883) à l'ambassadeur de Suisse en France Johann Konrad Kern (1808-1888) :

« Le Nonce Apostolique offre ses compliments à Mons. le Dr. Kern Ministre plénipotentiaire de la République Helvétique et a l'honneur de lui transmettre la lettre ci-jointe, par laquelle les Em. Cardinaux Chefs d'ordre font part à S.E. Monsieur le Président de ladite République de la mort de SS. le Pape Pie ix. Elle le prie de bien vouloir la faire parvenir à sa destination. »²³⁷

²³⁵ AFS, E2#1000/44#915*, Telegramm 1044, 7.2.1878.

²³⁶ AFS, E2#1000/44#915*, Pioda au Département politique, 8.2.1878.

²³⁷ AFS, E2#1000/44#915*, Meglia à Kern, 13.2.1878.

L'ambassadeur suisse ne perd pas de temps et envoie aussitôt, le 14 février 1878, la missive des cardinaux qu'il a reçue de la part du nonce à Paris. Au Conseil fédéral, Kern envoie la copie de la dépêche reçue de la Nonciature ainsi qu'une lettre fermée contenant l'avis du décès de Pie IX.

Que dévoile cette missive en latin transmise de Rome à Berne par Paris ? «*Nobilis Vir salutem*», après les salutations, les cardinaux annoncent le décès du pape Pie IX, au lendemain de sa mort, le 8 février, depuis le Palais apostolique du Vatican, «*Apostolica Sede vacantes*», le Siège apostolique étant vacant :

«Le Seigneur, qui est suprême en toutes choses, a récemment disposé les révélations des désirs cachés, de sorte que l'Église catholique est accablée par un grand deuil. En effet, elle a perdu hier son dernier pasteur, Pie IX, qui est mort très saintement, après une vie très illustre.»²³⁸

Les cardinaux se disent attristés par le devoir de transmettre le message au président de la Confédération suisse, en annonçant que, après les neuf jours des funérailles, il leur appartiendra «de veiller à ce que l'élection se déroule selon le droit de Dieu, en fonction des circonstances et des délais impartis, afin que, conformément à la Constitution canonique, il soit pourvu à la vacance du Siège apostolique»²³⁹.

Depuis Paris, l'ambassadeur Kern prie le Conseil fédéral d'accuser réception de la correspondance «et de transmettre vos instructions sur la suite que Vous jugerez à propos de donner à cette communication»²⁴⁰. En date du 21 février, le Conseil fédéral répond à la Légation suisse de Paris :

«Nous avons bien reçu la lettre de Leurs Éminences les Cardinaux chefs d'ordre, datée de Rome le 8 février 1878, nous annonçant le décès de Sa Sainteté le Pape Pie IX, survenue le 7 etc. que vous nous avez transmis par votre lettre du 14 courant.»

Enfin, les conseillers fédéraux prient l'ambassadeur Kern «d'accuser réception, en notre nom, de cette lettre à Monseigneur Meglia, nonce du St-Siège à Paris»²⁴¹. Mais le gouvernement fédéral décide, en même temps, de

²³⁸ AFS, E2#1000/44#915*, *Miseratione Divina Episcopi, Presbyteri et Diaconi S.R. Cardinales*, 8.2.1878, traduit du latin (trad. lat.).

²³⁹ AFS, E2#1000/44#915*, *Miseratione Divina Episcopi, Presbyteri et Diaconi S.R. Cardinales*, 8.2.1878 (trad. lat.).

²⁴⁰ AFS, E2#1000/44#915*, Légation de Suisse en France au Conseil fédéral, 14.2.1878.

²⁴¹ AFS, E2#1000/44#915*, le Conseil fédéral à la Légation de Suisse en France, 21.2.1878.

ne pas répondre aux cardinaux, en adoptant d'une certaine façon l'attitude du rempart face au décès d'un Pape représentant d'une Église rempart assiégée par le Kulturkampf. À la veille de sa mort, Pie IX a conscience d'assister à la fin d'une époque, d'après une confidence qu'il fait à Mgr Czacki :

« Mon successeur devra s'inspirer de mon attachement à l'Église et de mon désir de faire le bien ; quant au reste, tout a changé autour de moi ; mon système et ma politique ont fait leur temps, mais je suis trop vieux pour changer d'orientation : ce sera l'œuvre de mon successeur. »²⁴²

²⁴² Cf. FERRATA Dominique, *Mémoires*, vol. I, pp. 32-33.

Deuxième partie

L'Église *réconciliatrice* de Léon XIII (1878-1903) et le dialogue relancé avec la modernité

Premier pape né au XIX^e siècle, l'archevêque de Pérouse Vincenzo Gioacchino Pecci (1810-1903) est élu le 20 février 1878, après un conclave très court. Le nouveau pape Léon XIII, au profil plus modéré que celui de son prédécesseur, était considéré même comme un rebelle libéral par le puissant cardinal Giacomo Antonelli, secrétaire d'État de Pie IX. L'historien et théologien belge Charles de T'Serclaes, auteur de la première biographie de Léon XIII, publiée en trois volumes entre 1894 et 1906, met en exergue l'idée maîtresse du nouveau Pape de «réconcilier le monde moderne avec l'Église»²⁴³. Le nouveau Pape croit en une Église *réconciliatrice*, à l'écoute de l'histoire de la société, comme il l'écrit lui-même peu de temps après son élection : «Dès les premiers jours de notre pontificat, du haut du Siège apostolique, Nous avons tourné Notre regard vers la société actuelle pour en connaître les conditions, en étudier les besoins et en indiquer les remèdes.»²⁴⁴

²⁴³ T'SERCLAES Charles de, *Le Pape Léon XIII, sa vie, son action religieuse, politique et sociale*, Lille, Imprimeurs des Facultés catholiques, 1906, vol. 3, pp. 714-715.

²⁴⁴ *Actae Sanctae Sedis* 11, 1878, p. 273 (trad. it.).

Né le 2 mars 1810 à Carpineto Romano, dans une famille de la petite noblesse du Latium, Vincenzo Gioacchino Pecci étudie à Rome, au Collège romain ainsi qu'à l'Académie des nobles ecclésiastiques. Ordonné prêtre en 1837, Pecci est envoyé par le Saint-Siège dans différentes villes des États pontificaux avec pour mission de régler des questions administratives. Après une expérience comme nonce à Bruxelles, il est évêque de Pérouse dès 1846. Le diplomate devient pasteur. Durant les trente-deux ans qui correspondent d'ailleurs au pontificat de Pie IX, Pecci reste pasteur dans ce petit diocèse. Il s'agit d'une sorte de demi-exil, car il n'est jamais entré dans la faveur de Pie IX et de son secrétaire d'État Antonelli. Cependant, il est créé cardinal en 1853. Dans son ministère à Pérouse, le cardinal Pecci est convaincu que la fidélité à l'histoire n'empêche pas de repenser le rôle et l'action de l'Église. S'il reste inamovible sur la question du pouvoir temporel du Pape, en refusant de dialoguer avec le roi Victor-Emmanuel II d'Italie lors d'un passage à Pérouse en 1869, il témoigne en revanche d'une grande ouverture sur le plan intellectuel, en réformant les études dans son séminaire diocésain, mais aussi en rassemblant à Pérouse un groupe de théologiens qui s'intéressent à la philosophie thomiste²⁴⁵. Dans ses lettres pastorales sur *L'Église et la civilisation*, publiées en 1877 et encore en février 1878, à la veille de la mort de Pie IX, le cardinal Pecci soutient que l'Église est la promotrice de la vraie civilisation et du vrai progrès, et qu'elle ne combat que la confusion causée par l'incrédulité. « Au-delà des apparences, il y avait un tempérament de meneur d'hommes avec la capacité de prendre la mesure du possible et de l'impossible et le sens de la diplomatie hérité de ses premières expériences. À cela, il faut ajouter une grande capacité de travail, une intelligence pénétrante et une forte mémoire. »²⁴⁶

La solitude de l'Église au niveau international, que Léon XIII hérite en 1878 de son prédécesseur, est un défi qu'il assume. « Pie IX a laissé l'Église [...] plus que jamais isolée de la vie du dehors, étrangère au milieu qui l'enveloppe et à la société qu'elle veut diriger »²⁴⁷, comme l'écrit l'historien Anatole Leroy-Beaulieu, en mai 1878, dans la *Revue des Deux Mondes*. Très informé de la scène internationale, le pape Pecci donne dès le début la priorité à l'activité diplomatique et missionnaire de l'Église. Son élection au pontificat est jugée providentielle par plusieurs voix, dont celles du cardinal Félix Dupanloup (1802-1878), évêque d'Orléans et membre de l'Académie française, qui a

²⁴⁵ CAVALCANTI Elena (dir.), *Studi sull'Episcopato Pecci a Perugia (1846-1878)*, Napoli, Edizioni scientifiche italiane, 1986.

²⁴⁶ LAUNAY Marcel, *La papauté...*, p. 20.

²⁴⁷ LEROY-BEAULIEU, « Un roi et un pape », *Revue des Deux-Mondes*, 15.5.1878, p. 422.

identifié en Léon XIII un pape capable de comprendre « la situation réelle du monde dans lequel nous vivons »²⁴⁸. De l'essor industriel à la poussée démographique, les dernières décennies du XIX^e siècle poursuivent leur chemin vers la modernité. Dans ce cadre, l'historiographie relève « la personnalité exceptionnelle »²⁴⁹ du nouveau Pape.

De Pie IX, Léon XIII hérite l'attention portée à la mission, ainsi que la dévotion envers le Sacré-Cœur de Jésus, sans oublier la condamnation des erreurs contre la foi. Pecci est non seulement le Pape de l'encyclique sociale *Rerum novarum* (1891), mais aussi l'inspirateur de nombreuses études historiques, en ouvrant aux chercheurs les Archives du Vatican et en y inaugurant même une école de paléographie et de diplomatie. En même temps, le nouveau Pape garde le style de son expérience diplomatique précédente, ainsi que la capacité d'adaptation, de dialogue, de négociation²⁵⁰. Les visages du pontificat de Léon XIII sont vraiment multiples, de même que l'étendue des horizons, la variété et la richesse des problèmes abordés, dont l'index des centaines de sessions de la Congrégation pour les Affaires ecclésiastiques extraordinaires (aucun des pontificats suivants ne peut s'enorgueillir d'en avoir autant) offre « une attestation précieuse et encore largement inexplorée »²⁵¹, comme le relève l'historien italien Giovanni Miccoli. Qu'en est-il, dans ce cadre large, des relations entre Léon XIII et la Suisse ? Durant son pontificat, la Congrégation pour les Affaires ecclésiastiques extraordinaires va consacrer à la Suisse, entre 1879 et 1900, pas moins de dix-neuf sessions.

Comment les rapports du Saint-Siège avec la Suisse au lendemain de l'avènement au pontificat du nouveau Pape évoluent-ils ? De quelle manière la diplomatie de l'Église fait-elle face à la rupture des rapports diplomatiques qu'elle hérite du précédent pontificat ? Comment l'Église romaine se met-elle à l'écoute de la réalité suisse, de son histoire politique et de sa réalité ecclésiale ? Quels sont les pas en avant, les difficultés rencontrées et les conquêtes acquises ? Léon XIII se dévoile, comme on le verra, habile à concevoir les grands dossiers de la diplomatie, laissant ensuite à ses collaborateurs plus proches le soin de le suivre selon ses indications. Plusieurs

²⁴⁸ LAGRANGE François, *Vie de Mgr Dupanloup*, Paris, Librairie Poussielgue, 1884, vol. 3, pp. 447-448.

²⁴⁹ AUBERT Roger, « Leone XIII: tradizione e progresso », in : *Storia della Chiesa*, vol. XII/1, Cinisello Balsamo, San Paolo, 1990, p. 70 (trad. it.).

²⁵⁰ Cf. LEVILLAIN Philippe, « Léon XIII », in : *Dictionnaire historique de la papauté*, Paris, Fayard, 1994, pp. 1035-1038 ; REGOLI Roberto, « I Papi nel Risorgimento », pp. 139-165.

²⁵¹ MICCOLI Giovanni, « Ansie di restaurazione e spinte di rinnovamento : i molteplici volti del pontificato di Leone XIII », in : ZAMBARBIERI Annibale (dir.), *I cattolici e lo stato liberale nell'età di Leone XIII*, Venezia, Istituto Veneto di scienze, lettere ed arti, 2008, p. 1 (trad. it.).

cardinaux secrétaires d'État se succèdent durant son long pontificat, qui durera jusqu'en 1903 : le cardinal Alessandro Franchi (1838-1914), préfet de la Congrégation de la Propagande (chargée des œuvres missionnaires de l'Église), est Secrétaire d'État de mars 1878 à sa mort quelques mois plus tard. Le cardinal Lorenzo Nina (1812-1885), également formé à la Propagande, lui succède jusqu'en décembre 1880, quand il prend la direction de la Congrégation du Concile. Le cardinal Ludovico Jacobini (1832-1887), qui a été nonce à Vienne depuis 1874, est par la suite Secrétaire d'État de décembre 1880 jusqu'à sa mort en février 1887. Enfin, entre 1887 et 1903, le cardinal Mariano Rampolla del Tindaro (1843-1913) est le nouveau bras droit du pape Léon XIII. Cet aristocrate sicilien a suivi un cursus presque identique à celui de Pecci : ancien étudiant chez les jésuites, membre de l'Académie des nobles, il est entré au secrétariat des Affaires ecclésiastiques extraordinaires en 1869. Nonce en Espagne dès 1882, Rampolla est doué des talents d'un diplomate très bien informé. À la Nonciature de Madrid, son collaborateur le plus proche est le jeune prêtre génois Giacomo Della Chiesa (1854-1922), qui devient son secrétaire personnel au retour à Rome (et qui sera un jour le futur pape Benoît xv)²⁵².

Secondé par des collaborateurs pragmatiques, Léon XIII essaie, par petits pas, de réconcilier l'Église avec la modernité libérale, comme il le déclare dans l'encyclique *Immortale Dei* de novembre 1885. La vocation de l'Église catholique reste, d'après ce document pontifical, la proclamation de la vérité, mais cela en se mettant à l'écoute de la société moderne et en accueillant «de tout cœur et avec joie les progrès que le temps apporte»²⁵³. Il s'agit, aux yeux de Léon XIII, de résoudre d'une manière nouvelle le délicat problème des rapports de l'Église avec le monde moderne, en proposant une société chrétienne renouvelée, du travail à la formation académique, capable de mobiliser toutes les énergies catholiques et cela, aussi en terre helvétique.

²⁵² Cf. JANKOWIAK François, «La Curie romaine au temps de Léon XIII. Hommes et structures d'un gouvernement sans État», in: VIAENE Vincent (éd.), *The Papacy and the New World Order...*, pp. 69-99; CRISPOLTI Crispolto, AURELI Guido, *La politica di Leone XIII da Luigi Galimberti a Mariano Rampolla del Tindaro*, Roma, Bontempelli e Invernizzi, 1912.

²⁵³ LÉON XIII, *Immortale Dei*, 1.11.1885, in: *Enchiridion delle Encicliche*, III, p. 367 (trad. it.).

Chapitre 3

Du Vatican à Berne en passant par Paris, une diplomatie des « petits pas »

Aux premiers jours du pontificat de Léon XIII, le Saint-Siège se trouve dans une conjoncture d'isolement politique et diplomatique, en raison de son conflit en cours avec les États nationaux, particulièrement l'Italie. « L'état déplorable des relations du Saint-Siège avec les gouvernements est le signe le plus facilement perceptible de la gravité de l'heure. »²⁵⁴ Le Vatican se trouve en délicatesse avec de nombreux pays, en Europe et ailleurs. Avec un statut d'immunité assuré par le Royaume d'Italie, quatre ambassadeurs seulement (Autriche-Hongrie, France, Espagne et Portugal) sont accrédités auprès du Vatican en 1878. Dans le monde entier, le Saint-Siège ne dispose, au début du pontificat de Léon XIII, que d'un nombre réduit de représentations : quatre nonciatures de première classe sont ouvertes à Vienne, Paris, Madrid et Lisbonne, auxquelles il faut ajouter deux nonciatures de deuxième classe en Bavière et en Belgique ainsi que deux internonciatures aux Pays-Bas et au Brésil. Cette situation de faiblesse internationale amène le nouveau Pape non pas à accepter la renonciation à son pouvoir temporel, perdu en 1870, mais à prendre plutôt acte de sa disparition, au moins provisoire, afin de relancer une action politique et diplomatique au niveau global, « au point que l'on a pu parler d'une *Weltpolitik* vaticane »,²⁵⁵

²⁵⁴ MONTCLOS Xavier de, « L'Église et le monde à l'avènement de Léon XIII », *Revue Historique*, avril-juin 1978, p. 415.

²⁵⁵ DURAND Jean-Dominique, « Léon XIII, Rome et le monde », in : VIAENE Vincent (éd.), *The Papacy and the New World Order...*, p. 59.

comme le remarque Jean-Dominique Durand. Cette *Weltpolitik* vaticane globale se traduit par le désir de Léon XIII de s'adresser au monde entier, sans se limiter aux pays traditionnellement catholiques, en exerçant ainsi un véritable réalisme diplomatique.

En Suisse, les relations avec la papauté n'ont pas réellement bougé depuis la fermeture de la Nonciature, entre 1873 et 1874. Le souhait exprimé en janvier 1874 par le conseiller d'État fribourgeois Louis de Weck, dans une correspondance adressée au conseiller national lucernois Philipp Anton von Segesser, ne s'est pas encore réalisé et de loin. « Il est absolument indispensable qu'il reste un organe chargé de maintenir les relations des catholiques avec le Saint-Siège, il y a une foule de questions pour lesquelles il faut recourir à Rome et pour lesquelles le nonce avait des pouvoirs. »²⁵⁶ Quatre ans plus tard, à la mort de Pie IX, le gel prévaut dans les rapports entre Berne et le Vatican, sans compter que le flux d'information est ralenti par la prudence, voire les hésitations des évêques helvétiques. Pour le nouveau pape Pecci, dont l'habileté et la souplesse sont connues, il s'agit de tenter de renouer le fil du dialogue et d'apaiser les préventions contre l'Église. Comment la situation tendue avec la Suisse évolue-t-elle au début du nouveau pontificat ? Malgré le froid diplomatique, les tentatives pour garder le contact à travers des voies officielles et officieuses ne manquent pas. Mais comment se passent ces contacts ? Qu'en est-il des canaux de communication avec la réalité suisse ? Quels sont les premiers pas de Léon XIII et les moyens de la diplomatie de l'Église face à une rupture sans précédent ?

Une missive de Léon XIII au Conseil fédéral envoyée *via* Paris (mars 1878)

Passant à travers le canal français, à savoir par le nonce et l'ambassadeur suisse à Paris, le nouveau pape Léon XIII signe de sa main, le 20 février 1878 – le jour même de son élection au pontificat –, une lettre adressée au président de la Confédération Karl Schenk :

« *Nobilis Vir salutem.* Élevés par volonté divine, sans pourtant aucun mérite de Notre part, à la sublime Chaire du Prince des Apôtres, Nous prenons soin d'en faire part à Votre Excellence, espérant fermement que cette annonce personnelle par nos soins pourra rencontrer Votre reconnaissance

²⁵⁶ Staatsarchiv Luzern, Fonds Segesser n. 17382, de Weck-Reynold à Segesser, 4.1.1874.

et appréciation. Nous sommes toutefois affligés de ce que les relations amicales qui un jour existaient entre le Saint-Siège et la Confédération helvétique aient subi, ces dernières années, une déplorable interruption et que *déplorable* aussi soit la situation de la Religion catholique en Suisse. Confiant dans les sentiments de justice qui animent Votre Excellence et le peuple helvétique, nous espérons que l'on ne tardera pas à trouver des remèdes opportuns et efficaces à ces maux, et dans cette douce espérance, nous implorons pour Vous du Seigneur la plus grande abondance des dons célestes, en ce que nous le supplions de daigner Vous unir à Nous avec les liens de la charité la plus parfaite. »²⁵⁷

Cette lettre du pape Léon XIII au Conseil fédéral suisse, écrite en italien alors que le commencement et la fin sont en latin, signe un changement non seulement de langue, mais aussi de contenu. Dès son premier jour en tant que Pape, avant même son intronisation qui suivra le 3 mars, Pecci est soucieux de diffuser un message destiné à la réconciliation avec la société. Contrairement aux condamnations, puis aux silences qui ont marqué le crépuscule du pontificat de Pie IX, le nouveau Pape privilégie le dialogue et la recherche de solutions concrètes aux problèmes qui ont surgi dans les relations avec la Suisse. La missive n'est pas expédiée directement à Berne depuis le Vatican, car le Palais apostolique n'entretient plus de relations diplomatiques directes depuis décembre 1873. Le choix de Paris se justifie peut-être par les bons rapports existants entre le nonce apostolique en France, l'archevêque Pier Francesco Meglia, et l'ambassadeur de Suisse en France Johann Konrad Kern. En date du 13 mars 1878, le nonce transmet la lettre du Pape à l'ambassadeur suisse, avec un billet manuscrit :

«Le Nonce apostolique a l'honneur de présenter ses compliments à Monsieur le Dr. Kern, Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire de la Confédération Helvétique, et de leur transmettre, ci-jointe, la lettre par laquelle Sa Sainteté le Pape Léon XIII fait part de son élection à S.E. Monsieur le Président de ladite Confédération. Il le prie de vouloir bien la faire parvenir à la haute destination. »²⁵⁸

De toute manière, il faut bien reconnaître, avec l'écrivain Filippo Crispolti, que Léon XIII est «le Pape de l'initiative»²⁵⁹. Dès cette première lettre

²⁵⁷ AFS, E2#1000/44#915*, Pápste und Kardinäle, 1855-1893, Léon XIII à Schenk, 20.2.1878 (trad. i.).

²⁵⁸ AFS, E2#1000/44#915*, Pápste und Kardinäle..., Meglia à Schenk, 13.3.1878.

²⁵⁹ CRISPOLTI Filippo, *Pio IX, Leone XIII, Pio X, Benedetto XV*, Milano, Garzanti, 1939, p. 43.

envoyée à Berne par Paris, le pape Pecci désire redonner à l'Église catholique romaine toute la place qu'elle mérite dans la société globale. Ce même 20 février 1878, Léon XIII notifie son élection non seulement aux nations avec lesquelles le Saint-Siège entretient des relations diplomatiques, de la France à l'Autriche-Hongrie, mais aussi au président de la Confédération suisse, et encore à la reine d'Angleterre, au tsar de Russie, sans oublier l'empereur d'Allemagne²⁶⁰. Malgré l'interruption des relations entre le Vatican et Berlin, le Pape écrit à l'empereur Guillaume I^{er} d'Allemagne, pour évoquer un exemple parmi d'autres, un message personnel, en l'informant de son élection et en faisant appel « à la magnanimité de son cœur pour que la paix et la tranquillité des consciences soient rendues aux catholiques »²⁶¹. L'esprit de réconciliation est le même avec tous les pays voisins et lointains. En France, l'état des rapports entre l'Église et l'État se trouve en 1878 en progressive détérioration. L'anticléricalisme est partout, dans la vie politique française, dès la mise en place de la « République aux républicains » en 1877. La stratégie réconciliatrice de Léon XIII est, dans le cas français aussi, d'instaurer un dialogue avec le gouvernement de la République. Il semble que la France soit pour Léon XIII « un sujet inépuisable »²⁶², d'après Domenico Ferrata. Au moment où la situation se complique, le Pape décide en 1879 de nommer un nouveau nonce à Paris en la personne de Mgr Wladimir Czacki, secrétaire de la Congrégation pour les Affaires ecclésiastiques extraordinaires, en remplacement de Mgr Meglia, qui devient cardinal. Dans les instructions confiées au nouveau nonce à Paris, Léon XIII l'invite à se mettre à l'écoute de la réalité française et à rechercher toujours le dialogue, en faisant de son mieux « pour éviter toute rupture »²⁶³.

Dès le début, l'attitude dialogique se révèle être un trait caractéristique du pontificat du pape Pecci. L'attitude réconciliatrice de l'Église est toujours la même : plutôt que de formuler des condamnations ou protestations, Léon XIII désire apaiser les préventions des gouvernements en désamorçant les crises. Mais quelle est donc la réponse du Conseil fédéral à sa tentative de renouer le fil d'un dialogue interrompu ? En date du 19 mars 1878, le gouvernement de Berne répond à l'ambassadeur suisse à Paris, Johann Konrad Kern, avoir « bien reçu les lettres apostoliques de Sa Sainteté le Pape Léon XIII, datées de Rome le 20 février 1878, nous annonçant son avènement au trône pontifical,

²⁶⁰ Cf. KOELLIKER Laurent, « Le pontificat de Léon XIII... », pp. 103-113.

²⁶¹ ASRS, AA.EE.SS, Rapporti Sessioni, Germania, Sessione 448, 11.4.1878, Léon XIII à Guillaume I^{er}, 20.2.1878 (trad. it.).

²⁶² FERRATA Dominique, *Mémoires*, vol. II, p. 507.

²⁶³ Cf. LAUNAY Marcel, *La papauté...*, p. 36.

et que vous nous avez transmises par votre dépêche du 14 ct. Nous vous prions d'accuser réception, en notre nom, de ces lettres à Monseigneur Meglia, nonce du St-Siège à Paris.»²⁶⁴ Malgré cette notification transmise à la Nonciature de Paris, le Conseil fédéral décide, cette fois encore, de ne pas répondre directement à la missive de Léon XIII.

La médiation de l'ambassadeur Kern et la réponse de Berne

Mais l'ambassadeur suisse à Paris, Johann Konrad Kern, invite le Conseil fédéral à reconsidérer sa décision. À travers trois correspondances serrées, il invite le gouvernement à reconnaître l'annonce officielle de l'élection de Léon XIII «comme une sorte de premier pas fait par la Cour de Rome», sans compter le profil plus modéré du nouveau pontife. À la perplexité du gouvernement, Kern répond ainsi dans sa lettre du 21 mars 1878 :

«Mais, si dans la forme, Léon XIII semble avoir l'intention de prendre l'initiative d'une démarche courtoise à notre égard, je m'expliquerais difficilement que le Conseil fédéral se crût obligé, par suite de la rupture des relations diplomatiques et après le décès de celui qui a été la cause de cette rupture, de s'abstenir d'observer la forme usuelle lors des notifications de ce genre, alors que la Suisse est toujours en mesure de sauvegarder les droits de l'État, si le nouveau Pontife devait oublier les égards qu'il doit à notre droit public.»²⁶⁵

L'ambassadeur à Paris explique qu'il n'a personnellement aucune envie de revoir la Nonciature rétablie en Suisse, mais il invite le Conseil fédéral à répondre à la missive de Léon XIII, car il estime qu'une dérogation aux usages diplomatiques pourrait facilement donner lieu à des critiques de la part des nonces pontificaux, à Paris ou ailleurs, ou à des attaques contre le Conseil fédéral de la part de la presse.

Le quotidien bernois *Der Bund* confirme par ailleurs comment l'empereur allemand a répondu en termes courtois à l'annonce de Léon XIII. L'ambassadeur Kern consulte dès lors l'ambassadeur prussien à Paris, le prince

²⁶⁴ AFS, E2#1000/44#915*, Pápste und Kardinäle, 1855-1893, Schenk à Kern, 19.3.1878.

²⁶⁵ AFS, E2#1000/44#915*, Kern au Conseil fédéral, 21.3.1878.

Chlodwig zu Hohenlohe-Schillingsfürst (1819-1901), qui lui confirme la réponse allemande :

« Il a ajouté savoir de la meilleure source (le prince de Hohenlohe a dit : “vous savez que mon frère est cardinal”) que le nouveau pape est un homme modéré, prudent, correct, qui n’est pas jésuite et qui désire sincèrement l’amélioration des rapports tendus qui existent entre l’Église romaine et quelques gouvernements. »

Le même prince confirme à Kern comment même le tsar de Russie Nicolas II Romanov aurait déjà répondu personnellement à Léon XIII, « malgré la rupture des relations diplomatiques entre la Russie et le Vatican »²⁶⁶. L’ambassadeur Kern ajoute encore, dans ses lettres du 27 et du 28 mars au Conseil fédéral – qui lui a entre-temps transmis le texte de la missive de Léon XIII au président de la Confédération –, ne pas avoir remarqué dans cette notification quelque chose qui puisse être qualifié de blessant pour la Suisse et ses autorités. Le Conseil fédéral lui fait observer que la suppression du pouvoir temporel aurait rayé le Pape de la liste des personnes souveraines qui règnent sur un territoire donné. Mais l’ambassadeur suisse à Paris insiste, en rendant compte de la situation internationale de la papauté, à travers la Loi italienne du 13 mai 1872, dite Loi des garanties, qui considère le Pape « comme un quasi-souverain »²⁶⁷. En conséquence de tout cela, Kern conseille vivement au gouvernement de répondre au Pape, en se bornant à un court accusé de réception en termes polis, sans entrer dans le fond d’aucune question : « En effet, nous ne pourrions que nous féliciter si l’initiation pontificale devait réussir à améliorer la situation actuelle. »²⁶⁸

Le Conseil fédéral se laisse enfin convaincre, par la médiation persuasive de Johann Konrad Kern, en lui transmettant un pli, le 5 avril 1878, avec la réponse à la missive du pape Léon XIII, en priant l’ambassadeur « de faire parvenir cette réponse par l’entremise de Mgr Meglia »²⁶⁹. À Paris, l’ambassadeur de Suisse remet, à la main, ce pli directement au nonce apostolique Meglia, qui ne tarde pas à l’envoyer directement au Palais apostolique. La réponse du Conseil fédéral à Léon XIII, « par Paris », arrive donc directement au Pape :

« C’est avec le plus haut intérêt que le Conseil fédéral suisse a pris acte de cette communication. Aussi ne veut-il pas laisser passer cette occasion de présenter à Votre Sainteté, avec les meilleurs remerciements pour le bref dont Elle l’a honoré, des félicitations les plus sincères. »

²⁶⁶ AFS, E2#1000/44#915*, Kern au Conseil fédéral, 27.3.1878.

²⁶⁷ AFS, E2#1000/44#915*, Kern au Conseil fédéral, 27.3.1878.

²⁶⁸ AFS, E2#1000/44#915*, Kern au Conseil fédéral, 28.3.1878.

²⁶⁹ AFS, E2#1000/44#915*, le Conseil fédéral à Kern, 5.4.1878.

Et il ajoute :

«En ce qui concerne la situation de la Religion catholique en Suisse, que Votre Sainteté qualifie de déplorable (*deplorable*), le Conseil fédéral doit relever ici que cette religion jouit, comme tous les autres cultes, de la liberté garantie par la Constitution, sous la seule réserve que les autorités ecclésiastiques n'empiètent ni sur les droits et compétences de l'État ni sur les droits et libertés des citoyens.»²⁷⁰

Comment l'Église de Léon XIII perçoit-elle cette réponse de Berne ? Au Palais apostolique, une première session est dédiée à la Suisse, le 9 janvier 1879, par la Congrégation pour les Affaires ecclésiastiques extraordinaires (la première d'une série de dix-neuf, durant le nouveau pontificat). Les sept cardinaux présents, réunis dans le bureau du cardinal secrétaire d'État Lorenzo Nina, observent avec satisfaction que, au sein du Conseil fédéral suisse, «l'élément modéré a pris le dessus sur l'élément radical»²⁷¹. Le pontificat de Léon XIII mènera, comme nous le verrons, à de petits pas, mais significatifs, qui amélioreront les relations officielles entre Berne et le Saint-Siège. «En simplifiant, on dirait qu'au défenseur d'une morale intransigeante succède le champion d'une morale de compromis.»²⁷² Le nouveau Pape croit en une Église *réconciliatrice*, en se mettant d'une certaine façon à l'écoute de l'histoire, ayant bien compris que la reconquête du pouvoir temporel perdu en 1870 ne peut plus constituer une stratégie visionnaire face à une société en mutation. Le Conseil fédéral entre à son tour, avec cette réponse à Léon XIII, dans la logique de cette possibilité de réconciliation.

« Nonces laïcs » dans la capitale

Les évêques suisses, dans l'intervalle, renoncent toujours plus à la tâche de tenir informé le Saint-Siège. En 1882, Mgr Lachat mentionne dans un rapport «le manque de temps de recourir au Saint-Siège»²⁷³. Au cardinal secrétaire d'État Mariano Rampolla, l'évêque de Saint-Gall Augustin Egger écrit en février 1888 : «Devant le St-Père et Votre Éminence, j'étais trop

²⁷⁰ AFS, E2#1000/44#915*, le Conseil fédéral au pape Léon XIII, 5.4.1878.

²⁷¹ ASRS, AA.EE.SS., Rapporti Sessioni, Svizzera, n. 463, 9.1.1879, Rapporto della Congr. degli AA.EE. SS. tenuto nelle stanze dell'Emo Segretario di Stato, 9.1.1879 (trad. i.).

²⁷² FERRAGU Gilles, «Philosophie et diplomatie...», p. 97.

²⁷³ ASRS, AA.EE.SS., Svizzera II, 368/207, rapport de Mgr Lachat, 13.8.1882.

géné pour pouvoir développer mes pensées sur les affaires, dont le St-Père a daigné me parler.»²⁷⁴ Négligées par les évêques, les tâches diplomatiques, surtout celles de nature informative, sont assumées, curieusement, par des mandataires laïcs. Il s'agit d'informateurs informels, de «nonces laïcs» qui suppléent de diverses manières à l'absence de nonce apostolique en terre helvétique. Leurs correspondances, intenses, se trouvent dans les fonds de la Congrégation pour les Affaires ecclésiastiques extraordinaires, qui continue de suivre de près la Suisse. Il suffit de penser que, dans les années allant de 1874 à 1920, il y a bien vingt-cinq sessions (dont dix-neuf au cours du pontificat de Léon XIII) réunissant les cardinaux de la Congrégation pour traiter les rapports avec Berne.

Ces «nonces laïcs» sont principalement les ambassadeurs d'autres pays à Berne, qui sont sollicités dès le déclin du pontificat de Pie IX par le secrétaire de la Congrégation pour les Affaires ecclésiastiques extraordinaires, Mgr Wladimir Czacki (1834-1888), cultivé et plutôt ouvert, «parfaitement à son aise dans les langues modernes»²⁷⁵, c'est-à-dire dans le français et le polonais, mais aussi dans l'italien, l'allemand, l'anglais et le russe, sans oublier le latin. Né en Pologne en 1834, Czacki a grandi en Italie et en France. «À Paris, au contact d'hommes distingués dans la littérature, la politique et les arts, il enrichit son esprit d'une belle et savante érudition, comme aussi d'une précoce expérience des hommes et des choses. À Rome, il apprit les grandes leçons de l'histoire et surtout la grandeur morale de la papauté, source de la civilisation chrétienne.»²⁷⁶ La princesse romaine Sofia Odescalchi, qui est sa tante, l'introduit de bonne heure à la connaissance du Pape et du Vatican. Malgré la faible santé du jeune étudiant polonais en théologie, «Pie IX lui prédit que ces obstacles disparaîtraient et qu'il rendrait un jour de bons services au Saint-Siège. Et il en fut ainsi. Wladimir Czacki put enfin célébrer sa première messe, l'idéal suprême de sa vie, comme il disait»²⁷⁷, d'après les mémoires du cardinal Domenico Ferrata. Aidé par une excellente mémoire et une grande pénétration de jugement, «il apportait au service du Saint-Siège un précieux trésor de connaissance et d'éléments d'action»²⁷⁸.

Depuis Rome, Mgr Czacki entretient les relations avec les «nonces laïcs», qui vivent dans la capitale suisse. Leur rôle devient central dès l'avènement de Léon XIII: il s'agit de l'envoyé d'Autriche-Hongrie à Berne, le baron

²⁷⁴ ASRS, AA.EE.SS., Svizzera II, 401/233, Egger à Rampolla, 6.2.1888.

²⁷⁵ JANKOWIAK François, «La Curie romaine au temps de Léon XIII...», p. 78.

²⁷⁶ FERRATA Dominique, *Mémoires*, vol. I, p. 28.

²⁷⁷ FERRATA Dominique, *Mémoires*, vol. I, p. 28.

²⁷⁸ FERRATA Dominique, *Mémoires*, vol. I, pp. 27-28.

Franz von Ottenfels-Gschwind (1820-1907), et de l'ambassadeur de France, le comte Louis d'Harcourt (qui a succédé à Bernard d'Harcourt), qui seront remplacés durant la deuxième partie du pontificat par le ministre de Belgique Joseph Jooris (1831-1898). Parmi ceux-ci, un rôle prépondérant est joué, comme on le verra, par Franz von Ottenfels, né en 1820 en terre autrichienne et marié avec la Fribourgeoise Cécile d'Affry (1839-1911). Le Saint-Siège attribue une grande valeur à ces émissaires. « Dès les premiers jours où l'on avait pu entrevoir en Suisse la probabilité d'une pacification religieuse, ce distingué diplomate avait servi d'intermédiaire entre le Saint-Siège et le Conseil fédéral. Franc et fervent catholique, et tout ensemble d'une expérience consommée et d'une grande rectitude de jugement, il rendait de précieux services au gouvernement fédéral et au Saint-Siège, en tâchant de les rapprocher et de préparer les esprits à un accord », comme l'observe le cardinal Domenico Ferrata dans ses *Mémoires*. Le baron d'Ottensfels, lié d'amitié au conseiller fédéral Emil Welti, envoie régulièrement au cardinal Secrétaire d'État des rapports sur la situation politique et religieuse de la Suisse, « précieux par l'exactitude des informations et la justesse des réflexions ; et les réponses qu'il en recevait le mettaient à même de comprendre les intentions du Saint-Siège. Il s'acquittait de ces bons offices de médiateur avec une grande impartialité et un tact exquis ; il unissait à ces qualités une admirable simplicité et une grande modestie qui le rendaient encore plus sympathique »²⁷⁹. Dans une correspondance du 21 janvier 1896, le cardinal Rampolla remercie le ministre belge Jooris, successeur principal du baron d'Ottensfels en tant que « nonce laïc » à Berne, pour les fonctions « que Votre Excellence remplit à Berne. Car Elle profite depuis plusieurs années de son séjour en Suisse pour me tenir au courant de la situation politico-religieuse de ce pays ». Il valorise, en particulier, son zèle pour améliorer le dialogue entre Suisse et Saint-Siège : « c'est là un bon service que Vous rendez à la religion »²⁸⁰.

À ces diplomates s'ajoute un autre « nonce laïc » à part entière dans la personne du comte Theodor Scherer-Boccard (1816-1885), vivant à Lucerne. Né en 1816 d'une ancienne famille bourgeoise, il a été élu très jeune au Grand Conseil de Soleure, où il établit une agence de correspondance politique, inégalable en son genre, entretenant des rapports avec les milieux conservateurs, tant catholiques que protestants, les plus importants en Suisse et en Europe. Cette agence sera dissoute, par le gouvernement libéral, en 1841 déjà. Rédacteur du journal *Schweizerische Kirchenzeitung* de Lucerne

²⁷⁹ FERRATA Dominique, *Mémoires*, vol. I, p. 93.

²⁸⁰ ASRS, AA.EE.SS., Svizzera II, 522/286, Rampolla à Jooris, 21.1.1896.

entre 1855 et 1880, il est fait comte par le pape Pie IX en 1852. Se dédiant totalement à la cause du catholicisme suisse, Scherer-Boccard est cofondateur en 1857 de la section suisse de l'Association Pie IX, qu'il présidera jusqu'à sa mort en 1885. Le comte Theodor Scherer-Boccard est considéré par l'historiographie comme l'incarnation d'un «ultramontain» au sens littéral de l'époque. Sa biographie montre le parcours d'une personnalité qui s'est orientée très tôt et consciemment vers Rome²⁸¹. Ce journaliste suisse devient en même temps un leader de l'opinion catholique en Suisse, qui peut être définie «comme le processus par lequel l'Église et le mouvement social catholique sont reproduits en tant qu'acteurs de la sphère publique»²⁸².

Les études de jeunesse à Paris de Theodor Scherer-Boccard facilitent la communication en français avec les diplomates du Saint-Siège: il ne faut pas oublier que le français est, à cette époque, la langue de la diplomatie internationale. Après l'entretien confidentiel de mai 1877 à Rome, le journaliste suisse reste en correspondance continue avec Mgr Czacki, au moins jusqu'au départ de ce dernier pour la Nonciature de Paris à l'automne 1879. En avril 1878, au tout début du pontificat de Léon XIII, le comte Scherer-Boccard annonce à Mgr Czacki «que S.G. Mgr l'Evêque Lachat de Bâle partira immédiatement après Pâques pour Rome»²⁸³. Le journaliste suisse annonce au secrétaire de la Congrégation pour les Affaires ecclésiastiques extraordinaires, que l'évêque Eugène Lachat se chargera précisément de quelques suppliques à propos de la Nonciature apostolique et de l'organisation internationale des associations catholiques, mais aussi de l'établissement d'une Université catholique en Suisse. La question la plus pressante reste cependant, aux yeux du Saint-Siège, celle du rétablissement de la Nonciature.

C'est à l'automne 1878 que les gouvernements de plusieurs Cantons catholiques interpellent à ce propos le Conseil fédéral. Les Conseils d'État de Fribourg, du Valais, de Zoug et d'Uri recommandent au gouvernement de Berne, par une série de lettres officielles, de vouloir bien prendre en considération le vœu exprimé par Léon XIII, dans sa missive de février 1878, de «trouver des remèdes opportuns et efficaces»²⁸⁴ à la rupture des relations diplomatiques avec le Saint-Siège. Les gouvernements recommandent au Conseil fédéral de rétablir la paix confessionnelle en Suisse en général et spécialement de renouer les relations officielles avec le Saint-Siège. Chaque gouvernement a écrit à Berne

²⁸¹ Cf. BERNET Paul, *Staat und Kirche bei Theodor Scherer-Boccard*, Bâle, mémoire de licence, 1975.

²⁸² VIAENE Vincent, «Introduction. Réalité et image sous le pontificat de Léon XIII», in: VIAENE Vincent (ed.), *The Papacy and the New World Order...*, p. 34.

²⁸³ ASRS, AA.EE.SS., Svizzera II, 344/184, Scherer à Czacki, 13.4.1878.

²⁸⁴ AFS, E2#1000/44#915*, Pöpste und Kardinäle, 1855-1893, Léon XIII à Schenk, 20.2.1878 (trad. i.).

individuellement, mais les lettres sont combinées sur les mêmes bases. Le Conseil d'État du Canton d'Uri, par exemple, écrit dans ce sens au Conseil fédéral avoir lu avec satisfaction dans la lettre du Pape, que Léon XIII regrette beaucoup la rupture des anciennes relations entre la Suisse et le St-Siège, «et nous sommes persuadés que vos mérites grandiront devant le pays si, par le rétablissement de ces anciennes relations, vous vous faites le médiateur du peuple catholique. Car c'est vraiment le bonheur d'un peuple lorsque l'État et l'Église marchent ensemble, et c'est une grande erreur de considérer ces deux autorités comme des puissances hostiles»²⁸⁵. Depuis Altdorf, le gouvernement cantonal d'Uri écrit encore à Berne dans cette lettre, qui est traduite en français par les soins du comte Scherer, afin d'en informer aussitôt le Saint-Siège :

«L'histoire de notre pays prouve assez, qu'une bonne entente entre ces pouvoirs est possible et qu'elle ne met en danger ni la liberté ni l'indépendance de la république, mais, au contraire, qu'elle fortifie et anime la concorde entre les citoyens.»²⁸⁶

Mais le Conseil fédéral ne partage pas la perception de l'histoire du gouvernement d'Uri. En date du 28 novembre 1878, le gouvernement suisse répond *auf Deutsch* aux Cantons qui l'ont sollicité. Une traduction française «non-officielle» est immédiatement transmise à Rome, à Mgr Wladimir Czacki, par Scherer-Boccard :

«Pour ce qui regarde la représentation diplomatique permanente du St-Siège, nous avons à observer, que nous ne sommes pas disposés à concevoir pour changer l'état actuel de cette affaire, qui regarde exclusivement le gouvernement central ; mais que néanmoins il est laissé libre aux cantons, de s'adresser dans des cas spéciaux à notre entremise pour les rapports avec le St-Siège.»²⁸⁷

Bien qu'il refuse de renouer les liens, le gouvernement de Berne se propose, à partir de 1878, de faciliter la transmission au Vatican de certains dossiers de la part des Cantons : c'est un premier «petit pas» vers une réconciliation ultérieure.

Tandis que la diplomatie de l'Église retrouve sa confiance, les «nonces laïcs» s'immergent, à Berne et à Lucerne, dans la Suisse moderne, en

²⁸⁵ Cf. ASRS, AA.EE.SS., Svizzera II, 344/184, Scherer à Czacki, 7.10.1878.

²⁸⁶ ASRS, AA.EE.SS., Svizzera II, 344/184, Scherer à Czacki, 7.10.1878.

²⁸⁷ ASRS, AA.EE.SS., Svizzera II, 344/184, Scherer à Czacki, 7.12.1878.

informant constamment le Saint-Siège sur la vie politique, diplomatique et ecclésiastique. L'ambassadeur de France, le comte Louis d'Harcourt, écrit en octobre 1878 à Mgr Czacki que « le temps et la force des choses travaillent pour nous. Il y a dans toute la Suisse (à l'exception de Genève) des symptômes d'apaisement très marqués. Nombre d'hommes appartenant aux assemblées ou aux administrations cantonales reconnaissent aujourd'hui qu'on a été trop loin et que l'autorité civile est intervenue d'une manière inopportune et dangereuse sur le terrain religieux »²⁸⁸. Cependant, les « nonces laïcs » estiment que la solution adéquate de la suppression de la Nonciature n'est pas encore proche. L'ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Berne, le baron Franz von Ottenfels écrit à la veille de Noël 1878 au secrétaire de la Congrégation pour les Affaires ecclésiastiques extraordinaires :

« Malgré l'apaisement survenu, les esprits sont encore trop excités, les adversaires du catholicisme, qu'ils se recrutent dans les rangs des protestants ou dans ceux des radicaux, sont encore trop nombreux et trop puissants pour qu'il soit possible de parler du rétablissement de la Nonciature. »²⁸⁹

Réseau d'information catholique : clergé romain versus ambrosien au Tessin

Un réseau dense d'informateurs locaux, dans les divers diocèses et régions linguistiques, accompagne ces référents majeurs du Saint-Siège pour certaines missions d'information de nature plus spécifique. La rupture diplomatique n'obtient pas, dès lors, les effets espérés par ses initiateurs. Au contraire, les archives nous montrent une véritable mobilisation des catholiques suisses, dans un vaste réseau d'information, et également d'œuvres et d'associations. « Entre opinion catholique évoluant dans la sphère publique et diplomatie vaticane évoluant dans les coulisses du pouvoir, il existait un champ de tension inhérent »²⁹⁰, comme le relève Vincent Viaene. D'une part, la diplomatie du nouveau pape Léon XIII a pour but de mettre fin à l'isolement international du Saint-Siège et, d'autre part, de préserver une mobilisation catholique reposant en définitive sur un élan précaire, ayant montré des signes de refroidissement dès la fin du pontificat de Pie IX. Le réalisme dont font preuve les collaborateurs

²⁸⁸ ASRS, AA.EE.SS., Svizzera II, 334/181, Harcourt à Czacki, 4.10.1878.

²⁸⁹ ASRS, AA.EE.SS., Svizzera II, 354/184, Ottenfels à Czacki, 22.12.1878.

²⁹⁰ VIAENE Vincent, « Introduction... », p. 35.

de Léon XIII transparait dans leur capacité de faire de cette opinion catholique un instrument central de la diplomatie du Saint-Siège, comme en témoigne par exemple la collaboration étroite avec le journaliste Theodor Scherer-Boccard ou encore le réseau d'informateurs dans tous les coins de la Suisse.

Un exemple nous est donné par la question diocésaine du Tessin. Divisé entre rite ambrosien et rite romain, entre le diocèse de Milan et le diocèse de Côme, son peuple aspire, au moins en partie, à la constitution d'un diocèse autonome. Une loi fédérale du 22 juillet 1859 supprime, en effet, les juridictions épiscopales étrangères sur le territoire suisse : le territoire tessinois, historiquement dépendant des évêques de Côme et de Milan, nécessite donc d'urgence une solution. Pendant l'été 1877 déjà, le comte Scherer-Boccard a fait remarquer au cardinal secrétaire d'État Giovanni Simeoni la circonstance avantageuse de l'élection d'un nouveau gouvernement conservateur :

«Après des longues luttes le parti catholique du Canton du Tessin est parvenu à remplacer le gouvernement radical par un bon gouvernement. Les affaires diocésaines de ce canton se retrouvent par les violences du gouvernement déchu dans une désorganisation complète, il est urgent de profiter des circonstances favorables du moment pour réorganiser les relations diocésaines de cet important Canton. »²⁹¹

Le journaliste soleurois fait référence au gouvernement conservateur dit du «*Nuovo Indirizzo*», qui a pris ses fonctions après les élections de janvier 1877. L'entente entre Rome et le nouveau Conseil d'État tessinois est souhaitée par Scherer-Boccard, qui n'hésite pas à conseiller au Saint-Siège l'expédient d'«entrer en relation d'abord confidentielle et ensuite officielle avec le gouvernement cantonal du Tessin, en provoquant des ouvertures de sa part *ad hoc*»²⁹². En janvier 1878, Scherer revient à la charge en signalant à Mgr Czacki un petit progrès dans les affaires diocésaines du Tessin :

«Les membres conservateurs du Grand Conseil Cantonal du Tessin viennent de nommer un comité confidentiel, pour examiner cette question et pour se mettre en relation avec les autorités ecclésiastiques. Il paraît que les conservateurs tessinois, qui forment en ce moment la majorité au Conseil Cantonal, désirent trouver un expédient pour conserver, si possible, les relations avec les diocèses de Como et de Milano ; en cas d'impossibilité, c'est-à-dire si le gouvernement central de Berne persiste

²⁹¹ AAV, Segr. Stato, Anno 1877, Rubr. 254, fasc. unico, Scherer à Simeoni, 27.6.1877.

²⁹² AAV, Segr. Stato, Anno 1877, Rubr. 254, fasc. unico, Scherer à Simeoni, 27.6.1877.

à exiger la séparation du Tessin des diocèses italiens, ils désirent arriver à un Vicariat apostolique et plus tard à un Évêché.»²⁹³

Ainsi, la Secrétairerie d'État interroge, dans l'intervalle, ses « nonces laïcs » à Berne, c'est-à-dire l'envoyé d'Autriche-Hongrie, Franz von Ottenfels, et l'ambassadeur français Louis d'Harcourt. Aux deux diplomates, Mgr Wladimir Czacki expose la situation du Tessin, en leur demandant « de me prêter l'appui de vos lumières, et éventuellement l'aide de Votre activité »²⁹⁴, dans les limites bien entendu de leur position diplomatique officielle. La Secrétairerie d'État du Saint-Siège, à travers le secrétaire de la Congrégation pour les Affaires ecclésiastiques extraordinaires, explique aux deux diplomates qu'il existe « une question au règlement de laquelle le Gouvernement Fédéral en tout temps et en dehors des courants politiques momentanés qui l'entraînent dans une direction ou dans l'autre, a attaché un grand prix, qui pourrait en ce moment peut-être servir de point de départ et de base pour le rétablissement de ses relations avec le Siège Apostolique. Je parle de la situation religieuse du Tessin ». Le gouvernement fédéral de Berne a vu annihiler tous ses efforts tendant à organiser définitivement l'Église catholique romaine au Tessin par la résistance des conservateurs tessinois. Après que le gouvernement a été depuis longtemps aux mains des radicaux, ce sont désormais les catholiques conservateurs qui gouvernent le Conseil d'État: « Sa Sainteté ne voudrait pas laisser échapper cette occasion sans tenter quelque effort qui put être fécond en bons résultats pour l'Église de la Suisse. » Mais comme le pape Léon XIII n'a pas de représentant en Suisse qui pourrait sonder les intentions du Gouvernement fédéral, le Saint-Siège se confie dans ce champ au comte d'Harcourt et au baron d'Ottenfels, « dans le but de porter votre commune attention sur l'objet de la présente lettre auquel s'attachent les intérêts les plus importants du catholicisme en Suisse »²⁹⁵.

Dans la capitale fédérale, les deux « nonces laïcs » se consultent et c'est enfin le ministre autrichien Ottenfels qui mobilise ses informateurs locaux au Tessin: après avoir consulté un conseiller d'État et un conseiller national – dont les noms ne ressortent pas de la correspondance – l'ambassadeur désire entendre l'opinion du clergé, en étant conscient que les prêtres attachés à l'archidiocèse de Milan, de rite ambrosien, et ceux qui sont liés au diocèse

²⁹³ ASRS, AA.EE.SS., Svizzera II, 344/184, Scherer à Czacki, 20.1.1878.

²⁹⁴ AAV, Segr. Stato, Anno 1877, Rubr. 254, fasc. unico, Czacki à d'Harcourt, 3.9.1877; Czacki à Ottenfels, 3.9.1877.

²⁹⁵ AAV, Segr. Stato, Anno 1877, Rubr. 254, fasc. unico, Czacki à d'Harcourt, 3.9.1877; Czacki à Ottenfels, 3.9.1877.

de Côme, de rite romain, portent une sensibilité différente. Le clergé tessinois dépendant jusqu'ici de Côme est très attaché à ses anciennes relations avec ce diocèse. Cependant, ces prêtres seraient favorables à l'idée de nommer un vicaire apostolique pour tout le Canton du Tessin. Un correspondant demeurant à Cureglia, prêtre dans le vicariat de Lugano, sous la juridiction comasque, révèle comment le clergé appartenant au diocèse de Côme, de rite romain, serait favorable à une administration apostolique autonome au Tessin : « Notre gouvernement actuel est tout à fait disposé à régler cette affaire, mais craint toujours que ne surgissent des discordes du fait de l'aversion, précisément, des ambrosiens. »²⁹⁶

Le clergé ambrosien, qui comprend environ un quart de tout le clergé tessinois, tient avec obstination à son union avec le diocèse de Milan et désire par conséquent ne rien voir changer à la situation actuelle. Un prêtre demeurant à Mairengo, paroisse de la Vallée Leventina placée sous la juridiction de l'archevêque de Milan – lui aussi informateur sollicité par Ottenfels – répond qu'« il faut bien se garder de toucher à la question diocésaine, car ce serait perdre le Parti conservateur. Le clergé ambrosien, c'est-à-dire le Clergé appartenant à l'Église de Milan, ne veut pas pour le moment qu'on touche à cette délicate question. Le gouvernement du Tessin, s'il se laisse égarer par Berne, ou par d'imprudents amis, perdra le pays. Je vous en donne ma parole. Il faut attendre quelques années encore, et il faut auparavant que le Clergé du Tessin s'entende entre lui et se mette d'accord »²⁹⁷. La réticence du clergé ambrosien à quitter l'archidiocèse de Milan est confirmée, dans une correspondance adressée en janvier 1879 au cardinal secrétaire d'État Lorenzo Nina, par le curé de Ludiano Giovanni Battista Martinoli (1821-1889). Le curé de cette petite paroisse de la Vallée de Blenio est aussi le délégué de l'archevêque de Milan Luigi Nazari di Calabiana (1808-1893) pour les vallées ambrosiennes du Tessin. Le curé Martinoli écrit au cardinal Nina que, pour ce qui est de la partie du Canton qui dépend de l'archevêché de Milan, l'opposition à sa séparation est vive et forte depuis 1819. Ces dernières vallées italophones avant les Alpes, en général très pauvres quoiqu'industrielles, reçoivent en effet d'abondants subsides de l'Église de Milan, pour les paroisses, pour les prêtres et surtout pour les séminaristes :

« S'il y a une vie religieuse parmi nous, nous la devons au fait d'avoir toujours été attachés à l'Église milanaise. Quand nous en serons séparés,

²⁹⁶ ASRS, AA.EE.SS., Svizzera II, 334/181, Ottenfels à Czacki, 2.2.1878.

²⁹⁷ ASRS, AA.EE.SS., Svizzera II, 334/181, Ottenfels à Czacki, 2.2.1878.

cette vie religieuse se trouvera sous les coups d'adversaires hardis et puissants. »²⁹⁸

Le Conseil fédéral donnerait en revanche sa préférence au projet d'annexer le Tessin à un diocèse suisse déjà existant, à l'évêché de Coire par exemple : «Ce serait à ses yeux la solution la plus simple et qui n'imposerait pas de nouvelles charges au Canton. »²⁹⁹ Mais comme il ne méconnaît pas les difficultés toutes spéciales résultant de la situation intérieure du Tessin, il serait disposé à traiter une autre solution possible, d'après l'ambassadeur autrichien à Berne, qui écrit au cardinal Lorenzo Nina que le gouvernement de Berne ne verrait pas sans plaisir la conclusion d'un arrangement qui mettrait définitivement fin aux relations entre l'Italie et le Tessin sur le plan religieux. Le Conseil fédéral «ne se dissimule pas en effet que tout ce qui rattache encore le Tessin et l'Italie pourrait offrir du danger pour la Confédération, en présence des tendances annexionnistes qui ne cessent de se manifester dans la Péninsule». Mais qu'en pense la population tessinoise ? «Ni le clergé, ni le gouvernement, ni le peuple ne veulent que le Canton soit annexé à un autre Évêché Suisse déjà existant. Sur ce point tout le monde est d'accord. »³⁰⁰

Un agent secret du Vatican en Suisse ?

Au commencement du nouveau pontificat, Rome tente diverses approches pour un retour à la normalité des rapports avec Berne et pour la résolution d'autres questions ouvertes, dont celle du Tessin. Si la reprise des relations officielles est, pour le moment, une voie impraticable, le rôle des «nonces laïcs» reste fondamental. Mais quand les problèmes deviennent trop complexes ou épineux, la Secrétairerie d'État préfère se fier exclusivement aux ecclésiastiques de son réseau diplomatique officiel. La solution est d'ailleurs suggérée par le même baron Franz von Ottenfels, dans la lettre romanesque qu'il adresse en février 1878 à Mgr Czacki : «Pour mon compte, je pense que l'envoi d'un agent secret en Suisse, destiné à y faire un séjour de quelque durée, sera toujours une chose fort risquée. Sa présence n'échappera pas longtemps à l'attention des autorités suisses. »³⁰¹

²⁹⁸ AAV, Segr. Stato, Anno 1879, Rubr. 254, Martinoli à Nina, 28.1.1879 (trad. i.).

²⁹⁹ AAV, Segr. Stato, Anno 1878, Rubr. 254, fasc. unico, Ottenfels à Nina, 28.9.1878.

³⁰⁰ AAV, Segr. Stato, Anno 1878, Rubr. 254, fasc. unico, Ottenfels à Nina, 28.9.1878.

³⁰¹ ASRS, AA.EE.SS., Svizzera II, 334/181, Ottenfels à Czacki, 2.2.1878.

Mais s'il ne s'agissait que d'un séjour temporaire, et cela en été, l'ambassadeur autrichien pense « qu'on pourrait tenter l'essai. La personne choisie par la Cour de Rome pourrait venir passer en touriste la belle saison en Suisse. Il irait prendre les eaux à Ragatz, à Baden ou à St-Maurice, parcourrait les rivages enchantés du Léman, des lacs de Thoune et des Quatre-Cantons, visiterait les belles cathédrales de Coire, de St-Gall et de Soleure, enfin ferait consciencieusement son tour de Suisse comme le font tous les ans des milliers de voyageurs de toutes les nations. Perdu dans la foule, il n'éveillerait pas de soupçons et s'il était reconnu, il n'aurait qu'à répondre : Je voyage pour ma santé ou pour mon plaisir. Il pourrait même s'aventurer à Genève, dans l'antre du farouche Carteret, et je garantis qu'il en sortirait sain et sauf. Comme de raison, il devrait auparavant déposer son tricorné et ses bas violets, car le port d'un costume ecclésiastique quelconque est, comme vous savez, sévèrement interdit dans la Rome protestante. Ce voyage de deux ou trois mois suffirait amplement, je pense, pour recueillir toutes les informations voulues et faire parvenir aux Évêques les instructions du St-Siège. Notre touriste aurait peut-être même la chance de rencontrer sur sa route quelque membre du Conseil fédéral également occupé à faire la cure d'eau. On causerait politique et autres choses encore, et notre voyageur prouverait bientôt, je pense, à son interlocuteur qu'un Monsignore romain n'est pas nécessairement un intrigant ou un aveugle fanatique. » Curieusement, l'ambassadeur autrichien à Berne se permet même d'illustrer le portrait-robot de l'envoyé spécial du Saint-Siège. Pour avoir du succès dans sa tâche diplomatique délicate, le représentant du Pape devrait posséder diverses qualités non négligeables : « Ce n'est pas un jeune ecclésiastique obscur qui pourrait espérer de se faire écouter par des Évêques déjà âgés, jaloux de leur autorité et fiers de leurs états de service. »³⁰²

La question est relancée, en août 1878, par le comte Scherer-Boccard, annonçant à la Secrétairerie d'État du Saint-Siège, à travers Mgr Czacki, que les Associations catholiques suisses se réuniront en assemblée générale à Stans (Nidwald), sous sa présidence, le mois de septembre suivant. Il s'y présente l'occasion, d'après sa lettre, de donner une direction sur l'attitude que les catholiques peuvent observer dans les affaires religieuses de la Suisse : « Autrefois, lorsqu'il y avait encore une Nonciature apostolique chez nous ; je me mettais dans ce but en rapport confidentiel avec le Nonce, mais aujourd'hui je ne sais à qui m'adresser ? »³⁰³, ainsi qu'il l'écrit à Mgr Czacki. Chaque évêque ne se prononce en effet que par rapport à son diocèse et non pas sur la

³⁰² ASRS, AA.EE.SS., Svizzera II, 334/181, Ottenfels à Czacki, 2.2.1878.

³⁰³ ASRS, AA.EE.SS., Svizzera II, 344/184, Scherer à Czacki, 28.8.1878.

situation plus générale des rapports entre Suisse et Saint-Siège. Le président de l'Association Pie IX confie avoir consulté, ces mêmes jours, deux évêques suisses sur une question assez grave concernant Léon XIII, et ceux-ci « m'ont donné des directions diamétralement opposées ». Dans ces circonstances, le comte Scherer-Boccard invite le Saint-Siège à envoyer un émissaire en mission secrète, voire confidentielle en terre helvétique :

« Ne serait-il pas opportun, urgent, que le St-Siège envoie un prélat de sa confiance en Suisse, pour y examiner la situation, qui au fond est plus critique qu'elle ne paraît en public. Dans cette saison beaucoup des prêtres voyagent en Suisse et l'apparition d'un prélat romain n'y présenterait rien d'extraordinaire. »³⁰⁴

Mgr Wladimir Czacki, dans sa réponse « confidentielle et personnelle » du 7 septembre 1878, se dit prêt à vérifier cette possibilité, en s'accordant sur les contenus de la missive de Scherer-Boccard :

« Le manque d'un représentant Pontifical au sein de Votre noble nation que vous déplorez si justement fait que malheureusement on ne se trouve pas en possession de données de fait suffisantes pour Vous fournir les instructions que Vous me demandez. »³⁰⁵

Un archevêque et un conseiller fédéral « touristes » à Baden (octobre 1878)

La presse suisse annonce à plusieurs reprises, entre octobre et novembre 1878, des négociations qui seraient pendantes entre le pape Léon XIII et le Conseil fédéral, voire une mission à Berne tantôt de l'archevêque Angelo Bianchi (1817-1897), déjà chargé d'affaires à la Nonciature de Lucerne entre 1864 et 1868, tantôt du cardinal Secrétaire d'État Lorenzo Nina en personne. Le journal *Vaterland* écrit, le 3 novembre 1878, que Mgr Bianchi a célébré, pour la Toussaint, la messe pontificale dans la *Hofkirche* de Lucerne, en ajoutant « qu'il se trouve depuis quelque temps en visite chez l'évêque Eugène Lachat »³⁰⁶. Depuis Berne, *Der Bund* estime tout de même, trois jours plus tard, « que

³⁰⁴ ASRS, AA.EE.SS., Svizzera II, 344/184, Scherer à Czacki, 28.8.1878.

³⁰⁵ ASRS, AA.EE.SS., Svizzera II, 344/184, Czacki à Scherer, 7.9.1878.

³⁰⁶ *Vaterland*, 3.11.1878 (trad. a.).

le peuple suisse a le droit de savoir ce qu'il en est»³⁰⁷ de cette visite d'un archevêque romain en terre helvétique. La *Gazette de Lausanne* annonce pour sa part, le 13 novembre 1878, qu'Angelo Bianchi a été envoyé en Suisse « pour étudier la situation et porter les instructions du Saint-Père aux évêques, afin que ceux-ci préparent le terrain à un accommodement si l'occasion s'en présente. Mgr Bianchi serait même autorisé à ouvrir directement des négociations avec le Conseil fédéral »³⁰⁸. L'occasion aurait été donnée au Vatican, selon le quotidien vaudois, par l'amnistie accordée par le gouvernement bernois aux curés catholiques romains du Jura : l'Église catholique romaine ayant convenu en 1878 d'admettre l'élection démocratique des curés : les prêtres catholiques romains sont plébiscités et peuvent ainsi regagner leurs églises occupées.

La presse annonce en même temps que « le cardinal Nina serait sur le point de se rendre en personne à Berne pour régler les difficultés pendantes entre la Suisse et le Saint-Siège »³⁰⁹, en faisant remarquer que ce déplacement revêtirait une gravité historique si l'on se souvient que depuis le cardinal Ercole Consalvi (1757-1824), à l'époque des concordats, aucun Secrétaire d'État n'est sorti de la Ville éternelle pour négocier avec les pays étrangers. Le journal catholique de Porrentruy, *Le Pays*, dément ces deux informations : le cardinal Lorenzo Nina ne serait pas attendu à Berne, alors que le voyage en cours de l'archevêque Angelo Bianchi ne serait lié à aucune mission quelconque du Vatican, mais uniquement à des raisons de santé et tourisme :

« Les médecins ayant prescrit à Mgr Bianchi un changement de climat, ce prélat, heureux de revoir la Suisse, avait, déjà au mois de mai, promis à Mgr Lachat, alors à Rome, de venir le visiter dans sa résidence à Lucerne [...]. Ce prélat, nous le répétons, n'a fait en Suisse qu'un voyage dicté par des raisons hygiéniques comme aussi par d'affectueux souvenirs. »³¹⁰

Depuis Rome, les diplomates du Royaume d'Italie s'inquiètent de ce rapprochement invoqué par la presse entre le Saint-Siège – avec lequel le gouvernement italien n'a aucun rapport direct – et la Confédération suisse. La Légation suisse à Rome ne tarde pas à en rendre compte au Conseil fédéral. Le Département politique fédéral répond à son tour à l'ambassade suisse dans la Ville éternelle, le 16 novembre 1878, par une missive « très confidentielle », que depuis l'échange de lettres qui a eu lieu entre le Conseil fédéral et le Saint-Siège

³⁰⁷ *Der Bund*, 6.11.1878, p. 2 (trad. a.).

³⁰⁸ *Gazette de Lausanne*, 13.11.1878, p. 1.

³⁰⁹ *Gazette de Lausanne*, 13.11.1878, p. 1.

³¹⁰ *Le Pays*, 14.11.1878.

à l'occasion de l'avènement du pape Léon XIII, « il n'y a eu absolument aucun rapport entre le Gouvernement Fédéral et le Vatican, dont nous n'avons reçu et auquel nous n'avons fait aucune communication officielle ni officieuses »³¹¹. En ce sens, le Conseil fédéral autorise la Légation à Rome à en donner connaissance au gouvernement du Royaume d'Italie. Le Département politique prie en même temps l'ambassade suisse, « très confidentiellement et pour autant que cela vous paraîtra possible, de bien vouloir nous témoigner sur le degré de créance que l'on peut donner à ces bruits, et au cas où il y aurait quelque chose de positif à cet égard, nous faire savoir ce qu'il y a de vrai dans cette prétendue mission du cardinal Bianchi ou du card. Nina, et éventuellement quel en serait le but, en un mot quelles sont les dispositions actuelles de la cour de Rome et ses intentions probables à ce sujet »³¹².

Même si le Conseil fédéral et sa Légation à Rome restent dans l'obscurité, une rencontre informelle a lieu, le 22 octobre 1878, dans un hôtel des bains de Baden, dans le Canton d'Argovie, entre un conseiller fédéral et un archevêque arrivé en mission secrète depuis la Ville éternelle. L'attitude dialogique apparaît comme un trait caractéristique de la diplomatie du pontificat de Pecci et comme un facteur déterminant dans les relations entre les gouvernements³¹³. Le baron Franz von Ottenfels en fait le récit dans une longue correspondance adressée à Mgr Czacki, dans laquelle il raconte avoir rencontré « Mgr B. »³¹⁴ à Lucerne. « Mgr B. » est, bien évidemment, l'archevêque Angelo Bianchi, né à Rome en 1817, déjà chargé d'affaires en Suisse (1864-1868) et plus tard nonce en Bavière. Dès 1877, Bianchi se trouve à Rome, où il est secrétaire de la Congrégation des évêques et des réguliers. Le cardinal secrétaire d'État du Saint-Siège Lorenzo Nina lui confie la mission réservée de se rendre en Suisse et de tâter le terrain afin de prendre les meilleures dispositions pour arriver, pas après pas, à la paix confessionnelle. Après avoir passé quelques jours à Lucerne dès la mi-octobre 1878, Angelo Bianchi fait un passage à Fribourg et arrive à Berne le 21 octobre, où il va s'entretenir longuement avec les « nonces laïcs » Louis d'Harcourt et Franz von Ottenfels, comme le rapporte ce dernier à Mgr Czacki : « Le lendemain, de très bonne heure pour dépister les curieux, nous partions ensemble pour Baden en Argovie où M. XXX, membre du Conseil fédéral, prend actuellement les eaux. Loin

³¹¹ AFS, E2#1000/44#915*, Pápste und Kardinäle, 1855-1893, Département politique à la Légation de Suisse en Italie, 16.11.1878.

³¹² AFS, E2#1000/44#915*, Pápste und Kardinäle, 1855-1893, Département politique à la Légation de Suisse en Italie, 16.11.1878.

³¹³ Cf. PINNA Diego, *Il Gran Consiglio della Chiesa...*, p. 12.

³¹⁴ ASRS, AA.EE.SS., Svizzera II, 345/184, Ottenfels à Czacki, 24.10.1878.

de compliquer les choses, cette circonstance fortuite a facilité l'entretien que j'avais ménagé et auquel Mgr B. a bien voulu me prier d'assister. C'est ainsi qu'à une grande satisfaction s'est accompli littéralement le petit programme que je m'étais permis de tracer»³¹⁵ dans la lettre de février 1878.

L'interlocuteur de Mgr Bianchi – qui sera nommé par Léon XIII nonce en Espagne en 1879 et créé cardinal en 1882 – reste mystérieux. Son nom n'est évoqué dans aucune lettre conservée dans les Archives du Vatican. Mais nous pouvons facilement supposer qu'il s'agit du conseiller fédéral Emil Welti, né en 1875 à Zurzach (Argovie) et élu au gouvernement suisse en 1866. Avec son collègue Louis Ruchonnet (1834-1893), ce politicien argovien, réformé de confession et proche du camp libéral, travaillera durant les années qui suivent à un rapprochement progressif avec le Saint-Siège. Les bains de Baden sont en Argovie, son Canton d'origine et de domicile, et c'est donc très probablement le conseiller fédéral Emil Welti qui s'entretient confidentiellement avec Mgr Bianchi le 22 octobre 1878 :

«La conversation entre le chroniqueur touriste et l'homme d'État suisse a bien duré une heure et demie. On a examiné la situation de l'Église catholique en Suisse, les causes qui ont amené le conflit et les moyens éventuels de le faire cesser. C'était une causerie amicale, sans récriminations sur le passé, et dans laquelle on s'est particulièrement attachés à rechercher un terrain où il serait possible d'opérer un rapprochement.»³¹⁶

Le voyage de Mgr Angelo Bianchi en Suisse, en particulier sa présence à Lucerne, ne passe pas inaperçu. Mais cela ne doit pas alarmer le Saint-Siège, comme l'observe Franz von Ottenfels :

«Jusqu'ici les frontières de la Suisse ne sont pas fermées à des prélats romains. Ils ont bien le droit de circuler dans ce pays comme d'autres voyageurs. Quant à sa courte visite à Berne et à Baden, elle était entourée d'assez de précautions pour que l'incognito n'ait pas été trahi.»

Et il en est ainsi. Cette rencontre entre un archevêque romain et un conseiller fédéral, en touristes, reste réservée, mais laisse de bonnes impressions dans l'esprit des interlocuteurs : «Puisse-t-elle servir de point de départ pour des ouvertures confidentielles ultérieures entre Rome et Berne, destinées à ramener la paix confessionnelle dans ce pays.»³¹⁷

³¹⁵ ASRS, AA.EE.SS., Svizzera II, 345/184, Ottenfels à Czacki, 24.10.1878.

³¹⁶ ASRS, AA.EE.SS., Svizzera II, 345/184, Ottenfels à Czacki, 24.10.1878.

³¹⁷ ASRS, AA.EE.SS., Svizzera II, 345/184, Ottenfels à Czacki, 24.10.1878.

Chapitre 4

Les missions de Mgr Ferrata à la recherche de la paix religieuse (1883-1888)

Une mission diplomatique confidentielle, visant la paix confessionnelle, est effectivement mise sur pied dès 1883. C'est à un jeune, mais prometteur ecclésiastique, que le Saint-Siège confie, on le verra, la plus importante mission en Suisse de ces années-là. Si la perception mutuelle entre Berne et le Saint-Siège s'améliore sensiblement avec le pontificat de Léon XIII, il reste certains nœuds à défaire, parmi lesquels la déposition de l'évêque de Bâle Lachat, qui s'est retiré à Lucerne, et la question du Tessin, qui selon une loi fédérale du 22 juillet 1859 cesse de dépendre des diocèses transfrontaliers de Côme et de Milan, dont les évêques ne se voient pas même accorder la permission d'administrer les sacrements en territoire helvétique. Au Palais apostolique, durant la session de la Congrégation pour les Affaires ecclésiastiques extraordinaires du 17 octobre 1883, les cardinaux s'accordent sur le fait que les deux problèmes prioritaires pour l'Église catholique romaine en Suisse, dont la résolution est pressante, sont « d'abord celui de pourvoir à l'état anormal des paroisses tessinoises » et deuxièmement l'exil de l'évêque Lachat, « déclaré déchu de sa charge par cinq des sept cantons qui composent ce diocèse »³¹⁸. Les problèmes que le pontificat de Pie IX avait laissés sans solution n'ont pas disparus à sa mort en 1878. Pourtant, on peut constater que quelques années suffisent à l'habile Léon XIII « pour amener une détente notable dans la

³¹⁸ ASRS, AA.EE.SS. Rapporti Sessioni, Svizzera, Sessione 581, 17.10.1883, 370, procès-verbal (trad. i.).

plupart des cas »³¹⁹, y compris dans les relations officielles avec la Suisse. Un apport majeur du nouveau Pape serait « d'avoir su se dégager des problèmes diplomatiques concrets »³²⁰. Le principe de la *libertas Ecclesiae* inspire en effet l'action diplomatique de Léon XIII surtout dans son désir de reconstruire les relations entre le Saint-Siège et les États, afin de rouvrir un dialogue visant à sauvegarder la vie des réalités ecclésiales présentes en leur sein³²¹.

Comment les problèmes liés aux réalités ecclésiales du Tessin et du diocèse de Bâle sont-ils donc résolus ? Quels sont les progrès de la diplomatie officielle dans les relations entre la papauté et la Berne fédérale ? C'est à la Suisse de faire le premier pas, selon le baron Franz von Ottenfels. Dans une lettre adressée en juillet 1883 au nouveau cardinal secrétaire d'État Ludovico Jacobini, qui a succédé à Lorenzo Nina en 1880, il écrit que : « Le Souverain Pontife a suffisamment manifesté ses intentions conciliantes à l'endroit de ce pays. C'est maintenant le tour de ceux qui le gouvernement de saisir la main qu'on leur tend ». Après le départ de Wladimir Czacki pour la Nonciature de Paris en 1879, c'est au cardinal Jacobini lui-même d'assurer personnellement la régie des relations avec la Suisse, particulièrement à travers les correspondances avec les « nonces laïcs » à Berne. Il faudra attendre en silence et avec calme, d'après la lettre de l'ambassadeur Ottenfels au cardinal Jacobini, dans une attitude bienveillante, car tout ce qui dénoterait de la part du Vatican de l'impatience ou trop d'empressement pourrait susciter de la méfiance et nuire à la marche des négociations. Le président de la Confédération, Louis Ruchonnet et les autres membres du Conseil fédéral reconnaissent pour leur part, d'après le ministre autrichien, la nécessité « de régler enfin les affaires religieuses de la Suisse. Ils comprennent aussi qu'on ne pourra arriver à un résultat satisfaisant qu'en traitant avec Rome »³²².

La fatigue du Kulturkampf, pourparlers avec le conseiller fédéral Welti (1880-1883)

Dès le dialogue confidentiel d'octobre 1878 entre Mgr Angelo Bianchi et le conseiller fédéral Emil Welti, ce dernier devient un interlocuteur de premier plan pour le Saint-Siège. Entre 1880 et 1883, plusieurs pourparlers

³¹⁹ AUBERT Roger, *Le pontificat de Pie IX...*, p. 499.

³²⁰ DURAND Jean-Dominique, « Léon XIII... », p. 67.

³²¹ Cf. PINNA Diego, *Il Gran Consiglio della Chiesa...*, p. 205.

³²² ASRS, AA.EE.SS. Rapporti Sessioni, Svizzera, Sessione 581, 17 ottobre 1883, 370, Ottenfels à Jacobini, 27.7.1883.

officiels ont lieu à Berne entre le membre du Conseil fédéral et l'ambassadeur d'Autriche-Hongrie, Franz von Ottenfels, homme de confiance du Vatican. Juriste et conseiller fédéral dès 1867, Welte est le fils de Jakob Friedrich Welte, président du tribunal du district de Zurzach (Argovie), et de Barbara née Fischhaber, catholique devenue réformée à l'occasion de son mariage en 1824. Après des études de droit à Berlin et Iéna, Emil Welte connaît « une ascension fulgurante »³²³ en politique, de député au Grand Conseil à conseiller d'État en Argovie, de conseiller aux États jusqu'au Conseil fédéral où il restera jusqu'en 1891. Chef du Département militaire et, par la suite, du Département des postes, Welte a la capacité de trouver un terrain d'entente avec les délégués de toute tendance politique, y compris avec les conservateurs. Pendant le Kulturkampf, il a assumé une attitude conciliante, due aussi à la foi catholique juvénile de sa mère, dans le but d'aplanir, par petits pas, les divergences diplomatiques entre la Suisse et le Saint-Siège³²⁴. Après des pourparlers en février 1880 avec le conseiller fédéral, Ottenfels écrit aussitôt au cardinal Jacobini – la lettre avec le nom de Welte est reportée dans le dossier destiné aux cardinaux membres de la Congrégation pour les Affaires ecclésiastiques extraordinaires³²⁵ – afin de le mettre au courant que « M. X. désire sincèrement, je dirais ardemment, la fin du Kulturkampf qui a déjà fait tant de mal à son pays et qui lui en fera encore si on ne parvient à le conjurer. Protestant et appartenant au parti libéral modéré, M. X. bien que séparé des catholiques par ses convictions religieuses, possède trop de bon sens et d'expérience pour ne pas reconnaître que dans un pays comme la Suisse, où les adhérents des différentes confessions sont appelés à vivre à côté les uns des autres dans les mêmes Cantons et les mêmes Communes, la tolérance religieuse est une des premières conditions d'une existence paisible et heureuse »³²⁶.

La paix confessionnelle reste un objectif prioritaire en Suisse, d'après ces entretiens bernois. Le conseiller fédéral Emil Welte s'est mis, en coopération avec le « nonce laïc » Ottenfels, à la recherche des moyens pour la rétablir. Désirant s'éclairer sur l'état des esprits, le membre du gouvernement fédéral tient régulièrement le dialogue avec les hommes politiques des Cantons, d'Argovie à Soleure, qui n'acceptent plus Mgr Lachat comme évêque de

³²³ AUFDERMAUER Claude, « Emil Welte », *Dictionnaire historique de la Suisse*, dhs.ch.

³²⁴ ALTERMATT Urs, STAEHELIN Heinrich, « Emil Welte », in: ALTERMATT Urs (Hrsg.), *Das Bundesratslexikon*, Zürich, NZZ, 2019, pp. 118-124.

³²⁵ ASRS, AA.EE.SS. Rapporti Sessioni, Svizzera, Sessione 581, 17.10.1883, 370 : « Lettera confidenziale del Bar. di Ottenfels in data 14 febbraio 1880 nella quale espone il modo di vedere del Sig. Welte circa una eventuale sistemazione della questione di Basilea ».

³²⁶ ASRS, AA.EE.SS. Rapporti Sessioni, Svizzera, Sessione 581, Ottenfels à Jacobini, 14.2.1880.

Bâle. En dépit des résistances du Parti radical, Welti juge le début du pontificat de Léon XIII comme un moment favorable à la résolution du conflit. « Soit fatigués, soit conscients de l'inanité de leurs efforts, beaucoup d'adversaires de l'Église catholique sont revenus à de meilleurs sentiments, ou du moins sont disposés à abandonner la lutte. Il faudrait donc, dans l'opinion de M. X., profiter de cet apaisement. »³²⁷ Si on réussissait à régler la crise en cours dans le diocèse de Bâle, un pas serait accompli vers une entente définitive. Cependant, la restauration de l'autorité épiscopale de Mgr Lachat dans les cinq Cantons dissidents serait impossible, d'après Emil Welti, qui trouve que « puisqu'on ne peut sauver l'Évêque, il faudrait du moins sauver l'Évêché ». Pour y parvenir, le conseiller fédéral ne voit qu'un moyen : « la retraite de Mgr. Lachat – soit par suite d'une démission qu'il offrirait spontanément, soit par une décision du Souverain-Pontife l'appelant à d'autres fonctions »³²⁸.

Dès 1883, « M. X. » devient enfin « M. V. » dans les correspondances du baron d'Ottensfels, qui rend fidèlement compte au cardinal Jacobini des pourparlers bernois avec le conseiller fédéral Welti. L'ambassadeur autrichien, pour sa part, agit de plus en plus comme un véritable « nonce laïc », en défendant les intérêts du Saint-Siège dans la Berne fédérale de l'époque. Au cours du printemps 1883, « M. V. » a commencé, ou plutôt continué son enquête confidentielle, en interrogeant des hommes politiques appartenant aux sept cantons du diocèse et en sondant aussi les dispositions de ses collègues et d'autres personnages qui exercent de l'influence dans les Chambres et dans le pays »³²⁹. Les résultats de ces pourparlers, tous confidentiels, sont consignés à Ottensfels sur une feuille volante, que l'ambassadeur ne tarde pas à traduire de l'allemand au français, afin de la transmettre au cardinal secrétaire d'État Ludovico Jacobini. Que dévoile le contenu de cette feuille volante ? Le conseiller fédéral Welti propose une solution possible à la crise, après s'être entretenu avec des députés du Tessin lors de la session de printemps 1883 de l'assemblée fédérale à Berne. Ce Canton, qui refuse de se laisser annexer au diocèse de Coire, comme le voudrait la majorité du Conseil fédéral, insiste en sa majorité pour avoir son évêque particulier et serait apparemment heureux de se placer sous la juridiction de Mgr Eugène Lachat. D'après la proposition

³²⁷ ASRS, AA.EE.SS. Rapporti Sessioni, Svizzera, Sessione 581, Ottensfels à Jacobini, 14.2.1880.

³²⁸ ASRS, AA.EE.SS. Rapporti Sessioni, Svizzera, Sessione 581, Ottensfels à Jacobini, 14.2.1880.

³²⁹ ASRS, AA.EE.SS. Rapporti Sessioni, Svizzera, Sessione 581, 17.10.1883, 370 : « Il Bar. di Ottensfels in data 24 luglio 1883 trasmette alla S. Sede il risultato delle segrete e confidenziali conferenze tenute dal Sig. Welti per comporre le due questioni del Ticino e di Basilea. Osservazioni dello stesso Bar. circa alcuni punti concordati ».

de Welti, Lachat pourrait continuer à porter le titre d'évêque de Bâle, mais pourrait être épaulé par un évêque coadjuteur qui s'occuperait de fait du territoire des sept Cantons du diocèse :

« Cette combinaison présenterait l'avantage de résoudre à la fois la question du diocèse de Bâle et celle de l'Évêché du Tessin. Tenant compte jusqu'à un certain point des vœux légitimes des Tessinois, et offrant une retraite honorable à Mgr Lachat, dont les services seraient conservés à sa patrie, elle permettrait de pourvoir à la réorganisation de l'Évêché de Bâle. »³³⁰

Le Conseil fédéral, ou plutôt le Parti radical qui le domine, trouverait apparemment aussi son compte dans cet arrangement qui, tout en n'augmentant pas le nombre des diocèses, résoudrait la crise du diocèse de Bâle en faisant momentanément taire les plaintes des Tessinois, comme l'écrit Emil Welti sur la feuille volante transmise à Rome par l'ambassadeur autrichien : « Aussi, dans les sphères fédérales ne voudrait-on pas que Mgr Lachat soit appelé à Rome pour y recevoir une autre destination ; on préférerait qu'il reste en Suisse et finisse sa carrière au Tessin. »³³¹ Le conseiller fédéral argovien ajoute savoir de source certaine que le candidat idéal pour la charge d'évêque coadjuteur serait, aux yeux des autorités cantonales, le chanoine Friedrich Fiala (1817-1888), prévôt du Chapitre cathédral et vicaire général pour le Canton de Soleure, parce qu'elles reconnaissent en lui « l'homme de la situation »³³². Après avoir interrogé plusieurs prêtres catholiques, Welti soutient que ceux-ci s'accordent à rendre justice à la piété et à l'érudition de Fiala, et lui reprochent seulement une certaine timidité vis-à-vis des gouvernements des Cantons diocésains. Dans différentes occasions, le prévôt Fiala se serait montré à leur avis trop tolérant et conciliant, mais cette condescendance à l'endroit du pouvoir civil ne lui a cependant pas fait désertier la cause de l'Église. L'histoire a changé en Suisse, depuis la fermeture de la Nonciature en 1873, et la réconciliation passe par sa prise en compte. Dix ans plus tard, en 1883, d'après le conseiller fédéral Emil Welti, « le vieux-catholicisme s'est couvert de ridicule. Tout le monde est fatigué du Kulturkampf. Au milieu des persécutions, les populations catholiques ont affirmé leur volonté de ne pas se séparer de Rome »³³³.

³³⁰ ASRS, AA.EE.SS. Rapporti Sessioni, Svizzera, Sessione 581, Ottenfels à Jacobini, 24.7.1883.

³³¹ ASRS, AA.EE.SS. Rapporti Sessioni, Svizzera, Sessione 581, Ottenfels à Jacobini, 24.7.1883.

³³² ASRS, AA.EE.SS. Rapporti Sessioni, Svizzera, Sessione 581, Ottenfels à Jacobini, 24.7.1883.

³³³ ASRS, AA.EE.SS. Rapporti Sessioni, Svizzera, Sessione 581, Ottenfels à Jacobini, 24.7.1883.

La question diocésaine du Tessin : une délégation reçue par Léon XIII (mars 1883)

Ce n'est pas un secret : le Conseil fédéral désire vivement le rattachement du Tessin à un diocèse suisse, en particulier à celui de Coire. À plusieurs reprises, il a invité durant ces années le gouvernement de Bellinzone à accepter, à titre provisoire, l'évêque de Coire Franz Konstantin Rampa (1837-1888), originaire de Poschiavo, en tant qu'administrateur des paroisses tessinoises. Mais le Tessin n'y tient pas. Le Conseil d'État envoie au Conseil fédéral, en mars 1879, un long mémorial sur la question diocésaine tessinoise, en rappelant que la loi de juillet 1859 a aboli toute juridiction épiscopale étrangère sur le territoire suisse, supprimant donc toute relation officielle entre le Tessin et les évêques de Milan et de Côme. Les paroisses grisonnes de Poschiavo et Brusio, séparées elles aussi de Côme, demandent et obtiennent l'annexion au diocèse de Coire, tandis qu'au Tessin aucune solution n'est trouvée. Les autorités de Bellinzone estiment, près de vingt ans plus tard, que cet état de choses ne peut pas durer et qu'il est de leur devoir d'invoquer le concours du Conseil fédéral pour y mettre un terme :

«Le Canton du Tessin, comme vous le savez, appartient entièrement à la foi chrétienne catholique, selon laquelle l'évêque est à la fois le premier pasteur et le chef du diocèse. Par conséquent, cette population, qui a été séparée des Églises de Milan et de Côme, puis n'a pas été rattachée à un autre évêché ou dotée d'un évêque propre, peut être considérée d'une certaine manière comme étant en état de schisme.»³³⁴

De plus, la population catholique du Tessin se voit privée, depuis longtemps, de l'administration du sacrement de la confirmation, pour lequel il n'est à l'époque pas permis à tout le monde de se rendre à l'étranger. Le gouvernement tessinois fait en outre remarquer à Berne que les jeunes qui se destinent à la prêtrise «sont contraints d'achever leurs études dans les séminaires de l'Italie voisine, où, si la doctrine ne fait pas défaut, il est certain que l'approche pédagogique n'est pas conforme à l'esprit républicain qui anime nos institutions politiques»³³⁵. À la lettre est joint un essai sur la séparation des paroisses du Tessin, édité à Lugano en 1861, soutenant que les villages tessinois liés aux deux diocèses lombards, dispersés dans les

³³⁴ ASRS, AA.EE.SS., Svizzera II, 377/214, Memoriale sulla questione diocesana ticinese, Lugano, 12.3.1879 (trad. it.).

³³⁵ ASRS, AA.EE.SS., Svizzera II, 377/214, Memoriale sulla questione diocesana..., 12.3.1879 (trad. it.).

montagnes et les vallées alpines, ont des paroisses plus négligées par rapport aux diocèses de la Suisse :

« Jetons un regard attentif sur l'état spirituel des paroisses des communes tessinoises, sur l'administration des fonds ecclésiastiques et des bénéfices qui étaient sous contrôle ecclésiastique immédiat, sur l'état de culture, en général, du côté des études théologiques et autres, des personnes de la classe ecclésiastique ; considérons leurs productions dans la chaire, dans l'enseignement public, dans la tenue des registres de baptêmes, de mariages, de mortuaires, etc., et comparons-les avec ce qu'exigent dans la même voie, à quelques exceptions près, les ecclésiastiques des diocèses suisses, et nous verrons combien la différence est en faveur de ces derniers. »³³⁶

En mars 1883, le gouvernement de Bellinzone envoie à Rome, en mission confidentielle, le conseiller d'État Martino Pedrazzini (1843-1922) et le député fédéral Massimiliano Magatti (1821-1894), qui lors d'une rencontre avec le cardinal secrétaire d'État Ludovico Jacobini, « lui exposèrent le désir de la grande majorité et du peuple, que le Tessin soit érigé en diocèse séparé »³³⁷, proposant la création d'une administration provisoire telle qu'un vicariat apostolique ou une préfecture. Dans le rapport de leur mission à Rome, Pedrazzini et Magatti racontent comment Léon XIII les a reçus en audience privée, le 2 avril 1883 : le Pape « a déclaré explicitement et formellement qu'à son avis le Tessin ne devait être rattaché à aucun des diocèses suisses déjà existants – en nommant celui de Coire – et que c'était pour les mêmes raisons que le gouvernement et le peuple du Tessin ne souhaitent pas une telle combinaison ». Léon XIII partage la nécessité « de résoudre la question le plus vite possible, d'abord dans le sens d'un diocèse séparé, sous réserve et provisoirement en celui d'une administration apostolique intérimaire »³³⁸.

En réalité, depuis la session du 6 mars 1880 entre les cardinaux de la Congrégation pour les Affaires ecclésiastiques extraordinaires, le Saint-Siège cultive le projet de créer une administration apostolique au Tessin, en la

³³⁶ *La separazione del Ticino, di Poschiavo e di Brusio dalle Diocesi lombarde di Milano e di Como e la loro annessione a diocesi svizzere*, Lugano, Tipografia Veladini e Comp., 1861, p. 73 (trad. i.). Cf. TREZZINI Celestino, *La diocesi di Lugano. Origine storica, sua condizione giuridica*, Bellinzona, Grassi, 1952 ; VACCARO Luciano, CHIESI Giuseppe, PANZERA Fabrizio (dir.), *Terre del Ticino. Diocesi di Lugano*, Brescia, La Scuola, 2003.

³³⁷ ASRS, AA.EE.SS., Rapporti Sessioni, Svizzera, Sessione 581, 17.10.1883, 370, Regolamento delle questioni diocesane, ottobre 1883 (trad. it.).

³³⁸ ASRS, AA.EE.SS., Rapporti Sessioni, Svizzera, Sessione 581, 17.10.1883, 370, Relazione al Consiglio di Stato dai Signori Pedrazzini e Magatti sulla loro missione presso la S. Sede, 5.5.1883 (trad. it.).

confiant à l'évêque de Bâle Eugène Lachat³³⁹. C'est un projet qui anticipe sur celui proposé, trois ans plus tard, par le conseiller fédéral Welty à Ottenfens. Cette solution romaine comprendrait l'avantage de résoudre d'un seul coup – avec le transfert de Lachat à Lugano – les questions du Tessin et du diocèse de Bâle, où l'on pourrait ainsi nommer un nouvel évêque accepté par les Cantons dissidents (et pas un coadjuteur, comme proposé plus tard par Welty). Ce plan de l'Église surgit pendant la discussion entre les cardinaux de la Congrégation pour les Affaires ecclésiastiques extraordinaires, après qu'ils ont consulté en décembre 1879 les évêques suisses ainsi que l'archevêque de Milan et l'évêque de Côme. Dans sa réponse au cardinal Lorenzo Nina, l'archevêque milanais Luigi Nazari di Calabiana se montre sceptique par rapport au projet d'un nouveau siège épiscopal au Tessin :

« En admettant que, quelle que soit la résolution de ce Saint-Siège, elle sera toujours accueillie avec respect par moi et par le clergé ambrosien du Tessin, j'observe respectueusement que si, dans ces pauvres vallées, il a été possible de maintenir la succession du clergé, c'est principalement grâce aux amples subsides que les séminaires et les archevêques de Milan accordent encore aux jeunes aspirants au sacerdoce. Le nouvel évêque devra alors penser à créer une nouvelle Curie, un nouveau Chapitre et un nouveau Séminaire, et où trouvera-t-il les moyens nécessaires à cela dans un pays très pauvre ? »³⁴⁰

Le successeur de Saint-Charles et Saint-Ambroise reconnaît cependant l'inconvénient de ne pas pouvoir visiter son troupeau tessinois, ni administrer la confirmation.

L'évêque de Côme Pietro Carsana (1814-1887) est, au contraire, très favorable à la création d'une administration apostolique, ou diocèse au Tessin. Malgré le déplaisir qu'il éprouverait à perdre une partie de son diocèse ainsi que les fidèles du Tessin, il avoue que les circonstances de ne pas être reconnu par le gouvernement helvétique et de ne pas pouvoir entrer au Tessin, causent de sérieuses difficultés. C'est pourquoi l'évêque de Côme, comme il l'a déjà anticipé verbalement auprès cardinal Nina et au pape Léon XIII à l'occasion de sa visite *ad limina* à Rome de 1879, est d'avis « qu'en principe la création d'un évêché au Tessin serait d'un réel avantage pour les catholiques du Tessin »³⁴¹.

³³⁹ Cf. ASRS, AA.EE.SS., Rapporti Sessioni, Svizzera, Sessione 487, 6.3.1880, 329, procès-verbal.

³⁴⁰ ASRS, AA.EE.SS., Rapporti Sessioni, Svizzera, Sessione 487, 6.3.1880, 329, Regolamento delle questioni diocesane nel Vescovato di Basilea e nel Canton Ticino. Stampa 1880, Nazari à Nina, 19.12.1879 (trad. it.).

³⁴¹ ASRS, AA.EE.SS., Rapporti Sessioni, Svizzera, Sessione 487, 6.3.1880, 329, Carsana à Nina, 26.12.1879 (trad. it.).

Le même Mgr Eugène Lachat, qui n'a pas encore connaissance du projet romain, note dans un mémoire de 1880 sur le Tessin, qu'il adresse au nouveau secrétaire de la Congrégation pour les Affaires ecclésiastiques extraordinaires (et futur secrétaire d'État) Mariano Rampolla del Tindaro que les évêques suisses seraient favorables à la création d'un nouveau diocèse au Tessin. Depuis son exil à Lucerne, il est convaincu que le Conseil fédéral ne pourrait s'opposer à l'érection du diocèse en question si le gouvernement tessinois le demandait formellement, « car ce serait une criante injustice et une flagrante violation des droits des catholiques de ce canton »³⁴². Dans ce mémoire sur le Tessin, Mgr Lachat note encore de manière prophétique : « Il y a de belles églises, qui pourraient servir de cathédrales. »³⁴³

Mais comment mettre en œuvre ce projet demeuré jusqu'alors dans un tiroir ? À Berne, le 25 juillet 1883 se tient enfin une réunion entre le Conseil fédéral et le Conseil d'État tessinois. Le président de la Confédération Louis Ruchonnet et le vice-président Emil Welti constatent officiellement « avec regret » la persistance du Tessin à refuser un rattachement au diocèse de Coire. Mais la proposition d'établir à Lugano une administration provisoire, confiée à l'évêque de Bâle, rencontre toute leur faveur : « Ils y sont d'autant plus disposés que le Gouvernement du Tessin propose d'ores et déjà pour remplir cette fonction Mgr Lachat, lequel devrait en conséquence renoncer au siège épiscopal de Bâle et en être relevé. »³⁴⁴ Le terrain semble propice. Ayant obtenu l'accord de Berne, le gouvernement tessinois envoie à Rome son président Pietro Regazzi (1838-1915) et Martino Pedrazzini, « accueillis par le St-Père avec une déférence spéciale »³⁴⁵.

Informé de ce tournant, le cardinal Jacobini met au courant Mgr Lachat de la situation : l'évêque de Bâle lui répond, le 13 août 1883, en soulignant « les graves et multiples inconvénients »³⁴⁶ qu'entraînerait le projet soumis au Saint-Siège par les autorités tessinoises. L'éloignement de l'évêque actuel de Bâle de son diocèse apparaîtra, d'après Lachat, « comme un triomphe des persécuteurs de l'Église catholique » dans les Cantons d'Argovie, de Bâle-Campagne, de Berne, de Soleure et de Thurgovie. Parmi les difficultés, la lettre adressée au cardinal

³⁴² ASRS, AA.EE.SS., Rapporti Sessioni, Svizzera, Sessione 487, 6.3.1880, 329, Lachat à Rampolla, 29.1.1880.

³⁴³ ASRS, AA.EE.SS., Rapporti Sessioni, Svizzera, Sessione 487, 6.3.1880, 329, Lachat à Rampolla, 29.1.1880.

³⁴⁴ Dodis.ch/42222 : AFS (E 1004 1/134), Compte-rendu de la Conférence entre les délégués du Conseil fédéral & le Délégué du Conseil d'État du Tessin, 31.7.1883.

³⁴⁵ ASRS, AA.EE.SS. Rapporti Sessioni, Svizzera, Sessione 581, 17.10.1883, 370, Regolamento delle questioni diocesane, ottobre 1883 (trad. i.).

³⁴⁶ ASRS, AA.EE.SS., Svizzera II, 377/216, Lachat à Jacobini, 13.8.1883.

Jacobini signale la douleur de Mgr Lachat, «que j’aurais de me séparer de mes prêtres, dont j’ai une haute estime et que j’aime tendrement, et de quitter ces populations si bonnes et si fidèles au milieu desquelles j’ai passé vingt années de ma vie comme le père de leurs âmes». Lachat, loin de vouloir embarrasser le Siège apostolique dans la mise en œuvre de ce projet, juge la situation du diocèse «très funeste et presque insupportable» et préférerait «retourner à la vie privée en démissionnant de sa charge d’évêque de Bâle». En ce sens, il ajoute enfin avoir confiance que «le grand cœur de Léon XIII, mon maître et mon père, sauvegardera tous les intérêts d’un serviteur et fils, qui lui est cordialement attaché»³⁴⁷.

Toutefois, le pape Léon XIII ne perd pas de temps, confiant au jeune sous-secrétaire de la Congrégation pour les Affaires ecclésiastiques extraordinaires, Domenico Ferrata (1847-1914), «la charge de se rendre de manière absolument confidentielle en Suisse afin de recueillir les nouvelles les plus complètes pour se forger une opinion correcte sur les choses et sur les personnes»³⁴⁸. Domenico Ferrata lui-même dévoile à ce propos dans ses *Mémoires*: «C’est à moi que le Saint-Père confia cette mission; et comme il désirait vivement, étant données les circonstances, être informé le plus rapidement possible, il m’ordonna de partir sans aucun délai.»³⁴⁹

Le jeune médiateur Domenico Ferrata et son regard sur la Suisse

C’est une importante opération diplomatique, secrète dans un premier temps, qui est ainsi confiée entre 1883 et 1888 à Mgr Domenico Ferrata. Né à Gradoli en 1847, il aime les collines du Latium où il a grandi: «J’aimais de même d’un amour indéfinissable les cérémonies de l’Église, et le son de nos cloches, dont le suave écho résonne encore dans mon cœur»³⁵⁰, confie-t-il dans ses mémoires en français. À Rome, il suit ses études de théologie et de droit: «habiter la Ville éternelle était pour moi un idéal»³⁵¹. Pendant les premiers temps romains, il vit «en touriste plutôt qu’en étudiant»³⁵², parcourant la grande ville dans tous les sens, visitant ses monuments, admirant ses beautés,

³⁴⁷ ASRS, AA.EE.SS., Svizzera II, 377/216, Lachat à Jacobini, 13.8.1883.

³⁴⁸ ASRS, AA.EE.SS. Rapporti Sessioni, Svizzera, Sessione 581, 17.10.1883, 370, Regolamento delle questioni diocesane, ottobre 1883 (trad. i.).

³⁴⁹ FERRATA Dominique, *Mémoires*, vol. I, p. 92.

³⁵⁰ FERRATA Dominique, *Mémoires*, vol. I, p. 4.

³⁵¹ FERRATA Dominique, *Mémoires*, vol. I, p. 12.

³⁵² FERRATA Dominique, *Mémoires*, vol. I, p. 13.

contemplant ses gigantesques ruines. «L'impression qu'elle produisait sur moi devenait de jour en jour plus profonde à mesure que j'en étudiais et en comprenais les différentes parties.»³⁵³ Docteur en théologie, en philosophie et en droit canonique, Ferrata enseigne au séminaire romain le droit et l'histoire de l'Église, avant d'entrer au service du Saint-Siège. Dès 1879, il est auditeur à la Nonciature de Paris, où il assiste le nonce Wladimir Czacki, qui lui transmet son expérience et son savoir. Dès le printemps 1883, le jeune prêtre romain est de nouveau au Vatican, où le pape Léon XIII le désigne comme sous-secrétaire de la Congrégation pour les Affaires ecclésiastiques extraordinaires. À partir de 1885, Mgr Ferrata sera nonce à Bruxelles, plus tard à Paris, puis cardinal et Secrétaire d'État juste à la veille de sa mort en 1914.

À l'âge de 36 ans lui est confiée par le Pape une délicate «mission toute privée» en terre helvétique, dans le but de résoudre les délicates questions du Tessin et du diocèse de Bâle, mais surtout «de rétablir en ce pays la paix religieuse»³⁵⁴. Domenico Ferrata devient, de la même manière que plusieurs diplomates européens contemporains, «voyageur parmi des coutumes, des climats et des cultures diverses»³⁵⁵. Explorateur et médiateur, le diplomate du XIX^e siècle reflète «l'essence itinérante originelle de sa fonction et se situant dans la continuité d'années d'apprentissage par le voyage»³⁵⁶. Le regard que le jeune diplomate romain porte sur la Suisse, la destination de sa mission, est admiratif :

«Son histoire, ses grandioses montagnes si pittoresques, ses lacs enchanteurs et ses fleuves magnifiques, les mœurs variées de ses habitants fournissent une abondante matière à qui veut parler de ce pays. Il est petit, mais actif, plein de fraîcheur et de vie. Peu d'autres régions au monde offrent autant d'intérêt au voyageur. Situé entre l'Allemagne, la France, l'Italie et l'Autriche, il participe à la civilisation de chacune de ces nations, tout en gardant son type particulier et distinct, grâce à ses traditions, à son tempérament et à son régime démocratique.»³⁵⁷

S'agissant de la religion, la Suisse est un pays mixte, comme l'observe Domenico Ferrata :

«Les protestants sont les plus nombreux, 1 666 000. Les catholiques ne dépassent pas 1 160 000. Cette différence de culte et la prépondérance

³⁵³ FERRATA Dominique, *Mémoires*, vol. I, p. 13.

³⁵⁴ FERRATA Dominique, *Mémoires*, vol. I, p. 66.

³⁵⁵ SOFER Sasson, «The Diplomat...», p. 182, traduit de l'anglais (trad. ang.).

³⁵⁶ BADEL Laurence, *Diplomaties européennes...*, p. 393.

³⁵⁷ FERRATA Dominique, *Mémoires*, vol. I, p. 69.

numérique des protestants ont causé plus d'une fois de graves dissensions religieuses. »³⁵⁸

Politiquement, la Confédération se compose de 22 Cantons. « Chaque canton a son grand Conseil, qui est le pouvoir législatif, et son Conseil d'État, qui est l'exécutif ; il a, pour se gouverner et s'administrer ; ses propres lois, ses autorités, ses ressources financières. »³⁵⁹ Dans le cœur de Ferrata, une place spéciale est réservée au Canton du Tessin, limitrophe de l'Italie par le Sud et l'Ouest, comptant environ 150 000 habitants, tous catholiques, divisés en 233 paroisses, dont 184 sont de rite romain et 54 de rite ambrosien : « Le canton reçoit son nom du fleuve du Tessin qui sort du Saint-Gothard, au sud des sources de la Reuss, et traverse le canton pour aller se jeter dans le Lac Majeur. »³⁶⁰

En grand secret, durant l'été 1883, Domenico Ferrata quitte Rome pour la Suisse. « Je partis de Rome le 19 août 1883 ; j'arrivai à Berne dans la soirée du 21, dans l'incognito le plus absolu. »³⁶¹ Il se rend immédiatement auprès du baron d'Ottensfels. Au ministre autrichien, il remet une lettre du cardinal Jacobini, dans laquelle il présente le sous-secrétaire de la Sacrée Congrégation pour les Affaires ecclésiastiques extraordinaires :

« Les qualités dont cet ecclésiastique se distingue ont incité le Saint-Père à lui confier le soin de se rendre en Suisse dans la plus stricte confidentialité pour s'entretenir avec Votre Excellence et Monseigneur Lachat sur les graves questions de Bâle et du Tessin. Je vous prie donc de l'accueillir avec cette même bonté avec laquelle vous avez œuvré jusqu'ici dans l'intérêt du St-Siège en ce qui concerne les affaires religieuses de la Confédération et de lui fournir tous les éclaircissements qu'il pourra demander sur ces graves questions. »³⁶²

Un énigmatique télégramme de Berne (août 1883)

Le lendemain, le 22 août 1883, un énigmatique télégramme est envoyé, de Berne, au cardinal secrétaire d'État Ludovico Jacobini. Le texte dit : « *Bernard* trouve exagérés inconvénients exposés *Camille*. Lettre suit. Demain visiterai

³⁵⁸ FERRATA Dominique, *Mémoires*, vol. I, p. 70.

³⁵⁹ FERRATA Dominique, *Mémoires*, vol. I, p. 70.

³⁶⁰ FERRATA Dominique, *Mémoires*, vol. I, p. 81.

³⁶¹ FERRATA Dominique, *Mémoires*, vol. I, p. 92.

³⁶² ASRS, AA.EE.SS., Svizzera II, 377/216, Jacobini à Ottensfels, 19.8.1883 (trad. i).

Adolphe. signé + *Casimir*. »³⁶³ Mais qui sont ces mystérieux personnages, peut-être sortis d'un roman ? Il s'agit de noms de fantaisie imaginés par la diplomatie vaticane pour identifier des personnalités réelles. Bernard est le baron d'Ottensfels, Camille est là pour l'évêque Eugène Lachat, Adolphe est quant à lui l'évêque de Saint-Gall Augustin Egger, pendant que Casimir, finalement, est notre Mgr Ferrata. Dans les télégrammes envoyés de Suisse, « Bibliothèque » désigne le Saint-Siège, « Roméo » le pape Léon XIII, « Robinson » le président de la Confédération Louis Ruchonnet, « Duché » la Confédération suisse, l'« arsenal » le clergé, le « contrat » le diocèse, le « marché » la population, sans oublier les « expatriés », c'est-à-dire les deux hommes politiques tessinois Pietro Regazzi et Martino Pedrazzini, qui viennent de se rendre à Rome pour informer le pape Léon XIII, etc.

Dans leurs entretiens bernois, les deux diplomates, le ministre autrichien et le jeune prêtre romain, traitent des rapports interrompus entre la Suisse et le Saint-Siège. Domenico Ferrata, dans sa correspondance du 23 août au cardinal Jacobini, rend compte de l'accueil généreux que lui ont réservé à Berne l'ambassadeur Ottensfels et son épouse fribourgeoise Cécile d'Affry, mais surtout du contenu de leurs entretiens. Au moment de la fermeture de la Nonciature, « les passions furent tellement enflammées », confie le ministre autrichien à Ferrata :

« Maintenant, les choses ont un peu changé ; l'idée de commencer des négociations avec la *Bibliothèque* est discutée en public ; la nécessité d'une intervention de cette dernière pour résoudre définitivement certaines questions n'est plus contestée. Ce changement, selon *Bernard*, est dû à la rumeur que *Roméo* est un homme de paix et de modération ; rumeur qui, répandue dans ces contrées, se met à produire la meilleure impression dans tous les milieux et rend possible à ce gouvernement de se mettre en rapport dans ce contexte avec la *Bibliothèque*. »

Mgr Ferrata met au courant le « nonce laïc » Ottensfels des derniers développements concernant les questions complexes du diocèse de Bâle et du Tessin, y compris la dernière visite romaine des *expatriés* (Regazzi et Pedrazzini) ainsi que les objections de Mgr Lachat. L'ambassadeur autrichien lui répond « qu'en l'état actuel des choses, les deux affaires lui semblaient inséparables »³⁶⁴.

³⁶³ « Bernardo reputa esagerati inconvenienti esposti Camillo. Segue lettera. Domani visiterò Adolfo firmato + Casimiro ». ASRS, AA.EE.SS., Svizzera II, 377/216, Telegramma da Berna a Campo S. Eustachio, Roma. Ricevuto il 23.8.1883 (trad. it.).

³⁶⁴ ASRS, AA.EE.SS., Svizzera II, 377/216, Ferrata à Jacobini, 23.8.1883 (trad. it.).

Le projet romain de créer une administration apostolique au Tessin, en la confiant à Mgr Lachat – préconisée par la Congrégation pour les Affaires ecclésiastiques extraordinaires dès 1880 – est jugée comme la meilleure, voire comme l'unique possible par Ottenfels. *Bernard* ajoute d'être conscient du sacrifice qui est demandé à *Camille*, exilé à Lucerne, mais il est d'accord avec la solution préconisée par Rome, dont les inconvénients, en particulier le transfert de Mgr Lachat, « seraient surmontés et largement compensés par les très grands avantages qu'en retireraient, le cas échéant, la *Bibliothèque*, l'*arsenal* et le *marché* », c'est-à-dire le Saint-Siège, le clergé et la population. Le « nonce laïc » Ottenfels fait encore noter à Ferrata que *Camille* (Mgr Lachat) a rendu tant de services à l'Église, même au prix des plus grandes souffrances. Le jeune médiateur du Saint-Siège lui répond que « *Roméo* sait très bien que le principal rempart de la *Bibliothèque* réside dans la fermeté et le courage de l'*arsenal* et surtout de l'*arsenal* supérieur »³⁶⁵, et que le Saint-Père leur assure son soutien.

L'année 1883 semble propice à la résolution de la crise si l'on en croit l'entretien de Ottenfels avec Ferrata. La circonstance favorable se présente puisque le président de la Confédération est le Vaudois *Robinson* alias Louis Ruchonnet, radical mais ouvert au dialogue. Né en 1834 à Lausanne, cet avocat est élu au Conseil national en 1866, où il devient le leader des fédéralistes romands. En collaboration avec les conservateurs catholiques, il a conduit la campagne contre la Constitution fédérale de 1872. Conseiller fédéral dès 1881, Ruchonnet s'engage dans la résolution de la crise du Kulturkampf. Cette même année 1883, le vice-président du Conseil fédéral est Emil Welti, avec qui les pourparlers officiels n'ont jamais cessé depuis 1879. La combinaison la plus utile serait, selon *Bernard*, que « l'accord soit conclu sous le gouvernement de M. *Robinson* (président du Conseil fédéral) et que les détails soient finalisés en 1884 »³⁶⁶, sous la future présidence d'Emil Welti.

Un voyage diplomatique à l'écoute de l'Église et de la société (août-septembre 1883)

À Berne, Domenico Ferrata se déplace discrètement, évitant de porter l'habit ecclésiastique : « Conserver la soutane des prêtres italiens n'était point par ailleurs très prudent. »³⁶⁷ Grâce au ministre autrichien, il rencontre le

³⁶⁵ ASRS, AA.EE.SS., Svizzera II, 377/216, Ferrata à Jacobini, 23.8.1883 (trad. it.).

³⁶⁶ ASRS, AA.EE.SS., Svizzera II, 377/216, Ferrata à Jacobini, 23.8.1883 (trad. it.).

³⁶⁷ FERRATA Dominique, *Mémoires*, vol. I, p. 92.

conseiller fédéral Emil Welti, qu'il décrit comme un politicien protestant qui jouit de l'estime des catholiques: «Mon entrevue avec M. Welti me laissa bonne impression mais je compris qu'il fallait procéder avec toute la délicatesse et la prudence possibles.»³⁶⁸ Mgr Ferrata décrit le conseiller fédéral Welti comme un caractère loyal et ferme et un patriote à larges vues, jouissant de l'estime même des catholiques:

«S'il n'était pas en mesure de comprendre adéquatement les droits de l'Église catholique, sa perspicacité d'homme d'État lui permettait de se rendre parfaitement compte que la lutte religieuse, en jetant la division dans les cantons, les cités, les villages, et souvent jusque dans le sein des familles suisses, était pernicieuse à tous les intérêts moraux et même matériels du pays, et que par suite il fallait y mettre un terme promptement et définitivement.»³⁶⁹

Lors des pourparlers avec le vice-président de la Confédération, Mgr Ferrata évoque l'éventualité que Mgr Lachat ne puisse pas être transféré au Tessin et que Léon XIII l'appelle à Rome. «Le célèbre personnage répondit qu'il n'y verrait aucune difficulté intrinsèque, c'est-à-dire que tant le gouvernement suisse que les hommes de tous les partis et de toutes les religions seraient ravis que Roméo accorde à Camille une quelconque compensation; les anciennes haines et rancunes à son égard s'étant largement apaisées, tous se réjouiraient de sa sortie en tout bien tout honneur.»³⁷⁰ Cependant, ajoute Ferrata dans sa lettre au cardinal Jacobini en rendant compte de son entretien avec Welti, l'appel éventuel de Lachat à Rome mettrait en échec tout le projet, car dans ce cas il faudrait trouver un administrateur apostolique pour le Tessin, «dont les habitants aimeraient particulièrement avoir *Camille*, qui parle leur langue, qui est sympathique à tous, et qui, depuis longtemps décoré du caractère épiscopal et d'une sorte d'auréole, serait considéré par le peuple non pas comme un simple administrateur apostolique mais comme un véritable évêque»³⁷¹. Le conseiller fédéral Welti insiste sur ce point avec Ferrata, en concluant finalement «que la personne de *Camille* lui paraît absolument nécessaire à la réalisation du projet, et que si la *Bibliothèque* en disposait autrement, il conviendrait, à son avis, de considérer que toute l'affaire serait perdue, au moins pour le moment»³⁷². Dans l'intervalle, juste avant de quitter la capitale

³⁶⁸ FERRATA Dominique, *Mémoires*, vol. I, p. 94.

³⁶⁹ FERRATA Dominique, *Mémoires*, vol. I, p. 94.

³⁷⁰ ASRS, AA.EE.SS., Svizzera II, 377/216, Ferrata à Jacobini, 24.8.1883 (trad. it.).

³⁷¹ ASRS, AA.EE.SS., Svizzera II, 377/216, Ferrata à Jacobini, 24.8.1883 (trad. it.).

³⁷² ASRS, AA.EE.SS., Svizzera II, 377/216, Ferrata à Jacobini, 24.8.1883 (trad. it.).

fédérale, Ferrata reçoit une dépêche du cardinal Jacobini lui confiant une charge plus délicate que celle de recueillir des informations, c'est-à-dire « celle de persuader Mgr Lachat de renoncer au diocèse de Bâle et d'accepter la translation éventuelle au Tessin ; mais je devais faire cette proposition comme venant de moi et sans mettre le moins du monde en avant l'autorité du Saint-Siège »³⁷³.

De Berne, Domenico Ferrata part ainsi pour Saint-Gall : l'évêque Augustin Egger, *Adolphe* dans le langage diplomatique vatican, lui confirme l'estime des Suisses pour Léon XIII « et que même les protestants rendent justice à sa modération et à l'élévation et à la supériorité de son esprit »³⁷⁴. Après l'avoir mis au courant du projet du Saint-Siège, Mgr Egger répond à Ferrata que le plan lui paraît bon et favorable aux intérêts de l'Église. L'évêque de Saint-Gall a l'intime conviction « qu'à l'exception de quelques exagérés qui désirent une lutte à outrance, tous les catholiques seraient heureux de s'engager dans la voie de la pacification, qui procure indubitablement à l'Église de grands avantages ». Bien qu'il ne se soit pas entretenu récemment avec ses confrères évêques de la Suisse, il lui semble très probable que le projet du Saint-Siège rencontrera toute leur approbation. Mgr Gaspard Mermillod, récemment rentré en Suisse après dix ans d'exil, y est favorable : au printemps 1883, il a même reçu personnellement à Rome une délégation du Tessin, leur adressant un encouragement à poursuivre dans cette voie. Quant à l'évêque de Sion, Adrien Jardinier, « c'est un excellent vieillard, ajouta *Adolphe*, qui ne se mêle guère de ce qui ne regarde pas son *contrat* et qui certainement admettra volontiers tout ce qui sera fait par la *Bibliothèque* »³⁷⁵. Il en va de même pour l'abbé de Saint-Maurice, Étienne Bagnoud. Mgr Egger ajoute qu'il ne connaît pas la pensée de l'évêque de Coire, Franz Konstantin Rampa, mais qu'il aime beaucoup son confrère Eugène Lachat, « et c'est avec pitié que je le verrais éloigné de son diocèse avec lequel je suis lié par d'excellentes relations de voisinage : si donc je parle en faveur du projet, c'est pour le seul bien de l'Église et de la *Bibliothèque* »³⁷⁶.

À Lucerne, Mgr Ferrata rencontre par la suite, le 29 août 1883, « un personnage occupant une position de premier plan dans le parti catholique et qui, étant sur place, a pu me donner des détails précis sur la situation réelle »³⁷⁷, comme il le décrit dans sa lettre au cardinal Jacobini. Il s'agit

³⁷³ FERRATA Dominique, *Mémoires*, vol. I, p. 92.

³⁷⁴ ASRS, AA.EE.SS., Svizzera II, 377/216, Ferrata à Jacobini, 27.8.1883 (trad. it.).

³⁷⁵ ASRS, AA.EE.SS., Svizzera II, 377/216, Ferrata à Jacobini, 27.8.1883 (trad. it.).

³⁷⁶ ASRS, AA.EE.SS., Svizzera II, 377/216, Ferrata à Jacobini, 27.8.1883 (trad. it.).

³⁷⁷ ASRS, AA.EE.SS., Svizzera II, 377/216, Ferrata à Jacobini, 29.8.1883 (trad. it.).

du comte Theodor Scherer-Boccard, rédacteur du journal *Schweizerische Kirchenzeitung*, qui observe que dans le diocèse de Bâle «les choses ne vont pas actuellement aussi mal que l'on pourrait croire» : depuis Lucerne, Mgr Lachat correspond librement et indirectement avec son clergé, de sorte que la vie diocésaine ne souffre pas trop. Ferrata fait observer au journaliste que son regard ne correspond guère à la vision de l'évêque Lachat lui-même, qui qualifie la situation de «très funeste»³⁷⁸. Enfin, le «nonce laïc» Scherer est porté à admettre «les avantages du projet romain»³⁷⁹.

Dans l'intervalle, le cardinal Secrétaire d'État apprécie les rapports circonstanciés que Ferrata lui envoie régulièrement à propos de sa mission confidentielle en Suisse. En vue de la rencontre tant attendue avec Mgr Lachat, le cardinal Jacobini l'invite à faire tous ses efforts pour arriver à son consentement au projet du Saint-Siège. À cet effet, «vous pouvez lui présenter toutes les réflexions qui feront valoir auprès de lui les grands avantages qui résulteraient pour la paix religieuse en Suisse de la combinaison proposée»³⁸⁰. Depuis Rome, le secrétaire d'État demande à Domenico Ferrata d'assurer Mgr Lachat que «le Saint-Père ne manquera pas de tenir compte de toutes ses convenances en le promouvant non seulement à une Église archiépiscopale titulaire, mais qu'il choisira aussi le titre si cher à ses yeux de Damiette»³⁸¹, que le futur Léon XIII portait lui-même avant de devenir archevêque de Pérouse et qui n'a pas été utilisé depuis son avènement au pontificat.

À Lucerne, le jeune diplomate romain rencontre enfin, en ce même 29 août 1883, l'évêque Eugène Lachat, qui l'accueille avec courtoisie dans une chambre donnant sur le lac des Quatre-Cantons. Né en 1819 à la ferme de Montavon (Haute-Ajoie), Lachat étudie la théologie à Albano, près de Rome, en faisant son entrée dans la vie religieuse auprès des missionnaires du Précieux-Sang. Ordonné prêtre en 1841, il œuvre d'abord en Italie et par la suite à Colmar (France) et à Delémont dans le Jura. Évêque de Bâle depuis novembre 1863, il est exilé à Lucerne depuis 1873³⁸². Ferrata confie à Lachat sa satisfaction de faire la connaissance d'un évêque «dont le nom est cher à tous les fidèles non seulement de la Suisse, mais du monde catholique tout entier, parce qu'il a défendu avec tant de courage le patrimoine commun de la vérité et les intérêts sacrés de l'Église»³⁸³. Brièvement, le jeune prêtre

³⁷⁸ ASRS, AA.EE.SS., Svizzera II, 377/216, Lachat à Jacobini, 13.8.1883.

³⁷⁹ ASRS, AA.EE.SS., Svizzera II, 377/216, Ferrata à Jacobini, 29.8.1883 (trad. it.).

³⁸⁰ ASRS, AA.EE.SS., Svizzera II, 377/216, Jacobini à Ferrata, 29.8.1883 (trad. it.).

³⁸¹ ASRS, AA.EE.SS., Svizzera II, 377/216, Jacobini à Ferrata, 29.8.1883 (trad. it.).

³⁸² CONZEMIUS Victor, «Eugène Lachat», *Dictionnaire historique de la Suisse*, dhs.ch.

³⁸³ ASRS, AA.EE.SS., Svizzera II, 377/216, Ferrata à Jacobini, 3.9.1883 (trad. it.).

explique à l'évêque suisse comment le pape Léon XIII, informé de la teneur de sa lettre du 13 août – dans laquelle Mgr Lachat annonçait vouloir « retourner à la vie privée »³⁸⁴ – a voulu lui envoyer un représentant afin d'« apprendre de lui, de vive voix et en toute confiance et intimité, des nouvelles exactes et précises du véritable état des choses et en même temps quel serait le projet le plus convenable et le plus opportun pour procurer à la Suisse et spécialement au diocèse de Bâle les précieux avantages de la paix religieuse »³⁸⁵. Dans ce contexte, Ferrata prend soin de souligner l'estime et l'affection du Pape envers Eugène Lachat. Léon XIII désire une résolution du conflit, car il serait utile pour commencer certains rapports officiels avec le Conseil fédéral, en envoyant de Rome, dans ce contexte, une personne pour traiter une affaire spéciale. « Cet envoi préparerait le terrain pour un nonce de façon stable. »³⁸⁶ Ces pourparlers confidentiels, qui se répètent plusieurs fois pendant la mission en Suisse de Mgr Ferrata, sont typiques de l'action diplomatique de Léon XIII et, plus généralement, des États européens au XIX^e siècle qui auraient « étendu la sphère de la confidentialité des décisions au détriment des structures officielles »³⁸⁷.

Visiblement ému, Mgr Lachat confie au représentant du Pape que, jusqu'à ce jour, les affaires de son diocèse ne s'étaient pas déroulées aussi mal qu'on aurait pu le craindre, en confirmant d'une certaine manière la vision de Scherer-Boccard. Le clergé et les fidèles des deux Cantons de Lucerne et Zoug, restés sous sa juridiction, ne cessent de lui témoigner leur attachement. Depuis sa résidence paisible et indépendante à Lucerne, l'évêque adresse ses instructions au clergé et aux fidèles des cinq autres Cantons, qui les accueillent avec bienveillance. Les ordinations sacerdotales sont célébrées à Lucerne au lieu de Soleure, tandis que le sacrement de la confirmation est administré régulièrement, les parents conduisant leurs enfants à la frontière de leurs Cantons respectifs, où l'évêque se rend de temps à autre. « C'est le beau côté de la médaille, a-t-il ajouté, mais il y a aussi son revers et son mauvais côté. L'influence épiscopale diminue peu à peu dans les cinq Cantons : le clergé et le peuple s'habituent à se passer d'un évêque et à ne plus compter sur lui et avec lui ; encore un peu de temps et tout le monde croira qu'un évêque n'est utile que pour la confirmation des enfants. C'est pourquoi il y a déjà des gens qui disent et croient qu'un seul évêque suffirait pour toute la Suisse [...]. Il me paraît évident qu'il faut mettre fin à cet état de choses. » Après

³⁸⁴ ASRS, AA.EE.SS., Svizzera II, 377/216, Lachat à Jacobini, 13.8.1883.

³⁸⁵ ASRS, AA.EE.SS., Svizzera II, 377/216, Ferrata à Jacobini, 3.9.1883 (trad. it.).

³⁸⁶ ASRS, AA.EE.SS., Svizzera II, 377/216, Ferrata à Jacobini, 3.9.1883 (trad. it.).

³⁸⁷ JANKOWIAK François, « La Curie romaine au temps de Léon XIII... », p. 73.

tout ce qu'il a souffert, Mgr Lachat avoue en conséquence avoir plus besoin de repos que d'une nouvelle tâche difficile : « Ici, j'ai une petite maison et je vivrai en toute tranquillité. »³⁸⁸

Mais le jeune Mgr Ferrata, avec toute son habileté diplomatique et ses capacités de persuasion, insiste en disant à l'évêque Lachat que Léon XIII a besoin de lui. Le Pape a en effet à cœur « le petit mais noble pays de la Suisse », dont les catholiques sont l'objet de son affection particulière. Léon XIII est constamment à l'écoute de l'histoire de la Suisse, surtout celle plus récente, et sait bien « que les hommes de la révolution ont coutume de faire dans ce pays la première expérience des mesures hostiles à l'Église pour les reproduire ensuite dans de plus grandes proportions dans d'autres États de l'Europe ». Par conséquent, Léon XIII estime fondamental de retrouver en Suisse la paix religieuse, à travers le concours de l'évêque Lachat. Le Pape désire que Mgr Lachat quitte Lucerne et le diocèse de Bâle, pour l'appeler à devenir administrateur apostolique du Tessin. Dans le projet du Saint-Siège, on évoque le chanoine Friedrich Fiala – historien de l'Église, modéré et bien accepté par les radicaux et les protestants – comme successeur de Lachat à Bâle. Avec tact, Ferrata demande son avis à Lachat : « Eh bien moi, j'aime ce prêtre ; il m'est toujours resté fidèle [...] sa doctrine est suffisante en théologie et philosophie, et grande en histoire, et c'est pour cela qu'il est estimé et adulé par les libéraux », répond Lachat. La compréhension de l'histoire suisse semble, d'une certaine manière, devenir un critère décisif pour la nomination du futur évêque de Bâle. À propos du chanoine Fiala, Mgr Lachat ajoute toutefois que son caractère serait peut-être « trop timide et trop conciliant »³⁸⁹.

Mais la venue de Mgr Lachat au Tessin est en même temps ardemment désirée par les catholiques de la Suisse italienne, qui « l'accueilleraient à bras ouverts comme un vrai père », mais aussi par les autorités politiques du Canton au sud des Alpes, sans oublier le Conseil fédéral même. Domenico Ferrata ne cache pas à Mgr Lachat qu'il y a, d'après sa pensée personnelle, deux autres raisons particulières en faveur de la réalisation de ce projet voulu par Léon XIII. « La première serait de poser de bonnes et solides fondations dans le Canton du Tessin, qui compte aussi plus de 120 000 catholiques, et de préparer le terrain et les éléments pour l'érection d'un diocèse, formant un clergé aux principes vrais et purs, un clergé qui serait plus tard la gloire et l'appui de ces populations. » La seconde raison serait, d'après le jeune prêtre romain, d'ouvrir la voie

³⁸⁸ ASRS, AA.EE.SS., Svizzera II, 377/216, Ferrata à Jacobini, 3.9.1883 (trad. it.).

³⁸⁹ ASRS, AA.EE.SS., Svizzera II, 377/216, Ferrata à Jacobini, 3.9.1883 (trad. it.).

«au rétablissement des relations officielles avec le gouvernement suisse par des négociations et des règlements d'affaires particulières»³⁹⁰.

Après avoir écouté attentivement l'envoyé de Léon XIII, l'évêque de Bâle fait enfin bon accueil aux projets du Saint-Siège. D'un ton ému, il confie à Ferrata : «Eh bien, dites au Saint-Père de disposer de son serviteur comme il l'entend.»³⁹¹ L'évêque Lachat est prêt à renoncer au diocèse de Bâle et à accepter la charge pastorale du Tessin. Un télégramme est envoyé immédiatement, par le sous-secrétaire de la Congrégation pour les Affaires ecclésiastiques extraordinaires, en direction de Rome : «Camille accepte hypothèque»³⁹², l'«hypothèque» désignant le transfert. Dans une lettre écrite au cardinal Jacobini le même jour, le 29 août 1883, Mgr Lachat confirme que Ferrata a voulu l'entretenir longuement de l'objet de sa mission : «Sa courtoisie et sa perspicacité m'ont facilité les communications demandées sur les affaires si compliquées du diocèse de Bâle.» Au cardinal Secrétaire d'État, Lachat confie ressentir une grande peine à briser des liens qui lui sont chers. Cependant, il désire voir la fin de la «situation funeste» dans son diocèse : «Ensuite, je n'ai pas trop de répugnance d'aller dans le canton du Tessin ; car j'ai plutôt de la sympathie pour ce peuple, au salut duquel je travaillerais avec joie.»³⁹³

Le lendemain, le 30 août 1883, Domenico Ferrata fait une deuxième visite à Mgr Lachat, dans sa maison avec vue sur le lac des Quatre-Cantons. Le diplomate romain demande à l'évêque quels moyens pourraient être adoptés pour parvenir à la pacification religieuse de toute la Suisse et au rétablissement des relations officielles, ce à quoi il a répondu : «En dehors du projet qui nous occupe et qui est déjà un très grand pas, il n'y a rien d'autre que nous puissions faire pour le moment.» Mgr Lachat suggère d'attendre les événements en Europe en espérant que les dispositions des hommes au pouvoir s'améliorent. En attendant, il est d'après lui possible d'entamer certaines démarches officielles auprès du Conseil fédéral en envoyant un médiateur, depuis Rome, pour traiter des affaires particulières, comme celles du diocèse de Bâle et du Tessin. «Cet envoi préparerait le terrain pour un nonce permanent et garantirait que l'idée d'une Nonciature apostolique en Suisse ne soit pas oubliée.» Mgr Eugène Lachat confie encore à Domenico Ferrata, en conclusion, que le pape Léon XIII jouit en Suisse du plus grand ascendant

³⁹⁰ ASRS, AA.EE.SS., Svizzera II, 377/216, Ferrata à Jacobini, 3.9.1883 (trad. it.).

³⁹¹ ASRS, AA.EE.SS., Svizzera II, 377/216, Ferrata à Jacobini, 3.9.1883 (trad. it.).

³⁹² «Camillo accetta ipoteca». ASRS, AA.EE.SS., Svizzera II, 377/216, télégramme du 31.8.1883 (trad. it.).

³⁹³ ASRS, AA.EE.SS., Svizzera II, 377/216, Lachat à Jacobini, 29.8.1883.

auprès des réformés, qui voient en lui un homme éclairé et sage inspiré par les plus nobles conceptions, suivant une politique de paix et de modération :

« Je ne saurais assez vous exprimer l'impression salubre et le bien que produisent ici les actes de Sa Sainteté ; ces actes sont splendides par l'élévation de leur pensée, par le calme et la dignité de leur langage, par la force de la logique et de la doctrine dont ils s'inspirent. »³⁹⁴

La conclusion de Mgr Lachat prend en compte deux lieux à travers lesquels Léon XIII façonne, comme nous le verrons, le gouvernement de son pontificat : la logique et la doctrine, autrement dit l'histoire et le magistère.

De Lucerne, Ferrata retourne à Berne, après avoir pris congé de Mgr Lachat, mettant au courant l'ambassadeur Ottenfels et le conseiller fédéral Welti du succès de sa mission. Un télégramme chiffré est envoyé, le 3 septembre 1883, du cardinal Jacobini à Franz von Ottenfels, destiné cependant à Domenico Ferrata : « Croyant que vous avez déjà conclu l'oraison et l'intelligence appropriées avec *Camille*, vous êtes autorisé à retourner à Rome. »³⁹⁵ Le lendemain, la réponse de Ferrata est envoyée au Saint-Siège par l'intermédiaire de l'ambassadeur autrichien : « Revenant je pense qu'il est utile de m'arrêter Ticino. signé + *Casimir*. »³⁹⁶ Le jeune prêtre rentre en effet à Rome avec une étape à Bellinzone, « pour mieux connaître la situation religieuse du Tessin »³⁹⁷.

À Bellinzone, Ferrata rencontre l'archiprêtre Vincenzo Molo (1833-1904) :

« Ce prêtre distingué, à qui je me présentai comme un simple prêtre romain, désireux de s'instruire sur les affaires suisses, me laissa une excellente impression. Il me fit visiter son église, dont il me détailla les mérites artistiques ; à l'amour avec lequel il m'en parlait, je pouvais facilement constater son zèle pour la maison de Dieu. »³⁹⁸

Vincenzo Molo donne également à Ferrata des éclaircissements sur l'histoire du Tessin. Bellinzone est le siège du pouvoir civil cantonal. « Cette ville fit autrefois partie du duché de Milan, puis des trois cantons d'Uri, de Schwitz et d'Unterwalden ; elle fut unie au Tessin en 1798. Les ruines

³⁹⁴ ASRS, AA.EE.SS., Svizzera II, 377/216, Lachat à Jacobini, 29.8.1883.

³⁹⁵ ASRS, AA.EE.SS., Svizzera II, 377/216, télégramme chiffré du Saint-Siège à Ottenfels, Berne, 3.9.1883 (trad. it.).

³⁹⁶ ASRS, AA.EE.SS., Svizzera II, 377/216, télégramme de Ottenfels à Jacobini, 4.9.1883 (trad. it.).

³⁹⁷ FERRATA Dominique, *Mémoires*, vol. I, p. 104.

³⁹⁸ FERRATA Dominique, *Mémoires*, vol. I, p. 105.

majestueuses de ses fortifications lui donnent un aspect d'antiquité que rendent encore plus sévères les hautes montagnes qui la dominent de deux côtés et qui projettent sur elle, spécialement le soir, une ombre pleine de silence et de tristesse ». Placée au carrefour de quatre routes, Bellinzzone a un important commerce ; il s'y fait un transit très actif. « L'église paroissiale est honorée du titre de collégiale ; les religieuses Ursulines y possédaient jadis un vaste et beau monastère, qui est présentement occupé par les bureaux du gouvernement cantonal. »³⁹⁹ Dans la capitale politique du Tessin, l'envoyé du Saint-Siège rencontre aussi le président du gouvernement cantonal, l'avocat Martino Pedrazzini : « Il m'accueille avec beaucoup de courtoisie, et bien qu'ignorant le but précis de ma mission, il me fournit des renseignements utiles. »⁴⁰⁰

Au Palais apostolique, durant la session des Affaires ecclésiastiques extraordinaires du 17 octobre 1883, «unanime est le consensus des Éminents Pères»⁴⁰¹, parmi lesquels se trouve également Wladimir Czacki (rentré de France et cardinal depuis le consistoire de septembre 1882), pour que «les paroisses existantes dans le Canton soient séparées de l'archidiocèse de Milan et du diocèse de Côme et placées sous une administration apostolique ». La juridiction sur le territoire du Tessin est confiée à l'évêque Lachat, qui confirme sa disponibilité dans une lettre du 13 octobre, envoyée «par l'entremise d'un soldat *della Guardia svizzera*, qui partira de Lucerne pour Rome lundi prochain. De cette manière je serai sans souci de ma lettre, la poste italienne ne m'inspirant qu'une médiocre confiance»⁴⁰². Mgr Lachat est prêt à se transférer dans cette nouvelle résidence tessinoise en renonçant au diocèse de Bâle. À la suite de cette confirmation, «unanime est le consensus des Éminents Pères pour admettre la candidature du chanoine Fiala»⁴⁰³. Les résultats du premier voyage secret, de nature exploratoire, persuadent Léon XIII et ses collaborateurs d'ouvrir officiellement les pourparlers, en nommant le jeune Mgr Ferrata délégué plénipotentiaire en vue des négociations.

³⁹⁹ FERRATA Dominique, *Mémoires*, vol. I, p. 104.

⁴⁰⁰ FERRATA Dominique, *Mémoires*, vol. I, p. 104.

⁴⁰¹ ASRS, AA.EE.SS. Rapporti Sessioni, Svizzera, Sessione 581, 17.10.1883, 370, procès-verbal (trad. it.).

⁴⁰² AAV, Arch. Segreteria di Stato, Anno 1883, Rubr. 254, Lachat à Jacobini, 12.10.1883.

⁴⁰³ ASRS, AA.EE.SS. Rapporti Sessioni, Svizzera, Sessione 581, 17.10.1883, 370, procès-verbal (trad. it.).

Ritualiser l'altérité, les négociations au Palais fédéral (1884)

Le cardinal secrétaire d'État Ludovico Jacobini écrit une lettre au Conseil d'État du Tessin, le 19 octobre 1883, pour lui annoncer que Léon XIII consent à adopter le projet venant d'être discuté à Rome l'été précédent. Le président de la Confédération, Louis Ruchonnet, reçoit à son tour une copie de cette lettre officielle qui lui est transmise par le gouvernement de Bellinzone. Aussitôt, le conseiller fédéral vaudois demande un entretien au « nonce laïc » Ottenfels, à Berne, qui ne tarde pas à en référer directement au cardinal Jacobini : « Cette lettre, dont Mr. Ruchonnet a bien voulu me donner confidentiellement lecture, semble avoir produit le meilleur effet. »⁴⁰⁴ Le président de la Confédération assure le ministre autrichien que le Conseil fédéral va en faire immédiatement l'objet d'une communication officielle aux sept Cantons formant le diocèse de Bâle, en les invitant à envoyer des représentants à Berne pour savoir s'ils acceptent ou non les bases en question. « En somme, a terminé le Président, l'affaire paraît être en bonne voie, et s'il ne survient pas quelque obstacle imprévu, j'espère que nous pourrons obtenir un résultat favorable avant la prochaine session des chambres qui se réunissent, comme vous savez, dans les premiers jours de décembre. Si les délégués des sept Cantons tombent d'accord, je ne prévois pas d'opposition de la part des chambres fédérales. »⁴⁰⁵

Les Cantons ayant donné leur accord, à l'exception de Berne, les négociations se déroulent dans la capitale fédérale durant l'été 1884. À la veille de son départ, Mgr Ferrata est reçu par Léon XIII qui lui chuchote :

« Je vous confie cette importante mission parce que j'ai pleine confiance dans votre sens des affaires et votre capacité ; comme vous le savez, de graves intérêts de la religion sont en jeu ; de l'issue des négociations dépendra la paix religieuse, ou la continuation du conflit en Suisse. »⁴⁰⁶

Et le Pape lui confie encore que le gouvernement fédéral a nommé pour son compte deux représentants, mais qu'il l'envoie seul, car il estime qu'il suffira à la tâche. L'ambassadeur Ottenfels et même le nouveau président

⁴⁰⁴ ASRS, AA.EE.SS. Rapporti Sessioni, Svizzera, Sessione 588, 30 maggio 1884, 374, Ottenfels à Jacobini, 30.10.1883.

⁴⁰⁵ ASRS, AA.EE.SS. Rapporti Sessioni, Svizzera, Sessione 588, 30 maggio 1884, 374, Ottenfels à Jacobini, 30.10.1883.

⁴⁰⁶ FERRATA Dominique, *Mémoires*, vol. I, p. 114.

de la Confédération Emil Welte apprennent avec satisfaction que le choix du Saint-Siège est tombé sur Domenico Ferrata :

« Lors de sa visite en Suisse l'année dernière, ce jeune prélat avait bien vite fait notre conquête, et Mr Welte en particulier s'était plu à rendre justice à son esprit, sa connaissance des affaires et surtout au tact parfait qu'il avait déployé dans sa délicate mission. Personne d'autre n'aurait pu être plus agréable ici comme Délégué du Saint-Siège et Mr Welte espère que l'entente s'établira facilement entre Mgr Ferrata et les délégués de la Suisse. »⁴⁰⁷

Le Conseil fédéral a, pour sa part, nommé comme négociateurs le ministre suisse à Vienne Arnold Otto Aepli (1816-1897), Saint-Gallois libéral, et le sénateur Remigius Peterelli (1815-1892), Grison conservateur originaire de Savognin. Leur portrait est brossé par Ottenfels pour le cardinal Jacobini :

« Mr Aepli est protestant. Il a longtemps occupé des postes élevés dans l'administration de son canton et a siégé à la Diète fédérale. Appartenant au parti du centre, Mr Aepli professe des opinions libérales, mais c'est un homme bien-pensant, très modéré et qui a toujours condamné le Kulturkampf. »

Le ministre suisse à Vienne jouit de la confiance du président de la Confédération Emil Welte, comme aussi du nonce apostolique en Autriche, l'archevêque Serafino Vannutelli (1834-1915), qui – sollicité – ne tarde pas à en informer, en juillet 1884, le cardinal Secrétaire d'État :

« D'après la connaissance que j'ai de M. le Ministre Aepli, je ne doute pas qu'il apportera aux négociations un esprit de conciliation et de bienveillance qui sera favorable au Délégué pontifical. C'est un homme vraiment calme, prudent et épris de paix, de sorte que, pour sa part, il ne manquera certainement pas de parvenir à un accord satisfaisant avec le Saint-Siège. »⁴⁰⁸

Quant au choix du sénateur des Grisons Remigius Peterelli, comme deuxième délégué, celui-ci a l'approbation du ministre Ottenfels :

« Bon catholique, appartenant au parti conservateur, rompu aux affaires, d'un caractère plein de franchise et très sympathique, il exerce dans son Canton et au sein de la Diète une influence dirigée surtout dans le sens de la conciliation. »⁴⁰⁹

⁴⁰⁷ ASRS, AA.EE.SS., Svizzera II, 377/220, Ottenfels à Jacobini, 15.7.1884.

⁴⁰⁸ ASRS, AA.EE.SS., Svizzera II, Vannutelli à Jacobini, 19.7.1884 (trad. it.).

⁴⁰⁹ ASRS, AA.EE.SS., Svizzera II, Ottenfels à Jacobini, 15.7.1884.

En août 1884, le jeune Domenico Ferrata entreprend le voyage vers Berne :

« Je fis en toute hâte mes préparatifs de voyage. On parlait de choléra ; quelques cas s'étaient produits en Espagne et en France ; on pouvait craindre que le gouvernement suisse ne prît des mesures sanitaires à la frontière. Il fallait la franchir avant l'établissement des quarantaines. »⁴¹⁰

Mgr Ferrata est accompagné par son secrétaire particulier Alberto Zama, de Rome :

« Laïque, il pouvait m'être plus utile qu'un prêtre dans les éventualités du voyage ; et surtout il pouvait, le cas échéant, se rendre dans telle ou telle ville de Suisse, sans attirer l'attention. C'était une des précautions à prendre pour ne pas réveiller les défiances et les préjugés des protestants, qui se tenaient sur le qui-vive, toujours soupçonneux à l'égard de Rome. »⁴¹¹

De Rome, les deux se rendent directement à Lucerne, où ils s'entretiennent avec Mgr Lachat et le comte Scherer-Boccard, afin de posséder les renseignements les plus précis. Le 9 août, ils arrivent à Berne, où ils logent à l'Hôtel du Jura. À l'occasion de ce deuxième voyage (qui n'est plus secret comme le premier de l'année précédente), Mgr Ferrata a l'occasion de mieux découvrir la cité fédérale :

« La ville a un aspect un peu sévère ; mais elle est propre, bien construite, avec de beaux palais, un important musée, et de nombreuses fontaines. Le fleuve qui l'entoure est très limpide ; deux ponts de fer le traversent, de belles et remarquables proportions. La promenade publique de la Plateforme est vraiment agréable ; on y jouit d'une vue enchanteuse sur les majestueuses montagnes qui forment autour de Berne une lointaine ceinture. »⁴¹²

Les habitants de Berne ont, d'après le jeune prêtre romain, « la physionomie sérieuse, un peu triste ». Quant aux catholiques, au nombre de 4 000 dans une ville de 45 000 habitants, ils assistent aux célébrations « dans une étroite et pauvre chapelle »⁴¹³, après que leur église a été occupée par les vieux-catholiques depuis 1875.

⁴¹⁰ FERRATA Dominique, *Mémoires*, vol. I, p. 114.

⁴¹¹ FERRATA Dominique, *Mémoires*, vol. I, p. 115.

⁴¹² FERRATA Dominique, *Mémoires*, vol. I, p. 116.

⁴¹³ FERRATA Dominique, *Mémoires*, vol. I, p. 116.

Au Palais fédéral, le 12 août commence ainsi la conférence dans laquelle Ferrata est appelé à traiter avec les représentants du gouvernement, le ministre suisse à Vienne Arnold Otto Aepli et le conseiller aux États Remigius Peterelli. Le récit des négociations au Palais fédéral, que Domenico Ferrata fait dans ses *Mémoires* et encore dans ses lettres au cardinal Jacobini, donne une place centrale à la description des rituels diplomatiques. L'histoire de ceux-ci montre comment le rituel est à la fois facteur d'intégration et de socialisation⁴¹⁴. Pour accueillir Ferrata, il y a aussi le président de la Confédération Emil Welti :

« En Suisse, on procède avec beaucoup de simplicité et sans grand appareil. Tous les ministères sont rassemblés dans un seul palais et les conseillers fédéraux, qui sont l'équivalent des ministres dans les autres pays, ont leurs bureaux au premier et second étage. »⁴¹⁵

Les négociations n'avancent pas à grandes foulées, du fait que le Conseil fédéral, dans les affaires religieuses, « se réduit à un simple mandataire des Cantons, qui eux sont indépendants et souverains »⁴¹⁶. L'altérité politique suisse, par rapport au centralisme romain de la gouvernance de l'Église, est mise en évidence dans la relation de Ferrata au cardinal Jacobini :

« Les deux délégués, qui sont des personnes très aimables et conciliantes, se sont presque toujours montrés, au cours des conférences tenues jusqu'à présent, convaincus du bien-fondé des demandes du Saint-Siège ; cependant, lorsqu'il s'est agi de tirer des conclusions pratiques, ils se sont retranchés derrière les instructions reçues du Conseil fédéral et plus souvent encore derrière la teneur des mandats explicites et catégoriques que les cantons diocésains avaient donnés au Conseil fédéral lui-même. »⁴¹⁷

Toutefois, Ferrata confie que, pendant les négociations, le ministre à Vienne Otto Aepli, de confession réformée, se montre plusieurs fois plus conciliant que son collègue catholique Remigius Peterelli. En souriant, le délégué du Saint-Siège dit parfois à Aepli : « Les rôles sont intervertis : le protestant agit presque en catholique, et le catholique en protestant. »⁴¹⁸

Tous les matins avant les négociations, Mgr Ferrata a des conversations avec le président de la Confédération Welti, en le trouvant cependant

⁴¹⁴ Cf. BADEL Laurence, *Diplomaties européennes...*, p. 396.

⁴¹⁵ FERRATA Dominique, *Mémoires*, vol. I, p. 117.

⁴¹⁶ ASRS, AA.EE.SS., Svizzera II, 377/222, Ferrata à Jacobini, 18.8.1884 (trad. it.).

⁴¹⁷ ASRS, AA.EE.SS., Svizzera II, 377/222, Ferrata à Jacobini, 18.8.1884 (trad. it.).

⁴¹⁸ FERRATA Dominique, *Mémoires*, vol. I, pp. 118-119.

«tenace et inflexible» sur certains points, de même que les délégués du Conseil fédéral. Un exemple concerne le préambule: le délégué pontifical préférerait que le Conseil fédéral, en mentionnant le mandat reçu des Cantons diocésains au nom desquels il agit, s'abstienne de les nommer, en utilisant une formule générale, afin de ne pas signaler l'absence de Berne, que le Saint-Siège doit officiellement ignorer. Mais le conseiller fédéral, ainsi que les délégués, ne sont pas d'accord, et Ferrata doit enfin céder. Le président Welti l'invite en effet à considérer combien de difficultés il a dû surmonter pour réunir dans un même projet des personnalités et autorités aussi diverses. Pour mieux exprimer un tel concept, Welti utilise, en souriant, «l'exemple d'un chapeau qui s'adapte à toutes les têtes, qu'il a trouvé avec beaucoup de persévérance et de patience»⁴¹⁹. Après trois semaines de rituels et de discussions diplomatiques, c'est seulement au début de septembre, comme nous l'apprenons d'un rapport du Département politique au Conseil fédéral, que les négociations «ont heureusement abouti»⁴²⁰.

Une première convention est conclue entre le Saint-Siège et le Conseil fédéral – au nom des Cantons de Lucerne, Zoug, Soleure, Bâle-Campagne, Argovie et Thurgovie – quant à la reconstitution du diocèse de Bâle: Mgr Eugène Lachat renonce au titre d'évêque de Bâle et sera remplacé par le chanoine Friedrich Fiala. Cependant, une seconde convention, plus difficile à négocier, porte sur la régularisation de la situation des paroisses du Tessin, entre le Saint-Siège et le Conseil fédéral, également au nom du Canton du Tessin: avec le transfert de Lachat en tant que premier administrateur apostolique du Tessin, avec le titre d'archevêque de Damiette, que Léon XIII portait lui-même avant son épiscopat à Pérouse. Vers la fin des pourparlers, toutefois, le président de la Confédération Emil Welti tombe malade. Ferrata le visite chaque matin et, à la conclusion des négociations, il ne manque pas de le mettre au courant:

«C'est un des plus beaux jours de ma vie», lui réplique Welti, «j'ai travaillé beaucoup pour rétablir la paix religieuse, et j'éprouve la plus grande joie de voir le succès couronner mes efforts; catholiques et protestants, tous les Suisses sont fils de la même patrie, et mon rêve a toujours été de les voir unis.»⁴²¹

⁴¹⁹ FERRATA Dominique, *Mémoires*, vol. I, pp. 118-119.

⁴²⁰ Dodis.ch/42248: AFS (E 22/1647), Schenk au Conseil fédéral, 6.9.1884.

⁴²¹ FERRATA Dominique, *Mémoires*, vol. I, pp. 136-137.

Après la conclusion des deux traités, le Conseil fédéral offre un banquet solennel à Mgr Ferrata ainsi qu'à son secrétaire Alberto Zama. Les membres du Conseil fédéral y sont tous présents, à l'exception du président Emil Welti, qui est encore malade. Le banquet est réussi, et la conversation cordiale. Au champagne, le vice-président du Conseil fédéral Karl Schenk remercie le représentant pontifical ainsi que les délégués fédéraux, en exprimant « l'espoir et la conviction que leur œuvre aurait d'excellents fruits pour la prospérité de la Suisse »⁴²². Mgr Ferrata répond en remerciant le Conseil fédéral de son accueil, en ajoutant « que la paix religieuse est le bien suprême d'une nation, une source d'union, de force et de prospérité. [...] Les sentiments affectueux que je garderais pour la Suisse me seraient d'autant plus aisés que j'avais pu connaître et apprécier de plus près les qualités de ses habitants »⁴²³. Après des années de luttes religieuses, c'est un rituel nouveau et même spectaculaire qu'un délégué du Pape se trouve à un banquet, dans la Berne fédérale, au milieu de conseillers fédéraux réformés et radicaux...

Nominations pragmatiques : les évêques Lachat à Lugano et Fiala à Bâle (1885)

Un certain mécontentement se manifeste cependant de la part des autorités tessinoises. Le gouvernement de Bellinzone exprime une certaine résistance face à l'article 3 de la nouvelle convention, car l'administration apostolique pour le Tessin durerait seulement jusqu'à la mort de Mgr Lachat. Depuis Berne, Ferrata se rend donc à Bellinzone. À la suite de plusieurs entrevues en septembre 1884, les appréhensions tombent peu à peu. Une convention particulière entre le Saint-Siège et le Tessin est ainsi signée, le 23 septembre 1884, pour déterminer le traitement du futur administrateur (un patrimoine est mis à disposition du Canton), la résidence (Balerne), ses prérogatives :

« La convention marquait donc une nouvelle époque ; elle détruisait en grande partie les machines de guerre construites par les radicaux, en plaçant le clergé et les fidèles sous la direction et la protection d'un pasteur, auquel on reconnaissait dès le premier article le droit plein et entier d'exercer librement sa juridiction spirituelle sur tout le territoire du canton du Tessin. »⁴²⁴

⁴²² FERRATA Dominique, *Mémoires*, vol. I, p. 139.

⁴²³ FERRATA Dominique, *Mémoires*, vol. I, p. 139.

⁴²⁴ FERRATA Dominique, *Mémoires*, vol. I, p. 147.

Avant de retourner à Rome, Ferrata et son secrétaire se rendent de nouveau auprès de Mgr Lachat, qui se trouve à ce moment dans le Canton de Zug, pour l'informer des accords conclus avec le canton du Tessin.

« Le Kulturkampf était à son déclin »⁴²⁵, comme l'observe prophétiquement Domenico Ferrata. Pour les ratifications des conventions avec les Cantons, on a fixé le terme de trois mois à partir de leurs dates respectives. Durant cet intervalle, les gouvernements des Cantons intéressés ont à donner leur adhésion ou leur refus. Sur les cinq Cantons dissidents du diocèse de Bâle, quatre expriment officiellement leur consentement. Le cinquième, le Canton de Berne, ne s'associe pas officiellement à la restauration du diocèse, mais son gouvernement fait cependant savoir qu'il laissera le nouvel évêque exercer sa juridiction sur le territoire bernois. Toutefois, c'est au sein du Grand Conseil tessinois que les divergences se révèlent étonnamment fortes. L'opposition de la fraction radicale menace de rendre vains les efforts du Conseil d'État, voulant pour sa part obtenir la faculté de procéder à la ratification de la convention, dont le terme expire le 1^{er} décembre 1884. Le résultat étant donc incertain, le conseiller fédéral demande au pape Léon XIII, par l'intermédiaire du ministre Ottenfels, d'envoyer une troisième fois Mgr Ferrata en Suisse, afin d'aplanir les difficultés. Le 25 novembre 1884, le Pape invite donc Ferrata à partir en direction de Berne. Le diplomate se met aussitôt en voyage, accompagné de son frère Nazareno. Les frères Ferrata emportent, dans une valise, un exemplaire de la convention ratifiée par Léon XIII. Arrivé à Berne, Mgr Ferrata se rend immédiatement à l'Ambassade d'Autriche, où le ministre Ottenfels le met au courant de la situation. Par la suite, l'envoyé du Pape fait visite au conseiller fédéral Welti, « et tandis que nous parlions, non sans quelque anxiété, de l'issue que prendraient les événements, il reçut du Tessin un télégramme annonçant que le Grand Conseil venait d'approuver la convention. Toute difficulté avait donc disparu »⁴²⁶.

Pendant tout le cours des laborieuses négociations, le président Welti se dit reconnaissant des « dispositions amicales et conciliantes »⁴²⁷ du Saint-Siège, d'après ce que relate Ottenfels au cardinal Jacobini dans une lettre de décembre 1884. Le ton et le contenu des communications, officielles et officieuses, entre le gouvernement de Berne et l'Église de Rome, semblent avoir totalement changé par rapport à dix ans plus tôt. Le conseiller fédéral Emil Welti prie le « nonce laïc » Ottenfels de faire savoir au cardinal Secrétaire

⁴²⁵ FERRATA Dominique, *Mémoires*, vol. I, p. 153.

⁴²⁶ FERRATA Dominique, *Mémoires*, vol. I, p. 157.

⁴²⁷ ASRS, AA.EE.SS., Svizzera II, 377/222, Ottenfels à Jacobini, Berne, 5.12.1884.

d'État « toute la satisfaction qu'il a éprouvée de revoir à cette occasion Mgr Ferrata, dont les précédentes visites à Berne y ont laissé de si bons souvenirs. Il ne peut assez louer l'esprit, le tact, et l'attitude sage, digne, toujours loyale et courtoise de ce jeune prélat qui a su interpréter avec autant de zèle que de talent les vues éclairées de Léon XIII ». Le président de la Confédération suisse « ne s'étonne plus des succès remportés par le Cabinet du Vatican dans ses négociations à l'étranger, lorsqu'il voit ses intérêts confiés à des mains aussi habiles »⁴²⁸, celles de Mgr Domenico Ferrata.

La solution pragmatique consistant à désigner Mgr Lachat en tant qu'administrateur apostolique au Tessin (avec le titre d'archevêque de Damiette) et Mgr Fiala en tant qu'évêque de Bâle, souhaitée par la Congrégation pour les Affaires ecclésiastiques extraordinaires depuis la session du 6 mars 1880, se réalise enfin cinq ans plus tard, en 1885, à la suite des missions de Ferrata à Berne. Le nouvel évêque de Bâle, qui succède à Mgr Lachat, est né en 1817 à Nidau, dans le Canton de Berne. Après les études théologiques à Fribourg-en-Brisgau et Tübingen, il est ordonné prêtre en 1841. Vicaire à Biberist et curé à Herbetswil, il est ensuite nommé directeur de l'école normale cantonale de Soleure et professeur de théologie au séminaire diocésain. Chanoine et dès 1870 prévôt du chapitre cathédral de Soleure, ainsi que vicaire général de Soleure, Fiala est aussi cofondateur et président de la Société d'histoire du canton de Soleure, ainsi que vice-président de la Société générale suisse d'histoire. Auteur de plusieurs livres sur l'histoire de l'Église, il est nommé docteur *honoris causa* de la Faculté des lettres de l'Université de Zurich en 1884, une année juste avant son ordination épiscopale à Soleure⁴²⁹. Les préjugés face à sa personne tombent après une enquête confidentielle que le Saint-Siège conduit sur le chanoine Fiala, en interrogeant confidentiellement plusieurs prêtres qui le connaissent de près. L'un d'entre eux, le recteur du séminaire soleurois Lucas Caspar Businger (1832-1910) confirme que « Mgr Fiala, homme de science et homme de paix, n'est pas fait pour la lutte ; il l'avoue lui-même. Mais il est prêtre fidèle et dévoué à la Ste Église ». Sa connaissance de l'histoire suisse constitue enfin une valeur appréciée par les autorités cantonales, mais également par le clergé diocésain, d'après Businger :

« J'ai assisté l'hiver passé à une réunion d'historiens, en grande partie libéraux et protestants, où Mgr. Fiala a donné lecture d'un travail sur le Prince Evêque Christophe Blarer de Wartensee, l'ami de St. Charles Borromée et

⁴²⁸ ASRS, AA.EE.SS., Svizzera II, 377/222, Ottenfels à Jacobini, Berne, 5.12.1884.

⁴²⁹ RIES Markus, « Friedrich Fiala », *Dictionnaire historique de la Suisse*, dhs.ch.

le centre de la Contre-Réforme dans notre pays. J'étais ravi de la fermeté et en même temps du calme, avec lequel l'orateur a parlé [...] devant une société si peu favorable à l'Église.»⁴³⁰

L'histoire devient, une fois de plus, une source d'inspiration pour le chemin de l'Église.

Tandis qu'Eugène Lachat est nommé par le pape Léon XIII archevêque de Damiette et administrateur apostolique du Tessin, le chanoine Fiala est promu au siège de Bâle, d'un commun accord entre le Saint-Siège et les autorités fédérales. Friedrich Fiala est consacré évêque à Rome, dans l'église des capucins de la Via Veneto, par le cardinal Angelo Bianchi, déjà chargé d'affaires à la Nonciature de Lucerne entre 1864 et 1868 ainsi qu'envoyé informel en Suisse à l'automne 1874. Mgr Ferrata, nommé entre-temps nonce en Belgique et ordonné évêque en avril 1885, est pour sa part un des évêques consécrateurs. Le nouvel évêque de Bâle était, d'après le nouveau nonce à Bruxelles, «l'un des hommes les plus instruits de la Suisse [...], il était estimé non seulement des catholiques, mais aussi des protestants»⁴³¹. Le nouvel évêque de Bâle retourne dans son diocèse, après l'ordination romaine, et il est reçu à Soleure, au son des cloches et du canon, par le clergé et les autorités municipales. «Partout, même à Bâle, où il allait bénir la nouvelle église, il n'eut qu'à se louer de l'accueil respectueux et empressé qui lui fut fait. Le diocèse de Bâle était donc reconstitué.»⁴³² Les cantons diocésains se prononcent immédiatement en faveur du rétablissement du chapitre, en prenant l'engagement de donner à cet effet une subvention annuelle. Le gouvernement cantonal de Berne déclare lui aussi qu'il est disposé à payer sa part du traitement du nouvel évêque, «et il tint parole»⁴³³.

Conventions avec le Conseil fédéral (1888)

La vieille controverse semble enfin résolue. Mais la mort inattendue de Mgr Lachat, survenue le 1^{er} novembre 1886, en décide autrement. Le Conseil fédéral revient étonnamment à la charge, demandant à nouveau le rattachement du Tessin à un diocèse suisse. À titre provisoire, Berne consent à la nomination de

⁴³⁰ ASRS, AA.EE.SS., Rapporti Sessioni, Svizzera, Sessione 581, 17.10.1883, 370, Businger à Egger, 27.8.1883.

⁴³¹ FERRATA Dominique, *Mémoires*, vol. I, p. 157.

⁴³² FERRATA Dominique, *Mémoires*, vol. I, p. 158.

⁴³³ FERRATA Dominique, *Mémoires*, vol. I, p. 158.

Vincenzo Molo, archiprêtre de Bellinzone, comme administrateur apostolique. Mais les tensions restent sans solution. Ainsi le Saint-Siège demande-t-il à Mgr Ferrata, bien qu'il soit maintenant, depuis 1885, nonce apostolique en Belgique, d'entreprendre une nouvelle mission en Suisse. À Bruxelles, Ferrata hérite une situation très difficile, dans un pays qui pendant quatre ans avait rompu des rapports avec le Vatican, une situation qu'il contribue à apaiser. C'est en Belgique que le nonce Ferrata reçoit, le 3 novembre 1886, une lettre du cardinal Jacobini lui annonçant, « la mort inattendue de l'excellent Monseigneur Lachat », devenant « une source de grave chagrin pour le Saint-Père »⁴³⁴, qui a pu donner au moins un ordre provisoire aux affaires ecclésiastiques du Canton du Tessin pendant une période si courte. Puisqu'il est nécessaire de faire face à la mort prématurée de Mgr Lachat, le pape Léon XIII souhaite que le nonce Ferrata prenne un congé temporaire et se rende rapidement en Suisse afin d'organiser des nouvelles négociations : « Votre Sainteté a avant tout à cœur de régler de manière stable les intérêts catholiques du Tessin. » Le cardinal Secrétaire d'État invite donc Ferrata à parvenir à un accord sur l'érection d'un évêché dans le Canton au sud des Alpes. Pour couronner cette lettre de novembre 1886, le Pape en personne le charge de s'efforcer, avec toute la prudence et la délicatesse possibles, « d'amener les autorités fédérales à rétablir les relations diplomatiques rompues avec le Saint-Siège »⁴³⁵.

Depuis Bruxelles, Domenico Ferrata accueille la nouvelle mission que Léon XIII et le cardinal Jacobini lui confient. « Bien que la saison commence à être très rude et que ma santé ne soit pas très bonne en ce moment, je me plie de bonne grâce aux ordres souverains de Sa Sainteté et je prendrai les dispositions nécessaires pour me rendre en Suisse dès que possible. »⁴³⁶ Mais, depuis Berne, l'ambassadeur Ottenfels déconseille pour le moment, après s'être longuement entretenu avec le conseiller fédéral Welti, l'envoi d'un délégué pontifical en terre helvétique. « Mr W ne m'a pas dissimulé que l'envoi de Mgr Ferrata ou de tout autre prélat à Berne lui paraissait très inopportun dans le moment actuel. »⁴³⁷ La nomination du successeur de Mgr Lachat doit se faire conformément à la convention de 1884, par suite d'une entente entre le Saint-Siège, le Conseil fédéral et le gouvernement du Tessin :

« Mais c'est là une tâche qui ne saurait être résolue en peu de jours. Les informations nécessaires manquent et le terrain n'est pas suffisamment

⁴³⁴ ASRS, AA.EE.SS, Svizzera II, 396/228, Jacobini à Ferrata, 3.11.1886 (trad. it.).

⁴³⁵ ASRS, AA.EE.SS, Svizzera II, 396/228, Jacobini à Ferrata, 3.11.1886 (trad. it.).

⁴³⁶ ASRS, AA.EE.SS, Svizzera II, 396/228, Ferrata à Jacobini, 7.11.1886 (trad. it.).

⁴³⁷ ASRS, AA.EE.SS, Svizzera II, 396/228, Ottenfels à Jacobini, 8.11.1886.

préparé. Mgr Ferrata risquerait donc de devoir quitter Berne, sans avoir atteint le but de sa mission, ce qui serait immédiatement interprété par la malveillance comme une rupture entre le Saint-Siège et le Conseil fédéral. Mr Welti déconseille donc tout envoi d'un prélat romain à Berne. »

Et Franz von Ottenfels ajoute à son tour que les sentiments conciliants de cet homme d'État sont trop connus du Saint-Siège pour que « son opinion ne mérite pas d'être prise en considération ».⁴³⁸

Le moment n'est pas encore venu, d'après un deuxième entretien confidentiel entre le conseiller fédéral Welti et le « nonce laïc » Ottenfels, soit « d'ériger un Évêché régulier dans le Tessin, et encore moins de rétablir des relations diplomatiques avec le St-Siège »⁴³⁹. Le Tessin a obtenu une administration apostolique qui paraît suffire à ses besoins : « Personne ne peut songer à lui enlever cette administration pour le replacer sous la domination des évêques de Lombardie, ou l'annexer au diocèse de Coire. » D'après Ottenfels, la diplomatie de l'Église ne peut que suivre l'avis de l'homme d'État suisse. Enfin, il y a encore une autre raison qui semble conseiller de ne pas trop presser les négociations : le président de la Confédération est le Thurgovien Adolf Deucher (1831-1912), très radical et anticlérical. « Il vaudrait donc mieux attendre qu'il se soit démis de ses fonctions, ce qui arrivera dans quelques semaines. Son successeur présomptif, Mr Numa Droz, bien que radical aussi, passe pour professer des opinions modérées dans les questions confessionnelles. »⁴⁴⁰

Dans l'intervalle, l'Église romaine conduit discrètement son enquête à la recherche du candidat idéal pour succéder à Lachat en tant qu'administrateur apostolique du Tessin. L'évêque de Lausanne et Genève Gaspard Mermillod, rentré en Suisse trois ans plus tôt, est aussi consulté. À l'attention du cardinal Jacobini, il propose trois noms de prêtres tessinois, même si la presse suisse retient que le grand favori serait le père Bernhard Christen, général des capucins à Rome, originaire d'Andermatt dans le Canton d'Uri : « c'est un Suisse des petits cantons qui a habité le Tessin et qui depuis son séjour à Rome s'est encore perfectionné dans la langue italienne »⁴⁴¹. Toutefois, Mgr Mermillod souligne que le Canton du Tessin, italophone, a une existence à part en Suisse : « Le clergé et le peuple ne verraient peut-être pas avec satisfaction la nomination d'un Suisse étranger au Tessin. » Dans le clergé tessinois, il y a d'après l'évêque genevois trois hommes qui pourraient devenir administrateur apostolique. Il s'agit, en premier,

⁴³⁸ ASRS, AA.EE.SS, Svizzera II, 396/228, Ottenfels à Jacobini, 8.11.1886.

⁴³⁹ ASRS, AA.EE.SS, Svizzera II, 396/228, Ottenfels à Jacobini, 15.11.1886.

⁴⁴⁰ ASRS, AA.EE.SS, Svizzera II, 396/228, Ottenfels à Jacobini, 15.11.1886.

⁴⁴¹ ASRS, AA.EE.SS, Svizzera II, 396/228, Mermillod à Jacobini, 15.11.1886.

de Mgr Giuseppe Castelli, ancien vicaire général et administrateur provisoire, qui n'est cependant pas *persona grata* auprès du gouvernement de Bellinzone. Le deuxième candidat serait le curé de Ludiano Giovanni Battista Martinoli, provicaire de la partie ambrosienne du Tessin : « c'est un homme de piété et de science et un orateur, mais on le dit ayant moins les usages des relations du monde et peut-être pas assez de vigueur de caractère ». Enfin, le troisième candidat est, d'après Mermillod, Vincenzo Molo, archiprêtre de Bellinzone, qui paraît recueillir les sympathies du clergé et serait *persona gratissima* auprès des membres du Conseil d'État. Déjà vice-recteur du séminaire lombard de Rome, « c'est un homme de doctrine, de piété, infatigable, prudent et ferme et ayant l'intelligence et la sollicitude pastorales. Sa qualité d'ancien supérieur du séminaire lui donnerait une influence pour la formation du clergé dans la discipline et dans la science »⁴⁴². Une année plus tard, en 1887, Vincenzo Molo devient en effet administrateur apostolique du Tessin, consacré à Bellinzone le 2 octobre 1887. Mais la situation ecclésiale du Tessin reste fluide et peu claire.

C'est seulement en février 1888 que le nonce Ferrata quitte Bruxelles pour Rome, où Léon XIII lui confie une quatrième mission diplomatique en Suisse. « Ce fut le 23 février que je partis de Rome. La neige était tombée en abondance sur les Alpes et rendait assez incommode le passage du Mont Cenis ou du Saint-Gothard à cause des avalanches qui sur certains points avaient intercepté les voies du chemin de fer. Mais je ne pouvais attendre davantage, car c'était le 27 que la conférence devait s'ouvrir à Berne. »⁴⁴³ Mgr Ferrata arrive à Berne le 25 février 1888, « grâce à Dieu, sans aucun incident »⁴⁴⁴. Dans la capitale fédérale, le nonce Ferrata rencontre le président Wilhelm Friedrich Hertenstein (1825-1888) ainsi que, séparément, les six autres conseillers fédéraux, qui l'accueillent avec sympathie, « me disant que pour eux, ma présence était déjà une garantie de bon résultat », comme il l'écrit au nouveau cardinal secrétaire d'État Mariano Rampolla :

« J'ai même constaté, auprès des employés subalternes du gouvernement, qui à l'époque de mes première et deuxième venues à Berne me regardaient avec un certain étonnement et froideur, une attitude bien plus aimable. »⁴⁴⁵

En même temps, Mgr Ferrata fait aussi visite aux diplomates des puissances étrangères accrédités à Berne, en faisant la connaissance des nouveaux

⁴⁴² ASRS, AA.EE.SS, Svizzera II, 396/228, Mermillod à Jacobini, 15.11.1886.

⁴⁴³ FERRATA Dominique, *Mémoires*, vol. I, p. 185.

⁴⁴⁴ FERRATA Dominique, *Mémoires*, vol. I, p. 185.

⁴⁴⁵ ASRS, AA.EE.SS, Svizzera II, 402/233, Ferrata à Rampolla, 29.2.1888 (trad. i.).

ambassadeurs de la France, Emmanuel Arago (1812-1896), et de l'Autriche-Hongrie, Konstantin von Trauttenberg (1841-1914), qui avait remplacé le baron d'Ottensfels, qui s'est retiré de la carrière diplomatique en 1887. Les deux ministres offrent leurs bons offices au nonce Ferrata, s'ils peuvent être de quelque utilité pour le succès de sa mission.

Au Palais fédéral, à la table des pourparlers, on trouve cette fois les conseillers fédéraux Numa Droz (1844-1899) et Louis Ruchonnet pour négocier avec le nonce Domenico Ferrata: ensemble, ils constatent que la contradiction entre les thèses qu'ils défendent – à savoir, d'une part, l'érection d'un diocèse dans le Tessin, voulue par le Saint-Siège et, d'autre part, le rattachement du territoire cantonal à un diocèse existant, comme souhaité initialement par Berne – est résolue par la proposition du délégué du Saint-Siège. Le nonce Ferrata propose de rendre stable et définitive l'administration apostolique du Tessin, en la rattachant formellement au diocèse de Bâle: «Cette mesure correspondrait d'une façon effective aux besoins religieux du Tessin, en même temps qu'elle éviterait l'érection de ce canton en diocèse.»⁴⁴⁶ Cette proposition diplomatique géniale rencontre, en mars 1888, la faveur du Conseil fédéral. De ce fait, le Canton du Tessin sort enfin d'un état d'incertitude au point de vue religieux. Le Tessin est érigé en diocèse, et ce diocèse est pourvu d'un administrateur apostolique, de séminaires, d'une mense et d'une cathédrale, quoiqu'il soit uni formellement au diocèse de Bâle. Cette proposition de Mgr Ferrata a tous les éléments nécessaires pour assurer au Canton suisse italien une indépendance religieuse complète. En outre, cet arrangement s'appuie désormais sur un accord solennel conclu entre le Conseil fédéral et le Saint-Siège, demeurant ainsi au-dessus des autorités cantonales. Mais cette convention marque surtout un nouveau pas vers la pacification religieuse dans toute la Suisse⁴⁴⁷.

Tout étant ainsi terminé, le président de la Confédération Wilhelm Friedrich Hertenstein invite Mgr Ferrata, le 10 mars 1888, à un dîner solennel à Berne, auquel participent tous les membres du Conseil fédéral. La conversation roule longtemps sur le pape Léon XIII. Domenico Ferrata observe, en hommage à la vérité, «que ces messieurs, protestants et radicaux, s'exprimèrent avec respect et admiration pour le Saint-Père, rendant hommage à sa modération et à la hauteur de ses vues»⁴⁴⁸. Une anecdote est que le 10 mars 1888 est un samedi de Carême, le maigre étant prescrit à l'époque

⁴⁴⁶ FERRATA Dominique, *Mémoires*, vol. I, p. 197.

⁴⁴⁷ Cf. PLANZI Lorenzo, «Eine diplomatische Mission für Lugano», *Schweizerische Kirchenzeitung* 17, 2021, pp. 396-397.

⁴⁴⁸ FERRATA Dominique, *Mémoires*, vol. I, p. 225.

pour les catholiques de Rome (mais pas en Suisse). Le Conseil fédéral ne se rappelant pas cette exception, commande un dîner gras et le nonce Ferrata s'abstient d'y toucher, se contentant du seul plat de poisson du menu. Le président du Conseil fédéral, s'apercevant de l'oubli, lui fait mille excuses, mais Domenico Ferrata lui répond «qu'avec du vin et du pain à discrétion, un plat de poisson et une excellente compagnie, le repas avait été plus qu'abondant et on ne peut plus agréable»⁴⁴⁹.

Deux jours plus tard, le 12 mars 1888, s'ouvre à Berne la session de printemps du Conseil national et du Conseil des États. Le Conseil fédéral invite le nonce Ferrata à assister à la première séance du Parlement: «je m'y rendis volontiers, dans l'intention surtout d'habituer le public suisse à la présence d'un délégué du Saint-Siège. Tout se passa à merveille. Plusieurs députés catholiques quittèrent leur banc pour venir me saluer; M. Droz, membre du Conseil fédéral, vint me serrer la main; M. Arago, ambassadeur de France, se plaça à côté de moi et me parla longuement. Les protestants et les radicaux regardaient; ils notèrent le fait avec beaucoup de curiosité, mais avec respect»⁴⁵⁰. La presse suisse rend compte, dès le lendemain, de la bonne impression produite par la présence du délégué du Pape sous la coupole de Palais fédéral. Le journal *La Liberté* observe comment «l'éminent diplomate est venu assister au discours d'ouverture; il a été aussitôt entouré de la députation tessinoise, et beaucoup de députés catholiques sont allés lui présenter leurs hommages; M. Droz, conseiller fédéral, s'est aussi approché de Son Excellence. Belle physionomie romaine, front découvert, œil viril et perspicace, expression douce et souriante, traits fins et ascétiques, taille un peu au-dessus de la moyenne, tels nous a paru l'illustre délégué du Saint-Siège»⁴⁵¹. La présence du représentant de Léon XIII dans la salle du Conseil national est enfin, d'après le quotidien de Fribourg, «un signe des temps»⁴⁵².

La convention résolutive est approuvée par les Chambres fédérales le 16 mars 1888, puis par le Conseil fédéral le 4 juillet, tandis que Léon XIII la bénit en date du 13 juillet. Ainsi, le 15 juillet intervient la signature, au Vatican, entre le délégué du Conseil fédéral, le landammann Théodore Witz et le cardinal Rampolla. Avec la bulle *Ad universam* du 7 septembre 1888, Léon XIII établit que le titre d'évêque de Bâle est désormais uni à celui de Lugano, garantissant toutefois l'indépendance de l'administration apostolique tessinoise (et il en restera ainsi jusqu'en 1971, quand le diocèse sera déclaré

⁴⁴⁹ FERRATA Dominique, *Mémoires*, vol. I, p. 226.

⁴⁵⁰ FERRATA Dominique, *Mémoires*, vol. I, p. 226.

⁴⁵¹ *La Liberté*, 14.3.1888.

⁴⁵² *La Liberté*, 14.3.1888.

indépendant également de nom). À Berne, juste avant de faire retour en Belgique *via* Rome, le nonce Ferrata croise à fin mars 1888 l'évêque Gaspard Mermillod, qui se félicite du résultat atteint : « Les catholiques du Tessin peuvent se réjouir de la convention du 16 mars. Elle crée dans le Tessin un vrai diocèse, sans le nom ; c'est comme une bouteille pleine d'excellent champagne, à laquelle il ne manquerait que l'étiquette. »⁴⁵³

⁴⁵³ FERRATA Dominique, *Mémoires*, vol. I, p. 229.

Chapitre 5

Le cardinal Mermillod, sur le chemin de la réconciliation (1873-1892)

La cité de Calvin joue un rôle emblématique, durant ces années de rupture, dans les rapports compliqués entre la Suisse et le Saint-Siège. À Genève, le conflit entre radicalisme politique et romanité catholique s'exacerbe. La figure de Gaspard Mermillod est au cœur des rapports officiels, ou plutôt des confrontations officielles entre la Rome catholique et la Rome protestante. Mais comment en arrive-t-on à son expulsion de Suisse, par le Conseil fédéral, au moment de sa nomination comme vicaire apostolique en 1873 ? Comment sa figure est-elle perçue à cette époque par le gouvernement de Berne, jusqu'à sa nomination comme cardinal, en 1890, voulue par le pape Léon XIII ? Quel rôle joue ainsi le cardinal Mermillod dans les rapports entre Berne et le Vatican, au temps de la rupture des relations diplomatiques ? Prophétiquement, la *Gazette de Lausanne* remarque à ce propos, en novembre 1878, que l'avènement de Léon XIII pourrait favoriser une reprise des rapports officiels entre la Confédération et l'Église romaine, en ajoutant toutefois que «des négociations de ce genre seront, en tout cas, délicates à conduire et de longue haleine. Elles ne pourront aboutir qu'après que de nombreux obstacles auront été écartés. À ce point de vue, la question du rétablissement d'une nonciature en Suisse et celle de la réorganisation du diocèse de Lausanne-Genève présenteront sans doute de grandes difficultés, cette dernière restant en connexité avec celle de la rentrée de Mgr Mermillod»⁴⁵⁴.

⁴⁵⁴ *Gazette de Lausanne*, 13 novembre 1878, p. 1.

Depuis la Réforme, prêchée par Guillaume Farel (1489-1565) et Jean Calvin (1509-1564), aucun évêque catholique ne s'était installé à demeure à Genève. Un tournant intervient au XIX^e siècle : la première messe catholique publique, depuis les temps de la Réforme, est célébrée en 1803 dans l'église Saint-Germain, à la suite de l'annexion française. Avec le concordat de 1817 entre le Pape et le Roi de Sardaigne, le diocèse de Chambéry et Genève, qui comprend les paroisses genevoises anciennement savoyardes (et suisses depuis 1815), est détaché de la circonscription de Lyon et érigé en archidiocèse. Mais déjà en 1819, le gouvernement de Genève demande que le Canton devienne partie d'un diocèse suisse : et il en sera ainsi, à travers l'incorporation dans le diocèse de Lausanne, malgré la résistance de l'abbé Jean-François Vuarin (1769-1853), deuxième curé catholique de Genève après la Réforme, à la suite de l'abbé Philibert-Augustin Lacoste (1762-1848). L'abbé Vuarin demande au Saint-Siège, à plusieurs reprises, la création d'un diocèse autonome dans la cité de Calvin. En 1835, il adresse dans ce sens un mémoire à l'évêque diocésain Pierre Tobie Yenni (1774-1845), résidant à Fribourg : « À la distance où vous vous trouvez placé du foyer du Calvinisme, vous n'êtes pas à portée comme nous d'étudier chaque jour et chaque pas la marche de l'erreur. »⁴⁵⁵ Le Conseil d'État genevois, pour sa part, cherche de toutes les manières à se débarrasser de l'abbé Vuarin, au point d'écrire à Rome « même jusqu'à indiquer que, pour en délivrer Genève, le pape devrait le faire Cardinal »⁴⁵⁶. Dans l'intervalle se multiplient les lois et décrets, de la part du gouvernement de Genève, dans le but de « nationaliser » les catholiques au sein de la société cantonale, les privant des protections et garanties accordées par les traités de 1815/16. Le but est l'affaiblissement de l'Église catholique romaine, à travers des mesures telles que l'extension du mariage civil aux paroisses appartenant anciennement au Royaume de Sardaigne et surtout le décret qui soumet la nomination des curés au veto des autorités civiles.

La « romanité » de Gaspard Mermillod

C'est dans ce contexte qu'émerge le destin de Gaspard Mermillod (1824-1892), né à Carouge et ordonné prêtre en 1847⁴⁵⁷. Vicaire de l'église de Saint-Germain, l'abbé Mermillod se distingue rapidement par son charisme oratoire.

⁴⁵⁵ Ce mémoire de 1835 est cité dans : ASRS, AA.EE.SS., Svizzera II, 345/184, Mémoire relatif aux affaires de Genève, Jeantet au cardinal Nina, 18.12.1878.

⁴⁵⁶ ASRS, AA.EE.SS., Svizzera II, 345/184, Mémoire..., Jeantet au cardinal Nina, 18.12.1878.

⁴⁵⁷ Cf. PLANZI Lorenzo, « Der lange Weg vom Exil zur Versöhnung », *Schweizerische Kirchenzeitung* 16, 2023, pp. 268-269.

« Dès les premières instructions que celui-ci fit à saint-Germain, il se montra maître de la parole. »⁴⁵⁸ Ce don l'amène à prêcher à Paris et dans d'autres villes françaises, avec l'objectif de récolter des fonds destinés à la construction d'une nouvelle église catholique dans la Rome protestante. Une circonstance inattendue permet à Gaspard Mermillod, en 1851, de se faire connaître aux catholiques parisiens. Le jeune vicaire genevois et son curé se trouvent un soir à la curie épiscopale de Paris, en train de s'entretenir avec l'archevêque Marie Dominique Auguste Sibour (1792-1857) : « tout à coup la porte du salon s'ouvre devant un vieillard à cheveux blancs, un de ces types incomparables qu'on chercherait vainement en dehors du sacerdoce catholique. C'était le vénérable curé de Notre-Dame des Victoires. On allait entrer dans le Carême ; le prédicateur chargé de la station de sa chère paroisse, se trouvait subitement empêché, et M. Desgenettes venait soumettre à l'Archevêque son embarras et son angoisse »⁴⁵⁹. L'archevêque de Paris, ce soir, réfléchit un instant : « une inspiration soudaine illumine son esprit, et montrant l'abbé Mermillod au pasteur désolé : "Voilà, dit-il avec assurance, celui qui peut vous sauver dans votre détresse." Et comme le jeune prêtre se récrie sur l'impossibilité où il se trouve, de prêcher tout un carême sans préparation : "Ne craignez rien, répond à son tour M. Desgenettes, la Sainte Vierge fera un miracle." Tel fut le point de départ des premiers retentissements de sa prédication »⁴⁶⁰.

C'est en cette même année 1851 que le vicaire Mermillod et le curé de Genève, l'abbé Joseph Dunoyer, mandatent l'architecte français Alexandre Crigny (1815-1867) pour édifier une seconde église catholique en ville de Genève, après celle de Saint-Germain. En 1857, l'église de Notre-Dame peut être consacrée, et Gaspard Mermillod en devient le premier curé. À l'intérieur de la basilique, nous trouvons, il est vrai, deux bas-reliefs qui font mémoire de ses liens intimes avec l'Église catholique romaine à Genève. Le premier est significatif, nous pouvons y lire :

« Frappé par un décret de bannissement au jour de son exécution, Mgr Gaspard Mermillod, vicaire apostolique de Genève, sollicite la grâce d'entrer une ultime fois en son église Notre-Dame. Il pria, agenouillé sur ce seuil, le baisa à trois reprises, puis se laissa emmener, 17 février 1873 à midi. »⁴⁶¹

⁴⁵⁸ FLEURY François, *Vie de Gaspard Mermillod. De Genève à Fribourg par les routes de l'exil* (éditée par Paul-Bernard HODEL), Fribourg, Archives de la SHCF, 2017, p. 62.

⁴⁵⁹ VANSAY Henri de, *Mgr Mermillod*, Paris, Palmé, 1874, p. 7.

⁴⁶⁰ VANSAY Henri de, *Mgr Mermillod*, Paris, Palmé, 1874, p. 7.

⁴⁶¹ Basilique Notre-Dame de Genève, inscription, 1873.

Mais comment en est-on arrivé là ? Depuis le début des années 1860, le clergé catholique genevois multiplie ses demandes au Saint-Siège en faveur d'un évêché indépendant dans la Cité de Calvin. Deux lettres adressées au pape Pie IX, le 15 novembre 1862 et le 12 janvier 1863, sont signées par l'abbé Gavairon, curé de Collonge-Bellerive, dénonçant la « faiblesse » du catholicisme genevois qu'il conçoit comme une citadelle assiégée :

« Nous avons des catholiques qui se découragent, ou qui passent dans les rangs du radicalisme, devenant ainsi nos ennemis ; donc, ou des catholiques nuls, affaiblis, découragés ; ou des catholiques hostiles ! Les prêtres, eux-mêmes, les curés, se trouvent sans direction, sans drapeau, prennent le parti de la prudence humaine, le parti du silence, du laisser-aller. »⁴⁶²

La cause de cet affaiblissement serait, d'après l'abbé Gavairon, la distance de l'évêque diocésain résidant à Fribourg :

« Monseigneur est trop éloigné pour diriger, trop absorbé par les affaires de tant d'États avec lesquels il est en rapport ; en outre, trop timide et hésitatif, de caractère. Les prêtres du canton de Fribourg se plaignent hautement eux-mêmes. C'est fatal, le clergé qui nous arrive de Fribourg ne connaît plus, lui non plus, cette sagesse et cette fermeté sacerdotale des anciens pères. »

Le moment semble favorable, aux yeux de plusieurs prêtres genevois, au rétablissement d'un diocèse à Genève, selon le curé de Collonge-Bellerive : « Un bon évêque, ou un bon vicaire apostolique, devient pour nous tous, un trait d'union et un canal conducteur. » Et le même prêtre – mais il n'est pas le seul – suggère même un nom au Vatican : « Mr. l'abbé Mermillod, en qui nous mettons tant d'espérance, à cause de son rare talent d'orateur »⁴⁶³, mais aussi de sa générosité envers les pauvres de la ville, sans oublier sa fidélité sans failles à Rome.

La Secrétairerie d'État du Saint-Siège est sensible à cette « croisade » du clergé genevois et consulte donc les évêques suisses, à travers le chargé d'affaires à Lucerne, Mgr Giuseppe Maria Bovieri, quant à l'opportunité, ou du moins, de la création d'un évêché à Genève. Mgr Étienne Marilley (1804-1889) est, bien naturellement, consulté en premier. Dans sa réponse, il est très réticent, car il est persuadé que le gouvernement de Genève ne tolérera jamais

⁴⁶² ASRS, AA.EE.SS., Rapporti Sessioni, Svizzera, Sessione 896, 8.11.1900, 688, Gavairon à Pie IX, 12.1.1863.

⁴⁶³ ASRS, AA.EE.SS., Rapporti Sessioni, Svizzera, Sessione 896, 8.11.1900, 688, Gavairon à Pie IX, 12.1.1863.

un diocèse ni même un vicariat apostolique dans la cité de Calvin. Toutefois, le 23 juin 1863, Marilley adhère « d'avance et sans réserve aucune à tout ce que Sa Sainteté jugera à propos de statuer relativement au projet susdit »⁴⁶⁴. Dans un rapport du 17 mars 1864, Mgr Bovieri dévoile au cardinal Antonelli que la réponse de l'évêque de Bâle Eugène Lachat témoigne que ce dernier ignore totalement les conditions du canton de Genève. Cependant, Lachat conseille au Saint-Siège de nommer un évêque auxiliaire, car celui-ci sera comme « un rempart contre le protestantisme »⁴⁶⁵. L'évêque de Saint-Gall, Karl-Johann Greith (1807-1882), convient avec l'opportunité de nommer un évêque auxiliaire, et non pas un vicaire apostolique, à Genève. Totalement contraire à la nomination d'un évêque, diocésain ou auxiliaire, est enfin l'évêque de Sion, Pierre-Joseph de Preux, (1795-1875), qui fait confiance en cela à Mgr Marilley. L'évêque de Coire, Nikolaus Franz Florentini (1794-1876), étonnamment, n'est même pas consulté, de même que le père-abbé de Saint-Maurice Étienne Bagnoud (1803-1888).

Mais la « romanité » de Gaspard Mermillod plaît au Saint-Siège. La Secrétairerie d'État désire en particulier, d'après plusieurs rapports, donner un contrecoup aux fêtes qui se préparent à Genève, pour l'année 1864, pour célébrer « avec pompe insolite » le troisième centenaire de la mort de Calvin. Le cardinal Giacomo Antonelli et ses collaborateurs désirent nommer un évêque auxiliaire catholique dans la Rome protestante. Et le nom choisi est, bien sûr, celui de l'abbé Gaspard Mermillod, recteur de Notre-Dame, qui manifeste des dons d'orateur lors des voyages qu'il accomplit à Paris et dans d'autres diocèses français afin de collecter des fonds destinés à la communauté catholique de Genève. Dès avril 1864, le bruit court dans la presse suisse et étrangère, comme nous le lisons par exemple dans *Il Patriota Cattolico* de Bologne, « que le Pape est sur le point de restaurer le siège épiscopal de Genève, renversé par le protestantisme [...]. On ajoute que le nouvel évêque de Genève serait l'abbé Mermillod de Genève, curé de Notre-Dame de Genève. Mermillod est un homme qui jouit de la plus grande popularité dans ce siècle : son zèle infatigable, son activité, sa parole splendide et toujours élégante, ses éminentes vertus pastorales en feraient le restaurateur par excellence de ce siège épiscopal élevé dans la métropole du calvinisme »⁴⁶⁶.

Le 30 août 1864, la Congrégation pour les Affaires ecclésiastiques extraordinaires annonce, à travers son secrétaire Mgr Alessandro Franchi

⁴⁶⁴ ASRS, AA.EE.SS, Svizzera I, 310/167, Marilley à Antonelli, 23.6.1863.

⁴⁶⁵ ASRS, AA.EE.SS, Svizzera I, 310/167, Agnozzi à Antonelli, 17.3.1864.

⁴⁶⁶ *Il Patriota Cattolico*, 24.4.1864 (trad. i.).

(1819-1878), à la Congrégation du Concile que le pape Pie IX vient de décider de «promouvoir le Rév. Gaspard Mermillod, curé de Genève, pour en faire l'évêque auxiliaire de Mgr l'évêque de Lausanne et Genève, avec résidence dans cette dernière ville», en ajoutant que «l'ecclésiastique susmentionné est déjà à Rome, et qu'il réside à la Locanda della Minerva»⁴⁶⁷. En septembre 1864, Mermillod est ainsi nommé évêque auxiliaire pour le Canton de Genève : le 25 septembre 1864, il est ordonné à Rome par le pape Pie IX en personne, dans sa chapelle privée au Palais apostolique, avec le titre d'évêque titulaire d'Hébron.

C'est l'évêque diocésain Marilley, résidant à Fribourg, qui l'annonce au clergé genevois, le 9 octobre 1864, en affirmant que les catholiques du Canton de Genève auraient éprouvé le besoin d'avoir parmi «eux un prêtre de Jésus-Christ, qui, revêtu de la plénitude du sacerdoce, pût pourvoir à leurs nécessités spirituelles, et ce serait pour subvenir à ce besoin que Sa Sainteté, dans la vigilance qu'Elle exerce sur le troupeau de Notre Seigneur, a décidé qu'un évêque auxiliaire résiderait désormais à Genève même»⁴⁶⁸. Le nouvel évêque auxiliaire Gaspard Mermillod, quant à lui, n'attend que l'espace de quelques jours pour demander au Saint-Siège, dans un document officiel en latin, d'avoir un pro-vicaire général, d'exercer les pontificaux en tant qu'ordinaire, de recevoir les facultés quinquennales. Au lendemain de son ordination épiscopale, Mermillod alterne les séjours à Genève et à Rome. En novembre 1864, il adresse une correspondance au cardinal secrétaire d'État Giacomo Antonelli, dans laquelle il le remercie «de toutes les bontés dont vous m'avez comblé pendant mon dernier séjour à Rome», tout en l'informant avoir eu un entretien avec le président de la Confédération Jakob Dubs (1822-1879). Dévoilant avoir bien été accueilli par les autorités fédérales, Mermillod relate que le président de la Confédération «a ajouté qu'on verrait avec plaisir un Nonce au lieu d'un simple chargé d'affaires, et qu'il serait heureux de lui voir prendre sa résidence à Berne, ville centrale et où se trouvent en séjour tous les diplomates étrangers»⁴⁶⁹. Comment cela est-il possible ? Le Zurichois radical Jakob Dubs est bien connu pour être «un esprit créatif et indépendant»⁴⁷⁰, voire visionnaire, comme le remarque Marco Jorio, et il est donc bien possible que, au contraire de la majorité du Conseil fédéral, il ait soutenu le transfert de la Nonciature (avant sa fermeture) de Lucerne à Berne. L'évêque auxiliaire Mermillod ajoute pour sa part qu'il est certain

⁴⁶⁷ AAV, Arch. Segreteria di Stato, anno 1875, Rubr. 254, Franchi à Antici-Mattei, 30.8.1864.

⁴⁶⁸ ASRS, AA.EE.SS, Svizzera I, 310/167, Marilley au clergé dans le Canton de Genève, 9.10.1864.

⁴⁶⁹ ASRS, AA.EE.SS, Svizzera I, 310/167, Mermillod à Antonelli, 10.11.1864.

⁴⁷⁰ JORIO Marco, «Jakob Dubs», *Dictionnaire historique de la Suisse*, dhs.ch.

«qu'un Nonce à Berne aurait une influence pour les affaires religieuses de la Suisse, et je crois que nous devons profiter d'un moment d'apaisement pour travailler à la résurrection de la liberté de l'Église au milieu de nous. Les ambassadeurs de France et d'Autriche à Berne m'ont exprimé le même désir et je sais que c'est le vœu de tous les évêques suisses»⁴⁷¹.

Un premier rapport sur son ministère dans la Cité de Calvin est adressé, en janvier 1866, par Mermillod au cardinal Antonelli. À la différence des autres évêques suisses de l'époque, l'auxiliaire genevois ne passe pas par l'intermédiaire de la Nonciature de Lucerne, mais correspond directement avec le cardinal Secrétaire d'État, auquel il relate avoir achevé les visites pastorales dans les paroisses du Canton : «partout, ç'a été un vrai triomphe pour la religion. Je m'occupe de préparer les éléments de la mense épiscopale, d'un commencement de Chapitre et d'un commencement de Séminaire. Plus que jamais je suis persuadé que le Souverain Pontife doit rétablir le Siège de Genève par un acte de la plénitude de son autorité. La Suisse a besoin d'être réveillée de l'engourdissement dont elle est frappée depuis des siècles. La liberté de l'Église et le droit ecclésiastique lui sont inconnus. Et lorsque le protestantisme et la révolution se transforment et s'organisent à leur gré, pourquoi l'Église catholique n'aurait-elle pas la liberté de son organisation ?»⁴⁷². Une demande constante de Mermillod au Saint-Siège est, dans ses correspondances conservées aux Archives du Vatican, l'érection à Genève d'un évêché autonome par rapport à celui de Lausanne. Et le cardinal Giacomo Antonelli lui manifeste, dans sa réponse datée du 13 janvier 1866, sa satisfaction au vu des résultats des visites pastorales dans les paroisses genevoises, en ajoutant même : «Avec la même satisfaction, j'ai appris les nouvelles par lesquelles vous me manifestez l'espoir de pouvoir bientôt avoir tout prêt pour l'érection définitive de l'évêché de Genève.»⁴⁷³ Le cardinal Secrétaire d'État ne manque pas d'en faire relation au Pape, lequel, selon ses mêmes paroles, «s'est daigné de manifester son approbation»⁴⁷⁴.

La remise au nouvel évêque auxiliaire de la juridiction sur Genève est considérée, au temps du Kulturkampf, comme un premier pas vers l'érection d'un nouveau diocèse, sans l'agrément des autorités civiles. Le gouvernement genevois, pour sa part, perçoit l'abbé Mermillod – dans un premier temps – en tant que vicaire général de l'évêque de Lausanne Étienne Marilley, mais il

⁴⁷¹ ASRS, AA.EE.SS, Svizzera I, 310/167, Mermillod à Antonelli, 10.11.1864.

⁴⁷² ASRS, AA.EE.SS, Svizzera I, 310/167, Mermillod à Antonelli, 4.1.1866.

⁴⁷³ ASRS, AA.EE.SS, Svizzera I, 310/167, Antonelli à Mermillod, 13.1.1866 (trad. it.).

⁴⁷⁴ ASRS, AA.EE.SS, Svizzera I, 310/167, Antonelli à Mermillod, 13.1.1866 (trad. it.).

est curieux que, dans les correspondances qu'il lui adresse, le Conseil d'État qualifie l'abbé Mermillod uniquement en tant que « curé de Genève ». En même temps, le catholicisme romain prend objectivement un certain éclat à Genève, grâce à l'évêque auxiliaire Mermillod. Les œuvres des écoles populaires, de l'assistance des pauvres, s'y développent en même temps que le nombre des églises s'accroît. Trois paroisses nouvelles sont fondées dans la seule ville de Genève. Cependant, l'homme d'Église de Carouge ne se contente pas de sa position de vicaire général et d'évêque auxiliaire. Les Archives du Vatican attestent que, entre la fin des années 1860 et le début des années 1870, Mgr Mermillod se rend plusieurs fois à Rome. Dans la ville éternelle, il prêche habituellement à Saint-Louis-des-Français, où ses dons d'orateur sont appréciés, mais se rend surtout au Palais Apostolique, à la *Terza Loggia*, avec l'objectif, selon ses mêmes paroles, d'« accélérer un acte duquel dépend le salut du catholicisme à Genève et l'honneur même du Saint-Siège »⁴⁷⁵. Pour Genève, Gaspard Mermillod entretient le rêve d'un diocèse autonome, avec le rétablissement de la chaire épiscopale qui fut celle de Saint François de Sales (1567-1622). À ce propos, il écrit dans une correspondance de 1865 que, si le Saint-Siège « a pu installer un cardinal à Londres et à Dublin, à bon droit, davantage encore, il pourrait installer à Genève un administrateur apostolique, chose qui est désirée au plus haut point par le clergé et par le peuple »⁴⁷⁶.

Durant le Concile Vatican I, l'évêque Mermillod se distingue parmi les promoteurs les plus décidés de l'infaillibilité pontificale. Dans une correspondance romaine du 21 janvier 1870, Mermillod se confirme parmi les tenants du parti des « infaillibilistes » au Concile, au côté de l'archevêque de Westminster, Henri Edward Manning (1808-1892) :

« Je bénis Dieu de m'avoir fait assister à ces magnifiques choses ; les petites passions humaines s'agitent, mais Dieu a frappé d'aveuglement à la porte du Concile le P. Hyacinthe, le P. Gratry et Mgr d'Orléans, qui veulent conduire l'Église avec les habiletés du talent et assouplir la constitution de l'Épouse du Christ aux mobilités de la politique. Je suis très ému de ce que le Bon Dieu permette que deux Évêques, venant l'un de Londres et l'autre de Genève, soient un peu les chevilles ouvrières de cette grande proclamation de l'infaillibilité du Pape. »⁴⁷⁷

⁴⁷⁵ ASRS, AA.EE.SS, Svizzera I, 310/167, Mermillod au clergé de Genève, 5.7.1865.

⁴⁷⁶ ASRS, AA.EE.SS, Svizzera I, 310/167, Mermillod au clergé de Genève, 5.7.1865.

⁴⁷⁷ Cité par COMTE Charles, *Le cardinal Mermillod d'après sa correspondance*, Genève ; Paris, Librairie Jacquemond ; Librairie Bloud & Gay, 1924, p. 104.

Les trois ecclésiastiques anti-infaillibilistes accusés par Mermillod sont le prêtre vieux-catholique Hyacinthe Loyson, l'oratorien Alphonse Gratry et l'évêque d'Orléans, Félix Dupanloup. L'indiscutable « romanité » de l'évêque suisse suscite la pleine confiance du Pape, ainsi qu'une défiance croissante de la part des autorités genevoises. Par un Bref du 16 janvier 1872, qui n'a jamais été rendu public, Pie IX nomme Gaspard Mermillod administrateur apostolique de Genève. Mais le Bref, conservé dans les Archives vaticanes, reste dans un tiroir, inconnu de tous, dans la mesure où la diplomatie vaticane – le chargé d'affaires Mgr Agnozzi en tête – n'ose pas le rendre public, par crainte de rétorsions. Mis au courant par le gouvernement genevois de la possible publication de ce Bref, le Conseil fédéral se réserve la possibilité d'intervenir, comme il en ressort du procès-verbal de sa séance du 31 juillet 1872: « Le Conseil fédéral va entre-temps également faire d'autres pas, pour aller davantage au fond des choses. »⁴⁷⁸

Le 30 août 1872, le Conseil d'État de Genève adresse une lettre à « Monsieur Mermillod, curé de Genève ». En présence d'un grand nombre de faits et de bruits, le gouvernement l'invite à s'abstenir de tout acte réservé à l'évêque diocésain, car l'administration ecclésiastique dans le Canton de Genève serait du ressort de l'évêque de Lausanne et Genève, Mgr Marilley. « Le Conseil d'État ne doute pas, Monsieur le Curé, que vous vous en teniez à la ligne qu'il vient de vous indiquer et qui vous est d'ailleurs tracée par la Constitution et par les Lois et Arrêtés réglant l'organisation du culte catholique dans notre canton; il espère qu'il n'aura, sous ce rapport, à partir de ce jour, rien à vous reprocher; car, dans le cas contraire, il se verrait obligé de prendre toutes mesures qui lui seraient dictées par son devoir. »⁴⁷⁹

Une rencontre entre le Conseil d'État de Genève et Mgr Mermillod a lieu le 5 septembre 1872, mais la confrontation prévaut sur le dialogue. À l'Hôtel de Ville genevois, Gaspard Mermillod est convoqué à une entrevue avec les représentants du gouvernement. Le président du Conseil d'État, le radical Antoine Carteret (1813-1889), demande à l'évêque auxiliaire s'il entend se conformer aux prescriptions de la lettre du 30 août. Mermillod lui répond qu'il ne reconnaît pas la compétence du Conseil d'État dans une question d'administration exclusivement ecclésiastique, les pouvoirs d'évêque auxiliaire et de vicaire général lui ayant été confiés par le Saint-Siège et par l'évêque diocésain. En conséquence, il déclare qu'il lui est impossible en son honneur et en sa conscience d'obtempérer aux ordres et aux menaces du

⁴⁷⁸ Dodis.ch/41954: AFS (E 1004 1/90), Conseil fédéral, procès-verbal de la séance du 31.7.1872 (trad. a.).

⁴⁷⁹ ASRS, AA.EE.SS, Svizzera I, 324/174, le Conseil d'État de Genève à Mermillod, 30.8.1872 (copie).

Conseil d'État d'avoir à cesser les fonctions épiscopales : c'est « un devoir d'invincible fidélité aux droits de l'Église, qui sont compatibles avec le dévouement à son pays ». Le conseiller d'État Carteret déclare alors que la réponse de Mermillod aura pour lui les plus graves conséquences. Les autorités genevoises ferment les écoles catholiques du Canton. Cependant, dans une note transmise au cardinal Antonelli le 2 octobre suivant, Mgr Mermillod revient avec sa demande, en observant que la création d'un diocèse à Genève répondrait d'une certaine façon aux attentes de la modernité libérale :

« Cette mesure est conforme aux idées modernes de nos Constitutions. La liberté du culte catholique, proclamée dans la Constitution cantonale et fédérale, serait illusoire, si le Catholicisme n'avait pas le droit de s'organiser lui-même, là où il n'est pas lié par des concordats. »⁴⁸⁰

Le vicaire apostolique de Genève en exil, entre quêtes et prédications (1873-1883)

Malgré les réticences de l'évêque diocésain Étienne Marilley, qui ne manque pas d'exprimer ses critiques à Mgr Agnozzi, le pape Pie IX nomme Gaspard Mermillod, le 16 janvier 1873, en tant que vicaire apostolique de Genève⁴⁸¹. Le vicariat apostolique est, comme on le sait, une forme de juridiction dans l'Église catholique. Bien que cette portion d'Église puisse être classifiée comme une Église locale selon le code de droit canonique, la juridiction du vicaire apostolique est un exercice vicarial de la juridiction du Pape, c'est-à-dire que le territoire de Genève vient à se trouver directement sous l'autorité de Pie IX en tant qu'« évêque universel ». Dans sa lettre de réponse au Pape, le nouveau vicaire apostolique de Genève déclare que le clergé et les catholiques de Genève sont heureux de cet acte qui les aidera « dans la lutte ». D'après Mermillod, une guerre est en cours en Europe : « La guerre, contre l'Église, faite par la Révolution et le Protestantisme coalisés, a choisi Rome, Berlin et Genève comme ses trois foyers ; mais l'union au St-Siège déconcerte nos adversaires et amènera le triomphe. »⁴⁸²

⁴⁸⁰ ASRS, AA.EE.SS, Svizzera I, 324/174, Mermillod à Antonelli, 5.10.1872.

⁴⁸¹ Cf. PLANZI Lorenzo, « La création du vicariat apostolique de Genève ». Exposé au colloque *Fortune et infortune de Gaspard Mermillod*, organisé par l'Université de Fribourg et la Société d'histoire du Canton de Fribourg, Fribourg, Albertinum, 13.10.2017.

⁴⁸² ASRS, AA.EE.SS, Svizzera I, 324/174, Mermillod à Pie IX, 18.1.1873.

Le Conseil d'État genevois, qui voit dans cette nouvelle nomination une violation de la Constitution fédérale, demande et obtient du Conseil fédéral l'expulsion de la Suisse de l'évêque catholique genevois, à la date du 17 février 1873. L'arrêté bernois est signé par le président de la Confédération Paul Cérésole (1832-1905):

«Aussi longtemps que M. Gaspard Mermillod de Carouge au Canton de Genève, ne renoncera pas expressément à exercer en Suisse des fonctions conférées par le St-Siège contrairement aux décisions des autorités fédérales et cantonales, le séjour sur le territoire de la Confédération suisse lui est interdit.»⁴⁸³

La presse prétend que le même Conseil fédéral a réuni l'unanimité des sept ministres. Mais, d'après une correspondance réservée de Mgr Agnozzi au cardinal Antonelli, datée de quelques jours plus tard (22 février 1873), le chargé d'affaires donne pour certaine «une minorité d'opposition de deux conseillers, Paul Cérésole, président de la Confédération, ainsi que Josef Martin Knüsel, le seul catholique, même si radical, parmi les membres du Conseil fédéral»⁴⁸⁴.

En tout cas, le Conseil fédéral voit en la création du vicariat apostolique de Genève une violation de l'article 50 de la nouvelle Constitution fédérale de 1874, article ainsi conçu: «Il ne peut être érigé d'évêchés sur le territoire Suisse sans approbation de la Confédération». À cette mise en cause, la Secrétairerie d'État du Saint-Siège répond à Mgr Mermillod, une fois la nouvelle Constitution entrée en vigueur en avril 1874, que «l'évêché de Genève n'est pas un évêché à créer; il existe et n'a été réuni qu'accidentellement à l'évêché de Lausanne»⁴⁸⁵. De plus, l'article 50 de la Constitution fédérale ne date que de 1874: «il est postérieur d'une année au Bref du pape, du 16 janvier 1873, qui a constitué le Vicariat apostolique de Genève»⁴⁸⁶. Les gendarmes accompagnent Mermillod à la frontière avec la France, d'où il continue, à partir de la localité française de Ferney, à guider la communauté catholique genevoise durant les années du Kulturkampf. Le pape Pie IX en personne lui envoie un télégramme à Ferney:

«Le Saint-Père, douloureusement ému à la nouvelle de votre exil, prie Dieu de vous accorder, ainsi qu'à votre clergé et aux catholiques genevois,

⁴⁸³ ASRS, AA.EE.SS, Svizzera I, 324/174, Arrêté du Conseil fédéral, 17.2.1873.

⁴⁸⁴ ASRS, AA.EE.SS, Svizzera I, 324/174, Agnozzi à Antonelli, 22.2.1873 (trad. it.).

⁴⁸⁵ ASRS, AA.EE.SS, Svizzera I, 324/174, Antonelli à Mermillod, 4.5.1874.

⁴⁸⁶ ASRS, AA.EE.SS, Svizzera I, 324/174, Antonelli à Mermillod, 4.5.1874.

sa puissante assistance; il vous envoie de tout cœur sa bénédiction apostolique.»⁴⁸⁷

Au défi de l'exil français de Mermillod, le vicariat apostolique de Genève continue à exister en déployant tous ses effets. Son autorité, non reconnue par les autorités politiques, est suivie par la plupart des catholiques genevois. Dans une lettre du 23 octobre 1873, Mermillod écrit au cardinal Joseph Guibert (1802-1886), archevêque de Paris, depuis son exil à Ferney :

« À Genève, dans cette ville qui s'est parée du nom de Rome protestante, dans ce foyer où tour à tour le protestantisme et la Révolution organisent la lutte contre l'Église, le Catholicisme se développait sous tous les outrages et malgré la pauvreté de ses membres.»⁴⁸⁸

Durant son exil qui dure dix ans, Gaspard Mermillod prêche dans les capitales européennes, de Rome à Paris, de Vienne à Copenhague, suscitant la sympathie des communautés catholiques. Dans la Ville éternelle, ses prédications sont appréciées par la communauté francophone qui se réunit en l'église Saint-Louis-des-Français, « grâce à certains dons, desquels il était paré, dans l'art oratoire »⁴⁸⁹, comme le confirme Mgr Wladimir Czacki dans une lettre de juillet 1879 au ministre autrichien à Bern, Franz von Ottenfels. Le pape Léon XIII en personne s'intéresse vivement aux sermons romains de Mgr Mermillod, en se faisant rendre compte des sujets traités. Cette attention du Pape s'explique par le grand succès obtenu par le prédicateur, comme l'observe l'abbé François Lagnet, dit Fleury (1812-1885) :

« Parmi la foule qui se pressait sous sa chaire, on voyait des princes romains coudoyer des diplomates étrangers et les personnes les plus dévouées au Vatican disputer des places aux familiers du Quirinal.»⁴⁹⁰

Lors des prédications pour le Carême 1879 à Saint-Louis-des-Français, le vicaire apostolique exilé de Genève prêche sur le destin de l'homme, sur Jésus-Christ et l'Église catholique, sur la dignité de l'âme et la force de la famille. Mgr Mermillod s'applique à saisir les âmes de ses auditeurs par le dedans, « c'est-à-dire par le sentiment intime des besoins de leur intelligence, et de leur cœur en montrant que la religion seule peut les satisfaire. Il ne se posa pas en

⁴⁸⁷ ASRS, AA.EE.SS, Svizzera I, 324/174, Pie IX à Mermillod, 19.2.1873.

⁴⁸⁸ Archives historiques du diocèse de Paris, 4 B 1.12 Mgr Mermillod, Mermillod à Guibert, 23.10.1873.

⁴⁸⁹ ASRS, AA.EE.SS, Svizzera II, 345/184, Czacki à Ottenfels, 5.7.1879 (trad. it.).

⁴⁹⁰ FLEURY François, *Vie de Gaspard Mermillod*..., p. 473.

ennemi des temps modernes, louant à propos ce qui mérite d'être loué dans notre civilisation moderne, mais il indiqua au monde travaillé et tourmenté de notre temps, que son salut et sa grandeur résident dans les hauteurs de la vie surnaturelle, et non dans le développement illimité des forces matérielles »⁴⁹¹. Dans la ville éternelle, les prédications à Saint-Louis alternent avec les quêtes ou encore les entretiens personnels avec le Pape, comme en mars 1881, quand Léon XIII reçoit Mermillod et l'entretient longtemps « de la situation particulière des catholiques en Suisse. Cette situation préoccupait beaucoup Léon XIII qui voulait obtenir la pacification religieuse de notre pays »⁴⁹².

Un mois plus tard, l'évêque genevois est à Stockholm pour présider l'office pontifical de Pâques 1881, ainsi que pour y donner une série de conférences sur la divinité du Christ :

« Toute l'élite de la société protestante, depuis le monde diplomatique jusqu'aux professeurs et aux pasteurs, se pressait longtemps à l'avance dans l'Église, devenue chaque fois trop étroite. C'était un curieux spectacle de voir cet auditoire, aux trois quarts protestants, accueillir avec la même bienveillance et la même sympathie la parole catholique. »⁴⁹³

Les Suisses réformés, séjournant à Stockholm, viennent aussi l'écouter. Mais chaque fois que son apostolat européen de prédication, et aussi de recherche de fonds pour les classes les plus pauvres de Genève, lui accorde quelques jours de repos à Ferney, le vicaire apostolique y reçoit le clergé et les fidèles, administrant la confirmation aux enfants. Selon une lettre envoyée au Vatican en 1878 par le prêtre et journaliste Louis Jeantet, Mermillod demeure « le soutien matériel et moral de son troupeau »⁴⁹⁴.

À la démission de l'évêque Étienne Marilley en 1879, le vicaire apostolique Mermillod, en exil, souhaiterait pouvoir occuper lui-même le siège laissé vacant par Marilley et envoie à Rome l'abbé Louis Jeantet pour exposer la situation de son exil, de plus en plus complexe. Après avoir écouté attentivement le prêtre genevois, la Congrégation pour les Affaires ecclésiastiques extraordinaires se décide néanmoins à ne pas nommer Mermillod, en lui préférant Christophore Cosandey (1818-1882), candidat proposé par le président du gouvernement cantonal de Fribourg, Louis de Weck (1823-1880). Toutefois, le Vatican, à la suite des suppliques de l'abbé Jeantet, se décide

⁴⁹¹ FLEURY François, *Vie de Gaspard Mermillod*..., pp. 474-475.

⁴⁹² FLEURY François, *Vie de Gaspard Mermillod*..., p. 526.

⁴⁹³ FLEURY François, *Vie de Gaspard Mermillod*..., p. 530.

⁴⁹⁴ ASRS, AA.EE.SS., Svizzera II, 345/184, Jeantet au cardinal Nina, 18.12.1878.

à nommer Mgr Consadey, par un Bref apostolique, évêque de Lausanne, en laissant suspendu le titre de Genève, pour faire rester en vigueur la disposition du Bref apostolique du 16 janvier 1873, par lequel a été institué le vicariat apostolique de Genève.

Dans l'intervalle, la situation semble se calmer de plus en plus dans le Canton de Genève, comme l'écrit Mermillod en février 1880, se trouvant en retraite au Sacré-Cœur de Montmartre, à l'archevêque coadjuteur de Paris, François Richard de la Vergne (1819-1908):

« À Genève, grâce à Dieu, à l'union et à la persévérance du clergé et des fidèles, nous avons des symptômes d'apaisement et nous avons mis en ruines ces tentatives de schisme appuyées par toutes les forces protestantes et maçonniques. Que Dieu achève son œuvre. »⁴⁹⁵

Dans sa lettre pastorale pour le Carême de l'année 1880, Mgr Mermillod admet n'avoir pas prévu un aussi durable éloignement de la Suisse :

« Souvent, nous avons été broyés de douleur, en apprenant la spoliation de nos églises, la proscription des servantes des pauvres, les épreuves du clergé ; mais notre âme se relevait forte et confiante, parce que nous contemplions de loin la vie catholique se développer et s'affermir dans nos chapelles de planches, la foi vive, la piété ardente grandir au sein de nos paroisses. »⁴⁹⁶

À la mort de l'évêque Cosandey, en octobre 1882, Mermillod lui-même écrit au cardinal secrétaire d'État Ludovico Jacobini :

« Je suis à Lyon prêchant les exercices spirituels à près de huit-cents prêtres de ce grand diocèse, et j'apprends par dépêche télégraphique la mort du regretté Monseigneur Cosandey le pieux Évêque de Lausanne en résidence à Fribourg. C'est une perte pour la Suisse, mais peut-être cette mort peut-elle offrir une porte ouverte à la pacification religieuse à notre chère patrie. »⁴⁹⁷

⁴⁹⁵ Archives historiques du diocèse de Paris, 1 D 10.17, Cardinal François-Marie-Benjamin Richard, Mermillod à Richard, 14.2.1880.

⁴⁹⁶ ASRS, AA.EE.SS., Svizzera II, 345/184, lettre pastorale de Mgr Mermillod, vicaire apostolique de Genève, pour saint temps de Carême de l'année 1880.

⁴⁹⁷ AAV, Segr. Stato, Anno 1883, Rubr. 254, Mermillod à Jacobini, 2.10.1882.

Perceptions bernoises, de l'expulsion au retour en Suisse en 1883

L'aversion du Conseil fédéral pour le vicaire apostolique de Genève ne semble pas s'atténuer avec le temps. À la veille de son expulsion de la Suisse, c'est d'un entretien confidentiel entre le président de la Confédération Emil Welti et Mgr Agnozzi qu'il ressort à quel point le gouvernement de Berne est « défavorable au plus haut point à Mgr Mermillod, qu'il dit être un ambitieux, et il s'en plaint, l'accusant d'avoir lui-même occasionné le conflit, avec ses manières équivoques, visant à se ménager une position tout à fait indépendante de l'évêque titulaire »⁴⁹⁸.

En 1879, Mgr Mermillod – exilé – se trouve à Rome, où il prêche le Carême dans l'église Saint-Louis-des-Français. Durant son séjour romain, l'évêque suisse croise, devant le Quirinal, l'ambassadeur Giovanni Battista Pioda (1808-1882), ancien conseiller fédéral et ministre suisse auprès du Royaume d'Italie. L'homme d'Église lui propose un entretien informel, qui a lieu dans l'hôtel où loge le ministre. Gaspard Mermillod expose au diplomate suisse son désir de pouvoir retourner dans sa patrie et il perçoit une lueur d'espoir dans la réponse de Pioda. La Congrégation pour les Affaires ecclésiastiques extraordinaires, à travers son secrétaire Czacki, en est informée et confie à Franz von Ottenfels, ministre autrichien à Berne, la mission de sonder le terrain auprès des autorités fédérales. Ottenfels rencontre donc le ministre Pioda à Berne et il doit démentir les impressions de l'évêque genevois, écrivant à Czacki que s'écoulera encore passablement de temps avant un possible retour de Mermillod en Suisse :

« Précédemment déjà j'avais remarqué que Mgr Mermillod était mal noté au Palais fédéral. [...] Et en effet, tout en rendant justice à la haute intelligence et au talent oratoire de Mgr Mermillod, les gouvernants actuels, même les modérés, lui reprochent d'avoir voulu à Genève un rôle politique peu en rapport avec le caractère épiscopal, d'avoir cherché à faire de cette ville un centre d'action antiprotestante, de s'y être mêlé d'affaires qui ne le regardaient pas, de s'être laissé guider moins par le soin des vrais intérêts de l'Église que par le désir de briller et de faire parler de lui, moins par des sentiments religieux que par les instigations de sa vanité personnelle. »⁴⁹⁹

⁴⁹⁸ AAV, Segr. Stato, Anno 1883, Rubr. 254, Agnozzi à Antonelli, 10.10.1872 (trad. it.).

⁴⁹⁹ AAV, Segr. Stato, Anno 1883, Rubr. 254, Ottenfels à Czacki, 12.8.1879.

Le retour en Suisse de Gaspard Mermillod intervient seulement en 1883, après la mort de l'évêque de Lausanne, Christophore Cosandey. Le gouvernement fribourgeois exprime au Saint-Siège, à cette occasion, son désir de voir l'abbé Joseph-Alexandre Savoy (1843-1911), recteur du séminaire de Fribourg, devenir le successeur de Mgr Cosandey. À la suite de l'intervention du pape Léon XIII, la Secrétairerie d'État décide toutefois, le 6 mars 1883, la nomination de Mermillod en tant qu'évêque de Lausanne et Genève, ainsi que l'abolition du vicariat apostolique de Genève. Mgr Mermillod en reçoit une communication officielle dans la lettre que le cardinal Secrétaire d'État lui adresse le 13 mars 1883 : « Sa Sainteté est persuadée que le nouvel évêque de Lausanne et Genève répondra parfaitement à ses intentions paternelles de doter les fidèles qu'il confie à sa juridiction spirituelle d'un pasteur digne de ce nom. »⁵⁰⁰

Avant même de mettre au courant le Conseil fédéral, le cardinal Jacobini écrit, le 15 mars, au Conseil d'État fribourgeois, pour lui annoncer la nomination de Mermillod en tant qu'évêque de Lausanne et Genève :

« Sans doute, il eût été agréable à Sa Sainteté, d'acquiescer aux désirs que vous nous aviez manifestés, en appelant son attention sur un prêtre éminent Fribourgeois ; mais des considérations qui tiennent à l'état général de la Suisse ont engagé le Saint-Père à prendre la détermination que je vous annonce. »⁵⁰¹

L'attachement des autorités cantonales de Fribourg au Pape serait « un garant que vous accueillerez cette nomination avec une respectueuse déférence et que vous donnerez à votre illustre concitoyen, à un Évêque suisse qui a servi l'Église par son dévouement, sa parole et ses souffrances, tout l'appui qui lui sera nécessaire dans la difficile mission qui lui est conférée par Sa Sainteté le Pape Léon XIII »⁵⁰². Dans une lettre au président de la Confédération Louis Ruchonnet, le même Mermillod communique le lendemain, le 16 mars 1883, que le pape Léon XIII l'a nommé évêque de Lausanne et Genève, avec résidence à Fribourg, dans le but de reconquérir la paix religieuse en terre helvétique :

« Cet acte du Saint-Siège [...] met fin au Vicariat Apostolique de Genève institué par Pie IX en 1873 ; il écarte en conséquence les motifs de mon

⁵⁰⁰ AAV, Segr. Stato, Anno 1883, Rubr. 254, Jacobini à Mermillod, 13.3.1883 (trad. it.).

⁵⁰¹ AAV, Segr. Stato, Anno 1883, Rubr. 254, Jacobini au Conseil d'État de Fribourg, 15.3.1883.

⁵⁰² AAV, Segr. Stato, Anno 1883, Rubr. 254, Jacobini au Conseil d'État de Fribourg, 15.3.1883.

éloignement. Les pouvoirs Fédéraux et Cantonaux peuvent avoir foi dans le loyal patriotisme avec lequel je veux seconder les vues pacificatrices de Léon XIII, et m'acquitter de la mission qu'Il me confie.»⁵⁰³

Par un télégramme au ministre suisse en Italie, le gouvernement accuse réception, demandant à Gaspard Mermillod d'attendre une décision de sa part avant de quitter Rome. Dans l'intervalle, le Conseil fédéral prend le temps de consulter, confidentiellement, les gouvernements de Fribourg, Vaud, Neuchâtel et Genève, le seul à s'opposer formellement au retour de Mermillod. Des pourparlers officieux ont lieu en même temps à Paris. De la Légation suisse de France parvient au président de la Confédération Louis Ruchonnet, le 30 mars 1883, la nouvelle de deux rencontres, à Paris, entre l'ambassadeur suisse Johann Konrad Kern (1808-1888) et le nonce apostolique en France, Mgr Camillo di Rende (1847-1897), qui se serait montré «très aimable», parlant de la nécessité «de trouver les moyens d'assurer la paix entre la société civile et la société ecclésiastique»⁵⁰⁴. À Berne, les dispositions du Conseil fédéral ne sont pas mauvaises, d'après une correspondance du baron d'Ottensfels au cardinal Jacobini, et celui-ci «aurait probablement déjà rapporté l'arrêté d'expulsion, s'il ne s'était trouvé en présence de l'opposition violente du gouvernement de Genève»⁵⁰⁵. Ce dernier est toujours hostile à Mermillod, en prétendant même que Genève ne fait plus partie de l'ancien diocèse de Lausanne et Genève, en vertu de certaines lois cantonales décrétées en 1873 et 1876. Le Conseil d'État genevois envoie donc à Berne deux de ses membres, Antoine Carteret et Marc Hérédier (1840-1919), afin d'essayer de faire entrer le Conseil fédéral dans ses vues. «Ces Messieurs se sont répandus en plaintes et en menaces et ont réussi à obtenir un ajournement de la décision révoquant le décret d'exil.»⁵⁰⁶ Dans l'intervalle, «des manifestations et des actes d'une violence inouïe»⁵⁰⁷ se déploient à Genève contre le retour en Suisse de Mermillod.

Dans la capitale fédérale, l'ambassadeur Ottensfels travaille en même temps, à travers des conversations officieuses avec les membres du Conseil fédéral, en faveur du rapatriement de l'évêque genevois. Dans ses entretiens, le diplomate autrichien éclaire l'appel de Gaspard Mermillod à Fribourg comme une avance faite par le Saint-Siège à la Suisse dans un esprit de conciliation. «Je me

⁵⁰³ AFS, E 22#1000/134#1671*, Mermillod, Bischofswahl 1883, Mermillod au Conseil fédéral, 16.3.1883.

⁵⁰⁴ AFS, E 22#1000/134#1671*, Légation de Suisse en France à Ruchonnet, 30.3.1883.

⁵⁰⁵ AAV, Segr. Stato, Anno 1883, Rubr. 254, Ottensfels à Jacobini, 25.3.1883.

⁵⁰⁶ AAV, Segr. Stato, Anno 1883, Rubr. 254, Ottensfels à Jacobini, 25.3.1883.

⁵⁰⁷ AAV, Segr. Stato, Anno 1883, Rubr. 254, Ottensfels à Jacobini, 7.4.1883.

suis permis de comparer Mgr Mermillod à la colombe apportant le rameau d'olivier.»⁵⁰⁸ C'est dans cette même perspective de recherche d'une paix durable que le Conseil fédéral annule enfin l'interdiction de séjour en Suisse pour l'évêque Mermillod, à travers l'arrêté du 14 avril 1883, «sous réserve des dispositions de la Constitution fédérale, tout ce qui a trait à l'organisation de l'Église est du domaine des Cantons»⁵⁰⁹, tandis que le Saint-Siège, en nommant Mermillod à la chaire de Lausanne, supprime de fait le vicariat apostolique de Genève, rompant avec sa stratégie combative. Mermillod, répondant au ministre suisse à Rome, Simeon Bavier (1825-1896), qui lui communique la décision en sa faveur de la part du Conseil fédéral, assure que : «En rentrant dans mon pays, j'ai à cœur de coopérer, dans la faible mesure de mes forces, à tout ce qui peut favoriser la prospérité et l'honneur de ma Patrie.»⁵¹⁰

« Le temps du Kulturkampf est fini » (1883)

De Rome à Fribourg, le retour en Suisse de Gaspard Mermillod survient à la fin d'avril 1883. Arrivé à Milan, le nouvel évêque de Lausanne et Genève y rencontre le président du gouvernement fribourgeois, Alphonse Théraulaz (1840-1921), qui l'attend à la gare. Le conseiller d'État reste avec le prélat durant le court séjour milanais, pendant lequel Mgr Mermillod célèbre l'eucharistie devant les reliques de Saint-Charles et devant celles de Saint-Ambroise. Par la suite, comme le raconte Mermillod dans une lettre au cardinal Jacobini du 2 mai 1883, Théraulaz l'accompagne dans ce voyage où il retrouve son pays après dix ans d'exil : «j'étais heureux d'avoir près de moi un magistrat catholique dans ces moments d'émotion»⁵¹¹. Mgr Lachat vient pour sa part accueillir Mgr Mermillod à la gare de Schwyz, où il conduit tout le collège catholique de cette ville, avec des fleurs et de la musique. Après une halte à Lucerne chez Lachat, l'évêque Mermillod part pour l'abbaye d'Einsiedeln, où il célèbre la messe au sanctuaire de Notre-Dame des Ermites, en mettant sous sa protection la mission délicate que Léon XIII lui a confiée. Depuis Einsiedeln, il part en direction de Fribourg. « Sur tout le parcours du chemin de fer quoique voyageant incognito avec Mr. Pellerin, vicaire général,

⁵⁰⁸ AAV, Segr. Stato, Anno 1883, Rubr. 254, Ottenfels à Jacobini, 7.4.1883.

⁵⁰⁹ AFS, E 22#1000/134#1671*, Mermillod, Bischofswahl 1883, Arrêté du Conseil fédéral concernant Mgr Gaspard Mermillod, projet, 14.4.1883.

⁵¹⁰ AFS, E 22#1000/134#1671*, Mermillod à Bavier, 17.4.1883.

⁵¹¹ AAV, Segr. Stato, Anno 1883, Rubr. 254, Mermillod à Jacobini, 2.5.1883.

je fus reconnu et je reçus même dans les cantons protestants, des marques de courtoisie et de bienveillance. »⁵¹²

Malgré l'inclemence du temps, l'arrivée de Mgr Mermillod à Fribourg en début mai 1883, après dix ans d'exil à l'étranger, se dévoile une fête à la fois religieuse et politique : « les rues étaient pavoisées de drapeaux et de verdure et dans la magnifique collégiale de St-Nicolas l'office solennel eut lieu devant un nombreux clergé et une foule immense. Je fis mon premier discours sur l'action religieuse et sociale de l'épiscopat m'inspirant des encycliques du souverain Pontife ». Après la messe, l'évêque rend une visite officielle au Conseil d'État, qui offre un banquet en son honneur. Au cours du mois de juin 1883, le nouvel évêque de Lausanne et Genève est également reçu par les gouvernements cantonaux de Vaud et de Neuchâtel. Lors de sa première visite officielle à Lausanne, Mermillod est accueilli par le Conseil d'État :

« Quoique composé exclusivement de protestants j'ai reçu un accueil très courtois et même les magistrats de ce pays ont tenu à me faire une réception plus solennelle et plus cordiale qu'à mes prédécesseurs. Ils ont tenu à me recevoir dans la salle du dernier évêque chassé il y a trois siècles par le protestantisme naissant. »⁵¹³

Après sa rencontre avec le gouvernement de Neuchâtel, Gaspard Mermillod écrit par la suite au Secrétaire d'État du Saint-Siège avoir suivi ses directives reçues à Rome : « Plus j'étudie le mouvement des idées et plus je vois les hommes, plus je constate que l'acte pacificateur de Sa Sainteté Léon XIII, et mon retour en Suisse après dix ans d'exil ont produit un grand apaisement. »⁵¹⁴

Bien que le Conseil d'État de Genève fasse savoir que Mermillod demeure *persona non grata* dans le Canton, le président de la Confédération Louis Ruchonnet reçoit l'évêque genevois à Berne, au Palais fédéral, le 1^{er} juin 1883, à son retour dans la patrie après dix années d'exil. « À l'heure convenue, Monsieur le Président de la Confédération m'a reçu seul et nous avons pendant près d'une heure, causé avec la plus parfaite courtoisie, j'ai immédiatement déclaré, que ma visite n'avait d'autre but que de voir, après ma rentrée dans mon pays, les premiers magistrats de la Suisse et de leur exprimer mes sentiments de reconnaissance pour avoir fait un acte de justice en retirant

⁵¹² AAV, Segr. Stato, Anno 1883, Rubr. 254, Mermillod à Jacobini, 2.5.1883.

⁵¹³ AAV, Segr. Stato, Anno 1883, Rubr. 254, Mermillod à Jacobini, 15.6.1883.

⁵¹⁴ AAV, Segr. Stato, Anno 1883, Rubr. 254, Mermillod à Jacobini, 9.6.1883.

le décret d'exil.»⁵¹⁵ Mermillod assure le président que sa mission est « toute spirituelle en dehors et au-dessus de tous les partis », tandis que Ruchonnet, radical vaudois, lui répond que « les luttes religieuses ne servaient pas à l'intérêt social », ajoutant reconnaître les vues élevées et pacificatrices du pape Léon XIII. Le président de la Confédération observe, à cette occasion, « qu'il faudrait tôt ou tard rétablir la nonciature, mais que l'heure n'était pas venue »⁵¹⁶.

Les deux, conseiller fédéral et évêque catholique, discutent à fond de la situation européenne et suisse. Le nouvel évêque de Lausanne et Genève confie au président sa peur des deux menaces qui pourraient mettre la Suisse en péril, à savoir « la possibilité d'une guerre européenne et surtout le mouvement révolutionnaire socialiste, que la force matérielle peut arrêter toute seule. J'insistai sur la situation topographique de la Suisse entre l'Allemagne et la France, sur l'asile qu'elle accorde à tous les chefs de la conspiration européenne et par conséquent sur les dangers qu'elle peut courir au-dedans et au-dehors », montrant une attention particulière pour les situations du Tessin et du Jura bernois, attirés vers les orbites italienne et française. Après une heure d'échanges de vues, le président Louis Ruchonnet prie Mgr Mermillod de remercier « le St-Père dont il admirait les hautes vues et son influence grandissante dans le monde et qu'il me chargeait de lui transmettre ses plus respectueux hommages »⁵¹⁷. Ce jour de début juin 1883 représente la première fois qu'un évêque suisse accomplit une visite au Palais fédéral, depuis la fermeture de la Nonciature en 1874. La marche vers la réconciliation entre la modernité suisse et l'Église catholique avance à grands pas⁵¹⁸.

Les souhaits de pacification exprimés à Rome par les cardinaux membres de la Congrégation pour les Affaires ecclésiastiques extraordinaires, lors de la session du 6 mars 1883, semblent enfin se réaliser. Au Palais apostolique, une correspondance confidentielle du baron d'Ottensfels – envoyée par le canal de la Nonciature de Paris et arrivée au Vatican avec un certain retard – est lue à cette occasion, annonçant que « le Conseil fédéral apprécie hautement les intentions conciliantes du Saint-Père et qu'il est animé des mêmes dispositions »⁵¹⁹. Les cardinaux observent, en réponse, que « le temps du Kulturkampf est révolu, l'opinion publique suisse se tourne en effet vers

⁵¹⁵ AAV, Segr. Stato, Anno 1883, Rubr. 254, Mermillod à Jacobini, 2.6.1883.

⁵¹⁶ AAV, Segr. Stato, Anno 1883, Rubr. 254, Mermillod à Jacobini, 2.6.1883.

⁵¹⁷ AAV, Segr. Stato, Anno 1883, Rubr. 254, Mermillod à Jacobini, 2.6.1883.

⁵¹⁸ Cf. LANGLOIS Claude, « La fin des guerres de religion : la disparition de la violence religieuse en France au XIX^e siècle », *French Historical Studies* 1998, pp. 3-25.

⁵¹⁹ ASRS, AA.EE.SS. Rapporti Sessioni, Svizzera, Sessione 564, 6.3.1883, 358, procès-verbal (trad. it.).

l'Église»⁵²⁰. Deux ans plus tard, le journal lucernois *Vaterland* consacre dans ce sens une sorte de nécrologie au Kulturkampf. On y lit le 24 mars 1888 : « Ce n'est pas le catholicisme, actuellement plus florissant que jamais en Suisse, qui a souffert de cette lutte, mais le respect de l'autorité légale, l'esprit public et la concorde entre les Confédérés ont été affectés par cette lutte. »⁵²¹ L'évêque Gaspard Mermillod souhaite pour sa part, comme il dévoile au cardinal Jacobini à son retour en Suisse, « être la colombe qui apportera la paix à ce cher pays dont l'importance, malgré son petit territoire, est considérable à cause de sa situation et son action sociale au centre de l'Europe »⁵²².

L'Union de Fribourg au service de la vocation sociale de l'Église (1884-1891)

Les implications sociales de la révolution industrielle en Europe incitent l'Église catholique à réfléchir en profondeur sur le destin de la classe ouvrière, y compris dans son rapport au capitalisme. À son retour en Suisse, Mgr Mermillod est dans ce cadre l'inspirateur et le président de l'Union catholique d'études sociales et économiques de Fribourg. Il s'agit d'un comité d'intellectuels catholiques européens s'occupant, entre 1884 et 1891, de coordonner le travail des différents cercles d'études actifs en Europe, de la France à l'Allemagne, afin de répondre aux questions posées par la révolution industrielle⁵²³. « L'Union de Fribourg est moins une association qu'une communauté de "chercheurs de vérité", un foyer alimenté par le thomisme renaissant. Groupe confidentiel, elle travaille à fournir une base doctrinale à l'action sociale sans chercher à y militer. »⁵²⁴ Cette intuition a ses racines dans la vocation sociale de Gaspard Mermillod. C'est en février 1868 déjà que l'évêque genevois prononce, à l'église Sainte-Clotilde de Paris, un sermon engagé, voire un cri d'alarme en faveur des ouvriers :

« Il venait à Paris plaider devant les classes élevées et les classes riches, la cause de l'ouvrier, la cause du peuple ; il venait faire appel à leur

⁵²⁰ ASRS, AA.EE.SS. Rapporti Sessioni, Svizzera, Sessione 564, 6.3.1883, 358, procès-verbal (trad. it.).

⁵²¹ *Vaterland*, 24.3.1888 (trad. a.).

⁵²² AAV, Segr. Stato, Anno 1883, Rubr. 254, Mermillod à Jacobini, 2.5.1883.

⁵²³ Cf. CHENAUX Philippe, « La réception de l'encyclique en Suisse », in : « *Rerum Novarum* ». *Écriture, contenu et réception d'une encyclique*, Rome, École française de Rome, 1997, pp. 497-502.

⁵²⁴ RUFFIEUX Roland, *Le Mouvement chrétien-social en Suisse romande 1891-1949*, Fribourg, Éditions Universitaires, 1969, p. 84.

dévouement pour aider les hommes de foi et de cœur qui avaient préparé aux jeunes ouvriers dans un cercle chrétiennement organisé, les douceurs de l'amitié, les plaisirs de l'intelligence, en même temps que les prévoyantes combinaisons de l'économie moderne, tout ce qui pouvait en un mot leur apporter avec plus de bien-être un parfum des meilleures senteurs de la famille et des plus douces espérances du ciel. »⁵²⁵

En février 1872, l'évêque genevois est de retour à Paris pour veiller sur l'initiation des Cercles catholiques d'ouvriers. Le journal parisien *Le Monde* commente à cette occasion : « Mgr Mermillod a choisi la question ouvrière pour but de ses constants efforts, pour objet de sa puissante activité. »⁵²⁶ En conséquence, les ouvriers parisiens l'invitent à leur apporter sa parole et son soutien lors de la création des Cercles en 1872, car ils ne trouveraient nulle part ailleurs « un meilleur avocat de leur cause, ou, pour mieux parler, de la cause des ouvriers »⁵²⁷.

C'est la même cause qui anime Gaspard Mermillod, au lendemain de son retour en Suisse après dix ans d'exil, dans la création de l'Union de Fribourg. Outre l'œuvre des Cercles ouvriers parisiens de Albert de Mun (1841-1914) et René La Tour du Pin (1843-1924), deux autres groupes de réflexion existent à l'époque : le *Circolo degli studi sociali ed economici* à Rome, ainsi que la *Freie Vereinigung katholischer Sozialpolitiker* de Francfort regroupant des conservateurs autrichiens et des catholiques sociaux allemands sous la présidence du prince Charles de Loewenstein (1834-1921). En octobre 1884, le prince de Loewenstein, le marquis de La Tour du Pin, ainsi que le comte Franz von Kuefstein (1841-1918) et Louis Milcent (1846-1918) se réunissent une première fois à Fribourg, « pour un échange de vues sur la possibilité et l'opportunité de la création d'un centre catholique d'études sociales »⁵²⁸. L'évêque Gaspard Mermillod observe comment la société européenne se trouverait ébranlée dans ses fondements : « des plaintes surgissent de toutes parts : il y a un désordre aussi profond dans le domaine économique que dans le domaine politique. Tout le monde reconnaît aujourd'hui que les masses sont en proie à des souffrances réelles, et tandis que le désir de jouir est devenu général, le pain quotidien fait défaut à un grand nombre »⁵²⁹.

⁵²⁵ MASSARD Cyrille, *L'œuvre sociale du cardinal Mermillod. L'Union de Fribourg d'après des documents inédits*, Louvain, Librairie universitaire, 1914, pp. 48-49.

⁵²⁶ *Le Monde*, 16.4.1872.

⁵²⁷ *Le Monde*, 16.4.1872.

⁵²⁸ MASSARD Cyrille, *L'œuvre sociale du cardinal Mermillod...*, p. 85.

⁵²⁹ MASSARD Cyrille, *L'œuvre sociale du cardinal Mermillod...*, p. 145.

L'entraide des ouvriers et des travailleurs, ainsi que leur protection au niveau européen, font partie des revendications de l'Union de Fribourg, que Mgr Mermillod préside entre 1884 et 1889, comptant aussi sur l'apport du conseiller national Caspar Decurtins (1855-1916), originaire des Grisons. Ce député dépose, en décembre 1887, une motion demandant au Conseil fédéral de prendre une initiative dans le domaine de la législation internationale du travail, en vue d'arriver à un accord sur la protection du travail des enfants, la limitation du travail féminin, le repos hebdomadaire. Sa motion est adoptée à l'unanimité⁵³⁰. Le pape Léon XIII, qui est au courant, apprécie cette démarche de Decurtins, comme Mgr Domenico Jacobini (1837-1900), secrétaire de la Congrégation pour la Propagande de la Foi, le lui confirme par une lettre de 1889, « dans le but d'obtenir que les chefs des nations réunissent une conférence qui aurait à pourvoir au moyen d'une législation commune en Europe et aux moyens d'une surveillance, aux besoins des hommes voués aux travaux industriels »⁵³¹. Mais le comité de l'Union de Fribourg, rassemblé autour de Mgr Mermillod, se charge surtout de transmettre une série de documents au Saint-Siège, notamment sur la situation des ouvriers, les problèmes du crédit et de l'usure, les conditions d'intervention de l'État, la création de corporations. Les intuitions de Mermillod et de ses interlocuteurs connaissent un écho durable, à Rome comme en Suisse et ailleurs. La représentation de l'Église en est changée : sa mission sociale devient de plus en plus internationale, voire universelle. En ces mêmes années, « la papauté poursuit sa mue. La réorganisation administrative oriente dorénavant la Curie uniquement vers le gouvernement de l'Église universelle »⁵³².

À partir de 1885, l'évêque genevois et les autres membres de l'Union de Fribourg manifestent le désir de voir Léon XIII prendre en main la cause sociale de la protection des ouvriers. Dans une adresse au Pape du 23 octobre 1885, ils résument le rôle de l'Union de Fribourg au service de la vocation sociale de l'Église, c'est-à-dire la protection des travailleurs, de leurs femmes et familles, à travers la négociation d'une entente internationale des divers gouvernements européens, se traduisant dans une législation sociale :

« Mais quelle voix pourrait faire entendre aux gouvernements de ce monde un appel autorisé, et attirer sur ce grave sujet leur sollicitude, sinon la Voix

⁵³⁰ Cf. JARLOT Georges, *Doctrine pontificale et histoire. L'enseignement social de Léon XIII, Pie X et Benoît XV vu dans son ambiance historique (1878-1922)*, Rome, Presses de l'Université Grégorienne, 1964, pp. 198-199.

⁵³¹ Cité par JOBLIN Joseph, « L'Appel de l'Union de Fribourg à Léon XIII en faveur d'une législation internationale du travail », *Archivum historiae pontificiae* 1900, p. 367.

⁵³² LEVANT Marie, PETTINAROLI Laura, SIBRE Olivier, « Le Vatican... », p. 16.

auguste de celui qui étant le Vicaire de Jésus-Christ, est d'office l'avocat des pauvres ? »⁵³³

Dès 1888, les instances de Mgr Mermillod se font plus pressantes, y compris à l'occasion d'une audience accordée par Léon XIII, à Rome, aux membres de l'Union de Fribourg. Les impulsions de l'Union catholique d'études sociales et économiques de Fribourg contribuent ainsi, d'une manière plus ou moins implicite, à la parution en 1891 de l'encyclique *Rerum novarum*, dédiée à la question sociale, même si tous leurs postulats ne sont pas retenus (par exemple en ce qui concerne les corporations, qui sont reconnues comme une forme d'organisation libre mais pas obligatoire).

Les projets d'encyclique sont rédigés par des théologiens romains et des collaborateurs de la Curie, sans que les membres de l'Union de Fribourg y soient directement associés. Le résultat en profite, car le document contient des positions plus modérées. Ainsi, *Rerum Novarum* n'exige pas un ordre social professionnel selon les désirs de l'Union de Fribourg, mais déclare les corporations sur une base volontaire comme forme d'organisation possible. En même temps, elle autorise explicitement la formation de syndicats. Dans les deux cas, il doit s'agir d'associations privées à adhésion volontaire et non d'éléments structurels étatiques de droit public à participation obligatoire⁵³⁴.

L'influence de l'Union de Fribourg est ainsi présente implicitement dans *Rerum novarum*, mais elle doit être relativisée, car celle-ci reflète également l'influence des cardinaux Henry Edward Manning et James Gibbons (1834-1921), évêques dans des pays hautement industrialisés comme l'Angleterre et les États-Unis. Dans sa première grande apparition, la doctrine sociale catholique ne formule pas les exigences maximales radicales et ultramontaines fribourgeoises, mais un modèle de politique sociale visant à soulager la misère de la classe ouvrière à l'aide de lois modernes sur le travail et d'une protection sociale. Léon XIII rejette ainsi un retour en arrière en ce qui concerne les corporations, tel qu'il était envisagé par la majorité des penseurs suisses.

⁵³³ MASSARD Cyrille, *L'œuvre sociale du cardinal Mermillod...*, p. 259.

⁵³⁴ Cf. RIES Markus, «Die Sozial-Enzyklika Rerum Novarum Leos XIII. (1891) und ihre Schweizer Wurzeln», *Münchener Theologische Zeitschrift* 68, 2017, pp. 274-287 ; BOTOS Máté, PYTHON Francis, «L'Union de Fribourg», in: *Fribourg sur les chemins de l'Europe*, Fribourg, Archives de l'État, 2000, pp. 115-121.

La pourpre et la pacification avec le gouvernement (1890)

Dès le retour en Suisse de Mgr Mermillod, les tensions semblent finalement avoir été résorbées, grâce à l'effort d'apaisement des deux parties en cause, Conseil fédéral et Saint-Siège. Un pas ultérieur vers le dégel des rapports entre Berne et le Vatican est accompli en 1890, quand Gaspard Mermillod est inopinément créé cardinal par le pape Léon XIII, qui l'apprécie du fait de sa sensibilité marquée pour les questions sociales. Il s'agit du second Suisse nommé cardinal dans l'histoire de l'Église, après le Valaisan Mattheus Schiner (1465-1522). De Rome, où il loge à la Trinité-des-Monts, le futur cardinal suisse annonce au Conseil fédéral, le 20 mai 1890, la décision du Pape de le créer cardinal lors du consistoire de juin 1890, indiquant comme motifs pour cette nomination la prédilection spéciale de Léon XIII pour la Suisse et ses efforts pour la paix religieuse et sociale : «il connaît l'importance de notre pays, placé au centre de l'Europe, comme il comprend son indépendance et ses libertés, et il a su apprécier en plusieurs circonstances les vues élevées et conciliantes des premiers magistrats de la Suisse», ajoutant :

«Ne soyez donc pas surpris qu'il veuille conférer cette dignité, la plus grande après le Pontificat suprême, au Doyen de l'Épiscopat, et donner ainsi à notre patrie le même témoignage qu'il a accordé à l'Angleterre, à la Belgique et à la république des États-Unis.»⁵³⁵

Pour sa part, le Conseil fédéral fête le cardinal suisse, l'accueillant à Berne où il est solennellement reçu au Palais fédéral en juillet 1890. Le banquet que le gouvernement offre au cardinal genevois est richissime. Une copie du somptueux menu est restée dans les Archives vaticanes :

«Potage suisse / Petites truites, sauce genevoise et italienne / Homards à la cardinale / Petits filets à la Palestine / Foie-gras en Belle-Vue / Punch à la Doria / Cailles rôties sur croûtons / Salade romaine / Cèpes à la samaritaine / Baba St-Marc / Bombe Vatican / Gâteaux pèlerins / Desserts.»⁵³⁶

Le président de la Confédération Louis Ruchonnet porte un toast, durant le banquet, «à l'union de toutes les bonnes volontés pour la pacification

⁵³⁵ AFS, E 22#1000/134#1672*, Ernennung des Bischofs Mermillod z. Kardinal, Mermillod au Conseil fédéral, 20.5.1890.

⁵³⁶ ASRS, AA.EE.SS., Svizzera II, 425/239, Jooris à Rampolla, 17.7.1890.

religieuse ! ». Et le cardinal lui répond : « Vous accueillez dans le nouveau cardinal un compatriote. Tout jeune, je défendais Guillaume Tell », ajoutant que : « Nous devons ensemble travailler à la prospérité, à la liberté de chacun, à l'union des cœurs, car, comme le dit de Maistre, ce sont les grands cœurs qui font les grands pays. » Selon le compte-rendu que le ministre de Belgique, Joseph Jooris, fournit fidèlement à la Secrétairerie d'État du Saint-Siège : « Nous restâmes jusqu'à 1 heure du matin. M. Ruchonnet dit qu'il avait été enchanté du cardinal et du si beau discours qu'il avait prononcé. »⁵³⁷ Quand, en février 1891, Mermillod quitte Fribourg pour Rome, le quotidien parisien *Le Monde* commente que la détermination du pape Léon XIII de donner à la Suisse un cardinal correspondait à « la pensée jamais abandonnée de poursuivre la pacification des conflits religieux dans la Confédération »⁵³⁸.

À la mort du cardinal Mermillod, qui survient à Rome le 23 février 1892, le Conseil fédéral charge le ministre suisse en Italie, Simeon Bavier, d'assister « en son nom aux funérailles »⁵³⁹. Le journal français *Le Figaro* commente à sa mort que le cardinal « était donc Suisse de naissance – il l'était aussi de cœur », sans manquer de faire l'éloge du Conseil fédéral qui l'a autorisé à rentrer en Suisse, « et depuis lors la paix religieuse est revenue sur les bords du lac Léman »⁵⁴⁰. L'écrivain français Léon de la Brière (1845-1899) écrit pour sa part, dans le journal *Le Soleil*, que Mgr Mermillod laisse en Suisse des espérances de pacification et le germe d'une liberté conquise, en comparant son style fleuri à celui de saint François de Sales (1567-1622). Les deux évêques de Genève ont aussi vécu l'expérience amère de l'exil : « Ils ont eu ce commun caractère de souffrir et de plaire. »⁵⁴¹ Le quotidien *Neue Zürcher Zeitung* va jusqu'à écrire : « L'espoir d'avoir un Suisse comme successeur du pape Léon XIII a maintenant été enterré, en même temps que le défunt *cardinale papabile*. »⁵⁴²

Ce qui est sûr, c'est que la disparition du cardinal Mermillod en 1892, comme déjà celle de l'évêque Lachat en 1886, marque la fin d'une époque. Devant le Grand Conseil genevois, le conseiller d'État (et futur conseiller fédéral) Gustave Ador présente, en 1892, la mort du cardinal Mermillod comme la fin du Kulturkampf, en indiquant par la suite que les jeunes générations

⁵³⁷ ASRS, AA.EE.SS., Svizzera II, 425/239, Jooris à Rampolla, 17.7.1890.

⁵³⁸ *Le Monde*, 12.2.1891.

⁵³⁹ AFS, E 22#1000/134#1672*, Hinschied des Kardinals Mermillod, télégramme à la Légation suisse à Rome, 24.2.1892.

⁵⁴⁰ *Le Figaro*, 24.2.1892.

⁵⁴¹ *Le Soleil*, 24.2.1892.

⁵⁴² *Neue Zürcher Zeitung*, 24.2.1892 (trad. a.).

« désirent simplement vivre dans un pays mixte, en concitoyens respectueux des droits les uns des autres et pratiquant la tolérance, dans la paix et la liberté religieuse »⁵⁴³. Également, la mort du conseiller d'État Antoine Carteret en 1889 marque le déclin d'un certain radicalisme poussé à l'excès. Avec l'arrivée à la barre de la politique et du catholicisme suisses d'une nouvelle génération d'hommes d'État et d'évêques, au profil moins combatif et plus rassurant, le climat se détend et va vers une paix confessionnelle durable.

⁵⁴³ Mémorial du Grand Conseil de Genève, 1892, p. 832.

Chapitre 6

Léon XIII et la Suisse, du magistère aux conquêtes diplomatiques

« **L**a situation devient chaque jour meilleure. Toute trace du Kulturkampf a disparu là où il en existait, et il ne s'en est pas produit dans le Canton du Tessin », écrit le 20 octobre 1895 le ministre de Belgique à Berne, Joseph Jooris, au cardinal secrétaire d'État Mariano Rampolla del Tindaro, ajoutant : « Dans le Jura bernois, calme complet. La nouvelle Constitution du Canton de Berne attribue un caractère officiel à l'Église catholique romaine comme à l'Église vieille-catholique, qui auparavant était seule à en jouir. »⁵⁴⁴ C'est le résultat des efforts de pacification entre l'Église catholique romaine (et sa diplomatie) et les autorités politiques suisses. À l'isolement de l'Église, caractéristique du pontificat de Pie IX, a succédé une approche diplomatique interlocutoire⁵⁴⁵. Les talents diplomatiques de Léon XIII ont permis d'améliorer les rapports avec presque tous les pays européens, y compris la Suisse. Les évêques helvétiques, pour leur part, se concentrent sur la réforme interne à l'Église catholique, en vertu de leur décision prise déjà durant la conférence du 28 août 1881 au collège Maria Hilf de Schwyz. L'option pastorale des évêques passe d'une mobilisation des catholiques suisses dirigée vers la création d'une société dans la société, voire

⁵⁴⁴ ASRS, AA.EE.SS., Svizzera II, 454/253, Jooris à Rampolla, 30.10.1895 (trad. i.).

⁵⁴⁵ Cf. VALENTE Massimiliano, « Leo XIII. und die diplomatischen Aktivitäten des Heiligen Stuhls zur Beilegung des Kulturkampfes in Preussen », in : ZEDLER Jörg (Hrsg.), *Der Heilige Stuhl in den internationalen Beziehungen 1870-1939*, München, Herbert Utz, 2014, pp. 93-144.

d'une contre-société, à celle du dialogue avec les autorités politiques, ce qui conduit à une sortie progressive de l'isolement des catholiques, des bastions du catholicisme jusqu'aux minorités de la diaspora. « Le Conseil fédéral continue à traiter avec équité »⁵⁴⁶, reconnaît le diplomate belge Jooris s'adressant au cardinal Rampolla. Les frictions avec les autorités politiques locales ne disparaissent pas complètement, mais les catholiques peuvent prendre part à la vie politique cantonale et fédérale, à travers le Parti conservateur qui, en 1891, réussit enfin à faire élire un de ses membres au Conseil fédéral.

Ce nouveau rapprochement entre l'Église de Léon XIII et la Suisse a su s'accommoder de l'immobilité de la fin du pontificat de Pie IX, mais surtout des événements politiques et ecclésiastiques complexes, du Kulturkampf à la suppression des relations diplomatiques décrétée en 1873. Du retour de Gaspard Mermillod en Suisse à la résolution des questions complexes du diocèse de Bâle et du Tessin, la protection de la liberté de l'Église représente le véritable point de convergence entre les différentes positions curiales, pour la mise en œuvre de choix concrets au profit des réalités ecclésiastiques. La stratégie de Léon XIII consiste à ne jamais rompre les ponts, à saisir les moindres indices d'un dialogue possible, parfois au prix de certaines concessions considérées indispensables au libre exercice du ministère ecclésial. Le critère qui guide la diplomatie du pape Pecci reste fondé sur la conviction que l'Église catholique peut avoir des effets bénéfiques sur une société suisse marchant vers la modernité. Quelles sont donc les conquêtes diplomatiques de la deuxième partie de son pontificat, entre la fin du XIX^e et le tout début du XX^e siècle ? Léon XIII est entré dans l'histoire contemporaine de l'Église à la fois comme un pasteur du peuple – auteur entre autres de l'encyclique sociale *Rerum novarum* (1891) – et comme un pape diplomate. « Ses contemporains étaient fascinés par ce mélange de populaire et de “prophétique”, d'une part, d'aristocratique et de “politique”, d'autre part. »⁵⁴⁷ Comment pouvons-nous donc comprendre le lien entre le magistère du pape Léon XIII, imprégné de thomisme, et ses conquêtes diplomatiques ?

La créativité diplomatique de l'Église

Durant le pontificat de Léon XIII, une certaine créativité diplomatique améliore progressivement les rapports officiels entre Berne et le Vatican. Le Pape affirme la capacité de l'Église catholique de parler à la modernité en

⁵⁴⁶ ASRS, AA.EE.SS., Svizzera II, 454/253, Jooris à Rampolla, 30.10.1895 (trad. i.).

⁵⁴⁷ VIAENE Vincent, « Introduction... », p. 32.

en faisant une interlocutrice de la société. L'orientation vers la transaction, vers la médiation conduit à des améliorations, petites mais significatives : des missions à Berne de Mgr Domenico Ferrata à la création cardinalice de Gaspard Mermillod, mais aussi à l'élection au Conseil fédéral du catholique conservateur Joseph Zemp (1834-1908) en 1891, qui ouvre la voie à une intégration progressive de la minorité confessionnelle catholique. Sur la voie de la réconciliation des catholiques avec la patrie se révèle, comme une inspiration, le culte de Nicolas de Flüe (1417-1487) : le 400^e anniversaire de la mort de l'ermitte est solennellement célébré dans le Canton d'Obwald en 1887, en présence d'une délégation du Conseil fédéral. Tandis que se multiplient les demandes de canonisation⁵⁴⁸, les évêques suisses demandent au Pape « de prendre à cœur cette cause si importante pour l'Église en Suisse »⁵⁴⁹.

Entre confrontations et rencontres, les rapports entre les confessions chrétiennes – catholique romaine, évangélique réformée, vieille-catholique – s'améliorent progressivement, d'après les correspondances des « nonces laïcs » depuis la Suisse. « La belle cathédrale de Berne est possédée par les réformés. Les vrais catholiques n'ont qu'une chapelle, mais on cherche par une quête et une loterie internationale en projet de trouver les moyens pour construire une église »⁵⁵⁰, lit-on à propos de la capitale fédérale, où les catholiques romains sont peu nombreux et étrangers pour la plus grande partie. À Neuchâtel, les catholiques sont « en très bons termes avec le gouvernement »⁵⁵¹. Sollicité par le cardinal Rampolla, l'ambassadeur de Belgique à Berne, Joseph Jooris, s'engage au premier chef, avec succès, pour obtenir de la municipalité de Neuchâtel, à titre gratuit, un terrain pour construire une nouvelle église catholique romaine. La situation dans le Canton de Genève est observée, en 1895, avec un mélange d'intransigeance et d'optimisme :

« Le vieux catholicisme est en décomposition dans le canton de Genève. Le parti catholique, qui votait jusqu'à présent avec les démocrates conservateurs lors des élections législatives, s'est constitué en parti politique à part entière et a réussi, grâce au nouveau système proportionnel, à faire élire 10 de ses députés. »⁵⁵²

⁵⁴⁸ Cf. PLANZI Lorenzo, « Deux miracles fribourgeois de 1885 au dossier de la canonisation », in : PUERRO Jean-Marc (éd.), *Nicolas de Flüe chez les Fribourgeois*, Fribourg, Archives de la SHCF, 2017, pp. 91-102.

⁵⁴⁹ Archives de la Conférence des évêques suisses, Fribourg, Pos. 01-4-401, Lachat à Jacobini, 28.8.1884.

⁵⁵⁰ ASRS, AA.EE.SS., Svizzera II, 454/253, Jooris à Rampolla, 30.10.1895 (trad. it.).

⁵⁵¹ ASRS, AA.EE.SS., Svizzera II, 454/253, Jooris à Rampolla, 30.10.1895 (trad. it.).

⁵⁵² ASRS, AA.EE.SS., Svizzera II, 454/253, Jooris à Rampolla, 30.10.1895 (trad. it.).

D'une manière générale, le pontificat de Léon XIII donne le sentiment « que l'Église passait brusquement de la résistance au mouvement », en incarnant « une alliance subtile de la souplesse et de l'intransigeance »⁵⁵³, à la manière dont l'observe finement Philippe Levillain. Qu'est-ce qui anime donc cette diplomatie de l'Église renouant avec le monde tout en revendiquant un primat moral par rapport à ce dernier ? Même un écrivain anticlérical comme Émile Zola (1840-1902), dans son roman *Rome* paru en 1896, se déclare fasciné par la machinerie diplomatique du Saint-Siège, le « plus admirable outil jamais forgé pour le gouvernement des peuples »⁵⁵⁴. Qu'est-ce qui anime donc cette machinerie si admirablement conçue ? Au niveau du magistère, l'encyclique *Libertas Praestantissimum* (1888) pointe la morale au cœur de la puissance de l'Église, tandis que le cardinal Mariano Rampolla, secrétaire d'État du pape Léon XIII, considère le Saint-Siège, à plusieurs reprises, comme « la plus haute puissance morale du monde »⁵⁵⁵. En revendiquant un primat moral, l'Église de Léon XIII se fonde sur des prémices philosophiques, liées à l'affirmation du néothomisme, repensant la philosophie du docteur angélique – Thomas d'Aquin (1225-1274) – en fonction du dialogue avec la modernité. En 1880 déjà, saint Thomas est proclamé patron de toutes les universités du monde catholique, une année après l'ouverture, à Rome, de l'Académie pontificale de Saint Thomas d'Aquin. Il n'est en ce sens pas anecdotique « d'analyser les liens qui se tissent alors entre le renouveau philosophique du thomisme, particulièrement dans sa dimension politique et le renouvellement de la diplomatie vaticane »⁵⁵⁶.

En se tournant vers la philosophie de saint Thomas, l'Église catholique allie une réaction doctrinale à la tentative de dialoguer avec la modernité. La supériorité du spirituel sur le temporel se traduit dans une science morale pensée comme une science pratique y compris dans ses applications diplomatiques, s'abreuvant inlassablement aux deux sources de la loi divine et naturelle, de la foi et de la raison⁵⁵⁷. À la suite des encycliques *Inscrutable Dei* de 1878, *Aeterni patris* de 1879, ainsi que *Immortale Dei* de 1885, la restauration chrétienne de la société passe par la restauration de l'intelligence. Dans l'encyclique *Aeterni patris*, consacrée au rétablissement du thomisme,

⁵⁵³ LEVILLAIN Philippe, « Léon XIII », pp. 1035-1038.

⁵⁵⁴ ZOLA Émile, *Rome*, Paris, Charpentier, 1896, p. 367.

⁵⁵⁵ AAV, Arch. Santa Sede, 1900, b. 251, fasc. 1, Rampolla à Vaughan, 15.8.1894.

⁵⁵⁶ FERRAGU Gilles, « Philosophie et diplomatie... », p. 97.

⁵⁵⁷ Cf. BONNINO Serge-Thomas, « Le fondement doctrinal du projet léonin », in : LEVILLAIN Philippe, TICCHI Jean-Marc (éd.), *le pontificat de Léon XIII, renaissances du Saint-Siège ?* Rome, collection de l'École française de Rome, 2006, pp. 267-274.

la pensée de saint Thomas est présentée comme la source dont les clercs et les laïcs devront désormais s'inspirer. La diplomatie de l'Église, qui ne se réduit pas à l'art de négocier, trouve dans ces encycliques un système de valeurs donnant du sens à son action au fil du temps. En s'appuyant au niveau du magistère sur le renouveau thomiste, le Saint-Siège fonde le concept de « puissance morale » en tant que matrice de sa diplomatie. Celle-ci se distingue par « une volonté d'intervention de la puissance spirituelle dans le champ politique et social »⁵⁵⁸ : une « doctrine sociale » s'élabore alors progressivement, comme on le verra, s'accompagnant sur le terrain d'une floraison d'organisations capables de mobiliser les laïcs. « Ces perspectives nouvelles sont en affinité avec les dynamiques émergentes d'une société civile internationale, tant dans une première structuration de l'humanitarisme que dans les échanges scientifiques et culturels. »⁵⁵⁹

Est-ce que la restauration de la philosophie thomiste, et donc de la morale chrétienne, inspire, d'une certaine façon, la créativité diplomatique de Léon XIII, y compris avec la Suisse ? Le néothomisme semble inspirer les relations de l'Église romaine avec la Suisse, à première vue, au moins à deux niveaux. Les artisans de la pacification avec le Conseil fédéral sont des clercs et des diplomates, de Domenico Ferrata à Ludovico Jacobini, en passant par Wladimir Czacki – devenus tous cardinaux – qui ont reçu une formation thomiste au Collège romain et dans les autres écoles théologiques de la Ville éternelle. Entre les années 1850 et 1860, quand ses futurs diplomates sont étudiants à Rome, le futur pape Léon XIII est archevêque de Pérouse et s'intéresse activement à la renaissance du néothomisme, y compris en France avec le père Gioacchino Ventura (1792-1861). L'Église de l'époque du pape Pecci, qui reste une société surnaturelle au sens thomiste du terme, tient enfin compte des circonstances de lieu et de temps. Il y a dans cette approche une attitude nouvelle par rapport à l'époque de Pie IX : c'est-à-dire une acceptation de fait, qui reste toutefois filtrée par la « puissance morale » dont l'Église se dit porteuse, y compris dans ses missions en Suisse. Un lien entre néothomisme et diplomatie s'observe en même temps, plus explicitement, dans la plus importante conquête du pontificat de Léon XIII pour la Suisse : l'Université catholique de Fribourg fondée en 1889, qui se propose d'être une place forte de la reconquête culturelle de la pensée catholique néothomiste.

⁵⁵⁸ LEVANT Marie, PETTINAROLI Laura, SIBRE Olivier, « Le Vatican... », p. 16.

⁵⁵⁹ LEVANT Marie, PETTINAROLI Laura, SIBRE Olivier, « Le Vatican... », p. 16.

La fondation de l'Université catholique de Fribourg (1889)

L'option de Léon XIII d'une reprise d'un dialogue alors interrompu depuis des décennies avec le monde scientifique contemporain, et le désir des catholiques suisses de poursuivre une politique de modernisation et de rapprochement culturel convergent en 1889 dans la fondation de l'Université de Fribourg. L'intégration des catholiques en Suisse passe aussi par la formation académique. Le futur cardinal Gaspard Mermillod et le conseiller national des Grisons Caspar Decurtins sont parmi les premiers promoteurs de l'Université, ayant en vue pour les jeunes Suisses une formation conforme à des valeurs nationales et catholiques, en Suisse, afin d'éviter leur fuite vers des institutions académiques étrangères. Dans un projet présenté au Saint-Siège en 1887, Mgr Mermillod observe :

« Des hommes politiques protestants et libéraux nous ont affirmé qu'ils verraient avec plaisir de jeunes suisses catholiques se destinant à l'étude de la jurisprudence, de la médecine et des sciences, avoir en Suisse une éducation en rapport avec nos institutions nationales et en accord avec leur conscience ; bien des hommes politiques y voient même une question de patriotisme et d'indépendance pour notre pays, menacé par la tentation de l'Allemagne, de l'Italie ou de la France. »⁵⁶⁰

Le futur cardinal suisse voit, dans la naissance de cette institution académique, comme un sceau apposé à l'intégration de la minorité catholique dans la culture nationale suisse.

Ce n'est pas un secret : l'évêque de Lausanne et Genève, Gaspard Mermillod, résidant à Fribourg, désirerait l'indépendance de la future Université par rapport à l'État. « En effet, les expériences malheureuses qu'il avait faites à Genève avec le protectorat exercé sur l'Église par le Gouvernement avaient rendu Mermillod partisan d'une séparation de l'Église et de l'État »⁵⁶¹, comme l'a observé Dominique Barthélemy. L'évêque genevois défend en conséquence le projet de facultés catholiques à la française, sous l'égide de l'épiscopat suisse. Pendant son exil, Mermillod est entré en relation avec les Universités catholiques venant d'être créées par les évêques français

⁵⁶⁰ ASRS, AA.EE.SS., Svizzera II, 398/232, Projet d'Université à Fribourg présenté par Mgr Mermillod en 1887.

⁵⁶¹ BARTHÉLEMY Dominique, *Idéologie et Fondation. Études et documents sur l'histoire de l'Université de Fribourg*, Fribourg, Éditions universitaires, 1991, pp. 2-3.

à Angers, Lille, Lyon, Paris et Toulouse, où il est appelé à donner des conférences ou à prêcher des retraites aux étudiants. Cependant, le futur cardinal suisse se heurte à ses confrères évêques de la Suisse alémanique, avec en tête l'évêque de Saint-Gall, Augustin Egger, doutant qu'un tel projet académique puisse attirer à Fribourg les étudiants germanophones. Mais Mermillod se confronte surtout au conseiller d'État fribourgeois Georges Python (1856-1927), élu au gouvernement cantonal en 1886 et homme fort du régime que les historiens ont appelé la « République chrétienne ». Il s'agit d'un régime cantonal s'appuyant sur les populations rurales encadrées par le clergé, à travers les associations et la presse, visant à réaliser un État chrétien. Représentant de la République chrétienne, Georges Python parvient à convaincre le pape Léon XIII de son projet d'Université d'État, catholique de fait, mais non de droit, selon la seule formule compatible à ses yeux avec le droit suisse.

Les argumentations de Python, exprimées dans un mémoire adressé au Pape en juin 1889, convainquent Léon XIII, en particulier en ce qui concerne le projet d'une Université d'État, capable de former « dans les principes solides et strictement orthodoxes la plus grande partie des jeunes gens de la Suisse catholique se vouant aux professions libérales »⁵⁶². Le bilinguisme du Canton et de la ville de Fribourg est en outre un atout, comme Georges Python l'explique à Léon XIII, puisque la facilité d'apprendre les langues modernes pourrait attirer les jeunes étrangers en Suisse. La neutralité helvétique offre, dans ce sens, une chance permettant d'établir des contacts entre catholiques de nations historiquement divisées : un étudiant français étudierait difficilement en Allemagne, et de même un Allemand en France : « Tandis que l'un et l'autre n'ont aucun motif de ne pas venir en Suisse, et ils y viennent en effet [...] sur ce terrain neutre, ouvert à tous. »⁵⁶³ Sans l'accord de l'évêque local Mermillod, l'évêque de Saint-Gall Egger recommande en juin 1889 au cardinal Rampolla, « la manière, dans laquelle on veut exécuter le plan »⁵⁶⁴. Le conseiller national des Grisons Caspar Decurtins s'est révélé un allié précieux dans la cause de Python car, à la différence de ce dernier, il a étudié à Munich et Strasbourg et a une connaissance directe des Universités, ainsi que des contacts précieux à Rome, grâce à ses efforts en faveur de la législation des ouvriers⁵⁶⁵. Decurtins confirme pour sa part en juillet à Mgr Domenico Jacobini, que

⁵⁶² ASRS, AA.EE.SS., Svizzera II, 398/232, Python à Léon XIII, 15.6.1889.

⁵⁶³ ASRS, AA.EE.SS., Svizzera II, 398/232, Python à Léon XIII, 15.6.1889.

⁵⁶⁴ ASRS, AA.EE.SS., Svizzera II, 398/232, Egger à Rampolla, 19.6.1889.

⁵⁶⁵ Cf. Fry Karl, *Gaspard Decurtins, der Löwe von Trun*, Zürich, Thomas-Verlag, 1949, vol. I, pp. 53-64.

le conseiller fédéral Emil Welti – interlocuteur privilégié du Saint-Siège – l’aurait assuré « qu’aucun obstacle ne s’oppose à l’érection d’une université catholique »⁵⁶⁶. Le Bref du pape Léon XIII, du 1^{er} août 1889, bénit la fondation de l’Université catholique de Fribourg, en confirmant qu’« il s’agit d’une chose qui sert le bien commun »⁵⁶⁷.

La fondation d’une Université catholique à Fribourg est chose décidée, d’après *La Liberté* du 28 septembre 1889, citant un article paru dans le *Moniteur de Rome* : « L’œuvre va surgir, appuyée sur Léon XIII et la Suisse catholique. »⁵⁶⁸ L’Université de Fribourg se distingue des Universités françaises, mais aussi belge, canadienne et américaine :

« Elle ne sera pas seulement l’œuvre privée des catholiques et de l’Église ; ce sera une Université d’État, fondée par le gouvernement conservateur. Fribourg, en sa qualité de canton souverain, est indépendant de toute autre autorité, sur le terrain de l’enseignement. »⁵⁶⁹

Ainsi est fondée à l’automne 1889 l’Université catholique de Fribourg : à côté de l’ancienne école de droit fribourgeoise (1762) transformée en Faculté en 1882, une Faculté des lettres ouvre ses portes aux étudiants. Avec « une sage et féconde lenteur »⁵⁷⁰, pour reprendre les paroles du quotidien fribourgeois, les Facultés de théologie et médecine sont prévues dans un deuxième temps, alors que le premier semestre l’Université compte 27 professeurs pour 29 étudiants. Mais leur nombre est destiné à s’accroître dans les années qui suivent, passant de 137 en 1890 à 587 en 1910⁵⁷¹. S’ouvrant en même temps que l’Institut supérieur de Louvain en Belgique (1887) et que l’Université catholique de Washington aux États-Unis, la création de l’Université de Fribourg en 1889 est certainement la plus importante conquête du pontificat de Léon XIII pour la Suisse.

⁵⁶⁶ ASRS, AA.EE.SS., Svizzera II, 398/232, Decurtins à Jacobini, 1.7.1889.

⁵⁶⁷ ASRS, AA.EE.SS., Svizzera II, 398/232, bref du pape Léon XIII, 1^{er}. 8.1889 (trad. lat.).

⁵⁶⁸ *La Liberté*, 28.9.1889, p. 3.

⁵⁶⁹ *La Liberté*, 28.9.1889, p. 3.

⁵⁷⁰ *La Liberté*, 28.9.1889, p. 3.

⁵⁷¹ Cf. RUFFIEUX Roland (éd.), *Histoire de l’Université de Fribourg : institutions, enseignement, recherches*, Fribourg, Éditions universitaires de Fribourg, 1889-1991, 3 vol.

La Faculté de théologie confiée à l'Ordre dominicain (1890)

La Faculté de théologie de l'Université de Fribourg est ouverte en automne 1890 et confiée à l'Ordre dominicain, se proposant d'être une place forte de la reconquête culturelle de la pensée catholique néothomiste promue par l'encyclique *Aeterni Patris* de 1879. «C'est pourquoi le gouvernement a reconnu à Sa Sainteté ou avec son agrément au Général des Dominicains le droit de nomination des Professeurs. En organisant ainsi la Faculté, le Gouvernement croit avoir donné au Saint-Siège toutes les garanties.»⁵⁷², écrit Caspar Decurtins au Saint-Siège. Mais comment en est-on arrivé au choix des dominicains comme professeurs de la Faculté de théologie fribourgeoise ? L'évêque de Lausanne et Genève, Gaspard Mermillod, désirerait confier l'enseignement de la théologie à des prêtres séculiers, suisses et étrangers. Mais Georges Python et Caspar Decurtins préfèrent, quant à eux, un ordre religieux. Leur première pensée est, en réalité, pour la Compagnie de Jésus. En mai 1889, le conseiller d'État fribourgeois envoie à Fiesole, sur la route de Rome, son homme de confiance Albert Hyrvoix (1848-1932), pour en parler au général des jésuites, le Valaisan Anton Maria Anderledy (1819-1892). Ce dernier, insistant sur le manque de vocations, ne fait pas bon accueil à la proposition de destiner quelques-uns de ses confrères à l'enseignement de la théologie à Fribourg, à tel point que Hyrvoix affirme à Python qu'«il n'y a plus rien du bon Suisse chez celui-là : il est Jésuite des pieds à la tête»⁵⁷³.

À la suite du refus des jésuites, l'intuition de faire appel à l'Ordre dominicain vient à l'occasion d'un séjour de Caspar Decurtins à Paris, en août 1889, lorsqu'il visite le dominicain et historien de l'Église Friedrich Heinrich Denifle (1844-1905), d'origine autrichienne. Celui-ci propose au député de la Surselva de l'introduire auprès du maître général de l'Ordre des Frères prêcheurs, Joseph-Marie Larroca (1813-1891). Decurtins en parle alors à Python et les deux se confient au chancelier et futur évêque de Coire, Georg Schmid von Grüneck (1851-1932), qui les encourage à tenter l'entreprise et les met en contact avec le prêtre allemand Franz Steffens (1853-1930), qui a étudié chez les dominicains et séjourne à l'époque en Engadine. Georges Python se rend donc dans le petit village engadinois de Maloja, pour lui demander d'accompagner Caspar Decurtins dans cette mission romaine auprès du maître des dominicains. Ce prêtre allemand, docteur en histoire

⁵⁷² ASRS, AA.EE.SS., Svizzera II, 421/238, Decurtins à Jacobini, 16.1.1890.

⁵⁷³ Cité par BARTHÉLEMY Dominique, *Idéologie et Fondation...*, p. 57.

et en théologie, accueille volontiers la demande. Dès l'automne 1889, il sera nommé professeur de sciences auxiliaires de l'histoire à l'Université de Fribourg. Decurtins se rend donc à Rome en décembre 1889, accompagné par Steffens, et les deux réussissent dans leur démarche. Au pape Léon XIII, le politicien des Grisons livre un mémoire dans lequel il considère comme idéal que les dominicains enseignent la philosophie thomiste, aux futurs étudiants de théologie, mais aussi à ceux s'orientant vers l'histoire, la philologie, la jurisprudence ou encore la médecine. « De la sorte, ceux-ci auraient un enseignement saint et droit comme fondement des sciences énumérées, étant donné que c'est précisément l'étude de la philosophie de S. Thomas qui est la plus apte, comme Votre Sainteté l'a démontré. » Et il ajoute, dans le même mémoire du 21 décembre 1889, « qu'aucun pays au monde n'a un plus vif besoin d'une telle restauration philosophique que la Suisse »⁵⁷⁴.

L'évêque Gaspard Mermillod, séjournant à Cannes, est mis au courant de la démarche de Decurtins par ses contacts romains. Aussitôt, il écrit au cardinal Rampolla qu'il va venir personnellement à Rome en janvier 1890 pour discuter de la future Faculté de théologie :

« Nous serons heureux d'avoir quelques dominicains comme professeurs ; mais il nous semble, qu'au point de vue des intérêts religieux nationaux de la Suisse, et de notre situation démocratique, il est important qu'il y ait des prêtres séculiers comme professeurs. »⁵⁷⁵

Toutefois, sans attendre l'arrivée de Mermillod au Vatican, Léon XIII et son cardinal Secrétaire d'État optent pour la formule proposée par Decurtins et Steffens, qui reçoit également les faveurs de l'Ordre des Frères prêcheurs. Le 24 décembre 1889 est ainsi signée la Convention entre le maître général des dominicains, le père Joseph-Marie Larroca, et Caspar Decurtins, représentant du gouvernement de Fribourg. Cette convention, dont une copie est restée dans les Archives vaticanes, est par la suite approuvée par Georges Python le 30 décembre et par le président du Conseil d'État François-Xavier Menoud le 31 décembre. La convention stipule à l'article 1 :

« Le Gouvernement du Canton de Fribourg, d'entente avec l'Autorité ecclésiastique, confie à l'Ordre dominicain la Faculté de théologie à fonder dans la nouvelle Université de Fribourg, à la condition expresse que tous

⁵⁷⁴ ASRS, AA.EE.SS., Svizzera II, 421/238, Decurtins à Léon XIII, 21.12.1889.

⁵⁷⁵ ASRS, AA.EE.SS., Svizzera II, 421/238, Mermillod à Rampolla, 19.12.1889.

les titulaires des chaires constituant ladite Faculté soient exclusivement des religieux de l'Ordre dominicain. »⁵⁷⁶

À la Faculté de théologie, les cours commencent à l'automne 1890. Quant au corps professoral, «les dominicains [le] maintiennent dans l'équilibre des nations et des langues»⁵⁷⁷, comme le relève Francis Python. Les professeurs francophones sont présents dès les débuts, avec les pères Joachim Berthier (1848-1924), Ange Boisdron (1845-1924), Thomas Coconnier (1846-1908) et Pierre Mandonnet (1858-1936), face à une dizaine de confrères germanophones. Le convict dominicain de l'Albertinum est ouvert le 15 octobre 1890. Le rôle du père Berthier, arrivé à Fribourg en avril 1890, est important dans la mise en route de la Faculté, malgré quelques difficultés⁵⁷⁸, à tel point que Georges Python lui écrira en 1922, à l'occasion des cinquante ans de son ordination, toute sa gratitude : «On aime à Fribourg les fils de St-Dominique, et l'auteur de cette sympathie générale est le bon Père Berthier qui, dès les débuts de la Faculté de théologie, s'est dévoué à notre pays à l'égal du meilleur des Fribourgeois. »⁵⁷⁹

En 1891 déjà, le premier professeur non dominicain est nommé, à la chaire de théologie pastorale, en la personne du prêtre lucernois Joseph Beck (1858-1943), connu par son engagement dans le catholicisme social. En 1900, l'Université de Fribourg compte désormais 380 étudiants, dont 75 en théologie. Parmi ceux-ci, 64 sont étrangers, dont 62 Allemands et seulement 2 Français. Cela s'explique, probablement, par la concurrence des Universités catholiques en France, d'Angers à Paris. Le pape Léon XIII, pour sa part, continue à suivre de près l'Université de Fribourg et sa Faculté de théologie, comme il le confirme dans une lettre aux évêques suisses d'août 1892, dans laquelle il leur recommande «cette magnifique entreprise, et spécialement la Faculté qui s'occupe des choses divines»⁵⁸⁰. En septembre 1892, Léon XIII exprime au père Joachim Berthier sa satisfaction du fait que «le Clergé catholique sera imbu d'une science d'autant plus solide des choses divines,

⁵⁷⁶ ASRS, AA.EE.SS., Svizzera II, 421/238, «Convenzione fra il R.mo Padre Giuseppe Maria Larroca Maestro Generale dell'Ordine dei Domenicani e l'Ill.mo Signor Caspar Decurtins, consigliere nazionale rappresentante il Governo del Cantone di Friburgo nella Svizzera», 24.12.1889 (trad. it.)

⁵⁷⁷ PYTHON Francis, «Les professeurs français de l'Université de Fribourg, relais des idées sillonnistes en Suisse», in : PYTHON Francis, *Empreintes. Entre politique et religion*, Fribourg, Société d'histoire du Canton de Fribourg, 2012, p. 88.

⁵⁷⁸ Cf. PYTHON Francis, «Le Père Berthier et Fribourg en 1890 ou la périlleuse fondation de la Faculté de théologie», in : PYTHON Francis, *Empreintes...*, pp. 179-198.

⁵⁷⁹ Cité par BARTHÉLEMY Dominique, *Idéologie et Fondation...*, pp. 371-372.

⁵⁸⁰ ASRS, AA.EE.SS., Svizzera II, 421/238, Léon XIII à Jardinier, 3.8.1892.

qu'il sera plus pleinement et plus profondément imbu des doctrines de saint Thomas d'Aquin»⁵⁸¹.

Échos helvétiques de *Rerum novarum* (1891)

Avec l'encyclique *Rerum novarum* de 1891, le pape Léon XIII lance un magistère destiné à poser les bases sociales d'une société nouvelle, conforme à la justice évangélique, mais éloignée aussi bien du socialisme que du libéralisme. L'accélération des mutations économiques survient en même temps en Suisse et dans les vieilles nations européennes comme l'Allemagne et l'Angleterre, mais aussi dans le Nouveau Monde. L'encyclique s'interroge ainsi sur les corrélations entre justice et charité. «Léon XIII y expose les droits sur la base desquels chercher à résoudre les misères, les désordres et les conflits qui ont accompagné le développement économique désordonné en cette fin du XIX^e siècle; des droits attribuables à la loi naturelle, dont l'Église se proclame la gardienne et l'interprète.»⁵⁸². Au lendemain de la publication de *Rerum novarum*, les membres de l'Union de Fribourg se réunissent pour leur septième et dernière conférence annuelle. Le cardinal Mermillod, désormais à Rome, est absent, mais ses associés lui adressent un message de reconnaissance :

«C'est sous vos auspices qu'est née pour beaucoup d'entre eux la pensée de chercher la solution des problèmes sociaux dans les enseignements de l'Église, et c'est au souffle de votre parole d'apôtre que tous ont senti croître en eux, d'année en année, l'amour de l'œuvre.»⁵⁸³

La pacification religieuse, dans chaque pays, reste la première condition de la réalisation du magistère social de l'Église. Mais, au-delà de l'importance des travaux préparatoires implicites menés à bien par l'évêque Mermillod et par l'Union de Fribourg, la réception du message social de l'encyclique ne va pas de soi et n'est pas immédiate en terre helvétique⁵⁸⁴. En 1894, le quotidien *La Liberté* de Fribourg accuse ainsi le *Piusverein*, organisation de défense religieuse, «de soulever la question sociale dans un pays où elle ne

⁵⁸¹ ASRS, AA.EE.SS., Svizzera II, 421/238, Léon XIII à Berthier, 29.8.1892.

⁵⁸² MENOZZI Daniele, «L'Église et les droits humains», in: LEVANT Marie, PETTINAROLI Laura, SIBRE Olivier (éd.), *Le Vatican...*, p. 63.

⁵⁸³ MASSARD Cyrille, *L'œuvre sociale du cardinal Mermillod...*, p. 266.

⁵⁸⁴ Cf. CHENAUX Philippe, «La réception de l'encyclique...», pp. 497-502.

se posait pas »⁵⁸⁵. Le président de *Piusverein*, le baron Georges de Montenach (1862-1925), se fait quant à lui porte-parole de la cause sociale de Léon XIII, en s'en prenant au radicalisme, qui avait combattu l'Église déjà à l'époque du Kulturkampf :

« Pendant qu'il spoliait nos églises et emprisonnait nos prêtres, le radicalisme disait bien haut qu'il n'en voulait point à la religion catholique, mais à l'ultramontanisme seulement : l'ultramontanisme c'était Pie IX. Demain il prendra nos écoles, il installera ses agents d'assurance dans nos campagnes, il supprimera les Ordres religieux pour plaire à quelques députés, il fera tout cela en se proclamant respectueux de la religion catholique. Il ne combattrait que la jeune école catholique et cette école c'est Léon XIII. »⁵⁸⁶

Mais le magistère social de Léon XIII conquiert en même temps des partisans en Suisse. Caspar Decurtins souligne que le Pape « a proclamé enfin que la charité ne devrait pas empêcher que la justice complète soit rendue aux ouvriers »⁵⁸⁷. Le chanoine valaisan (et futur abbé de l'abbaye de St-Maurice) Joseph Mariétan (1874-1943), le prêtre genevois Eugène Carry (1853-1912) et le Lucernois Joseph Beck, professeur de théologie pastorale à l'Université de Fribourg, offrent également une impulsion à l'implication des catholiques dans la résolution de la question sociale. La prégnance de *Rerum novarum* dans l'enseignement dispensé à l'Université de Fribourg, qui vient d'être fondée, est attestée entre autres par le transfert de Vienne vers la cité sur la Sarine, en 1899, de la revue *Monatschrift für christliche Sozialreform*, lancée par le baron Karl Vogelsang (1818-1890)⁵⁸⁸. Ce qui est certain, c'est que l'encyclique contribue à accélérer l'intégration des catholiques suisses dans la société. Le *Verband katholischer Männer und Arbeitervereine* (1888) et la Fédération des cercles et sociétés catholiques de la Suisse romande (1888) contribuent à diffuser le message social porté par l'encyclique de 1891, avant de fusionner en 1904 dans l'Association catholique populaire suisse, « la première organisation faîtière du catholicisme suisse »⁵⁸⁹. En 1900, l'Association internationale pour la protection légale des

⁵⁸⁵ Cité par RUFFIEUX Roland : *Le mouvement chrétien-social...*, p. 225.

⁵⁸⁶ *Bulletin de l'Association suisse de Pie IX*, août-septembre 1894, p. 182.

⁵⁸⁷ *La Concorde*, 8.8.1891, p. 121.

⁵⁸⁸ Cf. PYTHON Francis, « La doctrine sociale de l'Église dans l'enseignement à l'Université de Fribourg : approche thématique et essai de périodisation, 1889-1956 », *Revue suisse d'histoire religieuse et culturelle* 83, 1989, pp. 83-119.

⁵⁸⁹ CHENAUX Philippe, « La réception de l'encyclique... », p. 497.

travailleurs est établie à Bâle : le politicien grison Decurtins écrit à son propos qu'il s'agit de « l'acte de la politique sociale de Léon XIII »⁵⁹⁰.

L'historiographie sur la réception de *Rerum novarum* en terre helvétique semble oublier la Suisse italienne. Quel est l'impact de l'encyclique sociale au Tessin ? *Rerum novarum* est publiée à une époque riche en événements traumatisants pour le Canton du Tessin, de la « révolution de 1890 », avec l'assassinat du conseiller d'État conservateur Luigi Rossi (1864-1890) par les révolutionnaires radicaux, à la scission politique dans le même Parti conservateur. Alors que le journal de l'évêché, le *Credente Cattolico*, semble ignorer totalement l'encyclique de Léon XIII, celle-ci retient en revanche toute l'attention du journal du Parti conservateur, *Libertà*, qui publie le texte par tranches, à partir de l'édition du 1^{er} juin 1891, mais sans arriver aux conclusions de *Rerum novarum*. Au cours de l'année 1892, le journal conservateur lit cependant, de plus en plus, les problèmes sociaux de la Suisse italienne à la lumière de l'encyclique papale. En mai 1892, le prêtre et journaliste Luigi Imperatori (1844-1900) soulève la question de la rétribution des enseignants tessinois, nécessaire « pour ne pas mourir de faim »⁵⁹¹. En octobre 1892, c'est au tour d'un collaborateur anonyme du *Mendrisiotto* – avec la mystérieuse signature *Demos* – de constater que la question sociale n'est pas étrangère au Tessin, en citant l'émigration, la dépréciation des fonds, ainsi qu'en appelant à la création de banques Raiffeisen⁵⁹². Ces articles témoignent de la présence dans la rédaction de *Libertà* de collaborateurs qui s'enthousiasment pour le magistère social de l'Église.

Traduire en pratique les idées sociales du pape Léon XIII est la mission que se donne le journaliste de Minusio, Giovanni Battista Mondada (1864-1927), fondateur en 1894 du journal *Il Patriota Ticinese*. Ce premier journal à orientation sociale chrétienne explicite publie non seulement *Rerum novarum* dans son intégralité, mais défend également sa cause de manière continue. Mondada poursuit cette vocation sociale à l'étranger, en écrivant pour *Il Giornale di Roma*, la revue jésuite *La Civiltà cattolica* et même pour *La Croix* de Paris. Au Tessin, le flambeau de la diffusion de l'esprit de l'encyclique sociale est repris par le jeune prêtre Luigi Simona (1874-1968). Né à Locarno et docteur en théologie de l'Université pontificale grégorienne de Rome, don Simona est l'esprit tessinois le plus engagé culturellement dans la question sociale et ouvrière. Il est fasciné par le sociologue français

⁵⁹⁰ FRY Karl, *Gaspard Decurtins...*, p. 203 (trad. a.).

⁵⁹¹ *Libertà*, 17-18.10.1892.

⁵⁹² *Libertà*, 7.5.1892.

Louis Garriguet (1859-1927). Curé du petit village de Crana dans le Val Onsernone, Luigi Simona y fonde en 1902 le *Circolo di studi politico-sociale onsernonese*, puis la revue *Cultura moderna* à Locarno en 1905. Dans le premier numéro de cette revue, imprimé en juillet 1905 par la typographie Pedrazzini de Locarno, Simona déclare ne pas concevoir le christianisme comme quelque chose d'abstrait ou séparé de l'histoire, mais bien au contraire comme «révélé à travers tous les phénomènes de la vie humaine»⁵⁹³. La mission du christianisme est, d'après le prêtre tessinois sensible au magistère social de l'Église, «d'embrasser et de vivre en lui-même l'ensemble de la vie contemporaine, d'unir, d'amalgamer, dans un seul effort, toutes les énergies et les forces sociales, pour le triomphe du Vrai et du Bien»⁵⁹⁴. La revue *Cultura moderna* essaie de proposer un programme chrétien social, en publiant des articles sur les droits des ouvriers, sur la réforme agricole ou encore sur la journée de travail de huit heures. «L'encyclique *Rerum novarum* sera toujours la *Magna Carta* de la réforme sociale chrétienne. [...] Et depuis que le grand Pontife des travailleurs a proclamé les droits des pauvres et les devoirs des grands envers eux, des milliers d'âmes généreuses et intelligentes se sont appliquées à cette œuvre noble et providentielle, démontrant ainsi que l'Église est encore jeune, vraiment moderne, et cela bien que beaucoup, abusant de son nom, préfèrent se déclarer ennemis du nouveau et regretter éternellement l'ancien.»⁵⁹⁵

La médiation du Saint-Siège dans le conflit entre conservateurs tessinois (1898)

Le chemin de la pacification entrepris par le pontificat de Léon XIII se poursuit, au sud des Alpes, non sans quelques difficultés. Un épisode emblématique est l'incident diplomatique di Stresa en 1882, qui provoque des tensions dans les relations entre la Suisse, le Saint-Siège et le Royaume d'Italie. En août 1882, l'assemblée annuelle du *Piusverein* se tient à Locarno. Les participants, guidés par le président du Grand conseil tessinois Gioachimo Respini (1836-1899) et par l'évêque Eugène Lachat (arrivé depuis Lucerne), accomplissent une excursion en bateau à vapeur jusqu'à Stresa, en passant par les îles Borromées. Les autorités italiennes dénoncent cette

⁵⁹³ *Cultura moderna*, anno I, N. 1, juillet 1905, p. 1 (trad. it.).

⁵⁹⁴ *Cultura moderna*, anno I, N. 3, septembre 1905, p. 2 (trad. it.).

⁵⁹⁵ *Cultura moderna*, anno I, N. 5, novembre 1905, p.2 (trad. it.).

excursion comme une « invasion des papalins suisses en territoire italien »⁵⁹⁶. Selon les reproches adressés au Saint-Siège, les Suisses auraient crié depuis le bateau : « *Abbasso la Casa Savoia, Viva il Papa-Re.* »⁵⁹⁷ Cependant, la chronique de l'excursion à travers le Lac Majeur reportée par *La Semaine Catholique de la Suisse* est bien différente :

« À huit heures, l'on monte sur un bateau à vapeur qui va promener les heureux Associés du Pius-Verein à travers le lac Majeur. Mgr Lachat est de la partie. On part, il pleut. Mais la joie et l'entrain demeurent. Bientôt les nuages se dissipent, les montagnes se montrent avec leurs villages si pittoresquement situés sur leurs flancs, avec leurs vignes chargées de raisins, avec leurs verdoyantes forêts. Le lac a des splendeurs à nulle autre pareilles. Voici les îles, isola Madre, isola Bella, les îles Borromées avec leurs jardins suspendus, leurs colonnades et leurs statues. On longe la côte italienne : on salue le bateau, on agite des mouchoirs, auxquels on répond avec enthousiasme. Enfin on arrive à Stresa, petite ville italienne où devaient débarquer les Associés désireux de pousser leur course jusqu'à Milan. L'évêque de Bâle descend sur la rive et va visiter l'église dédiée à saint Ambroise et à saint Théodule. Mais aussitôt on donne l'ordre de rentrer au bateau. La population de Stresa insultait les catholiques suisses descendus sans méfiance sur la rive italienne. »⁵⁹⁸

La correspondance de Mgr Lachat au cardinal secrétaire d'État Jacobini, de même que celle adressée par Respini au Conseil fédéral, confirme la version selon laquelle ce sont les habitants de Stresa qui auraient insulté les Suisses venus depuis le Tessin. « Le crime décanté d'atteinte aux droits nationaux, imputé aux catholiques suisses, se résume au fait qu'ils portaient à la boutonnière de leur habit l'insigne de la Société *Piusverein*, un nœud blanc-jaune, rappelant la fondation et les couleurs pontificales, avec au milieu les armoiries fédérales ou cantonales »⁵⁹⁹, comme l'écrit Gioachimo Respini dans une lettre au Conseil fédéral en septembre 1882. L'évêque de Bâle, Eugène Lachat rend compte de l'incident diplomatique dans sa longue lettre au cardinal Ludovico Jacobini, à commencer par les allocutions qu'il a lui-même prononcées à Locarno, avant le départ pour Stresa. Dans celles-ci, il a parlé « 1. sur la foi ; 2. sur Jésus-Christ ; 3. sur la Sainte Vierge et enfin il a parlé de la santé de Léon XIII : il n'a point traité de politique ni touché à l'Italie moderne. Au reste les orateurs (je les ai

⁵⁹⁶ Cf. AAV, Arch. Segreteria di Stato, Anno 1883, Rubr. 283, Sui fatti di Stresa, Mgr Pallotti, 12.4.1883.

⁵⁹⁷ AAV, Arch. Segreteria di Stato, Anno 1883, Rubr. 283, Sui fatti di Stresa, Mgr Pallotti, 12.4.1883.

⁵⁹⁸ *La Semaine Catholique de la Suisse romande*, 2.9.1882.

⁵⁹⁹ AAV, Segr. Stato, Anno 1883, Rubr. 283, Respini au Conseil fédéral, 14.9.1882 (trad. it.).

presque tous entendus) ont été très modérés et réservés. Nul d'entre eux n'a fait mention spéciale de l'Italie»⁶⁰⁰. L'excursion sur le Lac Majeur, à laquelle participent entre 500 et 600 personnes, ne s'arrête nulle part jusqu'à Stresa :

«Aucun cri n'a été poussé contre l'*Italia*, ni contre les membres de la *Famiglia Reale*, dont les voyageurs ignorent la présence dans cette contrée, et même qu'elle y ait une demeure. Il est absolument faux qu'on ait crié : *Abbasso la Casa Savoia, Viva il Papa-Re.*»

Pendant le trajet en bateau, Mgr Lachat confirme n'avoir vu aucun membre du gouvernement, ni des gendarmes du Canton du Tessin. Sur le bateau, il y a ce jour des politiciens et magistrats suisses, mais présents comme hommes privés. D'après le récit de Lachat, aucune provocation n'est lancée depuis le bateau. À Stresa, l'évêque déclare avoir quitté le bateau pour visiter l'église. Mais c'est au départ depuis la petite ville italienne que «les outrages qu'on nous a faits de la plage de Stresa dépassent toute expression, toute imagination». Une partie de la population de Stresa aurait perçu les insignes du *Piusverein* comme un signe de provocation :

«Les cocardes que portaient sur la poitrine un certain nombre de nos catholiques consistaient en une croix blanche sur fond rouge, symbole de la Confédération Suisse, entourée d'une petite bordure jaune et blanche, couleurs du Pape. C'est le signe des hommes du comité ; d'autres portaient simplement un petit ruban jaune et blanc. Cette décoration est celle de l'Association suisse de Pie IX, depuis 25 ans.»⁶⁰¹

La diplomatie vaticane essaie d'apaiser les tensions, en invitant Mgr Lachat et les membres du *Piusverein* à la prudence. Cependant, l'incident diplomatique de Stresa entraîne de profondes tensions, difficiles à résorber, au sein même de la vie politique tessinoise. Dès 1880, la période du *Nuovo Indirizzo*, avec le gouvernement des conservateurs, se caractérise par un choc frontal avec l'opposition radicale. Le 11 septembre 1890, les radicaux s'engagent sur la voie de la violence révolutionnaire. Le conseiller d'État Gioachimo Respini est arrêté à Lugano, tandis que les ministres sont pris en otage dans la résidence du gouvernement à Bellinzone. Au cours de l'action, les révolutionnaires tuent le jeune conseiller d'État Luigi Rossi (1864-1890)⁶⁰². Le philosophe radical

⁶⁰⁰ AAV, Segr. Stato, Anno 1883, Rubr. 283, Lachat à Jacobini, 4.9.1882.

⁶⁰¹ AAV, Segr. Stato, Anno 1883, Rubr. 283, Lachat à Jacobini, 4.9.1882.

⁶⁰² Cf. PLANZI Lorenzo, «Il Ticino nel periodo delle turbolenze politiche. Il Consigliere di Stato Luigi Rossi tra mito e storia», *Risveglio* 6, 2013, pp. 20-24.

Romeo Manzoni (1847-1912) a amèrement reconnu que celle du 11 septembre a été «une révolution erronée»⁶⁰³. Une véritable scission se produit au sein même du Parti conservateur tessinois en novembre 1896, à la suite de deux réunions houleuses à Giubiasco. Bien que le jeune avocat Giuseppe Motta (1871-1940) ait souhaité que la base du parti reste unie «sans compromis, ni transactions, ni fusions, ni confusions»⁶⁰⁴, les querelles se multiplient. Le Parti conservateur se divise entre les modérés baptisés *giubiaschesi* et les intransigeants appelés *respiniani*, guidés par Respini.

L'évêque Vincenzo Molo (1833-1894), administrateur apostolique du Tessin – succédant à Mgr Lachat en 1887 – intervient personnellement dans la bataille, essayant de réconcilier les parties. Comme le révèlent plusieurs correspondances adressées personnellement à Léon XIII, Mgr Molo prend la défense des modérés *giubiaschesi*, demandant au Pape d'intervenir pour calmer l'agitation des conservateurs tessinois. Dans une correspondance à Léon XIII datée du 20 décembre 1894, l'administrateur apostolique du Tessin écrit : « Mais il faut dire que, pour certains, l'union des âmes était plus redoutée que désirée ; et l'on faisait tout pour l'empêcher, voire pour augmenter les dissensions. »⁶⁰⁵

Poursuivant le chemin pacificateur du pontificat de Léon XIII, le Saint-Siège, invité par l'évêque Molo, intervient diplomatiquement dans la lutte entre les deux factions conservatrices, en envoyant au Tessin – en mission confidentielle – le capucin espagnol José de Calasanz Vives y Tutò (1854-1913), consultant du Saint-Office, qui arrive à Lugano en mai 1898. L'émissaire pontifical rencontre les parties en conflit et essaie de les réconcilier, à travers des pourparlers officieux. Son action pacificatrice est partiellement couronnée de succès et conduit à un rapprochement entre les deux courants des *giubiaschesi* et *respiniani*. Mais ce n'est qu'en 1900, au lendemain de la mort de Gioachimo Respini, qu'une véritable réconciliation survient. Lorsque le conflit est enfin résolu, l'envoyé du pape Léon XIII – devenu entre-temps le cardinal Vives y Tutò – écrit aux conservateurs tessinois en octobre 1900 : « Il n'y a pas, et il ne doit pas y avoir, de perdants ou de vainqueurs ; et personne ne peut appeler un autre rebelle ou un ancien rebelle : tous doivent être frères, en parfaite harmonie et dans la bienveillance chrétienne. »⁶⁰⁶

⁶⁰³ GILARDONI Virgilio, «La lotta politica e ideale dell'Ottocento ticinese. La "rivoluzione sbagliata" nelle lettere inedite di Romeo Manzoni», *Archivio storico ticinese* 1979, pp. 77-78.

⁶⁰⁴ *Libertà*, 30.11.1896 (trad. i.).

⁶⁰⁵ ASRS, AA.EE.SS, Rapporti Sessioni, Svizzera, Sessione 487, 16.2.1899, 329, Molo à Léon XIII, 20.12.1896 (trad. it.).

⁶⁰⁶ ASRS, AA.EE.SS, Rapporti Sessioni, Svizzera, Sessione 487, 16.2.1899, 329, Vives à Bianchetti, Castelli et Cattori, 17.10.1900 (trad. it.).

Une session romaine conciliatrice à propos de l'église de La Chaux-de-Fonds (1900)

Les efforts de pacification de l'Église de Léon XIII touchent le Tessin, mais aussi d'autres régions de la Suisse. Dans la petite cité industrielle de La Chaux-de-Fonds, dans le Canton de Neuchâtel, les catholiques romains réclament autour de 1900 une indemnisation pour l'église que le gouvernement leur a prise en 1872 en faveur des vieux-catholiques. Cela, après que les premières restitutions d'églises surviennent en même temps, dès 1892, dans le Canton de Genève. Un arrêté du Conseil d'État genevois de mai 1892 a décidé de «rendre» aux catholiques romains les églises de Meinier et Vernier, qui ne sont désormais plus utilisées par les vieux-catholiques⁶⁰⁷. Concernant la réclamation des catholiques de La Chaux-de-Fonds, l'évêque de Lausanne et Genève Joseph Deruaz (1826-1911), successeur du cardinal Mermillod dès 1891, est interpellé. Longtemps curé à Lausanne, où il a entretenu de bonnes relations avec les radicaux vaudois, l'évêque Deruaz est connu pour sa modération. À sa nomination épiscopale, le conseil municipal de Lausanne a délégué deux de ses membres pour complimenter le nouvel évêque. «C'est assurément la première fois depuis la réforme qu'un tel événement se présente», d'après le quotidien parisien *Le Monde*, qui ajoute comment Joseph Deruaz «a acquis auprès de la population protestante et des hommes du gouvernement une véritable influence, uniquement due à ses vertus et à l'austère dignité de son caractère évangélique»⁶⁰⁸. En octobre 1900, l'évêque Deruaz écrit au cardinal secrétaire d'État Mariano Rampolla, pour demander conseil à propos de la situation de La Chaux-de-Fonds. Sa lettre est empreinte de l'esprit de modération qui caractérise l'ère de l'Église de Léon XIII. Dans le Canton de Neuchâtel, qui est majoritairement réformé, une seule paroisse catholique, celle de La Chaux-de-Fonds, a été séduite par le vieux-catholicisme, auquel le gouvernement a fait accorder une existence légale, comme le rappelle Mgr Deruaz dans sa lettre au cardinal Rampolla :

«Malheureusement, bon nombre de catholiques sont tombés dans le schisme, et pour le choix d'un prétendu curé que la loi nouvelle leur donnait droit de nommer, ils ont eu la majorité contre les catholiques demeurés fidèles. Ceux-ci ont dû abandonner leur ancienne église, et tous ses biens : ils se sont réfugiés dans des maisons particulières, en attendant qu'ils

⁶⁰⁷ Cf. SCHOLL Sarah, *En quête d'une modernité religieuse...*, p. 349.

⁶⁰⁸ *Le Monde*, 28.2.1891.

eussent bâti une Chapelle modeste, mais cependant assez spacieuse, qu'ils occupent depuis 25 ans.»⁶⁰⁹

Durant ce quart de siècle, de 1875 à 1900, les catholiques romains se sont ressaisis eux-mêmes et sont de beaucoup les plus nombreux à La Chaux-de-Fonds: «leur chapelle provisoire, qui est plus grande que l'ancienne église, est encombrée à tous les offices, tandis que l'ancienne église dont les vieux-catholiques se sont emparés n'est plus fréquentée que par des rares adhérents du schisme, quoique le Gouvernement donne toujours le traitement de deux prêtres pour la desservir – il n'y a cependant qu'un seul prêtre». Avant l'épiscopat de Mgr Deruaz, les catholiques romains doivent subvenir à tous les frais d'entretien de leur culte, traitements du curé et des autres prêtres, frais de culte, impôts. Le nouvel évêque de Lausanne et Genève entame des négociations avec les autorités cantonales de Neuchâtel, grâce au «concours officieux»⁶¹⁰ du conseiller fédéral Numa Droz, originaire de La Chaux-de-Fonds. Le Conseil d'État neuchâtelois reconnaît ainsi, par un décret, son soutien à la paroisse catholique romaine de La Chaux-de-Fonds, en accordant un traitement au curé et à son auxiliaire, comme il l'a précédemment alloué aux prêtres vieux-catholiques.

Mais il reste à résoudre la question des biens de l'ancienne paroisse catholique dont les vieux-catholiques se sont emparés. Les catholiques romains ont tenté une revendication juridique, en s'adressant au Tribunal fédéral, qui les a renvoyés aux tribunaux neuchâtelois. Ceux-ci les ont adressés à leur tour au Conseil d'État de Neuchâtel, à qui il appartient de donner une décision administrative. Mais les vieux-catholiques ont fait en même temps savoir au gouvernement cantonal que les prétentions des catholiques romains seraient à leur avis exagérées, et que si on les leur accordait, ce serait la déchéance de la paroisse vieille-catholique, qui ne pourrait plus survivre. «Officieusement un membre influent du Gouvernement (maintenant Conseiller fédéral à Berne) m'avait prié d'intervenir auprès du Conseil de la paroisse catholique-romaine», comme confie Mgr Deruaz au cardinal Rampolla, en faisant implicitement allusion au conseiller fédéral Robert Comtesse (1847-1922). L'évêque de Lausanne et Genève est en même temps sollicité par les membres de la paroisse catholique romaine de La Chaux-de-Fonds:

«Désirant aussi conserver la bienveillance du Gouvernement neuchâtelois et la sympathie de la majorité de la population protestante de la localité,

⁶⁰⁹ ASRS, AA.EE.SS., Rapporti Sessioni, Svizzera, Sessione 896, 8.11.1900, 688, Deruaz à Rampolla, 10.10.1900.

⁶¹⁰ ASRS, AA.EE.SS., Rapporti Sessioni, Svizzera, Sessione 896, 8.11.1900, 688, Deruaz à Rampolla, 10.10.1900.

les catholiques demandent à leur Évêque de bien vouloir intervenir, selon le désir du Gouvernement, et de régler lui-même cette question de concert avec le même Gouvernement. »

Et c'est ainsi que Mgr Deruaz s'adresse directement au cardinal secrétaire d'État, afin de lui demander son conseil : « Qu'ai-je à faire ? Et que puis-je faire ? »⁶¹¹

La Congrégation pour les Affaires ecclésiastiques extraordinaires, sollicitée par le cardinal Rampolla, traite la problématique dans sa séance du 8 novembre 1900, dédiée aux biens de la paroisse catholique romaine de La Chaux-de-Fonds. Les cardinaux membres en discutent donc, à Rome, invitant enfin Mgr Deruaz à une attitude réconciliatrice *super partes*, en s'abstenant et proposant que ce soient les conseils paroissiaux qui traitent avec le gouvernement cantonal. Décisif s'avère, durant la réunion au Palais apostolique, l'avis de Domenico Ferrata, devenu cardinal depuis juin 1896 : « Il est préférable qu'eux aussi s'en abstiennent ; mais en tout état de cause, s'ils subissaient des préjudices en s'en abstenant, qu'ils traitent plutôt avec le gouvernement. »⁶¹² L'avis du cardinal Ferrata est soutenu par les cardinaux Andreas Steinhuber (1825-1907) et Vincenzo Vannutelli (1836-1930) et est donc approuvé par la séance de novembre 1900 de la Congrégation chargée des relations internationales du Saint-Siège. De son côté, le cardinal Rampolla invite enfin l'évêque Deruaz à la prudence conciliatrice, en essayant de résoudre le conflit directement avec les autorités cantonales, sans se disputer avec la paroisse catholique-chrétienne : « Que l'évêque ne traite pas. Que les conseils paroissiaux traitent avec le gouvernement, et non avec les vieux-catholiques. »⁶¹³ Cette prudence de la Congrégation pour les Affaires ecclésiastiques extraordinaires, que l'évêque Deruaz fait la sienne, est un indice ultérieur de comment les rapports officiels entre Berne et le Vatican s'améliorent progressivement avec le temps, durant le long pontificat de Léon XIII. Revenant sur son expérience au sein de la Curie romaine, le cardinal Domenico Ferrata observe qu'en audience, « après qu'on avait traité des affaires de la Secrétairerie, le Saint-Père aimait à parler de la politique du Saint-Siège, des différents projets qu'il avait en vue, des moyens de développer l'influence de la religion dans les divers pays »⁶¹⁴. La diplomatie de Léon XIII

⁶¹¹ ASRS, AA.EE.SS., Rapporti Sessioni, Svizzera, Sessione 896, 8.11.1900, 688, Deruaz à Rampolla, 10.10.1900.

⁶¹² ASRS, AA.EE.SS., Rapporti Sessioni, Svizzera, Sessione 896, 8.11.1900, 688, procès-verbal (trad. it.).

⁶¹³ ASRS, AA.EE.SS., Rapporti Sessioni, Svizzera, Sessione 896, 8.11.1900, 688, procès-verbal (trad. it.).

⁶¹⁴ FERRATA Dominique, *Mémoires*, vol. I, p. 427.

atteste d'avoir à cœur, en Suisse comme ailleurs, la protection de la liberté de l'Église, mais aussi la pacification entre les confessions chrétiennes.

Le Conseil fédéral écrit au Pape

Les efforts diplomatiques de Léon XIII sont appréciés par le gouvernement fédéral de Berne, comme en témoigne le télégramme que le président de la Confédération Numa Droz envoie au Pape le 1^{er} janvier 1888, à l'occasion de ses cinquante ans de sacerdoce :

« Puisse-t-il être donné à Votre Sainteté de poursuivre longtemps encore le cours d'une vie marquée par la plus grande sagesse dans l'administration de l'Église et par un esprit élevé de conciliation dans les rapports de l'Église avec les gouvernements. »⁶¹⁵

La réponse de Rome, adressée par le cardinal secrétaire d'État Mariano Rampolla au président Droz, exprime l'appréciation de Léon XIII :

« Je me charge en outre d'ajouter que, admirant les qualités par lesquelles se distingue le peuple suisse, il prie le Seigneur pour qu'il daigne le rendre toujours plus prospère et heureux dans son existence pacifique et honorable. »⁶¹⁶

Le télégramme du Conseil fédéral témoigne de l'apaisement survenu dans les rapports avec le Palais apostolique. Ce rite diplomatique des félicitations se répète, dans l'agenda du gouvernement fédéral, à l'occasion d'autres júbiléés, des noces d'or du roi Christian IX et de la reine Louise de Danemark en mai 1892 au 25^e anniversaire du couronnement comme Roi de Hongrie de l'empereur François-Joseph 1^{er} d'Autriche un mois plus tard⁶¹⁷.

L'échange épistolaire entre le Conseil fédéral et Léon XIII se reproduit en février 1893, à l'occasion du cinquantième anniversaire de la consécration épiscopale du Pape. À cette occasion, le gouvernement hésite sur la procédure à adopter car, d'après les informations parvenant d'Italie, presque tous les pays européens envoient des représentants à Rome afin de présenter leurs hommages au Pape. Ces délégués européens peuvent compter sur le

⁶¹⁵ AFS, E 2#1000/44#915*, Kirchenstaat (Vatikan), Priester- und Bischofsjubiläum des Papstes Leo XIII, Droz à Léon XIII, 1.1.1888.

⁶¹⁶ AFS, E 2#1000/44#915*, Rampolla à Droz, 12.1.1888 (trad. it.).

⁶¹⁷ AFS, E 2#1000/44#915*, Liste des félicitations et des condoléances faites par le Conseil fédéral.

respect et la liberté qui « leur seront assurés par la sagesse des populations italiennes et par les mesures que les autorités du Royaume ont prises à tout événement »⁶¹⁸. Le Département des Affaires étrangères demande alors à son chargé d'affaires à Londres, Charles Bouverat, de s'informer officieusement de la manière de procéder adoptée par le Royaume-Uni, en considérant que celui-ci, de même que la Suisse, a interrompu les relations (officieuses) avec le Saint-Siège à la fin du pontificat de Pie IX. Le 8 février 1893, le chargé d'affaires Bouverat répond, après avoir consulté officieusement le ministre Lord Archibald Philip Primrose de Rosebery (1847-1929), que la reine Victoria d'Angleterre n'enverra pas de mission spéciale à Rome, considérant que la Grande-Bretagne n'a pas de relations officielles avec le Saint-Siège : « La Reine se bornera en sa qualité de Souveraine protestante à envoyer une lettre autographe ou un télégramme de félicitations. »⁶¹⁹ Le représentant suisse à Londres ajoute, dans sa missive adressée à Berne, avoir reçu un conseil de la part de Lord Rosebery, un des collaborateurs les plus proches de la reine Victoria, qui engagerait « Monsieur le Président de la Confédération à en faire autant puisque vous avez cependant un certain nombre de Cantons catholiques – mais pas davantage. Le Pape a envoyé un Délégué spécial au Jubilé de la Reine, mais la politesse a déjà été rendue lors du dernier Jubilé du Saint-Père ». Le Conseil fédéral accueille ce conseil lui arrivant depuis Londres, même si ses rapports avec la couronne d'Angleterre sont à l'époque assez tendus. Dans le télégramme envoyé à Léon XIII depuis Berne, le gouvernement helvétique exprime « les vœux les plus sincères pour qu'il soit donné à Votre Sainteté de poursuivre, pendant longtemps encore, dans l'esprit de paix et de sagesse, les hautes destinées auxquelles Elle a été appelée »⁶²⁰. Du fait d'une erreur de l'office télégraphique du Vatican, la réponse ne parvient pas à Berne. Ainsi, c'est seulement le 29 mars 1893 que le cardinal Rampolla répond au Conseil fédéral avec les remerciements « par lesquels le Saint-Père avait correspondu, confirmant sa bienveillance envers les autorités et le peuple de cette Confédération »⁶²¹.

La presse suisse se fait l'écho enthousiaste de ces échanges épistolaires entre le Pape et le Conseil fédéral. Tandis que la presse catholique exulte, le journal radical *Le Confédéré*, représentant l'aile la plus intransigeante et anticléricale du radicalisme dans le Canton de Fribourg, n'y trouve rien

⁶¹⁸ AFS, E 2#1000/44#915*, Minute du Conseil fédéral, février 1893.

⁶¹⁹ AFS, E 2#1000/44#915*, Bouverat au Département des Affaires étrangères, 8.2.1893.

⁶²⁰ AFS, E 2#1000/44#915*, Conseil fédéral à Léon XIII, 18.2.1893.

⁶²¹ AFS, E 2#1000/44#915*, Rampolla au Conseil fédéral, 29.3.1893 (trad. it.).

à redire, reportant, le 4 janvier 1888, les félicitations de presque tous les gouvernements des États civilisés du monde pour les cinquante ans de sacerdoce du pape Pecci :

« Dans ce concert presque unanime des Puissances, la Suisse n'a pas voulu rester en manque de courtoisie. Elle a fait féliciter le St-Père, tout comme l'ont fait les gouvernements d'autres pays protestants et républicains. Cela était d'autant plus naturel que notre Confédération compte quelque mille catholiques et que du reste le Conseil fédéral n'a fait que se conformer aux usages diplomatiques. »⁶²²

Le quotidien *La Tribune de Genève*, quant à lui, commente en ces termes le télégramme de février 1893 :

« Malgré le gouffre profond qui nous sépare de la papauté, nous ne serons point de ceux qui feront un grief à l'autorité fédérale de ce témoignage courtois de politesse à l'égard du titulaire actuel du siège pontifical. Nous ne pouvons oublier que Léon XIII est un vieillard et que son âge nous le rend vénérable et sacré. »

Curieusement, le journal genevois fait l'éloge du Pape pour avoir réussi à apaiser les blessures du Kulturkampf, en particulier à Genève, en opposant Léon XIII au « pontificat étroit, superstitieux et agressif de Pie IX ». La réceptivité et l'ouverture au dialogue du pape Pecci, ainsi que son magistère social, lui a permis de gagner un consensus large autour d'un programme diplomatique international offrant à l'Église son propre visage dans une société moderne. L'image du Saint-Siège en tant que puissance morale s'est davantage enracinée dans l'esprit catholique, mais également non catholique. Il y a en conséquence bien des raisons, d'après le journal genevois fondé en 1879 par le banquier américain James T. Bates (1844-1914), « pour la chrétienté non catholique sinon de s'associer officiellement aux témoignages de sympathie qui seront adressés à Léon XIII, du moins pour garder à son égard dans cette occasion une neutralité bienveillante et courtoise »⁶²³.

Un troisième et dernier télégramme est envoyé de Berne, au Pape, le 3 mars 1902, à l'occasion des vingt-cinq ans du pontificat. Le président de la

⁶²² *Le Confédéré*, 4.1.1888, p. 1.

⁶²³ *Tribune de Genève*, 19.2.1893.

Confédération Josef Zemp, premier conseiller fédéral catholique conservateur (élu en 1891), écrit à Léon XIII à l'occasion de ce jubilé :

«Entouré du respect universel, Votre Sainteté fête aujourd'hui son entrée dans la vingt-cinquième année de son pontificat. À l'occasion de cet heureux événement, nous prions Votre Sainteté d'agréer nos vives félicitations et souhaitons qu'il Lui soit donné d'exercer longtemps encore son saint ministère.»⁶²⁴

Au printemps 1903, alors que le pape Pecci est mourant, le Palais apostolique est ouvert aux journalistes qui vont et viennent. Le contraste avec le décès de Pie IX en 1878, se déclarant prisonnier du Vatican, est énorme. L'écrivain français Georges Fonsegrive (1852-1917), militant dans le catholicisme social, trace dans la revue parisienne *La Quinzaine* du 16 mars 1903, une sorte de bilan du long pontificat de Léon XIII, « ayant trouvé la papauté humiliée et sa grandeur méconnue, il lui a rendu tout le prestige moral qu'elle a pu avoir aux temps de sa plus grande puissance. [...] La papauté n'a jamais eu, peut-être, sauf au temps des catacombes, une moins grande puissance matérielle, elle n'a jamais exercé un plus puissant empire, plus incontesté, plus cordial sur la catholicité, elle n'a jamais eu devant les incroyants mêmes une plus grande puissance morale »⁶²⁵. À la mort de Léon XIII, le 20 juillet 1903, le Conseil fédéral adresse un télégramme de condoléances au Saint-Siège. Alors qu'à la mort de Pie IX en 1878 le gouvernement suisse se tait, en 1903 il exprime sa sympathie pour Léon XIII qui, d'après *La Tribune de Genève*, a cherché « d'être aussi libéral que peut l'être un pape »⁶²⁶.

⁶²⁴ AFS, E2001A#1000/45#203*, Hinschied von Leo XIII. und Wahl von Pius x., Zemp à Léon XIII, 3.3.1902.

⁶²⁵ *La Quinzaine*, 16.3.1903.

⁶²⁶ *Tribune de Genève*, 19.2.1893.

Troisième partie

L'Église *doctrinale* de Pie x (1903-1914), à travers la réception du modernisme

À la mort de Léon XIII en 1903, le conclave choisit le patriarche de Venise, le cardinal Giuseppe Sarto (1835-1914), qui prend le nom de Pie x. Par caractère et par formation, le nouveau Pape n'est pas un libéral. À Rome et ailleurs, son choix suscite quelques surprises. La presse estime que le candidat favori est le secrétaire d'État Mariano Rampolla del Tindaro, destiné à poursuivre la diplomatie de réconciliation entamée par le pontificat de Léon XIII. Comme on le sait, l'empereur François-Joseph I^{er} d'Autriche-Hongrie (1830-1916) lui opposera son veto en raison de l'affinité de Rampolla avec la France, bien qu'il soit probable que le plus proche collaborateur du pape Pecci n'aurait de toute façon pas obtenu la majorité des deux tiers des cardinaux électeurs. Le nouveau pape Pie x apporte au Palais apostolique une expérience pastorale très riche et une formation culturelle qui n'est pas très poussée, sans être aussi pauvre que l'a parfois soutenu une certaine historiographie : il s'agit d'une formation basée davantage sur des manuels que sur une recherche scientifique personnelle. Son expérience pastorale directe et sa formation théologique basique sont à la source des orientations successives du pontificat du pape Sarto : d'une part, un fort accent porté sur la liturgie, la pastorale, la catéchèse, afin de conduire les fidèles à une meilleure participation aux sacrements et à une

vie de prière intense ; d'autre part, une méfiance constante à l'égard de la recherche scientifique, mais plus généralement de la société en route vers la modernité⁶²⁷.

Né en 1835 dans la bourgade de Riese en Vénétie (alors sous domination autrichienne), Giuseppe Sarto a grandi dans une famille modeste. « Pauvre parce que le pays était pauvre, et que son père occupait une situation modeste ; non point misérable, mais très petit paysan. »⁶²⁸ Durant ses études théologiques, il se révèle être un séminariste assidu dans le travail. Ordonné en 1858, il est vicaire à Tombolo et par la suite curé de Salzano et directeur spirituel du séminaire de Trévise. Léon XIII l'appelle à devenir évêque de Mantoue en 1884, le crée cardinal en 1893 et le nomme patriarche de Venise en 1894. « Dans ses nouvelles fonctions Mgr Sarto fait preuve des mêmes qualités pastorales. Ses mandements traduisent toujours son intransigeance de pensée contre la dénonciation des maux que la société révolutionnaire avait introduits dans le monde moderne. »⁶²⁹ Cette intransigeance devient un trait du pontificat de Pie X, thomiste comme son prédécesseur, mais dont il n'hérite pas le sens diplomatique et politique. Le pontife expose son programme deux mois déjà après son élection, avec l'encyclique *E supremi apostolatus cathedra* (4 octobre 1903), et le réitère le 9 octobre dans un discours lors du premier consistoire, résumant sa volonté dans la célèbre devise : *Instaurare omnia in Christo*. La restauration d'une chrétienté nouvelle (dans la forme, mais non dans la doctrine) devient la mission première du nouveau pontificat, alliant la défense hardie de la doctrine à la réforme interne de l'Église et à la méfiance face à la modernité. L'Église de Pie X, éloignée de la diplomatie de Léon XIII, apparaît toute *doctrinale*.

Une certaine littérature présente le pape Sarto à l'image du pieux curé de campagne exalté par la Providence et rigoureusement étranger à la diplomatie et à la politique. « Ce paysan vénitien, à l'âme pieuse et simple, à la volonté minutieuse et tenace, se soucie moins d'étendre une autorité nominale que d'affermir une autorité effective. Il réforme, il unifie, il centralise ; son règne marque pour l'Église romaine une période de concentration et de recueillement » d'après un portrait du journaliste français Michel Pernot en 1924, ajoutant encore : « La direction, souple et continue entre les mains de Léon XIII, devient dans celles de Pie X raide et rectiligne ; et parfois, faute

⁶²⁷ Cf. FOUILLOUX Étienne, « Intransigeance catholique et "monde moderne" XIX-XX^e siècles », *Revue d'histoire ecclésiastique* 96/1, janvier-juin 2001, pp. 71-86.

⁶²⁸ JARLOT Georges, *Doctrine pontificale et histoire*..., p. 258.

⁶²⁹ LAUNAY Marcel, *La papauté*..., p. 136.

de savoir plier, elle se brise.»⁶³⁰ Son pontificat marque, comme on le verra, un apogée de la centralisation romaine, accentuée par la rédaction du code de droit canonique et la réforme de la Curie vaticane (constitution *Sapienti consilio* de juin 1908). La rigueur doctrinale se fait sentir sur la plupart des grands dossiers et projets du pontificat, y compris dans la répression du modernisme. L'Église romaine ne tolère pas l'aspiration de plusieurs clercs et laïcs à réfléchir sur la nécessité pour la théologie d'engager un dialogue avec les contemporains. Sur les bases relevant des recherches modernes en histoire, philosophie ou exégèse, ils rêvent de réconcilier la science et la foi. Il convient de rappeler que le théologien réformé Ernst Troeltsch (1886-1968) est l'un des chercheurs qui interprète le mieux l'un des grands nœuds de la pensée moderniste : c'est-à-dire la nécessité de réfléchir à la relation entre la religion et l'histoire, entre l'absolu de la foi et l'historicité du christianisme⁶³¹. Dès l'encyclique *Jucunda sane* de mars 1904, Pie x fixe sa condamnation d'une « fausse science », c'est-à-dire d'un nouvel esprit scientifique caractérisé par la négation présumée du principe surnaturel. En juillet 1907, le décret du Saint Office *Lamentabili sane exitu* blâme une liste de 65 thèses caractéristiques du modernisme théologique et biblique⁶³². De nombreux témoins y observent une « sorte de nouveau Syllabus »⁶³³ jetant un pont entre les pontificats de Pie IX et de Pie X. L'encyclique *Pascendi dominici gregis* (septembre 1907), réfutant les erreurs modernistes en théologie et méthode historico-critique, donne par la suite le feu vert à la répression⁶³⁴.

Dans un pontificat tout concentré sur la doctrine, Pie X se tient généralement à l'écart de la politique internationale. L'Église catholique a, d'après le pape Sarto, un rôle politique à cause de son ampleur mondiale, mais ce rôle est orienté par la doctrine, voire par le dogme. Le Pape en avertit lui-même le Sacré Collège en novembre 1903 :

« Nous ne vous cacherons pas que Nous choquerons quelques personnes, en disant que Nous nous occuperons nécessairement de politique. Mais quiconque veut juger équitablement voit bien que le Souverain Pontife,

⁶³⁰ PERNOT Maurice, *Le Saint-Siège, l'Église catholique et la politique mondiale*, Paris, Armand Colin, 1924, p. 205.

⁶³¹ TROELTSCH Ernst, *Die Absolutheit des Christentums und die Religionsgeschichte*, Tübingen, Mohr, 1902-1912, 5 vol. ; TROELTSCH Ernst, *Religion et histoire : esquisses philosophiques et théologiques*, Genève, Labor et Fides, 1990.

⁶³² Cf. *Acta Sanctae Sedis* 40, 1907, pp. 470-478.

⁶³³ HAYWARD Fernand, *Histoire des Papes*, Paris, Payot, 1942, p. 44.

⁶³⁴ Cf. VIAN Giovanni, *Il modernismo. La Chiesa cattolica in conflitto con la modernità*, Roma, Carocci, 2012.

investi par Dieu d'un magistère suprême, n'a pas le droit d'arracher les affaires politiques du domaine de la foi et des mœurs. »⁶³⁵

Toutefois, une donnée objective à souligner est que, au cours du pontificat de Pie x, le nombre des nonciatures dans le monde baisse de dix à neuf, diminuant surtout pour le Vieux-Continent et augmentant en revanche pour l'Amérique latine. En même temps, le nombre des représentants étrangers accrédités auprès du Saint-Siège, à Rome, diminue d'un tiers entre 1903 et 1914. Globalement, comme le constatent Roberto Regoli et Paolo Valvo, «il semble légitime de parler d'une phase de régression de la diplomatie du Saint-Siège»⁶³⁶. Il faut dire que le pontife et son Secrétaire d'État, le cardinal Rafael Merry del Val (1865-1930), se trouvent à opérer dans un contexte international complexe. Le Saint-Siège se trouve isolé, en Europe, après la conclusion en 1882 de la Triple-Alliance entre Rome, Vienne et Berlin. L'Église de Pie x hérite aussi l'échec de la politique de ralliement avec Paris conduite par Léon XIII. La France est, sur le plan de la politique interne, déjà tournée vers l'anticléricalisme qui va conduire, en 1904, à la rupture des relations bilatérales avec le Saint-Siège⁶³⁷. En Europe, les échecs diplomatiques se succèdent avec le Portugal (qui rompt unilatéralement les relations bilatérales avec le Pape en 1911). Au déclenchement de la Première Guerre mondiale, les représentations diplomatiques au Vatican sont réduites à un nombre très faible : parmi les pays belligérants, seules celles de l'Autriche-Hongrie et de l'Allemagne restent encore ouvertes à Rome⁶³⁸.

À la mort de Pie x en 1914, le théologien (et ancien prêtre) Domenico Battaini écrit dans la revue tessinoise *Cultura moderna*, que Giuseppe Sarto a été un bon curé de campagne, tout occupé à célébrer et à enregistrer les messes, à chanter les vêpres, à réciter le rosaire, à entendre les confessions, à prendre soin religieusement des malades, «à répandre la bonne presse, à lutter contre la mauvaise. C'est donc hors de notre orbite»⁶³⁹. D'après la revue tessinoise, soupçonnée de modernisme, «Pie x était un médiéviste. Il a rêvé toute sa vie,

⁶³⁵ Cf. JARLOT Georges, *Doctrine pontificale et histoire...*, p. 267.

⁶³⁶ REGOLI Roberto, VALVO Paolo, *Tra Pio x e Benedetto xv...*, p. 13 (trad. it.).

⁶³⁷ Cf. CASTAGNINO BERLINGHIERI Umberto, *Diplomazia senza Stato: Santa Sede e potenze europee. Le relazioni con la Duplice Monarchia austro-ungarica e con la Terza repubblica francese*, Milano, Vita e Pensiero, 2013.

⁶³⁸ Cf. REGOLI Roberto, «La diplomazia di Pio x nel contesto internazionale del primo Novecento», in: REGOLI Roberto (dir.), *San Pio x, Papa riformatore di fronte alle sfide del nuovo secolo. Atti della Giornata di Studi in occasione del centenario della morte di san Pio x (1914-2014)*, Città del Vaticano, Libreria Editrice Vaticana, 2016, pp. 65-84.

⁶³⁹ BATTAINI Domenico, «Pio x», *Cultura moderna*, 1914, p. 272 (trad. it.).

du Card. Sarto à Pie x, la restauration de l'ancienne grandeur politique et religieuse de la papauté. Il n'a pu se convaincre que la réalisation de ce rêve s'était déjà évanouie avec Boniface VIII en 1300»⁶⁴⁰. Ce jugement négatif est contrebalancé par celui de l'artiste et essayiste genevois Maurice Baud (1866-1915)⁶⁴¹, écrivant un livre intitulé *Le credo politique de Pie x*. Cet essai est publié à titre posthume à Lausanne en 1918, avec un avant-propos des éditeurs : «Ce livre n'est pas d'un catholique [...]. Il est né à Genève en 1866, d'une famille originaire de Céligny, petit village genevois enclavé dans la terre vaudoise. Un de ses ancêtres fut le dernier curé et le premier pasteur de cette paroisse.»⁶⁴² Cependant, Maurice Baud est une voix hors du chœur quand il observe que le pape Pie x est porteur d'une modernité, mais d'une modernité perçue comme immuable : «La modernité de Pie x est toute dans le sens positif de sa politique immuablement préoccupée de fixer les rapports de l'Église avec toutes les questions actuelles.»⁶⁴³ Ce Suisse de confession réformée, ayant vécu entre Genève et Paris, esquisse un portrait *sui generis* de Pie x, en observant que «son point de vue justement, est tout doctrinal ; pas plus que le théologien, le politicien n'a donc rien à défendre qui lui soit propre»⁶⁴⁴. D'après les sources archivistiques, si Léon XIII a été particulièrement attentif aux relations avec les États, Pie x va apporter à ses relations politiques la même rigueur doctrinale et la même intransigeance qu'il témoigne dans d'autres domaines. Qu'en dit-on des relations de l'Église toute doctrinale de Pie x avec la petite Suisse, avec ses institutions politiques et ses communautés catholiques ? Et que dire de la réception du modernisme, entre l'Université de Fribourg et la Suisse italienne ?

⁶⁴⁰ BATTAINI Domenico, «Pio x», *Cultura moderna*, 1914, p. 273 (trad. it.).

⁶⁴¹ Cf. BAUD-BOVY Daniel, «Maurice Baud», *Pages d'art* 7, 1915.

⁶⁴² BAUD Maurice, *Le credo politique de Pie x*. Lausanne, Cahiers Vaudois, 1918, p. VII.

⁶⁴³ BAUD Maurice, *Le credo politique de Pie x*, p. 194.

⁶⁴⁴ BAUD Maurice, *Le credo politique de Pie x*, pp. 275-276.

Chapitre 7

Du blocage diplomatique au durcissement doctrinal

Le nouveau pape Pie x, au siècle Giuseppe Sarto, ne manque pas de notifier son élection au Conseil fédéral, par un télégramme du 4 août 1903. Le gouvernement suisse répond, en date du 11 août 1903, formant les vœux « que la Providence Lui accorde un long et heureux pontificat et pour qu'Elle contribue à assurer à tous les pays l'incalculable bienfait de la paix religieuse »⁶⁴⁵. Les traces des liens entre le Saint-Siège et la Suisse durant le nouveau pontificat sont toutefois rares dans les archives vaticanes (et suisses) et concernent presque exclusivement les successions épiscopales et la lutte contre le modernisme. L'Église de Pie x, dans sa perception de la Suisse, lointaine de la diplomatie, apparaît toute *doctrinale*, confirmant la tendance observée dans les relations avec d'autres pays, « d'un pontificat replié sur lui-même et de plus en plus centré sur les données théologiques et doctrinales »⁶⁴⁶. Pourtant, pour la mort du pape Sarto en août 1914, le Conseil fédéral mettra en berne le drapeau sur le Palais fédéral, le gouvernement suisse envoyant, en outre, un télégramme aux cardinaux, le 20 août 1914, notifiant avoir appris « avec douleur la perte qui atteint l'Église Catholique Romaine en la personne vénérée du souverain Pontife, Sa Sainteté le Pape Pie x. Le Conseil fédéral prie Vos Eminences Révérendissimes d'agréer et de faire agréer par le Sacré-Collège l'expression de ses profonds

⁶⁴⁵ Archives fédérales suisses (AFS), E2001A#1000/45#203*, Hinschied von Pius x. und Wahl von Benedikt xv, Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil fédéral suisse, 11.8.1903.

⁶⁴⁶ REGOLI Roberto, « I Papi nel Risorgimento », p. 155 (trad. it.).

regrets et de toute sa sympathie»⁶⁴⁷. Un signe de rapprochement, malgré un blocage, ou plutôt un durcissement des relations au plan diplomatique, s'observe précisément durant le pontificat antimoderniste du pape Pie x.

Une tempête d'indignation survient en Suisse au lendemain de la publication de l'encyclique du 26 mai 1910 sur Charles Borromée, *Editae saepe*, dans laquelle Pie x apostrophe les réformateurs du xvi^e siècle en les qualifiant d'«hommes orgueilleux et rebelles, ennemis de la croix du Christ... hommes aux sentiments terrestres, ayant pour dieu leur ventre». La réception suisse de l'encyclique de 1910 a été analysée par Mariano Delgado⁶⁴⁸, mais il convient ici de rappeler au moins la réaction de la *Neue Zürcher Zeitung* dans son édition du 3 juin 1910: «Après de tels débordements de haine passionnée et irréconciliable contre la Réforme et les réformateurs, il y a encore parmi nous, protestants, des gens qui parlent de l'innocuité, voire de l'idéalisme de l'Église catholique!»⁶⁴⁹

Centralisation romaine et réserve à l'égard du pouvoir civil

Dans cette nouvelle période du pape Sarto, dont le parcours biographique est étranger au monde de la diplomatie, les dossiers concernant la Suisse, de 1903 à 1914, diminuent drastiquement dans les échanges de correspondance conservés aux archives. Il suffit de songer au fait que les sessions de la Congrégation pour les Affaires ecclésiastiques extraordinaires concernant la Suisse ne sont que deux, celles du 10 novembre 1912 et du 17 avril 1913, l'une et l'autre sur la proposition d'une convention entre l'évêque de Bâle et Lugano et le gouvernement cantonal de Lucerne. Durant le pontificat précédent, celui de Léon XIII, la même Congrégation avait dédié à la Suisse pas moins de dix-neuf sessions entre 1879 et 1900. Pie x reste sur la réserve à l'égard du gouvernement suisse, comme plus généralement des autres gouvernements européens, dès lors que la diplomatie du Saint-Siège, conduite par le nouveau cardinal Secrétaire d'État non Italien, Rafael Merry del Val,

⁶⁴⁷ AFS, E2001A#1000/45#203*, Hinschied von Pius x. und Wahl von Benedikt xv, le Conseil fédéral aux cardinaux Chefs d'Ordre, 20.8.1914.

⁶⁴⁸ DELGADO Mariano, «Die Borromäus-Enzyklika Editae saepe Pius x. vom 26. Mai 1910 und die Folgen», *Schweizerische Zeitschrift für Religions- und Kulturgeschichte* 103, 2009, pp. 117-139.

⁶⁴⁹ *Neue Zürcher Zeitung*, 3.6.1910 (trad. a.).

considère désormais tout accord avec les États comme un affaiblissement des prérogatives papales.

Dans le dessein de la centralisation croissante de la curie, une place de premier plan est attribuée à la Secrétairerie d'État, chargée de transmettre partout dans le monde l'idéal de restauration religieuse du pape Pie x. Appelé à la charge de Secrétaire d'État et créé cardinal en novembre 1903, Rafael Merry del Val est né à Londres en 1865 d'une famille aristocrate espagnole. Après des études en Angleterre et Belgique, le jeune théologien étudie à Rome à l'Académie des nobles ecclésiastiques. Ordonné prêtre en 1888, il est secrétaire-adjoint de la Commission des Églises dissidentes, délégué apostolique au Canada et par la suite archevêque titulaire de Nicée et président de l'Académie des nobles ecclésiastiques. Sa désignation en tant que successeur du cardinal Rampolla surprend, les observateurs s'attendaient plutôt à la nomination du cardinal Domenico Ferrata. Rafael Merry del Val a trente-huit ans et n'est ni romain, ni italien. Mais le pape Sarto apprécie sa prudence et sa rigueur, comme il l'explique lui-même un jour :

« Je l'ai choisi parce que polyglotte [...]. Né en Angleterre, éduqué en Belgique, de nationalité espagnole, ayant vécu en Italie, fils d'un diplomate et diplomate lui-même, il connaît les problèmes de tous les pays. Il est très modeste ; c'est un saint. Il vient ici tous les matins et m'informe de toutes les questions du monde. Je ne dois jamais lui faire une observation. Et puis – ce qui m'importe le plus – il n'a point de compromissions. »⁶⁵⁰

Épaulé par le cardinal Merry del Val, Pie x ne cesse de renforcer les structures centralisatrices, sans compromis, alors même que le pouvoir temporel de l'Église est perdu depuis 1870. La curie omniprésente ne cesse d'intensifier la surveillance doctrinale sur les Églises locales, tout en négligeant le maintien des rapports avec les États, auquel Léon XIII avait prodigué autant de soins. Aucune correspondance entre Pie x et le Conseil fédéral n'est documentée dans les Archives vaticanes et fédérales, à l'exemption de l'échange épistolaire au lendemain de l'élection du nouveau Pape en 1903. *Idem* pour le cardinal Merry del Val, qui ne cherche jamais une approche directe avec le gouvernement de Berne. Une confirmation de cet oubli de la Suisse sous le pontificat de Pie x sera donnée après sa mort, en septembre 1914, lorsque la Congrégation pour les Affaires ecclésiastiques extraordinaires est chargée de rédiger un rapport détaillé sur les activités

⁶⁵⁰ Cf. JARLOT Georges, *Doctrine pontificale et histoire...*, pp. 268-269.

menées par la diplomatie papale durant le pontificat qui vient de s'achever, dans divers pays d'Europe continentale et d'Amérique latine, ainsi qu'auprès de la Custodie de Terre Sainte. Ces rapports européens présentés au nouveau pape Benoît xv, juste au déclenchement de la Première Guerre mondiale, concernent l'Autriche-Hongrie, le Portugal, la Russie, l'Allemagne, la France et l'Espagne, mais on n'y trouve aucun mot sur la Suisse⁶⁵¹.

Durant le pontificat de Pie x, la Confédération n'est décidément pas au cœur des attentions de cette Congrégation, qui se voit confier la juridiction des lois civiles et l'étude des relations avec les États. Seule la proposition d'une convention entre le gouvernement de Lucerne et l'évêché de Bâle, soumise par ce dernier, est analysée par les cardinaux membres des Affaires ecclésiastiques extraordinaires. L'initiative de cette convention a été prise par l'évêque de Bâle et Lugano, Jakob Stammler (1840-1925), en charge depuis 1906, originaire de Bremgarten en Argovie. Après avoir étudié la théologie à Mainz et Louvain, il est curé à Oberrüti et puis à Berne. En mai 1912, Mgr Stammler prend contact avec le cardinal Secrétaire d'État pour lui demander conseil concernant un projet de convention qu'il est en train de conclure avec le gouvernement du Canton de Lucerne. Ce projet se propose de régler les relations mutuelles entre le Canton et le diocèse de Bâle en ce qui concerne le statut juridique de l'Église catholique et de certains instituts diocésains, l'éducation du clergé et des jeunes, les questions relatives aux bénéficiaires et le patrimoine ecclésiastique. Le cardinal Merry del Val transmet ce dossier à la Congrégation pour les Affaires ecclésiastiques extraordinaires, laquelle a interrogé entre-temps le professeur Friedrich Speiser (1853-1913) de l'Université de Fribourg ainsi que le jésuite Benedetto Ojetti (1862-1962), enseignant le droit canonique à l'Université pontificale grégorienne de Rome, en leur demandant « s'il est opportun, ou dans le cas présent inévitable, qu'une telle convention avec l'autorité civile de Lucerne, destinée à régler l'ensemble des relations entre les deux puissances dans cette région, soit conclue non par le Souverain Pontife (ce que le gouvernement ne souhaite pas), mais par l'évêque, à qui il incomberait seul d'obtenir l'approbation du Saint-Siège en son nom »⁶⁵².

Le canoniste fribourgeois Friedrich Speiser répond, dans sa lettre du 8 juin 1912, que « le projet a ceci d'intéressant qu'il contient, à plusieurs endroits, des déclarations de principe très favorables à la liberté de l'Église

⁶⁵¹ ASRS, AA.EE.SS., Stati Ecclesiastici III, 1309/451, Relazioni presentate al S. P. Benedetto xv, sulla situazione della Nazioni, septembre 1914.

⁶⁵² ASRS, AA.EE.SS. Rapporti Sessioni, Svizzera, Sessione 1170, 10.11.1912, 1010, procès-verbal (trad. it.).

et au régime du droit canonique ». Cependant, les dispositions particulières de la convention restreignent cette liberté de principe, « de sorte qu'en réalité et malgré quelques atténuations, le système josphiste du Canton de Lucerne y maintient sa position acquise ». L'administration des biens de l'Église ne reviendrait ni à l'évêque, ni à son représentant auprès du Canton, mais à une commission mixte, formée de trois délégués du gouvernement, de trois délégués de l'évêque, ainsi que du commissaire épiscopal, qui ne peut lui-même être nommé qu'avec le consentement du Conseil d'État lucernois. « L'Évêque n'a pas même un droit sur l'école de théologie où se forment les futurs prêtres ; car les professeurs sont nommés par le Gouvernement *prae habito consensu Episcopi*. De même le pouvoir d'organiser cette école est attribué au Gouvernement de *consensu Episcopi* (Art. 9). C'est d'autant plus étonnant que les frais de cette école sont couverts par les revenus des biens ecclésiastiques et que l'État n'y contribue absolument rien de ses propres deniers. »⁶⁵³ Le père Ojetti de la Grégorienne partage ce même avis que la convention n'est pas à approuver :

« Du point de vue extrinsèque, elle contient une insulte flagrante à l'Église et à son chef, en excluant le Souverain Pontife des négociations qui dépendent entièrement de son autorité. Du point de vue intrinsèque, il établit et sanctionne un régime de soumission, que l'Église peut, à mon avis, tolérer, mais non approuver. »⁶⁵⁴

Après avoir pris connaissances de deux rapports fribourgeois et romain, les cardinaux membres de la Congrégation pour les Affaires ecclésiastiques extraordinaires se réunissent, au Palais apostolique, en votant la désapprobation du projet de convention et en invitant l'évêque de Bâle à retirer son projet :

« Mgr Stämmler a un caractère extravagant et on ne peut pas lui confier une mission de négociation. D'autre part, comme dans notre cas l'initiative de la Convention est venue de l'évêque et non du gouvernement, ce dernier ne sera pas choqué par une réponse négative. »⁶⁵⁵

⁶⁵³ ASRS, AA.EE.SS. Rapporti Sessioni, Svizzera, Sessione 1170, 10.11.1912, 1010, note du Prof. Friedrich Speiser, Fribourg, 8.6.1912.

⁶⁵⁴ ASRS, AA.EE.SS. Rapporti Sessioni, Svizzera, Sessione 1170, 10.11.1912, 1010, note du Prof. Benedetto Ojetti S.J., Rome, 18.7.1912 (trad. it.).

⁶⁵⁵ ASRS, AA.EE.SS. Rapporti Sessioni, Svizzera, Sessione 1170, 10.11.1912, 1010, procès-verbal de la session du 10.11.1912 (trad. it.).

Cette prise de position est symptomatique de la reprise en main de la part de la Curie romaine, qui survient au cours du pontificat de Pie x. Le cardinal Rafael Merry del Val écrit à Mgr Stämmler, dans une correspondance du 18 novembre 1912, « qu'il aurait mieux fait, avant d'entamer les négociations avec le gouvernement, de s'adresser au Saint-Siège, afin de recevoir non seulement les facultés nécessaires, mais aussi les instructions appropriées ». Le secrétaire d'État de Pie x lui fait comprendre que, malgré ses bonnes intentions de rendre un service à l'Église, le projet qu'il propose « n'était acceptable ni dans la forme, ni, sur plusieurs points, dans le fond »⁶⁵⁶. Le 23 décembre 1912, l'évêque de Bâle et Lugano répond au cardinal Merry del Val, en s'excusant des démarches entreprises auprès du gouvernement du Lucerne. Cependant, dans la même lettre, Mgr Stämmler soutient de nouveau le projet de convention, avec quelques légères adaptations, permettant « d'améliorer les conditions de l'Église face aux lois politico-religieuses actuellement en vigueur en Suisse, en particulier dans le canton de Lucerne »⁶⁵⁷. En conséquence, la Congrégation pour les Affaires ecclésiastiques extraordinaires se réunit une nouvelle fois, le 17 avril 1913, pour décider enfin d'inviter l'évêque à renoncer à la convention. L'avis exprimé par le cardinal secrétaire d'État Merry del Val se révèle décisif : « Il est nécessaire d'affirmer la nécessité de l'intervention du Saint-Siège dans la conclusion de telles conventions, qui dépassent les pouvoirs des évêques. »⁶⁵⁸ Un autre signal de la centralisation romaine se dessine ainsi au cours du pontificat de Pie x qui ne semble pas écouter les Églises locales, ni tenir compte de l'histoire particulière de la Suisse et de ses régions.

Efforts pastoraux et méfiance envers les réformés

Durant le pontificat de Pie x, dans les rapports avec la Suisse, ce ne sont désormais plus des informateurs laïcs – diplomates ou politiciens – qui servent à remplacer le nonce, comme au temps de Léon XIII, mais plutôt les évêques suisses, ou au moins ceux parmi eux qui ont la confiance de l'Église romaine. À la mort, en 1904, de Mgr Vincenzo Molo, administrateur apostolique du Tessin, la Secrétairerie d'État écrit immédiatement à l'évêque de Bâle,

⁶⁵⁶ ASRS, AA.EE.SS. Rapporti Sessioni, Svizzera, Sessione 1177, 14.4.1913, 1017, Merry del Val à Stämmler, 18.11.1812 (trad. it.).

⁶⁵⁷ ASRS, AA.EE.SS. Rapporti Sessioni, Svizzera, Sessione 1177, 14.4.1913, 1017, Stämmler à Merry delVal, 23.12.1913.

⁶⁵⁸ ASRS, AA.EE.SS. Rapporti Sessioni, Svizzera, Sessione 1177, 14.4.1913, 1017, procès-verbal de la session du 14.1.1913.

Leonhard Haas (1833-1906) – prédécesseur de Mgr Stammeler –, lui demandant d'indiquer les candidats les plus aptes. Celui-ci répond le 25 mars 1904 qu'à son avis «le choix le meilleur tomberait sur Mgr Alfredo Peri-Morosini, actuellement à Rome. En plus de nombreuses qualités et capacités, Mgr Peri se trouve à l'extérieur du Canton du Tessin depuis plusieurs années, donc à l'extérieur et au-dessus des partis qui existent au sein du clergé du Tessin»⁶⁵⁹. Quelques jours plus tard, le 28 mars, Peri-Morosini (1862-1931), bien connu dans la Ville éternelle, est donc nommé administrateur apostolique du Tessin.

Ce dernier devient, durant le pontificat de Pie x, le principal référent et informateur du Saint-Siège en terre helvétique. Alfredo Peri-Morosini, l'interlocuteur privilégié du cardinal Merry del Val, est né en 1862 à Lugano. Fils de l'avocat Giacomo Peri et de la comtesse Carola Morosini, il étudie la théologie à Rome et, après son ordination en 1885, il entreprend un parcours dans la diplomatie pontificale. Secrétaire à la Nonciature de Paris aux côtés du nonce Domenico Ferrata, Peri-Morosini est par la suite auditeur à la Nonciature de Munich et membre de la Congrégation pour les Affaires ecclésiastiques extraordinaires. En mars 1904, le nouveau pape Pie x le nomme administrateur apostolique du Tessin, en tant que successeur de l'évêque Vincenzo Molo, qui vient de décéder. Alfredo Peri-Morosini est consacré évêque, en avril 1904, par le cardinal Merry del Val, dans l'église de la Trinité-des-Monts à Rome.

Trois mois plus tard, le nouvel administrateur apostolique de Lugano rend compte au Secrétaire d'État de Pie x, dans une lettre du 27 juin 1904, de l'accueil positif qu'il a reçu au Tessin :

«Les autorités civiles, en plus de m'avoir reçu avec une déférence extraordinaire, me soutiennent pleinement dans l'exercice de mon ministère, et les masses, quel que soit le parti auquel elles appartiennent, s'enthousiasment pour l'évêque et me donnent des preuves continues de déférence et d'affection.»⁶⁶⁰

Ces paroles de Mgr Peri-Morosini méritent d'être nuancées, car les conservateurs tessinois n'ont pas accueilli avec enthousiasme la nomination de cet ecclésiastique d'une famille libérale de Lugano. En proposant plus tard ses bons offices dans un conflit entre libéraux-radicaux et conservateurs, l'évêque indispose même une partie du clergé diocésain et du Parti conservateur, auquel il se heurte ouvertement. Certains politiciens de ce dernier parti, appuyés

⁶⁵⁹ ASRS, AA.EE.SS., Svizzera III, 481/275, Haas à Merry del Val, 25.3.1904 (trad. it.).

⁶⁶⁰ ASRS, AA.EE.SS., Svizzera III, 483/275, Peri-Morosini à Merry del Val, 27.6.1904.

par des mandataires de la curie de Lugano, lancent des accusations contre la moralité de Mgr Peri, qui seront à l'origine de la « crise diocésaine » des années 1915-1916. Dans sa lettre de juin 1904 au cardinal Merry del Val, l'évêque tessinois se déclare prêt « pour promouvoir les intérêts de l'Église, revigorer l'esprit religieux et procurer la santé des âmes »⁶⁶¹, visant à donner une plus grande efficacité aux institutions au service d'une pastorale dynamique et embrasse le programme de restauration de la chrétienté prôné par Pie X. Ce qui semble compter le plus pour l'Église, à Rome comme à Lugano, c'est la santé spirituelle des âmes, ce qui configure une papauté particulièrement attentive aux dynamiques ecclésiales internes.

Un obstacle à ce programme de restauration pastorale vient, d'après Alfredo Peri-Morosini du « danger de la propagande protestante », qui serait présente même au sud des Alpes, dans cette Suisse italienne où Charles Borromée avait arrêté l'avancée de la Réformation :

« Les hérétiques de l'autre côté des montagnes ont profité de la discorde interne du peuple tessinois et ont réussi à former deux minuscules communautés protestantes à Biasca et Novaggio, villages de mon diocèse, il y a une vingtaine d'années, mais par la grâce de Dieu, ils n'ont plus fait de prosélytisme parmi la population indigène. Néanmoins, le scandale de voir trois ou quatre familles apostrophées de la foi catholique dans ces deux paroisses rurales a été grave, et je n'aurai de cesse qu'avec l'aide du Seigneur, je n'aie ramené ces misérables au bercail. »

Une nouvelle église réformée est ouverte en 1901 à Lugano, s'ajoutant à une chapelle où le culte était célébré précédemment, et cela ne cesse d'inquiéter Mgr Peri. Grâce à son charme diplomatique, l'évêque réussit à persuader la municipalité de Lugano à lui céder – en échange de la chapelle d'un hôpital en ruine –, l'église de Santa Maria de Loreto, fermée elle aussi depuis une trentaine d'années, mais située dans l'un des quartiers les plus récents et les plus élégants de la ville. Le projet pastoral réalisé par l'évêque Peri-Morosini est d'en faire un centre de dévotion et de prédication en langue allemande et française :

« À Lugano, ville de caractère international, existent de nombreuses et influentes familles qui parlent ces langues : elles sont actuellement privées de soutien pastoral catholique. Les protestants, se rendant compte de cette

⁶⁶¹ ASRS, AA.EE.SS., Svizzera III, 483/275, Peri-Morosini à Merry del Val, 27.6.1904.

lacune, ont déjà construit en ville deux temples, et divers catholiques allemands, pour entendre des prédications dans leur langue, vont parfois écouter le sermon du ministre protestant. »⁶⁶²

Le quotidien radical *Gazzetta Ticinese* souligne à cette occasion que l'évêque fait « une bonne affaire, en faisant preuve de l'avidité traditionnelle de la louve romaine »⁶⁶³.

Peu après l'arrivée de Mgr Peri au Tessin, le gouvernement cantonal de Bellinzone adresse une motion au Conseil fédéral, l'invitant à entamer des négociations avec le Saint-Siège afin d'obtenir le droit de *placet* gouvernemental dans l'élection future des évêques administrateurs apostoliques du Canton du Tessin. Le Conseil d'État, dans son message au parlement, invoque en ce sens les droits habituels du peuple souverain. L'évêque Peri-Morosini ne tarde pas à en mettre au courant le cardinal Merry del Val :

« Je suis persuadé que le Conseil fédéral n'attachera aucune importance à cette motion du gouvernement tessinois et qu'il la laissera tomber ; mais en tout cas il est bon qu'il soit instruit du grave préjudice qui résulterait pour la paix religieuse et politique du Tessin (à laquelle le pouvoir central semble tenir beaucoup), si l'évêque était plus ou moins l' élu du parti qui pourrait éventuellement être au pouvoir. »⁶⁶⁴

En ce qui concerne les prétentions d'intervention du gouvernement dans les choix futurs des évêques, le cardinal Secrétaire d'État est de l'avis « qu'il est nécessaire d'avertir prudemment le gouvernement fédéral de l'erreur qu'il commettrait en acceptant une telle proposition, et de lui conseiller amicalement de ne pas prendre des mesures qui pourraient être inopportunes et préjudiciables à la paix religieuse », comme il l'écrit à Peri-Morosini le 4 juillet 1904. Et dix jours plus tard, le 14 juillet, ce dernier est reçu à Berne, dans un entretien réservé, par le président de la Confédération Robert Comtesse (1847-1922), en lui suggérant « que la meilleure façon de toujours garantir des choix opportuns est de faire confiance à Rome, qui tient compte de toutes les circonstances locales et ne propose jamais aux évêchés des personnes compromises, dans un sens ou dans l'autre, dans des affaires politiques »⁶⁶⁵. Le Conseil fédéral, en tout cas, n'accueille pas la motion de Bellinzone. Les curies de Lugano et

⁶⁶² ASRS, AA.EE.SS., Svizzera III, 483/275, Peri-Morosini à Merry del Val, 27.6.1904.

⁶⁶³ *Gazzetta Ticinese*, 17.6.1904, p. 3 (trad. it.).

⁶⁶⁴ ASRS, AA.EE.SS., Svizzera III, 483/275, Merry del Val à Peri-Morosini, 4.7.1904 (trad. it.).

⁶⁶⁵ ASRS, AA.EE.SS., Svizzera III, 483/275, Peri-Morosini à Merry del Val, 27.6.1904 (trad. it.).

de Rome s'en félicitent mutuellement, mais ne cherchent plus aucun contact direct avec le gouvernement fédéral de Berne.

La revue *Cultura moderna* de Locarno (1905-1906)

«*Ubi Pius, ibi Ecclesia*» devient le véritable programme du pontificat, comme le relève le théologien belge Claude Meersdom dans un article consacré en 1909 au développement du dogme⁶⁶⁶. En dehors de la voie autorisée du thomisme, l'Église universelle et locale digère mal les tentatives d'autres approches de réflexion théologique. C'est le cas de la revue tessinoise *Cultura moderna*, éditée à Locarno par le prêtre Luigi Simona, docteur en théologie de la Grégorienne de Rome, et confiné comme curé dans les petites paroisses de montagne de Crana et plus tard de Lavertezzo. Le rédacteur est proche de Romolo Murri (1870-1944), prêtre des Marches qui est l'un des inspirateurs de la Démocratie chrétienne et sera plus tard excommunié pour ses opinions considérées modernistes. Dans le premier numéro de la revue mensuelle, imprimé en juillet 1905 par la typographie Pedrazzini, Simona déclare ne pas concevoir le christianisme comme quelque chose de séparé de l'histoire, mais révélé à travers la vie humaine. Son objectif est clair : « nous allons faire de la culture, de la culture chrétienne sous de nouvelles formes, avec des formes et des méthodes modernes, car nous sommes convaincus que les anciennes méthodes sont loin d'être intéressantes. La vérité est toujours la vérité, bien sûr, mais comme elle a, en plus du côté intrinsèque, le côté extrinsèque ou forme, dans la mesure où elle est l'objet de l'intellect, nous nous proposons d'utiliser, pour faire briller la vérité, les méthodes qui sont en vigueur aujourd'hui et qui sont légitimes. Si la société, au cours des siècles, varie les formes de la coexistence sociale et de l'encadrement civil ou politique, elle varie aussi les formes dans lesquelles l'intellect perçoit et défend la vérité »⁶⁶⁷.

Cultura moderna, animée par Luigi Simona, prône une réflexion théologique catholique mais ouverte au monde, en s'engageant à se mettre à l'écoute des méthodes de la recherche scientifique. La revue se présente comme l'écho d'un mouvement universel au sein du catholicisme, remontant au cardinal John Henry Newman (1801-1890) – auquel une série d'articles est dédiée, à commencer par sa conversion de l'anglicanisme –, mais

⁶⁶⁶ Cf. MEERSDOM Claude, « Le développement du dogme », *Nouvelle revue théologique* 41, 1909, p. 207.

⁶⁶⁷ *Cultura moderna*, anno I, N. 1, juillet 1905, p. 2 (trad. it.).

aussi au dominicain Henri Lacordaire (1802-1861) et à l'évêque allemand Wilhelm Emmanuel von Ketteler (1811-1877). Ayant constaté un désaccord profond entre la culture contemporaine et la culture ecclésiastique tournée vers le passé, ce mouvement universel a compris la mission du christianisme, à laquelle don Simona adhère de tout son cœur, « qui est d'embrasser et de vivre en elle-même toute la vie contemporaine, d'unir, d'amalgamer, dans un seul effort, toutes les énergies et les forces sociales, pour le triomphe du Vrai et du Bien »⁶⁶⁸. Outre l'attention portée à l'âme sociale de l'Église, déjà évoquée, la revue publie des articles sur le féminisme chrétien signés par Pia Cremonini et Lauretta Rensi-Perucchi. Au-delà des Alpes, *La Liberté* de Fribourg consacre, en octobre 1904, des mots bienveillants et encourageants à la revue *Cultura moderna* : « C'est un grand événement dans le canton du Tessin : c'est là que se trouve la première revue de ce genre. »⁶⁶⁹

Mais ce grand événement ne plaît pas à l'administrateur apostolique du Tessin, Alfredo Peri-Morosini, qui réprimande, à plusieurs reprises, la revue de Luigi Simona. En avril 1906, la feuille épiscopale *Monitore Ufficiale Ecclesiastico* reproche à *Cultura moderna* d'être dépourvue « de toute garantie quant à la pureté de la doctrine catholique, autre que le critère, la discrétion et la sincérité de personnes privées, souvent inconnues, et souvent non soumises à l'autorité ecclésiastique locale ». Depuis quelque temps, la rédaction s'est vue « interdire par le vénérable ordinaire diocésain de traiter des questions de dogme ou des questions liées au dogme ; aujourd'hui, la même autorité ecclésiastique met en garde le clergé et les fidèles contre ce périodique, le considérant comme une publication pour le moins suspecte »⁶⁷⁰. En septembre 1906, *Cultura moderna* cesse ses publications. La revue est fermée d'autorité par l'évêque Peri-Morosini, tandis que son rédacteur est soupçonné de modernisme et se retire du débat théologique pour se consacrer à la recherche historiographique dans le domaine de l'art. Le dernier éditorial de don Simona, intitulé « Silentium », explique les raisons de cette résolution, dictée par « le fait douloureux pour nous de nous voir, par un travail constant de méfiance et de suspicion, séparés peu à peu de ceux à qui notre travail était principalement destiné »⁶⁷¹. La curie épiscopale de Lugano a tout fait pour isoler et marginaliser cette expérience de réflexion théologique. Luigi Simona et ses collaborateurs affirment, en réponse, n'avoir jamais été modernistes, mais simplement catholiques, en s'inspirant de la règle bien connue de Saint Ignace

⁶⁶⁸ *Cultura moderna*, anno I, N. 3, septembre 1905, p. 2 (trad. it.).

⁶⁶⁹ *La Liberté*, 18.10.1905.

⁶⁷⁰ *Monitore Ufficiale Ecclesiastico* 3, 1906, p. 62 (trad. it.).

⁶⁷¹ *Cultura moderna*, anno I, N. 8-9, août-septembre 1906, p. 105 (trad. it.).

«*Sentire cum Ecclesia*». La rédaction accepte l'imposition épiscopale de cesser la publication, mais revendique «une obéissance catholique, pas une obéissance païenne»⁶⁷². En conclusion, le dernier numéro de *Cultura moderna* affirme avoir foi en la foi : «c'est pourquoi nous ne craignons pas, mais nous révérons, nous aimons la science qui, tout en la contredisant, ne peut que profiter à la foi, en la rendant plus consciente d'elle-même, plus spirituelle»⁶⁷³.

Des congrès de prêtres modernistes au Tessin ?

Avec l'encyclique *Pascendi Dominici gregis* de 1907, Pie x condamne le modernisme en tant que mouvement intellectuel cherchant à concilier la foi catholique avec la philosophie moderne. Contrairement à la notion de modernisme dans l'art et la littérature, le recours de la théologie à ce terme a une longue histoire. Dans le débat théologique médiéval, les écoles de la *via antiqua* (marquées par Thomas d'Aquin) et celles de la *via moderna* (comme les nominalistes de Guillaume d'Ockham) s'affrontent. Les adeptes de la *via moderna* sont qualifiés, par Martin Luther (1483-1546), de «modernistes», alors que dans la Rome de la Contre-Réforme les réformés sont appelés *eretici moderni*. Mais c'est en 1881 seulement que l'économiste belge Charles Périn (1815-1905), un laïc conservateur, utilise pour la première fois le terme de modernisme pour désigner la pénétration dans l'Église catholique romaine de tendances issues de la société moderne. C'est sur cette toile de fond que le pape Pie x, dans l'encyclique *Pascendi* de 1907, définit alors le modernisme comme un système théologique hérétique dans le catholicisme, représentant une unité complexe de philosophie purement intramondaine, de conception subjectiviste de la foi, de critique rationaliste de la Bible et de réformisme oublieux de la tradition⁶⁷⁴. D'une façon plus générale, il s'agit de la rencontre de l'enseignement théologique traditionnel avec les méthodes positives de la recherche moderne, que ce soit en philosophie, histoire ou exégèse⁶⁷⁵. Mais qu'en est-il des échos du modernisme perçus par l'Église catholique romaine en Suisse ?

Les évêques helvétiques, dans leur réunion annuelle de 1908, expriment «la satisfaction et la joie éprouvées par l'Épiscopat suisse à la suite de la

⁶⁷² *Cultura moderna*, anno I, N. 8-9, août-septembre 1906, p. 106 (trad. it.).

⁶⁷³ *Cultura moderna*, anno I, N. 8-9, août-septembre 1906, p. 107 (trad. it.).

⁶⁷⁴ Cf. ARNOLD Claus, *Kleine Geschichte des Modernismus*, Freiburg im Br., Herder, 2007, pp. 11-14.

⁶⁷⁵ Cf. COLIN Pierre, *L'audace et le soupçon. La crise moderniste dans le catholicisme français (1893-1914)*, Paris, DDB, 1997 ; NICOLETTI Michele, WEISS Otto, *Il modernismo in Italia e in Germania nel contesto europeo*, Bologna, il Mulino, 2010.

récente condamnation des erreurs modernistes par le Souverain Pontife. Le modernisme n'a heureusement jamais trouvé accès dans les écoles théologiques de la Suisse»⁶⁷⁶. Mais, en réalité, la crise moderniste touche la Suisse, bien que la majorité des prêtres et des laïcs helvétiques ne soient pas concernés par ce débat doctrinal. Que se passe-t-il ? Le politicien intransigeant des Grisons Caspar Decurtins attaque l'écrivaine autrichienne Enrica von Handel-Mazzetti (1871-1955) et son livre *Jesse und Maria* (1906), qu'il dénonce comme moderniste. Le même Decurtins critique, durant les années 1912-1913, l'ouvrage *Der Modernismus* (1912) d'Anton Gisler (1863-1932), professeur de dogmatique et de théologie pastorale au séminaire de Coire⁶⁷⁷. Originaire du Canton d'Uri et docteur de l'Université Grégorienne de Rome, Gisler est suspecté de modernisme, bien qu'il se déclare adversaire du mouvement. Ces querelles sont bien documentées par l'historiographie⁶⁷⁸. Ce qui est moins connu c'est que les soupçons du pape Pie x et de ses collaborateurs atteignent la Suisse italienne.

Au cours de l'été 1910, la presse suisse et la presse italienne mentionnent deux congrès de prêtres modernistes se tenant dans le Canton du Tessin. D'après le journal monarchiste milanais *La Perseveranza* – repris par la presse tessinoise et même par le *Vaterland* de Lucerne –, un premier congrès a eu lieu, en août 1910, à Salorino, petit village au-dessus de Mendrisio, dans l'habitation du théologien et ancien prêtre Domenico Battaini, né à Parme en 1875, suspendu *a divinis* et marié. Battaini a été, entre 1905 et 1906, l'un des collaborateurs de Luigi Simona à la rédaction de la revue *Cultura moderna*. Dès janvier 1910, il ressuscite ce périodique, en l'imprimant désormais à Mendrisio, «pour une vie complètement nouvelle»⁶⁷⁹. Dans la foulée du premier, le deuxième congrès de prêtres modernistes aurait eu lieu, à en croire la presse, le 18 novembre 1910 à Castagnola, petit village au bord du lac de Lugano. Le quotidien *Gazzetta ticinese* annonce, en premier, la nouvelle dans l'édition du 21 novembre :

«Le 18, une réunion de prêtres d'Italie, de France et d'Allemagne a lieu à Lugano, tous acceptant de se déclarer catholiques et non modernistes, selon la

⁶⁷⁶ Archives de la Conférence des évêques suisses, Fribourg, procès-verbaux 1908, p. 247-248.

⁶⁷⁷ BÜTLER Paul Franz, STADLER Peter, *Das Unbehagen an der Moderne: Grundzüge katholischer Zeitungslehre der deutschen Schweiz während der Herausforderung des Modernismus um 1900/1914*, Basel, Schwabe, 2002 ; BISCHOF Franz Xaver ; BÜTLER Paul Franz, «Modernisme», *Dictionnaire historique de la Suisse*, dhs.ch.

⁶⁷⁸ Cf. HERGER Thomas (Hrsg.), *Weihbischof Dr. Anton Gisler, 1863-1932: Führender Theologe und kirchlicher Schriftsteller im ersten Viertel des 20. Jahrhunderts*, Altdorf, St. Raphaël, 1974.

⁶⁷⁹ *Cultura moderna*, anno III, N. 1, janvier 1910, p. 1 (trad. it.).

définition babélique et calomnieuse de *Pascendi* de Pie x, bien qu'ils soient désireux d'un retour loyal de l'Église à l'Évangile et à l'esprit du Christ.»⁶⁸⁰

Trois jours plus tard, le journal radical tessinois précise que le congrès aurait en réalité eu lieu à Castagnola, avec la participation de sept prêtres italiens, cinq suisses, cinq français et un allemand, faisant suite à un autre congrès tenu entre le 13 et le 15 septembre à Lugano⁶⁸¹.

Persuadé que l'Église se trouverait en état de siège, le pape Pie x prescrit le «serment antimoderniste», par le motu proprio *Sacrorum antistitum* du 1^{er} septembre 1910, que tout prêtre doit désormais prêter avant sa réception aux ordres majeurs, la nomination à une charge cléricale ou encore l'obtention du doctorat en théologie. Cette obligation, qui sera levée en 1967 seulement, est – d'après le journal *La Stampa* – «d'une disposition péremptoire»⁶⁸². Lors du congrès de Castagnola de novembre 1910, «la protestation des prêtres contre le serment antimoderniste est unanime»⁶⁸³, d'après la *Gazzetta ticinese*, qui ajoute comment divers orateurs ont pris la parole pour discuter de la réforme des études théologiques, de morale et du célibat des prêtres, de l'irréligion populaire et de l'incrédulité curiale. Parmi les revendications de Castagnola, la presse énumère la solidarité avec les prêtres refusant le serment; la création de bourses d'études pour le clergé; la fondation d'une revue mensuelle pour diffuser les idées de renouveau religieux (la célèbre revue *Coenubium* de Lugano, elle-même soupçonnée de modernisme, pourrait se prêter à cette mission); la naissance d'une société culturelle pour intensifier les manifestations littéraires et artistiques de ce qu'on appelle le modernisme par des livres, des tracts, des conférences, dans le but de détruire les malentendus; enfin, la rédaction commune d'une lettre ouverte au Pape Pie x.

La curie de Pie x en est aussitôt informée par l'évêque Peri-Morosini, qui envoie un rapport très détaillé à la Congrégation du Saint-Office – comme s'appelle alors la Congrégation pour la Doctrine de la Foi – sur les congrès modernistes au Tessin. Un dossier est conservé, jusqu'à présent, à l'*Archivium Sancti Officii Romani*, auprès des Archives de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi. En date du 2 décembre 1910, l'administrateur apostolique de Lugano écrit au père Domenico Maria Pasqualigo, vice-commissaire du Saint Office, en rappelant d'abord la nouvelle du congrès moderniste de Salorino qui a fait le tour de la Suisse: «Je n'ai pas manqué d'entreprendre immédiatement les

⁶⁸⁰ *Gazzetta ticinese*, 21.11.1910, p. 2 (trad. it.).

⁶⁸¹ Cf. *Gazzetta ticinese*, 24.11.1910, p. 2 (trad. it.).

⁶⁸² *La Stampa*, 9-10.9.1910, p. 1 (trad. it.).

⁶⁸³ *Gazzetta ticinese*, 24.11.1910, p. 2 (trad. it.).

enquêtes nécessaires, qui ont prouvé que la nouvelle était fausse. »⁶⁸⁴ L'évêque tessinois pense que ce congrès est imaginaire, car personne à Salorino – curé et fidèles interrogés – n'en a la moindre idée :

« Il ne me semble pas admissible que des prêtres inconnus et des laïcs étrangers puissent passer en grand nombre à Salorino, tenir une conférence dans la maison des Battaini, sans que personne ne s'aperçoive du caractère extraordinaire de l'événement. »⁶⁸⁵

Quant au congrès de Castagnola, l'enquête épiscopale s'est révélée, une deuxième fois, négative. Le curé de Castagnola, appelé par la curie, soutient que la réunion n'aurait pas pu échapper à sa vigilance, ni à celle de ses paroissiens. Dans ce village sur les rives du Lac de Lugano, le prétendu rassemblement de prêtres modernistes a surpris, car personne n'en avait la moindre idée, d'après une lettre du curé Eugenio Girardino à la curie de Lugano, datée du 3 décembre, que Mgr Peri transmet également au Saint Office une semaine plus tard : après quelques recherches infructueuses, le prêtre aurait conduit une enquête minutieuse, auprès des personnes au service des villas principales, auprès des personnes à proximité des différentes maisons d'hôtes, mais la réponse a toujours été négative :

« J'ai demandé au personnel du funiculaire s'il lui était arrivé de transporter plusieurs prêtres ensemble un jour donné, et il m'a également répondu par la négative. La *Villa Favorita*, propriété des héritiers de Stefano Riva, est toujours fermée et inhabitée, et il ne faut pas croire qu'ils s'y soient rassemblés. À moins que ces modernistes ne soient en possession de l'anneau miraculeux dont parle le Père Segneri, qui avait la propriété spectaculaire de rendre invisibles à l'œil humain ceux qui le portaient au doigt, il faudrait penser à une affirmation sans fondement. »⁶⁸⁶

Le congrès de Castagnola n'a jamais eu lieu ou, plus probablement, a été entouré d'une immense discrétion, y compris de la part des personnes directement impliquées et de la population (peut-être sympathisante) du village luganais.

⁶⁸⁴ Archives de la Congrégation pour la doctrine de la foi/ACDF, Cité du Vatican, Archivium Sancti Officii Romani, Res Doctrinales, Dubia, Rerum Variarum 1910, n. 35, Peri-Morosini à Pasqualigo, 2.12.1910 (trad. it.).

⁶⁸⁵ ACDF, Archivium Sancti Officii Romani, Peri-Morosini à Pasqualigo, 2.12.1910 (trad. it.).

⁶⁸⁶ ACDF, Archivium Sancti Officii Romani, Gilardino à Peri-Morosini, 3.12.1910 (trad. it.).

Dans la revue *Cultura moderna*, Domenico Battaini lui-même confirme, au moins officiellement, ne savoir rien de ces congrès de prêtres modernistes. «Moi-même, qui ne suis pas très éloigné de Castagnola, je ne savais rien d'eux, et aux quelques journalistes qui m'interrogeaient à leur sujet, j'étais obligé d'avouer ma parfaite ignorance.»⁶⁸⁷ Il en va de même pour le directeur de la *Revue moderniste internationale* de Genève, Antonino De Stefano (1880-1965). Battaini avoue partager certains critères adoptés par le congrès de Castagnola, reportés par la presse, à commencer par un renouveau de l'esprit de solidarité: «Quand les prêtres prendront vraiment conscience de la nécessité de l'unité, Rome devra céder.» Mais il y a d'autres critères que Domenico Battaini ne partage pas et qui le portent à considérer les prêtres réunis à Castagnola, «des modernistes du Saint-Père», c'est-à-dire trop modérés à ses yeux. Ainsi, l'idée de bourses ne lui paraît pas trop facilement réalisable, d'autant que, mieux que la fréquentation de l'Université, l'étude privée lui semble prioritaire. «Ensuite, il me semble que l'idée d'une lettre ouverte au Pape est pour le moins... naïve. Elle constituerait une invitation à négocier, à examiner, à étudier. On sait, dans cet ordre d'idées, que le Vatican négocie, examine, juge, oui, mais seulement avec les États qui peuvent gêner ses inspirations politiques. Avec les autres, notamment les prêtres, il impose et veut une obéissance aveugle.»⁶⁸⁸ Existe-t-il, enfin, un modernisme réel, sérieux, fort, compact, comme le prétendent le pape Pie x et ses théologiens ? La divergence de vues entre le congrès de Castagnola et la rédaction de *Cultura moderna* témoigne de l'hétérogénéité du mouvement :

«Il y a ceux qui croient pouvoir concilier l'orthodoxie vaticane avec les aspirations modernes : d'autres croient que tout le problème religieux réside dans la réforme de certaines pratiques extérieures, et que le problème intellectuel n'existe pas, de sorte qu'après avoir réformé certaines choses particulières, ils accepteraient tout le reste ; d'autres encore considèrent le côté pratique comme subordonné au côté intellectuel, de sorte qu'après avoir obtenu ceci, cela doit venir de soi. Il y a ceux qui croient à l'unité de la tradition et ceux qui croient à la variété de la tradition.»⁶⁸⁹

⁶⁸⁷ *Cultura moderna*, anno IV, N. 14, février 1911, p. 25 (trad. it.).

⁶⁸⁸ *Cultura moderna*, anno IV, N. 14, février 1911, p. 25 (trad. it.).

⁶⁸⁹ *Cultura moderna*, anno IV, N. 14, février 1911, p. 26 (trad. it.).

« Un bouillon de culture moderniste » à l'Université de Fribourg

En même temps, les soupçons de Pie x et de ses collaborateurs atteignent également l'Université catholique de Fribourg. Dans une lettre confidentielle du 7 juin 1910, on lit à ce propos : « L'Université catholique de Fribourg est un bouillon de culture moderniste depuis l'exégèse biblique jusqu'au sillonisme. »⁶⁹⁰ En dehors du thomisme, aucune réflexion théologique n'est tolérée par l'Église : l'encyclique *Pieni l'animo* (1906) réaffirme la philosophie de saint Thomas comme étant aux racines des sciences sacrées. Trois ans plus tard, Pie x fonde l'Institut biblique de Rome, annexé à l'Université Grégorienne, en vue d'offrir un enseignement supérieur officiel sur toutes les matières bibliques. Quant à l'Université de Fribourg, les recherches d'Émile Poulat et de Dominique Barthélemy ont bien éclairé, à ce propos, le rôle de Caspar Decurtins dans la dénonciation au Saint-Siège, avec l'appui du réseau de Mgr Umberto Benigni (1862-1934), de la perception d'un modernisme théologique mais également social et littéraire⁶⁹¹. Même s'il ne faut pas oublier que l'ancien collaborateur de Georges Python, Albert Hyrvoix, accuse Decurtins lui-même, en tant qu'organisateur de l'Université, d'être « le premier responsable du modernisme qui peut y régner »⁶⁹².

L'Université de Fribourg et les professeurs français constituent un milieu favorable au Sillon, mais pas uniquement sur le plan théorique, comme le relève Francis Python⁶⁹³. Une certaine manière de traiter les problématiques religieuses et spirituelles dans une perspective ouverte sur la modernité est certes documentée dans les cours et séminaires chez certains professeurs des Facultés des lettres et de droit. Mais un groupe d'action sociale baptisé le « Sillon de Fribourg », fondé en 1902, publie en même temps des brochures en faveur de la mutualité, dans la lignée du mouvement politique amorcé en France en 1898 par Marc Sangnier (1873-1950). Cependant, les attaques de Decurtins contre les professeurs français, y compris contre le géographe Jean Brunhes (1869-1930), recteur en 1909-1910, « proviennent d'un ressentiment idéologique et politique qui a très peu à voir avec une discussion sur les orientations véritables du Sillon et de ses partisans »⁶⁹⁴.

⁶⁹⁰ Cité par POULAT Émile, *Intégrisme et catholicisme intégral*, Paris ; Tournai, Casterman, 1969, p. 90.

⁶⁹¹ Cf. BARTHÉLEMY Dominique, *Idéologie et Fondation...*, pp. 82-166.

⁶⁹² *La Critique du Libéralisme*, 1.2.1911.

⁶⁹³ PYTHON Francis, « Les professeurs français de l'Université de Fribourg... », pp. 83-108.

⁶⁹⁴ PYTHON Francis, « Les professeurs français de l'Université de Fribourg... », p. 103.

La défense de la doctrine catholique, au cours du pontificat de Pie x, s'exacerbe dans une atmosphère de méfiance, dont le Pape et ses collaborateurs ne mesurent probablement pas tous les effets. L'intransigeance doctrinale empêche la Curie romaine de comprendre la gravité des problèmes posés par la modernité à la culture, en leur faisant oublier également la charité envers les théologiens suspectés de modernisme. L'Église romaine intervient avec fermeté en interdisant les œuvres du théologien français Alfred Loisy (1881-1932), de l'historien et prêtre italien Ernesto Buonaiuti (1881-1946) ou encore du jésuite irlandais Georges Tyrrell (1861-1909), converti du protestantisme et rêvant de réconcilier la science et la foi. Tous les trois ont été excommuniés par le Saint Office⁶⁹⁵. La priorité est, à cette époque, toute doctrinale, à Rome comme dans certains milieux helvétiques intransigeants, d'après une lettre de mai 1904 de Decurtins, qui observe que «cela ne peut plus continuer comme cela, et on ne doit pas plus longtemps pouvoir mettre en question l'orthodoxie, au détriment de toute l'Université»⁶⁹⁶. Des archives vaticanes et suisses transparaît la manière dont le Saint-Siège, alerté par le politicien des Grisons et par d'autres témoins encore, soupçonne de modernisme l'enseignement donné, à la Faculté de théologie de Fribourg, par certains professeurs dominicains, en particulier l'exégète du Nouveau Testament Vincent Rose (né en 1866), l'exégète de l'Ancien Testament Vincenz Zapletal (1867-1938), ainsi que l'historien de l'Église Pierre Mandonnet (1858-1936)⁶⁹⁷.

«Et à Rome on sait parfaitement que les enseignements de Rose et de Zapletal ainsi que la philosophie de l'histoire de Mandonnet diffèrent peu dans les vues de Loisy», écrit Decurtins dans une correspondance de juin 1904 au conseiller d'État Georges Python. Dans la lettre, le Grison exige le remplacement des deux enseignants exégètes et assure en avoir mis au courant l'évêque tessinois Alfredo Peri-Morosini, preuve supplémentaire s'il en fallait, que ce dernier est véritablement l'oreille de Pie x en Suisse. Decurtins continue :

«On devrait aussi veiller à ce que l'exégèse ne soit pas donnée d'une manière purement philologico-historique, mais que la dogmatique et l'homilétique y reçoivent la considération qu'elles méritent. À la place de Mandonnet, il faut placer, pour l'Histoire de l'Église un homme compétent qui puisse enseigner en allemand.»⁶⁹⁸

⁶⁹⁵ Cf. POULAT Émile, *Histoire, dogme et critique dans la crise moderniste*, Paris ; Tournai, Casterman, 1962.

⁶⁹⁶ Cité par BARTHÉLEMY Dominique, *Idéologie et Fondation...*, p. 89.

⁶⁹⁷ Cf. WEISS Otto, *Modernismus und Antimodernismus im Dominikanerorden. Zugleich ein Beitrag zum «Sodalitium Pianum»*, Regensburg, Friedrich Pustet, 1998 ; PETRACEK Tomáš, *Le Père Vincent Zapletal O.P. (1867-1938) : portrait d'un exégète catholique*, Fribourg, Academic Press, 2007.

⁶⁹⁸ Cité par BARTHÉLEMY Dominique, *Idéologie et Fondation...*, p. 92.

Malgré plusieurs dénonciations contre ces trois professeurs, les pères dominicains Zapletal et Mandonnet restent en charge, à la Faculté de théologie de l'*Alma mater* fribourgeoise, respectivement jusqu'en 1928 et 1919. Vincent Mandonnet s'établit par la suite à Paris, participant à la création de la collection *Bibliothèque thomiste* (1921), de la société thomiste et de son *Bulletin thomiste* (1924), mais en contribuant surtout à renouveler l'historiographie dominicaine selon la méthode critique des sources. Seul le père Vincent Rose est écarté, en 1905, de sa chaire fribourgeoise et de l'Ordre dominicain. La conviction du Saint Office de son hétérodoxie ne s'est pourtant pas fondée sur les propos de Decurtins ni de Mgr Peri, mais plutôt sur ceux du théologien français Julien Fontaine (1839-1917), l'accusant d'enseigner un « Christ trop humain »⁶⁹⁹.

La condamnation du professeur de liturgie Max von Sachsen (1910)

Un cas unique dans la controverse moderniste est celui du professeur de liturgie à Fribourg, le prince et prêtre Maximilian von Sachsen (1870-1951), qui est dénoncé par le pape Pie x en personne, comme en témoigne un dossier inédit conservé aux Archives de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi. Né en 1870 à Dresde, le futur liturgiste est fils du prince Georg von Sachsen et de l'infante du Portugal, Marie-Anne. Il est ordonné prêtre après les études de droit et théologie et le renoncement à ses droits sur le trône de Saxe. Après avoir œuvré dans la pastorale en Allemagne et en Angleterre, Max von Sachsen est appelé en 1900 comme professeur de liturgie à l'Université de Fribourg. Dès 1908, il est nommé professeur ordinaire. En vrai, le prince von Sachsen commence, dans la cité sur la Sarine, en tant que professeur de droit canonique et liturgie. Mais il ne donne qu'un seul cours de droit au cours de son premier semestre à Fribourg, pour ne plus l'enseigner au cours des années suivantes. En revanche, le professeur prend beaucoup de passion à la recherche et à l'enseignement de la liturgie⁷⁰⁰.

À une époque où les recherches liturgiques se concentrent sur le seul rite catholique romain et ses rubriques, le professeur Max von Sachsen dévoile son intérêt pour l'étude de la liturgie des Églises orientales. Dès 1902, il étudie

⁶⁹⁹ Cf. FONTAINE Julien, *Les infiltrations protestantes et le Clergé français*, Paris, Retaux, 1901, pp. 73-119.

⁷⁰⁰ BAUMER ISO, *Max von Sachsen. Priester und Professor. Seine Tätigkeit in Fribourg (Schweiz), Lemberg und Köln*, Freiburg, Universitätsverlag, 1990-1996, 3 vol. ; KRETSCHMANN Iris, THIEME André (Hrsg.), *Seiner Zeit voraus ! Prinz Max von Sachsen, Priester und Visionär*, Dresden, Sandstein Verlag, 2019.

de près les Églises d'Orient en communion avec Rome aussi bien que les Églises orthodoxes, à travers des voyages fréquents dans l'Orient chrétien, en profitant aussi des possibilités financières de sa famille d'origine. Afin de mieux comprendre la liturgie, il apprend les langues des rites orientaux : le syriaque et l'arménien, sans oublier le russe. La richesse de son expérience de recherche le pousse à entreprendre, dans ses études, un chemin théologique de rapprochement entre l'Église catholique romaine et les Églises d'Orient, qui passe aussi par la reconnaissance des propres erreurs et le dialogue entre chrétiens. Dans le premier numéro du périodique *Roma e l'Oriente*, éditée à Grottaferrata dans le Latium, Max von Sachsen publie en novembre 1910 un texte intitulé « Pensées sur la question de l'Union des Églises », dans lequel il souhaite une union entre les Églises chrétiennes qui puisse se fonder sur la foi commune du premier millénaire du christianisme, ainsi que sur une redéfinition de l'infailibilité pontificale⁷⁰¹.

L'article du professeur Max von Sachsen est lu par Pie x en personne, qui s'en dit choqué et bouleversé. Le 4 décembre 1910, le pape Sarto écrit dans une lettre à son secrétaire particulier, Mgr Giovanni Bressan, lui demandant d'interpeller le Saint-Office en vue d'une condamnation immédiate du liturgiste : « Il n'y a besoin d'aucune étude pour atténuer les dommages que fait cet article, dans lequel se condensent tant d'erreurs, pour conclure que le pauvre auteur a perdu la tête, si tant est qu'il ne l'ait jamais eue. »⁷⁰² Cette dénonciation, qui conduit à la condamnation du professeur von Sachsen et à sa destitution de la chaire fribourgeoise de liturgie en 1912, est symptomatique des tensions théologiques, dans une époque de durcissement doctrinal, entre le centre et la périphérie.

Le pontificat de Pie x se dévoile, une fois de plus, fortement orienté vers la doctrine, ou mieux vers le dogme, mais peu attentif à saisir les profondes transformations que la société est en train de vivre dans son chemin vers la modernité. L'attitude de la Curie romaine face à la crise moderniste ne peut être mesurée que dans une perspective alliant les convictions religieuses et les choix politiques, les seconds étant considérés comme soumis aux premières. À l'horizon sont apparus les signes précurseurs de la Première Guerre mondiale. Les derniers jours de l'existence du pape Sarto sont marqués par la tragique nouvelle d'un conflit imminent. Pie x décède enfin dans la nuit du 19 au 20 août 1914, presque comme une première victime de la Grande Guerre qui vient de commencer.

⁷⁰¹ SACHSEN Max von, « Pensées sur la question de l'Union des Églises », *Roma e l'Oriente* 1, novembre 1910, pp. 13-29.

⁷⁰² ACDF, Archivium Sancti Officii Romani, L 2 c, Pio x a Bressan, 4.12.1910 (trad. it.).

Quatrième partie

L'Église *humanitaire* de Benoît xv (dès 1914) et le rapprochement pendant la Grande Guerre

Un changement de cap survient toutefois en 1914, avec l'élection inattendue de Benoît xv – le cardinal Giacomo Della Chiesa, archevêque de Bologne – qui marque le retour à la grande diplomatie du pontificat de Léon xiii. L'héritage que le pape Della Chiesa reçoit de son prédécesseur Pie x n'est pas aisé : l'Église renforcée spirituellement, grâce à toute une série de réformes, mais repliée en même temps sur la doctrine, à la suite de la répression du modernisme. Il reviendra à Benoît xv d'apaiser les conséquences de la crise moderniste. Cependant, le déclenchement de la Première Guerre mondiale va finir par absorber les efforts du nouveau Pape, mais pas seulement. Durant le conflit, qui a éclaté après l'attentat de Sarajevo le 28 juin 1914 – lorsque l'archiduc François-Ferdinand, héritier du trône d'Autriche-Hongrie, a été assassiné avec son épouse Sophie par un militant nationaliste serbe – les catholiques européens sont divisés. La Grande Guerre marque d'une certaine manière l'aboutissement d'un système européen de relations entre le politique et le religieux qui s'était stabilisé à la veille de 1914, avec le raffermissement des États-nations modernes et l'apaisement du Kulturkampf en Suisse et en Allemagne, sans oublier le règlement de la

question de la laïcité en France. « L'une des caractéristiques de cette guerre, qui fut d'abord européenne, a été l'engagement des Églises nationales aux côtés des armées. En dépit des efforts de Benoît xv pour dénoncer le suicide de l'Europe, Dieu fut alors de toutes les tranchées, derrière chacun des combattants »⁷⁰³, ainsi que le souligne Denis Pelletier. La déclaration de guerre dans les nations belligérantes suscite un soutien massif au conflit. Toutes les forces vives, partis et syndicats, y compris les Églises, se mobilisent idéologiquement contre l'adversaire. La majorité des cadres religieux locaux, catholiques mais aussi réformés – souvent marginalisés dans leur propre pays à cause de la laïcisation des États – coopèrent en ce sens à la mobilisation des consciences dans cette guerre européenne devenue mondiale, faisant ainsi primer l'identité nationale sur l'identité religieuse⁷⁰⁴. En 1914, un diplomate français l'observe dans ce contexte : « Ce siècle a l'air d'exiger de la papauté d'aujourd'hui ce qu'il reprochait précisément à la papauté d'hier. Il voudrait, semble-t-il, que le pontife actuel se jette au milieu des peuples en armes, une lampe à la main, sans épargner personne. »⁷⁰⁵

Dans sa première encyclique *Ad Beatissimi* du 1^{er} novembre 1914, Benoît xv dépeint une Église à la fois mère et guide – *Mater et Magistra* – en invitant les nations à redonner aux peuples les « bénéfices vitaux de la paix »⁷⁰⁶. En réalité, la préservation de l'impartialité de l'Église romaine et universelle se dévoile comme une composante décisive lors du conclave qui se réunit à Rome au lendemain de la mort de Pie x. Dans la chapelle Sixtine, les relations entre les cardinaux des pays belligérants sont tendues. Au cardinal Felix von Hartmann (1851-1919) de Cologne lui disant : « J'espère que nous ne parlerons pas de la guerre »⁷⁰⁷, le cardinal Désiré-Joseph Mercier (1851-1926), primat de Belgique et archevêque de Malines, répond : « Et j'espère que nous ne parlerons pas de la paix. »⁷⁰⁸ Dans ce cadre, l'abstention initiale de l'Italie du conflit, jusqu'en 1915, pousse les cardinaux à rechercher un candidat italien, n'ayant pas été nonce dans l'un des pays belligérants. Le cardinal Giacomo Della Chiesa (1854-1922), archevêque de Bologne, se révèle le choix idéal. Né à Gênes le 21 novembre 1854, il

⁷⁰³ PELLETIER Denis, « Entre totalitarisme et sécularisation – Les chrétiens européens à l'épreuve du xx^e siècle », in : PLANZI Lorenzo (éd.), *Les relations diplomatiques entre la Confédération et le Saint-Siège...*, p. 159.

⁷⁰⁴ Cf. BONIFACE Xavier, HEUCLIN Jean (éd.), *Diocèses en guerre, 1914-1918. L'Église déchirée entre Gott mit uns et le Dieu des armées*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2018 ; CHALINE Josette (éd.), *Chrétiens dans la Première Guerre mondiale*, Paris, Cerf, 1993.

⁷⁰⁵ Cité par RICCARDI Andrea, *Les politiques de l'Église*, Paris, Cerf, 1999, p. 45.

⁷⁰⁶ *Acta Apostolicae Sedis* (AAS), 1914, p. 502 (trad. it.).

⁷⁰⁷ Cf. BONIFACE Xavier, *Histoire religieuse de la Grande Guerre*, Paris, Fayard, 2014, p. 267.

⁷⁰⁸ BONIFACE Xavier, *Histoire religieuse...*, p. 267.

descend d'une ancienne famille patricienne génoise. Le jeune Giacomo pense à la prêtrise, mais son père, le marquis Giuseppe Della Chiesa, lui impose d'abord d'étudier le droit, à la Faculté de droit de l'Université de Gênes. Après trois ans d'études, il obtient son doctorat en droit civil. En 1875, Giacomo Della Chiesa étudie la théologie à Rome, habitant le Collège Capranica. Ordonné prêtre en décembre 1878, il continue par la suite ses études à l'Académie des nobles ecclésiastiques, où il obtient le doctorat en droit canonique. Appelé à la Secrétairerie d'État, il se rapproche du cardinal Mariano Rampolla, dont il est le secrétaire durant la période de sa nonciature à Madrid au début des années 1880. Au retour à Rome de Rampolla, nouveau secrétaire d'État de Léon XIII, le jeune Giacomo Della Chiesa devient son collaborateur au Palais apostolique, ainsi associé de près à la grande diplomatie de réconciliation prônée pendant le pontificat du pape Pecci. Son successeur, le pape Pie X, appelle Della Chiesa en tant que nouvel archevêque de Bologne en décembre 1907. Cette nomination surprend, à Rome et ailleurs, car à l'époque, la Nonciature à Madrid est vacante et Della Chiesa est considéré comme le candidat idéal. Mais Pie X décide de l'envoyer à Bologne – en sorte de demi-exil – et ne le nommera cardinal que sept ans plus tard, en mai 1914, bien que cette ville soit un siège cardinalice historique en Italie. Giacomo Della Chiesa n'oublie pas son maître : en 1908, alors que le cardinal Rampolla voyage en direction de la Suisse, en vue d'un séjour de repos à Einsiedeln, Mgr Della Chiesa le surprend en venant l'attendre à la gare de Bologne. Initialement méfiant vis-à-vis de Della Chiesa – du fait de sa proximité avec Rampolla – Pie X lui reconnaît enfin, presque à la fin de son pontificat, les qualités du pasteur d'âmes, comme le dévoile un billet de 1912 :

« Je vous félicite vivement d'avoir accompli votre fatigante tournée pastorale, et avec la bénédiction que je vous envoie, avec une paternelle affection, à vous, au clergé, au peuple de votre archidiocèse, je suis heureux de me confirmer votre très affectionné, Pie X. »⁷⁰⁹

Dès les premiers jours de son pontificat, le nouveau pape Benoît XV, intronisé le 6 septembre 1914, se trouve confronté à une guerre globale, qui oppose les plus puissants États européens. Les premiers mois sont sanglants et dévastateurs. « La prière pour la paix est devenue le *leitmotiv* de son pontificat », ⁷¹⁰ comme l'observe Jörg Ernesti. Dans son souci de mettre fin à la guerre, il est épaulé par le nouveau secrétaire d'État, le cardinal Domenico Ferrata, bien connu en Suisse, mais qui meurt prématurément un

⁷⁰⁹ Cité par JARLOT Georges, *Doctrine pontificale et histoire...*, p. 359.

⁷¹⁰ ERNESTI Jörg, *Friedensmacht...*, p. 93 (trad. a.).

mois plus tard. Le cardinal Pietro Gasparri (1852-1934), ancien enseignant universitaire à Paris, lui succède, en devenant le grand artisan de la *Realpolitik* du nouveau pontificat. Originaire des Marches, il a été ordonné prêtre en 1877 après des études à Rome. Entre 1880 et 1898, il est professeur de droit canonique à l'Institut catholique de Paris. En suivant de près ses étudiants parisiens, le professeur Gasparri négocie avec Rome pour y obtenir l'institution, en 1895, d'une Faculté de droit, autonome par rapport à la tutelle de la Faculté de théologie. À côté de l'activité académique, il est un prêtre engagé dans les quartiers les plus pauvres de la métropole au bord de la Seine, au service des immigrés italiens⁷¹¹. Après dix-huit ans passés à Paris, Léon XIII l'appelle en 1898 en tant que délégué apostolique au Pérou, Équateur et Bolivie. Secrétaire de la Congrégation pour les Affaires ecclésiastiques extraordinaires dès 1901, Pie X le déplace en 1904 à la Commission pour la codification du droit canonique, en le créant cardinal en 1907. Benoît XV et son secrétaire d'État, Pietro Gasparri montrent, pendant la guerre, une grande attention solidaire face aux périphéries existentielles des prisonniers de guerre, mais ils s'efforcent surtout de poser la conquête de la paix comme principe fondateur d'un ordre international chrétien.

L'Église catholique romaine, avec Benoît XV, semble toute *humanitaire*, dans une Europe en guerre. Le Pape propose une paix blanche, à travers la célèbre note du 1^{er} août 1917, qui est cependant rejetée par les belligérants. Au-delà de cet échec, le nouveau pape Della Chiesa déploie une action diplomatique patiente et réservée, en se dédiant surtout – avec l'appui inconditionnel du cardinal Gasparri – à l'ouverture de canaux humanitaires de charité pour soutenir les victimes du conflit⁷¹². L'enseignement de l'Église sur la paix est en même temps renouvelé. « En présence d'une chrétienté divisée, Benoît XV poursuit un triple objectif : un objectif humain, qui était d'arrêter l'extension du fléau, et ce fut l'origine de ses contacts avec les autres neutres, de ses désirs exprimés de voir l'Italie et les États-Unis hors du conflit ; un objectif spirituel, qui était de préserver les intérêts catholiques et les Nations qui représentaient ces intérêts [...] ; un objectif politique enfin, qui était de préparer, pour l'après-guerre, une société d'inspiration chrétienne, pourvue

⁷¹¹ DELPAL Pietro, « Pietro Gasparri, professeur à l'Institut catholique de Paris », *Mélanges de l'École française de Rome* 116/1, 2004, pp. 91-107.

⁷¹² CHENAUX Philippe, « Benoît XV et la Grande Guerre », *L'Église et la Grande Guerre, Communio*, XXXVIII, mai-août 2013, pp. 131-140 ; RENOTON-BEINE Nathalie, *La colombe et les tranchées. Les tentatives de paix de Benoît XV pendant la Grande Guerre*, Paris, Cerf, 2004 ; CHIRON Yves, *Benoît XV. Le pape de la paix*, Paris, Perrin, 2014.

d'une paix durable, parce qu'universellement acceptée.»⁷¹³ Ce dernier point est la raison la plus profonde qui anime, pendant le premier conflit mondial, la diplomatie globale du Saint-Siège.

Qu'en est-il dans ce cadre des relations de Benoît xv avec la Suisse ? De quelle manière la Grande Guerre rapproche-t-elle la papauté et le gouvernement de Berne sur le terrain humanitaire ? Quels canaux diplomatiques s'avèrent-ils décisifs ? Et comment en arrive-t-on à la reprise des relations diplomatiques officielles en 1920, avec la réouverture d'une Nonciature à Berne ? Comment le pontificat de Benoît xv est-il perçu en terre helvétique ? « Benoît xv, le nouveau pape, ne peut s'empêcher de ressembler aux papes qui l'ont précédé », écrit Domenico Battaini dans la revue tessinoise *Cultura moderna*, en ajoutant que « tout semblant de conciliation ne sera jamais qu'un semblant »⁷¹⁴. En est-il vraiment ainsi ? Le Conseil fédéral pour sa part, dans la séance du 9 septembre 1914, décide de répondre à la notification de l'élection du nouveau pape Benoît xv de la manière suivante :

« C'est avec un intérêt tout particulier que nous avons pris connaissance des lettres en date du 3 septembre 1914 par lesquelles Votre Sainteté nous fait l'honneur de nous annoncer Son élection au Souverain Pontificat. Nous prions Votre Sainteté d'agréer en cette solennelle circonstance l'hommage de toutes nos félicitations et de tous nos vœux. Puisse Votre élection au Saint-Siège marquer le début d'un Pontificat long et bienfaisant entre tous ! »⁷¹⁵

⁷¹³ PICHON Charles, *Histoire du Vatican*, Paris, Sefi, 1946, pp. 141-142.

⁷¹⁴ *Cultura moderna*, 1914, p. 356 (trad. it.).

⁷¹⁵ AFS, E2001A#1000/45#203*, Hinschied von Pius x. und Wahl von Benedikt xv, extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil fédéral suisse, 9.9.1914.

Chapitre 8

Les racines d'une collaboration inattendue entre le Pape et la Suisse (1914-1915)

Ce qui se révèle décisif, en ce sens, est le temps de la Première Guerre mondiale (1914-1918), qui voit s'opérer une convergence entre la politique neutre de la Suisse et la politique impartiale du Saint-Siège. Durant le conflit, un fossé tant social que culturel divise la Suisse. Si la Suisse alémanique semble favorable à la cause des Empires centraux, la Suisse romande soutient celle de l'Entente, avec à sa tête la France et le Royaume-Uni. Les catholiques suisses manifestent toutefois, durant le conflit, une loyauté patriotique quasi unanime, également à travers les soldats mobilisés. Au Vatican, la mobilisation générale affecte la Garde suisse pontificale, qui demeure sans interruption au service du Pape même durant la période de fermeture de la Nonciature, bien que sa permanence ne joue pas de rôle majeur dans les rapports politiques de cette période. Dans l'effectif de la Garde, en août 1914, 47 soldats sont rappelés dans leur patrie, réduisant le corps à seulement 44 hommes, officiers compris. C'est alors que le commandant Jules Repond (1853-1933), entré dans l'histoire pour avoir restauré, précisément en 1914, l'uniforme de la Garde dans son aspect de la Renaissance, demande et obtient de Berne « la dispense pour les gardes suisses du Pape de se rendre à l'ordre de mobilisation, et il semble bien aujourd'hui que cette exemption se justifie pour des motifs d'ordre international »⁷¹⁶.

⁷¹⁶ Archives de la Garde suisse pontificale, Cité du Vatican, Mobilisation 1915, note du 11.8.1914.

C'est dans ce contexte de guerre internationale que les diplomaties de Berne et du Vatican, qui visent à retrouver la paix à travers des négociations, se rapprochent sur le terrain de l'aide humanitaire, également dans le sillage de la Convention de Genève de 1864 – à laquelle le Saint-Siège avait adhéré également grâce à une impulsion suisse – et spécialement de sa révision de 1906.

Politique neutre du Conseil fédéral et politique impartiale de Benoît xv

Avec l'éclatement de la Grande Guerre, la Suisse – du fait de sa position géographique et de la neutralité de son territoire – constitue un terrain propice à l'aide aux prisonniers de guerre des deux camps en conflit. La Confédération n'est pas seulement le siège de la Croix-Rouge internationale. Les dernières réunions diplomatiques pour définir les règles applicables en temps de guerre se sont tenues précisément à Genève. En outre, le gouvernement helvétique dispose de représentants auprès de toutes les nations belligérantes. Depuis octobre 1914, le Conseil fédéral s'est mis en contact avec les gouvernements français et allemand, afin de promouvoir un échange de prisonniers souffrant de graves blessures, désignés comme «grands blessés», par l'intermédiaire des autorités helvétiques. «Nous partions du principe que les uns et les autres devaient s'échanger les officiers et soldats prisonniers qui, selon les constatations médicales, auraient été incapables pour une longue durée de reprendre le service militaire, et donc ne sont plus utilisables dans un but guerrier dans le conflit actuel. Cette étape a été accueillie avec sympathie ; mais les questions de détail qu'il fallait résoudre présentaient des difficultés substantielles»⁷¹⁷, parmi lesquelles la grande défiance entre les autorités françaises et allemandes, selon un rapport du Conseil fédéral.

Au même moment et sur le même terrain humanitaire, le nouveau pape Benoît xv agit depuis ses appels à la paix dans la première encyclique *Ad Beatissimi* de novembre 1914. L'Église catholique, qui est universelle, a des fidèles dans les deux camps en conflit. Tant que ses enfants sont en guerre, l'attitude de l'Église romaine ne peut être qu'impartiale, même s'il faut constater que la voix du Pape reste isolée, au vu de la mobilisation rapide et presque unanime des Églises particulières, dans leur camp national

⁷¹⁷ AAV, Segr. Stato, Guerra 1914-1918, fasc. 40, rapport du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale, 15.5.1916 (trad. it.).

respectif, à l'image des sociétés civiles. L'impartialité de Benoît xv n'est cependant pas inactive ou résignée. Bien au contraire, c'est parce que le pape Della Chiesa veut intervenir humanitairement dans le conflit qu'il garde une attitude lui permettant, le moment venu, d'élever une voix impartiale⁷¹⁸. La représentation universelle de l'Église catholique est incarnée par la papauté impartiale, qui depuis 1870 n'est désormais plus associée à une souveraineté territoriale. Pour le Saint-Siège, le sort des prisonniers, les œuvres de bienfaisance et l'appel à la paix sont des objectifs prioritaires. Dès l'automne 1914, après l'invasion de la Belgique et du nord de la France, des centaines de lettres affluent au Saint-Siège, demandant l'intervention du Vatican au niveau de la solidarité humanitaire. L'Église retrouve ainsi, pour les contemporains, sa vocation traditionnelle en temps de guerre et apparaît comme « un ultime recours dans la détresse »⁷¹⁹. Le Saint-Siège propose donc aux nations belligérantes, en même temps que la Suisse, d'abord l'échange des prisonniers incapables de combattre, puis celui des prisonniers civils. Dans ce sens, la décision de Benoît xv en faveur de l'impartialité est « aussi nécessaire pour remplir la mission de paix entre les deux parties en guerre »⁷²⁰, comme l'observe le nouveau cardinal secrétaire d'État Pietro Gasparri.

Les initiatives de la Suisse et du Saint-Siège se heurtent, toutefois, à la fragilité des conventions internationales en vigueur en 1914. Celles-ci ont été conclues, dans le passé, en tenant compte des conflits typiques de la seconde moitié du xix^e siècle, c'est-à-dire entre un nombre limité – deux pour la plupart – de pays belligérants. Le déclenchement de la Grande Guerre représente un défi inédit à cause de la multiplicité des fronts, sans oublier la variété des nationalités et des cultures impliquées. Il s'agit d'une guerre globale. Le Conseil fédéral, comme le Vatican, se sent impuissant face à un conflit d'une ampleur jusqu'alors inconnue. C'est alors qu'ils réunissent leurs efforts afin de venir en aide aux masses considérables de prisonniers, en grande partie blessés ou malades.

Mais comment ce rapprochement s'opère-t-il ? Concrètement, le Saint-Siège intervient, depuis janvier 1915, pour s'engager dans l'échange de prisonniers « devenus inaptes à un service militaire ultérieur »⁷²¹. La Suisse

⁷¹⁸ Cf. LOISEAU Charles, *Politique romaine et sentiment français*, Paris, Grasset, 1923, pp. 10-30.

⁷¹⁹ BONIFACE Xavier, *Histoire religieuse...*, p. 309.

⁷²⁰ SPADOLINI Giovanni (dir.), *Il Cardinale Gasparri e la Questione romana (con brani delle Memorie inedite)*, Firenze, Mondadori Education, 1972, p. 157 (trad. it.).

⁷²¹ *La Civiltà Cattolica* LXVI, 1915, vol. 1, p. 234 (trad. it.).

salue donc «avec reconnaissance l'intervention du St-Siège»⁷²², qui permet de débloquent les difficultés qu'elle avait rencontrées dans ses tentatives individuelles, et de conduire à terme l'opération humanitaire. Le 11 janvier 1915, le Conseil fédéral envoie ses représentants à Paris et à Berlin, mettant à disposition des gouvernements la Croix-Rouge suisse, ainsi que les trains sanitaires de l'Armée helvétique. À la fin du mois de février, grâce à la médiation vaticane, l'accord sur les conditions d'échange des grands blessés est conclu et, le 2 mars 1915, les transports peuvent finalement commencer. Cette coopération inattendue entre la Suisse et le Saint-Siège porte ainsi les fruits espérés, grâce au fait que Benoît xv et le Conseil fédéral se mettent à l'écoute des circonstances de l'histoire d'une société globale en guerre. Déjà le 19 février 1915, le cardinal Pietro Gasparri témoigne au conseiller national Gustave Ador (1845-1928), président du Comité international de la Croix-Rouge, de l'appréciation de Benoît xv voyant l'œuvre humanitaire soutenue par «une distinguée équipe de personnes, spécialement là, en Suisse»⁷²³.

Ce lien inédit entre le pape Benoît xv et la Confédération est renforcé, en janvier 1915, par la décision du Conseil fédéral de confirmer la dispense pour les membres de la Garde suisse pontificale de rentrer en Suisse à l'ordre de mobilisation, déjà accordée en août 1914. La lettre du 9 janvier 1915 du commandant Jules Repond convainc le nouveau président de la Confédération, le Tessinois Giuseppe Motta (1871-1940), de confirmer la dispense pour l'année 1915 et de l'étendre aux nouvelles recrues, car si «la garde suisse se trouve réduite de moitié, le Pape est obligé, au premier danger, de se placer sous la protection militaire de l'Italie, ce qui risque d'avoir, au point de vue de la mission universelle de la papauté, les plus déplorable conséquences»⁷²⁴. La Suisse compte une assez forte proportion de population catholique, d'après la lettre du commandant Repond au président Motta, pour être intéressée, surtout à cette heure grave, au maintien de l'indépendance et de la neutralité du Saint-Siège: «Au surplus, il rentre aussi dans sa mission internationale de rendre aux autres États, au moyen d'un très léger sacrifice, l'immense service de ne pas supprimer la garde suisse du pape au moment où elle est le plus indispensable.»⁷²⁵

⁷²² AAV, Segr. Stato, Guerra 1914-1918, fasc. 40, rapport du Conseil fédéral..., 15.5.1916 (trad. it.).

⁷²³ AAV, Segr. Stato, Guerra 1914-1918, fasc. 40, Gasparri à Ador, 19.2.1915 (trad. it.).

⁷²⁴ AFS, J1.1#1000/1392#45*, Faszikel 17: Beziehungen zum Vatikan, Repond à Motta, 9.1.1915.

⁷²⁵ AFS, J1.1#1000/1392#45*, Repond à Motta, 9.1.1915.

Une proposition hardie du cardinal de Paris Léon-Adolphe Amette (mars 1915)

Curieusement, le pas suivant dans la collaboration humanitaire entre le Conseil fédéral et le pape Benoît xv est franchi grâce à l'intervention de l'archevêque de Paris, le cardinal Léon-Adolphe Amette (1850-1920)⁷²⁶. L'homme d'Église français suggère au Saint-Siège, vers la fin de l'hiver 1915, d'intervenir afin que les prisonniers de guerre, blessés ou malades, puissent être accueillis en territoire neutre. Le cardinal français est motivé par la vague d'émotion suscitée, à Paris, par les nouvelles sur les conditions précaires des prisonniers français en terre allemande. Dans sa lettre du 16 mars 1915 au cardinal Gasparri, le cardinal Amette observe « que si le Saint-Père, poursuivant son œuvre de paternelle miséricorde, daignait présenter la proposition au président de la Confédération suisse et, le cas échéant, également à la reine de Hollande, probablement que la proposition serait acceptée »⁷²⁷.

Comment le cardinal parisien en vient-il à penser à la Suisse ? Une correspondance inédite conservée aux Archives diocésaines de Paris montre comment l'archevêque entretient, depuis l'automne 1914, une correspondance avec l'évêque de Lausanne et Genève, André-Maurice Bovet (1865-1915). L'évêque suisse – connu pour avoir fondé en 1913 l'Union romande des travailleurs catholiques – lui offre de fait sa médiation pour alléger les souffrances des prisonniers français en Allemagne, à travers l'expédition de livres et de journaux français : « La petite Suisse s'efforce, grâce à sa neutralité, de venir en aide à ses voisins belligérants par des œuvres diverses [...]. Il semble à plusieurs de mes prêtres et à moi qu'une autre œuvre, spirituelle avant tout, aurait sa raison d'être »⁷²⁸, d'après une lettre du 1^{er} décembre 1914. Un grand nombre de prisonniers français en diverses localités d'Allemagne sont privés de lectures françaises : « Celles-ci cependant seraient si nécessaires pour éclairer et élever ces âmes affligées, les consoler et les reconforter dans leur pénible situation. »⁷²⁹ L'évêque Bovet et le cardinal Amette se mettent ainsi d'accord pour que les librairies catholiques parisiennes envoient à l'évêché de Fribourg des livres (y compris de piété) et des revues, sans oublier des bréviaires pour les prêtres. Grâce à la bienveillance de certains

⁷²⁶ Cf. LEVILLAIN Philippe, « Itinéraire religieux et politique de Léon Adolphe Amette, cardinal archevêque de Paris (1908-1920) », in : AUDOIN-ROUZEAU Stéphane (éd.), *La politique et la guerre : pour comprendre le xx^e siècle européen. Hommage à Jean-Jacques Becker*, Paris, Viénot ; Noesis, 2002, pp. 453-468.

⁷²⁷ AAV, Segr. Stato, Guerra 1914-1918, fasc. 40, Amette à Gasparri, 16.3.1915 (trad. it.).

⁷²⁸ Archives diocésaines de Paris, 6 B 1,3 Suisse (1905-1918), Bovet à Amette, 1.12.1914.

⁷²⁹ Archives diocésaines de Paris, 6 B 1,3 Suisse (1905-1918), Bovet à Amette, 1.12.1914.

évêques allemands, dont Mgr Karl Joseph Schulte (1871-1941) de Paderborn, Mgr Bovet réussit par la suite à faire parvenir ces volumes et journaux aux prisonniers français en Allemagne.

Attentif au soulagement moral des prisonniers, l'évêque suisse ne peut se désintéresser de leur bien-être spirituel. Au cours de l'Avent 1914, Mgr Bovet contacte le président de la Confédération Arthur Hoffmann (1857-1927) pour demander l'envoi dans les camps allemands d'un prêtre romand, en tant qu'assistant spirituel des prisonniers français. Le 21 décembre 1914, Benoît xv fait en même temps publier par la Congrégation pour les Affaires ecclésiastiques extraordinaires un décret adressé à tous les évêques des pays belligérants, par lequel il leur confie la mission de désigner des prêtres chargés d'assister les prisonniers dans les camps de leurs diocèses :

« Ces prêtres rechercheront avec zèle le bien-être spirituel et matériel des détenus eux-mêmes, en s'efforçant, par tous les moyens possibles, de les reconforter, de les assister, de les aider dans les besoins nombreux et parfois douloureux dans lesquels ils se trouvent. »⁷³⁰

Ce jour même, le 21 décembre, le Conseil fédéral donne son approbation au projet de l'évêque de Lausanne et Genève. En devançant en cela le Saint-Siège, comme l'écrit Bovet à Amette un jour plus tard, « le Président de la Confédération suisse m'avisait qu'un prêtre suisse de langue française, appartenant à mon diocèse, pourrait être autorisé à visiter les camps de prisonniers français en Allemagne et à leur apporter les consolations et les secours de la religion »⁷³¹. Dans un esprit d'« œcuménisme » avant la lettre, le Conseil fédéral se préoccupe également de l'envoi d'un pasteur réformé pour l'assistance aux prisonniers allemands :

« Après de longues négociations entre Berlin et Bordeaux, un accord est survenu en effet, qui autorise un pasteur protestant de nationalité suisse et de langue allemande à visiter et à secourir les prisonniers et les internés allemands en France, et, réciproquement, un prêtre catholique, de nationalité suisse et de langue française, serait envoyé pour remplir la même mission auprès de vos compatriotes en Allemagne. »⁷³²

⁷³⁰ AAV, Segr. Stato, Guerra 1914-1918, 244/131, Benedetto xv, 21.12.14 (trad. i.). Cf. : *Civiltà Cattolica*, année 66, 1915, vol. 1, p. 93. Cf. aussi : Morozzo Della Rocca Roberto, *La fede e la guerra. Cappellani militari e preti soldati (1915-1919)*. Roma, Studium, 1980.

⁷³¹ Archives diocésaines de Paris, 6 B 1,3 Suisse (1905-1918), Bovet à Amette, 22.12.1914.

⁷³² Archives diocésaines de Paris, 6 B 1,3 Suisse (1905-1918), Bovet à Amette, 22.12.1914.

Le premier prêtre envoyé dans les camps allemands pour cette mission délicate est le professeur Eugène Dévaud (1876-1942), qui enseigne la pédagogie à l'Université de Fribourg, après des années d'études et recherches à Paris, Louvain, Iéna et Halle⁷³³. Sa connaissance de l'Allemagne et de l'allemand motive le choix de l'évêque Bovet, qui le contacte déjà au début de l'Avent – pendant qu'il attend la réponse officielle du Conseil fédéral – afin de sonder sa disponibilité. Le 4 décembre 1914, Eugène Dévaud répond à l'évêque Bovet :

« J'ai bien réfléchi ; les difficultés de la tâche ne laissent pas de m'effrayer beaucoup. La situation sera délicate ; je n'ai pas beaucoup de qualités militaires ; je ne suis pas un entraîneur. Mais l'apostolat qui m'est offert me tente aussi. »⁷³⁴

Après s'être assuré de la disponibilité de Dévaud et de l'accord du gouvernement fédéral, Bovet charge la baronne Suzanne de Montenach (1867-1957), épouse de Georges de Montenach – parmi les architectes de l'application de *Rerum novarum* en Suisse –, de se rendre à Paris pour mettre au courant, dans le détail, le cardinal Amette. Dans une lettre adressée à l'archevêque parisien, Bovet le prie de donner audience à la baronne Montenach, cofondatrice de la Ligue suisse des femmes catholiques, car elle lui exposera « la question relative à la mission d'un prêtre suisse, de langue française, de mon diocèse, M. l'abbé Dévaud, auprès des prisonniers français en Allemagne. Comme la semaine dernière, Madame de Montenach devait se rendre à Lyon, j'ai cru bon de profiter de l'occasion pour la charger d'aller entretenir S.E. le Cardinal Sevin de la même œuvre ; la tractation de certaines affaires par correspondance étant longue et difficile »⁷³⁵.

Les débuts de la Mission catholique suisse à Fribourg

Tandis que les cardinaux de Paris et Lyon accueillent avec enthousiasme l'initiative de l'évêque Bovet, le professeur Dévaud part sans tarder, le 29 décembre 1914 déjà, en direction de Freiburg im Breisgau : « Il y a visité les lazarets français où se trouvent quatre-vingts blessés environ, tous en

⁷³³ Cf. DUPRAZ Laure, « Mgr Eugène Devaud, un maître de la pédagogie contemporaine », *Hommage aux catholiques suisses*, Fribourg, Éditions universitaires, 1954, pp. 409-419.

⁷³⁴ Archives diocésaines de LGF, Mission Catholique Suisse 1915-1916, dossier 26, Dévaud à Bovet, 4.12.1914.

⁷³⁵ Archives diocésaines de Paris, 6 B 1,3 Suisse (1905-1918), Bovet à Amette, 22.12.1914.

convalescence. Ceux-ci ont unanimement déclaré avoir été parfaitement soignés et l'un d'eux, un ami de Paul Claudel, le poète, a chargé M. Dévaud de le dire et de le redire à ses compatriotes »⁷³⁶, d'après une lettre du 15 janvier 1915 de l'évêque Bovet au cardinal Amette. Dès ses premières visites, le prêtre fribourgeois apporte aux prisonniers toute l'aide matérielle possible, en s'assurant qu'ils soient en correspondance avec leurs familles, et écrivant en leur nom, s'ils en sont incapables. Le professeur Dévaud arrive à Berlin le 1^{er} janvier 1915 :

« Il s'est présenté au Ministère de la Guerre où l'on a délibéré sur les divers points de sa mission, au Délégué du Prince-Evêque de Breslau, à l'aumônier en chef des soldats catholiques (*Feldbischof*), qui lui a donné sa juridiction, au Ministre Suisse à Berlin et à l'Ambassadeur d'Espagne, qui, tous deux, l'ont reçu avec une parfaite amabilité. »⁷³⁷

Dès janvier 1915, Dévaud est officiellement chargé, conjointement par le Conseil fédéral et le Vatican, de visiter les camps de prisonniers français en Allemagne pendant la durée des hostilités. En même temps, le Conseil fédéral désigne le pasteur Jakob Zimmerli (1860-1918), de Bâle, de visiter les prisonniers allemands en France.

Autour de la charge confiée au délégué catholique Eugène Dévaud, l'évêque Bovet amorce l'expérience de la Mission catholique suisse en faveur des prisonniers de guerre, dont le siège se trouve à Fribourg. En contact avec les évêchés français et allemand et le gouvernement suisse, la Mission devient une référence fondamentale pour l'action humanitaire du Saint-Siège, en collaborant activement avec le Bureau d'information du Vatican, inauguré par Benoît XV à l'automne 1914. Leur mission conjointe est celle de recueillir, sans distinction de nationalité ou de religion, des nouvelles sur les soldats dont le sort est inconnu, d'informer les familles sur leurs proches prisonniers et d'établir d'éventuels liens, mais également d'apporter un soutien spirituel et matériel aux prisonniers de guerre dans les camps allemands et français. Les conventions internationales prévoient, dans ce sens, la divulgation réciproque des données personnelles des prisonniers et la volonté d'autoriser les visites des camps de prisonniers par la Croix-Rouge, mais naturellement tout cela ne peut se faire qu'à travers la Suisse restée neutre⁷³⁸.

⁷³⁶ Archives diocésaines de Paris, 6 B 1,3 Suisse (1905-1918), Bovet à Amette, 15.1.1915.

⁷³⁷ Archives diocésaines de Paris, 6 B 1,3 Suisse (1905-1918), Bovet à Amette, 15.1.1915.

⁷³⁸ Cf. YERLY Frédéric, « Grande guerre et diplomatie humanitaire. La mission catholique Suisse en faveur des prisonniers de guerre (1914-1918) », *Vingtième Siècle : Revue d'histoire* 58, 1998, pp. 13-28. Cf. aussi MONTICONE Alberto, *La croce e il filo spinato. Tra prigionieri e internati civili nella Grande Guerra 1914-1918. La missione umanitaria dei delegati religiosi*, Soveria Mannelli, Rubbettino, 2013.

Une affinité grandit entre les intentions de Benoît xv et de l'évêque Bovet, qui ne sont pas motivés uniquement par des préoccupations spirituelles, mais par un esprit humanitaire bien plus global, comme le laisse entendre une lettre adressée le 29 janvier 1915 à Bovet par le cardinal secrétaire d'État Pietro Gasparri :

« Sa Sainteté souhaite que vous receviez Son auguste parole de louange et d'applaudissement pour l'œuvre si charitablement accomplie jusqu'ici et d'encouragement à continuer avec toujours plus d'empressement et de zèle jusqu'à ce que la paix, si longtemps invoquée, vienne mettre fin à tant de souffrances. »⁷³⁹

Toutefois, Mgr Bovet décède malheureusement à la suite d'une crise cardiaque le 3 août 1915, à l'âge de 50 ans et après moins de trois ans d'épiscopat. Mais la Mission catholique suisse de Fribourg continue son engagement, sous la présidence de son successeur, Mgr Placide Colliard (1876-1920). En Allemagne, le délégué suisse Eugène Dévaud continue sa mission, en visitant pendant sa première année 104 camps et 65 hôpitaux militaires de prisonniers. Si les autorités politiques et militaires l'accueillent favorablement, certains obstacles viennent de la part de certains prêtres catholiques allemands, qui lui font preuve de froideur ou de perplexité face à sa mission. Dans son rapport de janvier 1916 au conseiller fédéral Hoffmann, Eugène Dévaud raconte que les chapelles des camps allemands sont généralement installées dans des cabanes ou des tentes, et servent aussi au culte protestant, anglican, orthodoxe ou juif. Quant à l'esprit de sa mission, Dévaud avoue s'efforcer d'accomplir ce qu'il appelle « la vocation providentielle de la Suisse en ces temps troublés », en continuant « à porter le nom, l'estime et l'amour de notre pays jusqu'au fond des camps de prisonniers »⁷⁴⁰.

La mission du comte Santucci et l'accueil de Giuseppe Motta (avril-mai 1915)

Dans l'intervalle, le pape Benoît xv accueille avec enthousiasme la proposition du cardinal Amette d'entrer en action pour accueillir les prisonniers de guerre, malades ou blessés, en territoire neutre. Dans sa lettre de mars 1915

⁷³⁹ Archives diocésaines de LGF, Mission Catholique Suisse 1915-1916, dossier 13, Gasparri à Bovet, 29.1.1915 (trad. it.).

⁷⁴⁰ Archives diocésaines de LGF, Mission Catholique Suisse 1915-1916, dossier 1, Dévaud à Hoffmann, 25.1.1916.

au cardinal Gasparri, l'archevêque parisien indiquait les deux options possibles de la Confédération suisse ou de la reine de Hollande. Mais le Saint-Siège pense naturellement à la Suisse en raison de sa tradition humanitaire qu'il tient en grande estime, ainsi que des collaborations humanitaires déjà en marche. Pour réduire l'isolement du Saint-Siège dans le contexte international, il n'est pas un mystère que Benoît xv regarde avec un intérêt croissant les pays neutres tels que la Suisse. La *Realpolitik* du nouveau cardinal secrétaire d'État Pietro Gasparri, ancien enseignant à l'Institut catholique de Paris, prévaut aussi dans les rapports qui sont renoués avec Berne. Pour faire au Conseil fédéral la proposition hardie de l'« hospitalisation », le Pape décide l'envoi à Berne d'un délégué, en la personne du comte romain Carlo Santucci (1849-1932). À la différence du délégué à Berne du pape Léon xiii, Mgr Domenico Ferrata, le pape Della Chiesa choisit d'envoyer en Suisse un laïc, avocat de profession, politiquement centriste et modéré⁷⁴¹.

Collaborateur du cardinal Gasparri dans l'œuvre de réforme du droit canonique, Santucci jouit de la pleine confiance du Palais apostolique. Il quitte Rome pour Berne fin avril 1915, avec une lettre de présentation que le cardinal Pietro Gasparri adresse au président de la Confédération, Giuseppe Motta :

« Les événements graves qui atteignent une maturité dans la triste heure présente, et qui remplissent d'angoisse le cœur du St-Père non moins que celui de Votre Excellence, tous deux foncièrement soucieux d'endiguer le déferlement de tant de catastrophes et de verser le baume de la piété chrétienne sur les douloureuses blessures de tant d'individus et de tant de familles durement éprouvées par les horreurs de la guerre actuelle, suggèrent à l'auguste Pontife de s'entretenir quelque peu, dans un échange personnel avec V.E. en matière d'affaires de grande importance publique. »⁷⁴²

Carlo Santucci arrive à Berne le soir du 30 avril 1915, accompagné de sa fille. Ils prennent leurs quartiers à l'Hôtel Bellevue. Leur venue en Suisse reste secrète et n'apparaît pas dans la presse, si ce n'est quelques semaines plus tard⁷⁴³. Le matin du 1^{er} mai 1915, l'envoyé du Saint-Siège a un premier entretien avec Alphonse Dunant (1869-1942), secrétaire de la Section des affaires étrangères du Département politique fédéral. En présentant la proposition du Saint-Siège, le comte affirme que la pensée du pape Benoît xv

⁷⁴¹ Cf. DE ROSA Gabriele, *I conservatori nazionali. Biografia di Carlo Santucci*, Brescia, Morcelliana, 1962.

⁷⁴² AAV, Segr. Stato, Guerra 1914-1918, rubr. 244, fasc. 40, Gasparri à Motta, 28.4.1915 (trad. it.).

⁷⁴³ Cf. *Popolo e Libertà*, 14.6.1915, p. 1.

s'est immédiatement tournée vers la Suisse, « en raison de ses belles traditions d'hospitalité, du caractère pacifique de son peuple, de sa neutralité plus que jamais affermie, de sa position topographique et de la variété de ses langues et de ses cultes »⁷⁴⁴. Dunant répond sur-le-champ que le Conseil fédéral « avait déjà conçu une idée semblable et y avait vaguement fait allusion aux deux ambassadeurs allemand et français, sans toutefois que la chose n'ait pour l'heure connu de suite, et bien moins encore, spécialement une issue pratique. Maintenant, l'initiative du Saint-Père pourrait mettre la chose sur le terrain pratique »⁷⁴⁵. Et c'est ce qui se produit. L'après-midi du même jour, 1^{er} mai 1915, l'envoyé du Saint-Siège est reçu d'abord par le conseiller fédéral Arthur Hoffmann, chef du Département politique, qui exprime le vœu d'une collaboration avec le Saint-Siège pour faciliter l'internement en terre helvétique. Le Saint-Gallois, réformé et appartenant au Parti radical-démocratique, déclare que « le gouvernement fédéral et toute la Suisse devaient être heureux et fiers que le Saint-Père se soit adressé à eux, en particulier pour une telle œuvre humanitaire »⁷⁴⁶.

Le nouveau président de la Confédération, Giuseppe Motta – originaire du Canton du Tessin, du Parti conservateur, au Conseil fédéral entre 1912 et 1940 – reçoit le comte Santucci au Palais fédéral à la tombée de la nuit. Tout d'abord, Santucci montre à Motta la lettre de la Secrétairerie d'État le présentant comme la personne chargée de faire une proposition au gouvernement suisse au nom du pape Benoît xv. « Lorsque le Président a pris connaissance de l'objet de ma visite, il s'est immédiatement réjoui de l'idée du Pape et du choix de la Suisse »⁷⁴⁷, d'après la relation de Santucci au cardinal Gasparri. Giuseppe Motta ajoute toutefois que le gouvernement suisse avait déjà pris auparavant une initiative qui se rapprochait de celle du Pape, en proposant aux gouvernements voisins de loger et de soigner certaines catégories d'officiers. L'envoyé pontifical lui explique alors comment Benoît xv souhaite que le nombre de blessés et de malades à accueillir en Suisse soit indiqué par le Conseil fédéral, mais qu'il soit le plus consistant possible dès le départ. Dans sa réponse, le président Giuseppe Motta souligne combien la Suisse est en vérité le pays le plus adapté pour réaliser le projet du Pape, qui apparaît comme ample et articulé : offrir l'hospitalité, dans les diverses parties du territoire national, aux prisonniers blessés et malades des deux fronts en guerre, à savoir les Français, Anglais et Belges qui se trouvent en Autriche et en

⁷⁴⁴ AAV, Segr. Stato, Guerra 1914-1918, rubr. 244, fasc. 40, Santucci à Gasparri, 1.5.1915 (trad. it.).

⁷⁴⁵ AAV, Segr. Stato, Guerra 1914-1918, rubr. 244, fasc. 40 Santucci à Gasparri, 1.5.1915 (trad. it.).

⁷⁴⁶ AAV, Segr. Stato, Guerra 1914-1918, rubr. 244, fasc. 40 Santucci à Gasparri, 1.5.1915 (trad. it.).

⁷⁴⁷ AAV, Segr. Stato, Guerra 1914-1918, rubr. 244, fasc. 40 Santucci à Gasparri, 1.5.1915 (trad. it.).

Allemagne, ainsi que les Autrichiens et Allemands emprisonnés en France et en Angleterre, avec une pensée encore non exprimée également pour la Russie. «La nouvelle proposition, qui émane à nouveau de Benoît xv, prolonge et complète ce que le Conseil fédéral, animé d'un sentiment d'humanité, avait envisagé de faire et, par conséquent, la proposition papale reçoit l'approbation pleine et cordiale du président.»⁷⁴⁸

Au Palais fédéral, Giuseppe Motta demande enfin à Santucci, avant de prendre congé, de rédiger une note décrivant le projet du Pape et les modalités de sa réalisation, en s'engageant à la soumettre au Conseil fédéral dans les plus brefs délais. Le lendemain matin, dimanche 2 mai 1915, la note est achevée et l'envoyé de Benoît xv la remet entre les mains du président de la Confédération. La note rédigée par Santucci rappelle l'ardent désir de paix qui a toujours animé Benoît xv et comment, à cette fin, il a multiplié les prières, se déclarant prêt à soutenir les efforts de paix et les peuples engloutis dans la furieuse guerre contemporaine. Dans l'intervalle, le pape Della Chiesa n'a cessé d'étudier les moyens les plus appropriés pour remédier au moins aux tristes conséquences du conflit, et a donc proposé aux nations belligérantes d'abord l'échange des prisonniers incapables, puis celui des prisonniers civils, en coopération avec les autorités helvétiques. «Sa compassion paternelle se tournait maintenant vers les malades ou les blessés encore convalescents, et pour eux il avait songé à proposer à la Suisse de les héberger et de les soigner jusqu'à leur guérison ou jusqu'à la conclusion de la paix. La Suisse s'offrit à la pensée du pontife comme le pays le mieux disposé à cette œuvre, en raison de ses traditions, de sa coopération dans les échanges qui avaient déjà eu lieu et de la nouvelle bonne volonté qu'elle acquerrait auprès des États européens en apportant son soutien à la nouvelle œuvre de miséricorde.»⁷⁴⁹

L'engagement du Conseil fédéral (mai 1915)

La réaction positive du Conseil fédéral dépasse toutes les espérances. Durant la séance du 7 mai 1915, les conseillers fédéraux Giuseppe Motta et Arthur Hoffmann présentent aux autres ministres la demande venant de Benoît xv. En réponse, le gouvernement décide d'accueillir favorablement la proposition vaticane d'héberger en terre helvétique un certain nombre de prisonniers de guerre, malades et blessés. Dans sa lettre au cardinal Gasparri,

⁷⁴⁸ AAV, Segr. Stato, Guerra 1914-1918, rubr. 244, fasc. 40 Santucci à Gasparri, 1.5.1915 (trad. it.).

⁷⁴⁹ AAV, Segr. Stato, Guerra 1914-1918, rubr. 244, fasc. 40, Santucci à Motta, 2.5.1915 (trad. it.).

le Conseil fédéral informe le pape Benoît xv « que nous nous prêterons très volontiers à réaliser le programme élargi du Saint-Siège si les Gouvernements intéressés veulent bien y donner leur adhésion. L'appui du Saint-Siège auprès de ces Gouvernements nous est un gage précieux que nos propositions primitives trouveront bon accueil auprès d'eux et nous permet d'espérer plus et mieux encore, soit la réalisation d'un programme qui soulagerait dans une plus grande mesure les maux de tant de malheureux »⁷⁵⁰. Le Conseil fédéral se dit touché du désir du Pape de prendre « une initiative parallèle à l'action que nous avons entreprise en vue d'atténuer les souffrances et les misères qu'engendre la guerre actuelle »⁷⁵¹. Cette lettre est remise en main propre par Giuseppe Motta au comte Santucci, qui repart le soir même, arrivant à Rome le lendemain, rapportant au Pape l'heureux résultat de sa mission, comme il le déclare lui-même : « Le Conseil fédéral suisse ne pouvait accueillir la proposition de Sa Sainteté avec plus de cordialité et de déférence. »⁷⁵² La proposition hardie d'« hospitalisation », selon le langage du Vatican, et d'« internement », selon le langage suisse, est officiellement accueillie par Berne, qui assure « que la Suisse sera en état d'hospitaliser dès le début un nombre important de malades et de blessés »⁷⁵³, tout en suggérant de procéder par étapes, afin de profiter de toutes les expériences.

La décision du Conseil fédéral de mai 1915 est ainsi à l'origine d'un important travail diplomatique, politique mais aussi d'organisation et de logistique, afin que des milliers de prisonniers puissent passer de l'agonie des camps aux confortables lieux de villégiature de la Suisse. La prise de contact avec la Suisse et la mise en fonction du Bureau d'information au Vatican rentrent dans la mise en œuvre d'une série d'interventions de Benoît xv – tantôt publiques, tantôt confidentielles –, en faveur des prisonniers et des populations impliquées dans le conflit armé. Cette politique de secours laisse émerger subtilement une diplomatie globale du Saint-Siège, s'adressant à l'humanité en guerre. Une diplomatie humanitaire qui est embrassée et partagée par la Suisse. L'historien jésuite Giuseppe Quirico écrit dans une étude de 1921, à propos de l'adhésion suisse à la coopération humanitaire proposée par Benoît xv :

« Rien de petit, dans ces hommes politiques du Conseil fédéral, au sein duquel, pourtant, parmi les sept membres, un seul était catholique ; avec

⁷⁵⁰ Dodis.ch/43395 : AFS (E 1004 1/259), procès-verbal de la séance du 7.5.1915.

⁷⁵¹ Dodis.ch/43395 : AFS (E 1004 1/259), procès-verbal de la séance du 7.5.1915.

⁷⁵² *Popolo e Libertà*, 14.6.1915, p. 1 (trad. it.).

⁷⁵³ Dodis.ch/43395 : AFS (E 1004 1/259), procès-verbal de la séance du 7.5.1915.

la vraie politique menée avec une vision large et des critères objectifs, on a regardé seulement le bien de l'humanité. »⁷⁵⁴

Ce rapprochement humanitaire entre le pape Benoît xv et le Conseil fédéral est perçu avec sympathie à Vienne, où il est discuté avec bienveillance dans les milieux diplomatiques. Une correspondance adressée le 5 juin 1915 par le nonce en Autriche, Raffaele Scapitelli, au cardinal Gasparri, dévoile comment pendant un entretien avec l'ambassadeur suisse à Vienne, Hans von Segesser (1877-1935), les deux ont traité de l'opportunité de rétablir les relations entre le gouvernement suisse et le Saint-Siège. Le diplomate suisse lui confie «qu'aujourd'hui en particulier cela pourrait être plus facilement réalisé, parce que le président du Conseil fédéral était un bon catholique, comme M. Motta »⁷⁵⁵. Le président de la Confédération verrait le rétablissement des relations diplomatiques avec le Saint-Siège avec faveur, d'après les confidences de Segesser au nonce à Vienne, et l'opinion générale des milieux officiels suisses ne serait pas défavorable. Mais il faudrait cependant agir avec prudence, à cause de l'opposition de certains milieux réformés. La correspondance adressée par Scapitelli au cardinal Gasparri termine en observant comment le Conseil fédéral verrait certainement avec plaisir un représentant du Saint-Siège en mission spéciale, s'occupant uniquement des intérêts des catholiques, sans porter le titre de nonce ou de délégué officiel. «Cet envoi d'un agent ecclésiastique, pour ainsi dire, pourrait être motivé par l'intérêt du Saint-Siège pour les catholiques de la Confédération, et aussi par le fait que, les négociations de paix devant très probablement s'ouvrir en Suisse, le Saint-Siège pourrait être informé et avoir en même temps l'occasion d'entrer en contact avec les représentants des différentes puissances et autres personnes influentes. Monsieur de Segesser a cependant précisé qu'il était absolument nécessaire de garder le secret sur les négociations. »⁷⁵⁶

Un légat pontifical en Suisse ?

Ces confidences autrichiennes, rapportées par le cardinal Gasparri directement au Pape, poussent Benoît xv à vouloir sonder le terrain quant à la possibilité d'envoyer un légat en Suisse. En même temps, un article paraît dans

⁷⁵⁴ QUIRICO Giuseppe, *Il Vaticano e la guerra*, Roma, Buffetti, 1921, pp. 70-71 (trad. it.).

⁷⁵⁵ AAV, Segr. Stato, Anno 1915, Rubr. 254 A, fasc. unico, Scapitelli à Gasparri, 5.6.1915 (trad. it.).

⁷⁵⁶ AAV, Segr. Stato, Anno 1915, Rubr. 254 A, fasc. unico, Scapitelli à Gasparri, 5.6.1915 (trad. it.).

le *Journal des Débats*, édité à Paris, annonçant l'arrivée à Lugano d'un légat pontifical pour faciliter les relations avec les Empires centraux. Dans l'intervalle, il y a eu en effet le départ de Rome pour Lugano, le 25 mai 1915 – soit, après la déclaration de guerre de l'Italie à l'Autriche-Hongrie – des ambassadeurs auprès du Saint-Siège de Prusse, Otto von Mühlberg (1843-1934), et de Bavière, Otto von Ritter (1864-1940). L'article n'échappe pas au président de la Confédération, Giuseppe Motta, qui demande des éclaircissements à l'administrateur apostolique du Tessin, Alfredo Peri-Morosini. Dans une lettre du 1^{er} juin 1915, Motta explique à Mgr Peri que l'hypothèse d'un légat n'est pas malvenue, mais devrait être clarifiée : « la présence d'un légat du Pape pourrait peut-être permettre certaines conversations entre le Saint-Siège et nous, si des événements ultérieurs rendaient ces conversations opportunes ou nécessaires »⁷⁵⁷.

La lettre de Motta est transmise par l'évêque tessinois à Rome, à la Congrégation pour les Affaires ecclésiastiques extraordinaires. C'est à son secrétaire, Eugenio Pacelli (1876-1958) – futur nonce à Munich et puis à Berlin, cardinal Secrétaire d'État, mais surtout futur pape Pie XII – de répondre à Peri-Morosini le 7 juin 1915 :

« La nouvelle de l'envoi à Lugano d'un légat du Saint-Siège pour faciliter les relations avec les Empires centraux est sans fondement ; d'autre part, un tel envoi n'est pas non plus nécessaire, puisque les ministres prusse et bavaïois qui y résident peuvent correspondre directement avec le Saint-Siège ou, en cas de besoin, s'adresser à l'ordinaire du lieu. »

Cependant, Mgr Pacelli ajoute que le pape Benoît xv serait disposé « à accréditer l'un de ses représentants à Berne, si le gouvernement suisse l'approuvait »⁷⁵⁸. Après un échange épistolaire avec le Saint-Siège, l'évêque tessinois ne tarde pas à communiquer au président de la Confédération, Giuseppe Motta, que le pape Benoît xv est désormais prêt, après des décennies depuis la fermeture de la Nonciature, d'accréditer un représentant à Berne. Le Pape désire en effet « créer en Suisse, rempart de la neutralité et de la paix, un centre de correspondance et de bienfaisante influence qui prépare à la future paix. La Suisse traverse l'une des plus belles pages de son histoire et la Papauté ne peut pas ne pas s'en rendre compte »⁷⁵⁹. Dans sa

⁷⁵⁷ ASRS, AA.EE.SS., Stati Ecclesiastici III, 1320/479, Motta à Peri-Morosini, 1.6.1915 (trad. it.)

⁷⁵⁸ ASRS, AA.EE.SS., Stati Ecclesiastici III, 1320/479, Pacelli à Peri-Morosini, 7.6.1915 (trad. it.).

⁷⁵⁹ AFS, J1.1#1000/1392#45*, Faszikel 17 : Beziehungen zum Vatikan, Peri-Morosini à Motta, 12.6.1915 (trad. it.).

correspondance avec Giuseppe Motta, Peri-Morosini propose même l'envoi d'un représentant diplomatique suisse auprès du Saint-Siège, indiquant les décisions de la Hollande et de l'Angleterre d'accréditer leurs délégués auprès du Vatican, observant que le Pape souhaite que « la Suisse s'associe avec Lui à la Hollande et ne reste pas au-dessous de ce pays petit, mais aujourd'hui des plus importants, dans le prestige d'un État qui veut nouer des relations et s'entourer de toutes les potentialités neutres et pacificatrices »⁷⁶⁰.

Mais les temps ne sont pas mûrs, ni pour une représentation suisse près le Saint-Siège, dans la Ville éternelle, ni pour la reprise des relations diplomatiques officielles. En tous cas, l'évêque tessinois envoie à Berne son secrétaire don Carlo Grassi, qui rencontre le président de la Confédération, accompagné par le conseiller fédéral Hoffmann. Se faisant l'interprète de la prudence du gouvernement, Giuseppe Motta répond à Grassi que la voie est ouverte pour une représentation non encore officielle, mais officieuse. L'administrateur apostolique du Tessin envoie donc une lettre au pape Benoît xv, datée du 18 juin 1915 :

« Le président et son collègue, le conseiller fédéral Hoffmann, qui dirige le ministère des Affaires étrangères, voient d'un bon œil l'envoi par Votre Sainteté d'un représentant en Suisse. Ils étaient, dans les jours passés, d'avis que cette représentation devrait revêtir un statut diplomatique à part entière, mais compte tenu de l'état actuel de la politique intérieure, ils sont tous deux d'avis que, au moins pour le moment, le représentant devrait avoir un caractère officieux, sans exclure que plus tard, selon la tournure des événements, le caractère officieux pourrait être transformé en un caractère officiel. »⁷⁶¹

⁷⁶⁰ AFS, J1.1#1000/1392#45*, Peri-Morosini à Motta, 12.6.1915 (trad. it.).

⁷⁶¹ AFS, J1.1#1000/1392#45*, Peri-Morosini à Benoît xv, 18.6.1915 (trad. it.).

Chapitre 9

Première Guerre mondiale, le tournant de la coopération humanitaire (1915-1919)

Le moment est venu, après des années de défiance, puis de petits pas vers le dialogue, d'un important rapprochement entre la Suisse et le Saint-Siège, précisément en faveur d'une action humanitaire efficace et de la paix. La disponibilité que le Conseil fédéral réserve à la mission du comte Santucci satisfait le pape Benoît xv, comme l'écrit le cardinal secrétaire d'État Pietro Gasparri dans une lettre qu'il adresse le 1^{er} juillet 1915 au président de la Confédération, Giuseppe Motta :

«Le bon accueil que Votre Excellence et ce Gouvernement fédéral ont réservé à ladite initiative charitable du Saint-Père, s'il a apporté une vive satisfaction au cœur paternel de Sa Sainteté, en lui offrant un nouveau témoignage des sentiments traditionnels de la noble et généreuse Suisse, nous a fourni en même temps une agréable occasion de nous inciter à resserrer de plus en plus les liens d'amitié qui existent heureusement entre la Nation helvétique et le Siège apostolique.»⁷⁶²

Ce rapprochement permet par la suite l'envoi en Suisse, à partir de l'été 1915, d'un chargé d'affaires officieux du Saint-Siège en la personne de Mgr Francesco Marchetti Selvaggiani (1871-1951), jusqu'alors auditeur au sein de la Nonciature en Bavière. Le diplomate est chargé de s'occuper

⁷⁶² AFS, J1.1#1000/1392#45*, Faszikel 17: Beziehungen zum Vatikan, Gasparri à Motta, 1.7.1915 (trad. it.).

concrètement des rapports avec le Conseil fédéral pour ce qui concerne l'échange et l'internement des prisonniers malades et blessés des divers pays impliqués dans la Grande Guerre. Son choix est fait personnellement par le pape Benoît xv et, d'après une confidence de l'évêque Peri-Morosini à Giuseppe Motta, « ne pouvait être plus heureux du fait des qualités intrinsèques de sa personne, intelligente, cultivée, extrêmement habile, riche d'une expérience acquise à Washington, perfectionnée à Rome et élargie en Allemagne, qui connaît et parle plusieurs langues »⁷⁶³. Le cardinal Secrétaire d'État ne doute pas, pour sa part, que le président de la Confédération sera heureux d'accueillir Marchetti, « dont les éminentes qualités permettent d'être pleinement confiant qu'il saura répondre à la délicate mission que lui confie le Souverain Pontife. Cela lui sera certainement plus facile si Votre Excellence veut bien lui accorder sa protection effective et valide, non seulement pour qu'il puisse surmonter les difficultés pratiques qui peuvent surgir dans la mise en œuvre de l'initiative pontificale, mais aussi pour qu'il puisse mener à bien la négociation éventuelle des affaires qu'il devra rencontrer entre-temps, et ce non seulement dans l'intérêt de l'illustre Confédération helvétique et du Saint-Siège, mais aussi dans celui du bien public en général »⁷⁶⁴.

La diplomatie humanitaire des acteurs confessionnels constitue un champ de recherche dynamique, en histoire comme en science politique⁷⁶⁵. Qu'en est-il donc de la coopération humanitaire entre Berne et le Palais apostolique ? Quels sont les contours de la mission confiée par le pape Benoît xv à Mgr Marchetti ? Dans l'imaginaire collectif, le diplomate reste « l'homme de la paix, le technicien de la négociation qui est mobilisé pour que les conflits ne dégénèrent pas en guerre, pour négocier des trêves et pour conclure des traités de paix »⁷⁶⁶. Que savons-nous donc à propos de la collaboration avec le Conseil fédéral dans l'hospitalisation en Suisse des prisonniers de guerre ? Contribue-t-elle, d'une certaine manière, à la conclusion de la paix entre les nations en conflit ? Conduit-elle en même temps à un rapprochement diplomatique durable entre le Pape et la Suisse ?

⁷⁶³ AFS, J1.1#1000/1392#45*, Peri Morosini à Motta, 10.7.1915 (trad. it.).

⁷⁶⁴ AFS, J1.1#1000/1392#45*, Gasparri à Motta, 1.7.1915 (trad. it.).

⁷⁶⁵ Cf. PORTIER Philippe, RAMEL Frédéric, « Introduction. Le facteur religieux sur la scène internationale : parcours d'une résurgence », in : *Le religieux dans les conflits armés contemporains*, Paris, Classiques Garnier, 2022, pp. 7-32 ; BARNETT Michael, GROSS STEIN Janice (dir.), *Sacred Aid: faith and Humanitarianism*, Oxford, Oxford University Press, 2012.

⁷⁶⁶ BADEL Laurence, *Diplomaties européennes...*, p. 405.

La mission de Mgr Marchetti Selvaggiani à Berne (1915)

Francesco Marchetti Selvaggiani arrive en Suisse le 6 juillet 1915, après que le président de la Confédération Motta a assuré au cardinal Gasparri la bienveillance du Conseil fédéral à son égard. Le délégué officieux du Saint-Siège fait halte d'abord à Lugano, où il s'entretient longuement avec l'administrateur apostolique du Tessin, Alfredo Peri-Morosini⁷⁶⁷. Le 12 juillet, Marchetti est à Lucerne, et le lendemain à Einsiedeln, avant de s'établir à Fribourg – auprès des pères oratoriens, rue de Lausanne – d'où il ne tarde pas à confirmer à Giuseppe Motta son arrivée en Suisse : « Si Votre Excellence désire me voir, elle peut me faire venir par télégraphe, téléphone ou à sa guise : et ce sera un grand plaisir pour moi de pouvoir me présenter. »⁷⁶⁸ Le conseiller fédéral tessinois devient à ce moment l'interlocuteur privilégié de Mgr Marchetti, qui s'installe définitivement à Berne dès le 11 septembre 1915, logeant à la Pension Victoria. Sa venue en Suisse survient après un parcours intense au service de la diplomatie pontificale. Né à Rome en 1871, Francesco Marchetti étudie les mathématiques et la théologie. Ordonné prêtre en 1896, il est auditeur auprès des Nonciatures à Washington et à Munich, puis il travaille au sein de la Curie romaine, avant d'œuvrer comme envoyé spécial du Saint-Siège en Suisse, non accrédité officiellement – comme souhaité par Motta – pour soutenir les opérations humanitaires d'internement.

« Les choses semblent avancer assez bien »⁷⁶⁹, comme l'écrit Marchetti le 20 octobre 1915, dans une lettre adressée depuis Berne au secrétaire de la Congrégation pour les Affaires ecclésiastiques extraordinaires, Eugenio Pacelli. L'envoyé officieux en Suisse dévoile au bras droit du cardinal Gasparri que les préparatifs se poursuivent en vue de l'accueil des premiers prisonniers de guerre. « Ces derniers jours, je me suis entretenu avec MM. Motta, Hoffmann et Dunant, ancien ministre de la République argentine et aujourd'hui directeur du Département politique. » Lors de ses entretiens avec les deux conseillers fédéraux Giuseppe Motta et Arthur Hoffmann, ainsi qu'avec Alphonse Dunant – les trois ont été, quelques mois auparavant, les interlocuteurs du comte Santucci lors de sa mission à Berne – Marchetti tâte le terrain en vue d'une éventuelle reprise des relations diplomatiques officielles. Du point de vue de la politique étrangère, rien ne semble s'y opposer, mais

⁷⁶⁷ Cf. *Popolo e Libertà*, 13.7.1915, p. 2.

⁷⁶⁸ AFS, J1.1#1000/1392#45*, Faszikel 17: Beziehungen zum Vatikan, Marchetti à Motta, 14.7.1915 (trad. it.).

⁷⁶⁹ AAV, Segr. Stato, Anno 1915, Rubr. 254 A, fasc. unico, Marchetti à Pacelli, 20.10.1915 (trad. it.).

les difficultés arrivent de la politique intérieure. « À cet égard, il faut savoir que les protestants sont majoritaires en Suisse et que le parti prédominant est celui des radicaux, lesquels sont plus unis ici qu'ailleurs et ne s'entendent pas mal avec les conservateurs. Ce que l'on craint le plus et que l'on doit donc éviter, c'est que [...] la paix confessionnelle soit perturbée. »⁷⁷⁰ Dans sa réponse à Marchetti, Pacelli confirme que le Saint-Siège « serait bien satisfait du rétablissement dans cette République d'une représentation pontificale (nonciature ou internonciature), comme ce fut le cas dans les siècles passés jusqu'à Pie IX »⁷⁷¹. Mais le Conseil fédéral craint cependant « de soulever de nouveaux bruits, et proposait donc d'attendre que le moment de la paix soit sur le point d'arriver pour nouer alors des relations officielles »⁷⁷².

À la fin de 1915, grâce à une fructueuse collaboration entre le Conseil fédéral et Mgr Marchetti, l'échange des grands blessés se poursuit intensément. Par le train, à travers la Suisse, sont transportés dans une cinquantaine de convois 8 166 blessés graves français et 2 202 allemands. Plus lentement démarre aussi l'internement en terre helvétique des prisonniers malades et blessés des divers pays impliqués dans la Première Guerre mondiale. Déjà le 16 juin 1915, le cardinal Gasparri a écrit aux représentants d'Autriche-Hongrie, d'Allemagne, de France, de Grande-Bretagne et de Belgique pour rendre compte de l'accueil suisse à la proposition humanitaire de Benoît xv. Des lettres officielles sont en même temps transmises par le biais de la Légation de Suisse à Rome. L'enthousiasme est général. Seule l'Allemagne temporise. Mais le cardinal Pietro Gasparri parvient à l'impliquer, en intervenant directement auprès de l'ambassadeur prussien Otto von Mühlberg, qui se trouve au Tessin.

Internement en Suisse de prisonniers malades et blessés

Grâce à la coopération sans précédent entre la Suisse et le Saint-Siège, c'est en janvier 1916 que trouvent un accueil en terre helvétique les deux premiers groupes de prisonniers tuberculeux – cent Français et cent Allemands. Les États concernés ayant donné leur accord au Saint-Siège, cent prisonniers français sont hébergés à Leysin dans le Canton de Vaud et

⁷⁷⁰ AAV, Segr. Stato, Anno 1915, Rubr. 254 A, fasc. unico, Marchetti à Pacelli, 20.10.1915 (trad. it.).

⁷⁷¹ AAV, Segr. Stato, Anno 1915, Rubr. 254 A, fasc. unico, Pacelli à Marchetti, 27.10.1915 (trad. it.).

⁷⁷² AAV, Segr. Stato, Anno 1915, Rubr. 254 A, fasc. unico, Marchetti à Pacelli, 17.11.1915 (trad. it.).

cent Allemands à Davos dans les Grisons⁷⁷³. Par la suite, en février 1916, c'est grâce à la médiation de Mgr Francesco Marchetti que l'on enregistre un premier échange de prisonniers civils entre la France et l'Allemagne. En effet, un projet d'internement concret voit le jour le 25 janvier 1916, grâce à la participation efficace du Comité international de la Croix-Rouge, dont le président Gustave Ador (1845-1928) exprime au cardinal secrétaire d'État Gasparri, en mai 1916, la satisfaction pour l'œuvre qui a commencé : « Nos communs efforts, secondés par Mgr Marchetti, sont couronnés de succès. C'est une grande joie pour notre Comité de voir enfin se réaliser sur une grande échelle, le but qu'on poursuivait depuis longtemps. »⁷⁷⁴ Les archives vaticanes conservent de nombreuses lettres de remerciement au Pape de la part de prisonniers accueillis en terre helvétique.

La réalisation pratique de l'internement est confiée au service sanitaire de l'Armée suisse, qui identifie douze typologies de malades justifiant un transfert. Des médecins suisses se rendent dans les camps allemands et français pour sélectionner les candidats. En février 1916, on compte déjà, en Suisse, 883 malades et blessés français internés, tandis que les Allemands sont 364 : il s'agit des premiers bénéficiaires de la collaboration humanitaire lancée par la Suisse et le Saint-Siège, qui prévoit que Berne, avec l'appui de Mgr Marchetti, coordonne l'internement. Cependant, les frais de subsistance, de logement et de soins restent à la charge des gouvernements français et allemand. La Suisse invite en outre ceux qui le désirent à travailler ou à reprendre leurs études. À partir de mai 1916, l'Angleterre, la Belgique et l'Autriche s'associent à l'initiative. Les rapports du Conseil fédéral au Parlement ne manquent jamais de faire référence à la collaboration positive avec le Vatican : « Ensemble, nous nous sommes efforcés de triompher de difficultés considérables. »⁷⁷⁵ En novembre 1916, on compte en Suisse 18 484 internés malades ou blessés⁷⁷⁶. Et en janvier 1917, on compte 29 000 prisonniers malades ou blessés, parmi lesquels 3 800 civils⁷⁷⁷. Sans succès sont, en revanche, les initiatives visant à obtenir l'internement en Suisse des pères de famille prisonniers – réalisé pour un nombre assez limité – et de pouvoir accueillir des prisonniers russes et italiens.

⁷⁷³ Cf. *La Civiltà Cattolica* LXVII, 1916, vol. 1, p. 363.

⁷⁷⁴ AAV, Segr. Stato, Guerra 1914-1918, fasc. 40, Ador à Gasparri, 9.5.1916.

⁷⁷⁵ AAV, Segr. Stato, Guerra 1914-1918, fasc. 40, rapport du Conseil fédéral à l'assemblée fédérale, 15.5.1916 (trad. it.).

⁷⁷⁶ Cf. ASRS, AA.EE.SS., Svizzera III, 502/282, Marchetti à Gasparri, 24.11.1916.

⁷⁷⁷ ASRS, AA.EE.SS., Svizzera III, 502/282, Marchetti à Gasparri, 15.3.1917.

Mgr Marchetti intervient toutefois pour en favoriser les activités culturelles : « L'organisation de bibliothèques dans les camps doit être encouragée et facilitée par tous les moyens possibles. »⁷⁷⁸ Les commissions pour le travail des internés se mettent en même temps à l'œuvre. Le gouvernement allemand et le gouvernement français s'occupent d'organiser des travaux de plus grande envergure, tandis que les matières premières sont fournies par le pays concerné et les produits du travail lui sont enfin livrés. Au fil des saisons, un bon nombre d'internés tiennent à apporter leur contribution à l'effort fourni par la population suisse :

« Quelques-uns s'étaient livrés à des travaux d'amateurs. L'expérience ne tarda pas à démontrer, pour tous ceux qui en étaient capables, l'absolue nécessité d'un labeur suivi. Le Médecin en chef de l'Armée s'occupa de cette question-là en tenant compte des aptitudes et de la santé des internés qui devaient être mis à réquisition et la répercussion qu'un service de ce genre pouvait avoir sur le marché du travail dans notre pays. »⁷⁷⁹

Ces prisonniers jouissent d'une certaine liberté et, outre les soins de santé, ils ont la possibilité d'assister à des concerts, des théâtres ou des conférences. Afin de promouvoir la culture helvétique, d'importantes personnalités du monde scientifique et académique suisse sont invitées à s'exprimer, en donnant des conférences sur l'histoire et la culture du pays. Les étudiants internés reçoivent en même temps l'autorisation de fréquenter les universités et autres établissements d'instruction. En automne 1916, l'Université de Fribourg compte 80 étudiants parmi les prisonniers internés d'origine allemande et française. « Nous faisons aussi tout notre possible pour adoucir le sort des prisonniers de guerre et pour dissiper les malentendus qui se produisent entre les belligérants au sujet de l'internement et de l'échange. »⁷⁸⁰

À travers des rapports réguliers, le délégué Marchetti informe constamment la Secrétairerie d'État de la situation des prisonniers de guerre et du soin spirituel aux internés, ainsi que du « travail accompli par la Suisse pour soulager la douleur de la guerre »⁷⁸¹. Les malades et blessés français sont initialement internés en Suisse romande, à Montana, Leysin, Montreux ou encore en Valais et dans le Jura bernois, tandis que les internés allemands le sont à Davos, sur les rives du lac des Quatre-Cantons ou dans le Canton de Berne.

⁷⁷⁸ ASRS, AA.EE.SS., Svizzera III, 516/285, Marchetti à Gasparri, 22.1.1918.

⁷⁷⁹ Archives diocésaines de Paris, 1 D 11,23, Guerre 1914-1918, Montenach à Amette, 10.1.1917.

⁷⁸⁰ ASRS, AA.EE.SS., Svizzera III, 502/282, Marchetti à Gasparri, 24.11.1916.

⁷⁸¹ ASRS, AA.EE.SS., Svizzera III, 502/282, Marchetti à Gasparri, 24.11.1916.

Au cours du conflit, les régions se mélangent, et les internés français (qui sont en majorité) sont hébergés également dans des stations germanophones, de Engelberg à Gstaad. L'archevêque de Paris Léon-Adolphe Amette suit de près le destin des prisonniers français internés en Suisse, grâce aux rapports que la baronne Suzanne de Montenach lui envoie régulièrement depuis Fribourg. Le 10 janvier 1917, la Fribourgeoise envoie au cardinal français un rapport sur l'internement des prisonniers en Suisse, qui est conservé aux Archives diocésaines de Paris. «C'est à peine s'ils osaient se réjouir, ceux que la Commission médicale avait choisis en Allemagne parmi leurs camarades et désignés pour l'internement en Suisse. Jusqu'à la dernière heure, un retard, un renvoi pouvaient amener l'effondrement de leurs espérances. Mais, la frontière une fois franchie, l'enthousiasme ne connut plus de bornes. La joie de l'espace reconquis, les sentinelles disparues, la certitude de pouvoir écrire librement aux leurs, de les revoir peut-être, voilà de quoi éclairer tous les visages. Adieu, terre ennemie ! Salut, ô camps de convalescence et vive la nation hospitalière ! »⁷⁸²

Comment les prisonniers sont-ils accueillis en terre helvétique ? L'accueil est simple, cordial, ému, d'après le récit de Suzanne de Montenach. Les gares suisses sont généralement décorées. «Les autorités, la population, les délégations de sociétés, les fanfares et les chorales vinrent saluer ceux que les batailles et les épreuves avaient brisés et qui espéraient trouver dans l'air pur des cimes un renouveau du corps et de l'âme.» De tout son cœur, le peuple suisse approuve dans son ensemble l'initiative du pape Benoît xv et la réponse favorable donnée par le Conseil fédéral, ainsi que le soutien du Comité international de la Croix-Rouge. Les mois passent. Les convois d'internés se succèdent. Les prisonniers de guerre malades et blessés, y compris les civils, sont répartis dans toute la Suisse, selon leur nationalité, leurs besoins médicaux, les lits disponibles. Un long travail diplomatique, technique et logistique, durant la Première Guerre mondiale, et jusqu'en 1919, a permis à un total de 67 726 prisonniers malades et blessés de bénéficier de soins et de repos en Suisse, qu'ils soient français ou allemands, mais aussi belges, anglais et autrichiens⁷⁸³.

⁷⁸² Archives diocésaines de Paris, 1 D 11,23, Guerre 1914-1918, Montenach à Amette, 10.1.1917.

⁷⁸³ Cf. FAVRE Edouard, L'internement en Suisse des prisonniers de guerre malades ou blessés, Bâle ; Genève ; Lyon, 1917-1919. Cf. aussi : PAOLINI Gabriele, *Offensive di pace. La Santa Sede e la prima guerra mondiale*, Firenze, Polistampa, 2000, pp. 208-212 ; BECKER Annette, *Oubliés de la Grande Guerre, humanitaire et culture de guerre. Populations occupées, déportés civils, prisonniers de guerre*, Paris, Noësis, 1998.

La Suisse et le Saint-Siège sont capables de surmonter les défiances réciproques pour s'allier dans une entreprise humanitaire de grande envergure. L'appréciation réciproque entre le Conseil fédéral et Benoît xv se manifeste aussi quand, le 1^{er} août 1917, le Pape adresse la célèbre note *Ai capi dei popoli belligeranti*, afin qu'ils mettent fin à l'« inutile strage » (« massacre inutile »). Mgr Francesco Marchetti se charge de la faire parvenir au Conseil fédéral, en date du 20 août. Les conseillers fédéraux Giuseppe Motta et Gustave Ador la commentent lors de rassemblements publics, en termes enthousiastes, au contraire des pays belligérants qui la rejettent. Il est probable que Benoît xv et ses collaborateurs ont sous-estimé le fait qu'une paix sans victoire n'était pas envisageable, particulièrement de la part de l'Entente. En outre, les principes de la « diplomatie de l'ordre universel » voulus par le Pape devraient être légitimés par des avancées concrètes que le Vatican n'est pas en mesure d'obtenir⁷⁸⁴. À la suite de la note de l'été 1917, « le pape ne s'exprime presque plus sur le sujet, non seulement parce que ses efforts précédents sont restés vains, mais aussi parce que l'hostilité que suscitent ses propositions risque de se retourner contre lui »⁷⁸⁵. Désormais, les initiatives de paix échappent au Saint-Siège. Cependant, le conseiller fédéral tessinois Giuseppe Motta va jusqu'à déclarer que, une fois la guerre terminée, la note de 1917 restera comme « un des sommets de l'histoire »⁷⁸⁶.

Secours religieux et études théologiques en temps de guerre

En plus de suivre l'hospitalisation des prisonniers de guerre, Mgr Marchetti s'engage également pour identifier, en Suisse, des prêtres destinés à l'assistance spirituelle des internés. En février 1916, le colonel Carl Hauser (1866-1956), médecin en chef de l'Armée suisse, demande formellement à l'évêque de Lausanne et Genève, Placide Colliard – qui a succédé à Mgr Bovet – de nommer un « chapelain en chef » pour la pastorale des prisonniers de guerre internés dans la Confédération. Le choix de Mgr Colliard se porte sur l'abbé Hubert Savoy (1869-1951), professeur d'exégèse au grand séminaire de Fribourg et président des aumôniers de l'armée, faisant également partie

⁷⁸⁴ LEVILLAIN Philippe, « Le Saint-Siège et la Première Guerre mondiale », *Les Internationales et le problème de la guerre au xx^e siècle*, Rome, École française de Rome, 1987, p. 127.

⁷⁸⁵ BONIFACE Xavier, *Histoire religieuse de la Grande Guerre*, Paris, Fayard, 2014, p. 301.

⁷⁸⁶ MOTTA Giuseppe, *Testimonia Temporum I, 1911-1931*, Bellinzona, Istituto editoriale ticinese, 1931, p. 244.

du comité directeur de la Mission catholique de Fribourg. Au cours de l'année 1916, alors que le Conseil fédéral étend systématiquement l'action de ses délégués à l'assistance religieuse et humanitaire aux prisonniers de confession réformée, la Mission catholique de Fribourg atteint un haut niveau d'organisation de ses services. Celle-ci offre un appui considérable au Saint-Siège dans le secours aux prisonniers, en devenant en même temps une instance de médiation humanitaire, au nom du gouvernement suisse, entre les belligérants. Ces activités connaissent un développement particulier au cours de la Grande Guerre : celui de la recherche de personnes disparues et celui de l'envoi de colis de nourriture et de vêtements dans les camps. Dans le premier cas, les bureaux fribourgeois de la Mission travaillent en étroite collaboration avec le Bureau d'information du Vatican et avec le centre d'assistance mis en place par le diocèse allemand de Paderborn, tandis que la section genevoise est chargée de la collecte de fonds et de dons auprès des catholiques français et de l'envoi de colis dans les camps en Allemagne et en Suisse⁷⁸⁷.

Le « chapelain en chef » Hubert Savoy visite régulièrement les prisonniers de guerre internés en Suisse, indépendamment de leur pays d'origine. « On sait l'importance qu'il faut attacher à la visite des camps. C'est l'œuvre par excellence de la Mission catholique, celle qui est la plus fructueuse, parce qu'elle est la plus bienfaisante pour les prisonniers et en même temps, parce qu'elle apporte aux familles de précieuses consolations »⁷⁸⁸, d'après le Bulletin de la Mission en juillet 1916. Les soldats catholiques français internés sont cependant, en grande majorité, hospitalisés en pays protestant : Oberland bernois, Canton de Vaud. Un cinquième seulement de ces prisonniers de guerre se trouve interné au milieu des populations catholiques, d'après un rapport adressé en février 1917 par l'évêque Colliard au cardinal Amette : « Les soldats sont internés surtout dans des localités protestantes où les catholiques sont en minorité, pauvres et sans influence et les prêtres absorbés par les travaux d'une pastoration difficile. »⁷⁸⁹ Il en résulte des difficultés pour l'assistance religieuse des internés, d'après une lettre de Mgr Marchetti au cardinal Gasparri, lui signalant que le chapelain Savoy fait de son mieux pour pourvoir aux besoins religieux des internés eux-mêmes, mais que la situation ne permet pas de surmonter toutes les difficultés :

« Les Français sont dispersés en de nombreux endroits et généralement dans des territoires habités par des protestants où, par conséquent, le nombre

⁷⁸⁷ Cf. YERLY Frédéric, « Grande guerre et diplomatie humanitaire... », pp. 13-28.

⁷⁸⁸ *Mission Catholique Suisse en faveur des prisonniers de guerre. Bulletin mensuel*, 6.7.1916, p. 21.

⁷⁸⁹ Archives diocésaines de Paris, 1 D 11,23, Guerre 1914-1918, Colliard à Amette, 2.2.1917.

d'églises catholiques et de prêtres suisses est très faible. Il faut ajouter à cela que les Français ne sont pas toujours bien disposés à l'égard de l'Eglise. »⁷⁹⁰

Le service religieux doit être improvisé dans plus de vingt localités, où ne se trouve aucun centre catholique à proximité. « Il a fallu louer et organiser des locaux de fortune, réunir tous les ornements et les objets nécessaires au culte – 58 curés s'occupent des internés de leur paroisse – 10 prêtres français internés s'occupent de leurs compatriotes – 8 autres prêtres ont librement offert leurs services, accepté la direction d'un groupe éloigné de tout centre catholique. »⁷⁹¹

L'aumônier en chef, Hubert Savoy visite les secteurs, s'arrête dans chaque établissement, réunit les internés « pour donner les conseils qui conviennent à leur situation nouvelle et les mettre en garde contre les dangers qui les attendent »⁷⁹², d'après une correspondance parisienne de la baronne de Montenach. En mai 1917, le professeur Savoy adresse lui-même au cardinal Amette un petit rapport sur les secours religieux apportés aux internés français en Suisse. Les prêtres français internés, dont plusieurs sont aumôniers militaires, sont désormais au nombre de 21 et tous se dévouent au service de leurs compatriotes hospitalisés en terre helvétique. Dix prêtres suisses sont aussi actifs dans l'assistance spirituelle des prisonniers de guerre de langue française. « Les secteurs qui ont un besoin plus pressant d'aumônier sont à cette heure ceux d'Engelberg, du Sonnenberg près de Lucerne, de Macolin s/Bienne, de Gstaad-Gsteig, de Morgins. Ces stations ont la messe chaque dimanche et fête. Mais il faudrait un prêtre à demeure. C'est à ces stations que seront attribués les prêtres promis par le Ministère de la guerre. »⁷⁹³

Les familles des internés forment un groupe assez nombreux dans plusieurs localités. Des écoles sont organisées, tandis que les aumôniers donnent aux enfants un cours suivi de catéchisme. Les fêtes de Pâques, la confession et la communion pascales sont préparées généralement par une retraite de trois jours. Les autorités militaires accordent aux hommes la plus grande facilité pour y assister. La participation aux messes de Pâques est très élevée en 1917, d'après ce qu'écrit Hubert Savoy au cardinal Amette :

« L'aumônier de Leysin, station de malades la plus importante, a eu la consolation de donner la communion pascale aux 70 malades qui étaient

⁷⁹⁰ ASRS, AA.EE.SS., Stati Ecclesiastici III, 1348/504, Marchetti à Gasparri, 7.11.1916.

⁷⁹¹ Archives diocésaines de Paris, 1 D 11,23, Guerre 1914-1918, Montenach à Amette, 10.1.1917.

⁷⁹² Archives diocésaines de Paris, 1 D 11,23, Guerre 1914-1918, Montenach à Amette, 10.1.1917.

⁷⁹³ Archives diocésaines de Paris, 1 D 11,23, Guerre 1914-1918, Savoy à Amette, 15.5.1917.

retenus au lit. La semaine suivante, 3 de ces malades ont succombé subitement. Partout les pâques ont été très nombreuses et édifiantes. Le matin de Pâques, j'ai eu la joie de distribuer la sainte communion à plus de 400 soldats, à Interlaken. »⁷⁹⁴

L'assistance à l'eucharistie du dimanche est également bonne :

« Grâce aux importants secours que votre Éminence a bien voulu faire parvenir pour aider au service religieux, il est possible de faire face aux frais de culte de nombreuses chapelles improvisées, plus de 30 qui se trouvent dans les secteurs éloignés d'un centre catholique. »⁷⁹⁵

Depuis Berne, l'envoyé spécial Francesco Marchetti informe régulièrement le cardinal Secrétaire d'État quant au secours religieux apporté aux internés de guerre, y compris de langue allemande. Dans une lettre du 25 janvier 1918, il confirme que le chapelain en chef Savoy « s'acquitte de sa charge avec un zèle digne d'éloges »⁷⁹⁶. Le cardinal Pietro Gasparri ne manque pas, en février 1918, de porter ces activités à la connaissance du pape Benoît xv, lequel « a noté avec satisfaction le zèle éclairé et la grande charité chrétienne du susdit professeur Savoy et de ses collaborateurs et s'est réjoui des fruits abondants qu'ils ont obtenus »⁷⁹⁷. Parmi les rapports que le chapelain Hubert Savoy envoie à Mgr Marchetti, on trouve ceux qui concernent les étudiants en théologie. Ainsi, en avril 1917, l'aumônier en chef rencontre 18 séminaristes et jeunes prêtres français, blessés ou malades, hébergés par le séminaire ou dans le convict dominicain Albertinum de Fribourg. Ils sont tous des soldats, faits prisonniers et blessés, qui sont internés en Suisse, grâce à la coopération humanitaire en cours avec le Saint-Siège. On y trouve, parmi eux, le séminariste Jean Messenger, originaire de Hervic (Finistère) et étudiant pour le diocèse de Quimper, « blessé à la tempe et occiput brisé », fait prisonnier à Düsseldorf, comme on l'apprend du rapport de Savoy à Marchetti :

« Cet élève a échappé à la mort d'une manière remarquable. Une balle a traversé entièrement le cerveau à hauteur de l'oreille, de la tempe droite à la tempe gauche. Revenu à lui, sa première parole fut pour donner l'assurance qu'il ne mourrait pas, car il avait demandé à la Vierge d'être prêtre. »⁷⁹⁸

⁷⁹⁴ Archives diocésaines de Paris, 1 D 11,23, Guerre 1914-1918, Savoy à Amette, 15.5.1917.

⁷⁹⁵ Archives diocésaines de Paris, 1 D 11,23, Guerre 1914-1918, Savoy à Amette, 15.5.1917.

⁷⁹⁶ ASRS, AA.EE.SS., Svizzera III, 516/285, Marchetti à Gasparri, 25.1.1918 (trad. it.).

⁷⁹⁷ ASRS, AA.EE.SS., Svizzera III, 516/285, Gasparri à Marchetti, 12.1.1918 (trad. it.).

⁷⁹⁸ ASRS, AA.EE.SS., Stati Ecclesiastici III, 1348/504, Savoy à Marchetti, 4.4.1917.

Deux autres parmi eux viennent d'être ordonnés prêtres, le 24 mars, dans la chapelle du séminaire de Fribourg : il s'agit d'Émile Poupart du diocèse de Rennes et de Paul Pruvost du diocèse de Lille :

« Après avoir passé leurs examens devant la Commission diocésaine, ils font leurs premières armes dans le ministère : M. Poupart est vicaire chargé des Internés de Montreux et environs ; M. Pruvost est aumônier des secteurs de Gryon-Villars-Chesières. »⁷⁹⁹

Dans la petite ville sur la Sarine, tous ces étudiants en théologie peuvent poursuivre leurs études. « Depuis leur arrivée à Fribourg, tous ces élèves se sont distingués par une tenue parfaite et une grande application à l'étude. Tous sont particulièrement reconnaissants au Souverain Pontife de leur Internement en Suisse, qui leur a permis de reprendre la vie du Séminaire et de poursuivre leurs études. L'un d'eux me disait en franchissant le seuil du Séminaire : "À cet instant la guerre est finie pour moi !" Rien dans la conversation et la tenue de ces élèves ne rappelle la mauvaise influence de la vie des camps. Leur passage au milieu des autres élèves du Séminaire diocésain et de l'Université laissera un excellent souvenir. »⁸⁰⁰

Le Pape hébergé à Einsiedeln ?

Pendant la Grande Guerre, la Suisse a ainsi confirmé et étendu sa médiation humanitaire, y compris dans l'assistance religieuse, en tant que partie intégrante des efforts de secours. À côté du soutien spirituel aux internés en terre helvétique, la mission des délégués officiels suisses ne cesse de pourvoir aux besoins spirituels des prisonniers de guerre en France et en Allemagne. Dans un esprit œcuménique, deux pasteurs réformés se chargent des visites aux prisonniers de guerre, tandis que le professeur Eugène Dévaud continue, en tant que délégué officiel du Saint-Siège et du Conseil fédéral, dans ses visites aux internés français en Allemagne. D'après une correspondance de Mgr Colliard au cardinal Amette de juillet 1917, le ministère de l'abbé Dévaud porte des fruits :

« Notre envoyé a pu faire transmettre aux familles des nouvelles de la santé d'un très grand nombre de prisonniers français et belges. Il a vu, en

⁷⁹⁹ ASRS, AA.EE.SS., Stati Ecclesiastici III, 1348/504, Savoy à Marchetti, 4.4.1917.

⁸⁰⁰ ASRS, AA.EE.SS., Stati Ecclesiastici III, 1348/504, Savoy à Marchetti, 4.4.1917.

particulier, les prisonniers blessés de Trèves, de Cologne et de Coblenz, à leur arrivée du front et les a réconfortés et secourus. »⁸⁰¹

Le professeur Dévaud a trouvé aussi, à de rares exceptions près, le service religieux normalement organisé dans les principaux camps allemands. La Mission catholique suisse pourvoit à l'entretien du culte dans bon nombre de chapelles de camp par l'envoi de subsides, d'ornements, de linges d'autel, de cire et d'hosties. La vie liturgique s'y maintient « grâce au zèle des prêtres français prisonniers ; elle a perdu pourtant un peu de l'élan qu'elle avait au début de la captivité ; l'assistance aux offices regroupe à peu près le tiers des effectifs, tantôt plus, tantôt moins »⁸⁰². Le délégué suisse s'occupe spécialement d'assister les prêtres et les séminaristes prisonniers. Le service des livres se poursuit intensément, en s'appliquant surtout à fournir des livres religieux aux bibliothèques des camps. Quant à la recherche des disparus, « elle s'effectue comme par le passé et donne d'assez bons résultats »⁸⁰³.

La mission de visiter les prisonniers allemands en France est en même temps confiée, par le Conseil fédéral et le Saint-Siège, au père Sigismund de Courten (1867-1947), moine de l'abbaye bénédictine d'Einsiedeln, dans le Canton Schwytz. Sa nomination officielle survient seulement en mai 1915, cinq mois après celle d'Eugène Dévaud, à cause des obstacles initialement posés par le gouvernement de Paris. Ce n'est que le 3 mai 1915 que le conseiller fédéral Arthur Hoffmann a pu annoncer l'acceptation définitive par Paris de l'aumônier de Courten comme visiteur des camps français. Le moine d'origine valaisanne reçoit ainsi la nomination officielle de délégué ecclésiastique suisse pour l'organisation et le contrôle du service religieux catholique dans les camps de prisonniers de guerre allemands et d'internés civils. Le 12 mai, le bénédictin s'entretient à Berne avec le président de la Confédération, Giuseppe Motta. Dès son arrivée à Paris, le 26 mai, le délégué suisse obtient immédiatement le soutien du cardinal Amette. Sa mission débute par la suite avec les secours religieux portés, en juin 1915, aux prisonniers allemands et autrichiens en Bretagne⁸⁰⁴. Le cardinal Gasparri est entre-temps informé de la mission du bénédictin par Mgr Marchetti. Ce dernier transmet à de Courten, de passage à

⁸⁰¹ Archives diocésaines de Paris, 1 D 12,8, Mission catholique suisse 1917-1918, Colliard à Amette, 14.8.1917.

⁸⁰² Archives diocésaines de Paris, 1 D 12,8, Mission catholique suisse 1917-1918, Colliard à Amette, 14.8.1917.

⁸⁰³ Archives diocésaines de Paris, 1 D 12,8, Mission catholique suisse 1917-1918, Colliard à Amette, 14.8.1917.

⁸⁰⁴ Cf. Klosterarchiv Einsiedeln, Acta Privata der Patres 35/19, Sigismund de Courten, *En mission officielle auprès des prisonniers de guerre. Souvenirs et impressions de voyage*, p. 2.

Berne le 21 septembre 1915, une lettre signée par le cardinal Secrétaire d'État, lui adressant le soutien du pape Benoît XV à sa mission en France :

« L'Auguste Pontife souhaite donc vivement que vous portiez votre salut paternel et affectueux aux pauvres soldats qui souffrent des privations de la captivité, et que vous les assuriez que le Père commun de la chrétienté veille constamment sur leur sort malheureux, et qu'il est tout disposé à atténuer, autant que possible, leur amertume et leurs souffrances. »⁸⁰⁵

Dès 1917, Sigismund de Courten est invité à étendre sa mission de visiteur des camps de prisonniers à ceux des Italiens en Autriche et des Autrichiens en Italie. Le bénédictin est soutenu en cela par le prêtre tessinois Alfredo Noseda (1869-1955), nommé délégué du Conseil fédéral pour les prisonniers de guerre en Autriche et en Italie (1916) et qui est appuyé par la Mission catholique suisse au même titre que de Courten et Dévaud. Le Tessinois visite, pour sa part, plus de 70 camps de prisonniers italiens et autrichiens, écrivant dans un rapport que « même au milieu des horreurs et des massacres qui entachent la guerre actuelle, tout sentiment humanitaire n'est pas encore éteint »⁸⁰⁶. La Mission catholique suisse de Fribourg s'adresse en même temps au prêtre autrichien Maximilian Brenner (1874-1937), recteur du collège Santa Maria dell'Anima à Rome, une institution destinée aux prêtres germanophones étudiant dans les universités pontificales. Après avoir quitté la Ville éternelle à la suite de l'entrée en guerre de l'Italie, le recteur Brenner s'installe à Vienne, où il devient une référence pour le Bureau du Vatican pour les prisonniers de guerre. Grâce à sa médiation, le père de Courten peut visiter, en mars 1917, les camps de prisonniers autrichiens de Mauthausen et de Sigmundsherberg, ainsi que le camp d'internement de Katzenau. Son rapport est très critique sur les conditions des prisonniers italiens dans le camp de Mauthausen, petite ville de Haute-Autriche près du Danube⁸⁰⁷, comme il l'écrit dans une correspondance adressée au conseiller fédéral Hoffmann :

« La nourriture du prisonnier est notoirement insuffisante comme quantité et qualité. Le pain dit des prisonniers laisse beaucoup à désirer ; le pain des malades, à base de seigle, est sensiblement le même qu'on mange à Vienne. Ainsi que je pus le constater, la soupe du midi et du soir n'est pas

⁸⁰⁵ Klosterarchiv Einsiedeln, Acta Privata der Patres 35/16, Gasparri à de Courten, 17.9.1915 (trad. it.).

⁸⁰⁶ ASRS, AA.EE.SS., Stati ecclesiastici III, 432/183, Rapport de Noseda, 16.8.1916 (trad. it.).

⁸⁰⁷ Cf. MAYDA Giuseppe, *Mauthausen. Storia di un lager*, Bologna, Il Mulino, 2008.

assez substantielle pour la sustentation d'un homme affecté à un travail souvent pénible. »⁸⁰⁸

Aux prisonniers sur le sol autrichien le bénédictin d'Einsiedeln apporte une aide matérielle et financière, ainsi qu'un secours religieux.

En janvier 1918, la presse suisse rapporte par la suite la nouvelle que Benoît xv se préparerait à quitter Rome pour s'établir à Einsiedeln, répondant ainsi à une invitation de l'abbaye territoriale bénédictine de Suisse centrale. Einsiedeln est le centre monastique le plus important de la Confédération et l'un des points de repère spirituels et culturels du catholicisme helvétique. La même communauté schwytzoise héberge par ailleurs plusieurs fois, depuis juin 1915, le général des jésuites, le père Włodzimierz Ledóchowski (1866-1942). Après l'entrée en guerre de l'Italie aux côtés des forces de l'Entente, le nouveau général, d'origine polonaise, a décidé de quitter Rome pour s'installer en Suisse. Avec ses proches conseillers, il réside à Zizers, près de Coire, dans le château de famille de sa mère, la comtesse Joséphine von Salis (1831-1909), où il restera jusqu'à la fin du conflit⁸⁰⁹.

Mais la nouvelle de l'arrivée du Pape à Einsiedeln demeure infondée. Embarrassé, Mgr Marchetti rapporte au cardinal Gasparri que l'Ambassade de France considère la chose comme tout à fait certaine, soutenant « que l'homme chargé des préparatifs était déjà à Berne et logeait ici au Victoria. À ceux qui m'interrogeaient à ce sujet, j'ai répondu que si c'était moi, cet homme, je n'en savais rien ; et si c'était un autre, j'aurais plaisir à le connaître, parce qu'il ne s'était pas présenté à moi pour le moment »⁸¹⁰.

Les instructions du Saint-Siège à Mgr Maglione (1918)

Durant l'hiver 1918, pour la délicate mission suisse de Mgr Marchetti – nommé inter-nonce au Venezuela – lui succède Mgr Luigi Maglione (1877-1944). Né à Casoria (Campanie), Maglione devient docteur en théologie et en philosophie à Rome. Ordonné prêtre en 1901, il entre au service diplomatique du Saint-Siège. Le jeune prêtre napolitain est collaborateur à la Congrégation pour les Affaires ecclésiastiques extraordinaires jusqu'en 1918, quand il est appelé

⁸⁰⁸ Klosterarchiv Einsiedeln, Acta Privata der Patres 35/19, De Courten a Hoffmann, 26.4.1917.

⁸⁰⁹ Cf. FABRE Pierre Antoine, BENOIST Pierre, *Les jésuites. Histoire et dictionnaire*, Paris, Bouquins, 2022, pp. 267-268.

⁸¹⁰ ASRS, AA.EE.SS., Svizzera III, 517/285, Marchetti à Gasparri, 28.1.1918 (trad. it.).

par le pape Benoît xv à s'établir à Berne en tant que représentant provisoire du Saint-Siège en Suisse. L'état de guerre complique son voyage en direction de Berne. Arrivé à Côme au début du mois de mars 1918, le gouvernement italien ne lui permet pas de quitter le Royaume tant que la frontière sera fermée. D'après une correspondance qu'il adresse au cardinal Gasparri depuis l'évêché de Côme, Maglione confie attendre patiemment l'ouverture de la frontière avec la Suisse, en profitant « du premier moment d'ouverture pour passer, peut-être même de nuit, en territoire suisse. Entre-temps, je pense qu'il n'est pas inutile d'informer Votre Éminence que j'ai moi-même vu certaines personnes – à mon avis, pas à titre officiel – franchir la frontière en vertu de ce caractère spécial qui est refusé à un diplomate du Saint-Siège »⁸¹¹. Quelques jours plus tard, les autorités italiennes autorisent finalement le diplomate à franchir la frontière suisse.

Depuis son arrivée à Berne, Mgr Maglione s'efforce de mettre en pratique les instructions reçues du cardinal secrétaire d'État Gasparri le 1^{er} mars 1918 dans la Ville éternelle. Le Saint-Siège indique clairement à son délégué les objectifs que sa mission doit poursuivre. Dans les instructions pontificales à Luigi Maglione, on trouve tout d'abord la mission humanitaire : « l'une des principales raisons qui ont déterminé le Saint-Siège à envoyer son représentant en Suisse était d'assister de près et de la meilleure manière possible ces initiatives de charité pitoyable, dont le Saint-Père a été le promoteur providentiel dans la guerre exaspérante actuelle, avec tant de réconfort pour les innombrables victimes qu'elle a laissées »⁸¹². Le représentant provisoire du Saint-Siège est donc invité à faire en sorte que les initiatives déjà prises soient dûment poursuivies et éventuellement étendues – en tenant la Secrétairerie d'État informée de leurs progrès et de leur développement – et que de nouvelles soient proposées et mises en œuvre si nécessaire, en fonction de l'aggravation et de l'extension des problèmes sociaux.

Un autre objectif important du Saint-Siège est de maintenir une personne de confiance en Suisse, « dans un pays qui, en raison de ses traditions d'hospitalité, de sa position géographique et de sa neutralité, se prête admirablement à la communication entre les principales puissances », d'après les instructions du cardinal Gasparri à Luigi Maglione. Ce dernier est donc invité à informer « continuellement et sûrement »⁸¹³ la Secrétairerie d'État du mouvement

⁸¹¹ ASRS, AA.EE.SS., Svizzera III, 522/286, Maglione à Gasparri, 10.3.1918 (trad. it.).

⁸¹² ASRS, AA.EE.SS., Svizzera III, 521/287, Istruzioni per Mons. Luigi Maglione, Rappresentante provvisorio della S. Sede presso il Governo Elvetico, 1.3.1918 (trad. it.).

⁸¹³ ASRS, AA.EE.SS., Svizzera III, 521/287, Istruzioni per Mons. Luigi Maglione..., 1.3.1918 (trad. it.).

politique international qui peut s'y dérouler en ce qui concerne la question de la paix. Le diplomate « aura soin d'informer fréquemment et en temps utile le Saint-Siège de tout ce qu'il pourra observer d'important, à un moment aussi grave de l'histoire, en Suisse. Dans ses rapports, il veillera à toujours donner des nouvelles et des éclaircissements, dans la mesure de ses possibilités, bien vérifiés et suffisants, surtout lorsqu'une disposition doit être prise, afin que le Saint-Siège puisse décider en toute connaissance de cause, pour toujours présenter sa propre opinion, fondée sur la connaissance qu'il peut avoir des diverses circonstances de fait »⁸¹⁴. À cette fin, Mgr Maglione est appelé à entretenir de bonnes relations avec les représentants des gouvernements ayant des rapports diplomatiques avec le Saint-Siège, sans négliger les autres membres du Corps diplomatique et, en général, toutes les personnes influentes, tant ecclésiastiques que laïques, qui peuvent lui fournir des informations et un soutien sur les différents sujets qui intéressent sa mission humanitaire et informative.

Dans ce cadre, les instructions du cardinal Gasparri recommandent à Luigi Maglione d'observer la ligne de stricte impartialité à l'égard de tous les belligérants, que le Saint-Siège a établie depuis le début des hostilités. Le délégué à Berne peut avoir la certitude « que ses moindres paroles, ses moindres actes seront absolument scrutés et tenus pour inspirés par le Saint-Siège lui-même : il convient donc qu'il se conforme en tout à la manière de voir et d'agir du Saint-Siège et, si nécessaire, qu'il le consulte »⁸¹⁵. Une autre précaution concerne l'attitude que Mgr Maglione est invité à adopter à l'égard de l'ambassadeur du Royaume d'Italie à Berne : selon la circulaire aux nonces du 18 avril 1888, le représentant du Saint-Siège « doit éviter tout contact officiel avec eux (les diplomates italiens à l'étranger), en limitant les relations privées avec eux à ce qui est strictement nécessaire »⁸¹⁶.

Les confidences du président Felix Calonder (mars 1918)

Le nouveau délégué provisoire du Pape à Berne prend au sérieux les tâches, y compris informatives, que le cardinal Gasparri lui a confiées dans les instructions du 1^{er} mars 1918. Le 21 mars 1918, les deux représentants

⁸¹⁴ ASRS, AA.EE.SS., Svizzera III, 521/287, Istruzioni per Mons. Luigi Maglione..., 1.3.1918 (trad. it.).

⁸¹⁵ ASRS, AA.EE.SS., Svizzera III, 521/287, Istruzioni per Mons. Luigi Maglione..., 1.3.1918 (trad. it.).

⁸¹⁶ ASRS, AA.EE.SS., Svizzera III, 521/287, Istruzioni per Mons. Luigi Maglione..., 1.3.1918 (trad. it.).

du Saint-Siège, Luigi Maglione et le partant Francesco Marchetti, sont reçus par le président de la Confédération Felix Calonder (1863-1952) – originaire des Grisons, né à Scuol, réformé et membre du Parti radical – qui fait l'éloge de « la noblesse de la tâche confiée par l'auguste Pontife à Mgr Marchetti », louant la manière, « pleine de tact et de prudence avec laquelle le précité Monseigneur a mis en œuvre la délicate mission qu'il avait reçue. Et puis, tout en se réjouissant d'une promotion, il a exprimé son vif regret pour le départ d'un prélat si distingué, qui a toujours démontré une grande sympathie pour la Suisse, et il a formé le vœu que son successeur n'en ait pas moins que lui »⁸¹⁷. Après les présentations et les remerciements à Mgr Marchetti, Maglione avoue au président du gouvernement de la Suisse « une profonde sympathie pour ce noble pays », en ajoutant bien connaître « la vive affection de Sa Sainteté pour le peuple suisse et j'en suis moi-même un admirateur de longue date »⁸¹⁸. Le nouveau délégué provisoire du Saint-Siège confie espérer obtenir sans difficultés la bienveillance du président Calonder. Ce à quoi le conseiller fédéral a répondu : « Vous avez déjà toute ma confiance, Monseigneur. »⁸¹⁹ À son arrivée à Berne, Mgr Maglione collabore efficacement avec le Conseil fédéral, menant entre autres à bon terme les négociations en faveur de l'échange de prisonniers entre l'Italie et l'Allemagne, ainsi qu'entre l'Italie et l'Autriche-Hongrie.

Au Palais fédéral, la conversation confidentielle du 21 mars 1918 avec le président Felix Calonder porte ensuite sur le conflit mondial en cours, d'après ce que rend compte Maglione au Secrétaire d'État : « J'avais espéré – confie-t-il à Maglione et Marchetti – devenir le Président de la paix, mais je suis maintenant convaincu que je n'aurai pas cette joie. Tout indique que la guerre ne se terminera pas cette année. » Les Empires centraux sont dans une situation militaire plus forte et viennent de liquider la Russie. Mais c'est justement pour cette raison que la paix semble reculer, d'après le conseiller fédéral radical. Les puissances de l'Entente ne peuvent quant à elles pas se mettre à genoux devant l'Allemagne. « Si l'offensive allemande – qui, dit-on, sera déclenchée sur le front occidental – réussit, ce qui n'est tout de même pas certain et peut-être même peu probable, et si l'armée et le gouvernement français doivent se retirer de Paris, même jusqu'à Bordeaux, comme ils l'ont fait dans les premiers mois de la guerre, ils ne se rendront pas et attendront l'aide des États-Unis. Ceux-ci possèdent d'immenses richesses,

⁸¹⁷ ASRS, AA.EE.SS., Svizzera III, 522/286, Maglione à Gasparri, 21.3.1918 (trad. it.).

⁸¹⁸ ASRS, AA.EE.SS., Svizzera III, 522/286, Maglione à Gasparri, 21.3.1918 (trad. it.).

⁸¹⁹ ASRS, AA.EE.SS., Svizzera III, 522/286, Maglione à Gasparri, 21.3.1918 (trad. it.).

des industries très développées et d'innombrables réserves d'hommes : ils peuvent donc et veulent certainement former des armées très fortes et les batailles se multiplieront dans les années à venir. »⁸²⁰

Entre-temps, les horreurs et le carnage de la Première Guerre mondiale effraient et se poursuivent. Les neutres souffrent également. En Suisse, il y a pénurie de tout et la population subit aussi, au moins indirectement, les conséquences du conflit en cours. C'est une perspective douloureuse, d'après les confidences du président de la Confédération aux deux diplomates du Pape, mais personne ne sait comment y remédier. Dans l'intervalle, les peuples souffrent chaque jour davantage. En Allemagne et en Autriche, les difficultés imposées à tous sont sans aucun doute très grandes. Mais dans les puissances de l'Entente, les difficultés augmentent sans cesse, parce que la guerre sous-marine fait plus de mal qu'on ne le dit, d'après ce qu'ajoute Felix Calonder : « Il est déplorable que les gouvernements ne veuillent ou ne puissent toujours pas trouver un terrain d'entente pour discuter des conditions de la paix honorable souhaitée par les peuples. » Mgr Luigi Maglione lui répond que les termes d'une telle paix avaient déjà été précisément indiqués par le pape Benoît xv dans la célèbre note *Ai capi dei popoli belligeranti* du 1^{er} août 1917. Le président de la Confédération observe, à ce propos, que le pape Della Chiesa a vu juste :

« Les conditions de la paix, à quelque moment qu'elle soit conclue, ne doivent pas et ne peuvent pas être essentiellement différentes de celles indiquées par le Saint-Père. Et il est douloureux que les gouvernements n'aient pas adhéré à l'invitation du Souverain Pontife à ce moment-là. »⁸²¹

L'Église au défi d'une mission humanitaire et spirituelle

Le Conseil fédéral apprécie donc les efforts du pape Benoît xv en faveur de la diplomatie de la paix, y compris naturellement en ce qui concerne la coopération humanitaire développée entre la Suisse et le Saint-Siège. Mais qu'en est-il de l'auto-perception de l'Église quant à sa mission pendant la Grande Guerre ? Un éclairage précieux nous arrive des notes de synthèse sur l'action caritative du Saint-Siège pendant la guerre, que le cardinal Gasparri joint aux instructions confiées à Luigi Maglione en mars 1918, avant son départ

⁸²⁰ ASRS, AA.EE.SS., Svizzera III, 522/286, Maglione à Gasparri, 21.3.1918 (trad. it.).

⁸²¹ ASRS, AA.EE.SS., Svizzera III, 522/286, Maglione à Gasparri, 21.3.1918 (trad. it.).

pour Berne. «L'action du Saint-Siège pendant la guerre en Europe visait à la fois le bien des prisonniers et l'atténuation des nombreuses conséquences de l'immense conflit.»⁸²² La préoccupation de l'Église de Benoît xv est donc toute humanitaire. Celle-ci inclut la proposition d'échange des prisonniers inaptes au service militaire, les «grands blessés». Dans un télégramme daté du 31 décembre 1914, adressé à toutes les nations belligérantes, le Pape faisait appel à leurs sentiments humanitaires, les priant de clore cette funeste année de guerre en acceptant la proposition d'un échange réciproque de ces prisonniers inaptes. Les réponses ont toutes été positives. Dans ce cadre, la collaboration humanitaire avec la Suisse est fondamentale, y compris dans l'initiative du Pape d'obtenir l'internement des prisonniers malades et blessés en pays neutre. «Les négociations entamées par le Saint-Siège à la mi-1915 avec les gouvernements belligérants ont eu un résultat positif en ce qui concerne la France et l'Allemagne qui, avec la bonne collaboration du représentant provisoire du Saint-Siège auprès du gouvernement suisse, ont pu interner en Suisse, en 1916, un grand nombre de prisonniers malades ou blessés afin qu'ils y reçoivent les soins nécessaires.»⁸²³

La mission humanitaire de l'Église, en tant que réponse à la violence de la guerre, ne se limite pas aux prisonniers hébergés en territoire helvétique, mais s'étend également aux périphéries existentielles de la société suisse, en particulier aux pauvres et aux émigrés, qui sont aidés matériellement à plusieurs reprises par les délégués Marchetti et Maglione. Un exemple parmi tant d'autres nous vient de la requête adressée, en mars 1916, par le missionnaire Adolfo Dosio, en charge de la mission italienne de Genève, demandant à Mgr Marchetti une contribution financière pour l'achat d'une maison destinée à servir d'orphelinat pour les enfants italiens en provenance de toute la Suisse. La colonie italophone genevoise, comprenant environ 18 000 émigrés, est certainement parmi les plus intéressantes de tout le territoire helvétique, tant du point de vue social que religieux, car elle se compose presque exclusivement de familles ouvrières catholiques en milieu protestant. En raison de la guerre, la plupart d'entre elles se trouvent dans une situation financière désastreuse: «partout, par suite du manque de travail et du départ des mobilisés, règne la misère la plus sordide et, malgré l'action secourable des comités locaux, il n'est guère possible d'en atténuer les graves conséquences»⁸²⁴, comme écrit le père Dosio, missionnaire guanélien, dans

⁸²² ASRS, AA.EE.SS., Svizzera III, 521/287, Istruzioni per Mons. Luigi Maglione..., 1.3.1918 (trad. it.).

⁸²³ ASRS, AA.EE.SS., Svizzera III, 521/287, Istruzioni per Mons. Luigi Maglione..., 1.3.1918 (trad. it.).

⁸²⁴ AAV, Segr. Stato, Anno 1916, Rubr. 254 A, fasc. 1, Dosio à Marchetti, 9.3.1916 (trad. it.).

sa lettre adressée à Mgr Marchetti le 9 mars 1916. Profitant de cet état des choses, le religieux observe que « la propagande protestante est devenue plus intense que jamais parmi nos compatriotes ». L'Église réformée genevoise, riche en moyens financiers, accueille les orphelins dans ses maisons, tandis que le clergé catholique ne dispose pas de ressources. Alfredo Dosio a ouvert, en 1908 déjà, un jardin d'enfants dirigé par les Sœurs Tertiaires de Suse. Un orphelinat a également été fondé il y a quelques années, accueillant une cinquantaine d'orphelins par an. « En raison de la guerre, cet orphelinat est devenu absolument insuffisant et il a été décidé d'acheter un bel immeuble de 80 lits : ainsi, non seulement les orphelins italiens de Genève mais aussi ceux des autres cantons pourront être accueillis, dans ce qui deviendra l'orphelinat officiel de nos émigrés en Suisse. »⁸²⁵

Cet achat pose cependant un réel problème financier à la Mission catholique italienne de Genève. C'est pourquoi le père Dosio se tourne vers le délégué pontifical à Berne, en espérant obtenir une aide financière du Pape. Mgr Marchetti ne tarde pas à transmettre sa requête à Rome, auprès de Mgr Federico Todeschini (1873-1959), Substitut à la Secrétairerie d'État, en ajoutant que le missionnaire en question est « plein de zèle et fait de son mieux pour répondre aux besoins spirituels et temporels de la très nombreuse colonie italienne de Genève »⁸²⁶. Un don de la part du pape Benoît xv serait certainement apprécié et « servirait d'encouragement au missionnaire, en stimulant ceux qui hésitent à donner »⁸²⁷. Depuis le Palais apostolique, le Substitut répond à Marchetti qu'il a remis la demande entre les mains du Pape et qu'il a plaisir de l'informer que « le Saint-Père, désireux de favoriser le développement de l'œuvre susmentionnée au profit de la classe des pauvres orphelins, malgré les difficultés actuelles du Saint-Siège, a gracieusement accepté d'allouer une subvention extraordinaire de deux mille liras au profit dudit orphelinat »⁸²⁸. Ce don illustre la façon dont le Saint-Siège distribue des aides financières, malgré ses ressources de plus en plus limitées du fait de la diminution des contributions des catholiques au denier de Saint-Pierre.

Attentive au soulagement physique et matériel des périphéries existentielles – des orphelins aux prisonniers de guerre –, l'Église catholique n'oublie pas pour autant le secours spirituel, y compris dans la prière, à une société sous le choc d'une guerre de plus en plus globale. L'alliance entre les secours matériel

⁸²⁵ AAV, Segr. Stato, Anno 1916, Rubr. 254 A, fasc. 1, Dosio à Marchetti, 9.3.1916 (trad. it.).

⁸²⁶ AAV, Segr. Stato, Anno 1916, Rubr. 254 A, fasc. 1, Marchetti à Todeschini, 10.3.1916 (trad. it.).

⁸²⁷ AAV, Segr. Stato, Anno 1916, Rubr. 254 A, fasc. 1, Marchetti à Todeschini, 10.3.1916 (trad. it.).

⁸²⁸ AAV, Segr. Stato, Anno 1916, Rubr. 254 A, fasc. 1, Todeschini à Marchetti, 22.3.1916 (trad. it.).

et spirituel de la mission de l'Église est bien perceptible, par exemple, lors du bombardement de Paris le 29 mars 1918. Jour du Vendredi saint, l'église Saint-Gervais-Saint-Protais dans le Marais est bombardée par l'un des trois canons géants allemands, tuant 91 personnes rassemblées pour la célébration de la Passion, en train de prier, sans compter de nombreux blessés. « Quoi qu'en disent nos ennemis, Paris n'est pas une forteresse mais vraiment une ville ouverte »⁸²⁹, d'après ce qu'écrit le lendemain, 30 mars, le cardinal Léon-Adolphe Amette au pape Benoît xv, éprouvant le besoin de lui faire part de la douloureuse catastrophe qui s'est produite à Paris. « Hier, Vendredi Saint, vers trois heures, alors que les fidèles étaient réunis dans les églises pour commémorer la Passion et la mort de Notre Seigneur Jésus Christ, les Allemands ont recommencé, après une interruption de plusieurs jours, à bombarder Paris avec un canon à longue portée. Une de nos églises, située près de Notre-Dame, a été atteinte par un obus, la voûte s'est effondrée, écrasant un grand nombre des fidèles rassemblés pour l'office des Ténèbres : on compte au moins 75 morts et 90 blessés, et la plupart sont des femmes et des enfants. »⁸³⁰

L'archevêque de Paris va aussitôt à la paroisse Saint-Gervais-Saint-Protais, constater les dégâts, prier pour les morts et visiter les blessés. Dans le Marais, il rencontre le président de la République française Raymond Poincaré (1860-1934), lequel rejoint le cardinal Amette estimant que ces bombardements – à longue distance et sans défense possible, en tuant en foule des femmes et des enfants – sont contraires à toutes les lois qui régissent les peuples civilisés. « Je ne sais si Votre Sainteté pourrait empêcher le renouvellement de pareils attentats, mais j'ai l'assurance qu'Elle partagera notre douleur et daignera prier pour nous. »⁸³¹ La réponse du pape Benoît xv arrivera le lendemain, 31 mars, dans un télégramme envoyé personnellement par le cardinal Gasparri au cardinal Amette :

« Le Saint Père, déplorant que le sanglant conflit, qui a déjà causé de toutes parts tant de souffrances, à pût de nouveau, le jour même de la Passion du Sauveur, faire d'autres victimes innocentes, celles-ci rendues plus chères encore à Son Cœur par leur foi et par leur piété, exprime à Votre Éminence ses condoléances les plus profondes, envoie avec effusion à tous les fidèles de Paris la Bénédiction apostolique et désire savoir s'il y a lieu de faire parvenir quelque aide matérielle aux familles en deuil. »⁸³²

⁸²⁹ ASRS, AA.EE.SS. Rapporti Sessioni, Francia, Sessione 1216, 8.4.1918, Amette à Benoît xv, 30.3.1918.

⁸³⁰ ASRS, AA.EE.SS. Rapporti Sessioni, Francia, Sessione 1216, 8.4.1918, Amette à Benoît xv, 30.3.1918.

⁸³¹ ASRS, AA.EE.SS. Rapporti Sessioni, Francia, Sessione 1216, 8.4.1918, Amette à Benoît xv, 30.3.1918.

⁸³² ASRS, AA.EE.SS. Rapporti Sessioni, Francia, Sessione 1216, 8.4.1918, Gasparri à Amette, 31.3.1918.

La dévotion du Sacré-Cœur de Jésus devient l'emblème d'une Église spirituelle qui prie sans cesse pour que le monde sorte de la guerre, tandis que plusieurs chefs d'État invoquent l'aide du Seigneur pour la gagner⁸³³. « La démarche la plus importante de toute la guerre »⁸³⁴, c'est avec ces mots que l'archevêque de Besançon, François-Léon Gauthey (1848-1918), explique à ses fidèles la consécration de la France au Sacré-Cœur de Jésus en juin 1915. Après que le pape Pie IX a étendu la fête du Sacré-Cœur à l'ensemble de l'Église catholique en 1856, l'encyclique *Annum Sacrum* (1899) de Léon XIII a confirmé l'attachement à la dévotion du Cœur du Christ en tant que symbole de l'amour divin par lequel Dieu prend la nature humaine et offre sa vie pour le monde. La basilique du Sacré-Cœur de Montmartre à Paris, attendant d'être consacrée, est un sanctuaire majeur de cette dévotion⁸³⁵. Les évêques suisses, dans leur conférence annuelle du 18 août 1912, discutent « pour rendre la dévotion du Sacré-Cœur de Jésus plus populaire. »⁸³⁶ Celle-ci est prêchée en Europe, dès la veille de la Grande Guerre, par le père Mateo Crawley-Boevey (1875-1960). Ce religieux d'origine péruvienne a proposé, dès 1908, d'innombrables célébrations d'intronisation du Sacré-Cœur, dans les maisons comme dans les églises, pendant lesquelles on installe, en présence du prêtre, une image du Sacré-Cœur de Jésus. En avril 1915, le père Crawley-Boevey est reçu en audience par Benoît XV, qui approuve ses efforts en faveur du culte du Sacré-Cœur en temps de guerre, y compris en Suisse. La diffusion de cette dévotion, en priant pour la paix, contraste avec les clergés nationaux apportant leur bénédiction à la guerre et à ceux qui la mènent. En priant pour la paix, une célébration d'intronisation au Sacré-Cœur a lieu, en novembre 1916, dans le monastère des sœurs cisterciennes de la Maigrange à Fribourg. D'après ce que relate le procureur général de l'Ordre cistercien Ernest Szeghy, père-abbé de Fossanova, dans une lettre adressée au pape Benoît XV, la célébration de l'intronisation au Sacré-Cœur a été guidée, dans le cloître de la Maigrange, par le père Mateo Crawley-Boevey, afin de prier pour la fin des hostilités.

« Ce fut un jour de grâce, Très Saint Père, pour toutes les religieuses, et aussi pour le soussigné qui eut le privilège d'assister à cette cérémonie touchante, avec les disciples d'Emmaüs nous pûmes dire que notre cœur était brûlant au-dedans de nous lorsque l'apôtre du Sacré Cœur nous dédia au Même et

⁸³³ Cf. BONIFACE Xavier, *Histoire religieuse...*, p. 39.

⁸³⁴ Cité par LESTI Sante, *Riti di guerra. Religione e politica nell'Europa della Grande Guerra*, Bologna, il Mulino, 2015, p. 9.

⁸³⁵ Cf. BENOIST Jacques, *Le Sacré-Cœur de Montmartre*, Paris, Éditions ouvrières, 1992, pp. 587-588.

⁸³⁶ Archives de la Conférence des évêques suisses, Fribourg, C.1.1, protocole de la Conférence annuelle du 18.8.1912.

nous exposa sa doctrine d'amour confiant »⁸³⁷, d'après la lettre de Szeghy à Benoît xv, transmise au Pape par l'intermédiaire de Mgr Francesco Marchetti. La communauté monastique de la Maigrauge prie Dieu, à cette occasion, afin « que cette œuvre, dont nous comprenons l'énorme importance sociale, prospère ; nous implorerons la Miséricorde Divine afin qu'elle daigne illuminer les nations, afin que la doctrine froide de la justice qui répond à l'affront par un coup d'épée, et qui – toujours en stricte justice de tous les côtés – a réussi à noyer notre pauvre Europe dans le sang des millions de ses enfants, soit ennoblie par l'amour du Sacré Cœur de Jésus »⁸³⁸. Le cardinal Gasparri répond en remerciant, au nom du Pape, le père Szeghy, en l'informant que « Sa Sainteté a accordé de tout cœur la Bénédiction Apostolique implorée à ladite Communauté Religieuse de la Maigrauge »⁸³⁹.

Les secours spirituels de l'Église à la société en guerre se concrétisent, au-delà de la prière, par l'assistance spirituelle aux armées, y compris aux prisonniers de guerre. Dès décembre 1914, les aumôniers militaires reçoivent progressivement la faculté d'assister les prisonniers dans les camps et d'entendre les confessions de tous les fidèles s'adressant à eux⁸⁴⁰. Dans sa mission spirituelle et humanitaire, la collaboration nouée avec la Suisse est précieuse aux yeux du Saint-Siège. L'impartialité du Saint-Siège dans le conflit, de même que la neutralité de la Suisse, leur permettent de prendre soin des victimes et des plus démunis : Berne et le Vatican sont plus proches que par le passé. Les armistices de l'automne 1918 marquent la victoire de l'Entente et précèdent la signature, entre juin 1919 et août 1920, des traités de paix de Versailles, Saint-Germain-en-Laye, Neuilly, Trianon et Sèvres, réorganisant la carte européenne et globale. Ces signatures marquent la fin d'une époque.

Une grande partie de l'Europe est parsemée de ruines. Mais la reconstruction de l'après-guerre n'est pas que matérielle. Le xx^e siècle commence, d'une certaine manière, avec presque vingt ans de retard. La mission humanitaire et spirituelle de l'Église va continuer dans ses efforts de réconciliation entre les anciens belligérants. La guerre fera aussi naître des nouvelles manières de concevoir la foi et la théologie. Mais il est significatif que le pape Benoît xv, dans une lettre écrite en son nom par le cardinal Gasparri et adressée en juin 1920 au père dominicain Joachim Berthier (1848-1924), cofondateur

⁸³⁷ AAV, Segr. Stato, Anno 1916, Rubr. 254 A, fasc. 1, Szeghy à Benoît xv, 30.11.1916 (trad. it.).

⁸³⁸ AAV, Segr. Stato, Anno 1916, Rubr. 254 A, fasc. 1, Szeghy à Benoît xv, 30.11.1916 (trad. it.).

⁸³⁹ AAV, Segr. Stato, Anno 1916, Rubr. 254 A, fasc. 1, Gasparri à Marchetti, 7.12.1916 (trad. it.).

⁸⁴⁰ Cf. *La Civiltà Cattolica* LXVI, 1915, vol. 1, p. 93.

et ancien professeur de la Faculté de théologie de Fribourg ainsi que collaborateur de la Mission catholique suisse, utilise les adjectifs « chrétienne et humanitaire » pour définir l'œuvre accomplie par cette dernière pendant la guerre :

« La ville de Fribourg, si célèbre par son Université catholique et par de multiples œuvres de charité, a ajouté, pendant la guerre, des nouvelles pages à ses glorieuses annales, a confirmé ainsi ses traditions de foi, de dévouement à toute cause noble et sainte. Le Saint Père est heureux d'en exprimer ici Sa haute satisfaction, et, félicitant les membres du Comité de Fribourg, en particulier son président, de l'œuvre profondément chrétienne et humanitaire qu'ils ont accomplie pendant la guerre, il leur accorde de tout cœur, en témoignage de Sa paternelle bienveillance, la bénédiction apostolique. »⁸⁴¹

⁸⁴¹ AAV, Segr. Stato, Guerra 1914-1918, 244, fasc. 115, Gasparri à Berthier, 18.6.1920.

Chapitre 10

Le rétablissement de la Nonciature à Berne (1920)

C'est en 1918, dans le contexte de la coopération humanitaire durant la Grande Guerre, que le pape Benoît xv communique au conseiller fédéral Giuseppe Motta le désir du Saint-Siège de reprendre des relations diplomatiques stables avec Berne. Déjà en février 1918, quand Mgr Luigi Maglione est invité en Suisse en tant que représentant officieux du Saint-Siège, en remplacement de Mgr Marchetti Selvaggiani, le cardinal Gasparri lui présente très clairement les objectifs de sa mission. Outre la coopération humanitaire avec Berne, le but du Pape est de pouvoir compter sur un représentant, même officieux, « dans un pays qui, en raison de ses traditions d'hospitalité, de sa position géographique et de sa neutralité, se prête admirablement à la communication entre les principales puissances »⁸⁴². Le vœu de Benoît xv de reprendre des rapports officiels avec la Confédération parvient en revanche au conseiller fédéral Motta, en novembre 1918, par le curieux intermédiaire de l'évêque Aurelio Bacciarini (1873-1935), nouvel administrateur apostolique du Tessin, auquel le Pape avait accordé à Rome une audience privée⁸⁴³. L'homme politique tessinois répond « qu'un tel projet rencontrerait des difficultés, mais qu'il ferait son possible »⁸⁴⁴ pour le réaliser.

⁸⁴² ASRS, AA.EE.SS., Svizzera III, 521/286, Istruzioni per Mons. Luigi Maglione, Rappresentante provvisorio della S. Sede presso il Governo Elvetico, 1.3.1918 (trad. it.).

⁸⁴³ Cf. ASRS, AA.EE.SS., Svizzera III, 521/286, déchiffré 11.11.1918.

⁸⁴⁴ Cf. ASRS, AA.EE.SS., Svizzera III, 562/298, Maglione à Gasparri, 19.6.1920 (trad. it.).

La bénédiction vaticane à l'adhésion suisse à la Société des Nations (1919)

Dans les longues et délicates tractations, un développement favorable se produit en septembre 1919, durant les discussions concernant l'adhésion de la Suisse à la Société des Nations. Dans le message du 4 août 1919, le Conseil fédéral propose l'entrée de la Confédération dans la Société des Nations, dont la création est préconisée dans le programme de paix du président américain Woodrow Wilson (1856-1924) de janvier 1918, postulant la fondation d'une « association internationale des Nations »⁸⁴⁵. Conçue dans un objectif de pacification, celle-ci « n'est pas un super-État, mais une association libre entre États indépendants »⁸⁴⁶. Son but est d'organiser la coopération entre peuples, y compris par des institutions annexes, comme le Bureau international du travail. Le gouvernement fédéral trouve qu'une approbation de la participation suisse amènerait à un progrès de la démocratie directe dans les engagements internationaux de l'après-guerre. Lors de la création de la Société des Nations, le Conseil fédéral estime nécessaire que la Suisse, dépendant des puissances de l'Entente pour ses industries et sa vie économique, y adhère, sous la seule réserve que sa neutralité militaire soit explicitement reconnue. Cette adhésion, prônée généralement par les Romands et les Tessinois, est contestée par certains milieux germanophones, par les socialistes et également par de nombreux catholiques, en raison notamment de l'exclusion du Saint-Siège de la Société.

La rénovation du système international, y compris par la création de la Société des Nations en 1919, reçoit au Vatican un accueil mitigé. Si le pape Della Chiesa avoue son intérêt pour cette association internationale, dans l'encyclique *Pacem, Dei munus pulcherimum* de mai 1920, il n'en demeure pas moins méfiant devant l'internationalisme affiché de la Société sise à Genève, lui préférant idéalement une ligue des États chrétiens, inspirée par le modèle de l'Église comme société parfaite⁸⁴⁷. Cependant, les voix enthousiastes en faveur de la Société des Nations ne manquent pas dans l'Église, à commencer par le nonce en Espagne, Francesco Ragoni (1850-1921), qui écrit pour sa part au cardinal Gasparri en août 1919 : « Afin que

⁸⁴⁵ FLEURY Antoine, « Société des Nations », *Dictionnaire historique de la Suisse*, dhs.ch.

⁸⁴⁶ JARLOT Georges, *Doctrine pontificale et histoire...*, p. 418.

⁸⁴⁷ Cf. MIRANDA Americo, *Santa Sede e Società delle Nazioni. Benedetto xv, Pio xi e il nuovo internazionalismo cattolico*, Roma, Studium, 2013.

les esprits des différentes nations soient mieux connus, qu'un contact plus intime entre elles soit obtenu [...], il sera nécessaire d'avoir un centre fixe. »⁸⁴⁸

Cependant, la réticence des députés catholiques aux Chambres fédérales pourrait se révéler décisive dans la perspective possible d'un rejet de l'adhésion de la Suisse à la Société des Nations. Dans ce contexte, les conseillers fédéraux Giuseppe Motta et Felix Calonder demandent alors, discrètement, une intervention du Palais apostolique. Lors d'un entretien bernois, ils en parlent avec le représentant officieux du Saint-Siège, Mgr Maglione, lui faisant remarquer que l'exclusion déplorée du Saint-Siège de la Société n'est pas due à la Confédération et invitant surtout le Secrétaire d'État à « déclarer aux dirigeants du Parti conservateur-catholique que le Saint-Siège n'était pas un obstacle à leur vote en faveur de l'adhésion »⁸⁴⁹. Maglione n'hésite pas à mettre au courant le cardinal Gasparri. La Secrétairerie d'État, malgré sa circonspection vis-à-vis de la Société des Nations, comprend bien l'importance de l'adhésion du petit pays neutre, comme un pas pour la réalisation d'une paix durable durant l'après-guerre. Ainsi, le 3 septembre 1919, le cardinal secrétaire d'État Pietro Gasparri envoie un message codé à Mgr Luigi Maglione : « Je vous autorise à déclarer aux députés catholiques, à titre absolument confidentiel, qu'il n'y a pas d'objection de la part du Saint-Siège à ce qu'ils donnent un vote favorable à l'adhésion de la Confédération suisse à la Société des Nations. »⁸⁵⁰ Confidentiellement, Maglione en parle avec les députés conservateurs aux Chambres fédérales : « J'ai donc pu assurer aux députés catholiques qui m'ont demandé conseil qu'ils pouvaient, s'ils le souhaitaient, voter en faveur de l'adhésion. »⁸⁵¹

Cette attitude, bien que consciencieusement réservée, amène la majorité du Parti conservateur au Parlement et dans le pays à se prononcer en faveur de cette adhésion, qui est approuvée par l'Assemblée fédérale le 21 novembre 1919 et par le peuple le 16 mai 1920. Avec cette bénédiction venue de Rome, le Saint-Siège a ainsi contribué, du moins indirectement, à l'entrée de la Suisse dans la Société des Nations, comme le remarque Maglione : « Le Conseil fédéral attribua en partie le résultat favorable du vote à mon intervention indirecte et s'en montra reconnaissant. »⁸⁵² En décembre 1919, l'élection au Conseil

⁸⁴⁸ ASRS, AA.EE.SS., Stati Ecclesiastici III, 1443/587, Ragonesi à Gasparri, 24.8.1919 (trad. it.).

⁸⁴⁹ AAV, Arch. Nunz. Svizzera, b. 9, fasc. 3, Maglione à Gasparri, « Missione di Mons. Luigi Maglione in Svizzera (1918-1926) », 16.7.1926 (trad. it.).

⁸⁵⁰ AAV, Segr. Stato, Guerra 1914-1918, fasc. 15, Società delle Nazioni, Gasparri à Maglione, 3.9.1919 (trad. it.).

⁸⁵¹ AAV, Arch. Nunz. Svizzera, b. 9, fasc. 3, Maglione à Gasparri, 16.7.1926 (trad. it.).

⁸⁵² AAV, Arch. Nunz. Svizzera, b. 9, fasc. 3, Maglione à Gasparri, 16.7.1926 (trad. it.).

fédéral d'un deuxième ministre conservateur en la personne du Fribourgeois Jean-Marie Musy (1876-1952) marque une nouvelle étape de l'intégration des catholiques dans l'État fédéral. Les conflits opposant l'Église romaine et les autorités suisses, à l'époque du Kulturkampf, ne sont plus qu'un souvenir lointain. Le fruit de cette nouvelle attitude de l'Église et de la Confédération, engagées dans l'humanitaire dans une Europe en guerre, est la reprise des relations diplomatiques officielles. Comment cette reprise des relations s'explique-t-elle ? Quelles en sont les réactions et les étapes successives ?

De l'engagement de Giuseppe Motta à la décision unanime du Conseil fédéral (juin 1920)

La reprise des relations diplomatiques avec le Saint-Siège est approuvée à l'unanimité par le Conseil fédéral le 18 juin 1920. Le nouveau chef de la diplomatie, Giuseppe Motta – en 1920, il est passé du Département des Finances et des Douanes au Département politique et, la même année, il est devenu président de la Confédération, comme en 1915 déjà – réussit à convaincre ses collègues de la nécessité de renouer des rapports officiels avec le Vatican, aidé en cela aussi par le fait que l'opinion publique se concentre sur d'autres questions, de la grève générale à l'anticommunisme. Du procès-verbal de la séance du 18 juin 1920 au Palais fédéral, on apprend comment le gouvernement désire ce changement : «il serait nécessaire, avec la reprise des relations diplomatiques avec le Saint-Siège, de mettre un terme aux désaccords liés au Kulturkampf, ce qui au vu de l'attitude du Saint-Siège durant les dernières années peut être fait en toute confiance»⁸⁵³.

Cette décision unanime des sept conseillers fédéraux – cinq radicaux et deux conservateurs – est le fruit mûr d'un large consensus parmi les groupes parlementaires aux Chambres fédérales. Si le groupe conservateur assure à Motta un appui unanime depuis le 9 juin, le gouvernement reçoit le 16 juin le soutien à l'unanimité des députés radicaux. Par sa prudence et sa modération, le président de la Confédération est l'artisan de ce consensus, comme le confie Maglione :

«L'honorable Motta, vice-président de la Confédération en 1919 et président en 1920, prépare ses collègues, obtient l'assentiment du

⁸⁵³ Dodis.ch/44567 : AFS (E 1004 1/275), Conseil fédéral, procès-verbal de la séance du 18 juin 1920 (trad. a.).

groupe parlementaire catholique, puis des radicaux et, le 18 juin 1920, propose officiellement l'affaire au Conseil fédéral. Celui-ci se prononce à l'unanimité en faveur de la reprise des relations diplomatiques avec le Saint-Siège. »⁸⁵⁴

À la suite de la décision du Conseil fédéral, le président de la Confédération Giuseppe Motta note le 18 juin 1920, date historique de l'approbation unanime de la reprise des relations officielles avec le Saint-Siège :

« Dicastère politique est autorisé à faire savoir à Mgr Maglione, représentant officieux du Saint-Siège à Berne, que le Conseil fédéral, ayant appris le souhait du Saint-Siège de transformer la représentation officieuse en officielle, ne voit pas d'objection à la réalisation d'un tel souhait, restant entendu toutefois que la reprise des relations diplomatiques intervient sans réciprocité de la part de la Suisse. »⁸⁵⁵

Ce défaut de réciprocité est justifié par le fait que la Suisse n'a jamais envoyé, par le passé, de ministre auprès du Saint-Siège. En outre, en 1920, quelque 34 représentations étrangères sont présentes à Berne, y compris celles de Chine et de Perse, pour seulement une douzaine de légations suisses à l'étranger. Pour mettre en évidence le caractère surtout diplomatique de la Nonciature, le Conseil fédéral estime important qu'elle puisse ouvrir ses portes à Berne. La décision du Conseil fédéral est communiquée, le lendemain, au cours d'un entretien personnel du président Motta avec Mgr Maglione. Le même 19 juin 1920, le Tessinois écrit une lettre au pape Benoît xv pour l'informer de ce tournant :

« Très Saint Père, c'est avec joie que j'ai pu communiquer verbalement ce matin à Mgr Luigi Maglione, agent officieux du Saint-Siège à Berne, que le Conseil fédéral avait décidé à l'unanimité, sur ma proposition, lors d'une séance tenue hier, de donner un avis favorable à la reprise des relations diplomatiques officielles entre le Saint-Siège et la Suisse. »⁸⁵⁶

Ces relations, comme le rappelle la lettre de Motta au pape Della Chiesa, avaient été brusquement interrompues au début de l'année 1874, « lorsque les passions anticatholiques se sont enflammées en Suisse »⁸⁵⁷.

⁸⁵⁴ AAV, Arch. Nunz. Svizzera, b. 9, fasc. 3, Maglione à Gasparri, 16.7.1926 (trad. it.).

⁸⁵⁵ ASRS, AA.EE.SS., Svizzera III, 562/298, décision du Conseil fédéral suisse, 18.6.1920 (trad. it.).

⁸⁵⁶ AFS, J1.1#1000/1392#45*, Faszikel 17: Beziehungen zum Vatikan, Motta à Benoît xv, 19.6.1920 (trad. it.).

⁸⁵⁷ AFS, J1.1#1000/1392#45*, Motta à Benoît xv, 19.6.1920 (trad. it.).

Un télégramme est immédiatement envoyé de Berne à Rome, par Luigi Maglione au cardinal Gasparri, annonçant au pape Benoît xv la décision historique du gouvernement fédéral suisse. Le délégué officieux du Vatican à Berne rapporte au cardinal Secrétaire d'État que le président Motta lui a expliqué, dans son entretien bernois, que le gouvernement a approuvé le désir du Saint-Siège de rouvrir, après un demi-siècle, une représentation diplomatique officielle en Suisse. Le Conseil fédéral attend désormais une réponse de la part de la Secrétairerie d'État. En revanche, Maglione explique que ni le parlement ni le peuple suisse n'approuveraient l'établissement d'une Légation suisse dans la Ville éternelle, « puisque la Suisse n'a jamais eu de ministre auprès du Saint-Siège »⁸⁵⁸. Le président Giuseppe Motta demande également à Mgr Maglione « d'exprimer son souhait très personnel que la Représentation officielle ait son ancien rang de Nonciature Apostolique »⁸⁵⁹.

Mais avant même que le Saint-Siège puisse réagir à la missive du Conseil fédéral, la presse suisse en fait la révélation. Le député chrétien-social Georg Baumberger (1855-1931), au courant des tractations, ne peut s'empêcher de rendre publique cette nouvelle dans la *Neue Zürcher Zeitung*, où il travaille en tant que rédacteur. Dans l'édition du 23 juin, il signe un article enthousiaste titré « *Die Wiedereinrichtung der päpstlichen Nunziatur in der Schweiz* », c'est-à-dire « Le rétablissement de la Nonciature pontificale en Suisse »⁸⁶⁰. Les principaux journaux du pays, de Genève à Saint-Gall, s'en font également l'écho. Le 24 juin 1920, Luigi Maglione écrit au cardinal Gasparri : « Je regrette vivement que la décision du Conseil fédéral sur le rétablissement de la nonciature apostolique de Suisse ait été publiée avant que le Saint-Siège n'ait fait connaître sa résolution à ce sujet. »⁸⁶¹ Le délégué officieux à Berne relate cependant au cardinal Secrétaire d'État sa satisfaction en lisant que les principaux journaux suisses, en rendant compte de la décision du Conseil fédéral, soulignent « son importance politique et religieuse ». L'article le plus remarquable est, d'après Mgr Luigi Maglione, celui de la *Neue Zürcher Zeitung*, « l'organe du radicalisme le plus pur et le plus grand journal suisse : il ne pouvait être plus élogieux »⁸⁶².

⁸⁵⁸ AAV, Nunz. Svizzera, b. 9, fasc. 1, Maglione à Gasparri, 19.6.1920 (trad. it.).

⁸⁵⁹ AAV, Nunz. Svizzera, b. 9, fasc. 1, Maglione à Gasparri, 19.6.1920 (trad. it.).

⁸⁶⁰ *Neue Zürcher Zeitung*, 23.6.1920.

⁸⁶¹ AAV, Nunz. Svizzera, b. 9, fasc. 1, Maglione à Gasparri (trad. it.).

⁸⁶² AAV, Nunz. Svizzera, b. 9, fasc. 1, Maglione à Gasparri (trad. it.).

Berne et le Saint-Siège, « les deux grands centres diplomatiques du monde »

Mais que disent les autres journaux de la presse suisse ? Bien que Mgr Maglione informe le cardinal Gasparri de l'annonce faite en avant-première par la *Neue Zürcher Zeitung* du 23 juin, le premier journal à anticiper la décision du Conseil fédéral est en réalité *La Liberté*. Dans son édition du 22 juin déjà, le quotidien de Fribourg consacre un article au rétablissement d'une Nonciature en Suisse » :

« Le Conseil fédéral, saisi du désir du Saint-Siège de voir transformer en poste diplomatique officiel et permanent la mission remplie à Berne par le représentant officieux du pape, a décidé de répondre favorablement à ce vœu et d'agréer l'établissement d'une nonciature pontificale à Berne. »⁸⁶³

Le Conseil fédéral a également pris en considération le désir des catholiques suisses que la Nonciature, supprimée à l'époque du Kulturkampf, soit rétablie, sans oublier « le fait qu'une entente parfaite n'a cessé de régner entre le Conseil fédéral et le Saint-Siège, pendant les événements de la guerre, entente qui a eu pour fruit, notamment, l'œuvre suisse de l'internement des prisonniers de guerre malades ». La capitale fédérale est devenue, depuis la Grande Guerre, un centre diplomatique important. Pour des raisons similaires, le Vatican voit le nombre de ses relations diplomatiques croître et s'intensifier. Comme il s'agit de la reprise d'une tradition interrompue par des disputes religieuses, le journal fribourgeois souligne que les relations diplomatiques entre la Suisse et le Saint-Siège seront, comme par le passé, unilatérales, dans le sens qu'il y aura un représentant du Pape à Berne (et non plus à Lucerne, comme avant 1873), mais que la Suisse ne dépêchera aucun représentant auprès du Vatican, à Rome. Il est donc naturel, selon *La Liberté*, que le Pape et le Conseil fédéral redonnent enfin un caractère officiel à leurs rapports officieux, « cela d'autant plus que l'action diplomatique que le Saint-Siège et la Suisse pourront avoir à exercer s'inspirera d'une même préoccupation : servir la paix et travailler à la réconciliation des peuples »⁸⁶⁴.

Cette même analyse de la réouverture de la Nonciature comme une conséquence du rapprochement diplomatique humanitaire est partagée par la presse non catholique. Si le *Berner Tagblatt* intitule son commentaire

⁸⁶³ *La Liberté*, 22.6.1920.

⁸⁶⁴ *La Liberté*, 22.6.1920.

«*Das Ende des Kulturkampfes*», c'est-à-dire «La fin du Kulturkampf»⁸⁶⁵, la *Gazette de Lausanne* écrit : «Pendant toute la guerre, Berne et le Saint-Siège ont été les deux grands centres diplomatiques du monde et, la Société des Nations créée, il a paru naturel qu'il s'établisse entre eux des rapports diplomatiques réguliers.»⁸⁶⁶

Il s'agit d'un très grand changement de registre pour ce journal libéral vaudois qui, cinquante ans plus tôt, applaudissait à la fermeture de la Nonciature à Lucerne, en écrivant en décembre 1873 que celle-ci était une mesure grave mais inévitable «au point où en sont venues les choses»⁸⁶⁷, s'en prenant à «la politique agressive»⁸⁶⁸ du Saint-Siège vis-à-vis de la Suisse. En juin 1920, *La Gazette de Lausanne* salue désormais positivement la décision prise par le Conseil fédéral, en soulignant qu'elle est dans l'air depuis plusieurs semaines dans les milieux politiques et parlementaires :

«Le Conseil fédéral a été unanime dans cette affaire, qui répond à un vœu depuis longtemps exprimé par les catholiques suisses et le Saint-Siège lui-même. L'autorité compétente, comme les personnalités consultées, est partie de l'idée que le moment était venu d'effacer les dernières traces du Kulturkampf et de consacrer, par la reconnaissance légale d'un état de fait, le rétablissement définitif de la tolérance religieuse.»⁸⁶⁹

C'est dans le même esprit de tolérance religieuse que le libéral *Journal de Genève* – qui en décembre 1873 avait lui aussi félicité le Conseil fédéral pour la fermeture de «ce monument du moyen âge qui se nommait la nonciature»⁸⁷⁰ – salue favorablement la reprise des relations officielles avec le Saint-Siège, considérant que cette décision est la conséquence des expériences favorables faites pendant la guerre. «La collaboration de la Suisse et du Saint-Siège a été fort utile pour plusieurs œuvres de paix dans l'humanité de demain, où les questions internationales prendront une importance toujours croissante. Cette collaboration pourra continuer à rendre de précieux services à de grandes causes humanitaires.»⁸⁷¹ Soulignant le potentiel d'une future coopération humanitaire entre le Pape et le Conseil fédéral, le quotidien genevois ne se

⁸⁶⁵ *Berner Tagblatt*, 24.6.1920.

⁸⁶⁶ *Gazette de Lausanne*, 23.6.1920.

⁸⁶⁷ *Gazette de Lausanne*, 13.12.1873.

⁸⁶⁸ *Gazette de Lausanne*, 16.12.1873.

⁸⁶⁹ *Gazette de Lausanne*, 23.6.1920.

⁸⁷⁰ *Journal de Genève*, 14.12.1873.

⁸⁷¹ *Journal de Genève*, 24.6.1920.

prive cependant pas de mettre en évidence certaines divergences qui traversent encore les milieux catholiques suisses :

« Certains catholiques adversaires acharnés de la Société des Nations considèrent que l'action du très distingué représentant du Saint-Siège, Mgr Maglione, s'exerce dans un sens trop sympathique à l'Entente. À l'autre extrême, certains kulturkampfstes attardés ne pourraient pas supporter la présence d'un représentant officiel du pape en Suisse. »⁸⁷²

Mais ces critiques, parmi lesquelles on compte le journal radical *Thurgauer Zeitung* annonçant une interpellation⁸⁷³, restent toutefois marginales dans une société plus tolérante qu'il y a un demi-siècle et reconnaissant la bienfaisance apportée pendant la guerre par la coopération humanitaire voulue conjointement par Benoît xv et le gouvernement fédéral. Le *Journal de Genève* est pour sa part optimiste, dans le sens que le président de la Confédération n'aura pas de peine à dissiper les appréhensions venant de droite et de gauche. « Le calme avec lequel l'Assemblée fédérale et l'opinion publique dans son immense majorité ont accueilli cette nouvelle prouve d'ailleurs que nous avons fait bien du chemin depuis l'époque du Kulturkampf. »⁸⁷⁴

Au Tessin, la *Gazzetta Ticinese* se borne à relater la décision prise par le Conseil fédéral⁸⁷⁵, tandis que *Popolo e Libertà* salue avec enthousiasme ce tournant dans l'histoire de la Suisse. D'après le journal conservateur tessinois, la résolution du gouvernement présidé par Giuseppe Motta éteint aussi les dernières flammes de l'incendie du Kulturkampf : « nous la saluons comme le succès d'une action catholique calme et objective qui a renoncé aux manifestations bruyantes et ostentatoires. C'est un jour de joie pour ceux qui ont connu les tristes journées de 1874 »⁸⁷⁶. Il s'agit également d'un tournant de l'histoire pour le quotidien bernois *Der Bund*, estimant que le retour du nonce n'est pas une nouveauté, car l'histoire suisse a connu très tôt des émissaires du Saint-Siège. Le journal de la capitale compare les relations de la Suisse avec le Vatican à celles avec la Société des Nations, qui sont nécessaires pour un centre diplomatique de plus en plus important comme la Confédération, en exprimant l'avis « qu'il n'y a plus d'obstacles majeurs à la reconstitution de la Nonciature telle que la prévoit la décision du Conseil fédéral »⁸⁷⁷.

⁸⁷² *Journal de Genève*, 24.6.1920.

⁸⁷³ Cf. *Thurgauer Zeitung*, 23.6.1920.

⁸⁷⁴ *Journal de Genève*, 24.6.1920.

⁸⁷⁵ Cf. *Gazzetta Ticinese*, 23.6.1920.

⁸⁷⁶ *Popolo e Libertà*, 23.6.1920 (trad. it.).

⁸⁷⁷ *Der Bund*, 4.7.1920 (trad. a.).

Le premier nonce Luigi Maglione reçu au Palais fédéral (novembre 1920)

Le pape Benoît xv annonce au président Motta, par une lettre autographe du 3 juillet 1920, le rétablissement de la Nonciature apostolique à Berne. Le 1^{er} septembre 1920, Mgr Luigi Maglione est nommé comme premier nonce en Suisse. Ensuite de quoi, le 16 septembre, à Rome, Maglione est reçu en audience privée par le pape Benoît xv. Le 26 septembre, il est ordonné archevêque – la charge ecclésiastique qui revient aux nonces – par le cardinal secrétaire d'État Pietro Gasparri. Le futur nonce à Berne reçoit le titre archiepiscopal de Césarée. Dans un portrait publié par *La Liberté* en septembre 1920, le journal fribourgeois apprécie Luigi Maglione pour sa prudence et simplicité, mais également par la sollicitude qu'il a montrée, pendant la guerre, en faveur des prisonniers de guerre, des enfants et de toutes les autres victimes, sans oublier le tact dont il a fait preuve dans les tractations les plus délicates, exprimant ainsi «les qualités du diplomate romain dans le meilleur sens du mot». Plus encore que sa romanité, c'est son attachement à la Suisse qui plaît à la rédaction fribourgeoise, rappelant les paroles prononcées par Mgr Maglione, à Genève, à l'occasion du Congrès de l'Union internationale pour le salut des enfants victimes de la guerre : «J'aime la Suisse, je dirais presque comme si j'en étais l'enfant.»⁸⁷⁸

Le 8 novembre 1920, à Berne, Luigi Maglione – nonce apostolique et archevêque de Césarée – remet ses lettres de créance au Conseil fédéral, présent *in corpore*. Au Palais fédéral, le premier nonce apostolique à Berne se déclare depuis longtemps «admirateur du peuple suisse, dont j'ai étudié avec un vif intérêt l'histoire héroïque depuis ma première enfance, j'ai appris à l'aimer d'une manière particulière puisque, vivant au milieu de lui, j'ai appris à en connaître mieux le caractère, dans lequel sont associés la réflexion allemande, l'esprit français et la finesse de sentiment italienne». Cet amour pour l'âme suisse est partagé par le pape Benoît xv, d'après le discours de Maglione, rapportant comment le Pape s'est réjoui de pouvoir donner à la Confédération, avec le rétablissement de la Nonciature, «une nouvelle preuve de sa très haute considération et de sa particulière bienveillance». Le nonce avoue au Conseil fédéral que Benoît xv lui a confié la mission de veiller à ce que les relations entre le Saint-Siège et la Suisse soient toujours plus cordiales et amicales. Durant la coopération humanitaire de la Grande Guerre,

⁸⁷⁸ *La Liberté*, 2.9.1920.

Maglione avoue avoir fait l'expérience du sentiment d'amour pour le prochain, au sein du peuple helvétique, «qui le rend semblable au bon Samaritain de l'Évangile». Il confie qu'il assume les «fonctions pleines de responsabilité avec grande joie, et je veux croire que, comme les relations officielles nouées durant la terrible conflagration furent éminemment bénéfiques à l'humanité souffrante, ainsi, la coopération officielle désormais reprise entre le Saint-Siège et la Suisse contribuera à donner aux peuples cette paix véritable à laquelle aspirent tous les gens de bien»⁸⁷⁹.

En accueillant le nonce Maglione sous la coupole de Palais fédéral, le président de la Confédération Giuseppe Motta se déclare honoré, au nom du Conseil fédéral, de recevoir les lettres pontificales par lesquelles Benoît xv l'accrédite en tant que représentant diplomatique à Berne :

« Comme le Saint-Père a voulu donner, au moyen du rétablissement de l'ancienne Nonciature, une nouvelle preuve de sa considération et de sa bienveillance envers la Confédération, ainsi le Conseil fédéral, donnant son adhésion à une telle mesure, a voulu manifester son profond respect pour l'auguste Chef de l'Église catholique et démontrer son désir de toujours maintenir avec le Saint-Siège des relations empreintes de vraie amitié. »

Le Saint-Siège et la Suisse se sont rapprochés grâce à des élans humanitaires et pacifiques, durant la Première Guerre mondiale. Giuseppe Motta rappelle, dans ce sens, comment la mission de l'Église est toujours une mission de charité et de paix. Pendant le conflit, Benoît xv n'a cessé d'appeler les peuples aux préceptes évangéliques de l'amour et d'apaiser leurs blessures :

« La Suisse, qui obéissait à la même vocation pacifique et aux mêmes impulsions, a eu la chance de se trouver sur la même voie et a pu ainsi mener à bien ses propres initiatives, tout en suivant les initiatives généreuses du Saint-Siège qui coopérait à la même fin. Ce fait de l'histoire récente a contribué, comme c'était naturel, à rapprocher l'une et l'autre partie. La paix des esprits entre les pays qui furent en guerre, paix non seulement apparente mais effective, restera pour longtemps encore, avec des moyens nécessairement divers, notre objectif commun. »⁸⁸⁰

La presse suisse accorde généralement moins de place à la réception du nonce Maglione au Palais fédéral qu'à la décision du Conseil fédéral, prise

⁸⁷⁹ AAV, Nunz. Svizzera, b. 9, fasc. 1., allocution de Maglione, 8.11.1920 (trad. it.).

⁸⁸⁰ AAV, Nunz. Svizzera, b. 9, fasc. 1., allocution de Giuseppe Motta, 8.11.1920 (trad. it.).

durant le mois de juin précédent, de rétablir les relations diplomatiques avec le Saint-Siège. Le *Journal de Genève* se limite, comme la plupart des quotidiens, à relater que « le nonce apostolique Mgr Maglione, qui a rang d'ambassadeur, a été reçu lundi matin en audience officielle par le Conseil fédéral *in corpore* auquel il a remis ses lettres de créance »⁸⁸¹. *La Liberté* donne quant à elle nouvelle du discours tenu par le nonce au Palais fédéral, dans lequel il a parlé de la Suisse « comme un heureux composé du caractère latin et du caractère allemand, unissant la gravité germanique à l'esprit français et à la finesse italienne »⁸⁸². Mgr Maglione a aussi parlé de la « délicieuse simplicité » de la démocratie helvétique. Ce qui est certain, c'est que le discours du nonce a été apprécié par le Conseil fédéral. Le 8 novembre 1920, à la fin d'un entretien chaleureux d'une durée d'une vingtaine de minutes, le président de la Confédération, Giuseppe Motta, souhaite au nonce Luigi Maglione un long et fructueux séjour à Berne : « Votre présence sera aussi un gage de concorde civile entre Suisses de différentes confessions. »⁸⁸³

Le miroir des (ré)ouvertures des Nonciatures à Berlin (1920) et Paris (1921)

La Nonciature apostolique à Berne s'établit dans la Villa Margherita, près du Schaanli et de l'hôpital Victoria. À la même période, d'autres nonciatures sont (ré)ouvertes en Europe et dans le monde, de Berlin à Paris, de La Haye à Budapest, de Lisbonne jusqu'à Caracas. Comment lire les (ré)ouvertures des représentations pontificales en Allemagne et en France, par comparaison avec le rétablissement de la Nonciature en Suisse ? Le journal bernois *Der Bund* annonce, dans son édition du 1^{er} juillet 1920, l'ouverture de la Nonciature à Berlin :

« Le président du Reich a reçu mercredi le premier nonce du Pape, Mgr Pacelli, pour la présentation de ses lettres de créance. À cette occasion, le Nonce a prononcé un discours dans lequel il a rappelé l'importance historique de la création de la Nonciature à Berlin, comme preuve du bon développement des relations entre le Vatican et l'Allemagne, ainsi que pour reconnaître la valeur charitable et impartiale du Saint-Père. »⁸⁸⁴

⁸⁸¹ *Journal de Genève*, 9.11.1920.

⁸⁸² *La Liberté*, 9.11.1920.

⁸⁸³ AAV, Nunz. Svizzera, b. 9, fasc. 1., allocution de Giuseppe Motta, 8.11.1920 (trad. it.).

⁸⁸⁴ *Der Bund*, 1.7.1920 (trad. a.).

Comment en arrive-t-on là? Si la Prusse est accréditée près le Saint-Siège dès 1747, le *Reich* allemand désigne, à sa création en 1871, le cardinal Gustav Adolf zu Hohenlohe-Schillingsfürst (1823-1896) en tant qu'ambassadeur auprès du Saint-Siège. Mais son accréditation est refusée par le pape Pie IX⁸⁸⁵. La Prusse rétablit, pour sa part, dès 1882, des rapports diplomatiques avec la papauté. Plus tard, en 1916, puis en 1917, des initiatives visant à créer une ambassade de l'Empire allemand auprès du Saint-Siège n'aboutissent pas. Il s'agit d'une époque charnière pour l'Allemagne, car la fin de la Première Guerre mondiale entérine la défaite du *Reich* et la création de la République de Weimar. À la fin du conflit, lors des pourparlers que le nonce à Munich, Eugenio Pacelli – le futur pape Pie XII – entretient à Berlin, en janvier 1920, avec les membres du gouvernement républicain, ces derniers lui font part du désir de l'Allemagne d'envoyer enfin un ambassadeur, à Rome, auprès du Saint-Siège. Il s'agit d'un changement de pas, car jusqu'alors, seules la Bavière et la Prusse comptaient des agents diplomatiques rattachés au Vatican. Pendant la Première Guerre mondiale, les ministres prussien et bavarois ont quitté Rome pour Lugano, en Suisse italienne, où ils résideront jusqu'au début de l'année 1919. Le 1^{er} mai 1920, la Légation prussienne est enfin transformée en Ambassade du *Reich* de l'Allemagne. Diego von Bergen (1872-1944) en devient le premier ambassadeur. La création d'une Nonciature apostolique à Berlin est par la suite communiquée, le 15 mai 1920, dans une note transmise par le cardinal Gasparri à la Légation allemande auprès du Vatican⁸⁸⁶.

Le premier nonce à Berlin est Mgr Eugenio Pacelli, auparavant nonce à Munich, qui exerce les deux fonctions jusqu'en 1925. En raison de sa double affectation, le nonce ne déménage définitivement de Munich à Berlin qu'en 1925, en prenant ses quartiers à la Nonciature ouverte dans la *Rauchstrasse*. Originaire de Rome, Pacelli restera à Berlin jusqu'en décembre 1929, quand il est créé cardinal et nommé Secrétaire d'État peu après. Le 30 juin 1920, le futur pape Pie XII remet ses lettres de créance à Friedrich Ebert (1871-1925), premier président de la République de Weimar, après l'abdication de l'empereur Guillaume II d'Allemagne en 1918. La cérémonie est décrite dans une correspondance adressée par le nonce Pacelli, depuis Berlin, au cardinal Gasparri :

« À 11 h 30, deux voitures sont arrivées à l'Hôtel Continental, guidées par le cérémoniaire du Corps diplomatique, avec lequel je me suis rendu au Palais

⁸⁸⁵ Cf. VALENTE Massimiliano, *Diplomazia pontifica e Kulturkampf. La Santa Sede e la Prussia tra Pio IX e Bismarck (1826-1878)*, Roma, Studium, 2004.

⁸⁸⁶ Cf. SAMERSKI Stefan, *Deutschland und der Heilige Stuhl. Diplomatische Beziehungen 1920-1945*, Münster, Aschendorff, 2019.

du Président du Reich. Ce dernier m’attendait dans la salle d’audience, où j’ai été accueilli avec la formalité habituelle pour les ambassadeurs et, en présence également du ministre des Affaires étrangères et d’autres fonctionnaires, j’ai prononcé en allemand le discours. »⁸⁸⁷

Le premier nonce à Berlin profite de cette occasion pour observer comment l’érection d’une ambassade allemande à Rome et l’établissement convenu d’une Nonciature apostolique à Berlin représentent un événement d’importance historique. Il s’agit, en même temps, d’« une reconnaissance solennelle de l’œuvre bienfaisante et impartiale du Saint-Père qui, placé au-dessus des passions humaines, de même qu’il a été pendant la guerre le défenseur du droit, l’ange de la charité et l’avocat de la paix, de même il continue aujourd’hui à apaiser d’une main paternelle infatigable les douleurs causées par l’immense conflit et à prôner la réconciliation des peuples sur les principes chrétiens de la vérité et de la justice »⁸⁸⁸.

Le président Ebert répond à Mgr Pacelli que les relations entre les peuples d’Europe doivent être rétablies dans un esprit de paix et de confiance mutuelle. À cet égard, le président pense à l’engagement du pape Benoît xv pour la paix, mais aussi « à son action caritative incessante en faveur des prisonniers de guerre et des enfants affamés »⁸⁸⁹. La valeur de la diplomatie de l’Église a donc grandi pendant la guerre, aux yeux de Berlin, grâce aux efforts humanitaires du pape Benoît xv. La création de la Nonciature à Berlin, après une courte période de négociation, est une preuve de tolérance religieuse et d’une nouvelle manière de concevoir les relations entre l’État et l’Église, dont les bases sont posées par la Constitution de Weimar d’août 1919. À Berlin, le nonce Eugenio Pacelli amène son âme romaine, mais aussi son expérience munichoise. D’après les informations qu’il envoie à Rome, il perçoit l’esprit allemand comme caractérisé par sa force d’organisation, mais aussi par son subjectivisme et son rationalisme protestant. Cette vision le porte à mettre en œuvre une stratégie de défense, visant à remplacer progressivement l’épiscopat par des nouveaux évêques allemands formés dans la Ville éternelle, mais également à tenter de romaniser d’une certaine façon la théologie allemande⁸⁹⁰.

⁸⁸⁷ AAV, Archivio Nunziatura Berlino, b. 11, fasc. 1, Pacelli à Gasparri, 30.6.1920 (trad. it.).

⁸⁸⁸ AAV, Nunz. Berlino, b. 11, fasc. 1, allocution de Pacelli, 30.6.1920 (trad. it.).

⁸⁸⁹ AAV, Nunz. Berlino, b. 11, fasc. 1, allocution de Ebert, 30.6.1920 (trad. it.).

⁸⁹⁰ Cf. UNTERBURGER Klaus, « Das Deutschlandbild Eugenio Pacellis. Römische Ekklesiologie, deutsche Empirie und politische Diplomatie im Denken des päpstlichen Nuntius », in : ZEDLER Jörg (Hrsg.), *Der Heilige Stuhl in den internationalen Beziehungen 1870-1939*, München, Herbert Utz Verlag, 2010, pp. 227-248.

Peu après l'Allemagne et la Suisse, c'est au tour de la France de renouer ses relations diplomatiques avec le Saint-Siège, interrompues en 1904⁸⁹¹. Le quotidien bernois *Der Bund* du 1^{er} décembre 1920 ne manque pas de relayer le vote de la Chambre des députés en faveur de la reprise des relations avec le Pape :

« Une motion d'ajournement, sur laquelle le gouvernement avait posé la question de confiance, a été rejetée. Un amendement demandant l'envoi d'un ambassadeur à Rome, mais ne souhaitant pas l'établissement d'une Nonciature à Paris, a également été rejeté. Lors du vote final, l'article unique du projet a été finalement adopté par 397 voix contre 209. Les relations avec le Vatican étaient donc rétablies. »⁸⁹²

En juillet 1904, la rupture avait été consommée dans un climat fort tendu, après que le Saint-Siège avait condamné formellement les lois laïques qui devaient aboutir à la séparation des Églises et de l'État, protestant en outre contre la visite en avril 1904 du président de la République Émile Loubet (1838-1929) au roi Victor-Emmanuel III d'Italie. L'ambassadeur près le Saint-Siège, Armand Nisard (1841-1925), avait alors été rappelé à Paris, tandis que le nonce Benedetto Lorenzelli (1853-1915) était nommé à l'archidiocèse de Lucques en Italie. Après cette rupture, un auditeur de la Nonciature, Mgr Carlo Montagnini (1863-1913), continue à y résider à titre privé⁸⁹³. Sa mission est de rester à Paris en tant que « gardien des archives » et, selon un télégramme du 3 août 1904 signé par le cardinal secrétaire d'État Rafael Merry del Val, « pour tout ce dont aura besoin le Saint-Siège »⁸⁹⁴. Après son expulsion, la Nonciature de Paris reste fermée, tandis que le Pape et la France s'ignorent officiellement.

Comme en Suisse, le gouvernement républicain et certains milieux de l'Église se rendent cependant compte que certains contacts officieux s'imposent. Ceux-ci passent par Mgr Joseph Guthlin (1850-1917), recteur de Saint-Louis-des-Français à Rome. C'est seulement le 28 mai 1921 que Charles Jonnart (1857-1927) présentera ses lettres de créance, en tant

⁸⁹¹ Cf. FERRAGU Gilles : *Un divorce à la française : les aspects diplomatiques de la séparation des Églises et de l'État en 1905*, Paris, Presses de l'Université de Paris XII, 2005.

⁸⁹² *Der Bund*, 1.12.1920 (trad. a.).

⁸⁹³ FERRAGU Gilles, YANNOU Hervé, « Une Nonciature sans nonce. Mgr Montagnini en France, sa mission et son expulsion (1904-1906) », *Mélanges de l'École française de Rome. Italie et Méditerranée* 119/1, 2007, pp. 109-120.

⁸⁹⁴ Cité par MÉJAN Louis, *La Séparation des Églises et de l'État*, Paris, Presses Universitaires de France, 1959, p. 404.

qu'ambassadeur officiel de la République française, auprès du pape Benoît xv. Après la cérémonie officielle, le pontife propose à l'ambassadeur de discuter dans sa bibliothèque. Pendant les pourparlers, Jonnart confirme au Pape la résolution de Paris d'appliquer les lois existantes de la manière la plus libérale, mais sans changer sa politique interne. Comprenant ce point de vue, le pape Della Chiesa lui répond : « Vous ne Nous avez rien demandé, Nous ne vous avons rien demandé. »⁸⁹⁵ Benoît xv lui confie toutefois être disponible pour contribuer à l'union entre les Français. Le nonce Bonaventura Cerretti (1872-1933), désigné par le Pape, arrive à Paris le matin du 3 août 1921, après un voyage en train de 37 heures depuis la Ville éternelle. Sur le quai de la gare de Lyon, Mgr Cerretti est reçu par l'ambassadeur Jonnart, accompagné par Emmanuel de Peretti de la Rocca (1870-1958), directeur des affaires politiques du gouvernement, ainsi que par l'évêque auxiliaire Benjamin Roland Gosselin (1870-1952). Le cardinal Louis-Ernest Dubois (1856-1929), successeur du cardinal Amette à l'archevêché de Paris, attend le nonce dans le salon de la gare. Cerretti prend enfin place, comme le relate *La Liberté* de Fribourg, « dans l'automobile de l'archevêque de Paris, qui s'est éloignée au milieu des saluts respectueux des voyageurs et des curieux groupés sur le quai de sortie »⁸⁹⁶.

Une page semble tournée dans l'histoire des relations entre Paris et le Pape. Entre 1904 et 1921, l'atmosphère a bien changé en France. Les passions religieuses ont désormais perdu de leur virulence, tandis que la guerre a bouleversé une société tout entière. Un changement s'est également produit dans les esprits, comme le relèvent les Instructions du Saint-Siège au nonce Cerretti du 4 juillet 1921 : « La guerre a en partie aggravé et en partie, à certains égards, amélioré ces conditions. »⁸⁹⁷ Le 6 août 1921, le nonce Cerretti rend visite au président de la République Alexandre Millerand (1859-1943), à qui il remet les lettres de créance du pape Benoît xv. Dans son discours, le représentant pontifical confirme que le Pape, motivé « par cette spéciale bienveillance dont elle a toujours été animée vis-à-vis de la glorieuse nation française, a accueilli avec un plaisir très vif l'invitation qui lui a été adressée par vous et votre gouvernement, convaincue que la reprise des relations diplomatiques entre le Saint-Siège et la France devait avoir pour résultat de grands avantages

⁸⁹⁵ Cité par SAULT Jean de, « Les relations diplomatiques entre la France et le Vatican », *Revue Des Deux Mondes*, octobre 1971, p. 119.

⁸⁹⁶ *La Liberté*, 4.8.1921.

⁸⁹⁷ AAV, Archivio Nunziatura Parigi, b. 336, fasc. 15, Istruzioni per Mgr. Nunzio Apostolico di Parigi, 4.7.1921 (trad. it.).

mutuels »⁸⁹⁸. Bien que le ton du discours ne soit pas aussi chaleureux et enthousiaste que celui du nonce Maglione à Berne en novembre 1920, les paroles du nonce Cerretti sont appréciées à Paris. Dans sa réponse, le président Millerand observe que le rétablissement de la Nonciature donne « son véritable sens à l'acte par lequel le Parlement français, en séparant les Églises de l'État, a établi un régime de liberté qui permet au gouvernement d'entretenir avec les autorités ecclésiastiques des relations de courtoisie, d'estime et de confiance réciproques »⁸⁹⁹.

La Nonciature apostolique à Paris, installée initialement au second étage d'un palais, rue Vaneau, est transférée en novembre 1921, « dans un vaste édifice, rue Kleber, gratuitement offert à Mgr Cerretti par le comte Pablo Mimbela, ministre du Pérou auprès de la Confédération suisse à Berne »⁹⁰⁰. La nouvelle résidence, véritablement princière, se trouve à quelques pas du domicile privé du président du Conseil des ministres, Aristide Briand (1862-1932). Installé à Paris, le nonce Cerretti n'oublie pas d'écrire une circulaire aux évêques de France, en évoquant sa connaissance « des éminentes qualités de l'Épiscopat tout entier et la certitude qu'il voudra bien me donner sa large ». Tout cela invite « à l'espérance de pouvoir être utile à l'Église et à la France et d'être aidé dans la difficile mission que le Saint-Père, a bien voulu me confier »⁹⁰¹. Les évêques reçoivent cependant la circulaire avec indifférence, voire méfiance, comme en témoignent l'absence de plusieurs réponses et les notifications très courtes des principaux évêques, dont les cardinaux de Paris et de Lyon. La « gallicité » des évêques français et la romanité du nonce semblent distantes, même si quelques réponses chaleureuses arrivent à la Nonciature, comme celle de l'évêque d'Aire et de Dax Marie-Charles-Alfred de Cormont (1847-1933) : « nous nous réjouissons de tout cœur de voir que le Saint-Père sera désormais plus près de nous par un de ses représentants autorisés qui, avec le tact inné aux Italiens et les succès diplomatiques qu'il a déjà remportés auprès de nos hommes politiques, nous laisse toute espérance en un avenir meilleur pour l'Église de France »⁹⁰².

Au lendemain de la reprise des relations entre le Pape et la France, une conférence est animée à Avignon sur le sujet de la réouverture de la Nonciature de Paris par le dominicain René Hedde (1877-1932), professeur à l'Université de Lyon. Dans son essai, dont une copie est restée aux Archives

⁸⁹⁸ AAV, Nunz. Parigi, b. 336, fasc. 6, allocution de Cerretti, 6.8.1921.

⁸⁹⁹ AAV, Nunz. Parigi, b. 336, fasc. 6, allocution de Millerand, 6.8.1921.

⁹⁰⁰ *La Liberté*, 9.11.1921.

⁹⁰¹ AAV, Nunz. Parigi, b. 336, fasc. 7, Cerretti aux évêques de France, 7.8.1921.

⁹⁰² AAV, Nunz. Parigi, b. 336, fasc. 7, Cormont à Cerretti, 24.8.1921.

apostoliques vaticanes, Hedde situe la reprise des relations entre Benoît xv et la République française dans le contexte d'une saison inédite pour la diplomatie de l'Église : « il y a quelques années beaucoup de peuples avaient rompu avec le Souverain Pontife (France, Espagne, Portugal). Maintenant tous reprennent ou augmentent leur représentation (Allemagne, Angleterre, Turquie, Japon, Suisse) d'où un accroissement de prestige pour la Papauté »⁹⁰³. Cette grande saison de la diplomatie de l'Église est à mettre en relation avec le pontificat de Benoît xv qui, avec ses collaborateurs, a su se mettre à l'écoute des circonstances dramatiques de la guerre. L'Église humanitaire incite de nombreux États qui, à différentes époques, avaient rompu avec le Saint-Siège, à rétablir des relations diplomatiques officielles avec le Pape à la fin de la Première Guerre mondiale. Parmi ceux-ci, il y a le Portugal – cité par la conférence à Avignon – où la Nonciature à Lisbonne est restée fermée entre 1910 et 1918. Au moment de la reprise des relations diplomatiques en avril 1919, le nonce Achille Locatelli (1856-1935) est reçu par le président de la République portugaise, João do Canto e Castro (1862-1934). La cérémonie au Palais de Belém, prévue le 26 avril à 15 heures, peut commencer seulement à 18 h 30, car le ministère de l'Intérieur, cependant prévenu par le nonce, « par malentendu et mauvaise volonté, n'a pas envoyé l'escadron de la Garde républicaine à la Nonciature à l'heure prévue pour escorter les voitures qui devaient me conduire à la résidence du Président »⁹⁰⁴, comme l'avoue Mgr Locatelli au cardinal Gasparri. Malgré ce retard, l'entretien du nonce avec le président do Canto e Castro se déroule sans encombre. La mission humanitaire de l'Église pendant la guerre, en collaboration avec la Suisse, est évoquée avec reconnaissance par le président portugais :

« J'ai été reçu par M. le Président lui-même pour une conversation amicale où transparaisait visiblement le plaisir de voir les relations diplomatiques rétablies avec le Saint-Siège. Il m'a demandé des nouvelles de Sa Sainteté et lui a exprimé sa gratitude et son admiration pour ce qu'il a fait pour les prisonniers de guerre et pour atténuer les conséquences de la conflagration européenne. »⁹⁰⁵

⁹⁰³ AAV, Nunz. Parigi, b. 336, fasc. 8, Conférence prononcée à Avignon par le R.P. René Hedde O.P., professeur à l'Université Catholique de Lyon, s.d. (1921).

⁹⁰⁴ AAV, Archivio Nunziatura Lisbona, b. 416, fasc. 1, Locatelli à Gasparri, 27.4.1919 (trad. it.).

⁹⁰⁵ AAV, Nunz. Lisbona, b. 416, fasc. 1, Locatelli à Gasparri, 27.4.1919 (trad. it.).

La préséance au sein du Corps diplomatique

En Suisse, une question liée à l'ouverture de la Nonciature à Berne concerne la charge de doyen du Corps diplomatique qui, d'après le Congrès de Vienne de 1815, devrait revenir, de droit, au représentant du Saint-Siège⁹⁰⁶. Mais à Berne, selon une ancienne tradition, ce rôle de préséance revient à l'ambassadeur de France, qui est alors le seul agent diplomatique de première classe accrédité à Berne⁹⁰⁷. Une certaine « mentalité protestante et radicale » est, d'après la perception de Maglione, hostile au rétablissement de la Nonciature et encore plus à la préséance du nonce au sein du Corps diplomatique : « on craint que le représentant du Pape ne multiplie les revendications en faveur des catholiques et ne lance un mouvement de conversion des dissidents »⁹⁰⁸.

Comment la question est-elle réglée ? Giuseppe Motta suggère, en 1921, qu'elle soit résolue entre le Saint-Siège et la France – au lendemain de la réouverture de la Nonciature à Paris –, vu que la majorité du gouvernement semble défavorable : les cinq conseillers fédéraux de confession réformée, qui « se sont grandement félicités de la manière dont le représentant pontifical exerce sa mission », affirment cependant que certains milieux protestants se montrent « préoccupés de l'accroissement de prestige que la présence d'un légat du Pape confère à la partie catholique, et verraient avec la plus grande irritation une augmentation supplémentaire d'un tel prestige du fait de la reconnaissance d'une prééminence habituelle au représentant pontifical au sein du Corps diplomatique »⁹⁰⁹. En outre, l'ambassadeur français à Berne, Henry Allizé (1860-1930), n'a pas l'intention de céder la préséance, du fait que le nonce Maglione aurait moins d'ancienneté que lui dans sa fonction diplomatique, comme nous l'apprenons d'une lettre du 5 janvier 1921 de Mgr Maglione au cardinal Gasparri : dès que l'ambassadeur Allizé « apprit que le Saint-Père avait daigné me confier cette mission, il se rendit chez M. Dinichert, ministre du département politique, et lui fit savoir qu'il avait reçu des instructions du gouvernement de Paris pour revendiquer une préséance qui, dans un pays majoritairement protestant comme la Suisse,

⁹⁰⁶ Cf. *Actes du congrès de Vienne du 9 juin 1815, avec ses annexes*, Vienne, Impr. impériale et royale, 1815, p. 333.

⁹⁰⁷ Cf. ALTERMATT Claude, « Nouvelle étape vers la fin du Kulturkampf grâce à une diplomatie suisse plus active », in : PLANZI Lorenzo (dir.), *Les relations diplomatiques entre la Confédération et le Saint-Siège...*, pp. 129-144. Cf. aussi ALTERMATT Claude, « Protocole et politique intérieure. La question de la préséance du nonce et son retentissement politico-confessionnel, 1920-1953 », *Revue suisse d'histoire* 34/2, 1984, pp. 223-232.

⁹⁰⁸ AAV, Nunz. Svizzera, b. 9, fasc. 3, Maglione à Gasparri, 16.7.1926 (trad. it.).

⁹⁰⁹ AAV, Nunz. Svizzera b. 11, fasc. 6, Maglione à Gasparri, 8.1.1922 (trad. it.).

ne pouvait légitimement appartenir au nonce apostolique»⁹¹⁰. La presse agite, pour sa part, une question d'étiquette en vue du dîner diplomatique qui se tient traditionnellement en janvier à Berne : «le nonce doit-il avoir la préséance ? Pendant le temps où la nonciature a été supprimée, c'est l'ambassadeur de France qui a eu la préséance, à Berne. Le Conseil fédéral est embarrassé»⁹¹¹. Et le nonce Maglione évite de se présenter au dîner diplomatique.

Mais le conseiller fédéral Giuseppe Motta semble tenir à ce que le rôle de doyen soit confié au nonce, et il invite Maglione à demander des éclaircissements à Paris. Ainsi, le cardinal Gasparri charge le nonce à Paris, Mgr Bonaventura Cerretti, de s'informer officieusement auprès du gouvernement français. À Paris a donc lieu en décembre 1921 une rencontre confidentielle du nonce avec Aristide Briand, président du Conseil des ministres ainsi que ministre des Affaires étrangères, durant laquelle est reconnu le droit de préséance du nonce à Berne :

«Le Gouvernement de la République, fidèle aux anciennes et constantes traditions de son protocole, a invité son Ambassadeur, près le Conseil fédéral de la République helvétique, à reconnaître la préséance de Son Excellence le Nonce du Saint-Siège apostolique.»⁹¹²

Et c'est ce qui se passe, car l'ambassadeur de France à Berne, Henry Allizé annonce verbalement à Mgr Maglione que le Gouvernement français, «fidèle aux anciennes et constantes traditions de son protocole», l'a invité à lui céder la préséance. En même temps, le ministre Allizé fait savoir aux autres membres du corps diplomatique bernois «que leur doyen était désormais le Nonce»⁹¹³.

Au début de l'année 1923, le Conseil fédéral n'est cependant pas encore unanime à ce sujet, comme nous l'apprenons dans le journal tenu par le nouveau président de la Confédération, Karl Scheurer (1872-1929), bernois réformé appartenant au Parti radical :

«Au cours de cette séance, nous parlons une fois de plus du nonce et de son entourage. Il y a une longue discussion. Je parle en faveur de la reconnaissance de la préséance, car de 1815 à 1848, on a effectivement déjà

⁹¹⁰ AAV, Nunz. Svizzera b. 11, fasc. 6, Maglione à Gasparri, 8.1.1921 (trad. it.).

⁹¹¹ *Journal de Genève*, 10.1.1922.

⁹¹² ASRS, AA.EE.SS., Svizzera III, 576/301, Briand à Cerretti, 10.12.1921.

⁹¹³ Cf. Dodis.ch/44892 : AFS (E 1004 1/286), procès-verbal de la séance du Conseil fédéral du 16.1.1923.

procédé ainsi. Chuard a des réserves, tout comme Haab, qui prévoient tous deux un grand mouvement chez les protestants. Il sera difficile d'arrêter le processus. »⁹¹⁴

Malgré les réticences exprimées à plusieurs reprises par les conseillers fédéraux réformés Ernest Chuard (1857-1942) et Robert Haab (1865-1939), le Conseil fédéral décide enfin, dans sa séance du 16 janvier 1923, « de reconnaître au Nonce Apostolique à Berne un droit de préséance sur les autres agents de première classe accrédités auprès de la Confédération, c'est-à-dire, actuellement, sur l'Ambassadeur de France »⁹¹⁵. Ce qui résulte de décisif, dans la discussion au sein du gouvernement fédéral, c'est la constatation partagée que la préséance ne relève pas de la compétence du Conseil fédéral, mais plutôt de celle du corps diplomatique : « D'après la coutume internationale, c'est, en effet, au corps diplomatique qu'il appartient de désigner son doyen, c'est-à-dire la personne appelée à le réunir et à porter la parole en son nom. »⁹¹⁶ En janvier 1923, le nonce Maglione devient donc doyen du Corps diplomatique à Berne. Ce privilège ne lui est pourtant reconnu qu'à titre personnel, et ne sera reconnu *de jure* au représentant du Saint-Siège par le Conseil fédéral qu'en 1953. Dans la relation finale que le nonce Maglione enverra au cardinal Gasparri sur sa mission en Suisse, en 1926, il reconnaît que « la question la plus délicate » qu'il a eue à traiter avec le Conseil fédéral est, justement, celle de la préséance du nonce sur tous les diplomates accrédités à Berne. « Elle s'est révélée difficile à résoudre, non pas pour des raisons juridiques, mais pour des raisons sentimentales. Dans un pays à majorité protestante, qui n'avait pas eu de véritable politique internationale avant la guerre et qui ne se souvenait que des conflits confessionnels, reconnaître le droit de préséance au représentant du Pape, chef de la minorité religieuse de la Confédération, apparaissait aux dissidents, aux pasteurs et aux classes intellectuelles protestantes comme une consécration. »⁹¹⁷

⁹¹⁴ Cité par ALTERMATT Claude, « Nouvelle étape vers la fin du Kulturkampf... », p. 137.

⁹¹⁵ Dodis.ch/44892 : AFS (E 1004 1/286), procès-verbal de la séance du Conseil fédéral du 16.1.1923.

⁹¹⁶ Dodis.ch/44892 : AFS (E 1004 1/286), procès-verbal de la séance du Conseil fédéral du 16.1.1923.

⁹¹⁷ AAV, Nunz. Svizzera, b. 9, fasc. 3, Maglione à Gasparri, "Missione di Mons. Luigi Maglione in Svizzera (1918-1926)", 16.7.1926 (trad. it.).

Un Collège suisse à Rome ? Romanité vs « suissitude » de l'Église universelle et locale (1920)

La réouverture de la Nonciature à Berne ne manque pas de susciter quelques incompréhensions auprès des évêques suisses qui, depuis 1873, sont désormais habitués à traiter de manière autonome aussi bien avec Rome qu'avec les autorités fédérales. Le nonce Maglione ne manque pas d'observer que dans certains milieux catholiques on ne cesse de murmurer que certains évêques ne verraient pas d'un bon œil la présence d'un prélat archevêque romain à Berne. Au cardinal Gasparri, il confie que « les évêques suisses alémaniques n'ont pas accueilli avec beaucoup d'enthousiasme le rétablissement de cette Nonciature apostolique. Certains d'entre eux, notamment Mgr Schmid de Grüneck, évêque de Coire, se plaisent à répéter à chaque occasion aux Suisses et aux étrangers que le nonce n'a rien à voir avec les affaires ecclésiastiques et que sa mission est purement diplomatique. Il s'empresse d'ignorer le représentant du Saint-Siège et ne lui donne aucune information sur ce qui se discute dans les conférences épiscopales »⁹¹⁸.

Le cardinal Secrétaire d'État précise donc aux évêques helvétiques, dans une lettre de décembre 1923, qu'en Suisse trop de gens croient « que la mission du Nonce apostolique à Berne a une valeur exclusivement diplomatique »⁹¹⁹, rappelant que le nonce représente également le Saint-Siège auprès de la hiérarchie ecclésiastique. Le cardinal Gasparri aimerait même que le nonce soit invité à présider la conférence épiscopale. Mais les évêques n'y tiennent pas et, durant la conférence du 27 novembre 1924, ils parviennent à une proposition de compromis, se déclarant disposés à informer le nonce des questions les plus importantes, mais rejetant la requête vaticane de lui faire présider la conférence épiscopale. La réponse du pape Pie XI – qui a succédé à Benoît XV en février 1922 – accueille les revendications des évêques, en montrant une certaine souplesse du Saint-Siège, disposé à prendre en considération les situations particulières des Églises nationales et reconnaissant le droit des évêques à présider eux-mêmes la conférence :

« Ce que je souhaite, cependant, comme signal vis-à-vis de l'extérieur, est que le nonce apostolique soit invité sans bruit ni spectacle. Il salue alors, s'il le souhaite ainsi, les évêques au début de la conférence et se retrouve à nouveau à la fin de la conférence ensemble avec les évêques. »⁹²⁰

⁹¹⁸ AAV, Nunz. Svizzera, b. 9, fasc. 3, Maglione à Gasparri, 16.7.1926 (trad. it.).

⁹¹⁹ Archives du diocèse de Sion, T. 301, n. 269, Gasparri aux évêques suisses, 18.12.1923.

⁹²⁰ Archivio diocesano di Lugano, Conferenza dei vescovi svizzeri II, Pie XI à Schmid von Grüneck, 5.12.1924 (trad. a.).

Ce compromis suisse, avec la présence du nonce au début ou à la fin de la conférence épiscopale, perdure jusqu'à nos jours.

La romanité du nonce et la « suissitude » des évêques apparaissent dans des positions souvent divergentes, comme le montre bien le projet de Benoît xv de créer à Rome, la même année que la réouverture de la Nonciature, un Collège suisse. Dans la lettre *Libenter admodum* du 25 août 1920, le Pape insiste sur la nécessité de fonder un Collège suisse dans la Ville éternelle. « Vous savez bien quels admirables fruits produisent les collèges ecclésiastiques qui ont été fondés à Rome au cours des siècles, de la part des diverses nations. » Les jeunes prêtres et séminaristes qui y étudient, une fois retournés dans leur patrie, contribuent à renforcer la foi des catholiques ainsi que l'attachement au Saint-Siège. Le Pape ne manque pas de faire noter aux évêques que, « dans cette sorte de noble émulation entre jeunes arrivant de l'étranger, on note la totale absence de jeunes étudiants suisses »⁹²¹. Ce, même s'il convient de préciser qu'en réalité il y a des étudiants suisses à Rome à cette époque, au sein des autres Collèges nationaux, et qu'ils adhèrent depuis 1850 à l'*Helvetia Romana*, section romaine de la Société des étudiants suisses.

La lettre du Pape fait écho à un article paru dans l'*Osservatore Romano* du 6 mai 1920, intitulé « Une lacune dans les collèges nationaux à Rome », observant que la Suisse envoie depuis des siècles ses jeunes à Rome pour servir l'Église au sein de la Garde suisse pontificale, mais que les étudiants en théologie n'y disposent d'aucun séminaire national. Dans les rues de la Ville éternelle, on rencontre les séminaristes des nations les plus diverses, pour se rendre aux cours dans les universités pontificales, à la Grégorienne ou à l'Angelicum. Certains collèges, comme le Germanicum et Hungaricum ou le Collège de Saint-Anselme sur l'Aventin, ayant fermé leurs portes pendant la guerre, ont désormais repris leurs activités. De nouveaux instituts ont vu le jour pendant la guerre, grâce à l'intervention du pape Benoît xv, comme le collège éthiopien ouvert dans les Jardins du Vatican. Les églises nationales de Rome, avec leurs collèges ecclésiastiques, comme celui de Saint-Louis-des-Français, « ont également repris pleinement leurs activités, poursuivant la mission de donner aux jeunes prêtres des différents pays, déjà bien préparés, l'occasion de se consacrer pendant quelques années, dans des conditions favorables, au perfectionnement de leurs connaissances scientifiques dans les différentes branches de la théologie »⁹²².

⁹²¹ Bischöfliche Archiv des Bistums Basel, Bischofskonferenz, *Libenter admodum*, 25.8.1920 (trad. it.).

⁹²² *Osservatore Romano*, 6.5.1920 (trad. it.).

Mais tout en se réjouissant de cette large floraison d'activités théologiques au cœur de l'Église romaine, la curie vaticane constate une lacune majeure dans le fait que la Suisse n'y est pas représentée. L'importance d'un Collège pontifical suisse à Rome semble urgente, en raison du pontificat de Benoît xv et de ses liens humanitaires avec Berne, mais aussi du développement de la recherche scientifique spécialisée dans les domaines de l'exégèse et de l'histoire de l'Église. « Une Maison suisse qui offre les espaces nécessaires pour un nombre donné de jeunes ecclésiastiques des divers diocèses et des diverses langues de la Confédération, avec à sa tête un recteur suisse qui initie les étudiants à la connaissance de la Rome religieuse et pontificale dès le début de leurs études spécialisées, constitue un organisme indispensable pour la vie religieuse des catholiques de Suisse. » Le Collège suisse serait en outre le pied-à-terre naturel des évêques helvétiques se rendant à Rome pour leur visite *ad limina*, ainsi qu'un hébergement idéal pour les prêtres suisses se rendant dans la Ville éternelle pour quelques jours. « La Suisse serait ainsi en mesure d'envoyer de jeunes ecclésiastiques à Rome pour y accomplir avec grand profit les études spéciales pour lesquelles la Ville éternelle est le terrain le plus fertile. »⁹²³

Mais les diocèses suisses ne semblent pas tenir au projet voulu par Rome. Du Saint-Siège, Mgr Francesco Stoppa-Guioni écrit au nonce à Berne, Luigi Maglione, que parmi les évêques suisses : « Aucun d'eux n'est, selon la formule consacrée, d'esprit vraiment romain : ils respectent Rome, mais ils n'y sont pas attirés. »⁹²⁴ Et c'est la preuve, d'après la lettre de Mgr Stoppa-Guioni à Maglione, de la nécessité d'un séminaire helvétique à Rome, pour que le futur clergé y reçoive une formation vraiment romaine. « Vous, très cher Monseigneur, qui êtes de sentiments romains (comme j'ai le bonheur de l'être aussi), vous comprendrez mieux que je ne saurais l'exprimer, ma pensée et donc le grand désir de donner aux divers diocèses de Suisse un clergé particulièrement attaché au Saint-Siège. Et si je me permets de vous entretenir aujourd'hui à ce sujet, c'est pour vous demander de me venir en aide par votre propagande autorisée – dont je puis vous assurer que le Saint-Père vous sera reconnaissant. »⁹²⁵

Depuis Berne, le nonce Maglione ne peut cependant que « constater les mêmes difficultés »⁹²⁶. Avant même de recevoir cette lettre depuis Rome, le

⁹²³ *Osservatore Romano*, 6.5.1920 (trad. it.).

⁹²⁴ AAV, Nunz. Svizzera, b. 32, fasc. 72, Stoppa-Guione à Maglione, 31.5.1920 (trad. it.).

⁹²⁵ AAV, Nunz. Svizzera, b. 32, fasc. 72, Stoppa-Guione à Maglione, 31.5.1920 (trad. it.).

⁹²⁶ AAV, Nunz. Svizzera, b. 32, fasc. 72, Maglione à Stoppa-Guione, 14.6.1920 (trad. it.).

nonce a parlé à plusieurs évêques du projet de la fondation d'un Collège suisse, et il en retient une certaine méfiance, voire une « grande insolence »⁹²⁷, comme il l'avoue à Mgr Stoppa-Guioni. Une voix discordante, parmi les évêques suisses, est celle de l'administrateur apostolique du Tessin, Alfredo Bacciarini, qui promeut activement la cause du Collège. Avec l'aide du Saint-Siège, Mgr Bacciarini identifie même un terrain idéal, sur le Janicule, non loin de Saint-Pierre : « Il s'agit donc d'un emplacement privilégié, car situé vis-à-vis du Vatican »⁹²⁸, écrit-il à ses confrères évêques. Mais ceux-ci, emmenés par l'évêque fribourgeois Marius Besson (1876-1945), s'y opposent. « Je ne vois pas comment on peut laisser tomber un tel projet. Je pense qu'en coulisses, il y a l'Université de Fribourg »⁹²⁹, qui ne veut évidemment pas perdre les étudiants séminaristes et prêtres suisses. Et ainsi, le projet de Collège suisse à Rome est abandonné définitivement en 1928.

⁹²⁷ AAV, Nunz. Svizzera, b. 32, fasc. 72, Maglione à Stoppa-Guione, 14.6.1920 (trad. it.).

⁹²⁸ AAV, Nunz. Svizzera, b. 69, fasc. 66, Bacciarini aux évêques suisses, 28.1.1928 (trad. it.).

⁹²⁹ AAV, Nunz. Svizzera, b. 69, fasc. 66, Bacciarini à Di Maria, 23.2.1928 (trad. it.).

Chapitre 11

La Suisse et ses visages racontés par l'observatoire de la Nonciature

La diplomatie nécessite, peut-être, des moments de gel, de silence, comme celui qui suivit le Kulturkampf entre la Suisse et le Saint-Siège, pour retrouver les raisons profondes de son identité. La réouverture de la Nonciature symbolise, en tous cas, l'intégration progressive des catholiques dans l'État fédéral. Cela est également démontré par les innombrables rencontres du nonce Luigi Maglione avec la société suisse, l'Église catholique romaine dans le pays, mais également avec des chrétiens réformés. Ce dialogue se répète par exemple, en janvier de chaque année, à l'occasion du déjeuner que Mgr Maglione offre aux conseillers fédéraux à la Villa Margherita, siège de la Nonciature. Le 10 janvier 1924, ce repas est désormais une tradition : le nonce « a prié à déjeuner à la nonciature ces messieurs du Conseil fédéral, qui se sont rendus en bloc – et en jaquette – à cette aimable invitation »⁹³⁰. Au début des années 1920, la diplomatie, en tant qu'expérience de rencontre(s), prend les visages les plus divers. En avril 1921, le nonce Maglione intervient à Genève, au congrès de l'Union internationale de secours aux enfants, annonçant que « le Saint-Siège a recueilli l'an dernier 16 millions de lires en faveur de l'œuvre et que cette année, il en a déjà recueilli 7 millions »⁹³¹. Les efforts humanitaires du Saint-Siège se concentrent

⁹³⁰ *Le Nouvelliste*, 10.1.1924.

⁹³¹ ASRS, AA.EE.SS., Svizzera III, 579/302, Maglione à Gasparri, 7.4.1921 (trad. it.).

en Suisse, durant l'après-guerre, dans la coopération « aux grandes initiatives caritatives du Saint Père Benoît xv en faveur des enfants nécessiteux »⁹³². Des donations répétées sont attestées, dans les archives de la Nonciature, aux orphelinats de Genève et de Hergiswil, dans le Canton d'Obwald. Un mois plus tard, le représentant pontifical participe en mai 1921, à Einsiedeln, au congrès de l'Union catholique féminine, qui réunit près de 500 participantes.

Le froid entre la Suisse et le Saint-Siège n'est désormais qu'un souvenir lointain. L'ouverture de la Nonciature à Berne permet à l'Église de relancer le dialogue avec une société en chemin vers sa modernité. Cela est également démontré par les visites, au début des années 1920, du nonce Maglione aux divers Cantons suisses. Dans une lettre au cardinal Gasparri de juillet 1921, l'archevêque s'exprime sur la nature de sa tournée officielle dans les Cantons catholiques :

« Les fidèles de Suisse, qui l'année dernière avaient accueilli avec une grande satisfaction le rétablissement de cette très ancienne Nonciature apostolique, ont immédiatement exprimé le désir que je visite les Cantons catholiques et leurs gouvernements. Le Nonce étant désormais accrédité, non plus, comme autrefois, auprès des différents Cantons, mais seulement auprès de la Confédération, qui seule a le droit d'entretenir des relations diplomatiques avec les Puissances étrangères, j'ai jugé opportun de ne pas aller présenter mes hommages aux Gouvernements desdits Cantons, sauf lorsque j'étais invité à y exercer des fonctions ecclésiastiques. »⁹³³

Cela dit pour les pays catholiques, qu'en est-il des visites de l'archevêque Maglione dans les Cantons à majorité réformée, de Bâle-Ville à Zurich ? Malgré quelques inévitables critiques dans la presse, les gouvernements cantonaux reçoivent le nonce avec bienveillance. Comment Mgr Maglione présente-t-il au Saint-Siège, au travers de ses correspondances, la Suisse et ses Cantons ? Quelles sont ses expériences de rencontre les plus marquantes ? En ne perdant jamais de vue la perspective d'une histoire de l'Église fondamentalement théologique, cherchant à comprendre et à relier les perspectives intérieure et extérieure⁹³⁴, comment la société suisse, à commencer par la politique fédérale, perçoit-elle la présence de la Nonciature à Berne ? Comment la presse, y compris celle réformée, réagit-elle aux visites du nonce dans les différentes régions de la Suisse ? Comment la diplomatie

⁹³² ASRS, AA.EE.SS., Svizzera III, 579/302, Maglione à Gasparri, 7.4.1921 (trad. it.).

⁹³³ ASRS, AA.EE.SS., Svizzera III, 582/303, Maglione à Gasparri, 5.7.1921 (trad. it.).

⁹³⁴ Cf. DELGADO Mariano, « Auf dem Weg zu einer fundamentaltheologischen Kirchengeschichte », pp. 338-350.

change-t-elle en tout cela, en se mettant (ou non) à l'écoute des circonstances de la société suisse et de son histoire ?

La diplomatie comme expérience de rencontre(s)

Berne et son Palais fédéral sont au cœur des correspondances entre le nonce Luigi Maglione et le cardinal secrétaire d'État Pietro Gasparri. Après la présidence de Giuseppe Motta en 1920, le nouveau président de la Confédération est, à partir de janvier 1921, le conseiller fédéral Edmund Schulthess (1868-1944), originaire de Zurich mais qui a grandi dans le Canton d'Argovie. Un portrait du nouveau président est esquissé dans une lettre du 1^{er} janvier 1921 de Maglione à Gasparri :

« Originaire du canton d'Argovie, M. Schulthess est protestant et radical, mais modéré, à tel point qu'il a été porté au gouvernement de son canton natal et plus tard au Conseil fédéral par les votes des catholiques. C'est un homme d'une grande intelligence et d'une grande facilité de travail, comme il l'a démontré notamment à la tête du très important Département de l'économie publique, qu'il a dirigé pendant les années très difficiles de la guerre et qu'il occupe toujours, alors que l'honorable Motta reste à la tête du Département politique. »⁹³⁵

La presse décrit le nouveau président comme opportuniste et autoritaire, mais d'après Maglione il gagnerait à être connu plus intimement. Le 1^{er} janvier 1921, en recevant le corps diplomatique au Palais fédéral pour les vœux de nouvelle année, le président Edmund Schulthess dit au premier nonce à Berne :

« Je suis ravi d'être le premier président à recevoir de Votre Excellence les félicitations pour ma nomination et les vœux du Nouvel-an. J'y répons de tout cœur. Vous savez combien j'ai été heureux de la reprise des relations diplomatiques entre la Suisse et la grande puissance morale qu'est le Saint-Siège. »

C'est la première fois qu'un conseiller fédéral suisse, qui plus est président de la Confédération et de confession réformée, fait sienne la perception que l'Église catholique se fait d'elle-même et de sa mission depuis le pontificat

⁹³⁵ ASRS, AA.EE.SS., Svizzera III, 575/301, Maglione à Gasparri, 1.1.1921 (trad. it.).

de Léon XIII, en se considérant par la bouche du cardinal Rampolla comme « la plus haute puissance morale du monde »⁹³⁶. Le président Schulthess prie le nonce Maglione, le 1^{er} janvier 1921, de transmettre au pape Benoît XV ses vœux ardents, en ajoutant qu'il est certain « que le Saint-Siège et la Suisse travailleront toujours en plein accord, sans qu'aucune difficulté ne surgisse »⁹³⁷. Ce à quoi Maglione n'hésite pas à répondre : « Certainement, il n'y aura aucune difficulté. Et s'il devait y en avoir, la bonne volonté de Votre Excellence et de vos collègues du Conseil fédéral est si grande qu'il sera extrêmement facile de les dissiper. »⁹³⁸ Le cardinal Secrétaire d'État, dans sa réponse du 18 janvier à Maglione, note pour sa part avec satisfaction « la manière flatteuse dont il a reçu Votre Excellence à l'occasion de la présentation des vœux, ainsi que les paroles qu'il a prononcées sur les relations renouvelées avec le Saint-Siège »⁹³⁹.

Ces relations renouvelées conduisent à d'autres conquêtes dans la pacification religieuse en Suisse. Une des dernières résistances à la fin du Kulturkampf a été, en 1884, l'abstention du Canton de Berne dans les conventions sur la restauration du diocèse de Bâle conclues entre le Conseil fédéral et le Saint-Siège, représenté par Mgr Ferrata. À l'époque, le gouvernement cantonal bernois est le seul à ne pas signer la convention, même s'il fait cependant savoir qu'il laissera le nouvel évêque Friedrich Fiala exercer sa juridiction sur son territoire. C'est seulement en novembre 1920 que le Conseil d'État bernois propose au Grand Conseil d'approuver le rétablissement des relations contractuelles avec le diocèse de Bâle, avec effet au 1^{er} janvier 1921. Le 9 novembre 1920, c'est-à-dire un jour après la remise des lettres de créance du nonce Maglione au Conseil fédéral, le gouvernement de Berne propose à son parlement de faire savoir au Conseil d'État du Canton de Soleure, ce dernier étant canton-directeur de la Conférence diocésaine de l'évêché de Bâle, « que l'État de Berne reprendra dès le 1^{er} janvier 1921 ses relations avec ledit diocèse, en conformité de la Convention sur la matière et dans la mesure où la législation bernoise l'autorise »⁹⁴⁰. Dans sa séance du 15 février 1921, le Grand Conseil approuve enfin le décret, et l'exécutif bernois le communique le 21 mars au Conseil d'État du canton de Soleure, avec copie à l'évêque de Bâle, Jakob Stämmler (1840-1925), lui-même ancien curé catholique de Berne et promoteur de la construction de la nouvelle église de la *Dreifaltigkeit*

⁹³⁶ AAV, Arch. Santa Sede, 1900, b. 251, fasc. 1, Rampolla à Vaughan, 15.8.1894.

⁹³⁷ ASRS, AA.EE.SS., Svizzera III, 575/301, Maglione à Gasparri, 1.1.1921 (trad. it.).

⁹³⁸ ASRS, AA.EE.SS., Svizzera III, 575/301, Maglione à Gasparri, 1.1.1921 (trad. it.).

⁹³⁹ ASRS, AA.EE.SS., Svizzera III, 575/301, Gasparri à Maglione, 18.1.1921 (trad. it.).

⁹⁴⁰ Cf. ASRS, AA.EE.SS., Svizzera III, 577/301, Maglione à Gasparri, 28.3.1921 (trad. it.).

(1896-1898), et au nonce Luigi Maglione. Ce dernier ne manque pas de relater au cardinal Gasparri que la résolution du gouvernement bernois « a été accueillie avec une grande satisfaction par les catholiques, en particulier ceux du Jura, qui ont tant souffert à cause de leur fidélité à l'Église et qui ont lutté avec une constance admirable pour recouvrer la liberté religieuse »⁹⁴¹.

Au fil des ans, les rencontres du nonce avec les conseillers fédéraux alternent avec les audiences personnelles que Luigi Maglione a à Rome, auprès du pape Benoît XV et dès février 1922 avec son successeur Pie XI. Ces audiences privées ont lieu au Palais apostolique et se répètent une fois par année : le 23 octobre 1922, le 16 mai 1923, le 13 octobre 1924, le 15 mai 1925 (à l'occasion du pèlerinage suisse à Rome pour la canonisation du bienheureux Pierre Canisius), le 20 janvier 1926. Ces audiences, dont le contenu demeure toutefois confidentiel, servent au nonce à raconter la Suisse au Pape. Une autre tradition diplomatique devient le portrait que Mgr Maglione esquisse, année après année, du nouveau président de la Confédération. Le 16 décembre 1921, il écrit dans ce sens au cardinal Gasparri – qui est d'ailleurs confirmé dans sa charge de Secrétaire d'État par le nouveau pape Pie XI – que l'Assemblée fédérale vient d'élire le nouveau président de la Confédération en la personne du conseiller fédéral zurichois Robert Haab (1865-1939). Avocat, juge cantonal, ambassadeur suisse à Berlin, il est conseiller fédéral dès 1918 :

« Il est intelligent, travailleur, plein de tact et très apprécié de tous les partis. On dit qu'il est affilié à la franc-maçonnerie. Il professe ouvertement des convictions religieuses conservatrices. Il a été l'un des premiers conseillers fédéraux à se déclarer en faveur du rétablissement de la Nonciature et a toujours été très aimable avec moi. »⁹⁴²

Le visage humanitaire de la diplomatie de l'Église continue à s'exprimer, au lendemain de la réouverture de la Nonciature, par la médiation engagée de Mgr Maglione. C'est le cas, par exemple, de la participation du nonce à la Conférence de Lausanne sur les affaires du Proche-Orient, en décembre 1922, visant la négociation d'un accord remplaçant le traité de Sèvres – conclu en août 1920, à la fin de la Grande Guerre, entre les Alliés victorieux et l'Empire ottoman – qui n'est désormais plus reconnu par le nouveau gouvernement turc de Mustafa Kemal Atatürk (1881-1938). De la Turquie, le Saint-Siège reçoit des nouvelles alarmantes concernant les persécutions des chrétiens.

⁹⁴¹ ASRS, AA.EE.SS., Svizzera III, 577/301, Maglione à Gasparri, 28.3.1921 (trad. it.).

⁹⁴² ASRS, AA.EE.SS., Svizzera III, 590/305, Maglione à Gasparri, 16.12.1921 (trad. it.).

Le 14 décembre 1922, le nonce Maglione se déplace donc de Berne à Lausanne pour intervenir à la conférence en cours :

«Les chrétiens de Turquie sont pris de panique. Beaucoup s'en vont ; beaucoup n'ont même pas la possibilité de s'en aller. Ceux qui veulent sortir de la ville doivent s'engager par écrit à n'y plus revenir. Leurs biens sont ainsi mis sous séquestre, les possessions des Européens et des congrégations religieuses courent le plus grand péril. On craint l'arrivée de bandes irrégulières et les désastreuses conséquences qui pourraient en résulter. Les Arméniens, n'ayant pas de refuge, se voient encore plus exposés que les autres et deviennent la proie d'une véritable terreur.»⁹⁴³

En signalant cet état de choses à la conférence qui s'est réunie à Lausanne afin de rétablir la paix au Proche-Orient, le Saint-Siège «la prie avec insistance, au nom de l'humanité, de prendre les mesures les plus promptes et les plus efficaces pour rassurer les populations déjà si cruellement éprouvées»⁹⁴⁴.

Dès 1920, Luigi Maglione est également observateur auprès de la Société des Nations à Genève. Cependant, le nonce garde une certaine réserve vis-à-vis de la Société des Nations, malgré son intervention en faveur de l'adhésion de la Suisse. À cause de l'exclusion du Saint-Siège, Mgr Maglione ne participe même pas à la session inaugurale, quoiqu'officiellement invité à y assister : «Je me suis excusé et n'ai assisté à aucune réunion», confie-t-il au cardinal Gasparri. Cependant, le nonce essaie à travers des pourparlers officiels, sans succès, de faire comprendre aux cercles de la Société des Nations, «l'utilité et même la nécessité de la collaboration de la plus grande puissance morale»⁹⁴⁵, qui est l'Église.

Les visites enthousiastes aux Cantons catholiques, de Fribourg à Unterwald

En décembre 1920, la tournée officielle du nonce Luigi Maglione dans les divers Cantons débute par la visite de Fribourg, à l'occasion de la fête de Saint-Nicolas. Le Conseil d'État de Fribourg, en le recevant officiellement, l'assure de son dévouement «à la cause du Saint-Siège»⁹⁴⁶. Pour sa part, le nonce, dans

⁹⁴³ *La Liberté*, 6.12.1922.

⁹⁴⁴ *La Liberté*, 6.12.1922.

⁹⁴⁵ AAV, Nunz. Svizzera, b. 9, fasc. 3, Maglione à Gasparri, 16.7.1926 (trad. it.).

⁹⁴⁶ AAV, Nunz. Svizzera, b. 24, fasc. 48, Le Conseil d'État à Maglione, 15.12.1920.

sa réponse, confie que les deux journées passées « dans votre bonne ville de Fribourg, resteront pour moi inoubliables. L'accueil bienveillant et empressé que vous avez bien voulu me réserver ; l'union si intime que j'ai pu constater de visu entre les deux pouvoirs ; enfin l'affluence de ce peuple fidèle à l'office pontifical, tout, en ces journées, m'a été une joie et une consolation »⁹⁴⁷. Au fil de sa permanence à Berne, les visites de Mgr Maglione dans le Canton de Fribourg se répètent régulièrement, de Bulle au sanctuaire de Bourguillon. Le 15 novembre 1921, le nonce est invité à participer au *Dies academicus* à l'Université de Fribourg, tandis que le 22 janvier 1922, il préside la prière des vêpres dans la chapelle de l'Albertinum à l'occasion de la clôture de l'année jubilaire célébrée par les dominicains pour le septième centenaire de la mort de Saint Dominique. En juin 1922, l'archevêque Maglione préside la procession de la Fête-Dieu.

Avec la bulle *Sollicitudo omnium Ecclesiarum* du 17 octobre 1924, le diocèse de Lausanne et Genève devient enfin diocèse de Lausanne, Genève et Fribourg, comme l'écrit le nonce Maglione :

« L'évêque de Lausanne et de Genève, toujours librement élu par le Saint-Siège, résidait à Fribourg depuis environ trois siècles, mais n'y possédait ni chapitre ni église cathédrale. Dans cette ville se trouvait le chapitre collégial de Saint-Nicolas, érigé par Jules II, dont les chanoines étaient élus par l'État sans l'intervention de l'évêque. Le curé de Saint-Nicolas était nommé par l'assemblée de la bourgeoisie. Le chapitre lui-même, soustrait à la juridiction de l'évêque, nommait les autres recteurs, ou curés de la ville, ainsi que les vicaires de 18 paroisses de la campagne. Cette situation singulière a été corrigée par le Saint-Siège, en accord avec le gouvernement. »⁹⁴⁸

En janvier 1925, le nonce élèvera, ensuite, la collégiale Saint-Nicolas à la dignité de chapitre cathédral. L'évêque diocésain Marius Besson reçoit, à Berne, des mains de Mgr Maglione la bulle d'érection de la collégiale de Saint-Nicolas en cathédrale. La jeune Hélène de Diesbach la décrit, à cette occasion, dans *La Liberté*, comme « méditative et toute songeuse notre collégiale, ces derniers temps, peut-être parce que sa physionomie d'hiver nous semble telle dans la brume qui tantôt la drape comme une chape, tantôt enveloppe la tour seule ainsi que le voile huméral entoure l'ostensoir. Une heure nouvelle,

⁹⁴⁷ AAV, Nunz. Svizzera, b. 24, fasc. 48, Maglione au Conseil d'État, 18.12.1920.

⁹⁴⁸ AAV, Nunz. Svizzera, b. 9, fasc. 3, Maglione à Gasparri, 16.7.1926 (trad. it.). Cf. aussi STEINAUER Jean, *La République des chanoines. Une histoire de pouvoir à Fribourg*, Baden, hier+jetzt, 2012, pp. 173-177.

en effet, allait sonner à son clocher si vieux ; quelque chose était en marche vers elle à travers le temps : elle attendait ».⁹⁴⁹

Le deuxième Canton à recevoir la visite du nonce est le Valais. Mgr Maglione s'y rend en mars 1921, en célébrant la messe pontificale de la Saint-Joseph à l'abbaye de Saint-Maurice. Le lendemain, 20 mars, il est à Sion pour la visite officielle au gouvernement valaisan. En juin 1921, le nonce est de nouveau à Sion pour présider la procession de la Fête-Dieu. Trois ans plus tard, Maglione revient en Valais en tant que touriste, en montant en août 1924 jusqu'à la station hôtelière de Zermatt. Accompagné de l'évêque de Sion Viktor Bieler (1881-1952) et de l'évêque fribourgeois Marius Besson, Luigi Maglione y séjourne quelques jours. Après la messe du matin à l'église de Zermatt, les trois évêques « montèrent au Gornergrat favorisés d'un temps superbe. M. le président de la commune, honoré à juste titre de la présence de ces dignitaires, avait mis tout en œuvre afin de laisser à ses hôtes le plus agréable souvenir. C'est dire l'accueil grandiose fait à Nosseigneurs, à l'hôtel Kulm. Aussi le train les ramena-t-il enchantés de l'accueil non moins que du panorama »⁹⁵⁰.

En mai 1921, le nonce en Suisse passe à Lucerne la fête de la Pentecôte, invité par le prévôt de la collégiale Franz von Segesser (1854-1936). Si la visite officielle aux exécutifs de Fribourg et de Sion relève de leur invitation, cette fois-ci Mgr Maglione en prend lui-même l'initiative. Une semaine à l'avance, le représentant du Saint-Siège écrit au président du gouvernement lucernois, Heinrich Walther (1862-1954) :

« Ayant été invité par Monseigneur de Segesser, illustre Prévôt de St. Léodegar, de pontifier dans l'insigne Collégiale de Lucerne le 15 de ce mois, fête de la Pentecôte, je tiendrais beaucoup, à cette occasion de présenter mes hommages avant l'office à vous et à vos Collègues du Haut Conseil d'État. »⁹⁵¹

Le président Walther lui répond deux jours plus tard :

« Mes collègues et moi, nous apprécions hautement l'honneur et le plaisir de recevoir votre visite. Après nous être concertés avec Monseigneur Segesser, nous vous attendons samedi, le 14 mai au palais du gouvernement à 7 heures du soir. En même temps nous prions Votre Excellence de bien

⁹⁴⁹ *La Liberté*, 8.1.1925.

⁹⁵⁰ *Le Nouvelliste*, 26.6.1924.

⁹⁵¹ AAV, Nunz. Svizzera, b. 24, fasc. 48, Maglione à Walther, 7.5.1921.

vouloir accepter le déjeuner que nous vous offrons le lendemain à 12 ½ à l'Hôtel National. »⁹⁵²

Le 14 mai 1921, le Conseil d'État lucernois reçoit le nonce en grande pompe. Dans son discours en français, le président Heinrich Walther rappelle comment le nom de Lucerne « est intimement lié à l'histoire de la nonciature en Suisse ». Pendant près de trois siècles, Lucerne a en effet été le siège de la Nonciature et le centre de son action dans les Cantons catholiques. Les temps ont changé, même si la Nonciature est désormais rétablie à Berne et les autorités du Canton de Lucerne, dont la population est catholique romaine dans sa grande majorité, s'en félicitent. « Excellence, le monde entier, et surtout les États d'Europe se trouvent dans une crise politique, sociale et économique dont nous n'osons prévoir les conséquences. Et quoique les pires dangers menacent, il semble presque impossible de ramener les relations entre les différentes nations à l'esprit de la paix et de la confiance. Pour y parvenir, on ne saurait se passer de la papauté, la plus grande puissance morale du monde ». Quelque mois après le président de la Confédération Edmund Schulthess, le président du gouvernement lucernois recourt lui aussi à la fameuse expression inaugurée par le cardinal Rampolla en 1894, pour définir la mission du Saint-Siège dans un monde de plus en plus global. C'est aux soucis de ce monde global que Walther dédie son discours adressé au nonce, en montrant une ouverture d'esprit et une capacité de lire les difficultés de l'histoire d'une société encore blessée par la guerre : « on ne saurait se passer du concours de Sa Sainteté, le pape Benoît xv, ce grand Pape qui n'a jamais cessé, du haut de sa chaire apostolique, de rappeler les peuples aux sentiments de la paix et de la charité, qui a été infatigable dans son œuvre en faveur des prisonniers de guerre et des enfants affamés »⁹⁵³. Le lendemain, l'archevêque Maglione préside la messe pontificale à la *Hofkirche*. Ensuite, ce dernier est convié par le Conseil d'État à un dîner de dix-sept couverts à l'Hôtel National. Le lundi 16 mai, le nonce part enfin en direction de Menzigen et Einsiedeln.

En Suisse centrale, Luigi Maglione visite encore le Canton d'Unterwald au début de l'été 1921. Dans un rapport adressé le 5 juillet au cardinal Gasparri, il raconte dans les détails sa découverte des demi-Cantons de Nidwald et d'Obwald, ainsi que l'accueil festif qui lui est réservé par les autorités locales et la population à la fin de juin 1921. L'Église du pontificat de Benoît xv

⁹⁵² AAV, Nunz. Svizzera, b. 24, fasc. 48, Walther à Maglione, 9.5.1921.

⁹⁵³ AAV, Nunz. Svizzera, b. 24, fasc. 48, allocution de Walther, 14.5.1921.

se met, une fois de plus, à l'écoute de l'histoire suisse, dans le portrait que Maglione esquisse de ces pays pour la Secrétairerie d'État :

« Ces deux petits États, qui forment ensemble le plus petit canton de Suisse (l'Unterwald), sont tenus en grande affection et estime par tous les Confédérés, car ils ont fondé la Confédération en 1307 avec les pays de Schwyz et d'Uri, et l'ont ensuite sauvée à deux reprises : la première, à la bataille de Sempach, quand Arnold de Winkleried, un Nidwaldien de Stans, embrassant un faisceau de lances ennemies, ouvrit la voie à l'assaut suprême et victorieux de ses hommes ; la seconde, après les guerres de Bourgogne, lorsque le bienheureux Nicolas de Flüe (Obwald), lors de la fameuse Diète de Stans, persuada les Suisses, qui, enivrés par le succès, s'apprêtaient peut-être à la guerre civile et certainement à la rupture de l'alliance, de se serrer les coudes et d'élargir, en effet, la Confédération. Simples et fiers, les citoyens d'Unterwald ont jalousement préservé, depuis des siècles, leurs formes de gouvernement libre, leurs coutumes patriarcales et leur dévotion inébranlable à l'Église catholique. »⁹⁵⁴

En 1921 encore, comme au XVI^e siècle, le peuple exerce dans ces contrées le pouvoir à travers la *Landsgemeinde*, une institution démocratique qui fascine le nonce Maglione. Année après année, le quatrième dimanche d'avril, tous les citoyens se réunissent en assemblée plénière et solennelle, en élisant leurs magistrats, examinant les comptes et approuvant les budgets, élaborant de nouvelles lois et modifiant les lois existantes. Chaque citoyen a le droit de discuter et de proposer des ordonnances et des décrets, et il n'est pas rare qu'une disposition soit adoptée ou rejetée contre l'avis unanime du gouvernement, qui s'incline toujours malgré ses certitudes devant la décision du peuple. Et c'est avec un même soin que le peuple maintient ses traditions de foi et de vie chrétienne, d'après le rapport adressé par Maglione au cardinal Gasparri. La piété catholique imprègne véritablement tous les actes publics et privés des habitants d'Unterwald :

« Celui qui parcourt ces villages enchanteurs remarque immédiatement combien la piété y est sincère et simple. Au sommet des collines, sur lesquelles s'inclinent les gigantesques montagnes qui enserrant le canton sur presque tous les côtés, se dresse la croix. Et à son pied, tous les soirs à la tombée de la nuit, l'un des paysans entonne depuis des siècles [...] la bénédiction de l'alpage, une douce invocation au Rédempteur, à la Sainte

⁹⁵⁴ ASRS, AA.EE.SS., Svizzera III, 582/303, Maglione à Gasparri, 5.7.1921 (trad. it.).

Vierge et aux saints patrons du pays, afin qu'ils protègent la patrie, les familles et les champs.»⁹⁵⁵

Les paroisses vouent un culte tout particulier au saint national Nicolas de Flüe, mais aussi à Saint Charles Borromée, qui a visité ces contrées.

«Vous pouvez donc imaginer avec quelle joie ces gens ont accueilli le représentant du Pape. On y déclara que la visite du Nonce constituait une fête nationale, et ce fut vraiment le cas»: l'accueil du nonce dans les demi-Cantons de Nidwald et d'Obwald est le plus festif que Maglione ait rencontré en Suisse. Arrivé jusqu'à Lucerne en train le 25 juin 1921, il est accueilli par le landammann Jakob Wyrsh (1842-1933), qui le conduit en voiture en direction de Stans. «Aux frontières du canton de Lucerne et de Nidwald, de petites filles vêtues de blanc, avec des couronnes de fleurs dans leurs tresses, m'ont salué au nom du peuple de Nidwald et m'ont offert les premiers magnifiques bouquets de roses. Les villages que nous avons traversés étaient tous pavoisés de drapeaux et, sur le seuil des maisons, les habitants, à genoux, attendaient la bénédiction et se signaient pieusement. Stans, la capitale du petit État, était décorée de manière festive, avec des drapeaux suisses, cantonaux et papaux flottant au milieu d'une profusion de plantes et de fleurs.» Sur la vaste place de Stans, les élèves et le peuple entourent le nonce, qui est attendu au palais du gouvernement. Dans son allocution, le vice-landammann et conseiller national Hans von Matt (1869-1932) souligne l'attachement de Nidwald à l'Église et au pape Benoît xv. Le nonce répond en se déclarant ravi de constater «que l'esprit catholique et l'amour du Pape sont aujourd'hui, comme dans les siècles passés, profonds et forts dans tous les cœurs nidwaldiens». Le gouvernement invite enfin le nonce à monter, en train, jusqu'au sommet du Stanserhorn, d'où l'on a une vue splendide sur une grande partie de la Suisse centrale. Le dimanche 26 juin, le nonce préside la messe dans l'église paroissiale de Stans, avec une grande affluence de peuple, et visite par la suite les sœurs capucines, le *Kollegium St. Fidelis* et l'orphelinat de Hergiswil, où il rencontre 52 enfants, «pour l'assistance desquelles les dix mille francs envoyés quelques jours plus tôt par le Saint-Père furent d'un secours inestimable»⁹⁵⁶.

Lundi 27 juin, le nonce à Berne part en train en direction d'Engelberg, dans le Canton d'Obwald, «où, à 1 000 mètres d'altitude, autour d'une très ancienne et célèbre abbaye bénédictine s'est constituée une jolie et attrayante

⁹⁵⁵ ASRS, AA.EE.SS., Svizzera III, 582/303, Maglione à Gasparri, 5.7.1921 (trad. it.).

⁹⁵⁶ ASRS, AA.EE.SS., Svizzera III, 582/303, Maglione à Gasparri, 5.7.1921 (trad. it.).

ville de vacances, je suis arrivé alors que la pluie devenait torrentielle. Mais de la foule qui s'était rassemblée à la gare pour m'accueillir à mon arrivée, personne n'a bougé pour aller s'abriter ailleurs ». Le 28 juin, il y a la messe à l'abbaye bénédictine d'Engelberg et le 29 juin, le nonce est reçu à Sarnen, chef-lieu d'Obwald, avec au programme : l'eucharistie ainsi que la visite officielle au gouvernement cantonal, avant de se rendre en pèlerinage à Flüeli-Ranft, pour visiter les lieux de naissance du bienheureux Nicolas de Flüe et pour prier dans le lieu où il a vécu en ermite. La visite du nonce en Suisse centrale se conclut, le 30 juin, à Sachseln, « pour célébrer la Sainte Messe sur la tombe du grand patron de la Suisse, pour lequel même les protestants ont une grande vénération »⁹⁵⁷.

En août 1921 vient le tour de la visite du nonce au Tessin. Dans la gare de Lugano, une foule l'applaudit. S'ensuit une célébration dans la cathédrale Saint-Laurent, pour les 25 ans de sacerdoce de l'évêque Aurelio Bacciarini. Mgr Maglione est conduit en voiture jusqu'au Monte Brè : le panorama du golfe de Lugano lui rappelle celui de Naples, sa terre d'origine⁹⁵⁸. En compagnie de Mgr Bacciarini, le nonce se rend le lendemain à Locarno « pour y vénérer la *Madonna del Sasso*, patronne du Tessin, et de là à Bellinzzone pour une visite officielle au gouvernement cantonal, qui s'en est montré extrêmement reconnaissant », comme il l'écrit dans une lettre au cardinal Gasparri, ajoutant qu'il savait que l'évêque Bacciarini, originaire du Val Verzasca, était aimé du peuple tessinois, « mais je n'imaginais pas qu'il avait réussi à conquérir si profondément tous les cœurs. J'ai vu au Tessin un magnifique réveil de la foi et de la pratique de la vie chrétienne et une gratitude très vive et émouvante pour l'intérêt que le Saint-Père porte à ce peuple et à son pasteur »⁹⁵⁹.

En décembre 1921, le nonce est en visite officielle dans les Cantons d'Uri et Schwytz, où il est « accueilli avec de grandes marques de déférence et d'affection »⁹⁶⁰. En juin 1922, suit la visite au gouvernement de Zoug, tandis qu'en décembre 1922, le nonce est reçu par le Conseil d'État de Soleure. Sa tournée apostolique dans les Cantons catholiques se poursuit en se concluant, en juin 1924, avec la visite du petit Canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures, où il se dit enchanté par des personnes conservant jalousement « leurs coutumes simples et patriarcales et leurs traditions d'attachement inaltérable au Saint-Siège »⁹⁶¹.

⁹⁵⁷ ASRS, AA.EE.SS., Svizzera III, 582/303, Maglione à Gasparri, 5.7.1921 (trad. it.).

⁹⁵⁸ Cf. *Popolo e Libertà*, 29.8.1921.

⁹⁵⁹ ASRS, AA.EE.SS., Svizzera III, 586/305, Maglione à Gasparri, 30.8.1921 (trad. it.).

⁹⁶⁰ AAV, Nunz. Svizzera, b. 24, fasc. 48, Maglione à Gasparri, 16.12.1921 (trad. it.).

⁹⁶¹ AAV, Nunz. Svizzera, b. 24, fasc. 48, Maglione à Gasparri, 22.6.1924 (trad. it.).

De la liturgie à la politique, l'altérité accueillante de Zurich (1922)

Parmi les visites dans les Cantons majoritairement réformés, il faut mentionner celle, significative, à Zurich en avril 1922, à l'occasion des fêtes de Pâques. Le nonce y est invité par le curé de la mission catholique italienne, Tranquillino Zanetti (1886-1966). Le curé Zanetti, originaire de Poschiavo dans les Grisons, prend l'initiative de demander au président du gouvernement de Zurich, Heinrich Mousson (1866-1944), s'il serait content d'une visite officielle de Maglione. Mousson, avocat appartenant au Parti radical et de confession réformée, « a répondu qu'il en serait ravi »⁹⁶². L'altérité de la ville sur la Limmat, par rapport à la Suisse centrale et aux autres régions visitées, fascine le nonce Maglione, qui raconte au cardinal Gasparri les fêtes de Pâques parmi les catholiques de Zurich, « qui m'ont accueilli et fêté avec un enthousiasme indescriptible »⁹⁶³.

La *Neue Zürcher Zeitung* du 18 avril 1922 relate avec bienveillance la visite du nonce à Zurich comme un événement quasi historique, en reportant son exhortation « à avoir un amour total non seulement pour les catholiques, mais aussi pour les réformés et tous les autres ». Le quotidien rapporte que Luigi Maglione, comme signe de son appréciation, va jusqu'à promettre « de parler des catholiques zurichois lors de sa prochaine visite à Rome auprès du St-Père »⁹⁶⁴. L'altérité bienveillante de Zurich est relatée, avec enthousiasme, dans le rapport au cardinal Secrétaire d'État, auquel il raconte avoir visité les cinq paroisses catholiques de la ville sur la Limmat qui, « bien que vastes, ne sont plus suffisantes pour les 52 000 catholiques que compte Zurich, sur une population d'environ 200 000. Il est permis de souhaiter que bientôt s'élèveront d'autres églises et on a bon espoir, dans ce domaine, dans la générosité des fidèles qui, tandis qu'ils soutiennent par leurs offrandes tous les frais du culte, sans cesse croissants, sont parvenus en peu de mois à édifier la nouvelle paroisse du Sacré-Cœur »⁹⁶⁵.

La communauté catholique de la ville la plus peuplée de la Suisse enchante le nonce pour l'intensité de sa vie religieuse, à commencer par la liturgie. « Au cours des deux messes que j'ai célébrées, l'une à la Mission italienne gérée par les Salésiens et l'autre dans la paroisse des Saints Pierre et Paul,

⁹⁶² AAV, Nunz. Svizzera, b. 24, fasc. 48, Zanetti à Maglione, 12.4.1922 (trad. it.).

⁹⁶³ AAV, Nunz. Svizzera, b. 24, fasc. 48, Maglione à Gasparri, 20.4.1922 (trad. it.).

⁹⁶⁴ *Neue Zürcher Zeitung*, 18.4.1922 (trad. a.).

⁹⁶⁵ AAV, Nunz. Svizzera, b. 24, fasc. 48, Maglione à Gasparri, 20.4.1922 (trad. it.).

j'ai distribué la Sainte Communion pendant plus d'une demi-heure. Les curés et les pères jésuites résidant à Zurich m'ont assuré que ce spectacle de la foi se renouvelle quotidiennement à presque chaque messe : hommes, femmes, enfants et adultes vont recevoir Jésus avec une fréquence admirable. » Une association culturelle, dirigée par le jésuite Paul de Chastonay (1870-1943), est fréquentée par les professionnels catholiques de la ville, des avocats aux banquiers, tandis qu'un foyer pour étudiants accueille déjà plus de 400 jeunes. Avec reconnaissance, le nonce Luigi Maglione rapporte enfin au cardinal Gasparri sa rencontre officielle avec le président du gouvernement cantonal Heinrich Mousson et avec le maire de la ville de Zurich Hans Nägeli (1865-1945), théologien et ancien vicaire du *Neumünster* :

« L'un et l'autre m'ont reçu avec grand respect et, avec un plaisir manifeste, ont mis en relief et loué – le second, ancien pasteur, l'a fait très chaleureusement – la précieuse contribution que les catholiques de Zurich apportent au maintien de l'ordre général et moral, au progrès des forces intellectuelles et religieuses. »⁹⁶⁶

La presse est presque unanime à relater avec bienveillance cette réception officielle d'un archevêque romain dans la ville sur la Limmat. La seule voix qui se détache du chœur est celle du magazine *Der Protestant. Organ für Wahrung und Pflege protestantischen Sinnes* – c'est-à-dire le journal pour la sauvegarde et le maintien du sens protestant – qui, dans son édition du 11 mai 1922, considère la visite du représentant pontifical comme « la première nouvelle tentative de lier solidement à Rome les croyants de la diaspora (catholique) de Zurich. En cela la ville, ayant la plus forte foi réformée de Suisse, peut être exposée à l'avenir à des entreprises de reconquête ultramontaine »⁹⁶⁷.

Les protestations à l'occasion de la visite à Saint-Gall (1924)

Après la visite zurichoise, le nonce Maglione se rend dans le Canton réformé de Bâle-Ville en septembre 1923. C'est le curé de la *Marienkirche*, Joseph-Constantin Weber (1848-1927), qui l'invite à une visite de la ville de Bâle le jour du jeûne fédéral, 16 septembre : « Des temps immémorables Bâle n'a pas

⁹⁶⁶ AAV, Nunz. Svizzera, b. 24, fasc. 48, Maglione à Gasparri, 20.4.1922 (trad. it.).

⁹⁶⁷ *Der Protestant. Organ für Wahrung und Pflege protestantischen Sinnes*, 11.5.1922 (trad. a.).

eu de messe pontificale et cela causerait à nos catholiques une joie d'autant plus grande. »⁹⁶⁸ Depuis Berne, Maglione lui répond qu'il accepte volontiers son invitation : « À cette occasion, j'aimerais rendre visite au Gouvernement. Voulez-vous arranger la chose ? Je vous en serais bien reconnaissant. »⁹⁶⁹ Le curé Weber arrange en effet une rencontre officielle avec le Conseil d'État du demi-Canton de Bâle-Ville, qui reçoit le nonce avec courtoisie. La feuille catholique *Basler Volksblatt* relate que la *Marienkirche* est archicomble pour la messe pontificale présidée par Mgr Maglione :

« À la fin du Moyen-Âge, lorsque les envoyés du Pape visitaient la Suisse, ils faisaient une halte dans les villes et les pays catholiques, à Lucerne, Altdorf, Schwyz, Fribourg, etc. Aujourd'hui, la majeure partie des catholiques suisses vit dans la diaspora, et des villes de la diaspora comme Zurich et Bâle comptent plus d'habitants catholiques que les petits cantons de la Suisse primitive réunis. Et c'est sur la diaspora en particulier que, dans ses rougeurs religieuses, Rome a l'œil et celle-ci salue avec émotion le contact vivant avec le Saint-Siège. »⁹⁷⁰

En revanche, des tensions sont provoquées, inopinément, par la visite du nonce Maglione à Saint-Gall en juin 1924. « Le gouvernement cantonal, auquel j'ai fait une visite le jour même de mon arrivée, le clergé et le peuple m'ont accueilli avec des acclamations. »⁹⁷¹, écrit Maglione au cardinal Gasparri. Mais la visite dans ce Canton mixte suscite des réactions enflammées dans la presse ainsi que la publication de libelles polémiques sur l'opportunité de la présence du nonce en Suisse. Le professeur de droit civil à l'Université de Zurich, Eduard His (1886-1948), publie un pamphlet pour prouver que la présence du nonce en Suisse est inconstitutionnelle, car il exerce une juridiction prééminente sur les évêques – et ce, en contradiction avec la loi fédérale du 22 juillet 1859 interdisant aux prélats étrangers toute juridiction sur le territoire suisse –, inutile, car ses fonctions seraient minimes, et dangereuse pour la paix confessionnelle⁹⁷². Dans une réponse mesurée, le juge bâlois Hans Abt (1869-1939) relève la contradiction entre les deux premières thèses soutenues par le professeur His, en ajoutant que le can. 269 exige que les nonces laissent le libre exercice de leur juridiction aux ordinaires locaux⁹⁷³.

⁹⁶⁸ AAV, Nunz. Svizzera, b. 24, fasc. 48, Weber à Maglione, 14.8.1923.

⁹⁶⁹ AAV, Nunz. Svizzera, b. 24, fasc. 48, Maglione à Weber, 17.8.1923.

⁹⁷⁰ *Basler Volksblatt*, 16.9.1923 (trad. a.).

⁹⁷¹ AAV, Nunz. Svizzera, b. 24, fasc. 48, Maglione à Gasparri, 12.6.1924 (trad. it.).

⁹⁷² Cf. His Eduard, *Die Nuntiatur in der Schweiz*, Zürich, Orell Füssli, 1925.

⁹⁷³ Cf. Abt Hans, *Die Schweiz und die Nuntiatur. Eine Richtigtstellung*, Zürich, Orell Füssli, 1925.

La tournée du nonce Maglione, de Zurich à Bâle, éveille un sentiment croissant de malaise dans certains milieux réformés, à commencer par la feuille *Der Protestant*. La visite de l'archevêque Maglione à Saint-Gall « a mis le feu aux poudres »⁹⁷⁴, d'après la *Gazette de Lausanne*. Les synodes réformés des Cantons de Saint-Gall, Schaffhouse et des Grisons, ainsi que la Fédération des Églises protestantes de la Suisse, créée en 1920, protestent en dénonçant la tournée du nonce comme un danger pour la paix confessionnelle. Le synode saint-gallois va jusqu'à menacer de lancer une initiative populaire en faveur de la suppression de la Nonciature en Suisse. Des réactions critiques arrivent également depuis la Suisse romande. *Le Démocrate socialiste*, organe du Parti socialiste démocratique vaudois, écrit que les Églises réformées sont mécontentes. « Le nonce du Pape se promène à travers le pays et rend visite à divers gouvernements cantonaux qui le reçoivent avec les honneurs dus à son rang. Or, les églises protestantes n'ont pas de Pape et pas de nonce, elles n'ont pas de représentant dont le titre et la majesté attirent les hommages des gouvernements et des individus. »⁹⁷⁵

Malgré ces étincelles, le climat confessionnel s'apaise toujours davantage, du fait de la prudence démontrée par Maglione dans les manifestations publiques ainsi que de l'intégration toujours plus forte des catholiques dans la société contemporaine. La position de la *Tribune de Genève* est symptomatique de cet apaisement, quand on y lit qu'on ne saisit pas très bien les critiques des adversaires de la Nonciature à propos des visites de Mgr Maglione, uniquement depuis celle de Saint-Gall, alors que les précédentes sont passées en général inaperçues. « Les reproches qu'on lui adresse sont parfois même d'une contradiction plaisante. Ainsi, tandis que le Synode saint-gallois conteste au nonce toute prérogative politique – voyant en lui un simple ecclésiastique – celui des Grisons, tout au contraire, lui dénie toute qualité ecclésiastique ! Il faudrait quand même choisir ! »⁹⁷⁶. Le quotidien genevois ajoute, en connaissance de cause, que « Mgr Maglione s'est acquitté de sa mission avec un tact parfait. Ne provoquant lui-même aucune réception, il s'est borné à accepter les invitations »⁹⁷⁷ reçues dans les diverses régions linguistiques de la Suisse.

⁹⁷⁴ *Gazette de Lausanne*, 8.7.1924.

⁹⁷⁵ *Le Démocrate Socialiste*, 18.7.1924.

⁹⁷⁶ *Tribune de Genève*, 18.7.1924.

⁹⁷⁷ *Tribune de Genève*, 18.7.1924.

De Benoît xv à Pie xi, du nonce Maglione au nonce Di Maria

À la mort de Benoît xv, le 22 janvier 1922, le cardinal Secrétaire d'État envoie aussitôt un télégramme adressé à la Nonciature de Berne : « J'ai le douloureux devoir de faire part de la mort du Saint-Père ce matin à six heures = Cardinal Gasparri. »⁹⁷⁸ Une fois la nouvelle apprise, le conseiller fédéral Giuseppe Motta écrit immédiatement un télégramme au nonce Luigi Maglione : « En cette heure de deuil et d'ombre pour l'Église catholique et pour le monde, acceptez ces condoléances qui viennent du fond de mon cœur. »⁹⁷⁹ Dans la journée, le président de la Confédération Robert Haab, accompagné de Giuseppe Motta, se rend personnellement à la Nonciature bernoise pour exprimer à l'archevêque Maglione les « profondes condoléances du gouvernement et du peuple suisses »⁹⁸⁰. Le 27 janvier, dans l'église de la Trinité à Berne, une messe funèbre pontificale est célébrée par le nonce en mémoire du Pape ; le Conseil fédéral, le Conseil national et le Conseil des États envoient leurs propres représentants à la célébration⁹⁸¹. Comme l'écrit *La Liberté*, « il n'y a pas, dans l'histoire de la paroisse catholique de la ville fédérale, le souvenir d'une cérémonie aussi grandiose et aussi émouvante »⁹⁸² que la messe de requiem célébrée pour le pape Benoît xv.

Le 6 février 1922 survient l'élection du nouveau pape Pie xi, le cardinal Achille Ratti (1857-1929), archevêque de Milan, originaire de Desio, en Lombardie. Après les études à l'Université pontificale grégorienne et à l'Angelicum, Ratti obtient trois doctorats en philosophie, droit canonique et théologie. Conservateur de la Bibliothèque ambrosienne à Milan, bibliothécaire de la Bibliothèque apostolique au Vatican, diplomate en Pologne, le parcours du futur pontife est celui d'un érudit. Le même jour de l'avènement de son pontificat, un télégramme du cardinal Gasparri est envoyé à la Nonciature de Berne : « cardinal ratti élu pape avec nom de Pie xi »⁹⁸³. Du Vatican parvient parallèlement au Palais fédéral une lettre autographe du nouveau Pape qui « a daigné dans sa bienveillance s'adresser au Président et aux autres membres du Suprême Conseil fédéral de la Suisse, pour faire part de sa propre élévation

⁹⁷⁸ AAV, Nunz. Svizzera, b. 17, fasc. 24, télégramme de Gasparri à Maglione, 22.1.1922 (trad. it.).

⁹⁷⁹ AAV, Nunz. Svizzera, b. 17, fasc. 24, télégramme de Motta à Maglione, 22.1.1922 (trad. it.).

⁹⁸⁰ AAV, Nunz. Svizzera, b. 17, fasc. 24, Maglione à Gasparri, 22.1.1922 (trad. it.).

⁹⁸¹ Cf. AAV, Nunz. Svizzera, b. 17, fasc. 24, Secrétariat des Chambres fédérales, Berne, 26.1.1922.

⁹⁸² *La Liberté*, 28.1.1922.

⁹⁸³ « Cardinal ratti eletto papa col nome di pio 11 ». AAV, Nunz. Svizzera, b. 17, fasc. 25, Gasparri à Maglione, 6.2.1922.

à la Chaire de Saint-Pierre»⁹⁸⁴. Le Conseil fédéral répond, à son tour, en adressant ses félicitations au nouveau pape Pie XI.

Si l'année 1922 fait passer d'un Pape à l'autre, l'année 1926 est celle d'un nonce à l'autre. Dans le *Corriere della Sera* du 21 janvier 1926 transpire pour la première fois une hypothèse : « pourquoi n'irait pas à la Nonciature parisienne Mgr Maglione, depuis tant d'années nonce apostolique à Berne ? »⁹⁸⁵. En mai 1926 arrive, de fait, l'appel de Luigi Maglione comme nouveau nonce apostolique à Paris. Le 22 mai, Maglione écrit aussitôt à son interlocuteur privilégié, devenu ami, le conseiller fédéral tessinois Giuseppe Motta : « J'ai l'honneur d'informer Votre Excellence que le Saint-Père a daigné m'affecter à la Nonciature Apostolique à Paris. »⁹⁸⁶ Pour le remplacer à Berne, le pape Pie XI choisit l'archevêque Pietro di Maria (1865-1937), jusqu'alors délégué apostolique au Canada. Dans ce sens, Maglione prie Motta « de bien vouloir me faire savoir si cette nomination rencontre l'approbation du Haut Conseil Fédéral ». Dans l'intervalle, le nonce tient à exprimer sa profonde gratitude au Conseil fédéral pour la bienveillance dont il a toujours fait preuve à son égard. « Et si je me réjouis de cet acte de souveraine sollicitude du Saint-Père à mon égard, c'est aussi parce que dans ma nomination à la Nonciature Apostolique à Paris, ainsi que dans la désignation comme mon successeur d'un Prélat aussi éminent, Monseigneur di Maria, je vois la preuve de la très haute considération de Sa Sainteté pour ce pays que j'admire et que j'aime. »⁹⁸⁷

De son côté, en effet, le gouvernement fédéral, durant sa séance du 28 mai 1926, « a donné son agrément à la nomination de son Excellence Monseigneur Pietro di Maria, Archevêque titulaire d'Iconio, actuellement Délégué Apostolique au Canada, en qualité de nonce Apostolique près la Confédération Suisse »⁹⁸⁸. Le conseiller fédéral Motta n'est pas à Berne ce jour-là, mais dès qu'il reçoit la nouvelle de l'agrément de la part de ses collègues du Conseil fédéral, il écrit immédiatement à Luigi Maglione depuis l'Engadine où il se trouve :

« J'ai appris il y a quelques minutes que le Conseil fédéral, lors de sa séance d'aujourd'hui, avait déjà donné son accord au nouveau nonce, Monseigneur Pietro di Maria [...]. Il ne me reste plus qu'à renouveler à Votre Excellence mes plus cordiales félicitations pour votre promotion à

⁹⁸⁴ AAV, Nunz. Svizzera, b. 17, fasc. 25, Secrétairerie d'État à Maglione, 6.2.1922 (trad. it.).

⁹⁸⁵ *Corriere della Sera*, 21.1.1926 (trad. it.).

⁹⁸⁶ AAV, Nunz. Svizzera, b. 9, fasc. 3, Maglione à Motta, 22.5.1926 (trad. it.).

⁹⁸⁷ AAV, Nunz. Svizzera, b. 9, fasc. 3, Maglione à Motta, 22.5.1926 (trad. it.).

⁹⁸⁸ AAV, Nunz. Svizzera, b. 9, fasc. 3, Département Politique Fédéral à Maglione, 28.5.1926.

la Nonciature de Paris. À ces félicitations se mêle un sentiment de regret de voir partir prochainement Votre Excellence, mais ce regret est lui aussi tempéré par la pensée que la Confédération helvétique aura, en un lieu déjà si élevé et qui s'élèvera encore dans l'avenir, un ami et un admirateur sincère.»⁹⁸⁹

Le rapport final de juillet 1926, un regard pragmatique

Avant de quitter Berne pour Paris, Luigi Maglione remet au cardinal Gasparri, le 16 juillet 1926, un rapport très détaillé, en septante pages, sur sa mission helvétique entre 1918 et 1926, ainsi que sur la situation politique et religieuse de la Suisse. Dès son arrivée à Berne en mars 1918, Maglione s'efforce «de poursuivre l'œuvre excellemment menée par mon prédécesseur en faveur des prisonniers et des blessés de guerre, des soldats des différentes nations belligérantes internés en Suisse et aussi des populations les plus éprouvées par le terrible fléau»⁹⁹⁰. La coopération humanitaire entre l'Église de Benoît xv et le Conseil fédéral dispose les âmes à renouer les relations diplomatiques, qui avaient été rompues en 1873, d'une manière pragmatique :

«Les circonstances politiques de la fin de la guerre se révèlent favorables. Les catholiques, à la suite de l'introduction du système proportionnel dans les élections fédérales, forment le groupe le plus important au Parlement après les radicaux. Ceux-ci ont perdu la majorité absolue qui leur avait permis de régner en maîtres pendant un demi-siècle et exercent le pouvoir en accord avec les conservateurs. Les catholiques ont fait tout leur possible pendant la guerre, qui a également suscité de vives inquiétudes en Suisse, pays neutre et lieu de rencontre international.»

Depuis la réouverture de la Nonciature en automne 1920, les relations du nonce avec les membres du Conseil fédéral ont toujours été excellentes, comme le confirme Maglione dans son rapport adressé au cardinal Secrétaire d'État :

«Il m'a été utile, avec eux et, en général, avec les gens, de m'adapter à leur goût pour la simplicité. J'ai évité tout appareil et, tout en invitant largement et en recevant tout le monde, j'ai essayé de donner à mes relations un

⁹⁸⁹ AAV, Nunz. Svizzera, b. 9, fasc. 3, Motta à Maglione, 28.5.1926 (trad. it.).

⁹⁹⁰ AAV, Nunz. Svizzera, b. 9, fasc. 3, Maglione à Gasparri, 16.7.1926 (trad. it.).

caractère digne, mais cordial et familial, et j'ai fait preuve d'une grande réserve.»⁹⁹¹

Les visages de l'Église catholique en Suisse sont racontés au cardinal Gasparri à travers l'observatoire privilégié de la Nonciature. Si le nonce insiste sur la méfiance des évêques alémaniques vis-à-vis de sa mission à Berne, il loue en revanche la piété et la romanité de l'administrateur apostolique du Tessin, Aurelio Bacciarini. «Le clergé est, dans son ensemble, bon, suffisamment instruit et préparé au ministère, zélé, respectueux et obéissant. Les séminaires sont bien organisés. Les jeunes clercs, nouvellement promus au sacerdoce, sont envoyés dans les paroisses selon les besoins de chacune d'elles et vivent avec le curé et sous sa surveillance.»⁹⁹² Parmi les ordres religieux, les louanges vont aux dominicains, aux capucins et aux chanoines valaisans du Grand-Saint-Bernard, qui disposent également de l'Hospice du Simplon, poursuivant «leur traditionnelle œuvre de charité dans un bon esprit. Leur prévôt, Mgr Théophile Bourgeois, est une personne pieuse et chaleureuse, très dévouée au Saint-Siège». Une différence majeure avec les derniers rapports envoyés par le chargé d'affaires, Mgr Giovanni Battista Agnozzi de Suisse, à l'époque du Kulturkampf, est l'absence totale, dans le rapport de juillet 1926, de la situation des Églises réformée et catholique-chrétienne. Même si le nonce mentionne à plusieurs reprises les excellentes relations avec les conseillers fédéraux réformés, ainsi que l'accueil festif que lui a réservé le maire de Zurich, un ancien pasteur protestant, en 1922, les autres Églises restent absentes de son rapport final au cardinal Gasparri. Cela s'explique par le fait que l'Église catholique romaine n'est pas encore entrée, au milieu des années 1920, dans un esprit de dialogue œcuménique.

En revanche, plusieurs pages de rapport de Maglione de 1926 sont dédiées à l'Université de Fribourg :

«Il s'agit d'une Université d'État, soutenue au prix d'énormes sacrifices par ce Canton, qui compte une population d'environ 150 000 âmes. Elle est véritablement catholique dans sa conception et son orientation. Mais elle n'a que quatre facultés : théologie, droit, lettres et philosophie, sciences. Le gouvernement serait heureux d'y établir une faculté de médecine.»

Cependant, le nonce dénonce, à l'Université, un manque d'assistance spirituelle destinée aux étudiants. «Les dominicains, qui font preuve d'un

⁹⁹¹ AAV, Nunz. Svizzera, b. 9, fasc. 3, Maglione à Gasparri, 16.7.1926 (trad. it.).

⁹⁹² AAV, Nunz. Svizzera, b. 9, fasc. 3, Maglione à Gasparri, 16.7.1926 (trad. it.).

tel engagement dans l'enseignement des sciences sacrées, ne montrent pas autant de zèle dans l'accompagnement spirituel pratique des étudiants.» L'Université de Fribourg reste toutefois admirée par Luigi Maglione, de même que le Comité international de la Croix-Rouge, dont le siège est à Genève, avec lequel il a toujours eu des très bonnes relations, comme il le confirme au cardinal Gasparri en juillet 1926 :

« Avec la permission de Votre Éminence, j'ai participé à plusieurs assemblées générales des Sociétés nationales de la Croix-Rouge, aux réunions desquelles assistaient également les représentants de nombreux gouvernements. »⁹⁹³

Dans ses derniers mois à Berne, le nonce Maglione reçoit d'innombrables lettres de remerciement et d'admiration pour la mission accomplie en Suisse. La réouverture de la Nonciature semble mettre d'accord des sensibilités différentes à l'intérieur de l'Église catholique en Suisse. En mai 1926, le prévôt de la Congrégation du Grand-Saint-Bernard, Théophile Bourgeois, reconnu comme très romain et dévoué au Saint-Siège, écrit à Maglione :

« C'est un sentiment de sincère regret de votre départ de Suisse, où vous avez rempli vos fonctions avec une dignité, un tact et une modération méritant tous les éloges ; et c'est en même temps un sentiment de fierté de vous voir monter du poste modeste de Représentant du Saint-Siège auprès de notre petite patrie à celui qui a été considéré comme le plus élevé de la chrétienté. »⁹⁹⁴

En juin 1926, le recteur du séminaire de Coire, Anton Gisler – soupçonné de modernisme par l'Église romaine sous le pontificat de Pie x – se félicite lui aussi avec le nonce pour sa mission achevée à Berne. Gisler, qui sera plus tard évêque coadjuteur de Coire, se sent particulièrement en phase avec la mission accomplie par Luigi Maglione :

« Ayant toujours été persuadé que la Nonciature est d'une grande importance pour la Suisse catholique et considérant ce fameux *Vacat* dans la hiérarchie comme un véritable *Vacat* et rien d'autre, je me suis réjoui grandement lorsque ce *Vacat* a cessé et que j'ai eu l'honneur de saluer Votre Excellence lors d'un sermon dans l'église de la Sainte-Trinité à Berne. Nous nous sommes réjouis qu'un Nonce aux qualités aussi éminentes reprenne les

⁹⁹³ AAV, Nunz. Svizzera, b. 9, fasc. 3, Maglione à Gasparri, 16.7.1926 (trad. it.).

⁹⁹⁴ AAV, Nunz. Svizzera, b. 9, fasc. 3, Bourgeois à Maglione, 27.5.1926.

relations diplomatiques du Saint-Siège avec notre Confédération. En ce qui concerne l'administration de votre charge, il n'y a qu'une opinion parmi ceux qui suivent les affaires publiques : Votre Excellence a rendu des services à la cause catholique en Suisse. »⁹⁹⁵

Luigi Maglione de la Nonciature de Berne à celle de Paris (septembre 1926)

Le nonce Maglione quitte Berne pour Paris fin septembre 1926. La veille de son départ, le 27 septembre, le Conseil fédéral l'invite pour un déjeuner d'adieu : c'est un geste extraordinaire, en présence de tous les conseillers fédéraux, certains d'entre eux venus exprès à Berne pour l'occasion. Le président Heinrich Häberlin (1868-1947) confie dans son discours que « nous tous, les membres du Conseil Fédéral – je tiens à le souligner – nous avons, pendant les six années où vous avez représenté le Saint-Siège à Berne, acquis le sentiment, plus même, la conviction que nous possédions un véritable ami ! ». Le rétablissement de la Nonciature à Berne, « dans notre pays de confession mixte demandait, outre la bonne volonté réciproque, la présence d'une personnalité d'un tact accompli, que ses vertus personnelles et sa bonté pastorale plaçaient au-dessus des divergences de croyances, dans un esprit de vraie tolérance chrétienne »⁹⁹⁶.

C'est en très grand nombre que l'on se presse, le lendemain, pour saluer le nonce Maglione à la gare de Berne. Tous les membres du Corps diplomatique sont présents, ainsi que le conseiller fédéral Motta et l'ancien conseiller fédéral Jean-Marie Musy, avec leurs familles. Le premier nonce dans l'histoire de la Nonciature à Berne, dans son rapport final au Saint-Siège, note comment ses relations avec le Conseil fédéral ont été « en tout temps les plus cordiales ». Durant une réception à la résidence du ministre de Belgique, le conseiller fédéral Edmund Schultess chuchote à Mgr Maglione :

« “Je souhaite à votre excellence d'avoir à Paris autant de tracas que vous en avez eu ici.” Je lui répondis qu'avec ce souhait, il faisait l'éloge le plus juste et le plus mérité du Conseil fédéral. Il en est vraiment ainsi. Les actuels conseillers fédéraux, que j'ai tous vus comme présidents, sont des

⁹⁹⁵ AAV, Nunz. Svizzera, b. 9, fasc. 3, Gisler à Maglione, 4.6.1926 (trad. it.).

⁹⁹⁶ AAV, Nunz. Svizzera, b. 9, fasc. 3, Discours du Conseil fédéral, 26.9.1926.

hommes loyaux, francs, très simples, avec lesquels il est agréable et facile de traiter. »⁹⁹⁷

Les espoirs qui ont été placés dans Mgr Maglione lors de sa nomination, en 1920, semblent s'être concrétisés d'une manière heureuse. Dans les milieux du Conseil fédéral et de la diplomatie internationale, le premier nonce apostolique à Berne est tenu en haute estime. L'archevêque est aimé également par le peuple catholique et a noué un dialogue avec certains milieux réformés. Comme le relève le journal *Neue Zürcher Nachrichten* à la veille du départ de Luigi Maglione pour la Nonciature de Paris, son action pleine de tact a permis de concilier de nombreux opposants à la Nonciature et de gagner leur respect :

« Les malentendus ont été dissipés et il a été reconnu que la Nonciature pontificale de Berne est un instrument de paix et d'attention au plus grand bien de l'humanité, une œuvre de moralité et d'humanité, et qu'elle doit le rester à l'avenir. »⁹⁹⁸

⁹⁹⁷ AAV, Nunz. Svizzera, b. 9, fasc. 3, Maglione à Gasparri, 16.7.1926 (trad. it.).

⁹⁹⁸ *Neue Zürcher Nachrichten*, 26.5.1926 (trad. a.).

Conclusion

La réouverture de la Nonciature à Berne (1920), aboutissement d'une diplomatie de l'Église à l'écoute de l'histoire

Comment comprendre, dans une approche de *global history* de l'Église, la réouverture de la Nonciature à Berne en 1920 ? Le chantier suisse nous révèle, à travers une lecture attentive des sources vaticanes et helvétiques, trois moments dans la reconstruction des relations diplomatiques, depuis la déchirure du Kulturkampf jusqu'au rapprochement durant la Première Guerre mondiale. Un premier moment, fondamental, est celui durant lequel on tente de briser le gel : le Saint-Siège s'emploie, à travers le pontificat réconciliateur de Léon XIII, à rendre crédible une image qui prend désormais ses distances de l'époque intransigeante de Pie IX, tandis que Berne dépasse une phase dans laquelle le radicalisme semblait poussé à l'excès. Le conseiller fédéral Emil Welti confesse désirer ardemment, en février 1880, « la fin du Kulturkampf »⁹⁹⁹. Au début du pontificat de Léon XIII, « le Kulturkampf était à son déclin »¹⁰⁰⁰, comme l'observe prophétiquement l'envoyé officieux du Saint-Siège en Suisse, Domenico Ferrata. Lors de la session du 6 mars 1888, les cardinaux membres de la Congrégation pour les Affaires ecclésiastiques extraordinaires observent, unanimes, que « le temps

⁹⁹⁹ ASRS, AA.EE.SS., Rapporti Sessioni, Svizzera, Sessione 581, 17.10.1883, 370, Ottenfels à Jacobini, 14.2.1880.

¹⁰⁰⁰ Cf. FERRATA Dominique, *Mémoires*, vol. I, p. 153.

du Kulturkampf est révolu, l'opinion publique suisse se tourne en effet vers l'Église»¹⁰⁰¹. Berne et le Vatican se rendent enfin compte que les regards de l'altérité peuvent aider dans leur chemin de rapprochement.

Une deuxième étape est celle où l'on cherche, et trouve, tous les moyens possibles afin de dépasser l'isolement des catholiques dans la société, de la résolution des conflits à Genève et dans le diocèse de Bâle à la création de l'Université de Fribourg (soutenue par Léon XIII), jusqu'à l'entrée au sein du Conseil fédéral du premier catholique conservateur, en la personne de Joseph Zemp (élu à Berne). Le Bref du Pape, du 1^{er} août 1889, bénissant la fondation de l'Université catholique de Fribourg, confirme qu'«il s'agit d'une chose qui sert le bien commun»¹⁰⁰². Les échanges épistolaires cordiaux entre le Conseil fédéral et Léon XIII, comme celui de février 1893 à l'occasion du cinquantième anniversaire de la consécration épiscopale du Pape, sont symptomatiques de cette nouvelle phase. Même le quotidien *La Tribune de Genève* n'y trouve rien à redire, en reconnaissant que le pape Pecci a cherché à «être aussi libéral que peut l'être un pape»¹⁰⁰³. La modération et le recours à une dimension culturelle semblent pouvoir garantir, avec le temps, l'intégration catholique dans la culture helvétique, prévenant un possible retour aux confrontations du passé.

La troisième phase, historique, est celle de l'heure des choix. Pendant la Première Guerre mondiale, la médiation et les bons offices assurés par Benoît XV et le Conseil fédéral, ainsi que l'hospitalisation des prisonniers de guerre en terre helvétique, laissent émerger, finement, une diplomatie européenne, voire globale, s'adressant à l'humanité. *La Gazette de Lausanne* écrit à ce propos : «Pendant toute la guerre, Berne et le Saint-Siège ont été les deux grands centres diplomatiques du monde et, la Société des Nations créée, il a paru naturel qu'il s'établisse entre eux des rapports diplomatiques réguliers.»¹⁰⁰⁴ Cette coopération humanitaire a préparé un terrain favorable au rétablissement des relations diplomatiques officielles en 1920, voulu fortement par le pape Benoît XV, mais aussi par le Conseil fédéral, avec en tête le président de la Confédération Giuseppe Motta. Le 8 novembre 1920, à Berne, le nonce Luigi Maglione, remettant ses lettres de créance au Conseil fédéral, se déclare «admirateur du peuple suisse», en confessant la «particulière bienveillance»¹⁰⁰⁵ du pape Della Chiesa pour la Confédération.

¹⁰⁰¹ ASRS, AA.EE.SS., Rapporti Sessioni, Svizzera, Sessione 564, 6.3.1883, 358, procès-verbal (trad. it.).

¹⁰⁰² ASRS, AA.EE.SS., Svizzera II, 398/232, Bref du pape Léon XIII, 1^{er}.8.1889 (trad. lat.).

¹⁰⁰³ *Tribune de Genève*, 19.2.1893.

¹⁰⁰⁴ *Gazette de Lausanne*, 23.6.1920.

¹⁰⁰⁵ AAV, Nunz. Svizzera, b. 9, fasc. 1, allocution de Maglione, 8.11.1920 (trad. it.).

La paix confessionnelle revient en Suisse, comme en témoigne le bon accueil manifesté par les Cantons lors des visites du nonce Maglione, de Bâle-Ville à Zurich.

Le laboratoire suisse dans le chemin européen et global de l'Église

La diplomatie officieuse entre la Suisse et le Saint-Siège n'apparaît pas, dans ces trois phases qui ne sont pas nécessairement distinctes dans le temps, helvétisée ou romanisée, mais plutôt européanisée, voire européenne tout court. Au tournant entre le XIX^e et le XX^e siècle, nous pouvons lire ces étapes dans un contexte d'européanisation des pratiques diplomatiques. L'«européanité de la diplomatie» coïncide, d'après l'historien Johannes Paulmann, à l'assimilation de celle-ci à un «art de la paix», dont la consolidation passe aussi par l'expérience des conflits¹⁰⁰⁶. Au défi des ruptures, l'expérience diplomatique européenne se bâtit par la diversité de ses pratiques, y compris non officielles, et la construction de réseaux transversaux. «La culture européenne fait de la négociation l'art de la connaissance de l'Autre.»¹⁰⁰⁷ Dans ce sens, la diplomatie officieuse entre la Suisse et le Vatican est bien européenne tout court, voire globale, dans le sens où elle surmonte la rupture en reconnaissant l'altérité, en ouvrant des canaux inédits – à travers les nonces laïcs mais aussi à travers les missions de Domenico Ferrata et Carlo Santucci – et en jetant des ponts également vers d'autres réalités. Il suffit de penser au rôle clef de Paris, par où passent nombre de missives dans des périodes cruciales (à l'avènement du pontificat de Léon XIII en 1878, comme en 1915 par la suggestion du cardinal Léon-Adolphe Amette), ou bien à la coopération humanitaire de la Grande Guerre, développée à l'écoute des blessures des pays belligérants.

Du gel du Kulturkampf à la pacification progressive, la Suisse apparaît comme un laboratoire privilégié de l'interaction entre religion et politique dans un monde en mutation au défi d'une modernité en construction. Les particularités helvétiques – si on les regarde attentivement – sont celles de l'Europe de ce temps, à commencer par la méfiance face à un catholicisme considéré comme peu compatible avec le libéralisme et la modernisation du Vieux Continent. Le rapprochement entre le Saint-Siège et la Suisse,

¹⁰⁰⁶ Cf. PAULMANN Johannes, «Diplomatie», in : DULLFNER Jost, LOTH Wilfried (Hrsg.), *Dimensionen internationaler Geschichte*, Munich, Oldenbourg Verlag, 2000, pp. 47-64.

¹⁰⁰⁷ BADEL Laurence, *Diplomaties européennes...*, p. 377.

accompli en 1920, peut en ce sens être analysé comme partie intégrante d'un processus plus généralisé et généralisant, qui consiste à faire dialoguer la papauté avec les États et la société contemporaine. Les rapports officieux entre le Pape et le Conseil fédéral, entre 1873 et 1920, tiennent leur place dans l'histoire européenne de la diplomatie. À travers le cas suisse, nous pouvons observer d'autres pays dans leurs relations avec l'Église de Rome, de la France à l'Allemagne, sans oublier l'Italie d'après le *Risorgimento*. Comme on l'a vu, les Nonciatures de Berlin et de Paris (ré)ouvrent en même temps que celle de Berne, en reconnaissant à la diplomatie de l'Église une autorité morale internationale ou, comme l'aurait dit le cardinal Rampolla, « la plus haute puissance morale du monde »¹⁰⁰⁸. Une définition que le président de la Confédération, Edmund Schulthess (1868-1944), réformé du Parti radical, fait sienne en janvier 1921, en recevant le nonce Maglione pour les vœux de nouvelle année, en reconnaissant « la grande puissance morale qu'est le Saint-Siège »¹⁰⁰⁹. Cette autorité morale s'est renforcée, pendant la guerre, notamment à travers la coopération humanitaire inattendue entre Benoît xv et le Conseil fédéral. La Suisse est donc un authentique laboratoire, à travers lequel nous pouvons observer la manière dont des rapports, un temps brusquement interrompus, se reconstruisent patiemment, par les canaux de la diplomatie officieuse et officielle.

Au cœur de l'Europe, la Confédération représente, aux yeux du Palais apostolique, un investissement diplomatique important. Que le cas suisse soit un véritable laboratoire européen, et que la Suisse importe aux yeux du Pape, on en a la démonstration aussi par les hommes de choix auxquels le Saint-Siège confie le soin des rapports avec Berne durant les années de tensions et de difficultés qui suivent la rupture de 1873. Trois noms suffisent, entre tous : Wladimir Czacki, Domenico Ferrata, Luigi Maglione. Tous les trois ont du succès à Berne, pour renouer les rapports avec la Confédération, et sont successivement promus nonces à Paris – voilà encore, de retour, le rôle de la capitale française – et plus tard cardinaux dans la Ville éternelle, au Palais apostolique. Mgr Czacki, qui en tant que secrétaire de la Congrégation pour les Affaires ecclésiastiques extraordinaires suit les rapports officieux avec Berne au lendemain de la rupture, devient nonce à Paris au début du pontificat de Léon XIII. Son successeur à la Nonciature de Paris, à partir de 1891, sera justement Mgr Ferrata, qui réussit à résoudre la question diocésaine compliquée de Bâle et Lugano, signant des conventions novatrices avec le Conseil fédéral. En 1914, le cardinal Ferrata

¹⁰⁰⁸ AAV, Arch. Santa Sede, 1900, b. 251, fasc. 1, Rampolla à Vaughan, 15.8.1894.

¹⁰⁰⁹ ASRS, AA.EE.SS., Svizzera III, 575/301, Maglione à Gasparri, 1.1.1921 (trad. it.).

devient le premier Secrétaire d'État du pape Benoît xv, mais il meurt quelques mois après sa nomination. Le premier nonce à Berne, Luigi Maglione, suit le même chemin européen, devenant nonce à Paris et, à partir de 1939, cardinal secrétaire d'État durant le pontificat de Pie xii.

Au sortir de la Première Guerre mondiale, le Saint-Siège reste d'ailleurs en marge de la reconstruction du système politique international. En Suisse et ailleurs, les bouleversements sociaux qui ont commencé avant la fin de la Grande Guerre et se sont amplifiés par la suite – y compris le soi-disant « danger bolchevique » – ont ramené, cependant, de nombreux regards vers l'Église catholique romaine, « perçue comme facteur d'ordre et de préservation sociale. L'Europe d'après-guerre a vu renaître la tendance de la société civile à se comprendre avec l'Église et à s'appuyer sur elle¹⁰¹⁰ ». Dans l'histoire de l'Église, la diplomatie nécessite, peut-être, des moments de gel, de silence, comme celui qui suivit le Kulturkampf entre la Suisse et le Saint-Siège, pour retrouver les raisons profondes de son identité, voire pour se développer en tant que diplomatie de l'écoute de l'altérité, et même « diplomatie de l'oreille ». Cela rejoint, d'une certaine manière, ce qu'a écrit le pape François dans sa lettre du 21 novembre 2024 sur le renouvellement de l'étude de l'histoire de l'Église: « L'histoire de l'Église nous aide à regarder l'Église réelle pour pouvoir aimer cette Église qui existe véritablement et qui a appris et continue d'apprendre de ses erreurs et de ses chutes. »¹⁰¹¹

***Historia magistra ecclesiae*, de l'isolement à l'ouverture diplomatique**

Le Saint-Siège passe, entre 1873 et 1920, d'un fort isolement à une nouvelle saison d'ouverture diplomatique, et la « diplomatie de l'oreille » joue un rôle de premier plan dans ce développement. Comment adapter des structures et des discours diplomatiques qui ne répondent plus aux défis de la société? De l'Église *rempart* de Pie ix à l'Église *réconciliatrice* de Léon xiii, de l'Église *doctrinale* de Pie x à l'Église *humanitaire* de Benoît xv, l'écoute de l'histoire et de ses circonstances par la diplomatie de l'Église, et par celle de la Suisse, paraît décisive. Depuis Altdorf, le gouvernement cantonal d'Uri écrit en 1878 au Conseil fédéral, que l'histoire suisse prouverait qu'une prise en compte de l'altérité du Saint-Siège est possible: « L'histoire de notre pays prouve assez,

¹⁰¹⁰ SALVATORELLI Luigi, *La politica della Santa Sede dopo la guerra*, Milano, Istituto per gli studi di politica internazionale, 1937, 40 (trad. it.).

¹⁰¹¹ François, Lettre sur le renouvellement de l'étude de l'histoire de l'Église du 21 novembre 2024.

qu'une bonne entente entre ces pouvoirs est possible et qu'elle ne met en danger ni la liberté ni l'indépendance de la république, mais, au contraire, qu'elle fortifie et anime la concorde entre les citoyens.»¹⁰¹² À la veille de sa mission en Suisse en 1883, le jeune Domenico Ferrata porte, pour sa part, un regard un peu naïf mais ouvertement admiratif sur l'histoire helvétique : « Son histoire, ses grandioses montagnes si pittoresques, ses lacs enchanteurs et ses fleuves magnifiques, les mœurs variées de ses habitants fournissent une abondante matière à qui veut parler de ce pays. Il est petit, mais actif, plein de fraîcheur et de vie. »¹⁰¹³

Si le discours cicéronien sur l'histoire comme *magistra vitae* a parfois été discrédité par l'historiographie, cela ne veut pas dire que toute possibilité d'apprendre à travers l'histoire soit obsolète. L'histoire peut, d'une certaine manière, être reçue comme *magistra ecclesiae*, comme l'a bien témoigné un colloque international, organisé en juin 2022 à l'Université de Fribourg par Mariano Delgado et Volker Leppin¹⁰¹⁴. Dans ce sens, le magistère de l'Église catholique a fait, en 1965, une déclaration remarquable dans la constitution *Gaudium et spes* du Concile Vatican II : « De même qu'il importe au monde de reconnaître l'Église comme une réalité sociale de l'histoire et comme son ferment, de même l'Église n'ignore pas tout ce qu'elle a reçu de l'histoire et de l'évolution du genre humain. » Et encore :

« L'expérience des siècles passés, le progrès des sciences, les richesses cachées dans les diverses cultures, qui permettent de mieux connaître l'homme lui-même et ouvrent de nouvelles voies à la vérité, sont également utiles à l'Église. En effet, dès les débuts de son histoire, elle a appris à exprimer le message du Christ en se servant des concepts et des langues des divers peuples et, de plus, elle s'est efforcée de le mettre en valeur par la sagesse des philosophes : ceci afin d'adapter l'Évangile, dans les limites convenables, et à la compréhension de tous et aux exigences des sages. »¹⁰¹⁵

L'historicité est, autrement dit, essentielle à l'Église. Comme le remarque Yves Congar, l'Église catholique est « un vivant, qui ne se connaît lui-même qu'en vivant et ne prend une conscience explicite de sa propre loi et de ses possibilités qu'en les exerçant »¹⁰¹⁶.

¹⁰¹² Cf. ASRS, AA.EE.SS., Svizzera II, 344/184, Scherer à Czacki, 7.10.1878.

¹⁰¹³ FERRATA Dominique, *Mémoires*, vol. I, p. 69.

¹⁰¹⁴ Cf. DELGADO Mariano, LEPPIN Volker (Hrsg.): *Historia magistra ecclesiae. Die Geschichte als Lernort der Kirche*. Basel ; Stuttgart, Schwabe ; Kohlhammer (Studien zur christlichen Religions- und Kulturgeschichte 33), 2024.

¹⁰¹⁵ *Gaudium et Spes*, 8.12.1965, n. 44.

¹⁰¹⁶ CONGAR Yves, *Chrétiens désunis : Principes d'un « œcuménisme » catholique*, Paris, Cerf, 1937, p. 317.

Dans cette perspective d'une *historia magistra ecclesiae*, la capacité de la diplomatie de l'Église à se mettre à l'écoute de la Suisse (et de son histoire) se dévoile décisive à l'époque de l'absence des relations diplomatiques (1873-1920), au lendemain de la rupture décrétée par le Conseil fédéral en décembre 1873, à la suite de la condamnation du Kulturkampf de la part de Pie IX. Ce n'est pas un hasard si les pas les plus significatifs, dans le rapprochement entre Berne et le Vatican, sont accomplis durant les pontificats de Léon XIII (résolution des conflits à Bâle et Genève, création de l'Université de Fribourg), et de Benoît XV (coopération humanitaire pendant la Grande Guerre), orientés vers la médiation, la transaction. *Idem* pour les générations de conseillers fédéraux qui – une fois l'époque du Kulturkampf révolue – laissent la place à des politiciens chevronnés mais d'esprit plus ouvert et conciliant, d'Emil Welti à Louis Ruchonnet, jusqu'à Giuseppe Motta.

Une nouvelle dynamique a émergé : la communication par l'écoute de l'autrui et de son histoire. Le Saint-Siège se retrouve, avec Berne, en face d'un interlocuteur qui s'efforce lui aussi à comprendre l'Église et son histoire, comme en témoignent par exemple les pourparlers à Berne entre le Conseil fédéral et Mgr Domenico Ferrata. La manière dont est choisi le successeur de Mgr Lachat à la tête d'un diocèse de Bâle en pleine crise est aussi significative, avec le choix du chanoine Friedrich Fiala, historien de l'Église, retenu comme l'homme de la situation, en raison aussi de sa connaissance de l'histoire suisse. Mgr Lachat lui-même confie à Mgr Ferrata en mars 1883 à Lucerne : « Sa doctrine est suffisante en théologie et philosophie, et grande en histoire, et c'est pour cela qu'il est estimé et adulé par les libéraux. »¹⁰¹⁷

La connaissance, voire l'écoute de l'histoire suisse permet à l'Église catholique romaine de pouvoir porter un regard plus complet et ouvert sur la Confédération, comme le montre aussi le rapport final sur sa mission à Berne que le nonce Maglione remet au cardinal Secrétaire d'État en juillet 1926, avant de partir pour Paris :

« Ce système fédéral favorise les catholiques qui, au nombre de 1 585 000 sur une population totale de 3 880 000, auraient tout à perdre dans un État centralisé. Dans leurs petits cantons, ils sont indépendants en matière de confession et d'éducation et peuvent exercer une influence non négligeable sur les votes généraux grâce à leurs voix par État. »¹⁰¹⁸

¹⁰¹⁷ ASRS, AA.EE.SS., Svizzera II, 377/216, Ferrata à Jacobini, 3.9.1883 (trad. it.).

¹⁰¹⁸ AAV, Nunz. Svizzera b. 9, fasc. 3, Maglione à Gasparri, 16.7.1926 (trad. it.).

Cette analyse de Maglione arrive en 1926, après ses visites dans les Cantons catholiques et réformés, lui permettant de faire une expérience directe du fédéralisme et de ses racines.

L'écoute de l'histoire par l'Église, à commencer par l'élan humanitaire durant la Grande Guerre, correspond au début d'une saison de nouvelle entente entre l'Église et une Europe en reconstruction. Il suffit d'observer qu'en 1915, au début du pontificat de Benoît xv, le Saint-Siège peut compter, dans le monde, sur cinq nonces (Autriche-Hongrie, Bavière, Belgique, Brésil, Espagne), trois internonces (Argentine, Chili, Hollande) et trois délégués apostoliques (Colombie, Costa Rica-Nicaragua-Honduras, ainsi que Pérou et Bolivie)¹⁰¹⁹. Moins de dix ans plus tard, en 1923, l'Église universelle compte désormais sur dix-neuf nonces (y compris, au niveau de l'Europe, en Suisse, France, Allemagne, Luxembourg, Portugal, Roumanie et Hongrie) ainsi que six internonces dans le monde entier¹⁰²⁰. Ce grand changement n'échappe pas à la perception de l'Église universelle, comme le remarque Benoît xv déjà à l'occasion du Consistoire du 13 juin 1921 : « dès la fin de l'immense conflit, presque toutes les nations civilisées qui n'entretenaient pas de relations diplomatiques avec Nous, se sont empressées, de leur propre gré, de Nous exprimer leur désir d'avoir de telles relations, bien persuadées qu'elles en retireraient de multiples avantages. C'est pourquoi, fidèles aux traditions de ce Siège Apostolique et nous conformant à la doctrine catholique qui prône l'harmonie des deux pouvoirs pour le bien commun de l'État et de l'Église, nous avons accepté avec joie ce désir »¹⁰²¹.

La miséricorde, source d'une diplomatie théologique

Au lendemain de la réouverture de la Nonciature de Paris en 1921, la conférence tenue à Avignon par le théologien dominicain René Hedde, professeur à Lyon, contextualise la saison inédite de la reprise des relations diplomatiques du Saint-Siège avec plusieurs pays, de la Suisse au Portugal, en lien étroit avec la double nature de la mission du Saint-Siège dans le monde : « sans doute sa souveraineté est spirituelle, mais les affaires sont généralement

¹⁰¹⁹ *Annuario pontificio per l'anno 1915*. Roma, 1915, pp. 519-521.

¹⁰²⁰ *Annuario pontificio per l'anno 1923*. Roma, 1923, pp. 671-674. Cf. Varnier Giovanni B., *La Santa Sede nell'assetto internazionale dopo la Grande guerra. La « Relazione sui vari Stati presentata al nuovo Pontefice Pio XI »*, Firenze, Biblioteca della Rivista di studi politici internazionali, 2004.

¹⁰²¹ Cf. *La Civiltà Cattolica*, 1921, vol. 3, p. 7 (trad. it.).

mixtes, comme notre nature humaine »¹⁰²². Comme la nature de l'homme, l'Église et sa diplomatie se laissent inspirer par les circonstances de l'histoire, mais bien aussi par le magistère et la théologie. Les pratiques diplomatiques ne se réduisent pas à l'art de la négociation, mais impliquent une identité et des valeurs propres donnant du sens à leur action. La frontière entre les mondes politique et théologique est, dans ce cadre, bien indécise dans la diplomatie de l'Église. Dans le cas concret du Saint-Siège, la diplomatie assume bien évidemment une essence théologique, voire dogmatique. Au lendemain du *Risorgimento*, « le niveau théologique-dogmatique l'emporte normalement sur le niveau purement politique »¹⁰²³, comme l'observe Roberto Regoli, en se référant implicitement à la fin du pontificat de Pie IX. Qu'en est-il des trois autres pontificats qui conduisent, étape après étape, à la reprise des relations diplomatiques entre la Suisse et le Saint-Siège en 1920 ?

Un fil rouge essentiel lie la diplomatie de l'Église au magistère des Papes pendant ce temps. Mais qu'en est-il de sa portée pratique ? Dans une fin de pontificat considérant l'Église catholique romaine comme un rempart assiégé par la modernité libérale, la condamnation de la situation politique en Suisse est motivée par des raisons théologiques : le salut des âmes, par l'annonce de Jésus-Christ, doit s'accomplir dans des conditions de liberté. Dans son encyclique *Etsi multa luctuosa* de 1873, Pie IX condamne dans ce sens les discriminations subies par l'Église dans plusieurs Cantons suisses. Mais cette condamnation magistérielle entraîne, comme on le sait, la suppression des rapports diplomatiques par le gouvernement suisse, en décembre 1873, ainsi que la fermeture de la Nonciature de Lucerne.

Un changement de paradigme diplomatique est apporté par l'Église réconciliatrice de Léon XIII, qui respire à pleins poumons la théologie de Thomas d'Aquin. Au niveau magistériel, le pape Pecci pose un projet de société chrétienne, dans son encyclique *Aeterni Patris* de 1879, répondant aux défis du rationalisme, et indiquant surtout la volonté de l'Église de renouer un dialogue interrompu avec la société en chemin vers la modernité. Le thomisme assume une importance fondamentale, à commencer par la doctrine de l'unité substantielle de l'âme et du corps, indiquant métaphoriquement l'Église et la société. Ce magistère suggère des rapprochements concrets avec la Suisse, à commencer par la fondation de l'Université de Fribourg, considérée comme une place forte de la reconquête culturelle de la pensée catholique néothomiste.

¹⁰²² AAV, Arch. Nunz. Parigi, b. 336, fasc. 8, Conférence prononcée à Avignon par le R.P. René Hedde O.P., professeur à l'Université Catholique de Lyon, s.d. (1921).

¹⁰²³ REGOLI Roberto, « I Papi nel Risorgimento », p. 155 (trad. it.).

Le magistère social de l'encyclique *Rerum novarum* de 1891 a lui aussi un impact concret sur la vie sociale et politique helvétique. Chez Léon XIII, on peut d'une certaine manière observer une théologie thomiste des relations internationales. Cela signifie que l'Église de Léon XIII considère la matrice magistérielle du thomisme comme une matrice lui permettant de se lancer dans le dialogue avec la société moderne.

Dans un pontificat tout concentré sur la doctrine, Pie x se tient en revanche à l'écart de la politique internationale. L'Église catholique a, d'après le pape Sarto, un rôle politique à cause de son ampleur mondiale, mais ce rôle est orienté par le dogme. L'encyclique *Pascendi dominici gregis* de 1907, réfutant les erreurs modernistes, ouvre la voie à la répression, tout en laissant grandir une méfiance vis-à-vis du monde politique. L'Église doctrinale du pape Pie x conduit à une centralisation romaine et à un blocage diplomatique avec Berne et avec les autres pays européens.

Enfin, Benoît xv pose la reconquête de la paix, dès sa première encyclique *Ad Beatissimi* de 1914, comme priorité missionnaire (et diplomatique) de l'Église dans une Europe, dans un monde en guerre. Ce magistère de l'Église humanitaire se traduit, sur le terrain, par la coopération développée avec la Suisse en faveur des prisonniers de guerre et des périphéries existentielles d'une société traumatisée par le conflit en cours. Cet élan humanitaire donne à l'Église une nouvelle crédibilité, qui conduit plusieurs pays, de l'Allemagne au Portugal, à vouloir renouer les rapports diplomatiques avec le Saint-Siège. Il y a donc une portée pratique que le magistère des papes assume à l'égard de la diplomatie de l'Église et de son dialogue avec la modernité. Tandis que l'intransigeance dogmatique de Pie x l'empêche, d'une certaine manière, de dialoguer avec la société et les gouvernements, les orientations dogmatiques apportent du fruit spécialement quand elles vont de pair avec une écoute de l'histoire et de ses circonstances, comme c'est le cas pendant les pontificats de Léon XIII et de Benoît xv, qui amènent à un rapprochement avec la Suisse et son gouvernement, jusqu'à la réouverture de la Nonciature à Berne en 1920. Le magistère se dévoile ainsi une source d'inspiration pour la diplomatie.

Une clé de ce rapprochement entre la Suisse et le Saint-Siège, entre le xix^e et le xx^e siècle, nous est donnée par le magistère récent du pape François. Le 11 janvier 2016, en rencontrant le Corps diplomatique accrédité près le Saint-Siège pour les vœux du Nouvel An, François a évoqué la perspective de la miséricorde comme catégorie diplomatique et politique, voire comme « fil rouge » qui pense « la réconciliation sur la scène mondiale comme un objectif

possible»¹⁰²⁴. Que signifie la miséricorde en tant que catégorie diplomatique ? L'essence théologique, voire évangélique de la diplomatie de l'Église la conduit à ne jamais considérer quoi que ce soit ou qui que ce soit comme définitivement « perdu » dans les relations entre les nations, les peuples et les États. C'est là le cœur de la signification d'une diplomatie théologique qui cherche à surmonter les ruptures et à rapprocher des distances. C'est pourquoi le pape François a écrit : « Il est souhaitable que le langage de la politique et de la diplomatie s'inspire aussi de la miséricorde, qui ne considère jamais rien comme perdu. La miséricorde réoriente les eaux du cours de l'histoire et ouvre les rives du déterminisme. »¹⁰²⁵ Ce fil rouge de la miséricorde est perceptible dans le langage de la réconciliation adopté par le Saint-Siège envers la Suisse au cours des années du rapprochement, des missions de Mgr Ferrata à la proposition de la coopération humanitaire. La Suisse, pour sa part, entre aussi dans cette logique de réconciliation, en contribuant à dénouer les nœuds et en rendant possible une coexistence religieuse pacifique. Dans son discours au Corps diplomatique du 11 janvier 2016, le pape François dit encore qu'on ne peut pas « penser, dans la conjoncture actuelle, à des solutions poursuivies de manière individualiste par des États individuels, car les conséquences des choix de chacun retombent inévitablement sur l'ensemble de la communauté internationale »¹⁰²⁶. C'est ce qui se passe, en 1915, dans la solidarité développée entre le pape Benoît xv et la Suisse, entendue comme engagement humanitaire pour le bien commun dans un monde globalisé, conduisant à la reprise des relations diplomatiques entre Berne et le Vatican.

Vers la normalisation définitive des relations diplomatiques

Comment, durant le dernier siècle d'histoire globale, les rapports diplomatiques entre la Suisse et le Saint-Siège évoluent-ils ? La période de rupture a fait comprendre aux deux parties combien leurs relations diplomatiques sont uniques et précieuses. Et durant le xx^e siècle, les relations entre la Suisse et le Vatican sont pacifiques, orientées vers la paix. Il suffit de rappeler que la réouverture de la Nonciature à Berne accroît l'importance

¹⁰²⁴ Cf. SPADARO Antonio, «La diplomazia di Francesco. La misericordia come processo politico», *La Civiltà Cattolica* 167, 2016, pp. 209-226.

¹⁰²⁵ SPADARO Antonio, «La diplomazia di Francesco...», p. 220.

¹⁰²⁶ SPADARO Antonio, «La diplomazia di Francesco...», p. 220.

de la Suisse (c'est-à-dire surtout de Fribourg et de son Université) au sein du catholicisme international, voire global contemporain. C'est ainsi qu'en 1921, le mouvement international des étudiants catholiques est fondé à Fribourg sous le nom de « *Pax romana* ».

Après la signature des Accords du Latran qui conduisent en 1929 à la création du petit État de la Cité du Vatican, la Nonciature de Berne demeure l'unique canal officiel pour les rapports bilatéraux. Entre la Première et la Seconde Guerre mondiale, la position des nonces continue de se consolider en terre helvétique. Démentant les craintes des réformés et malgré les jalousies de certains évêques suisses, la présence du nonce à Berne n'exacerbe pas les différends confessionnels. En 1935, un nouveau nonce à Berne, Filippo Bernardini, confie au Conseil fédéral, en lui remettant ses lettres de créance : « La Suisse a un tel culte pour la paix qu'elle n'hésite pas à la proclamer comme l'élément principal de l'unité, de la prospérité, je dirais presque de l'existence nationale. »¹⁰²⁷ Et dans une lettre écrite le lendemain au cardinal Secrétaire d'État, Eugenio Pacelli, le futur pape Pie XII, le nonce déclare :

« L'impression que j'ai retirée de mon premier contact avec les autorités suprêmes suisses, et surtout avec M. Motta, est que ce gouvernement, majoritairement protestant, est animé des meilleures dispositions à l'égard du Saint-Siège, et qu'il fera tout son possible pour maintenir l'harmonie qui existe encore entre protestants et catholiques. »¹⁰²⁸

La récente ouverture par le pape François de la documentation du pontificat de Pie XII, aux Archives apostoliques vaticanes, semble confirmer ces relations diplomatiques excellentes. C'est en 1939 que, pour la première fois, le Conseil fédéral envoie une délégation à Rome, pour le couronnement papal de Pie XII. Durant la Seconde Guerre mondiale, la Nonciature à Berne enregistre des avantages non négligeables au niveau diplomatique ainsi que sur le plan de la politique humanitaire. D'après les fonds du pontificat de Pie XII, la Nonciature s'active, en collaboration avec les autorités fédérales, pour aider des juifs à quitter l'Europe, en 1940, pour le Brésil¹⁰²⁹. L'intégration des catholiques dans le système démocratique suisse apparaît, en outre, encouragée par le ralliement du Pape aux valeurs démocratiques, et facilitée par le climat anticommuniste de la guerre froide. La canonisation de saint Nicolas de Flüe, en 1947, est

¹⁰²⁷ AAV, Nunz. Svizzera, b. 84, fasc. 43, allocution de Bernardini, 12.11.1935 (trad. it.).

¹⁰²⁸ AAV, Nunz. Svizzera, b. 84, fasc. 43, Bernardini à Pacelli, 23.11.1935 (trad. it.).

¹⁰²⁹ Cf. AAV, Nunz. Svizzera, b. 82, fasc. 18.

emblématique de cette époque¹⁰³⁰. Cependant, durant le second après-guerre, les rapports bilatéraux entre Berne et le Vatican passent un peu au second plan, devenant un thème toujours moins controversé dans la politique européenne.

Un vent nouveau souffle sur le catholicisme romain avec le pontificat de Jean XXIII et la convocation du Concile Vatican II (1962-1965), qui conduit à la reconnaissance de la liberté religieuse, grâce aussi à l'intervention du cardinal genevois Charles Journet (1891-1975), élargissant la voie d'un dialogue œcuménique toujours plus ouvert. Ainsi, en 1963, le conseiller fédéral Friedrich Wahlen (1899-1985) affirme – et c'est une première dans l'histoire – que le rétablissement complet des rapports avec le Saint-Siège, avec une normalisation définitive, n'est qu'une question de temps¹⁰³¹. L'abolition des articles d'exception survient dix ans plus tard, en 1973. Mais c'est curieusement une crise interne au catholicisme helvétique qui va provoquer la normalisation complète des rapports entre Berne et le Saint-Siège. Que s'est-il passé ? À Coire, la nomination d'un évêque coadjuteur à partir de 1988, puis diocésain dès 1990, en la personne de Mgr Wolfgang Haas, provoque de fortes tensions dans le diocèse et dans les milieux catholiques de langue allemande.

Le Conseil fédéral décide d'intervenir en novembre 1991, envoyant un ambassadeur en la personne de Jenö Staehelin, en mission spéciale auprès du Saint-Siège, afin de faire part au pape Jean-Paul II des tensions nées à Coire. Cependant, le 3 mars 1992, le Conseil national approuve – par 78 voix contre 14 – le postulat Pini qui demande finalement une normalisation des relations dans l'intérêt d'une universalité des rapports diplomatiques de la Suisse. Le Conseil fédéral s'y dit favorable, mais considère pour le moment comme adéquate l'activité de l'ambassadeur en mission spéciale. Jusqu'à sa retraite en 1994, c'est l'ambassadeur de Suisse en Autriche, François Pictet qui succède à Staehelin, l'un et l'autre de religion réformée. Grâce aux efforts de l'Ambassade en mission spéciale, maintenue dans le temps, c'est en décembre 1997 que le pape Jean-Paul II déplace l'évêque conservateur liechtensteinois Haas de Coire à Vaduz, le nommant archevêque dans un archidiocèse nouvellement érigé dans la Principauté. Comme évêque de Coire est nommé le bénédictin Mgr Amédée Grab (1930-2019), précédemment évêque de Lausanne, Genève et Fribourg, homme de paix et de dialogue. À Rome, depuis 2010, le cardinal Kurt Koch est mis à la tête du Conseil pontifical pour la promotion de l'unité des chrétiens : il construit des ponts

¹⁰³⁰ Cf. PLANZI Lorenzo, « Prophetin des Friedens in Zeiten des Kriegeres », *Schweizerische Kirchenzeitung* 20, 2022, pp. 491-492.

¹⁰³¹ Cf. *Bulletin sténographique officiel de l'Assemblée fédérale*, séance du 3 mars 1992, p. 167.

dans un style typiquement suisse – comme déjà les cardinaux Mermillod et Journet – avec des milieux non catholiques. Au lendemain du Concile Vatican II, l'œcuménisme accompli de grands progrès, tandis que les formes de défiance entre catholiques et réformés semblent un souvenir lointain.

En 1969, on relève le voyage du pape Paul VI à Genève, le premier séjour d'un pontife en terre helvétique depuis la fondation de l'État fédéral. Genève reste – avec Jérusalem, Istanbul et New York – la ville la plus visitée par les pontifes des dernières décennies (quatre fois pour chacune de ces destinations très diverses mais significatives). Comme la diplomatie, l'image de la Garde suisse pontificale change avec le temps : si à l'origine le Conseil fédéral admettait une exception juridique pour garantir la vie de ce corps armé suisse à l'étranger, aujourd'hui, le monde politique suisse reconnaît dans les gardes suisses un élément de l'identité helvétique, prévoyant même des mesures techniques (formation, exemptions) en faveur de ses membres. À l'occasion de l'assermentation solennelle des nouveaux gardes, la participation de politiciens suisses devient fréquente, au cours des dernières années, chaque 6 mai dans la Cité du Vatican. Des temps forts dans les excellents rapports diplomatiques existant de nos jours, sont constitués par les visites du pape Jean-Paul II en 1984 et du pape François en 2018, qui n'a pas cessé d'appeler à une action commune en faveur de la paix dans un monde en guerre. Au conclave qui a élu son successeur, on compte deux Suisses parmi les 135 cardinaux qui ont choisi en mai 2025 le pape Léon XIV : il s'agit du Lucernois Kurt Koch et du Haut-Valaisain Emil Paul Tscherig, ce dernier cardinal depuis 2023 et ancien nonce à Rome et à Buenos Aires¹⁰³².

Dans cet esprit, nous pouvons relire aujourd'hui avec reconnaissance cette page d'histoire, dans une Europe en guerre, qui a vu la Suisse et le Saint-Siège s'unir dans une action commune pour prendre soin de la personne humaine et de la paix entre les nations, posant les bases de la renaissance de rapports diplomatiques aujourd'hui séculaires. Le Conseil fédéral a annoncé ainsi, en 2004, à l'occasion du troisième voyage helvétique du pape Jean-Paul II, sa décision d'accréditer un ambassadeur près le Saint-Siège, qui ne résidait certes pas à Rome, mais était co-accrédité dans diverses cités européennes, de Prague à Berne, jusqu'à Ljubljana. C'est en avril 2023, que l'Ambassade de Suisse près le Saint-Siège a été officiellement inaugurée à Rome, donnant enfin pleine réciprocité aux rapports diplomatiques renoués en 1920 et rapprochant encore davantage la Suisse et le Saint-Siège, unis par tant de projets, ouverts dans le monde et sur le monde, en faveur de la promotion de la paix.

¹⁰³² Cf. PLANZI Lorenzo, LEIMGRUBER Stephan (Hrsg.), *Die Kardinäle der Schweiz*, Zürich, Theologischer Verlag, 2026.

Remerciements

Une thèse d'habilitation est, en quelque sorte, un réceptacle de dons. Et les motifs de gratitude, pour l'auteur, sont fort nombreux. Un remerciement particulier est à adresser au professeur Mariano Delgado (Université de Fribourg), ainsi qu'aux professeurs Francis Python (Université de Fribourg), Philippe Chenaux (Université pontificale du Latran), Denis Pelletier (École Pratique des Hautes Études à Paris), Roberto Regoli (Université pontificale grégorienne), Markus Ries (Université de Lucerne), Martin Sallmann (Université de Berne) et Christian Sorrel (Université de Lyon 2), avec lesquels j'ai toujours pu dialoguer avantageusement. Ma reconnaissance va en outre au Fonds national suisse de la recherche scientifique, qui m'a permis de vivre plusieurs années inoubliables à Rome, ainsi qu'à l'Institut Suisse de Rome. De même, pour le DFAE et l'Ambassade de Suisse près le Saint-Siège, qui ont accompagné ce projet de recherche, abouti dans le colloque organisé à l'occasion du Centenaire des relations diplomatiques entre la Suisse et le Saint-Siège (1920-2020). Je suis reconnaissant envers S. Em. le cardinal Pietro Parolin, Secrétaire d'État du Saint-Siège et le conseiller fédéral Ignazio Cassis, Chef du Département fédéral des affaires étrangères, pour leurs encouragements. Je remercie également la Fondation Berla, ainsi que les Éditions Alphil de Neuchâtel. Un grand merci aux archivistes qui m'ont conseillé dans mes recherches, en particulier Gianfranco Armando des Archives apostoliques vaticanes, mais aussi à Stéphanie Roulin et Tanguy Ackermann pour leur relecture. Merci à tant d'amis qui m'ont soutenu, à ma famille ! Je dédie cette thèse d'habilitation à mes parents Luisa et Gianni, ainsi qu'à la mémoire du pape François.

Abréviations

AAS : *Acta Apostolicae Sedis*

AA.EE.SS. : Segreteria di Stato, Sezione per i Rapporti con gli Stati, Archivio Storico (Città del Vaticano)

AAV : Archivio Apostolico Vaticano

ACDF : Archivio della Congregazione per la Dottrina della Fede

AFS : Archives fédérales suisses, Berne

Arch. : Archivio/Archives

ASRS : Archivio Storico della Sezione per i Rapporti con gli Stati

b. : busta/enveloppe

dodis.ch : Documents Diplomatiques Suisses (Dodis)

fasc. : fascicule

LGF : Lausanne, Genève et Fribourg (diocèse)

Mgr : Monseigneur

Nunz. : Nunziatura/Nonciature

p. : page

Pos. : position

Rubr. : rubrique

S.C. : Sacrée Congrégation

s. d. : sans date

Segr. Stato : Segreteria di Stato/Secrétairerie d'État

trad. a. : traduit de l'allemand

trad. it. : traduit de l'italien

trad. lat. : traduit du latin

Sources et bibliographie

Archives

Archivio Apostolico Vaticano (AAV), Città del Vaticano

Archivio Nunziatura Svizzera (Berna)

Archivio Nunziatura Lucerna

Archivio Nunziatura Berlino

Archivio Nunziatura Lisbona

Archivio Nunziatura Parigi

Archivio Santa Sede

Archivio Segreteria di Stato, Rubr. 254, Rubr. 254 A.

Archivio Segreteria di Stato, Guerra 1914-1918

Archivio Storico della Sezione per i Rapporti con gli Stati (ASRS) presso la Segreteria di Stato della Santa Sede, Archivio della Congregazione degli Affari Ecclesiastici Straordinari (AA.EE.SS.), Città del Vaticano

Rapporti Sessioni, Svizzera

Svizzera I

Svizzera II

Svizzera III

Stati Ecclesiastici III

Archivio della Congregazione per la Dottrina della Fede, Città del Vaticano

Archivium Sancti Officii Romani, Res Doctrinales

Archivio della Guardia Svizzera pontificia, Città del Vaticano

Mobilisation 1915

Archives fédérales suisses (AFS), Berne

Päpste und Kardinäle

Mermillod, Bischofswahl

Kirchenstaat (Vatikan)

Hinschied von Leo XIII. und Wahl von Pius X

Beziehungen zum Vatikan

Diplomatische Dokumente der Schweiz (dodis.ch)

Archives de l'État de Fribourg

Fonds Louis de Weck

Staatsarchiv Luzern

Fonds Segesser

Archives de la Conférence des évêques suisses, Fribourg

Procès-verbaux et protocoles de la Conférence

Bischöfliches Archiv des Bistums Basel, Solothurn

Archives diocésaines de Lausanne, Genève et Fribourg (LGF), Fribourg

Archives diocésaines de Sion

Archivio diocesano di Lugano

Klosterarchiv Einsiedeln

Archives de l'évêché de l'Église catholique-chrétienne de Suisse, Berne

Archives nationales de France, Paris

Archives historiques du diocèse de Paris

Bundesarchiv Deutschland, Bonn

Sources imprimées

Journaux et revues

Basler Volksblatt

Berner Tagblatt

Bulletin de l'Association suisse de Pie IX
Bulletin sténographique officiel de l'Assemblée fédérale
Catholique national
Corriere della Sera
Cultura moderna
Der Bund
Der Eidgenosse
Der Protestant
Journal des Débats
Journal de Genève
Gazette de Lausanne
Gazzetta Ticinese
Il Patriota Cattolico
La Civiltà Cattolica
La Concorde
La Liberté, quotidien de Fribourg
La Liberté, journal de Genève
La Patrie
La Quinzaine
La Semaine Catholique de la Suisse romande
La Stampa
Le Confédéré
Le Démocrate Socialiste
Le Figaro
Le Monde
Le Nouvelliste
Le Pays
Le Soleil
Libertà
Mission Catholique Suisse en faveur des prisonniers de guerre. Bulletin mensuel
Monitore Ufficiale Ecclesiastico

Neue Zürcher Nachrichten
Neue Zürcher Zeitung
Pages d'art
Popolo e Libertà
Revue des Deux-Mondes
Revue Historique
Roma e l'Oriente
Schweizerische Kirchenzeitung
Thurgauer Zeitung
Tribune de Genève
Vaterland

Sources éditées

- ABT Hans, *Die Schweiz und die Nuntiatur. Eine Richtigstellung*, Zürich, Orell
Füssli (Schweizer-Zeitfragen Heft 65), 1925.
- Actes de Benoît xv (1914-1922)*, Paris, Bonne Presse, 1924-1927, 3 vol.
- Actes de Pie x (1905-1925)*, Paris, Bonne Presse, 1924-1927, 8 vol.
- Actae Sanctae Sedis*, encycliques des papes Pie ix, Léon xiii, Pie x et
Benoît xv.
- Annuario pontificio*, 1860-1923.
- BAUD Maurice, *Le credo politique de Pie x*, Lausanne, Cahiers Vaudois, 1918.
- BIAUDET Henry, *Les nonciatures apostoliques permanents jusqu'en 1648*,
Helsinki, Suomalainen tiedeakatemia, 1910.
- Cardinal de RETZ, *Mémoires*. Paris, Gallimard, 2003.
- CASTELLA Gaston, *La Garde fidèle du Saint-Père. Les soldats suisses au
service du Vatican de 1506 à nos jours*, Paris, Aux éditions de la clé
d'or, 1935.
- COMTE Charles, *Le cardinal Mermillod d'après sa correspondance*, Genève ;
Paris, Librairie Jacquemond ; Librairie Bloud & Gay, 1924.
- CONGAR Yves, *Chrétiens désunis : Principes d'un « œcuménisme » catholique*,
Paris, Cerf, 1937.

- CRISPOLTI Crispolto, AURELI Guido, *La politica di Leone XIII da Luigi Galimberti a Mariano Rampolla del Tindaro*, Roma, Bontempelli e Invernizzi, 1912.
- CRISPOLTI Filippo, *Pio IX, Leone XIII, Pio X, Benedetto XV*, Milano, Garzanti, 1939.
- DAUCOURT Ernest, *Scènes et récits du Culturkampf dans le canton de Berne, St-Maurice*, Imprimerie de l'œuvre de St-Augustin, 1921.
- DUCIMITIÈRE Antoine, *Deux questions à M. Carteret*, 1875.
- FAVRE Edouard, *L'internement en Suisse des prisonniers de guerre malades ou blessés*, Bâle ; Genève ; Lyon, 1917-1919.
- FERRATA Dominique, *Mémoires*, Roma, Cuggiani, 1920, 2 vol.
- FLEURY François, *Vie de Gaspard Mermillod. De Genève à Fribourg par les routes de l'exil* (éditée par Paul-Bernard HODEL), Fribourg, Archives de la SHCF, 2017.
- FONTAINE Julien, *Les infiltrations protestantes et le Clergé français*, Paris, Retaux, 1902.
- FRY Karl, *Gaspard Decurtins, der Löwe von Trun*, Zürich, Thomas-Verlag, 1949.
- HIS Eduard, *Die Nuntiatur in der Schweiz*, Zürich, Orell Füssli, 1925.
- JEANTET Louis, *Histoire de la persécution religieuse à Genève. Essai d'un schisme par l'État*, Paris ; Lyon, Librairie Lecoffre, 1878.
- LAGRANGE François, *Vie de Mgr Dupanloup*, Paris, Librairie Poussielgue, 1884.
- La separazione del Ticino, di Poschiavo e di Brusio dalle Diocesi lombarde di Milano e di Como e la loro annessione a diocesi svizzere*, Lugano, Tipografia Veladini e Comp., 1861.
- LEROY-BEAULIEU Anatole, « Un roi et un pape », *Revue des Deux-Mondes*, 15.5.1878, pp. 388-422.
- LOISEAU Charles, *Politique romaine et sentiment français*, Paris, Grasset, 1923.
- LOYSON Hyacinthe, *L'Église catholique en Suisse*, Genève, Cherbuliez, 1875.
- LOYSON Hyacinthe, *Liturgie de l'Église catholique de Genève à l'usage des fidèles*, Paris ; Neuchâtel, Sandoz et Fischbacher ; Librairie générale J. Sandoz, 1873.
- MARCHAL Victor, *Les réformateurs de Genève*, Lyon, Charles Méra, 1876.

- MASSARD Cyrille, *L'œuvre sociale du cardinal Mermillod. L'Union de Fribourg d'après des documents inédits*, Louvain, Librairie universitaire, 1914.
- MEERSDOM Claude, «Le développement du dogme», *Nouvelle revue théologique* 41, 1909, pp. 193-207.
- MOTTA Giuseppe, *Testimonia Temporum 1, 1911-1931*, Bellinzona, Istituto editoriale ticinese, 1931.
- PERNOT Maurice, *Le Saint-Siège, l'Église catholique et la politique mondiale*, Paris, Armand Colin, 1924.
- PICHON Charles, *Histoire du Vatican*, Paris, Sefi, 1946.
- QUIRICO Giuseppe, *Il Vaticano e la guerra*, Roma, Buffetti, 1921.
- SEGESSER Philip Anton von, *Studien und Glossen zur Tagesgeschichte. Der Kulturkampf*, Bern, Wyss, 1875.
- VANSSAY Henri de, *Mgr Mermillod*, Paris, Palmé, 1874.
- ZOLA Émile, *Rome*, Paris, Charpentier, 1896.

Bibliographie

Méthodologie et instruments de travail

- ARDURA Bernard (éd.), *Dictionnaire d'histoire de l'Église*, Paris, Cerf, 2022.
- BLOUIN Francis X. Jr. (éd.), *Vatican Archives: an inventory and guide to historical documents of the Holy See*, New York; Oxford, Oxford University Press, 1998.
- DELGADO Mariano, «Auf dem Weg zu einer fundamentaltheologischen Kirchengeschichte», in: DELGADO Mariano (Hrsg.), *Was den Glauben in Bewegung bringt. Fundamentaltheologie in der Spur Jesu Christi. Festschrift für Karl H. Neufeld SJ*, Freiburg, Herder, 2004, pp. 338-350.
- DELGADO Mariano, «Vom Kulturkampf zur Religionsfreiheit im Zeitalter der Ökumene, der religiösen Pluralisierung und der Wiederkehr der Religion», in: REINHOLD Bernhardt, KUHN Thomas K. (Hrsg.), *Religionsfreiheit. Schweizerische Perspektiven*, Zürich, Beiträge zu einer Theologie der Religionen, 2007, pp. 37-68.
- DEL RE Niccolò, *La Curia Romana. Lineamenti storico-giuridici*, Città del Vaticano, Libreria Editrice Vaticana, 1995.

- DEL RE Niccolò, *Mondo vaticano. Passato e presente*, Città del Vaticano, Libreria Editrice Vaticana, 1995.
- DE MARCHI Giuseppe, *Le Nunziature apostoliche dal 1800 al 1956*, Roma, Edizioni di storia e letteratura, 1957.
- Historisches Lexikon der Schweiz* (HLS), *Dictionnaire historique de la Suisse* (DHS), *Dizionario storico della Svizzera* (DSS), www.hls-dhs-dss.ch.
- DUMONS Bruno, SORREL Christian (éd.), *Gouverner l'Église catholique au XX^e siècle. Perspectives de recherches*, Lyon, LARHRA, 2015.
- FINK Urban, LIGGENSTORFER Roger, *Schweizer Sonderakten in Vatikan. Das Archiv der Kongregation für Aussenordentliche Kirchliche Angelegenheiten, Abteilung Schweiz 1799-1921*, Luzern ; Stuttgart, Rex-Verlag, 1996.
- FRANÇOIS, *Lettre sur le renouvellement de l'étude de l'histoire de l'Église du 21 novembre 2024*.
- GILSON Étienne, *La philosophie et la théologie*, Paris, Fayard, 1960.
- HEYDEN Katharina, SALLMANN Martin, *Quellen auslegen. Konzepte und Methoden der Historischen Theologie*, Darmstadt, Herder, 2023.
- LAGRÉE Michel, « Histoire religieuse, histoire culturelle », in : RIOUX Jean-Pierre, SIRINELLI Jean-François (éd.), *Pour une histoire culturelle*, Paris, Seuil, 1996, pp. 387-406.
- LIGGENSTORFER Roger, « *Archivio della nunziatura di Lucerna* » im *Vatikanischen Geheimarchiv. Inventar*, Città del Vaticano, Collectanea Archivi Vaticani 44, 2017.
- LIGGENSTORFER Roger, « Das Archiv der Luzerner Nuntiatur im Apostolischen Archiv des Vatikans (1586-1874) », in : PLANZI Lorenzo (dir.), *Les relations diplomatiques entre la Confédération et le Saint-Siège, Schweizerische Zeitschrift für Religions- und Kulturgeschichte / Revue suisse d'histoire religieuse et culturelle* 117, 2023, pp. 75-90.
- PETTINAROLI Laura, « Les archives vaticanes : des ressources pour l'histoire contemporaine », *Histoire@Politique* 7, 2009.
- WOLF Hubert, « Zwischen Theologie und Geschichte – Zur Standortbestimmung des Faches Kirchengeschichte », *Theologische Revue* 98, 2002, pp. 379-386.

Religion, diplomatie et *global history*

- BADEL Laurence, *Diplomaties européennes. XIX^e-XXI^e siècles*, Paris, Presses de Sciences Po, 2021.
- BECKER Annette, *Oubliés de la Grande Guerre : humanitaire et culture de guerre, 1914-1948 : populations occupées, déportés civils, prisonniers de guerre*, Paris, Hachette, 2003.
- BERG Maxime (ed.), *Writing the History of the Global : Challenges for the Twenty-First Century*, Oxford, Oxford University Press, 2013.
- CHAUBET François, MARTIN Laurent, *Histoire des relations culturelles dans le monde contemporain*, Paris, Armand Colin, 2011.
- DULPHY Anne, FRANK Robert, MATARD-BONUCCI Marie-Anne, ORY Pascal (éd.), *Les relations culturelles internationales au XX^e siècle. De la diplomatie culturelle à l'acculturation*, Bruxelles, Peter Lang, 2010.
- FOX Johnatan, « Religion et relations internationales : perceptions et réalités », *Politique étrangère* 4/2006, pp. 1059-1071.
- FRANK Robert (dir.), *Pour l'histoire des relations internationales*, Paris, PUF, 2012.
- LEVANT Marie, PETTINAROLI Laura, SIBRE Olivier (éd.), *Le Vatican, acteur global au XX^e siècle : le tournant des années Pie XII. Monde(s) 22*, Rennes, novembre 2022.
- LEVANT Marie, PETTINAROLI Laura, SIBRE Olivier, « Le Vatican, un acteur religieux singulier dans un monde global », in : LEVANT Marie, PETTINAROLI Laura, SIBRE Olivier, (éd.), *Le Vatican, acteur global au XX^e siècle : le tournant des années Pie XII. Monde(s) 22*, Rennes, novembre 2022, pp. 7-34.
- MCGREEVY John T., *Catholicism. A Global History from the French Revolution to Pope Francis*, New York, W. W. Norton & Company, 2022.
- PORTIER Philippe, RAMEL Frédéric, « Introduction. Le facteur religieux sur la scène internationale : parcours d'une résurgence », in : *Le religieux dans les conflits armés contemporains*, Paris, Classiques Garnier, 2022, pp. 7-32.
- RENOUVIN Pierre, DUROSELLE Jean-Baptiste, *Introduction à l'histoire des relations internationales*, Paris, Agora Pocket, 1991.
- RICCARDI Andrea, *Les politiques de l'Église*, Paris, Cerf, 1999.
- SALVATORELLI Luigi, *La politica della Santa Sede dopo la guerra*, Milano, Istituto per gli studi di politica internazionale, 1937.

- SAUNIER Pierre-Yves, « Circulations, connexions et espaces transnationaux », *Genèses* 57, 2004, pp. 110-126.
- SIBRE Olivier, « Diplomatie du pape et *Global History*. Vers un projet collaboratif international sur le Saint-Siège », *Mélanges de l'École française de Rome-Italie et Méditerranée modernes et contemporaines* 130/1, 2018, pp. 147-160.
- SOFER Sasson, « The Diplomat as a Stranger », *Diplomacy & Statecraft* 8(3), 1997, pp. 179-186.
- VALBOUSQUET Nina, *Les âmes tièdes. Le Vatican face à la Shoah*, Paris, La Découverte, 2024.
- VIAENE Vincent, « International History, Religious History, Catholic History: Perspectives for Cross-Fertilisation (1830-1914) », *European History Quarterly* 38, 2008, pp. 578-607.

Histoire de l'Église et des Églises, entre XIX^e et XX^e siècle

- ARNOLD Claus, *Kleine Geschichte des Modernismus*, Freiburg im Br., Herder, 2007.
- AUBERT Roger, « La Chiesa e la società industriale (1878-1922) », in : *Storia della Chiesa*, vol. XII/I, Cinisello Balsamo, San Paolo, 1990, pp. 147-150.
- AUBERT Roger, « Leone XIII : tradizione e progresso », in : *Storia della Chiesa*, vol. XII/1, Cinisello Balsamo, San Paolo, 1990, pp. 61-106.
- BARNETT Michael, GROSS STEIN Janice (ed.), *Sacred Aid: faith and Humanitarianism*, Oxford, Oxford University Press, 2012.
- BENOIST Jacques, *Le Sacré-Cœur de Montmartre*, Paris, Éditions ouvrières, 1992.
- BONIFACE Xavier, HEUCLIN Jean (dir.), *Diocèses en guerre, 1914-1918. L'Église déchirée entre Gott mit uns et le Dieu des armées*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2018.
- BONIFACE Xavier, *Histoire religieuse de la Grande Guerre*, Paris, Fayard, 2014.
- CAVALCANTI Elena (dir.), *Studi sull'Episcopato Pecci a Perugia (1846-1878)*, Napoli, Edizioni scientifiche italiane, 1986.
- CHALINE Josette (dir.), *Chrétiens dans la Première Guerre mondiale*, Paris, Cerf, 1993.

- CLARK Christopher, WOLFRAM Kaiser, «The European culture wars», in : CLARK Christopher, WOLFRAM Kaiser (dir.), *Culture wars. Secular-Catholic Conflict in Nineteenth-Century Europe*, Cambridge, Cambridge University press, 2003, pp. 1-10.
- COLIN Pierre, *L'audace et le soupçon. La crise moderniste dans le catholicisme français (1893-1914)*, Paris, DDB, 1997.
- DELL'ORTO Umberto, XERES Saverio, *Manuale di storia della Chiesa 4. L'epoca contemporanea*, Brescia, Morcelliana, 2022.
- ERNESTI Jörg, *Benedikt xv. – Papst zwischen den Fronten*, Freiburg i. Br. ; Basel ; Wien, Herder, 2016.
- ERNESTI Jörg, *Der Vatikan. Geschichte, Verfassung, Politik*, München, C.H. Beck, 2025.
- ERNESTI Jörg, *Geschichte der Päpste seit 1800*, Freiburg i. Br. ; Basel ; Wien, Herder, 2024.
- ERNESTI Jörg, *Leo xiii. Papst und Staatsmann*, Freiburg i. Br. ; Basel ; Wien, Herder, 2019.
- FABRE Pierre Antoine, BENOIST Pierre, *Les jésuites. Histoire et dictionnaire*, Paris, Bouquins, 2022.
- FOUILLOUX Étienne, *Au cœur du xx^e siècle religieux*, Paris, Les Éditions ouvrières, 1993.
- FOUILLOUX Étienne, «Intransigence catholique et “monde moderne” XIX-XX^e siècles», *Revue d'histoire ecclésiastique* 96/1, janvier-juin 2001, pp. 71-86.
- HERVIEU-LÉGER Danièle, *Vers un nouveau christianisme ? Introduction à la sociologie du christianisme occidental*, Paris, Cerf, 1987.
- LAMBERTS Emiel, *Les catholiques et l'État. Un tableau chronologique (1815-1965)*, Paris, DDB, 2018.
- LAMBERTS Emiel (dir.), *The Black International, 1870-1878: The Holy See and Militant Catholicism in Europe*, Bruxelles ; Rome, Institut historique belge de Rome, 2002.
- LANGLOIS Claude, «La fin des guerres de religion : la disparition de la violence religieuse en France au XIX^e siècle», *French Historical Studies*, 1998, pp. 3-25.
- LAUNAY Marcel, *La papauté à l'aube du xx^e siècle*, Paris, Cerf, 1997.
- LESTI Sante, *Riti di guerra. Religione e politica nell'Europa della Grande Guerra*, Bologna, il Mulino, 2015.

- LILL Rudolf, TRANIELLO Francesco, *Der Kulturkampf in Italien und in den deutschsprachigen Ländern*, Berlin, Duncker & Humblot (Schriften des Italienisch-Deutschen Historischen Instituts in Trient), 1993.
- MENOZZI Daniele, «L'Église et les droits humains», in: LEVANT Marie, PETTINAROLI Laura, SIBRE Olivier (dir.), *Le Vatican, acteur global au xx^e siècle: le tournant des années Pie XII*. *Monde(s)* 22, Rennes, novembre 2022, pp. 57-74.
- MERGEL Thomas, «Ultramontanism, Liberalism, Moderation, Political Mentalities and Political Behavior of the German Catholic Bürgertum, 1848-1914», *Central European History* 29/2, 1996, p. 151-174.
- MÉJAN Louis, *La Séparation des Églises et de l'État*, Paris, Presses Universitaires de France, 1959.
- MICCOLI Giovanni, «Ansie di restaurazione e spinte di rinnovamento: i molteplici volti del pontificato di Leone XIII», in: ZAMBARBIERI Annibale (dir.), *I cattolici e lo stato liberale nell'età di Leone XIII*, Venezia, Istituto Veneto di scienze, lettere ed arti, 2008, pp. 1-15.
- MICCOLI Giovanni, *Fra mito della cristianità e secolarizzazione*, Torino, Marietti, 1985.
- MONTCLOS Xavier de, «L'Église et le monde à l'avènement de Léon XIII», *Revue Historique*, avril-juin 1978, pp. 415-428.
- MONTICONE Alberto, *La croce e il filo spinato. Tra prigionieri e internati civili nella Grande Guerra 1914-1918. La missione umanitaria dei delegati religiosi*, Soveria Mannelli, Rubbettino, 2013.
- NICOLETTI Michele, WEISS Otto, *Il modernismo in Italia e in Germania nel contesto europeo*, Bologna, il Mulino, 2010.
- PAULMANN Johannes, «Diplomatie», in: DULLFNER Jost, LOTH Wilfried (Hrsg.), *Dimensionen internationaler Geschichte*, Munich, Oldenbourg Verlag, 2000, pp. 47-64.
- PELLETIER Denis, «Entre totalitarisme et sécularisation – Les chrétiens européens à l'épreuve du xx^e siècle», in: PLANZI Lorenzo (dir.), *Les relations diplomatiques entre la Confédération et le Saint-Siège*, *Revue suisse d'histoire religieuse et culturelle* 117, 2023, pp. 159-182.
- PELLETIER Denis, *Les catholiques en France de 1789 à nos jours*, Paris, Albin Michel, 2019.
- POULAT Émile, *Histoire, dogme et critique dans la crise moderniste*, Paris; Tournai, Casterman, 1962.

- POULAT Émile, *Intégrisme et catholicisme intégral*, Paris ; Tournai, Casterman, 1969.
- POULAT Émile, *L'Église c'est un monde. L'Ecclésiosphère*, Paris, Cerf, 1986.
- REMOND René, *Religion et société en Europe. Essai sur la sécularisation des sociétés européennes aux XIX^e et XX^e siècles (1789-1974)*, Paris, Seuil, 1974.
- SCHOLL Sarah, *Les guerres culturelles du XIX^e siècle. Religions et sécularisation en Europe*, Paris, Publications de l'École Pratique des Hautes Études (Les Conférences de l'École pratique des hautes études 16), 2023.
- SORREL Christian, *Le catholicisme français de la Séparation à Vatican II. Un chemin d'histoire*, Paris, Karthala, 2020.
- TROELTSCH Ernst, *Die Absolutheit des Christentums und die Religionsgeschichte*, Tübingen, Mohr, 1902-1912, 5 vol.
- TROELTSCH Ernst, *Religion et histoire: esquisses philosophiques et théologiques*, Genève, Labor et Fides, 1990.
- T'SERCLAES Charles de, *Le Pape Léon XIII, sa vie, son action religieuse, politique et sociale*, Lille, Imprimeurs des Facultés catholiques, 1906.
- VIAN Giovanni, *Il modernismo. La Chiesa cattolica in conflitto con la modernità*, Roma, Carocci, 2012.
- WEISS Otto, *Modernismus und Antimodernismus im Dominikanerorden. Zugleich ein Beitrag zum «Sodalitium Pianum»*, Regensburg, Friedrich Pustet, 1998.
- WOLF Hubert, «Das Papsttum vor den Herausforderungen der Moderne», in : WEINFURTER Stefan, LEPPIN Volker, STROHM Christoph, WOLF Hubert, WIECZOREK Alfred (Hrsg.), *Die Päpste und ihr Amt zwischen Einheit und Vielfalt der Kirche. Theologische Fragen in historischer Perspektive*, Regensburg, Schnell & Steiner, 2017, pp. 229-244.
- WOLF Hubert, *Der Unfehlbare. Pius IX. und die Erfindung des Katholizismus im 19. Jahrhundert*, München, Beck, 2020.
- WOLF Hubert, «Un papa in ombra? Le opportunità di un network europeo di ricerca su Pio XI», in : GUASCO Alberto, PERIN Raffaella (dir.), *Pius XI: Keywords. International Conference Milan 2009*, Berlin, Lit Verlag, 2010, pp. 27-37.

Saint-Siège et diplomatie : généralités

- AUBERT Roger et al. (éd.), *Nouvelle Histoire de l'Église. 5. L'Église dans le monde moderne (1848 à nos jours)*, Paris, Seuil, 1975.
- AUBERT Roger, *Le pontificat de Pie IX (1846-1878)*, Paris, Bloud & Gay, 1953.
- BEDESCHI Lorenzo, *La Curia romana durante la crisi modernista. Episodi e metodi di governo*, Parma, Guanda, 1968.
- BONNINO Serge-Thomas, « Le fondement doctrinal du projet léonin », in : LEVILLAIN Philippe, TICCHI Jean-Marc (éd.), *Le pontificat de Léon XIII, renaissances du Saint-Siège ?* Rome, Collection de l'École française de Rome, 2006, pp. 267-274.
- BOUTRY Philippe, « Léon XIII et l'histoire », in : LEVILLAIN Philippe, TICCHI Jean-Marc (éd.), *Le pontificat de Léon XIII. Renaissances du Saint-Siège ?* Rome, École française de Rome, 2006, pp. 35-53.
- CHENAUX Philippe, « Benoît XV et la Grande Guerre », *L'Église et la Grande Guerre*, *Communio* XXXVIII, mai-août 2013, pp. 131-140.
- CHENAUX Philippe, « Il pontificato di Leone XIII (1878-1903) alla luce della storiografia recente », in : *Leone XIII: tra modernità e tradizione*, Roma, Lateranum, 2010, pp. 193-201.
- CHENAUX Philippe, « La diplomatie vaticane à l'époque contemporaine. Bilan des travaux et perspectives de recherches », *Mélanges de l'École française de Rome* 130/1, 2018, pp. 135-145.
- CHENAUX Philippe, « Le Saint-Siège, l'Europe et la paix dans les années vingt », in *Aristide Briand, la Société des Nations et l'Europe 1919-1932*, Strasbourg, Presses Universitaires de Strasbourg, 2007, pp. 251-263.
- CHENAUX Philippe, *Un'Europa vaticana ? Dal piano Marshall ai Trattati di Roma*, Roma, Studium, 2017.
- CHIRON Yves, *Benoît XV. Le pape de la paix*, Paris, Perrin, 2014.
- DELPAL Pietro, « Pietro Gasparri, professeur à l'Institut catholique de Paris », *Mélanges de l'École française de Rome* 116/1, 2004, pp. 91-107.
- DE ROSA Gabriele, *I conservatori nazionali. Biografia di Carlo Santucci*, Brescia, Morcelliana, 1962.
- DICKÈS Christophe, LEVANT Marie, FERRAGU Gilles (éd.), *Dictionnaire du Vatican et du Saint-Siège*, Paris, Bouquins, 2013.

- DURAND Jean-Dominique, «Léon XIII, Rome et le monde», in : VIAENE Vincent (éd.), *The Papacy and the New World Order. Vatican Diplomacy, Catholic Opinion and International Politics at the Time of Leo XIII*, Leuven, University Press, 2005, pp. 55-67.
- ERNESTI Jörg, *Friedensmacht. Die vatikanische Außenpolitik seit 1870*, Freiburg ; Basel ; Wien, Herder, 2022.
- FERRAGU Gilles, «Philosophie et diplomatie: le Saint-Siège et l'invention du concept de puissance morale», *Histoire, économie & société* 2014/2, pp. 95-106.
- HAYWARD Fernand, *Histoire des Papes*, Paris, Payot, 1942.
- ICKX Johan, *La guerre et le Vatican. Les secrets de la diplomatie du Saint-Siège (1914-1915)*, Paris, Cerf, 2018.
- JANKOWIAK François, «La Curie romaine au temps de Léon XIII. Hommes et structures d'un gouvernement sans État», in : VIAENE Vincent (éd.), *The Papacy and the New World Order. Vatican Diplomacy, Catholic Opinion and International Politics at the Time of Leo XIII*, Leuven, University Press, 2005, pp. 69-99
- JARLOT Georges, *Doctrine pontificale et histoire. L'enseignement social de Léon XIII, Pie X et Benoît XV vu dans son ambiance historique (1878-1922)*, Rome, Presses de l'Université Grégorienne, 1964
- LEVILLAIN Philippe, «Itinéraire religieux et politique de Léon Adolphe Amette, cardinal archevêque de Paris (1908-1920)», in : AUDOIN-ROUZEAU Stéphane (éd.), *La politique et la guerre : pour comprendre le xx^e siècle européen. Hommage à Jean-Jacques Becker*, Paris, Viénot ; Noesis, 2002, pp. 453-468.
- LEVILLAIN Philippe, «Léon XIII», in : *Dictionnaire historique de la papauté*, Paris, Fayard, 1994, pp. 1035-1038.
- LEVILLAIN Philippe, «Le Saint-Siège et la Première Guerre mondiale», in : *Les Internationales et le problème de la guerre au xx^e siècle*, Rome, École française de Rome, 1987, pp. 123-137.
- MICHEL Florian, «Histoire religieuse et histoire des relations internationales à l'époque contemporaine : inclusion, subalternation, intégration ?» in : BREJON DE LAVERGNÉE Matthieu, BONAFOUX Corinne (éd.), *Autour du fait religieux. Nouvelles recherches en histoire contemporaine*, Paris, Beauchesne, 2013, pp. 127-140.
- MIRANDA Americo, *Santa Sede e Società delle Nazioni. Benedetto XV, Pio XI e il nuovo internazionalismo cattolico*, Roma, Studium, 2013.

- PAOLINI Gabriele, *Offensive di pace. La Santa Sede e la prima guerra mondiale*, Firenze, Polistampa, 2000.
- PETTINAROLI Laura, *Le gouvernement pontifical sous Pie XI. Pratiques romaines et gestion de l'universel*, Rome, École française de Rome (Collection de l'École française de Rome 467), 2013.
- PETTINAROLI Laura, VALENTE Massimiliano (dir.), *Il cardinale Pietro Gasparri, segretario di Stato (1914-1930)*, Heidelberg, Heidelberg University Publishing, 2020.
- PINNA Diego, *Il Gran Consiglio della Chiesa. Leone XIII e la Congregazione degli Affari ecclesiastici straordinari (1878-1887)*, Roma, Studium, 2021.
- REGOLI Roberto, «Congrégation pour les Affaires ecclésiastiques extraordinaires», in: DICKÈS Christophe, LEVANT Marie, FERRAGU Gilles (éd.), *Dictionnaire du Vatican et du Saint-Siège*, Paris, Bouquins, 2013, pp. 309-312.
- REGOLI Roberto, «I Papi nel Risorgimento», *Archivio della Società Romana di Storia Patria*, Roma, 2013, pp. 139-165.
- REGOLI Roberto, «La diplomazia di Pio X nel contesto internazionale del primo Novecento», in: REGOLI Roberto (dir.), *San Pio X, Papa riformatore di fronte alle sfide del nuovo secolo. Atti della Giornata di Studi in occasione del centenario della morte di san Pio X (1914-2014)*, Città del Vaticano, Libreria Editrice Vaticana, 2016, pp. 65-84.
- REGOLI Roberto, VALVO Paolo, *Tra Pio X e Benedetto XV. La diplomazia pontificia in Europa e America Latina nel 1914*, Roma, Studium, 2018.
- RENOTON-BEINE Nathalie, *La colombe et les tranchées. Les tentatives de paix de Benoît XV pendant la Grande Guerre*, Paris, Cerf, 2004.
- RICCARDI Andrea, «L'evoluzione della Segreteria di Stato dopo il 1870», *Mélanges de l'École française de Rome-Italie et Méditerranée modernes et contemporaines* 116/1, 2004, pp. 33-44.
- ROTTE Ralph, *Die Aussen- und Friedenspolitik des Heiligen Stuhls. Eine Einführung*, Wiesbaden, Springer, 2007.
- SIBRE Olivier, «Pour une étude systémique de la diplomatie du Saint-Siège», in: AVON Dominique (éd.), *Faire autorité. Les religions dans le temps long et face à la modernité*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2017, pp. 183-193.
- SPADARO Antonio, *L'atlante di Francesco. Vaticano e politica internazionale*, Venezia, Marsilio, 2023.

- SPADARO Antonio, «La diplomazia di Francesco. La misericordia come processo politico», *La Civiltà Cattolica* 167, 2016, pp. 209-226.
- SPADOLINI Giovanni (dir.), *Il Cardinale Gasparri e la Questione romana (con brani delle Memorie inedite)*, Firenze, Mondadori Education, 1972.
- TICCHI Jean-Marc, *Aux frontières de la paix. Bons offices, médiation, arbitrages du Saint-Siège (1878-1922)*, Rome, École française de Rome, 2002.
- TRINCIA Lorenzo, *Conclave e potere politico. Il veto a Rampolla nel sistema delle potenze europee (1887-1904)*, Roma, Studium, 2004.
- VIAENE Vincent, «Introduction. Réalité et image sous le pontificat de Léon XIII», in: VIAENE Vincent (ed.), *The Papacy and the New World Order. Vatican Diplomacy, Catholic Opinion and International Politics at the Time of Leo XIII*, Leuven, University Press, 2005, pp. 30-52.
- VIAENE Vincent (ed.), *The Papacy and the New World Order. Vatican Diplomacy, Catholic Opinion and International Politics at the Time of Leo XIII*, Leuven, University Press, 2005.
- ZEDLER Jörg (Hrsg.), *Der Heilige Stuhl in den internationalen Beziehungen 1870-1939*, München, Herbert Utz Verlag, 2010.

Saint-Siège : relations diplomatiques (hors Suisse)

- ALVAREZ David, «The Professionalization of the Papal Diplomatic Service, 1909-1967», *The Catholic Historical Review* 72, 1989, pp. 233-248.
- ALIX Christine, *Le Saint-Siège et les nationalismes en Europe 1870-1960*, Paris, Sirey, 1962.
- CARDINALE Igino, *Le Saint-Siège et la diplomatie. Aperçu historique, juridique et pratique de la diplomatie pontificale*, Paris ; Tournai ; Rome, Desclée et Cie, 1962.
- CASTAGNA Luca, *Un ponte oltre l'oceano. Assetti politici e strategie diplomatiche tra Stati Uniti e Santa Sede nella prima metà del Novecento (1914-1936)*, Bologna, Il Mulino, 2011.
- CASTAGNINO BERLINGHIERI Umberto, *Diplomazia senza Stato : Santa Sede e potenze europee. Le relazioni con la Duplice Monarchia austro-ungarica e con la Terza repubblica francese*, Milano, Vita e Pensiero, 2013.
- FATTORINI Emma, *Germania e Santa Sede. Le nunziature di Pacelli fra la Grande Guerra e la Repubblica di Weimar*, Bologna, Il Mulino, 1992.

- FERRAGU Gilles, *Un divorce à la française : les aspects diplomatiques de la séparation des Églises et de l'État en 1905*, Paris, Presses de l'Université de Paris XII, 2005.
- FERRAGU Gilles, YANNOU Hervé, « Une Nonciature sans nonce. Mgr Montagnini en France, sa mission et son expulsion (1904-1906) », *Mélanges de l'École française de Rome. Italie et Méditerranée* 119/1, 2007, pp. 109-120.
- GRAHAM Robert A., *Vatican Diplomacy. A Study of Church and State on the International plane*, Princeton ; Oxford, Princeton UP, 1959.
- HRABOVEC Emilia, *Der Heilige Stuhl und die Slowakei 1918-1922 im Kontext internationaler Beziehungen*, Frankfurt, Peter Lang, 2002.
- KOELLIKER Laurent, « Le pontificat de Léon XIII, ou les effets indus d'une grande politique », in : VIAENE Vincent (ed.), *The Papacy and the New World Order. Vatican Diplomacy, Catholic Opinion and International Politics at the Time of Leo XIII*, Leuven, University Press, 2005, pp. 103-114.
- KOELLIKER Laurent, *La stratégie d'internationalisation de l'audience politique du Saint-Siège entre 1870 et 1921. Vers un règlement de la Question Romaine*, Genève, thèse présentée pour l'obtention du grade de Docteur en relations internationales, 2002.
- LACROIX-RIZ Annie, *Le Vatican, l'Europe et le Reich, de la Première Guerre mondiale à la guerre froide*, Paris, Armand Colin, 1996.
- LATOUR Francis, *La papauté et les problèmes de la paix pendant la Première Guerre mondiale*, Paris, L'Harmattan, 1996.
- LEVANT Marie, *Pacelli à Berlin. Le Vatican et l'Allemagne, de Weimar à Hitler (1919-1934)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2019.
- PAARHAMMER Hans, RINNERTHALER Alfred (Hrsg.), *Österreich und der Heilige Stuhl im 19. und 20. Jahrhundert*, Wien, Lang, 2001.
- PETTINAROLI Laura, *La politique russe du Saint-Siège (1905-1939)*, Rome, École française de Rome (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome 367), 2015.
- SABA Massimo, *Santa Sede e Stati Uniti (1797-1942)*, Roma, Studium, 2019.
- SAMERSKI Stefan, *Deutschland und der Heilige Stuhl. Diplomatische Beziehungen 1920-1945*, Münster, Aschendorff, 2019.
- SAULT Jean de, « Les relations diplomatiques entre la France et le Vatican », *Revue Des Deux Mondes*, octobre 1971, pp. 115-122.

- SIBRE Olivier, *La Saint-Siège et l'Extrême-Orient (Chine, Corée, Japon) : de Léon XIII à Pie XII (1880-1952)*, Rome, École française de Rome, 2012.
- SORREL Christian, «Diplomatie pontificale, diplomatie française. Convergences et distances à l'heure du concile Vatican II et du gaullisme (1958-1969)», *Chrétiens et sociétés* 27, 2020, pp. 191-204.
- TOLOMEO Rita, *La Santa Sede e il mondo Danubiano-Balcanico. Problemi nazionali e religiosi (1875-1921)*, Roma, La Fenice, 1996.
- UNTERBURGER Klaus, «Das Deutschlandbild Eugenio Pacellis. Römische Ekklesiologie, deutsche Empirie und politische Diplomatie im Denken des päpstlichen Nuntius», in : ZEDLER Jörg (Hrsg.), *Der Heilige Stuhl in den internationalen Beziehungen 1870-1939*. München, Herbert Utz Verlag, 2010, pp. 227-248.
- VALENTE Massimiliano (ed.), *A Vatican Atlantic Alliance. Pius XII and the Role of US Papal Diplomats in the Cold War*, Roma, Viella (Ricerche dell'Istituto storico germanico di Roma 19), 2024.
- VALENTE Massimiliano, *Diplomazia pontifica e Kulturkampf. La Santa Sede e la Prussia tra Pio IX e Bismarck (1826-1878)*, Roma, Studium, 2004.
- VALENTE Massimiliano, «Leo XIII. und die diplomatischen Aktivitäten des Heiligen Stuhls zur Beilegung des Kulturkampfes in Preussen», in : ZEDLER Jörg (Hrsg.), *Der Heilige Stuhl in den internationalen Beziehungen 1870-1939*, München, Herbert Utz, 2014, pp. 93-144.

Suisse et Saint-Siège : relations diplomatiques

- ALTERMATT Claude, *1798-1998 : deux siècles de représentations extérieures de la Suisse*, Berne, DFAE, 1998.
- ALTERMATT Claude, «Die Beziehungen der Schweiz zum Vatikan nach der Wiedererrichtung der Nuntiatur», *Zeitschrift für schweizerische Kirchengeschichte* 84, 1990, pp. 69-81.
- ALTERMATT Claude, *Les débuts de la diplomatie professionnelle en Suisse (1848-1914)*, Fribourg, Éditions Universitaires, 1990.
- ALTERMATT Claude, «Nouvelle étape vers la fin du Kulturkampf grâce à une diplomatie suisse plus active», in : PLANZI Lorenzo (éd.), *Les relations diplomatiques entre la Confédération et le Saint-Siège*, in : *Schweizerische Zeitschrift für Religions- und Kulturgeschichte / Revue suisse d'histoire religieuse et culturelle* 117, 2023, pp. 129-144.

- ALTERMATT Claude, «Protocole et politique intérieure. La question de la préséance du nonce et son retentissement politico-confessionnel, 1920-1953», *Revue suisse d'histoire* 34(2), 1984, pp. 223-232.
- ASTORRI Romeo, «Les relations du Saint-Siège avec la Suisse à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle», in : BEDOUELLE Guy, WALTER François (éd.), *Histoire religieuse de la Suisse, la présence des catholiques*, Fribourg ; Paris, Éditions universitaires ; Cerf, 2000, pp. 363-385.
- BLET Pierre, *Histoire de la Représentation diplomatique de Saint Siège des origines à l'aube du XIX^e siècle*, Città del Vaticano, Archivio Segreto Vaticano, 1990.
- CAIRUS Elise, FUX Pierre-Yves : *Pape et pèlerin, François à Genève*, Genève, Slatkine, 2019.
- FINK Urban, *Die Luzerner Nuntiatur 1586-1873. Zur Behördengeschichte und Quellenkunde der päpstlichen Diplomatie in der Schweiz*, Luzern; Stuttgart, Rex-Verlag, 1997.
- FINK Urban, «Die Luzerner Nuntiatur im 18. und 19. Jahrhundert», in : PLANZI Lorenzo (dir.), *Les relations diplomatiques entre la Confédération et le Saint-Siège, Schweizerische Zeitschrift für Religions- und Kulturgeschichte / Revue suisse d'histoire religieuse et culturelle* 117, 2023, pp. 91-110.
- GALGANO Mario, «Das Bild der Schweiz bei den Nuntien in Luzern im 16. und 17. Jahrhundert», in : PLANZI Lorenzo (dir.), *Les relations diplomatiques entre la Confédération et le Saint-Siège, Schweizerische Zeitschrift für Religions- und Kulturgeschichte / Revue suisse d'histoire religieuse et culturelle* 117, 2023, pp. 53-74.
- GALGANO Mario, *Das Bild der Schweiz bei den Papstgesandten (1586-1654). Die ständige Nuntiatur in Luzern. Mit einer Dokumentation von Instruktionen und Berichten aus dem Geheimarchiv des Vatikans*, Oldenburg, De Gruyter, 2021.
- HALLENSLEBEN Barbara, «Diplomatische Beziehungen zwischen der Schweiz und dem Heiligen Stuhl 1920-2020 – Ökumenische Wegzeichen», in : PLANZI Lorenzo (dir.), *Les relations diplomatiques entre la Confédération et le Saint-Siège, Schweizerische Zeitschrift für Religions- und Kulturgeschichte / Revue suisse d'histoire religieuse et culturelle* 117, 2023, pp. 145-157.
- KISTLER Karl, *Die Wiedererrichtung der Nuntiatur in der Schweiz (1920). Ein Beitrag zur schweizerischen Kirchenpolitik 1914-1925*, Bern ; Frankfurt, Lang, 1974.

- PLANZI Lorenzo, «Diplomazia senza Nunzio tra Svizzera e Santa Sede, il ruolo della Sacra Congregazione degli Affari ecclesiastici straordinari negli anni 1874-1920», *Schweizerische Zeitschrift für Religions- und Kulturgeschichte / Revue suisse d'histoire religieuse et culturelle* 112, 2018, pp. 317-333.
- PLANZI Lorenzo, «Eine diplomatische Mission für Lugano», *Schweizerische Kirchenzeitung* 17, 2021, pp. 396-397.
- PLANZI Lorenzo, «Fr. Edward J. Killion's Commitment to Refugees while Representing the Holy See in Geneva (1947-1953)», in: VALENTE Massimiliano (ed.), *A Vatican Atlantic Alliance. Pius XII and the Role of US Papal Diplomats in the Cold War*, Roma, Viella (Ricerche dell'Istituto storico germanico di Roma 19), 2024, pp. 83-95.
- PLANZI Lorenzo, «Introduction au dossier thématique: La diplomatie de l'Église à l'écoute de la Suisse», in: PLANZI Lorenzo (dir.), *Les relations diplomatiques entre la Confédération Suisse et le Saint-Siège*, *Schweizerische Zeitschrift für Religions- und Kulturgeschichte / Revue suisse d'histoire religieuse et culturelle* 117, 2023, pp. 13-17.
- PLANZI Lorenzo, *Il Papa e il Consiglio federale. Dalla rottura nel 1873 alla riapertura della Nunziatura a Berna nel 1920 / Der Papst und der Bundesrat. Vom Bruch 1873 zur Wiedereröffnung der Nuntiatur in Bern 1920 / Le Pape et le Conseil fédéral. De la rupture en 1873 à la réouverture de la Nonciature à Berne en 1920*, Locarno, Dadò, 2020.
- PLANZI Lorenzo (éd.), «Les relations diplomatiques entre la Confédération Suisse et le Saint-Siège», *Schweizerische Zeitschrift für Religions- und Kulturgeschichte / Revue suisse d'histoire religieuse et culturelle* 117, 2023, avec contributions de Lorenzo PLANZI, Bernard ANDENMATTEN, Peter OPITZ, Mario GALGANO, Roger LIGGENSTORFER, Urban FINK, Claude ALTERMATT, Barbara HALLENSLEBEN et Denis PELLETIER, pp. 13-182.
- PYTHON Francis, «La Suisse, les catholiques et le Saint-Siège aux XIX^e et XX^e siècles», *Revue d'Allemagne et des pays de langue allemande*, juillet-septembre 1994, pp. 465-478.
- REINHARDT Volker, «Nuntien und Nationalcharakter. Prolegomena zu einer Geschichte nationaler Wahrnehmungstereotype am Beispiel der Schweiz», in: KOLLER Alexander (Hrsg.), *Kurie und Politik. Stand und Perspektiven der Nuntiaturforschung*, Tübingen, Max Niemeyer Verlag, 1998, pp. 285-300.

Histoire religieuse en Suisse

- ALTERMATT Urs (Hrsg.), *Das Bundesratslexikon*, Zürich, NZZ, 2019.
- ALTERMATT Urs, « Le cas de la Suisse catholique aux XIX^e et XX^e siècles », in : LAGRÉE Michel (éd.), *Chocs et ruptures en histoire religieuse (fin XVIII^e-XIX^e siècle)*, Rennes, Presse universitaire de Rennes, 1998, pp. 97-111.
- ALTERMATT Urs, *Le catholicisme au défi de la modernité. L'histoire sociale des catholiques suisses aux XIX^e et XX^e siècles*, Lausanne, Payot, 1994.
- ANDREY Georges (éd.), *Nouvelle histoire de la Suisse et des Suisses*, Lausanne, Payot, 2004.
- ASTORRI Romeo, *La Conferenza episcopale svizzera. Analisi storica e canonica*, Friburgo, Edizioni universitarie, 1988.
- BAIROCH Paul, BOVÉE Jean-Paul, *Annuaire statistique rétrospectif de Genève*, Genève, Université de Genève, 1986.
- BARTHÉLEMY Dominique, *Idéologie et Fondation. Études et Documents sur l'histoire de l'Université de Fribourg*, Fribourg, Éditions universitaires, 1991.
- BAUMER ISO, *Max von Sachsen. Priester und Professor. Seine Tätigkeit in Fribourg (Schweiz), Lemberg und Köln*, Freiburg, Universitätsverlag, 1990-1996, 3 vol.
- BEDOUELLE Guy, « De l'influence réelle de l'Union de Fribourg sur l'encyclique *Rerum Novarum* », in : « *Rerum Novarum* ». *Écriture, contenu et réception d'une encyclique*, Rome, École française de Rome (Collection de l'École Française de Rome 232), 1997, pp. 241-254.
- BEDOUELLE Guy, WALTER François (éd.), *Histoire religieuse de la Suisse, la présence des catholiques*, Fribourg ; Paris, Éditions universitaires ; Cerf, 2000.
- BERNET Paul, *Staat und Kirche bei Theodor Scherer-Boccard*, Bâle, mémoire de licence, 1975.
- BISCHOF Franz Xaver, *Das Ende des Bistums Konstanz. Hochstift und Bistum Konstanz im Spannungsfeld von Säkularisation und Suppression (1802/03-1821/27)*, Stuttgart ; Berlin ; Köln, Münchener Kirchenhistorische Studien, 1989.
- BOTOS Máté, « La postérité de l'Union de Fribourg dans la mémoire catholique », *Revue suisse d'histoire religieuse et culturelle* 100, 2006, pp. 305-314.

- BOTOS Máté, PYTHON Francis, « L'Union de Fribourg », in : *Fribourg sur les chemins de l'Europe*, Fribourg, Archives de l'État, 2000, pp. 115-121.
- BURRI Pascal, « La mission diplomatique de Mgr Marchetti en Suisse et l'action diplomatique de Benoît XV », in : BEDOUELLE Guy, WALTER François (éd.), *Histoire religieuse de la Suisse, la présence des catholiques*, Fribourg ; Paris, Éditions universitaires ; Cerf, 2000, pp. 395-401.
- BÜTLER Paul Franz, STADLER Peter, *Das Unbehagen an der Moderne : Grundzüge katholischer Zeitungslehre der deutschen Schweiz während der Herausforderung des Modernismus um 1900/1914*, Basel, Schwabe, 2002.
- CHENAUX Philippe, « La réception de l'encyclique en Suisse », in : « *Rerum Novarum* ». *Écriture, contenu et réception d'une encyclique*, Rome, École française de Rome, 1997, pp. 497-502.
- CHENAUX Philippe, « Le catholicisme suisse entre deux âges (1880-1920) », in : BEDOUELLE Guy, WALTER François (éd.), *Histoire religieuse de la Suisse, la présence des catholiques*, Fribourg ; Paris, Éditions universitaires ; Cerf, 2000, pp. 321-337.
- CONZEMIUS Victor, « Le Kulturkampf en Suisse, un cas particulier ou paradigmatique », in : BEDOUELLE Guy, WALTER François (éd.), *Histoire religieuse de la Suisse, la présence des catholiques*, Fribourg ; Paris, Éditions universitaires ; Cerf, 2000, pp. 297-320.
- DELGADO Mariano, « Die Borromäus-Enzyklika Edita saepe Pius x. vom 26. Mai 1910 und die Folgen », *Schweizerische Zeitschrift für Religions- und Kulturgeschichte* 103, 2009, pp. 117-139.
- DELGADO Mariano, RIES Markus (Hrsg.), *Karl Borromäus und die katholische Reform. Akten des Freiburger Symposiums zur 400. Wiederkehr der Heiligsprechung des Schutzpatrons der katholischen Schweiz*, Freiburg ; Stuttgart, Academic Press ; Kohlhammer (Studien zur christlichen Religions- und Kulturgeschichte 13), 2010.
- DUPRAZ Laure, « Mgr Eugène Devaud, un maître de la pédagogie contemporaine », in : *Hommage aux catholiques suisses*, Fribourg, Éditions universitaires, 1954, pp. 409-419.
- GILARDONI Virgilio, « La lotta politica e ideale dell'Ottocento ticinese. La "rivoluzione sbagliata" nelle lettere inedite di Romeo Manzoni », in *Archivio storico ticinese*, 1979, pp. 77-78.
- HERGER Thomas (Hrsg.), *Weihbischof Dr. Anton Gisler, 1863-1932 : Führender Theologe und kirchlicher Schriftsteller im ersten Viertel des 20. Jahrhunderts*, Altdorf, St. Raphaël, 1974.

- HUMAIR Cédric, 1848. *Naissance de la Suisse moderne*, Lausanne, Antipodes ; Sociétés d'histoire de la Suisse romande, 2009.
- JOBLIN Joseph, « L'Appel de l'Union de Fribourg à Léon XIII en faveur d'une législation internationale du travail », *Archivum historiae pontificiae* 1990, pp. 357-372.
- KAUFMANN Willy, PYTHON Francis, « Union de Fribourg. Soziale Strömungen, Persönlichkeiten und Thesen im Vorfeld der Enzyklika *Rerum novarum* », *Academia Civitas* 1991/3, pp. 46-48.
- KRETSCHMANN Iris, THIEME André (Hrsg.), *Seiner Zeit voraus! Prinz Max von Sachsen, Priester und Visionär*, Dresden, Sandstein Verlag, 2019.
- MARTIN William, *La situation du catholicisme à Genève, 1815-1907*, Paris ; Lausanne, Félix Alcan ; Payot, 1909.
- MATTIOLI Aram, « Die Union de Fribourg oder die gegenrevolutionären Wurzeln der katholischen Soziallehre », in: MATTIOLI Aram, WANNER Gerhard (Hrsg.), *Katholizismus und « soziale Frage ». Ursprünge und Auswirkungen der Enzyklika « Rerum novarum » in Deutschland, Liechtenstein, Vorarlberg und St. Gallen*, Zürich, Chronos, 1995, pp. 15-32.
- PANZERA Fabrizio, « Benedetto XV e la Svizzera negli anni della Grande Guerra », *Revue suisse d'histoire* 43(3), 1993, pp. 321-340.
- PAULHUS Normand J., « Social Catholicism and the Fribourg Union », *Selected Papers from the Annual Meeting (Society of Christian Ethics)*, 1980, pp. 63-88.
- PETRACEK Tomáš, *Le Père Vincent Zapletal O.P. (1867-1938): portrait d'un exégète catholique*, Fribourg, Academic Press, 2007.
- PLANZI Lorenzo, « Ablehnung neuer theologischer Forschung », *Schweizerische Kirchenzeitung* 16, 2024, pp. 298-299.
- PLANZI Lorenzo, « Deux miracles fribourgeois de 1885 au dossier de la canonisation », in: PUERRO Jean-Marc (éd.), *Nicolas de Flüe chez les Fribourgeois*, Fribourg, Archives de la SHCF, 2017, pp. 91-102.
- PLANZI Lorenzo, « Der lange Weg vom Exil zur Versöhnung », *Schweizerische Kirchenzeitung* 16, 2023, pp. 268-269.
- PLANZI Lorenzo, « Die Eigenossenschaft zwischen 1803 und 1848 », *Schweizerische Kirchenzeitung* 12, 2022, p. 265.
- PLANZI Lorenzo, *Il Collegio Papio di Ascona. Da Carlo Borromeo alla diocesi di Lugano*, Locarno ; Ascona, Dadò ; Associazione Amici del Collegio Papio, 2018.

- PLANZI Lorenzo, «Il Ticino nel periodo delle turbolenze politiche. Il Consigliere di Stato Luigi Rossi tra mito e storia», *Risveglio* 6, 2013, pp. 20-24.
- PLANZI Lorenzo, «Prophetin des Friedens in Zeiten des Krieges», *Schweizerische Kirchenzeitung* 20, 2022, pp. 491-492.
- PLANZI Lorenzo, «Nach frostigen Zeiten, die Diplomatie des Hörens. Was hat die Kirche aus dem Kulturkampf in der Schweiz gelernt?», in: DELGADO Mariano, LEPPIN Volker (Hrsg.): *Historia magistra ecclesiae. Die Geschichte als Lernort der Kirche*. Basel; Stuttgart, Schwabe; Kohlhammer, (Studien zur christlichen Religions- und Kulturgeschichte 33), 2024, pp. 269-285.
- PLANZI Lorenzo, LEIMGRUBER Stephan (Hrsg.), *Die Kardinäle der Schweiz*, Zürich, Theologischer Verlag, 2026.
- PYTHON Francis, «La doctrine sociale de l'Église dans l'enseignement à l'Université de Fribourg: approche thématique et essai de périodisation, 1889-1956», *Revue suisse d'histoire religieuse et culturelle* 83, 1989, pp. 83-119.
- PYTHON Francis, «Le Père Berthier et Fribourg en 1890 ou la périlleuse fondation de la Faculté de théologie», in: PYTHON Francis, *Empreintes. Entre politique et religion*, Fribourg, Société d'histoire du Canton de Fribourg, 2012, pp. 179-198.
- PYTHON Francis, «Les professeurs français de l'Université de Fribourg, relais des idées sillonnistes en Suisse», in: PYTHON Francis, *Empreintes. Entre politique et religion*, Fribourg, Société d'histoire du Canton de Fribourg, 2012, pp. 83-108.
- PYTHON Francis, *Mgr Étienne Marilley et son clergé à Fribourg au temps du Sonderbund, 1846.1856: intervention politique et défense religieuse*, Fribourg, Éditions Universitaires, 1987.
- RIES Markus, *Die Neuorganisation des Bistums Basel am Beginn des 19. Jahrhunderts (1815-1828)*, Stuttgart, Kohlhammer, 1992.
- RIES Markus, «Die Sozial-Enzyklika *Rerum Novarum* Leos XIII. (1891) und ihre Schweizer Wurzeln», *Münchener Theologische Zeitschrift* 68, 2017, pp. 274-287.
- ROULIN Stéphanie, *Une abbaye dans le siècle. Missions et ambitions de Saint-Maurice (1870-1970)*, Neuchâtel, Alphil, 2019.
- RUCHON François, *Histoire de la République de Genève, de la Restauration à la suppression du budget des cultes (31 décembre 1813 à 30 juin 1907)*. Genève, Alexandre Jullien, 1953.

- RUFFIEUX Roland (éd.), *Histoire de l'Université de Fribourg : institutions, enseignement, recherches*, Fribourg, Éditions universitaires de Fribourg, 1889-1991, 3 vol.
- RUFFIEUX Roland, *Le Mouvement chrétien-social en Suisse romande 1891-1949*, Fribourg, Éditions Universitaires, 1969.
- SACHSEN Max von, « Pensées sur la question de l'Union des Églises », *Roma e l'Oriente* 1, novembre 1910, pp. 13-29.
- SCHOLL Sarah, *En quête d'une modernité religieuse. La création de l'Église catholique chrétienne de Genève au cœur du Kulturkampf (1870-1907)*, Neuchâtel, Alphil, 2015.
- SCHOLL Sarah, « Gestion du religieux et construction de l'État moderne. Les hésitations du XIX^e siècle au prisme de l'expérience suisse », *Histoire, monde et cultures religieuses* 43, 2017, pp. 65-78.
- STADLER Peter, *Der Kulturkampf in der Schweiz. Eidgenossenschaft und katholische Kirche im europäischen Umkreis 1848-1888*, Zürich, Chronos, 1996 (2e édition étendue).
- STEINAUER Jean, *La République des chanoines. Une histoire de pouvoir à Fribourg*, Baden, hier+jetzt, 2012.
- TREZZINI Celestino, *La diocesi di Lugano. Origine storica, sua condizione giuridica*, Bellinzona, Grassi, 1952.
- VACCARO Luciano, CHIESI Giuseppe, PANZERA Fabrizio (dir.), *Terre del Ticino. Diocesi di Lugano*, Brescia, La Scuola, 2003.
- VISCHER Lukas, SCHENKER Lukas, DELLSPERGER Rudolf (éd.), *Histoire du christianisme en Suisse. Une perspective œcuménique*, Genève ; Fribourg, Labor et Fides ; Saint-Paul, 1995.
- YERLY Frédéric, « Grande guerre et diplomatie humanitaire. La mission catholique Suisse en faveur des prisonniers de guerre (1914-1918) », *Vingtième Siècle : Revue d'histoire* 58, 1998, pp. 13-28.

Index des noms

A

Abt, Hans 317
Ador, Gustave 174, 238, 255, 258
Aepli, Otto 134, 136
Affry de, Cécile 97, 123
Agnozzi, Giovanni Battista 12, 31, 37, 38, 39, 40, 43, 45, 46, 49, 50, 52, 60, 61, 62, 63, 64, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 153, 157, 158, 159, 163, 322
Allizé, Henry 295, 296
Amette, Léon-Adolphe 239, 240, 241, 242, 243, 256, 257, 259, 260, 261, 262, 263, 272, 292, 329
Anderledy, Anton Maria 185
Andrassy, Gyula 55
Antonelli, Giacomo 11, 29, 31, 37, 38, 39, 40, 43, 45, 46, 49, 50, 52, 55, 56, 57, 59, 62, 63, 64, 68, 69, 71, 85, 86, 153, 154, 155, 158, 159, 163
Arago, Emmanuel 145
Atatürk, Mustafa Kemal 307
Aubert, Roger 28, 74

B

Bacciarini, Aurelio 277, 301, 314, 322
Badel, Laurence 19, 22
Bagnoud, Étienne 126, 153
Barthélemy, Dominique 182, 225
Bates, James T. 200
Battaini, Domenico 206, 221, 223, 224, 233
Baud, Maurice 207

Baumberger, Georg 282
Bavier, Simeon 166, 174
Beck, Joseph 187, 189, 354
Benigni, Umberto 225
Benoît xv (Giacomo Della Chiesa), pape 12, 24, 25, 88, 212, 229, 230, 231, 232, 233, 236, 237, 238, 239, 240, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 254, 257, 258, 261, 264, 265, 266, 269, 270, 271, 272, 273, 274, 277, 278, 281, 282, 285, 286, 287, 290, 292, 294, 298, 299, 300, 304, 306, 307, 311, 313, 319, 321, 328, 330, 331, 333, 334, 336, 337
Bergen von, Diego 289
Bernardini, Filippo 338
Berthier, Joachim 187, 188, 274, 275
Besson, Marius 301, 309, 310
Bianchi, Angelo 11, 37, 106, 107, 108, 109, 112, 141
Bieler, Viktor 310
Bismarck von, Otto 33, 64
Blarer de Wartensee, Christophe 140
Bodenheimer, Constant 52
Boisdron, Ange 187
Borromée, Charles 8, 59, 140, 210, 216, 313
Bourgeois, Théophile 322, 323
Bouverat, Charles 199
Bovet, Maurice 239, 240, 241, 242, 243, 258
Bovieri, Giuseppe Maria 11, 152, 153
Brenner, Maximilian 264

Bressan, Giovanni 228
 Briand, Aristide 293, 296
 Brière de la, Léon 174
 Brunhes, Jean 225
 Buonaiuti, Ernesto 226
 Businger, Lucas Caspar 140, 141

C

Cadorna, Raffaele 29
 Calonder, Felix 267, 268, 269, 279
 Calvin, Jean 43, 149, 150, 152, 153, 155
 Canisius, Pierre 307
 Canto e Castro do, João 294
 Carry, Eugène 189
 Carsana, Pietro 118
 Carteret, Antoine 43, 49, 105, 157, 158, 165, 175
 Cassis, Ignazio 21
 Castelli, Giuseppe 144, 194
 Céréssole, Paul 62, 64, 68, 159
 Cerretti, Bonaventura 292, 293, 296
 Chastonay de, Paul 316
 Chenaux, Philippe 19, 24
 Chigi, Flavio 60
 Christen, Bernhard 143
 Christian IX de Danemark 198
 Chuard, Ernest 297
 Coconnier, Thomas 187
 Colliard, Placide 243, 258, 259, 262, 263
 Comtesse, Robert 196, 217
 Congar, Yves 332
 Consalvi, Ercole 107
 Cormont de, Marie-Charles-Alfred 293
 Cosandey, Christophore 161, 162, 164
 Courten de, Sigismund 263, 264, 265
 Crawley-Boevey, Mateo 273
 Cremonini, Pia 219
 Crispolti, Filippo 91

Czacki, Wladimir 71, 72, 73, 74, 75, 76, 80, 84, 92, 96, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 108, 109, 112, 121, 132, 160, 163, 181, 330, 332

D

Decazes, Louis 54, 55, 57
 Decurtins, Caspar 171, 182, 183, 184, 185, 186, 187, 189, 190, 221, 225, 226, 227
 Delgado, Mariano 23, 210, 332
 Della Chiesa, Giuseppe 231
 Denifle, Friedrich Heinrich 185
 Deruaz, Joseph 195, 196, 197
 Desgenettes, Charles 151
 De Stefano, Antonino 224
 Deucher, Adolf 143
 Dévaud, Eugène 241, 242, 243, 262, 263, 264
 Di Maria, Pietro 320
 Dinichert, Paul 295
 Dominique de Guzmán 309
 Dosio, Adolfo 270, 271
 Droz, Numa 143, 145, 146, 196, 198
 Dubois, Louis-Ernest 292
 Dubs, Jakob 11, 154
 Ducimetière, Antoine 49
 Dufour, Guillaume-Henri 36
 Dunant, Alphonse 244, 245, 253
 Dunoyer, Joseph 151
 Dupanloup, Félix 86, 157
 Durand, Jean-Dominique 90

E

Ebert, Friedrich 289, 290
 Egger, Augustin 95, 96, 123, 126, 141, 183
 Ernesti, Jörg 19, 231

F

Farel, Guillaume 150
 Ferrata, Domenico 92, 96, 97, 111, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 179, 181, 197, 211, 215, 231, 244, 306, 327, 329, 330, 332, 333, 337
 Fiala, Friedrich 115, 129, 132, 137, 138, 140, 141, 306, 333
 Fink, Urban 9, 24
 Fischhaber, Barbara 113
 Florentini, Nikolaus Franz 153
 Fontaine, Julien 227
 Franchi, Alessandro 88, 153, 154
 François de Sales 156, 174
 François-Ferdinand d'Autriche 229
 François (Jorge Mario Bergoglio), pape 16, 17, 331, 336, 337, 338, 340
 François-Joseph 1^{er} d'Autriche 198, 203

G

Galgano, Mario 9
 Garriguet, Louis 191
 Gasparri, Pietro 27, 232, 237, 238, 239, 243, 244, 245, 246, 248, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 259, 260, 261, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 269, 272, 274, 275, 277, 278, 279, 281, 282, 283, 286, 289, 290, 294, 295, 296, 297, 298, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 311, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 319, 321, 322, 323, 325, 330, 333
 Gauthey, François-Léon 273
 Gavairon, Louis-Octave 30, 152
 Gibbons, James 172
 Girardino, Eugenio 223
 Gisler, Anton 221, 323, 324

Gondi de, Jean-François Paul 14
 Gosselin, Benjamin Roland 292
 Grab, Amédée 339
 Grangier, Joseph 72
 Grassi, Carlo 250
 Gratry, Alphonse 157
 Grégoire XVI (Bartolomeo Cappellari), pape 28, 35
 Greith, Carl Johann 37, 73
 Grüneck von, Georg Schmid 185, 298
 Gschwind, Paulin 40, 41, 97
 Guibert, Joseph 48, 160
 Guillaume 1^{er} d'Allemagne 92
 Guillaume II d'Allemagne 289
 Guillaume d'Ockham 220
 Guthlin, Joseph 291

H

Haab, Robert 297, 307, 319
 Haas, Leonhard 215
 Haas, Wolfgang 339
 Häberlin, Heinrich 324
 Handel-Mazzetti von, Enrica 221
 Harcourt de, Bernard 54, 55, 97
 Harcourt de, Georges 54, 55
 Harcourt de, Louis 97, 100, 102, 108
 Hartmann von, Felix 230
 Hauser, Carlo 258
 Hedde, René 293, 294, 334, 335
 Hérédier, Marc 165
 Hertenstein, Wilhlem Friedrich 144, 145
 Herzog, Eduard 53, 73
 His, Eduard 317
 Hoffmann, Arthur 240, 243, 245, 246, 250, 253, 263, 264, 265
 Hohenlohe-Schillingsfürst zu, Chlodwig 94

Hohenlohe-Schillingsfürst zu, Gustav Adolf 30, 289
Hungerbühler, Matthias 39, 45
Hyrvoix, Albert 185, 225

I

Ignace de Loyola 219
Imperatori, Luigi 190

J

Jacobini, Ludovico 55, 56, 88, 112, 113, 114, 115, 117, 119, 120, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 136, 139, 140, 142, 143, 144, 162, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 171, 179, 181, 183, 184, 185, 192, 193, 327, 333
Jardinier, Adrien 126, 187
Jean xxiii (Angelo Giuseppe Roncalli), pape 339
Jean-Paul ii (Karol Józef Wojtyła), pape 339, 340
Jeantet, Louis 47, 48, 150, 161
Jésus Christ 12, 42, 61, 77, 154, 156, 160, 161, 172, 192, 210, 222, 227, 272, 273, 332, 335
Jonnart, Charles 291, 292
Jooris, Joseph 97, 173, 174, 177, 178, 179
Journet, Charles 339, 340
Jules ii (Giuliano della Rovere), pape 309

K

Keller, Augustin 35
Kern, Johann Konrad 82, 83, 91, 92, 93, 94, 165
Ketteler von, Wilhelm Emmanuel 219
Knüsel, Josef Martin 63, 159

Koch, Kurt 339, 340
Kuefstein von, Franz 170

L

Lachat, Eugène 12, 31, 40, 41, 42, 49, 50, 51, 52, 61, 73, 95, 98, 106, 107, 111, 113, 114, 115, 118, 119, 120, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 135, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 153, 166, 174, 179, 191, 192, 193, 194, 333
Lacordaire, Henri 219
Lacoste, Philibert-Augustin 150
Lagnet (dit Fleury), François 160
Lardy, Charles Édouard 68
Larroca, Joseph-Marie 185, 186, 187
La Tour du Pin, René 170
Ledóchowski, Włodzimierz 265
Léon xiii (Vincenzo Gioacchino Pecci), pape 14, 19, 22, 24, 25, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 98, 99, 100, 101, 102, 106, 108, 109, 111, 112, 114, 116, 117, 118, 120, 121, 123, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 137, 139, 140, 141, 142, 144, 145, 146, 149, 160, 161, 164, 165, 166, 167, 168, 171, 172, 173, 174, 177, 178, 180, 181, 182, 183, 184, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 194, 195, 197, 198, 199, 200, 201, 203, 204, 206, 207, 210, 211, 214, 229, 231, 232, 244, 273, 306, 327, 328, 329, 330, 331, 333, 335, 336
Léon xiv (Robert Francis Prevost), pape 340
Leppin, Volker 332
Leroy-Beaulieu, Anatole 86
Levillain, Philippe 180
Liggenstorfer, Roger 9, 24
Locatelli, Achille 294

Loewenstein de, Charles 170
 Loisy, Alfred 226
 Lorenzelli, Benedetto 291
 Loubet, Émile 291
 Louise de Danemark 198
 Loyson, Hyacinthe 45, 46, 47, 48, 157
 Luther, Martin 220

M

Magatti, Massimiliano 117
 Maglione, Luigi 12, 27, 265, 266, 267, 268, 269, 270, 277, 279, 280, 281, 282, 283, 285, 286, 287, 288, 293, 295, 296, 297, 298, 300, 301, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 322, 323, 324, 325, 328, 329, 330, 331, 333, 334
 Mandonnet, Pierre 187, 226, 227
 Manning, Henry Edward 59, 156, 172
 Manzoni, Romeo 194
 Marchal, Victor 49
 Marchetti Selvaggiani, Francesco 251, 252, 253, 254, 255, 256, 258, 259, 260, 261, 262, 263, 265, 268, 270, 271, 274, 277
 Mariétan, Joseph 189
 Marilley, Étienne 43, 73, 74, 75, 76, 80, 152, 153, 154, 155, 157, 158, 161
 Martinoli, Giovanni Battista 103, 104, 144
 Matt von, Hans 313
 Mazzini, Giuseppe 55
 Meersdom, Claude 218
 Meglia, Pier Francesco 82, 83, 91, 92, 93, 94
 Melegari, Luigi Amedeo 55, 81
 Menoud, François-Xavier 186
 Mercier, Désiré-Joseph 230

Meriman, Émilie 46
 Mermillod, Gaspard 12, 42, 43, 44, 48, 49, 61, 63, 67, 70, 126, 143, 144, 147, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 178, 179, 182, 183, 185, 186, 188, 195, 340
 Merry del Val, Rafael 206, 210, 211, 212, 214, 215, 216, 217, 291
 Messager, Jean 261
 Miccoli, Giovanni 87
 Milcent, Louis 170
 Millerand, Alexandre 292, 293
 Mimbela, Pablo 293
 Molo, Vincenzo 131, 142, 144, 194, 214, 215
 Mondada, Giovanni Battista 190
 Montagnini, Carlo 291
 Montenach de, Georges 189, 241
 Montenach de, Suzanne 241, 257, 260
 Morosini, Carola 215
 Motta, Giuseppe 194, 238, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 258, 263, 277, 279, 280, 281, 282, 285, 286, 287, 288, 295, 296, 305, 319, 320, 321, 324, 328, 333, 338
 Mousson, Heinrich 315, 316
 Mühlberg von, Otto 249, 254
 Mun, Albert de 170
 Murri, Romolo 218
 Musy, Jean-Marie 280, 324

N

Nägeli, Hans 316
 Napoléon III 13
 Nazari di Calabiana, Luigi 103, 118
 Newman, John Henry 218
 Nicolas de Flüe 179, 312, 313, 314, 338

Niethammer von, Carlo Johann
Friedrich 39
Nina, Lorenzo 48, 52, 53, 88, 95, 103,
104, 106, 107, 108, 112, 118, 150, 161
Nisard, Armand 291
Noseda, Alfredo 264

O

Ogetti, Benedetto 212, 213
Ottenfels-Gschwind von, Franz 39,
53, 55, 74, 97, 100, 102, 103, 104, 105,
108, 109, 112, 113, 114, 115, 122, 123,
124, 131, 133, 134, 139, 140, 142, 143,
145, 160, 163, 165, 166, 168, 327

P

Parolin, Pietro 21
Pasqualigo, Domenico Maria 222, 223
Paul VI (Giovanni Battista Montini),
pape 340
Paulmann, Johannes 329
Pedrazzini, Martino 117, 119, 123,
132
Pelletier, Denis 230
Peretti de la Rocca de, Emmanuel 292
Peri, Giacomo 215
Peri-Morosini, Alfredo 215, 216, 217,
219, 222, 223, 226, 249, 250, 252, 253
Périn, Charles 220
Pernot, Michel 204
Peroulaz, Étienne 55, 56
Peterelli, Remigius 134, 136
Pictet, François 339
Pie IX (Giovanni Maria Mastai Ferret
ti), pape 8, 11, 12, 13, 24, 27, 28, 29,
30, 31, 36, 37, 38, 42, 43, 59, 60, 61,
62, 63, 64, 65, 66, 67, 69, 71, 72, 73,
74, 75, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 90,
91, 96, 98, 100, 106, 111, 152, 154,

157, 158, 159, 160, 164, 177, 178, 181,
189, 193, 199, 200, 201, 205, 254, 273,
289, 327, 331, 333, 335
Pie X (Giuseppe Sarto), pape 24, 25,
203, 204, 205, 206, 207, 209, 210, 211,
212, 214, 215, 216, 220, 221, 222, 224,
225, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 232,
323, 331, 336
Pie XI (Achille Ratti), pape 307, 319
Pie XII (Eugenio Pacelli), pape 249,
253, 254, 288, 289, 290, 331, 338, 352
Pinna, Diego 18
Pioda, Giovanni Battista 82, 163
Poincaré, Raymond 272
Poulat, Émile 8, 225
Poupart, Émile 262
Preux de, Pierre-Joseph 65, 153
Primrose, Archibald Philip 199
Python, Francis 24, 187, 225
Python, Georges 183, 185, 186, 187,
225, 226

Q

Quirico, Giuseppe 247

R

Ragonesi, Francesco 278, 279
Rampa, Franz Konstantin 116, 126
Rampolla del Tindaro, Mariano 14,
88, 95, 96, 97, 119, 144, 146, 173, 174,
177, 178, 179, 180, 183, 186, 195, 196,
197, 198, 199, 203, 211, 231, 306, 311,
330
Regazzi, Pietro 119, 123
Regoli, Roberto 19, 21, 206, 335
Reinhard, Sebastian 49, 50
Rende di, Camillo 165
Rensi-Perucchi, Lauretta 219
Repond, Jules 235, 238

Respini, Gioachimo 191, 192, 193, 194
 Ritter von, Otto 249
 Riva, Stefano 223
 Rose, Vincent 226, 227
 Rossi, Luigi 190, 193
 Ruchonnet, Louis 109, 112, 119, 123, 124, 133, 145, 164, 165, 167, 168, 173, 174, 333

S

Saba, Massimo 19
 Sachsen von, Georg 227
 Sachsen von, Marie-Anne 227
 Sachsen von, Max 227, 228
 Salis-Soglio von, Johann-Ulrich 36
 Salis von, Joséphine 265
 Sangnier, Marc 225
 Santonio, Giovanni Battista 9
 Santucci, Carlo 243, 244, 245, 246, 247, 251, 253, 329, 357
 Savoy, Hubert 258, 259, 260, 261
 Savoy, Joseph-Alexandre 164
 Scapitelli, Raffaele 248
 Sceberras Testaferatta, Fabrizio 10
 Schenk, Karl 54, 81, 90, 91, 93, 98, 137, 138
 Scherer-Boccard, Theodor 75, 80, 97, 98, 99, 101, 105, 106, 127, 128, 135, 365
 Scheurer, Karl 296
 Schiner, Mattheus 173
 Schmid von Grüneck, Georg 298
 Scholl, Sarah 44
 Schulte, Karl Joseph 240
 Schulthess, Edmund 305, 306, 311, 330
 Segesser von, Franz 310
 Segesser von, Hans 248

Segesser von, Philipp Anton 34, 90
 Segneri, Paolo 223
 Sevin, Hector-Irénée 241
 Sibour, Marie Dominique Auguste 151
 Sibre, Olivier 19
 Simeoni, Giovanni 71, 101
 Simona, Luigi 190, 191, 218, 219, 221
 Sophie d'Autriche 229
 Speiser, Friedrich 212, 213
 Stadler, Peter 34, 50
 Staehelin, Jenö 339
 Stalin, Iosif 17
 Stammmler, Jakob 212, 213, 214, 215, 306
 Steffens, Franz 185, 186
 Steinhuber, Andreas 197
 Stoppa-Guioni, Francesco 300, 301
 Szeghy, Ernest 273, 274

T

Tedeschini, Federico 271
 Tell, Guillaume 174
 Théraulaz, Alphonse 166
 Thomas d'Aquin 180, 188, 220, 225, 335
 Trauttenberg von, Konstantin 145
 Troeltsch, Ernst 205
 Tscherrig, Emil Paul 340
 T'Serclaes de, Charles 85
 Tyrrell, Georges 226

V

Valbousquet, Nina 17
 Valvo, Paolo 19, 206
 Vannutelli, Serafino 134, 197
 Vannutelli, Vincenzo 197
 Ventura, Gioacchino 28, 181
 Viaene, Vincent 19, 100

Victor-Emmanuel II d'Italie 86
 Victor-Emmanuel III d'Italie 291
 Virchow, Rudolf 33
 Vives y Tutò, José de Calasanz 194
 Vogelsang, Karl 189
 Vuarin, Jean-François 150

W

Wahlen, Friedrich 339
 Walther, Heinrich 310, 311
 Weber, Joseph-Constantin 316
 Weck de, Louis 53, 72, 90, 161
 Welti, Emil 38, 62, 97, 109, 112, 113,
 114, 115, 118, 119, 124, 125, 131, 134,
 136, 137, 138, 139, 142, 143, 163, 184,
 327, 333

Wilson, Woodrow 278
 Witz, Théodore 146
 Wolf, Hubert 19, 23, 29
 Wyrsh, Jakob 313

Y

Yenni, Pierre-Tobie 150

Z

Zama, Alberto 135, 138
 Zanetti, Tranquillino 315
 Zapletal, Vincenz 226, 227
 Zemp, Joseph 179, 201, 328
 Zimmerli, Jakob 242
 Zola, Émile 180

Tables des matières

INTRODUCTION NOUER DES RELATIONS... SANS RELATIONS	7
--	---

PREMIÈRE PARTIE **L'ÉGLISE REMPART DE PIE IX (JUSQU'EN 1878),** **ASSIÉGÉE PAR LE KULTURKAMPF**

CHAPITRE 1 LE KULTURKAMPF, UNE « PERSÉCUTION OUVERTE » (1873)	33
Étincelles entre radicaux et conservateurs	35
Tête à tête, président suisse et délégué pontifical (1872).....	37
Bâle et Genève, deux évêques dans la tourmente (1873).....	39
La naissance de l'Église catholique-chrétienne (1873).....	44
Églises occupées par les vieux-catholiques, de Zurich au Jura bernois	49
La messe catholique romaine à Berne, un lieu de diplomatie	54
CHAPITRE 2 LA FERMETURE DE LA NONCIATURE À LUCERNE (1874)	59
La condamnation de Pie IX dans <i>Etsi multa luctuosa</i> (novembre 1873).....	60
La décision du Conseil fédéral de rompre les relations (décembre 1873).....	63
Réactions internes et externes à l'Église	65
Le départ de Mgr Agnozzi pour Rome (février 1874)	68
Le gel diplomatique et la réserve des évêques suisses	71
« Une page de l'histoire de l'Église sous la persécution » (janvier 1878) ...	75
Le projet d'une Université catholique et ses difficultés	79
Le silence du Conseil fédéral à la mort de Pie IX (février 1878)	81

DEUXIÈME PARTIE

L'ÉGLISE RÉCONCILIATRICE DE LÉON XIII (1878-1903) ET LE DIALOGUE RELANCÉ AVEC LA MODERNITÉ

CHAPITRE 3 DU VATICAN À BERNE EN PASSANT PAR PARIS, UNE DIPLOMATIE DES « PETITS PAS »	89
Une missive de Léon XIII au Conseil fédéral envoyée <i>via</i> Paris (mars 1878)	90
La médiation de l'ambassadeur Kern et la réponse de Berne	93
« Nonces laïcs » dans la capitale	95
Réseau d'information catholique : clergé romain versus ambrosien au Tessin	100
Un agent secret du Vatican en Suisse ?	104
Un archevêque et un conseiller fédéral « touristes » à Baden (octobre 1878)	106
CHAPITRE 4 LES MISSIONS DE MGR FERRATA À LA RECHERCHE DE LA PAIX RELIGIEUSE (1883-1888)	111
La fatigue du Kulturkampf, pourparlers avec le conseiller fédéral Welti (1880-1883)	112
La question diocésaine du Tessin : une délégation reçue par Léon XIII (mars 1883)	116
Le jeune médiateur Domenico Ferrata et son regard sur la Suisse	120
Un énigmatique télégramme de Berne (août 1883)	122
Un voyage diplomatique à l'écoute de l'Église et de la société (août-septembre 1883)	124
Ritualiser l'altérité, les négociations au Palais fédéral (1884)	133
Nominations pragmatiques : les évêques Lachat à Lugano et Fiala à Bâle (1885)	138
Conventions avec le Conseil fédéral (1888)	141
CHAPITRE 5 LE CARDINAL MERMILLOD, SUR LE CHEMIN DE LA RÉCONCILIATION (1873-1892)	149
La « romanité » de Gaspard Mermillod	150
Le vicaire apostolique de Genève en exil, entre quêtes et prédications (1873-1883)	158

Perceptions bernoises, de l'expulsion au retour en Suisse en 1883	163
« Le temps du Kulturkampf est fini » (1883).....	166
L'Union de Fribourg au service de la vocation sociale de l'Église (1884-1891).....	169
La pourpre et la pacification avec le gouvernement (1890).....	173
CHAPITRE 6 LÉON XIII ET LA SUISSE, DU MAGISTÈRE AUX CONQUÊTES DIPLOMATIQUES.....	177
La créativité diplomatique de l'Église	178
La fondation de l'Université catholique de Fribourg (1889)	182
La Faculté de théologie confiée à l'Ordre dominicain (1890)	185
Échos helvétiques de <i>Rerum novarum</i> (1891).....	188
La médiation du Saint-Siège dans le conflit entre conservateurs tessinois (1898)	191
Une session romaine conciliatrice à propos de l'église de La Chaux-de-Fonds (1900).....	195
Le Conseil fédéral écrit au Pape.....	198

TROISIÈME PARTIE L'ÉGLISE DOCTRINALE DE PIE X (1903-1914), À TRAVERS LA RÉCEPTION DU MODERNISME

CHAPITRE 7 DU BLOCAGE DIPLOMATIQUE AU DURCISSEMENT DOCTRINAL.....	209
Centralisation romaine et réserve à l'égard du pouvoir civil	210
Efforts pastoraux et méfiance envers les réformés.....	214
La revue <i>Cultura moderna</i> de Locarno (1905-1906)	218
Des congrès de prêtres modernistes au Tessin ?.....	220
« Un bouillon de culture moderniste » à l'Université de Fribourg	225
La condamnation du professeur de liturgie Max von Sachsen (1910).....	227

QUATRIÈME PARTIE

L'ÉGLISE *HUMANITAIRE* DE BENOÎT XV (DÈS 1914) ET LE RAPPROCHEMENT PENDANT LA GRANDE GUERRE

CHAPITRE 8 LES RACINES D'UNE COLLABORATION INATTENDUE ENTRE LE PAPE ET LA SUISSE (1914-1915).....	235
Politique neutre du Conseil fédéral et politique impartiale de Benoît xv ...	236
Une proposition hardie du cardinal de Paris Léon-Adolphe Amette (mars 1915)	239
Les débuts de la Mission catholique suisse à Fribourg	241
La mission du comte Santucci et l'accueil de Giuseppe Motta (avril-mai 1915)	243
L'engagement du Conseil fédéral (mai 1915).....	246
Un légat pontifical en Suisse ?.....	248
CHAPITRE 9 PREMIÈRE GUERRE MONDIALE, LE TOURNANT DE LA COOPÉRATION HUMANITAIRE (1915-1919)	251
La mission de Mgr Marchetti Selvaggiani à Berne (1915)	253
Internement en Suisse de prisonniers malades et blessés.....	254
Secours religieux et études théologiques en temps de guerre	258
Le Pape hébergé à Einsiedeln ?	262
Les instructions du Saint-Siège à Mgr Maglione (1918)	265
Les confidences du président Felix Calonder (mars 1918).....	267
L'Église au défi d'une mission humanitaire et spirituelle.....	269
CHAPITRE 10 LE RÉTABLISSEMENT DE LA NONCIATURE À BERNE (1920).....	277
La bénédiction vaticane à l'adhésion suisse à la Société des Nations (1919)	278
De l'engagement de Giuseppe Motta à la décision unanime du Conseil fédéral (juin 1920).....	280
Berne et le Saint-Siège, « les deux grands centres diplomatiques du monde »	283
Le premier nonce Luigi Maglione reçu au Palais fédéral (novembre 1920)	286

Le miroir des (ré)ouvertures des Nonciatures à Berlin (1920) et Paris (1921)	288
La préséance au sein du Corps diplomatique	295
Un Collège suisse à Rome ? Romanité vs « suissitude » de l'Église universelle et locale (1920)	298
CHAPITRE 11 LA SUISSE ET SES VISAGES RACONTÉS	
PAR L'OBSERVATOIRE DE LA NONCIATURE	303
La diplomatie comme expérience de rencontre(s)	305
Les visites enthousiastes aux Cantons catholiques, de Fribourg à Unterwald	308
De la liturgie à la politique, l'altérité accueillante de Zurich (1922)	315
Les protestations à l'occasion de la visite à Saint-Gall (1924)	316
De Benoît xv à Pie xi, du nonce Maglione au nonce Di Maria	319
Le rapport final de juillet 1926, un regard pragmatique	321
Luigi Maglione de la Nonciature de Berne à celle de Paris (septembre 1926).....	324
CONCLUSION LA RÉOUVERTURE DE LA NONCIATURE À BERNE (1920), ABOUTISSEMENT D'UNE DIPLOMATIE DE L'ÉGLISE À L'ÉCOUTE DE L'HISTOIRE	327
REMERCIEMENTS	341
ABRÉVIATIONS	343
SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE	345
Archives	345
Sources imprimées	346
Bibliographie.....	350
INDEX DES NOMS	371

Achevé d'imprimer

En novembre 2025

Pour le compte des Éditions Alphil-Presses universitaires suisses

Responsable de production : Anne Berthelley

Durant l'été 1883, une délicate « mission toute privée » en Suisse est confiée par le pape Léon XIII à un jeune prêtre romain. En grand secret, Domenico Ferrata arrive à Berne et entame des pourparlers afin « *de rétablir en ce pays la paix religieuse* ». Depuis le Kulturkampf, les échanges officiels entre le Pape et le Conseil fédéral ont cessé, tandis que les tensions entre catholiques et réformés restent vives. En 1873, la Suisse rompt ses relations diplomatiques avec le Saint-Siège, entraînant la fermeture de la Nonciature de Lucerne, en activité depuis 1586. Bien que les communications officielles disparaissent, des missions officieuses se succèdent au fil des décennies pour tenter de rétablir le dialogue.

À travers des documents inédits du Vatican et de Suisse, ce livre raconte l'histoire du lent rapprochement entre la Rome pontificale et la Berne fédérale. Ce processus aboutira à une collaboration humanitaire en faveur de la paix pendant la Première Guerre mondiale, portée par le pape Benoît XV et le conseiller fédéral Giuseppe Motta. La Nonciature est ainsi réouverte à Berne, en 1920, symbolisant l'intégration des catholiques dans la culture helvétique.



Né à Locarno en 1984, **Lorenzo Planzi** a grandi à Minusio, au bord du lac Majeur. Après un doctorat en histoire à Fribourg et une licence canonique en théologie à la Grégorienne de Rome, il travaille en tant que privat-docent et chercheur senior à l'Université de Fribourg. Ancien membre de l'Institut suisse de Rome, ses recherches actuelles sont au croisement de l'histoire politique et religieuse.

ISBN 978-2-88930-726-5



9 782889 307265